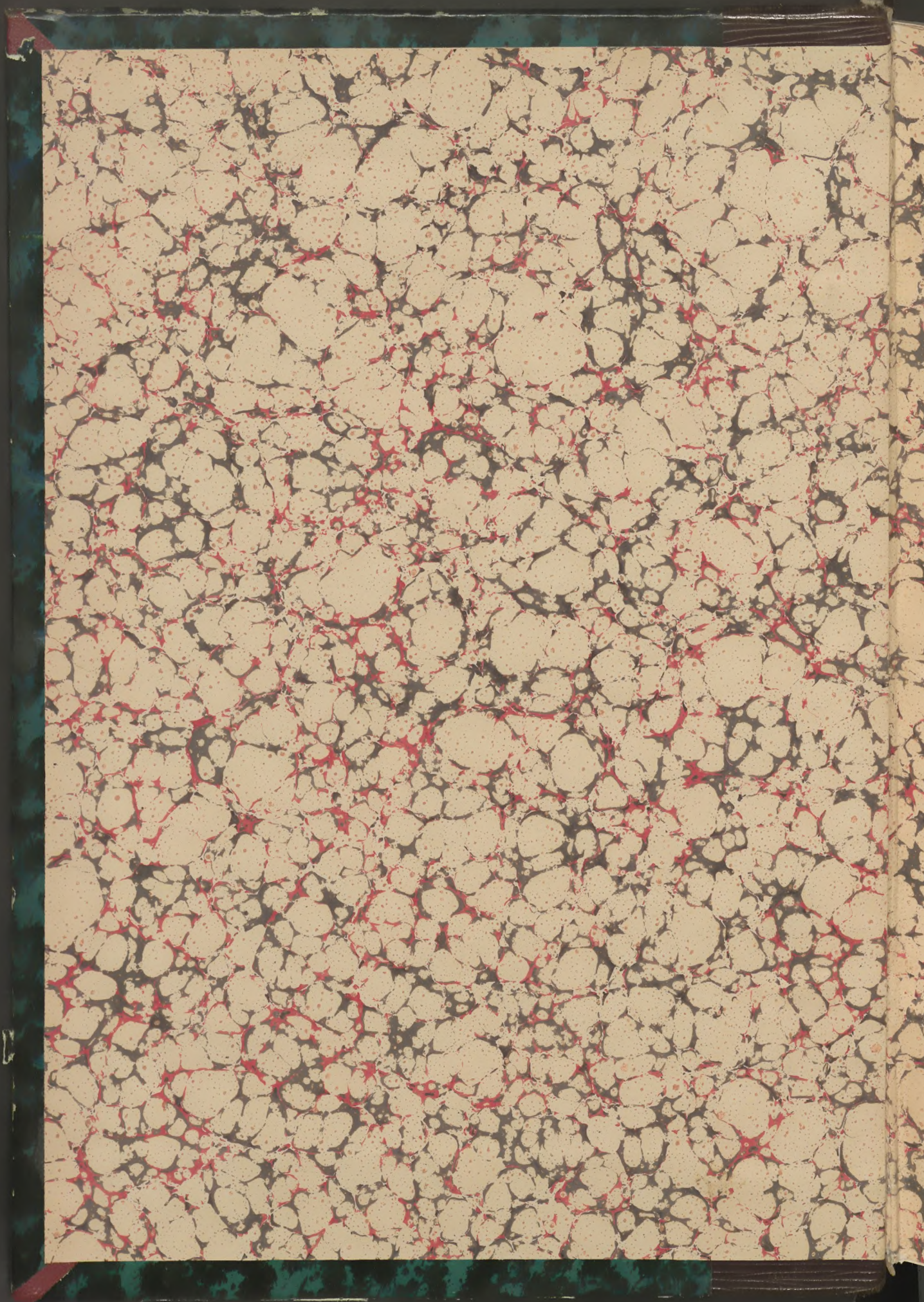
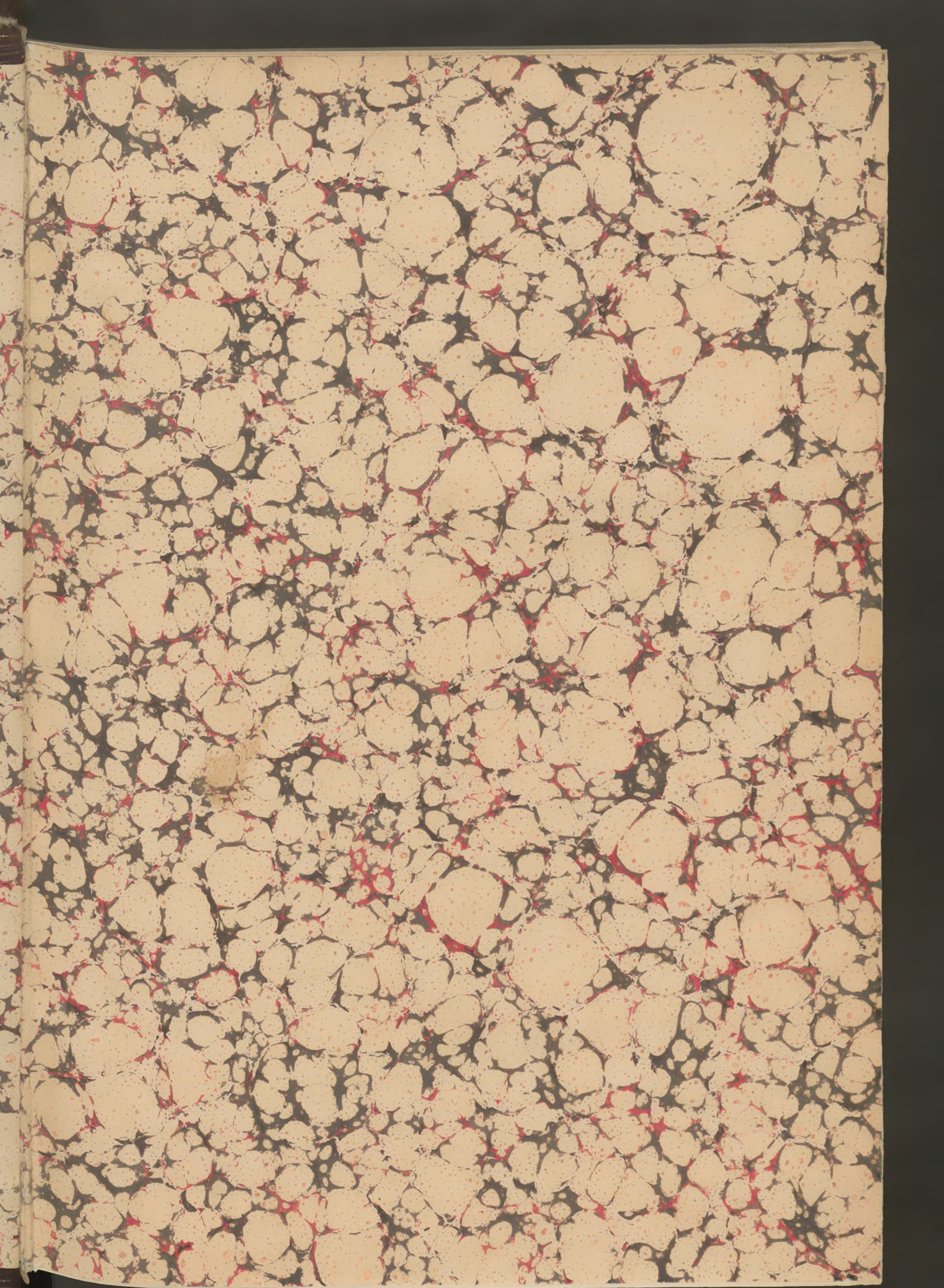
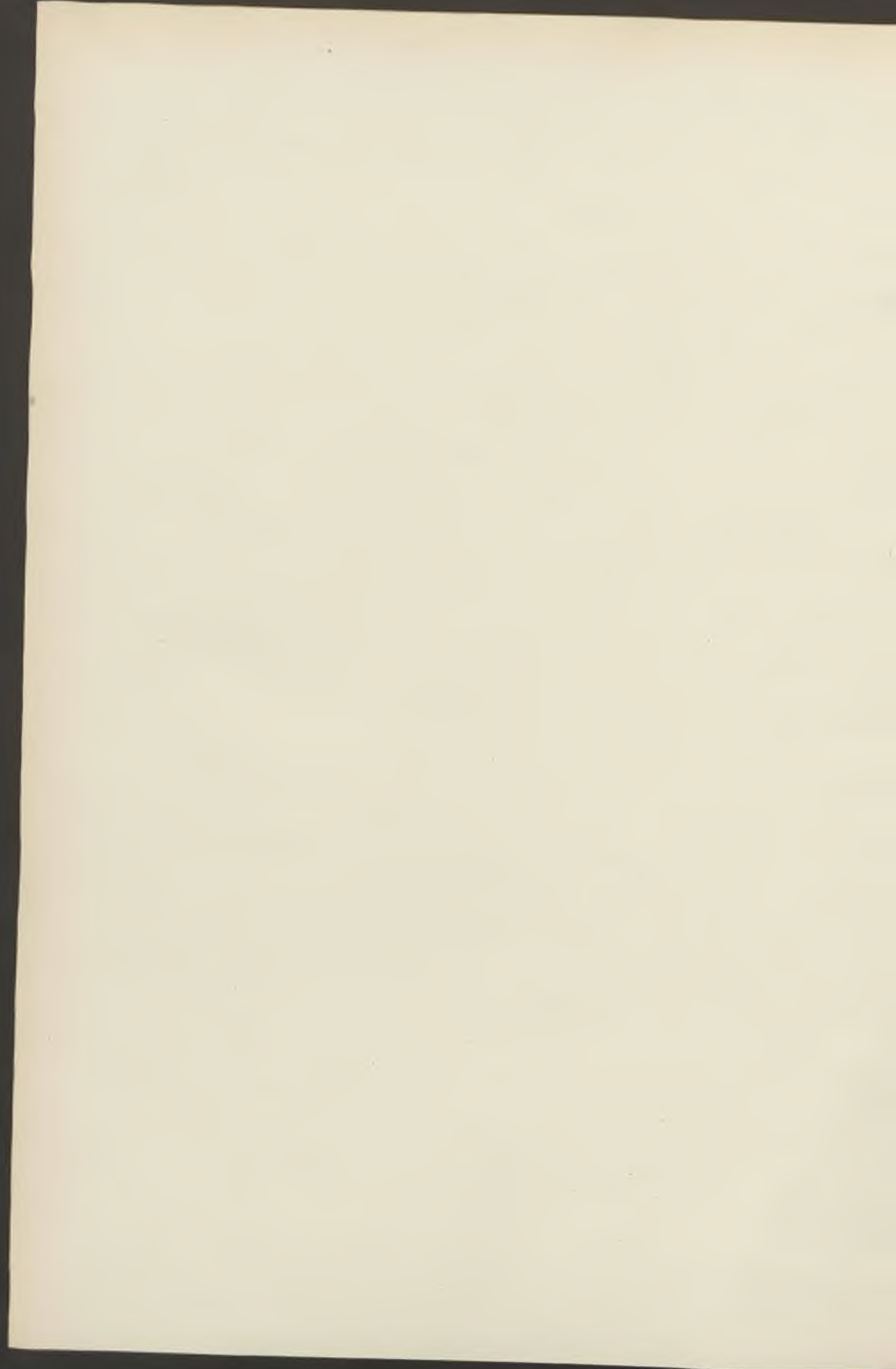


59

LIBRARY  
100







VILLE DE LILLE

---

BULLETIN ADMINISTRATIF

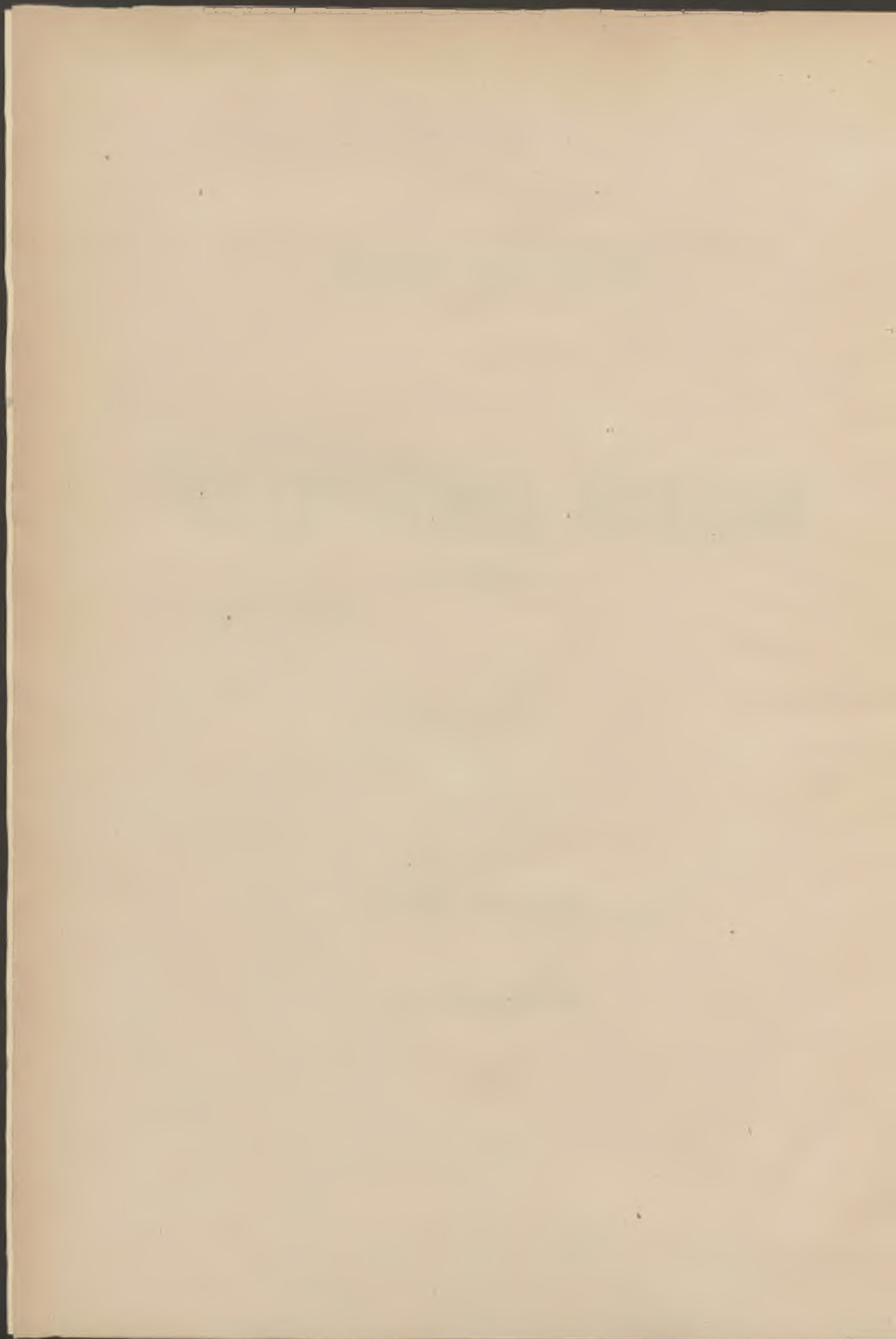
---

TOME LIX

---

ANNÉE 1930

---



# ADMINISTRATION MUNICIPALE

Elue les 19 Mai et 28 Juin 1929

---

## MAIRE :

M. SALENGRO, Roger.

## ADJOINTS :

MM. WILLEMS, Gaston-Léon.

FAVIÈRES, André-Jean-Jacques.

SPRIET, Henri.

BARDOU, Paul-Marie.

RAGHEBOOM, Auguste-Valentin.

MASSON, Georges-Louis.

COOLEN, Richard-Alexandre

DOYENNETTE, Edouard-Georges.

ARQUEMBOURG, Léon.

SAINT-VENANT, Charles.

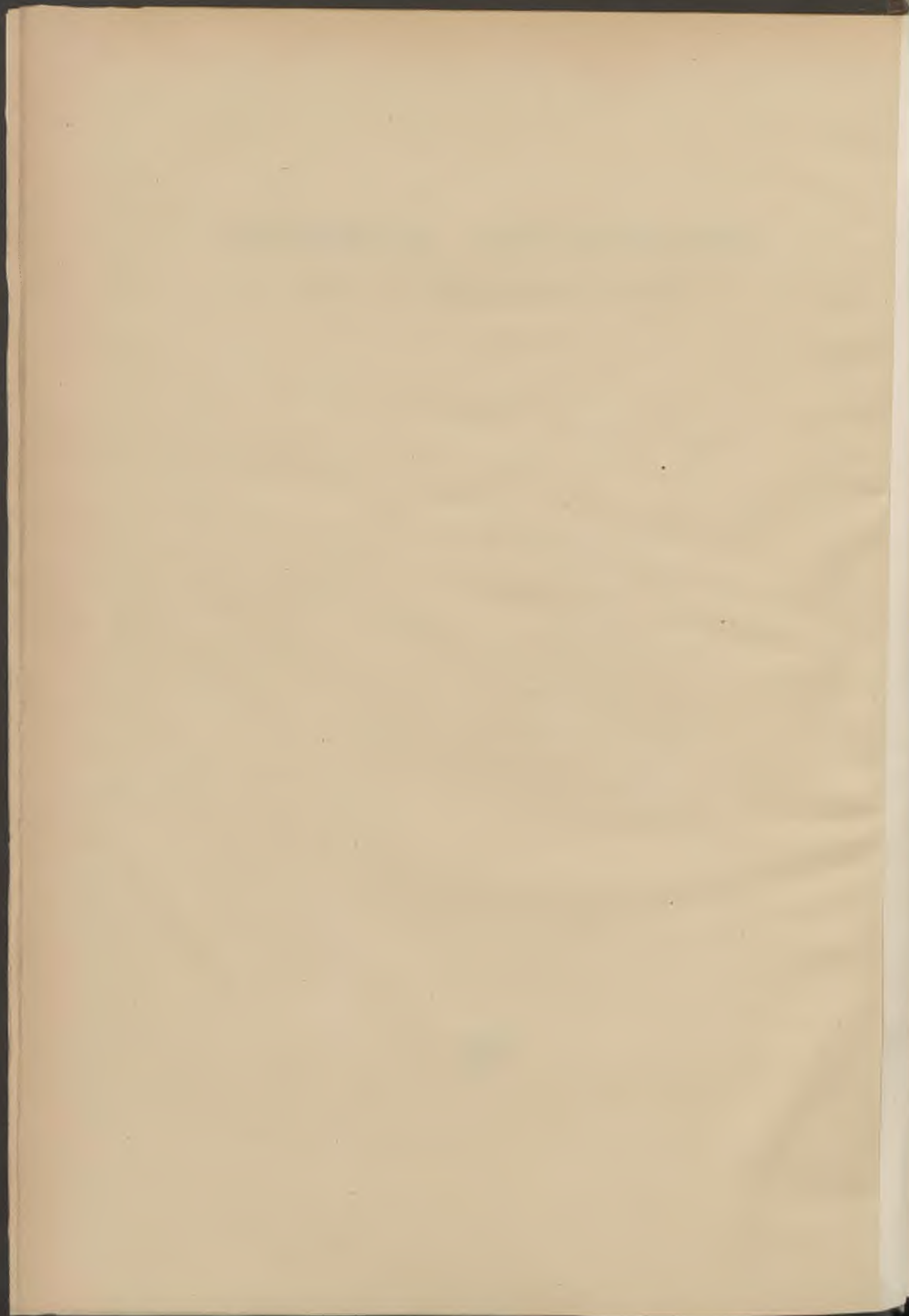
DEVERNAY, Théodore-Désiré.

LÉVY, Jean.

## SECRETÉNAIRE GENERAL :

M. PLANQUE, Maurice.







# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE

	Pages
<b>Conseil municipal :</b>	
Commissions. — Personnel. Nomination Viviande.....	18
Jardins ouvriers. — Nomination.....	18
<b>Administration municipale :</b>	
Impressions. — Fourniture d'imprimés. Adjudication en 5 lots. Marché Société d'Édition du Nord. 3 <sup>e</sup> lot : non adjugé.	8
<b>Police administrative :</b>	
Liquidation de marchandises. — Autorisation Podolsky.....	19
Elat civil. — Médecins. Nomination Van Kemmel.....	20
Démission. D <sup>r</sup> Renier .....	20
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Chauffage. — Fourniture de bois d'allumage. Marché Déprez et Versehoore .....	8
Camionnage et encavement des charbons pour 1930. Adjudication Omer Gyselincq .....	8
Nouvel Hôtel de Ville. — Aménagement des trottoirs. Adjudi- cation en 2 lots. 1 <sup>er</sup> lot : Roland Lepez ; 2 <sup>e</sup> lot : non adjugé .....	9
Conduite du chauffage. Marché Société Anonyme du Chauffage central Sulzer.....	9
Fourniture de mobilier. Marché A. Deloffre.....	9

	Pages
Hôtel Académique. — Travaux d'aménagement et de transformation. Marchés divers .....	10
Ecoles Anatole France et Marcel Sembat. — Fourniture de tables d'élèves. Adjudication-concours. Marché Léo Wiart .....	10
Groupe scolaire du Faubourg de Béthune. — Fourniture et pose d'appareils d'aération. Marché Cambours.....	10

**Immeubles :**

Construction d'une maison d'habitation. — Rue Bouguereau, « Société Anonyme l'Entreprise du Sud ».....	11
Eviction de locataire. — Square Ruault, N° 55. Convention. Indemnité Dumont .....	11

**Voies ferrées :**

Tramways. — Compagnie des Tramways de Lille et sa banlieue. Redevance annuelle. Répartition entre diverses communes .....	21
Ligne I. Aménagements à apporter. Projet approuvé par la Préfecture .....	22

**Promenades et jardins :**

Autorisations de circulation. — Avenue du Petit Paradis et Allée des Marronniers. Lefebvre.....	23
Avenue du Petit Paradis. Emile Cuinguet.....	24
Avenues de l'Hippodrome. Auguste Pouillet ; Pasteur ; Vansante .....	25
Avenues des Marronniers, du Bois et Chemin du Bois. Deval .....	26

**Voirie :**

Interruption de circulation. — Rue Ropra.....	27
Egouts. — Construction. Boulevard Carnot. Adjudication Billaut .....	11
Construction aux abords de la porte de Béthune. Adjudication Jean Caroni.....	11

	Pages
Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales. Rue de Loos, 19. Hudelest .....	28
Rue de Loos, 60. Delva.....	29
Rue de Loos. Divers .....	30
Rue Desmazières. Santorius et Castiaux.....	31
Propreté publique. — Enlèvement des fumiers. Marché Jules Degraeve .....	42
<b>Théâtres municipaux :</b>	
Réfection des décors. — Marché Molière.....	12
<b>Enseignement des Beaux-Arts :</b>	
Ecole des Beaux-Arts. — Professeur, Promotion Dubuisson....	32
<b>Enseignement secondaire :</b>	
Lycée Fénelon. — Médecin pour 1930. Mainlien D <sup>r</sup> Caean.....	33
Internat. Agent spécial stagiaire. Nominat. M <sup>lle</sup> Simone Caudmont .....	33
Fourniture de denrées. Marchés divers .....	12
<b>Enseignement technique :</b>	
Ecoles pratiques d'industrie (Ecoles Baggio et Valentine Labbé). Professeurs. Traitements .....	34
Ecole Baggio. — Professeurs. Traitement Facon.....	35
Ecole Valentine Labbé. — Traitement Lauwerie.....	35
Fourniture de denrées. Marchés divers.....	13
Cabinet d'orientation professionnelle. — Nominat.....	35
Médecin. Maintien docteur Dupret .....	37
<b>Enseignement primaire :</b>	
Livres de prix, livres classiques et de bibliothèque. — Fourniture. Marchés divers .....	13
Assistantes médicales scolaires pour 1930-1931. — Maintien....	37
Nominat. M <sup>lle</sup> Marie Wahanin.....	38
Inspection médicale scolaire. — Médecins pour 1930. Nominat .....	38

	Pages
<b>Hospices :</b>	
Fourniture de cercueils. — Adjudication. Marché A. Vandenbergesch .....	14
<b>Ouvres diverses :</b>	
Crèche municipale. — Médecin. Mainlien. D <sup>r</sup> Gosselin.....	39
<b>Alimentation :</b>	
Abattoirs. — Locations de locaux .....	14
<b>Cimetières :</b>	
Cimetière de l'Est. — Clôture. Construction. Marché R. Hayem.	15
<b>Eclairage :</b>	
Distribution d'énergie électrique. — Frais de contrôle. Fixation.	39
<b>Police :</b>	
Garage public du square Jussieu. — Travaux de signalisation. Marché Maugé .....	15
Immeuble menaçant ruine. — Rue Christophe-Colomb 11, 13, 13 bis. Démolition. Mise en demeure. Veuve Berche.	40
Morgue. — Médecins. Mainlien docteurs Leclercq et Cordonnier.	41
Fourniture de cercueils. Adjudication. Marché A. Vandenbergesch .....	14
<b>Distribution d'eau :</b>	
Usines de Wattignies et d'Emmerin. — Fourniture d'énergie électrique. Traité Compagnie Continentale du Gaz (Réseau électrique de la région lilloise).....	15
<b>Hygiène :</b>	
Statistique sanitaire du mois de janvier 1930.....	42
Service de prophylaxie antivenérienne. — Médecins, Docteurs Vanhacker et Cornille .....	43

	Pages
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Fourniture d'effets d'habillement. Marchés divers, .....	45

**Services municipaux :**

Commission du personnel. — Nomination Viviande, .....	18
Médecin Inspecteur. — Maintien docteur Israël, .....	43

**Première Direction :**

Promotions diverses :	
Auguste Lecaillet .....	44
Jules Nys .....	44
Léon Sergeant .....	44
Henri Verheylesoonne .....	44
Radiation :	
Henri Dal .....	45

**Deuxième Direction :**

Promotions diverses :	
Bavye .....	44
Edmond Bergue .....	44
Boone .....	44
Dhennin .....	44
Louage .....	44

**Troisième Direction et Recette municipale :**

Promotions diversès :	
Courtecuisse .....	44
Devernay .....	45
Leblon .....	45
M <sup>lle</sup> Plancq .....	44
Vantorre .....	44

**Quatrième Direction :**

Promotions diverses :	
Dubuisson .....	32
Facon .....	35

	Pages
M <sup>lle</sup> Lauwerie .....	35
Lemille .....	44
Van Bedaf .....	44

**Cinquième Direction :**

Promotions diverses :

M <sup>me</sup> Clabeaux .....	44
Wilfrid Dandiéval .....	46
Fernand Nevelle .....	44

**Police :**

Promotions diverses :

Jules Abraham .....	48
Jules Anrgel .....	48
Alfred Arbonnier .....	48
Clément Bauvin .....	48
Gilbert Bouquet .....	49
Alphonse Brohet .....	49
Gustave Collin .....	48
Emile Dacht .....	48
Désiré Delamette .....	48
Jean-Baptiste Delmarquette .....	48
Léon Depraeter .....	48
Georges Destombes .....	48
Guilbert Fache .....	47
Henri Farez .....	48
Henri Glibert .....	48
Marcel Gokelaere .....	48
Jules Heldenberghe .....	48
Maurice Largillière .....	48
Léon-Albert Laurent .....	47
Albert Lemaire .....	48
Auguste Meuret .....	48
Léon Payen .....	47

	Pages
Albert Vandekerekove .....	48
Maurice Verheyden .....	48
Victor Wallerand .....	48
Démission. — Charles Van Damme.....	49

**Sapeurs-Pompiers :**

*Promotions diverses :*

Bullebeau .....	50
Descarpentries .....	50
Folzan .....	50
Hohl .....	50
Lesschaeve .....	50
Noé .....	50
Totelet .....	50
Trefert .....	50
Démission. — Leclereq .....	51
Ramont .....	51
Legros .....	51

**Personnel ouvrier :**

*Promotions diverses :*

Balleau .....	51
Broquart .....	51

**Adjudications, — Marchés :**

Fournitures diverses pour l'année 1930. — Marchés divers....	16
Cartonnages et travaux de reliure. — Adjudications, Marchés	
Cordonnier et Legrand frères.....	17
Cuir et articles de bourrellerie. — Marché Druelle-Dervaux..	17
Fourrages. — Marché Duquesnoy .....	17

---

---

**ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Impressions. — Fourniture  
d'imprimés aux Services municipaux. — Adjudication**

---

DU 13 JANVIER 1930

Adjudication en 5 lots pour la fourniture d'imprimés aux Services municipaux du 1<sup>er</sup> janvier 1930 au 31 décembre 1931 au profit de :

1<sup>er</sup> lot. — *Imprimés de la 1<sup>re</sup> Direction.* — La Société d'Édition du Nord, 28, rue Alphonse-Mercier, à Lille, moyennant la somme approximative de 39.600 francs, rabais de 1 % déduit ;

2<sup>e</sup> lot. — *Imprimés de la 2<sup>e</sup> Direction.* — La Société d'Édition du Nord, 28, rue Alphonse-Mercier, à Lille, moyennant la somme approximative de 19.800 francs, rabais de 1 % déduit ;

3<sup>e</sup> lot. — *Imprimés de la 3<sup>e</sup> Direction.* — *Non adjugé.*

4<sup>e</sup> lot. — *Imprimés des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Directions.* — La Société d'Édition du Nord, 28, rue Alphonse-Mercier, à Lille, moyennant la somme approximative de 19.800 francs, rabais de 1 % déduit ;

5<sup>e</sup> lot. — *Bulletin administratif.* — La Société d'Édition du Nord, 28, rue Alphonse-Mercier, à Lille, moyennant la somme approximative de 49.500 francs, rabais de 1 % déduit.

Enregistré le 15 février 1930, folio 89, case 961.

---

**BÂTIMENTS COMMUNAUX. — Chauffage. — Fourniture de bois  
d'allumage. — Marché Déprez et Verschoore**

---

DU 6 JANVIER 1930

Soumission pour fourniture de bois d'allumage nécessaire au chauffage des bâtiments communaux, au profit de MM. Déprez et Verschoore, 111, route d'Arras, à Faches-Thumesnil, moyennant la somme approximative de 10.000 francs.

Enregistré le 10 janvier 1930, folio 50, case 519.

---

**BÂTIMENTS COMMUNAUX. — Chauffage. — Camionnage  
et encavement des charbons. — Année 1930. — Adjudication  
Omer Gyselinek**

---

DU 30 DÉCEMBRE 1929

Adjudication pour le camionnage et l'encavement des charbons



pendant l'année 1930 au profit de M. Omer Gyselinck, 25, rue Fémy, à Lille, moyennant la somme approximative de 60.000 francs.

Enregistré le 18 janvier 1930, folio 59, case 603.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Nouvel Hôtel de Ville.  
Aménagement des trottoirs. — Adjudication en 2 lots**

---

DU 13 JANVIER 1930

Adjudication pour l'aménagement des trottoirs du Nouvel Hôtel de Ville, 41 et 42<sup>es</sup> lots au profit de :

*41<sup>e</sup> lot. — Seuils et bordures en granit. — M. Roland Lépez, 130, rue Meurein, à Lille, moyennant la somme de 45.600 francs.*

Enregistré le 29 janvier 1930, folio 73, case 755.

*42<sup>e</sup> lot. — Pavage des trottoirs. — Non adjudgé.*

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Nouvel Hôtel de Ville. — Chauffage.  
Conduite. — Marché Société Anonyme de chauffage central Sulzer**

---

DU 6 JANVIER 1930

Soumission pour la conduite du chauffage du Nouvel Hôtel de Ville, au profit de la Société Anonyme de chauffage central Sulzer, 7, avenue de la République, à Paris, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 13 janvier 1930, folio 52, case 539.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Nouvel Hôtel de Ville. — Fourniture  
de mobilier. — Marché A. Deloffre**

---

DU 23 DECEMBRE 1929

Soumission pour la fourniture de mobilier au Nouvel Hôtel de Ville, au profit de M. A. Deloffre, Palais de la Bourse à Lille, moyennant la somme de 23.650 francs.

Enregistré le 3 janvier 1930, folio 42, case 432.

---

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel Académique. — Travaux de transformation et d'aménagement. — Marchés divers**

---

DU 6 JANVIER 1930

Soumission pour travaux de transformation et d'aménagement à l'Hôtel académique au profit de :

1° *Ravalement des façades anciennes.* — M. Dhélin, rue des Meuniers, à Lille, moyennant la somme de 33.800 francs ;

2° *Carrelage en marbre.* — MM. Morel et Fauchille, entrepreneurs, 153, rue Solférino, à Lille, moyennant la somme de 6.775 fr. ;

3° *Travaux de simili-pierre.* — M. G. Borrewater, 48, avenue Foubert, à La Madeleine, moyennant la somme de 34.000 francs.

Enregistré le 22 janvier 1930, folio 63, cases 654, 652, 653.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Anatole France et Marcel Sembat. — Fourniture de tables d'élèves. — Adjudication-concours. — Marché Léo Wiart**

---

DES 6 JANVIER 1930 ET 2 DECEMBRE 1929

Adjudication-concours pour la fourniture de tables d'élèves aux écoles Anatole-France et Marcel-Sembat, au profit de M. Léo Wiart, 18, rue Nicolas-Leblanc, à Lille, moyennant la somme de 28.773 fr.

Enregistré le 11 février 1930, folio 84, case 907.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe scolaire du Faubourg de Béthune. — Fourniture et pose d'appareils d'aération. — Marché Cambours**

---

DU 21 DECEMBRE 1929

Soumission pour fourniture et pose d'appareils d'aération au Groupe scolaire du Faubourg de Béthune, au profit de M. Cambours, 7, avenue Verdi, à La Madeleine, moyennant la somme de 18.000 fr.

Enregistré le 3 janvier 1930, folio 12, case 431,

---

**IMMEUBLES. — Construction d'une maison d'habitation.  
Rue Bouguereau. — Société Anonyme « L'Entreprise du Sud »**

DU 4 JANVIER 1930

Soumission pour la construction d'une maison d'habitation, rue Bouguereau, au profit de la Société Anonyme « L'Entreprise du Sud », 134, chemin de Bargues, à Lille, moyennant la somme approximative de 25.000 francs.

Enregistré le 21 janvier 1930, folio 62, case 629.

---

**IMMEUBLES. — Eviction de locataire. — Square Ruault, 55.  
Convention. — Indemnité Dumont**

DES 27 JANVIER 1930 ET 15 OCTOBRE 1929

Convention par laquelle M. et M<sup>me</sup> Dumont se sont engagés à rendre complètement libre pour le 30 octobre 1929, l'immeuble sis à Lille, square Ruault, N° 55, dans lequel ils exerçaient le commerce d'estaminet, et ce, moyennant payement par la Ville d'une indemnité de 3.500 francs.

Enregistré le 27 janvier 1930, folio 68, case 708.

---

**VOIRIE. — Egoût. — Construction. — Boulevard Carnot.  
Adjudication Billaut**

DU 25 JANVIER 1930

Adjudication pour la construction d'un égout, boulevard Carnot, au profit de M. Billaut, entrepreneur à Wavrin, moyennant la somme de 114.950 francs.

Enregistré le 1<sup>er</sup> mars 1930, folio 101, case 1092.

---

**VOIRIE. — Construction d'un égout aux abords de la porte  
de Béthune. — Adjudication Jean Caroni**

DU 11 JANVIER 1930

Adjudication pour la construction d'un égout aux abords de la

porte de Béthune au profit de M. Jean Caroni, 28, rue Léonard-Danel, à Lille, moyennant la somme approximative de 185.154 fr. 50.

Enregistré le 20 février 1930, folio 93, case 1029.

---

**PROPRETE PUBLIQUE. — Enlèvement des fumiers.  
Marché Jules Degraeve**

---

DU 6 JANVIER 1930

Soumission pour l'enlèvement des fumiers provenant de la cavalerie des Services de la Propreté publique, au profit de M. Jules Degraeve, faubourg des Postes, 30, à Loos-les-Lille, moyennant une redevance de 22 fr. 50 par cheval et par mois.

Enregistré le 9 janvier 1930, folio 49, case 509.

---

**THEATRES MUNICIPAUX. — Réfection de décors.  
Marché Molière**

---

DU 6 JANVIER 1930

Soumission pour réfection de décors des Théâtres municipaux au profit de M. Gaston Molière, 1, place Saint-Martin, à Lille, moyennant la somme approximative de 100.000 francs.

Enregistré le 17 janvier 1930, folio 59, case 593.

---

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. — Fourniture  
de denrées. — Marchés divers**

---

DU 11 JANVIER 1930

Soumissions pour la fourniture de denrées nécessaires au Lycée Fénelon pendant l'année scolaire 1929-1930, au profit de :

1° *Viande.* — M. A. Pille, rue du Pôle-Nord, à Lille, moyennant la somme approximative de 30.000 francs ;

2° *Bière.* — « La Grande Brasserie », 112, boulevard Montebello, à Lille, moyennant la somme approximative de 9.000 francs ;

3° *Beurre et œufs.* — Mlle C. Géloen, 65, rue Colbert, à Lille, moyennant la somme approximative de 30.000 francs ;

4° *Beurre de cuisine.* — M. Baillet-Lourdault, 54, rue Nationale, à Wattignies, moyennant la somme approximative de 6.000 francs ;

5° *Epicerie*. — M. H. Gonthier, 115, rue Brûle-Maison, à Lille, moyennant la somme approximative de 12.000 francs ;

6° *Epicerie*. — Les « Etablissements Delerue », 13, rue des Bouchers, à Lille, moyennant la somme approximative de 6.000 fr. ;

7° *Charcuterie*. — M. G. Grussez, 11, rue Léon-Gambetta, à Lille, moyennant la somme approximative de 15.000 francs ;

8° *Légumes*. — Mme Vve Dugardin, 15, rue Alphonse-Mercier, à Lille, moyennant la somme approximative de 15.000 francs ;

9° *Lait*. — M. J. Hénau, 120, rue de Lille, à Ronchin, moyennant la somme approximative de 9.000 francs ;

10° *Pain*. — La Société « L'Indépendante », 112, boulevard Montébello, à Lille, moyennant la somme approximative de 25.000 fr. ;

11° *Enlèvement des eaux grasses*. — M. Arbon, route de Lannoy, à Annappes, moyennant la somme approximative de 870 francs.

Enregistré le 27 janvier 1930, folio 68, case 702.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé.  
Fournitures de denrées. — Marchés divers**

DU 6 JANVIER 1930

Soumissions pour fournitures diverses à l'Ecole Valentine-Labbé au profit de :

1° *Viande*. — « Comptoir Lebossé », 81, rue Esquermoise, à Lille, moyennant la somme approximative de 10.000 francs ;

2° *Légumes frais*. — M. Ferdinand Dancoisne, 5, rue du Faisan, à Lille, moyennant la somme approximative de 4.000 francs ;

3° *Epicerie*. — M. Lucien Vandamme, 8, place Saint-Martin, à Lille, moyennant la somme approximative de 10.000 francs.

Enregistré le 16 janvier 1930, folio 57, case 577.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Fourniture de livres de prix, livres classiques et livres de bibliothèque. — Marchés divers**

DU 9 JANVIER 1930

Adjudication en 3 lots pour la fourniture des livres de prix, livres classiques, livres de bibliothèques pendant l'année scolaire 1930, au profit de :

1<sup>er</sup> lot. — *Livres classiques.* — M. Georges Cambay, libraire, 7, place du Lion-d'Or, à Lille, moyennant la somme approximative de 75.155 francs, rabais de 25 fr. 10 % déduit ;

2<sup>e</sup> lot. — *Fournitures classiques.* — M. Jean Gachie, libraire, 17, place du Lion-d'Or, à Lille, moyennant la somme approximative de 75.495 francs, rabais de 28 fr. 10 % déduit ;

3<sup>e</sup> lot. — *Livres de prix.* — MM. Dervaux et Fils, libraires, 34, rue Raymond-Derain, à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 46.440 francs, rabais de 28 fr. 60 % déduit.

Enregistré le 13 février 1930, folio 80, case 931.

---

**HOSPICES ET MORGUE. — Fourniture de cercueils. — Adjudication  
Marché Vandenbeusch**

---

DU 9 JANVIER 1930

Adjudication pour la fourniture de cercueils à l'Administration des Hospices et au Service de la Morgue pendant l'année 1930, au profit de M. A. Vandenbeusch, 64, rue Saint-Etienne, à Lille, moyennant la somme approximative de 36.793 fr. 75.

Enregistré le 4 mars 1930, folio 2, case 8.

---

**ALIMENTATION. — Abattoirs. — Locations de locaux**

---

DU 27 JANVIER 1930

Location au profit de M. Jean Caby, chevilleur à Lille, 4, rue du Béguinage, de la case du frigorifique située aux Abattoirs de Lille, et portant le numéro 3 pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1929 au 30 avril 1930 soit 181 jours moyennant un loyer de 1.448 francs.

Enregistré le 27 janvier 1930, folio 68, case 707.

---

Location au profit de M. Julien Bernaert, chevilleur, demeurant à Lille, 44, rue Princesse, de la case du frigorifique située aux Abattoirs de Lille portant le numéro 2, pour la période du 15 octobre 1929 au 30 avril 1930 soit 198 jours moyennant un loyer de 1.584 fr.

Enregistré le 27 janvier 1930, folio 68, case 707.

---

---

---

**CIMETIÈRES. — Cimetière de l'Est. — Construction d'une clôture.  
Marché R. Hayem**

---

DU 6 JANVIER 1930

Soumission pour la construction d'une clôture au Cimetière de l'Est au profit de M. R. Hayem, 66, rue Sainte-Hélène, à Saint-André, moyennant la somme approximative de 37.000 francs.

Enregistré le 18 janvier 1930, folio 59, case 604.

---

---

**POLICE. — Voie publique. — Garage public. — Square Jussieu.  
Travaux de signalisation. — Marché Maugé**

---

DU 28 JANVIER 1930

Soumission pour travaux de signalisation du garage public, square Jussieu, au profit de MM. Maugé, 22, rue des Ponts-de-Comines, à Lille, moyennant la somme de 16.180 francs.

Enregistré le 11 février 1930, folio, 84, case 906.

---

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Usines de Wattignies et d'Emmerin.  
Fourniture d'énergie électrique. — Traité Compagnie Conti-  
nentale du Gaz (Réseau électrique de la région lilloise)**

---

DU 27 JANVIER 1930

Traité d'abonnement conclu avec la C<sup>e</sup> Continentale du Gaz (Réseau électrique de la Région lilloise) pour fourniture, pendant une durée de dix années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, du courant électrique nécessaire aux deux postes du Service des Eaux de Wattignies et d'Emmerin.

Enregistré le 20 février 1930, folio 94, case 1033.

---

---

**SAPEURS POMPIERS. — Fourniture d'effets d'habillement.  
Marché divers**

---

DU 6 JANVIER 1930

Soumission pour fourniture d'effets d'habillement aux sapeurs-pompiers pendant l'année 1930 au profit de M. P. Rolland, confes-

tionneur, 7, rue de la Roquette, à Paris, moyennant la somme approximative de 21.000 francs ;

Bottes et brodequins : au profit de M. Jules Boutry fils, 22, avenue Charles-Saint-Venant, à Lille, moyennant la somme approximative de 9.000 francs.

Enregistré le 9 janvier 1930, folio 49, cases 511-512.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fournitures diverses pour l'année 1930.  
Marchés divers**

---

DU 6 JANVIER 1930

Soumissions pour fournitures diverses aux Services municipaux pendant l'année 1930 au profit de :

1° *Fournitures de bureau.* — La Société Anonyme Gachie et Aula, 12, place du Lion-d'Or, à Lille, moyennant la somme approximative de 30.000 francs ;

2° *Cordes et ficelles.* — M. Jean Dhour, 16, rue de la Clef, à Lille, moyennant la somme approximative de 15.000 francs ;

3° *Drogueries.* — MM. Prouvost-Dalle, 21, rue du Faubourg-d'Arras, à Lille, moyennant la somme approximative de 20.000 fr. ;

4° *Quincaillerie.* — MM. Tampleu Frères, 15, rue d'Arras, à Lille, moyennant la somme approximative de 25.000 francs ;

5° *Aciers et tôles.* — M. Nollet-Carré, 15, rue Pierre-Motte, à Roubaix, moyennant la somme approximative de 10.000 francs ;

6° *Limes et retailage de limes.* — MM. Tesmoingt et Fils, 31, rue Pascal, à Lille, moyennant la somme approximative de 8.000 francs ;

7° *Brosserie.* — M. Billaut-Dessart, 265, rue des Postes, à Lille, moyennant la somme approximative de 15.000 francs ;

8° *Wassingues.* — « Etablissements A. Parent et Fils », à Lannoy, moyennant la somme approximative de 8.000 francs ;

9° *Produits chimiques.* — M. L. Collas, 11, rue Gay-Lussac, à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 10.000 francs ;

10° *Déchets et chiffons.* — M. A. Pailliez, 29, rue du Creusol, à Croix, moyennant la somme approximative de 10.000 francs ;

11° *Savon mou.* — Société Anonyme des « Anciens Etablissements Gadenne-Cornaille et Delrue », à Gondécourt, moyennant la somme approximative de 18.000 francs ;



12° *Huiles et graisses.* — Société Anonyme des « Huiles Renaut », 55, rue Camille-Desmoulins, à Issy-les-Moulineaux, moyennant la somme approximative de 20.000 francs ;

13° *Essence et pétrole.* — M. A. Desmettre, 83, rue Abélard, à Lille, moyennant la somme approximative de 80.000 francs ;

14° *Bois pour écoles.* — MM. Bauduin et Fils, 246 bis, rue de Paris, à Lille, moyennant la somme approximative de 30.000 francs.

Enregistré le 21 janvier 1930, folio 61, case 627.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture de cartonnage et travaux de reliure. — Marché Cordonnier et Legrand frères**

---

DU 27 JANVIER 1930

Adjudication en 2 lots des fournitures de cartonnages et travaux de reliure au profit de :

1<sup>er</sup> lot. — *Reliure de luxe.* — M. Cordonnier, relieur, 29, rue Alphonse-Mercier, à Lille, moyennant la somme approximative de 13.500 francs, rabais de 10 % déduit ;

2<sup>e</sup> lot. — *Cartonnages.* — MM. Legrand Frères, 6, rue du Barbier Maës, à Lille, moyennant la somme approximative de 9.408 francs, rabais de 21 fr. 60 % déduit.

Enregistré le 19 février 1930, folio 92, case 1012.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture de cuirs et articles de bourrellerie. — Marché Druelle-Dervaux**

---

DU 6 JANVIER 1930

Soumission pour fourniture de cuirs et d'articles de bourrellerie aux divers Services municipaux au profit de M. Druelle-Dervaux, 133, rue Faidherbe, à Wattignies, moyennant la somme approximative de 8.466 francs.

Enregistré le 16 janvier 1930, folio 57, case 578.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture de fourrages. Marché Duquesnoy**

---

DU 6 JANVIER 1930

Soumission pour fourniture de fourrages aux Services municipaux

paux, au profit de M. Duquesnoy, 2, rue de La Madeleine, à Lille, moyennant la somme approximative de 150.000 francs.

Enregistré le 13 janvier 1930, folio 52, case 538.

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission du personnel. — Nomination  
Viviande**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des fonctionnaires municipaux, article 33 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Viviande, secrétaire de la Section syndicale des ouvriers municipaux, est nommé membre de la Commission du personnel, en remplacement de M. Dujardin.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission des jardins ouvriers.  
Nomination**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 23 décembre 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet, membre de la Commission des Jardins ouvriers :

MM. les Conseillers Bauche, Courouble, Martin, Peeters.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.  
Autorisation Podolsky**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 décembre 1906 ;

Vu la demande de M. Podolsky, marchand de confections pour dames, à Lille, 30, rue Neuve, inscrit au Registre du Commerce de Lille sous le n° 286.48 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Podolsky, marchand de confections pour dames, à Lille, 30, rue Neuve, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande en date du 4 janvier 1930 en observant les prescriptions de la loi du 30 décembre 1906 (1).

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 15 février prochain, lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Th. DEVERNAY.*

---

(1) *Loi du 31 décembre 1906, art. 1<sup>er</sup>, paragraphe 4.* — Pendant la durée de la liquidation, il sera interdit de recevoir d'autres marchandises que celles figurant à l'inventaire pour lequel l'autorisation aura été donnée.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat civil. — Médecin. — Nomination  
Van Kemmel**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, acceptant la démission de M. le Docteur Renier, chargé du Service municipal de l'Etat Civil pour la 14<sup>e</sup> Circonscription ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Van Kemmel, médecin auxiliaire de l'Etat Civil, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, médecin de la 14<sup>e</sup> circonscription, en remplacement du M. Renier.

ARTICLE 2. — M. le Docteur Van Kemmel recevra une indemnité annuelle de deux mille francs, payable par trimestre échu.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat civil. — Médecin. — Démission  
Docteur Renier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la lettre en date du 31 décembre 1929, par laquelle M. le Docteur Renier donne sa démission de Médecin du Service de l'Etat Civil ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de M. le Docteur Renier est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**VOIES FERRÉES. — Compagnie des Tramways de Lille  
et sa banlieue. — Répartition de la redevance entre diverses  
communes**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 4 de la convention du 20 août 1926 passée avec la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue et approuvée par décret du 10 septembre 1926, stipulant que la redevance annuelle de 150.000 francs à verser par ladite Compagnie pour jouissance du matériel fixe, doit être répartie entre toutes les communes traversées par les lignes de la présente concession et proportionnellement à la population de ces communes, à l'exclusion des villes de Roubaix et Tourcoing ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la répartition de la somme perçue pour l'année 1929 ; la part de la Ville de Lille étant fixée à :  
 $150.000 \times 201.921 = 76.548,44$

395.673

Considérant qu'un crédit de 73.452 francs en vue d'effectuer ladite répartition a été inscrit au budget de l'exercice 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Des mandats de paiement seront établis au profit des communes conformément au tableau de répartition ci-après :

Désignation des Communes	Nombre d'habitants	Sommes à répartir
La Madeleine .....	20.428	7.744,27
Croix .....	19.278	7.308,31
Hellemmes .....	15.925	6.037,18
Marcq-en-Barœul .....	16.145	6.120,59
Loos .....	13.865	5.256,23
Lomme .....	18.288	6.933,00
Lambersart .....	11.927	4.521,54
Haubourdin .....	10.784	4.088,22
Mouvaux .....	8.639	3.275,05
Wasquehal .....	8.507	3.225,01
Mons-en-Barœul .....	7.227	2.739,76
Ronchin .....	6.746	2.557,42
Faches .....	6.266	2.375,45

Désignation des Communes	Nombre d'habitants	Somme à répartir
Saint-André .....	5.686	2.155,57
Marquette .....	6.006	2.276,88
Flers .....	5.696	2.159,36
Wambrechies .....	4.423	1.676,76
Quesnoy-sur-Deûle .....	3.400	1.288,94
Wattignies .....	3.344	1.267,71
Verlinghem .....	4.172	444,31
	<hr/> 193.752	<hr/> 73.451,56

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**TRAMWAYS. — Ligne I. — Aménagement à apporter**

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le projet présenté le 22 mai 1929 par la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue, en vue d'apporter les aménagements suivants à la ligne I, de la Gare de Lille au Calvaire de Lomme ;

1° Doublement de la voie, rue Lequeux, à Lille, de la rue Henri-Regnault à la jonction de l'avenue de Dunkerque, sur une longueur de 70 mètres environ ;

2° Suppression du garage existant entre les rues Desruelles et Winckelmans, sur le territoire de Lomme ;

3° Etablissement de trois nouveaux garages, face à la rue de Pérenchies, face à la rue de la Mitterie et face à l'église du Bourg, sur le territoire de Lomme ;

Vu notre arrêté en date du 19 juillet 1929, ordonnant l'ouverture d'une enquête sur le projet dont il s'agit ;

Vu le dossier de l'enquête, notamment le procès-verbal des opérations de la Commission d'enquête en date du 9 janvier 1930 ;

Vu le décret du 10 septembre 1926, approuvant la convention intervenue le 20 août 1926 entre la Ville de Lille et la Compagnie,

en vue de modifier les conditions d'exploitation du réseau de cette Compagnie ;

Vu la convention du 20 août 1926 et le cahier des charges annexé au décret susvisé ;

Vu la loi du 31 juillet 1913 ;

Vu le décret du 17 décembre 1917 sur les enquêtes en matière de voies ferrées d'intérêt local ;

Vu les rapports et avis des Ingénieurs des Ponts et Chaussées chargés du contrôle des tramwys, en date des 25 et 27 février 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le projet ci-dessus visé est approuvé.

ARTICLE 2. — Les travaux devront être exécutés sans interruption de circulation et conformément aux lois et règlements en vigueur, aux stipulations du cahier des charges et aux règles de l'art.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur en chef du Département et MM. les Maires de Lille et de Lomme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée et qui sera notifié à la Compagnie par les soins du Service du Contrôle.

Fait à Lille, le 31 janvier 1930.

*Pour le Préfet,*

*Le Secrétaire général délégué :*

L. BOUJARD.

---

**PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit Paradis et Allée des Marronniers. — Autorisation de circulation. — Lefebvre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu la demande présentée le 2 janvier 1930, par laquelle M. Lefebvre demande à être autorisé à emprunter, avec son autocamionnette, l'avenue du Petit-Paradis et l'allée des Marronniers pour le transport des fleurs ;

Vu l'avis de la Sous-Commission de la Voie publique ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 172 du Code des arrêtés municipaux, M. Lefebvre, horticulteur, demeurant à Lambersart, est autorisé à emprunter l'avenue du Petit-Paradis et l'allée des Marronniers avec son auto-camionnette pour le transport de fleurs ou de plantes en pots.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 décembre 1930 et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article premier.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Lefebvre, pétitionnaire, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit Paradis.  
Autorisation de circulation. — Emile Cuingnet**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu la demande présentée le 27 décembre 1929, par laquelle M. Emile Cuingnet demande à être autorisé à emprunter avec ses véhicules l'avenue du Petit-Paradis pour le transport des fourrages destinés au service de l'armée ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 172 du Code des arrêtés municipaux, M. Emile Cuingnet, à Saint-André, rue de la Gare, 30, est autorisé à emprunter l'avenue du Petit-Paradis, jusqu'au Parc à fourrages, avec ses camions, pour le transport des fourrages destinés au service de l'armée.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait



exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 décembre 1930, et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article premier.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Emile Guingnel, pétitionnaire, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**PROMENADES ET JARDINS. — Avenues de l'Hippodrome, Auguste Pouillet et Pasteur. — Autorisation de circulation. — Vansante**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu la demande en date du 4 janvier 1930, par laquelle M. Gustave Vansante, pépiniériste, demeurant à Lonnie, rue Anatole-France, 72, sollicite l'autorisation d'emprunter avec son camion les avenues macadamisées de l'Hippodrome, Auguste-Pouillet et Pasteur, pour alimenter en matériaux les travaux nécessaires à l'aménagement d'un jardin situé avenue Pasteur, 14 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 172 du Code des arrêtés municipaux, M. Gustave Vansante est autorisé à emprunter avec son camion :

1° L'avenue de l'Hippodrome (partie comprise entre la Mairie de Lambersart et l'avenue Auguste-Pouillet) ;

2° L'avenue Auguste-Pouillet ;

3° L'avenue Pasteur (partie comprise entre l'avenue Auguste-Pouillet et le N° 14 de l'avenue Pasteur).

ARTICLE 2. — Cette autorisation est délivrée à titre tout à fait exceptionnel, et il ne pourra être transporté que les matériaux destinés aux travaux ci-dessus mentionnés.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Gustave Vansante, pétitionnaire, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**PROMENADES ET JARDINS. — Avenues des Marronniers  
et du Bois, Chemin du Bois. — Autorisation de circulation.  
Courmont-Deleval**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu la demande en date du 30 décembre 1929, par laquelle M. Courmont-Deleval, blanchisseur, demeurant rue Jean-Baptiste-Dumas, au Marais-de-Lomme, sollicite l'autorisation d'emprunter avec sa camionnette les avenues macadamisées pour livrer du linge :

1° Au « Café des Fleurs » ;

2° A « Ma Campagne » ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 172 du Code des arrêtés municipaux, M. Courmont-Deleval, blanchisseur, demeurant au Marais-de-Lomme, est autorisé à emprunter avec sa camionnette :

a) *L'avenue des Marronniers*, (partie comprise entre le pont du Petit-Paradis et l'établissement « Ma Campagne » ;

b) *Le chemin du Bois*, entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue du Bois ;

c) *L'avenue du Bois* ;

d) *Chemin bas du Bois* (partie comprise entre l'avenue du Bois et le « Café des Fleurs »).

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait

exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 décembre 1930 et est exclusivement réservée aux transports des marchandises destinées aux clients ci-dessus mentionnés.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Courmont-Deleval, blanchisseur, pétitionnaire, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation. — Rue Ropra**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu la lettre de M. Dehaul, architecte, demeurant à Lille, rue Sainte-Catherine, 76 ;

Considérant que l'immeuble sis rue Saint-André et retour rue Ropra menace la sécurité publique ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation est interdite rue Ropra à partir du 3 janvier 1930 et jusqu'à la fin des travaux à exécuter audit immeuble.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET,*

**VOIRIE. — Egout. — Conduite à l'égout des eaux ménagères  
et pluviales. — Rue de Loos, 19. — Mise en demeure.**

**Hudelest**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Considérant que M. Hudelest, demeurant à Wambrechies (Nord), avenue de la Gare, N° 10, ne s'est pas encore conformé aux avis qui lui ont été adressés, l'invitant à conduire à l'égout nouveau de la rue de Loos, à Lille, et au moyen de branchements de 0 m. 25 de diamètre intérieur, les eaux pluviales et ménagères de l'immeuble lui appartenant, situé rue de Loos, 19 ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Il est enjoint à M. Hudelest, demeurant à Wambrechies, avenue de la Gare, N° 10, d'avoir à construire le branchement destiné à conduire dans l'égout communal de la rue de Loos, à Lille, les eaux pluviales et ménagères de sa propriété sise rue de Loos, N° 19.

Le propriétaire susvisé devra faire exécuter les travaux d'installation du branchement, *sans délai*, et supprimer la gargouille sur trottoir, sous peine d'y être contraint par toutes les voies que de droit.

**ARTICLE 2.** — Le propriétaire désigné ci-dessus devra se conformer aux prescriptions de la loi du 13 brumaire an VII, à celles contenues dans le Code des arrêtés municipaux, notamment aux articles 846, 937, 939, 944, 945, 946, ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

**ARTICLE 3.** — M. l'Ingénieur des T. P. E., Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.*

---

**VOIRIE. — Egoût. — Conduite à l'égoût des eaux ménagères.  
Rue de Loos, N° 60. — Mise en demeure. — Delva**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Considérant que Madame Delva, demeurant à La Madeleine (Nord), avenue Botanique, villa « Sainte-Anne », ne s'est pas encore conformée aux avis qui lui ont été adressés, l'invitant à conduire à l'égoût nouveau de la rue de Loos, à Lille, et au moyen de branchements de 0 m. 25 de diamètre intérieur, les eaux pluviales et ménagères de l'immeuble lui appartenant, situé rue de Loos, N° 60 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint à Madame Delva, demeurant à La Madeleine, avenue Botanique, villa « Sainte-Anne », d'avoir à construire le branchement destiné à conduire dans l'égoût communal de la rue de Loos, à Lille, les eaux pluviales et ménagères de sa propriété sise rue de Loos, N° 60 ;

Le propriétaire susvisé devra faire exécuter les travaux d'installation du branchement sans délai, et supprimer la gargouille sur trottoir, sous peine d'y être contraint par toutes les voies que de droit.

ARTICLE 2. — Le propriétaire désigné ci-dessus devra se conformer aux prescriptions de la loi du 13 brumaire an VII, à celles contenues dans le Code des arrêtés municipaux, notamment aux articles 846, 937, 939, 944, 945, 946, ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur des T. P. E., Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.*

**VOIRIE. — Egoût. — Conduite à l'égoût des eaux ménagères  
et pluviales. — Rue de Loos. — Mise en demeure**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Considérant que les propriétaires ci-après désignés, ne se sont pas conformés aux avis qui leur ont été adressés, les invitant à conduire à l'égoût nouveau de la rue de Loos, les eaux pluviales et ménagères de leurs immeubles au moyen de branchements de 0 m. 25 de diamètre intérieur au minimum ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Il est enjoint aux propriétaires ci-après désignés d'avoir à construire les branchements destinés à conduire dans l'égoût communal de la rue de Loos, les eaux pluviales et ménagères des immeubles riverains.

Les propriétaires devront exécuter les travaux d'installation des branchements sans délai, et supprimer les gargouilles sur trottoirs, sous peine d'y être contraints par toutes les voies que de droit.

Noms et adresses des Propriétaires	Lieux où doivent être exécutés les travaux
M. Crépy-Convain, rue des Postes, 22.....	Rue de Loos, 45.
M. Emile Casier, rue d'Anlin, 48.....	Rue de Loos, 41
M. Van Hoecke, boulev. Victor-Hugo, 195..	Rue de Loos, 39.
M. Verdière Th., rue Cronstadt, 29.....	Rue de Loos, 21.
M. V. Thibaut, rue Solférino, 221.....	Rue de Loos, 11 et 13.

**ARTICLE 2.** — Les propriétaires désignés ci-dessus devront se conformer aux prescriptions de la loi du 13 brumaire an VII, à celles contenues dans le Code des arrêtés municipaux, notamment aux articles 846, 937, 939, 944, 945, 946, ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

**ARTICLE 3.** — M. l'ingénieur des T. P. E., Directeur des Travaux

municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.*

---

**VOIRIE. — Egoûts et aqueducs. — Rue Desmazières. — Branche-  
ments particuliers. — Santorius et Castiaux**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu notre arrêté N° 815, du 12 décembre 1929, classant dans le domaine public communal la partie d'aqueduc de la rue Desmazières construite par M. G. Verley ;

Considérant que l'écoulement des eaux pluviales et ménagères dans le fil d'eau peut être cause d'accidents et qu'il nous appartient au point de vue hygiène et circulation publiques de prendre toutes mesures de sécurité utiles ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Il est enjoint aux propriétaires ci-après désignés d'avoir, conformément aux prescriptions de l'article 937 du Code des arrêtés municipaux, à construire les branchements particuliers destinés à conduire dans l'égout communal de la rue Desmazières, les eaux pluviales et ménagères des immeubles riverains.

Ces propriétaires devront exécuter les travaux susvisés et supprimer les gargouilles sur trottoirs dans le délai de 15 jours qui suivra la notification du présent arrêté, sous peine d'y être contraints par toutes les voies que de droit.

---

Noms et adresses des Propriétaires	Lieux où doivent être exécutés les travaux
M. Santorius, 47, avenue des Villas, à Roubaix .....	6, rue Desmazières, Lille.
M. Castiaux, 7, rue Desmazières, à Lille...	7, rue Desmazières, Lille.

---

**ARTICLE 2.** — Les propriétaires désignés ci-dessus devront se conformer aux prescriptions de la loi du 13 brumaire an VII, à

celles contenues dans le Code des arrêtés municipaux, notamment aux articles 840, 937, 939, 944, 945, 946, ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur des T. P. E., Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.*

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.  
Promotion Dubuisson**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Dubuisson, professeur d'architecture de 3<sup>e</sup> classe à l'école des Beaux-Arts, est promu à la 2<sup>e</sup> classe de son emploi à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1929.

ARTICLE 2. — M. Dubuisson recevra un traitement annuel de 17.300 francs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1929, pour 20 heures de cours par semaine.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---



---

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. — Médecin  
pour 1930. — Maintien D<sup>r</sup> Cacan**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Madame la Doctoresse Cacan est maintenue, pour l'année 1930, médecin du lycée Fénelon, aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. — Internat  
municipal. — Agent spécial. — Nomination. — M<sup>lle</sup> Simone  
Caudmont**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le décret du 7 janvier 1899 ;

Vu le règlement ministériel du 4 mai 1899, articles 4, 5 et 52 ;

Vu les articles 10 et 11 de la convention intervenue le 19 décembre 1905, entre le Maire de la Ville de Lille et le Ministre de l'Instruction publique ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>lle</sup> Simone Caudmont, née à Anzin le 18 juillet 1899, est nommée à compter du 16 janvier 1930, agent spécial stagiaire de l'Internat municipal annexé au Lycée Fénelon, en remplacement de M<sup>me</sup> Six-Cazier, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M<sup>lle</sup> Caudmont est versée dans la 8<sup>e</sup> classe de son emploi, soit au traitement annuel de 9.000 francs, à partir du 16 janvier 1930.

ARTICLE 3. — M<sup>me</sup> Caudmont exercera les fonctions énumérées à l'article 4 du règlement ministériel précité du 4 mai 1899.

Elle encaissera, en outre, pour le compte et sous la responsabilité du Receveur municipal, les sommes versées par les familles pour frais de pension, de demi-pension, etc... Elle versera le montant de ses recettes à la Caisse municipale tous les cinq jours et plus souvent, si c'est nécessaire.

Elle effectuera, sur mandats d'avances, le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses ; à cet effet, il lui sera consenti une avance de 1.000 francs dont elle devra rendre compte suivant les règles de la comptabilité publique.

ARTICLE 4. — M<sup>me</sup> Caudmont tiendra le journal à souche et les registres de comptabilité prescrits par les règlements.

ARTICLE 5. — Le cautionnement de M<sup>me</sup> Caudmont est fixé à 10.000 francs. Ce cautionnement peut être réalisé en numéraire, en valeurs acceptées par la Banque de France ou au moyen de la garantie fournie par l'Association Française de Cautionnement mutuel.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire général de la Mairie, M<sup>me</sup> la Directrice du Lycée Fénelon et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecoles Baggio et Valentine Labbé.  
Professeurs. — Traitement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le décret du 4 septembre 1929 fixant les nouveaux traitements à allouer aux contremaîtres nationalisés des écoles pratiques d'industrie ;

Vu notre arrêté en date du 16 février 1927 assimilant, au point de vue traitement, les contremaîtres non nationalisés des écoles pratiques d'industrie à leurs collègues nationalisés ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'échelle de traitements des contremaîtres non nationalisés de l'Ecole Baggio et de l'Ecole pratique de jeunes filles Valentine-Labbé est modifiée comme suit :

1 <sup>re</sup> classe .....	20.000 fr.
2 <sup>e</sup> classe .....	18.100 »
3 <sup>e</sup> classe .....	16.200 »
4 <sup>e</sup> classe .....	14.300 »
5 <sup>e</sup> classe .....	12.400 »
6 <sup>e</sup> classe .....	10.500 »

ARTICLE 2. — En conséquence, le traitement de ces fonctionnaires est fixé de la manière suivante, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1929 :

NOMS	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
M. Facon.	6 <sup>me</sup>	10.500	22 octobre 1928.
Mlle Lauwerie.	6 <sup>me</sup>	10.500	1 <sup>er</sup> février 1929.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Cabinet d'orientation professionnelle. — Nominations**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 avril 1922 portant règlement du Cabinet d'Orientation Professionnelle de la Ville de Lille ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 6 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'adjoint Masson, délégué à l'enseignement technique, membres du cabinet d'Orientation Professionnelle de la Ville de Lille :

En qualité de représentant de M. le Président de la Chambre de Commerce :

M. Wiart, président du Syndicat de l'Ameublement, 104, rue Solférino.

En qualité de médecin :

M. le D<sup>r</sup> Leclercq, professeur à la Faculté de Médecine, 76, rue Jean-Bart ;

En qualité de représentant des mutilés :

M. Victor Degouy, 96, rue Barthélemy-Delespaul.

En qualité de représentants des Syndicats patronaux :

MM. Biarez, membre de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, 4, quai du Vault ; Cocard, membre du Syndicat des Fonderies de cuivre de Lille, 32, rue de Valenciennes ;

En qualité de représentants des Syndicats ouvriers :

MM. Guilloton, secrétaire du Syndicat ouvrier du Bâtiment, Bourse du Travail ; Rousseau, secrétaire du Syndicat des ouvriers en confection, Bourse du Travail.

En qualité de représentant de la Bourse du Travail :

M. Devernay, adjoint au Maire, secrétaire de la Bourse du Travail ;

Les chefs des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Directions :

MM. Vandenhende, directeur de l'Education physique ; le D<sup>r</sup> Ducamp, chef de la 5<sup>e</sup> Direction ;

En qualité de Directeur de l'Ecole pratique et des cours professionnels de garçons :

M. Lecouffe, directeur de l'Ecole « Baggio », 9, rue Racine.

En qualité de Directrice de l'Ecole pratique et des cours professionnels de jeunes filles :

M<sup>lle</sup> Fauché, directrice de l'Ecole Valentine-Labbé, 11, rue de Thionville.

En qualité d'inspecteur du travail :

M. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail, 5, rue de Coulmiers.

En qualité de représentant du Bureau municipal de placement :

M. Lévêque, directeur de l'Office départemental de placement,  
28, rue Léon-Gambetta.

ARTICLE 2. — Notre arrêté en date du 24 juin 1925 est abrogé.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Cabinet d'orientation professionnelle. — Maintien D<sup>r</sup> Dupret**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Dupret est maintenu, pour l'année 1930, médecin du Service municipal de l'Orientation Professionnelle, aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Assistantes médicales scolaires pour 1930 et 1931. — Maintien**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont maintenues, dans les conditions prévues par nos arrêtés antérieurs, assistantes médicales scolaires pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930 :

M<sup>mes</sup> Hennebert et De Bruyne : 1<sup>re</sup> circonscription ;  
Leclercq : 2<sup>e</sup> circonscription ;  
Lesne et Rosar : 3<sup>e</sup> circonscription ;  
Béghin et Marie : 4<sup>e</sup> circonscription ;  
Debruycker et Deconinck : 5<sup>e</sup> circonscription ;  
Fissore et Waterlot : 6<sup>e</sup> circonscription.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Assistante médicale scolaire.  
Nomination. — M<sup>lle</sup> Wahanin**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>lle</sup> Marie Wahanin, née à Lille le 30 mars 1890, domiciliée 20, rue de la Digue, est nommée assistante médicale scolaire affectée à la 2<sup>e</sup> circonscription, à partir du 16 janvier 1930, et ce, pour une période de deux ans.

ARTICLE 2. — M<sup>lle</sup> Marie Wahanin recevra une indemnité mensuelle de 700 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Inspection médicale scolaire.  
Médecins. — Nominations. — Maintien pour 1930**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont maintenus, dans les conditions prévues par nos arrêtés antérieurs, médecins chargés de l'inspection médicale scolaire pour l'année 1930 :

MM. Looten : 1<sup>re</sup> circonscription ;  
Crépin : 2<sup>e</sup> circonscription ;  
Lalisse : 3<sup>e</sup> circonscription ;  
Porez : 4<sup>e</sup> circonscription ;  
Sonneville : 5<sup>e</sup> circonscription ;  
Tramont : 6<sup>e</sup> circonscription.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèche municipale. — Médecin.  
Maintien Docteur Gosselin**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Gosselin est maintenu, pour l'année 1930, médecin de la Crèche municipale aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ECLAIRAGE. — Distribution d'énergie électrique. — Frais  
de contrôle. — Fixation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 133 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 23 du même mois.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1927 le tarif des frais de contrôle relatifs aux distributions d'énergie électrique soumises au contrôle des Municipalités est fixé, en application des dispositions du décret du 26 octobre 1927, à vingt francs par kilomètre de ligne.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Directeur du Service des Travaux municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ed. DOYENNETTE.*

---

**POLICE. — Voie publique. — Immeuble menaçant ruine. — Rue  
Christophe-Colomb, 11, 13, 13 bis. — Démolition. — Mise  
en demeure. — Veuve Berche**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 24 juin 1898, articles 3 et 6 ;

Vu les articles 968 et 973 du Code des arrêtés municipaux ;

Considérant que la façade des immeubles situés à Lille, 11, 13, 13 bis, rue Christophe-Colomb, menace ruine et que M<sup>me</sup> veuve Berche ne paraît nullement prendre les dispositions nécessaires pour mettre un terme au péril grave que présentent ces immeubles.

Considérant que dans ces conditions, il nous appartient de prescrire les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> veuve Berche, demeurant à Hazebrouck, avenue de la Grande-Loge, est mise en demeure d'avoir, dans le délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté, à mettre un terme à cet état de choses, de faire exécuter la démolition des immeubles sis à Lille, 11, 13, 13 bis, rue Christophe-Colomb et de faire poser un barricadage de toute urgence afin d'éviter les accidents.



ARTICLE 2. — Dans le cas où M<sup>me</sup> Berche croirait devoir contester le péril, elle devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui serait chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport.

*Cette vérification aura lieu le 15 février 1930, à 10 heures.*

ARTICLE 3. — Si le 10 février 1930, M<sup>me</sup> Berche n'a pas fait cesser le péril et si elle n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts, seront ensuite et conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. Ghesquier, architecte expert de l'Administration, sera notifié à M<sup>me</sup> Berche suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 21 janvier 1930.

*Pour le Maire de Lille.*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Morgue. — Médecins. — Maintien Docteurs Leclercq et Cordonnier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. les Docteurs Leclercq et Cordonnier sont maintenus, pour l'année 1930, dans leurs fonctions de médecins de la Morgue et ce, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 janvier 1930.

*Le Maire de Lille.*

Roger SALENGRO.

### Statistique Sanitaire du Mois de Janvier 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886

POPULATION : 201.921 habitants

#### I — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACES hors de la commune	PLACES dans la commune	
103	12	345	60	405	14	3	17	335	11	17	3

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR ÂGE (Mort-nés non compris) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSE DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE	TOTALX
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 59 ANS	60 ANS et AU DELA	
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)						
3	Typhus exanthématique.....						
4	Fièvres et Cachexies paludéennes.....						
5	Variole.....						
6	Rougeole.....	2	2				4
7	Scarlatine.....						
8	Coqueluche.....	1					1
9	Diphtérie et Croup.....		1				1
10	Grippe.....						
11	Choléra asiatique.....						
12	En érite cholériforme.....						
13	Autres maladies épidémiques.....						
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire..		2	13	13	3	31
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central.....	2	6	2			10
16	Autres tuberculoses.....		1	2			3
17	Cancer et autres tumeurs malignes.....		2		7	14	23
18	Méningite simple.....	5	1	1			7
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau. Maladies du cœur (non compris éngine de poitrine).....	1			7	23	31
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans).....		1	3			4
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus).....	3					3
22	Pneumonie.....	1					1
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée).....	11	10	3	9	20	53
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté).....			1			1
25	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans).....	10					10
26	Appendicite et Typhlite.....		1				1
27	Hernie, Obstruction intestinale.....	1					1
28	Cirrhose du foie.....				2		2
29	Néphrite aiguë ou chronique.....			3			3
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme.....				4	17	21
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Pritonite, Phlébite puerpérales).....			1			1
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement.....						
33	Débilité congénitale et Vices de conformation						
34	Sénilité.....	7					7
35	Morts violentes (suicide excepté).....				2	1	3
36	Suicide.....				2	1	3
37	Autres maladies.....	3	8	9	12	22	54
38	Maladie inconnue ou mal définie.....			1	4		5
	TOTALX.....	47	33	43	70	142	335

---

**HYGIÈNE. — Service de prophylaxie antivenérienne. — Médecins.  
Nominations. — Docteurs Vanhackle et Cornille**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. les Docteurs Vanhackle et Cornille sont maintenus dans leurs fonctions de médecins chargés du Service de prophylaxie antivenérienne pour une nouvelle période d'une année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930, et ce, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M<sup>mes</sup> Vandørme et Becourt-Baert sont maintenues, pour l'année 1930, dans les fonctions d'assistantes médicales du service, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Médecin-Inspecteur. — Maintien.  
Docteur Israël**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Israël est maintenu, pour l'année 1930, médecin inspecteur des Services municipaux, aux conditions fixées par notre arrêté du 29 décembre 1928.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Directions et services divers.  
Promotions**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le Statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS .

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois de janvier 1930 :

NOMS	GRADES	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>1<sup>re</sup> Direction</b>				
MM.				
Lecaillet	Commis principal	1 <sup>re</sup>	15 000	1 <sup>er</sup> Janvier 1930
Nys	id.	1 <sup>re</sup>	15 000	id.
Sergeant Léon	Commis	2 <sup>me</sup>	10.600	16 Janvier 1930
Verheylesonne	id.	2 <sup>me</sup>	10.600	id.
<b>2<sup>me</sup> Direction</b>				
Bavye	Chef mécanicien	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> Janvier 1930
Bergue	Chef fontainier	1 <sup>re</sup>	15 000	id.
Dhennin	Surveillant	1 <sup>re</sup>	15 000	id.
Louage	Contrôl. des eaux	5 <sup>me</sup>	9.320	id.
<b>Propreté Publique</b>				
Boone	Commis	3 <sup>me</sup>	9.800	id.
<b>3<sup>me</sup> Direction</b>				
Vantorre	Commis principal	4 <sup>me</sup>	12.200	id.
<b>4<sup>me</sup> Direction</b>				
Lemille	Commis principal	1 <sup>re</sup>	15 000	id.
Van Bédaf	Garçon de bureau	2 <sup>me</sup>	10.380	id.
<b>5<sup>me</sup> Direction</b>				
Clabeaux, Mme.	Dame - employée principale.	4 <sup>me</sup>	12.200	id.
Nevellet	Commis principal	1 <sup>re</sup>	15 000	id.
<b>Recette Municipale</b>				
Courtecuisse	Collecteur	1 <sup>re</sup>	11 400	id.
Planq, Mlle.	Dame - employée principale.	3 <sup>me</sup>	13.000	id.

ARTICLE 2. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Bayle, chef mécanicien, effectuera à la Caisse des Retraites des fonctionnaires municipaux, des versements sur la base de 3.200 fr. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**1<sup>re</sup> DIRECTION. — Radiation Dal Henri**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des fonctionnaires municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 2 janvier 1929 accordant un congé d'un an sans solde, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1929, à M. Henri Dal, commis affecté au 5<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction ;

Considérant qu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1930, M. Henri Dal n'a pas repris ses fonctions ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Dal est rayé des cadres du personnel municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**3<sup>e</sup> DIRECTION. — Receveurs des droits de place. — Promotions.  
Lebon et Devernay**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des fonctionnaires municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 11 septembre 1929 modifiant la situation des collecteurs des droits de place Leblon et Devernay ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les articles 2 et 3 de notre arrêté sus-visé sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

ARTICLE 2. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1928, et ce, en application de notre arrêté du 11 décembre 1928, MM. Leblon et Devernay sont versés dans la 2<sup>e</sup> classe de leur emploi, au traitement de 10.600 fr., le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 1<sup>er</sup> novembre 1927.

ARTICLE 3. — MM. Leblon et Devernay sont promus à la 1<sup>re</sup> classe de leur emploi à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1929. Exceptionnellement, l'avancement de ces fonctionnaires sera quinquennal pour les 1<sup>re</sup> classe de collecteur et 4<sup>e</sup> classe de collecteur principal ; il redeviendra triennal pour les classes suivantes.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**5<sup>e</sup> DIRECTION. — Laboratoire municipal. — Chimiste  
Nomination. — Dandiével**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Wilfrid Dandiével, né à Béthune le 24 mars 1908, est nommé, à compter du 16 janvier 1930, chimiste stagiaire de 5<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 11.600 francs.

ARTICLE 2. — M. Dandiével sera plus spécialement affecté au service de l'eau potable et des fraudes alimentaires.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE. — Stagiaires. — Nominations. — Laurent et Payen**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du personnel de la police ;

Vu le rapport de M. le Commissaire central de police en date du 27 décembre 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Léon-Albert Laurent, né à Lacouture (P.-de-C.) le 16 avril 1896, et M. Léon Payen, né à Aulnoy-lez-Valenciennes (Nord) le 13 novembre 1899, sont nommés gardiens de la paix stagiaires, au traitement annuel de 9.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE. — Sergent de ville stagiaire. — Nomination Guilbert Fache**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du personnel de la police ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Guilbert Fache, né le 20 juin 1901 à Beuvry-lez-Orchies (Nord) est nommé sergent de ville stagiaire, au traitement annuel de 9.000 francs à partir du 16 février 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 janvier 1930.

*Le Maire de Lille.*

Roger SALENGRO.

**POLICE. — Promotions diverses**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel de la police est fixé comme suit, pour le mois de février 1930 :

NOMS	GRADES	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
MAL				
Désiré Delamette	Agent de Sûreté	1 <sup>re</sup>		
		1 <sup>er</sup> éch.	11 400	1 <sup>er</sup> Février 1930
Gustave Collin	id.	id.	11 400	id.
Victor Wallerand	Gard. de la Paix	id.	11 400	id.
Auguste Meuret	id.	2 <sup>me</sup>	10.600	id.
Emile Dacht	id.	2 <sup>me</sup>	10.600	id.
Léon Depraectère	id.	2 <sup>me</sup>	10.600	id.
Maur. Largillière	id.	3 <sup>me</sup>	9.800	id.
Albert Lemaire	id.	id.	9.800	id.
Alfred Arbonnier	id.	id.	9.800	id.
Henri Glibert	id.	id.	9.800	id.
Maur. Verheyden	id.	id.	9.800	id.
Jules Anrgel	id.	id.	9.800	id.
Clément Bauvin	id.	id.	9.800	id.
A. Vandekerkove	id.	id.	9.800	id.
J. Heldenberghe	id.	id.	9.800	id.
Henri Farez	id.	id.	9.800	id.
Jean-B <sup>te</sup> Delmarquette	id.	id.	9.800	id.
Marcel Gokelaere	id.	id.	9.800	id.
G. Destombes	id.	id.	9.800	id.
Jules Abraham	id.	id.	9.800	id.



ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE. — Promotions diverses**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Alphonse Brohet et Gilbert Bouquet, gardiens de la paix stagiaires, sont titularisés dans leur emploi à compter du 15 janvier 1930.

ARTICLE 2. — MM. Brohet et Bouquet sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 16 juillet 1929, date de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE. — Démission Van Damme**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du personnel de la police ;

Vu la lettre en date du 3 janvier 1930 par laquelle le gardien de

la paix stagiaire Charles Van Damme fait connaître qu'il est démissionnaire à compter du 2 janvier 1930 ;

Vu le rapport de M. le Commissaire central de police en date du 2 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission du gardien de la paix stagiaire Charles Van Damme est acceptée à compter du 2 janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

#### SAPEURS-POMPIERS. — Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit, pour le mois de janvier 1930 :

NOMS	GRADES	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Noé	Caporal	4 <sup>me</sup>	10.500	1 <sup>er</sup> Janvier 1930	2.100
Totelet	id.	4 <sup>me</sup>	10.500	id.	2.100
Bulleteau	id.	4 <sup>me</sup>	10.500	id.	2.100
Folzan	Sergent	1 <sup>re</sup>	13.000	id.	2.600
Lesschaeve	id.	2 <sup>me</sup>	12.300	id.	2.460
Descarpentries	id.	2 <sup>me</sup>	12.300	id.	2.640
Trefert	Adjudant	1 <sup>re</sup>	15.000	id.	3.000
Hohl	id.	1 <sup>re</sup>	15.000	id.	3.000

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SAPEURS-POMPIERS. — Démissions Leclereq, Ramont et Legros**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration du Bataillon des Sapeurs-Pompiers en date du 17 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission du sapeur-pompier Leclereq est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — La démission des sapeurs Ramont et Legros est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> février 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**PERSONNEL OUVRIER. — Promotions. — Batteau et Broquart**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du personnel ouvrier ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup> PREMIER. — MM. Batteau et Broquart, paveurs de 5<sup>e</sup> classe, sont promus à la 4<sup>e</sup> classe de leur emploi, au traitement annuel de 9.640 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

# BULLETIN ADMINISTRATIF



## SOMMAIRE

<b>Fêtes et Cérémonies :</b>	<u>Page.</u>
Musique municipale. — Règlement. Modification.....	57
Traitement du Chef .....	58
Foire d'Hiver. — Nouvel emplacement.....	59
Kermesse. — Faubourg de Béthune. Fixation de date.....	59
Inauguration des Maisons des Etudiantes et Etudiants. Visite des Ministres de l'Hygiène et de l'Instruction pu- blique. Mesures d'ordre .....	60
 <b>Police administrative :</b>	
Liquidation de marchandises. — Autorisation Lagoutte.....	60
Bureau de placement. — Autorisation Isabelle Vermeulen....	61
 <b>Immeubles :</b>	
Expropriations. — Terrain Delecroix, à Fives. Jugement ....	62
 <b>Voirie :</b>	
Interruption de circulation. — Rue des Canonniers.....	65
Rue du Curé-Saint-Sauveur .....	65
Rue du Molinel .....	66
Rue Saint-Martin .....	66
Droits de voirie. — Nouveau tarif et modifications.....	67-73
Emprises. — Taxe sur les balcons, loggias, vérandas, bow- windows, etc... Fixation .....	81-83

	Pages
Baraquement. Rue des Vicaires, 42. Autorisation Trédez. Abrogation .....	85
Barricadage. Boulevard Vauban, retour de la rue Colbert. Caisse Fraternelle de Capitalisation.....	85
<b>Musées :</b>	
Commissions administratives. — Nomination.....	87
<b>Enseignement des Beaux-Arts :</b>	
Ecole des Beaux-Arts. — Professeur. Démission Thorez.....	91
<b>Enseignement technique :</b>	
Ecole Valentine Labbé. — Maîtresse de couture. Nomination Claire Lauwerie .....	91
<b>Enseignement primaire :</b>	
Ecole Rollin. — Cours de dessin. Professeur. Nomination Cabre	92
<b>Cours municipaux :</b>	
Cours d'arboriculture fruitière. — Programme.....	92
<b>Finances :</b>	
Recette municipale. — Perception des produits communaux. Désignation des agents chargés de la vérification..	94
Domages de guerre. — Remboursements d'avances.....	94
Indemnités de dommages soumis à emploi. Virement...	95-96
Recettes. — Régisseur. Ecole Rollin. Rétributions scolaires. Nomination Bassement .....	97
Droits de voirie. — Nouveau tarif.....	67-73
Emprises. Balcons, loggias, bow-windows, vérandas. Taxe. Fixation .....	81-83
Distribution d'eau. — Nouveau tarif .....	107

<b>Eclairage :</b>	Pages
Prix du mètre cube de gaz. — Fixation.....	98

**Police :**

Mœurs. — Maison de tolérance. Rue de l'A, B, C. Autorisation d'exploitation Berceel .....	99
Voie publique. — Conseil de discipline des chauffeurs de taxis.	
Retrait de permis de stationnement. Louis Beirnaert	100
Edmond Casier .....	100
Raoul Delot .....	101
Charles Denys .....	102
Henri Lestienne .....	102
Jules Moerman .....	103
Vannobel Julien .....	104
Réprimande. Georges Broucke .....	104
Immeuble menaçant ruine. — Rue Saint-André, N° 2, angle de la rue Ropra. Travaux à exécuter. Mise en demeure. Scrive-Corman .....	105

**Distribution d'eau :**

Usines d'Emmerin et de l'Arbrisseau. — Fourniture de charbon.	
Marché Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing .....	107
Usines d'Emmerin et de Wattignies. — Energie électrique.	
Fixation du prix .....	106
Distribution d'eau. Nouveau tarif .....	107

**Hygiène :**

Statistique sanitaire de février 1930 .....	109
---	-----

**Services municipaux :**

Concours pour l'emploi de commis aux écritures. — Jury.	
Nomination .....	110
<i>1<sup>re</sup> Direction</i> : Nominations. Promotions. Mutations :	
Serrure .....	110
Pierre Timmermans .....	
Camille Verhaeghe .....	111

	Pages
<i>2<sup>e</sup> Direction</i> : Exécution du programme des grands travaux neufs (Collecteurs, etc...). Maintien Philippeau. Ingé- nieur T. P. E. ....	112
Mutation Pierre Timmermans .....	116
Camille Verhaeghe .....	111
<i>3<sup>e</sup> Direction et Recette municipale</i> : Promotion Vasseux (Recette municipale .....	110
<i>4<sup>e</sup> Direction</i> : Promotions : Keerle .....	110
Verdière .....	110

**Police :**

Nominations. Promotions :

Louis Abraham .....	113
Fernand Baert .....	114
Eugène Caron .....	114
Marcel Délion .....	115
Charles Dissaux .....	114
Georges Dumoulin .....	114
Pierre Lebon .....	113
Palmyre Lécrinier .....	115
Désiré Renaud .....	113
François Santer .....	114
François Savelon .....	115
Léon Tondeur .....	113

**Personnel ouvrier :**

Nominations. Promotions. Mutations :

Buisine .....	110
Dambrain .....	110
Deschemacker .....	110
Féron .....	110
Timmermans .....	116
Verhaeghe .....	111

**Caisse des retraites :**

Versements sur avantages en nature. — Fixation. Martin, Colle, M <sup>me</sup> Delaval .....	117
Autorisation de versement à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. — M <sup>lle</sup> Wâhauin .....	117



---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et de l'Arbonnoise.  
Fourniture de charbon. Marché Association Charbonnière  
de Lille-Roubaix-Tourcoing**

---

DU 8 FÉVRIER 1930

Adjudication pour la fourniture de charbon aux Usines d'Emmerin et de l'Arbonnoise, au profit de l'Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing, 91, rue Nationale, à Lille, moyennant la somme approximative de 250.300 francs.

Enregistré le 14 mars 1930, folio 13, case 147.

---

**FÊTES. — Musique municipale. Modification au règlement**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique municipale établi en date du 29 décembre 1923, modifié par notre arrêté en date du 22 mars 1925 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 3 août 1925 ;

Vu l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 25 octobre 1929.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article 7 du règlement de la Musique municipale est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Le Chef de musique est nommé par le Maire. Il exerce sous sa seule responsabilité la complète direction artistique de la Musique ; sous cette seule réserve, il est soumis au contrôle et à la direction de l'Adjoint aux Fêtes.

« Le titulaire de l'emploi doit se consacrer exclusivement à ses fonctions de chef de la Musique municipale ; toute autre fonction municipale, exception faite pour les jurys d'examen soit au Conservatoire, soit dans toute autre école quelle qu'elle soit, lui est interdite, de telle façon qu'il puisse, en consacrant tous ses soins à la Musique municipale, maintenir celle-ci à un niveau artistique au moins égal à celui des meilleures sociétés musicales des grandes villes.

« Il devra notamment assurer tous les services, concerts, réceptions, défilés, distributions de prix, funérailles, etc.... qui lui seront imposés, quels que soient le jour, l'heure et le lieu où ils devront se

tenir, le Maire ou l'Adjoint délégué aux Fêtes conservant dans tous les cas la faculté de fixer la durée des cérémonies ainsi que le choix des programmes ».

ARTICLE 2. — L'article 23 du règlement sus-visé est modifié comme suit.

.....  
*Traitements annuels*

Chef de musique :

Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 1925 et le  
31 décembre 1927 ..... 6.600 fr.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1928..... 8.400 »

Ces traitements étant exclusifs de toute indemnité.  
.....

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**FÊTES. — Musique municipale. Traitement du chef**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille :

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Notre arrêté de ce jour, portant modification au règlement de la Musique municipale.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M. Laigre, Chef de la Musique municipale, est fixé comme suit :

Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 1925 et le  
31 décembre 1927 ..... 6.600 fr.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1928 ..... 8.400 fr.

Ces traitements étant exclusifs de toute indemnité.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**FÊTES. — Foire d'hiver : Emplacement  
Kermesse du Faubourg de Béthune : Fixation de date**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 9 novembre 1925, relative à la tenue des foires et kermesses sur le territoire de Lille ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 40 février 1930, relative à la Foire d'Hiver ;

Vu la lettre du 29 janvier 1930 du Comité des Fêtes de la Banlieue d'Esquermes demandant modification de la date de la kermesse du Faubourg de Béthune ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le Foire d'Hiver aura lieu, chaque année, pendant les semaines de Noël et du Nouvel An, sur la place de la République.

ARTICLE 2. — La kermesse du Faubourg de Béthune aura lieu, chaque année, le quatrième dimanche de juillet.

ARTICLE 3. — Les arrêtés municipaux N° 1163, du 19 novembre 1925, et N° 6836 du 21 décembre 1928, sont modifiés en ce qu'ils ont de contraire aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 février 1930

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

---

**FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Visite des Ministres de l'Hygiène  
et de l'Instruction publique. Mesures d'ordre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des cérémonies organisées à l'occasion de la  
visite de MM. les Ministres de l'Hygiène et l'Instruction publique ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — La circulation et le stationnement des che-  
vaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhi-  
cules seront interdits le samedi 8 février 1930 :

1° De seize heures à seize heures trente, rue du Faubourg-de-  
Valenciennes, pendant l'inauguration de la Maison des Etudiants ;

2° De seize heures trente à dix-sept heures, boulevard Louis XIV  
et avenue Julien-Destrée, pendant l'inauguration de la Maison des  
Etudiantes.

**ARTICLE 2.** — M. le Commissaire Central de Police est chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.  
Autorisation M<sup>me</sup> Lagoulte**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 décembre 1903 ;

Vu la demande formée par M<sup>me</sup> Lagoulte, marchande de confec-  
tions et de lingerie à Lille, 76, rue Léon-Gambetta, inscrite au Regis-  
tre du Commerce de Lille sous le N° 15.064 ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — M<sup>me</sup> Lagoulte, marchande de confections et  
lingerie à Lille, 76, rue Léon-Gambetta, est autorisée à procéder à  
la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa

demande en date du 16 janvier 1930, en observant les prescriptions de la loi du 30 décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 15 mars 1930, lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : TH. DEVERNAY.*

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Bureau de placement  
Autorisation M<sup>me</sup> Isabelle Vermeulen**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu le Livre 1<sup>er</sup>, Titres IV et V du Code du Travail ;

Vu la loi du 19 juillet 1928 portant modification des articles 79, 81, 82, 83, 88 et 102 du Livre 1<sup>er</sup> du Code du Travail et de la Prévoyance sociale ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> Isabelle Vermeulen, née à Dunkerque, le 7 janvier 1894, actuellement domiciliée 1 bis, rue du Pont, à Raimés, est autorisée à reprendre par voie de cession, le bureau de placement pour ouvriers et employés des deux sexes actuellement géré par M<sup>me</sup> Deroubaix, née Aline Canier, 14, place Saint-Martin.

ARTICLE 2. — Conformément à l'article 2 de la loi du 19 juillet 1928, la permissionnaire ne pourra exercer en même temps que la gérance de son bureau de placement aucun des commerces ci-après : hôtelier, logeur, restaurateur, débitant de boissons, négociant ou courtier, ou représentant en denrées alimentaires ou en articles d'habillement ou objets d'usage personnel, commerce d'achat et de vente de reconnaissances de Mont-de-Piété.

ARTICLE 3. — Les frais de placement seront entièrement supportés par les employeurs sans qu'aucune rétribution puisse être reçue des employés.

ARTICLE 4. — Il sera tenu deux registres : l'un destiné à l'inscription des demandes d'emploi, mentionnant les nom, prénoms, âge, profession et domicile de la personne à placer, ainsi que les nom,

prénoms, âge, profession et domicile de la personne chez laquelle la première aura été placée et la date du placement ; l'autre destiné à l'inscription des offres d'emplois mentionnera les nom, prénoms, profession et domicile de l'employeur, la nature et les conditions de la place offerte, les taux du salaire offert, les nom, prénoms, âge, profession et domicile de la personne placée, ainsi que la date du placement.

Tous les placements effectués devront être inscrits sur les registres ci-dessus indiqués et ceux-ci seront présentés à toute réquisition des agents de l'autorité.

ARTICLE 5. — Le bureau ne pourra être ouvert au public que de 8 heures à 20 heures.

ARTICLE 6. — Notre arrêté N° 642 du 23 octobre 1929 est abrogé.

ARTICLE 7. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : LOUIS MASSON.*

---

### **IMMEUBLES. — Terrain Decroix, à Fives**

(Extrait du jugement rendu le 28 décembre 1929, par le Tribunal départemental du Nord (Section de Lille))

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du peuple français,

Le Tribunal départemental du Nord, Section de Lille, siégeant en audience publique, a rendu le jugement dont la teneur est ci-après, en suite du réquisitoire de M. le Procureur de la République...

...la suite omise comme inutile jusqu'à...

Le Tribunal,

Où M. Malicet, juge en son rapport,

Vu la loi du 3 mai 1841, modifiée par les lois des 21 avril 1918 et 17 juillet 1921, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 1927, qui a déclaré d'utilité publique dans la commune de Lille, le projet de création d'une place publique à Fives, et autorisant le Maire à acquérir le terrain nécessaire à cet effet, soit à l'amiable, soit par voie de l'expropriation conditionnelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 1927, désignant les territoires de la commune de Lille sur lesquels les travaux d'une place publique doivent être exécutés, auxquels sont joints :

Un exemplaire du journal « La Bataille » N° 25, publié à Lille, le 11 décembre 1927, où se trouve incéré cet arrêté et le certificat de M. le Maire de Lille constatant que l'arrêté a été publié et affiché ;

Vu le plan parcellaire indiquant les terrains dont la cession est nécessaire ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 1927, prescrivant l'ouverture de l'enquête et nommant un commissaire enquêteur ;

Ensemble les pièces relatives à l'enquête, savoir :

Un exemplaire du journal « La Bataille », N° 25, publié à Lille, le 11 décembre 1927, dans lequel se trouve un avis annonçant que les plan, état et autres pièces relatives à la création d'une place publique à Fives, resteront pendant huit jours déposés à la Mairie ;

Vu le certificat dressé par M. le Maire, constatant que le même avertissement a été affiché dans ladite commune le 12 décembre ;

Vu le procès-verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé, du 12 au 19 décembre 1927 et l'avis du commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 1928, invitant M. le Président du Tribunal à constituer le jury d'expropriation ;

Vu les dispositions du Titre VIII de la loi sur l'expropriation ;

Vu le jugement rendu le 24 août 1928, par la Chambre des Vacations du Tribunal du Nord, Section de Lille, pour constituer le jury d'expropriation ;

Vu le jugement rendu le 1<sup>er</sup> juin 1929, par ce Tribunal, pour constituer à nouveau le jury d'expropriation et l'ordonnance rendue le 6 juin 1929, par M. le Magistrat, Directeur du Jury, fixant la date de réunion ;

Vu la décision du jury, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1929 et le procès-verbal de cette réunion ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 28 septembre 1929, acceptant la décision du jury et décidant de donner suite à l'expropriation, délibération visée et approuvée par M. le Préfet du Nord, le 30 septembre 1929 ;

Vu l'exploit de M<sup>e</sup> Cornille, huissier, en date du 30 septembre 1929, laissant copie à l'intéressé de la délibération ci-dessus visée ;

Vu l'arrêté de cessibilité, pris par M. le Préfet du Nord, en date du 7 octobre 1929, lequel demeurera ci-annexé et dont la teneur est ci-après...

...la suite omise comme inutile jusqu'à...

*Arrêté de cessibilité, concernant la création d'une place publique à Fives-Lille...*

...la suite omise comme inutile jusqu'à...

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Conformément au plan parcellaire ci-dessus visé, sont déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique, les propriétés ci-après désignées au tableau suivant et nécessaires à l'exécution, dans la commune de Lille, d'un projet de création d'une place publique dans le quartier de Fives.

Numéro du P. au parcellaire	Cadastre		Nom et demeure du Propriétaire		Lieu dit	Nature de la propriété	Contenance à exproprier
	Section	Numéro	Tel qu'il est inscrit à la matrice des rôles	Actuel ou présumé tel			
1	D	390	M. Delecroix Emile-Edouard - Joseph, rue des Guinguettes, 63, à Lille.	M. Delecroix Emile-Edouard - Joseph, rue de Lannoy, 20, à Lille.	Quartier de Fives	Terrain	54a 94ca.

Fait à Lille, le 7 octobre 1929.

*Pour le Préfet : Le Secrétaire Général délégué,*

Signé : L. BOUJARD.

Pour copie conforme :

*Le Chef de Division délégué :*

Signé : ILLISIBLE.

*Suite du jugement interrompu par l'arrêté de cessibilité*

Attendu que toutes les formalités voulues par la loi ont été régulièrement remplies ;

Où M. le Procureur de la République en ses conclusions.

Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en dernier ressort ;

Le Tribunal : Déclare expropriés immédiatement pour cause d'utilité publique, les immeubles dont l'occupation est nécessaire pour la création d'une place publique à Fives.

Fait et prononcé à l'audience publique du Tribunal départemental du Nord, Section de Lille, le 28 décembre 1929, où étaient présents et siégeaient : MM. Boudry, Président, Chevalier de la Légion d'Honneur, Malicet et Longevialle, Juges, en présence de M. Cazes, Substitut du Procureur de la République, assistés de Irénée Dammaretz, Commis-Greffier.

*Le Président,*

Signé : BOUDRY.

*Le Greffier,*

Signé : DAMMARETZ.



Suit la teneur de la mention d'enregistrement.

Visé pour timbre et enregistré gratis à Lille (A. J.), le 3 janvier 1930, folio 17, case 85.

*Le Receveur, Signé : LEBRUN.*

Le Maire de Lille rappelle aux personnes intéressées que, aux termes de l'article 17 de la loi du 3 mai 1841, les privilèges et hypothèques (conventionnelles, judiciaires ou légales) doivent être inscrits dans la quinzaine de la transcription du jugement d'expropriation.

Hôtel de Ville, le 22 janvier 1930.

*Le Député-Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation, rue des Canonniers**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

*Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de construction de l'égout du boulevard Carnot ;*

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 24 février 1930 et pendant la durée des travaux, rue des Canonniers, entre la rue des Urbanistes et le boulevard Carnot.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation, rue du Curé-Saint-Sauveur**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite dans la rue du Curé-Saint-Sauveur, à partir du 27 février 1930 et pendant la durée des travaux de pavage à exécuter dans cette rue.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation, rue du Molinel**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux, notamment l'article 945 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite dans la rue du Molinel, partie comprise entre la rue de Paris et la rue des Augustins, à partir du 6 février 1930 et pendant l'exécution des travaux d'élargissement de la chaussée.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation, rue Saint-Martin**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite rue Saint-Martin, à partir du lundi 3 mars 1930 et ce pendant la durée des travaux de canalisations exécutés par la Société « Réseau Electrique de la Région Lilloise ».

ARTICLE 2. — Pendant cette interdiction, les véhicules de toute nature devront emprunter la rue de la Barre et le quai du Wault.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Droits de voirie. Nouveau tarif**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 96 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 8 décembre 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 31 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tarif des droits de voirie est fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, conformément au tableau suivant :

N <sup>os</sup> d'ordre	Nature des impositions	Mode d'application	Tarif	Observations
	1. - <i>Dépôts et occupations de la voie publique</i>			Tout dépôt doit être enclos par une barrière.
1	Matériaux de construction et échafauds.	Le mètre carré par jour.	0,25	
2	Pieux ou étais appuyés sur la voie publique en dehors du terrain clos par la barrière.	Chaque (par jour)	0,50	
3	Palissade ou barricades établis sur la voie publique jusque 3 mètres de hauteur.	Le mètre carré par jour.	0,25	

N <sup>os</sup> d'ordre	Nature des impositions	Mode d'application	Tarif	Observations
4	Palissades ou barricades dépassant 3 mètres de hauteur établis devant les immeubles en construction ou en restauration.	Excédent de surface verticale. Le mètre carré et par jour.	0,50	
5	Barrages volants prescrits pour réparation de toitures et légères réparations.	Par jour et par maison.	1 »	
6	Peinture de façades.	Par mètre de largeur et par étage (1).	0,50	(1) Les châssis de la toiture n'étant pas comptés pour étage.
7 et 8	Marchandises et objets de toute nature et de toutes provenances, montres ou vitrines suspendues aux murs de façade, jusqu'à 0 m. 30 de saillie.			(2) Les zones étant celles de reprises dans l'arrêté n <sup>o</sup> 8.811, du 23 janvier 1925, réglementant la pose et le tarif des enseignes, etc.
	Hors zone et 1 <sup>re</sup> zone.		0,50	
	Deuxième zone.		0,45	
	Troisième zone.	(2).	0,40	
	Marchandises et objets de toute nature et de toutes provenances, montres ou vitrines et étalages suspendus au-dessus de 0 m. 30 de saillie, établis sur les quais, chaussées, places, trottoirs et autres emplacements désignés par le maire :			
	Hors zone et 1 <sup>re</sup> zone.		0,75	
	Deuxième zone.		0,60	
	Troisième zone.		0,50	
9	Emplacement occupé par les ventes d'objets mobiliers faites sur la voie publique.	Le mètre carré par jour.	1,25	
10	Camions, voitures, charrettes stationnant sur la voie publique, sur les quais et aux abords des marchés et foires, aux endroits désignés par le maire.	Chaque jour. Chaque nuit.	1,25 0,75	

N <sup>os</sup> d'ordre	Nature des impositions	Mode d'application	Tarif	Observations
11	Charrettes à bras ou brouettes.	Chaque jour. Chaque nuit.	0,75 0,50	
12	Voitures de déménagement ou de messageries dételées ou non, stationnant sur la voie publique.	Chaque jour ou fraction de jour. Chaque nuit ou fraction de nuit.	2 » 1,25	Sauf autour des marchés.
13	Omnibus, automobiles et camions automobiles.	Par mois.	25 »	
14	Voitures de place quelconques à traction animale.	»	5 »	
15	Véhicules mis en vente sur la voie publique.	Par expédition et par véhicule.	20 »	
<b>II. — Constructions</b>				
	Constructions neuves, exhaussements, reconstructions partielles.			Toute façade reconstruite est considérée comme maison nouvelle.
1	Alignement dans les rues de 15 m. et au-dessus.	Par mètre carré de façade.	1 »	Les droits fixés par les art. 1, 2, 3, 4, 5, seront perçus en sus de ceux des articles 7, 10, du présent § et des art. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du § 3.
2	Dans les rues de 10 à 15 mètres.	d <sup>o</sup>	0,75	
3	Dans les rues, cours et courettes d'une longueur inférieure à 10 mètres.	d <sup>o</sup>	0,50	
4	Exhaussement d'un bâtiment aligné ou non, aligné quelle que soit la largeur de la rue et reconstruction partielle de la façade.	d <sup>o</sup>	1 »	
5	Alignement pour construction d'un mur ou d'une grille de clôture et reconstruction partielle de ces clôtures.	d <sup>o</sup>	0,75	Toute grille sera comptée comme mur plein.
6	Alignements pour haies ou clôtures en bois, provisoires ou définitives.	d <sup>o</sup>	0,50	

Nos d'ordre	Nature des impositions	Mode d'application	Tarif	Observations
7	Baies de porte cochère ou charretière ou de boutique aux maisons nouvelles ou anciennes ou dans les murs de clôture ainsi que modification des dites baies.	Chaque.	25 »	
8	Pose ou remplacement d'un portail.	Chacun.	25 »	Cette taxe n'est pas applicable aux constructions neuves.
9	Ouverture de porte ou de fenêtre aux constructions nouvelles et ouverture, fermeture ou modification aux constructions existantes.	Chacun.	15 »	
10	Ouverture de soupiraux de cave n'excédant pas l'alignement, aux maisons anciennes ou à celles en construction.	Chacune.	10 »	L'application de la taxe est faite aussi lorsque les ouvertures de cave débouchent dans les baies de boutiques.
11	Ouverture de portes ou de soupiraux de cave en saillie sur l'alignement ou s'ouvrant extérieurement, autorisée exceptionnellement jusqu'à une limite maximum de 0,10.	Chaque.	30 »	
12	Ouverture de portes ou de soupiraux de cave en saillie sur l'alignement, autorisée exceptionnellement jusqu'à une limite maximum de 0,10.	Chaque.	15 »	
13	Constructions légères autorisées spécialement au-dessus des bâtiments, pour séchoirs, ateliers de photographies ou autres.	Par mètre carré de façade.	5 »	

N <sup>os</sup> d'ordre	Nature des impositions	Mode d'application	Tarif	Observations
14	Travaux quelconques non spécialement taxés à un mur de façade ou de clôture, non compris les badigeonnages, peintures et, les rejointoiements mais compris les ravalements de pierres.	Chaque travail.	15 »	
15	Constructions d'embranchements d'aqueducs sous le sol de la voie publique, pour l'écoulement des eaux pluviales et ménagères.	Chaque aqueduc.	50 »	
16	Constructions d'embranchements d'aqueducs sous le sol de la voie publique pour la conduite d'eaux industrielles.	Par mètre courant de longueur.	5 »	Les égouts particuliers dont la construction est autorisée, sont assimilés à ceux compris sous cet article.
17	Tranchées sur la voie publique pour tous autres travaux que ceux relatifs aux égouts à construire et à la pose de conduites de gaz, d'eau et d'électricité.	Par cinq jours et fraction de cinq jours.	15 »	
<i>III. — Ouvrages en saillie</i>				
1	Pilastres en maçonnerie excédant de plus de 0 m. 05 l'alignement des rues.	Chacun par étage.	15 »	
2	Socles en maçonnerie formant soubassement des façades et ayant une saillie de plus de 0 m. 05 en avant de l'alignement.	Le mètre carré.	7,50	
3	Seuils isolés de 0,01 à 0,16 de saillie suivant la largeur des rues.	Le mètre linéaire	15 »	
4	Socles ou seuils supportant les devantures en menuiserie lorsqu'ils sont en saillie sur ces mêmes devantures.	Le mètre linéaire	10 »	Les devantures sont taxées indépendamment de la baie.

Nos d'ordre	Nature des impositions	Mode d'application	Tarif	Observations
5	Devanture de boutique ou de magasin, y compris l'enseigne non lumineuse peinte sur la partie de la corniche de ces devantures réservée à cet effet, la dite enseigne ne devant comporter que le nom, la profession de l'occupant de l'établissement, le titre général ou l'indication du produit vendu dans le dit établissement, à l'exclusion de toute réclame pour la fabrication ou l'origine du dit produit, lorsqu'elles seront en saillie sur le nu du mur.	Le mètre linéaire	20 »	
6	Contrevents, volets, persiennes, grilles, jalousies, etc., s'ouvrant en dehors ou faisant saillie sur l'alignement.	Chaque au rez-de-chaussée, aux étages supérieurs.	15 » 10 »	
7	Bornes, chasse - roues dans les conditions permises par le règlement.	Chaque.	20 »	
8	Conduites ou tuyaux de descente en saillie.	»	20 »	
9	Entablements ou corniches de couronnement de façades, chéneaux et gouttières en saillie.	Le mètre linéaire	2 »	
10	Enseignes, tableaux, attributs non lumineux ou lettres détachées appliquées sur la corniche de la devanture de boutique, ne comportant que le nom, la profession de l'occupant de l'établissement, le titre général ou l'indication du produit vendu dans ledit établissement, à l'exclusion de toute réclame pour la fabrication ou l'origine du dit produit et n'excédant pas 0 m. 44 de saillie.	Le mètre linéaire	4 »	Tarif inchangé. Délibération du Conseil municipal du 27 déc. 1924.



Nos d'ordre	Nature des impositions	Mode d'application	Tarif	Observations
11	Enseignes, tableaux, attributs non lumineux, etc., et ne faisant pas double emploi avec les installations visées aux articles 5 et 10 et ne comportant que le nom, la profession de l'occupant de l'établissement, le titre général ou l'indication du produit vendu dans ledit établissement, à l'exclusion de toute réclame pour la fabrication ou l'origine du dit produit, posés à demeure sur les façades et n'excédant pas 0 m. 16 de saillie.	Le mètre linéaire suivant la plus grande dimension	10 »	Tarif inchangé. Délibération du Conseil municipal du 27 déc. 1924.

Pour l'application des droits portés au tarif ci-dessus, toute fraction de mètre est comptée pour unité.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Directeur des Travaux municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 février 1930.

*Le Maire de Lille.*

ROGER SALENGRO.

### VOIRIE. — Droits de voirie. Tarif. Modifications

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 96 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 1924, approuvée par M. le Préfet du Nord le 9 juillet 1924, établissant le tarif des pompes mesureuses d'essence ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 1925, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 octobre 1925, établissant le tarif des redevances annuelles pour portes s'ouvrant extérieurement, portes à glissières et globes lumineux ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 1925, approuvée par M. le Préfet du Nord le 30 octobre 1925, établis-

sant le tarif des redevances annuelles pour corniches de vitrines ayant une saillie supérieure à 0 m. 35 et pour les marquises installées en saillie ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 31 janvier 1930, établissant le tarif des droits de voirie, des droits de place et de stationnement applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930 ;

Vu notre arrêté N° 7685 du 18 juillet 1924 ;

Vu notre arrêté N° 1090 du 6 novembre 1925 ;

Vu notre arrêté N° 1011 du 10 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les tarifs repris aux articles 1007 et 1008 du Code des Arrêtés municipaux sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

N <sup>os</sup> d'ordre	Désignation des objets	Mode d'application	Taxes	Observations
I. — Dépôts et occupation de la voie publique				
Délibération du Conseil municipal du 8 décembre 1929				
1	Matériaux de construction et échafauds.	Le mètre carré et par jour.	0.25	Tout dépôt doit être enclos par une barrière.
2	Pieux ou élais appuyés sur la voie publique en dehors du terrain clos par la barrière.	Chaque et par jour.	0.50	
3	Palissades ou barricades établis sur la voie publique jusqu'à 3 mètres de hauteur.	Le mètre carré et par jour.	0.25	
4	Palissades ou barricades dépassant 3 mètres de hauteur établis devant les immeubles en construction ou en restauration.	Excédent de surface verticale, le mètre carré et par jour.	0.50	
5	Barrages volants prescrits pour réparation de toitures et légères réparations.	Par jour et par maison.	1 00	
6	Peinture de façades.	Par mètre de largeur et par étage.	0.50	Les châssis de la toiture n'étant pas comptés pour étage.

N <sup>os</sup> d'ordre	Désignation des objets	Mode d'application	Taxes	Observations
7	Marchandises et objets de toute nature et de toutes provenances, montres ou vitrines, suspendues aux murs de façade, jusqu'à 0 m. 30 de saillie. Hors zone et première zone.	Par mètre carré et par jour.	0.50	Les zones étant celles reprises dans l'arrêté 8.811, du 23 janvier 1925, réglant la pose et le tarif des enseignes, etc..
	Deuxième zone.	id.	0.45	
	Troisième zone.	id.	0.40	
8	Marchandises et objets de toute nature et de toutes provenances, montres ou vitrines et étalages suspendus au-dessus de 0 m. 30 de saillie, établis sur les quais, chaussées, places, trottoirs et autres emplacements désignés par le Maire. Hors zone et première zone.	Par mètre carré et par jour.	0.75	do
	Deuxième zone.	id.	0.60	
	Troisième zone.	id.	0.50	
9	Emplacement occupé par les ventes d'objets mobiliers faites sur la voie publique.	Le mètre carré et par jour.	1.25	
10	Camions, voitures, charrettes stationnant sur la voie publique, sur les quais et aux abords des marchés et foires, aux endroits désignés par le Maire.	Chaque jour.	1.25	
		Chaque nuit.	0.75	
11	Charrettes à bras ou brouettes.	Chaque jour.	0.75	
		Chaque nuit.	0.50	
12	Voitures de déménagement ou de messageries, dételées ou non, stationnant sur la voie publique.	Chaque jour ou fraction.	2 »	Sauf autour des marchés.
		Chaque nuit ou fraction.	1.25	
13	Omnibus, automobiles et camions automobiles.	Par mois.	25 »	
14	Voitures de place quelconques à traction animale.	id.	5 »	
15	Véhicules mis en vente sur la voie publique.	Par expédition et par véhicule.	20 »	

N <sup>os</sup> d'ordre	Désignation des objets	Mode d'application	Taxes	Observations
----------------------------	------------------------	-----------------------	-------	--------------

II. — *Constructions*

Délibération du Conseil municipal du 8 décembre 1929

	Constructions neuves, exhaussements, reconstructions partielles			Toute façade reconstruite est considérée comme maison nouvelle.
1	Alignement dans les rues de 15 mètres et au-dessus.	Par mètre carré de façade.	1 »	Les droits fixés par les articles 1, 2, 3, 4, 5, seront perçus en sus des articles 7, 10 du présent paragraphe et des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du § 3.
2	Alignement dans les rues de 10 à 15 mètres.	id.	0.75	
3	Alignement dans les rues, cours et courettes d'une largeur inférieure à 10 mètres.	id.	0.50	
4	Exhaussement d'un bâtiment, aligné ou non, quelle que soit la largeur de la rue et reconstruction partielle de la façade.	id.	1 »	
5	Alignement pour construction d'un mur ou d'une grille de clôture et reconstruction partielle de ces clôtures.	id.	0.75	Toute grille sera comptée comme mur plein.
6	Alignement pour haies ou clôtures en bois, provisoires ou définitives.	id.	0.50	
7	Baies de portes cochères ou charretières ou de boutiques aux maisons nouvelles ou anciennes ou dans les murs de clôtures ainsi que modification des dites baies.	Chaque.	25 »	
8	Pose ou remplacement d'un portail.	Chacun.	25 »	Cette taxe n'est pas applicable aux constructions neuves.
9	Ouverture de porte ou de fenêtre aux constructions nouvelles et ouverture, fermeture ou modification aux constructions existantes.	Chacun.	15 »	

Nos d'ordre	Désignation des objets	Mode d'application	Taxes	Observations
10	Ouverture de soupiraux de cave n'excédant pas l'alignement, aux maisons anciennes ou à celles en construction.	Chacune.	10 »	L'application de la taxe est faite aussi lorsque les ouvertures de cave débouchent dans les baies de boutiques.
11	Ouverture de portes ou de soupiraux de cave en saillie sur l'alignement ou s'ouvrant extérieurement, autorisés exceptionnellement jusqu'à une limite maximum de 0 m. 10.	Chaque.	30 »	
12	Ouverture de porte ou de soupiraux de cave en saillie sur l'alignement, autorisée exceptionnellement jusqu'à une limite maximum de 0 m. 10.	Chaque.	15 »	
13	Constructions légères, autorisées spécialement au-dessus des bâtiments pour séchoirs, ateliers de photographies ou autres.	Par mètre carré de façade.	5 »	
14	Travaux quelconques non spécialement taxés à un mur de façade ou de clôture, non compris les badigeonnages, peintures et les rejointoiements, mais compris les ravalements de pierres.	Chaque travail.	15 »	
15	Constructions d'embranchements d'aqueducs sous le sol de la voie publique pour l'écoulement des eaux pluviales et ménagères.	Chaque aqueduc.	50 »	
16	Constructions d'embranchements d'aqueducs sous le sol de la voie publique pour la conduite d'eaux industrielles.	Par mètre courant de longueur.	5 »	Les égouts particuliers, dont la construction est autorisée, sont assimilés à ceux compris sous cet article.

N <sup>os</sup> d'ordre	Désignation des objets	Mode d'application	Taxes	Observations
17	Tranchées sur la voie publique pour tous autres travaux que ceux relatifs aux égouts à construire et à la pose de conduites de gaz, d'eau et d'électricité.	Par 5 jours et fraction de 5 jours.	15 »	

III. — *Ouvrages en saillie*

Délibération du Conseil municipal du 8 décembre 1929

1	Pilastres en maçonnerie excédant de plus de 0 m. 05 l'alignement des rues.	Chacun et par étage.	15 »	
2	Socles en maçonnerie formant soubassement des façades et ayant une saillie de plus de 0 m. 05 en avant de l'alignement.	Le mètre carré.	7.50	
3	Seuils isolés de 0 m. 01 à 0 m. 16 de saillie suivant la largeur des rues.	Le m. linéaire.	15 »	
4	Socles ou seuils supportant les devantures en menuiserie lorsqu'ils sont en saillie sur ces mêmes devantures.	Le m. linéaire.	10 »	Les devantures sont taxées indépendamment de la baie.
5	Devantures de boutique ou de magasin y compris l'enseigne non lumineuse peinte sur la partie de la corniche de ces devantures réservée à cet effet, la dite enseigne ne devant comporter que le nom, la profession de l'occupant de l'établissement, le titre général ou l'indication du produit vendu dans le dit établissement, à l'exclusion de toute réclame pour la fabrication ou l'origine du dit produit, lorsqu'elles seront en saillie sur le nu du mur.	Le m. linéaire.	20 »	

Nos d'ordre	Désignation des objets	Mode d'application	Taxes	Observations
6	Contrevents, volets, persiennes, grilles, jalousies, etc..., s'ouvrant en dehors ou faisant saillie sur l'alignement.	Chaque, au rez-de-chaussée, aux étages.	15 » 10 »	
7	Bornes, chasse-roues dans les conditions permises par le règlement.	Chaque.	20 »	
8	Conduites ou tuyaux de descente en saillie.	id.	20 »	
9	Entablements ou corniches de couronnement de façade, chéneaux et gouttières en saillie.	Le m. linéaire.	2 »	
10	Enseignes, tableaux, attributs non lumineux ou lettres détachées appliqués sur la corniche de la devanture de boutique, ne comportant que le nom, la profession de l'occupant de l'établissement le titre général ou l'indication du produit vendu dans le dit établissement, à l'exclusion de toute réclame pour la fabrication ou l'origine du produit vendu et n'excédant pas 0 m. 44 de saillie.	Le m. linéaire.	4 »	
11	Enseignes, tableaux, attributs non lumineux, etc..., et ne faisant pas double emploi avec les installations visées aux articles 5 et 10 et ne comportant que le nom, la profession de l'occupant de l'établissement, le titre général ou l'indication du produit vendu dans ledit établissement, à l'exclusion de toute réclame pour la fabrication ou l'origine dudit produit, posés à demeure sur les façades et n'excédant pas 0 m. 16 de saillie.	Le m. linéaire suivant la plus grande dimension.	10 »	

Pour l'application des droits portés au tarif ci-dessus, toute fraction de mètre est comptée pour unité.

N <sup>os</sup> d'ordre	Désignation des objets	Mode d'application	Taxes	Observations
----------------------------	------------------------	-----------------------	-------	--------------

IV. — *Redevances annuelles pour emprises sur la voie publique  
où établies en saillie*

Délibérations du Conseil municipal des 22 juin 1924 et 21 octobre 1925

1	Pompes fixes mesureuses d'essence établies :			
	Sur les routes nationales et départementales.	Par unité et par an.	200 »	
	Sur les chemins vicinaux de grandes communications et d'intérêts communs et voirie urbaine.	id.	300 »	
	Sur les chemins vicinaux ordinaires.	id.	200 »	
2	Pompes mobiles mesureuses d'essence, sur chariots, canalisations aériennes des appareils partant d'une borne placée hors de la voie publique et pompes murales ayant au plus 0 m. 16 de saillie et établies :			
	Sur les routes nationales et départementales.	Par unité et par an.	400 »	
	Sur les chemins vicinaux de grandes communications et d'intérêts communs, voies urbaines.	id.	300 »	
	Sur les chemins vicinaux ordinaires.	id.	200 »	
3	Portes s'ouvrant extérieurement pour postes de transformation.	Par m. carré vu de face et par an.	10 »	
4	Portes à glissières de 0 m. 11 de saillie maxima.	id.	10 »	



N <sup>os</sup> d'ordre	Désignation des objets	Mode d'application	Taxes	Observations
5	Globes lumineux.	Par unité et par an.	10 »	Aucune inscrip- tion ne pourra être appliquée ou peinte sur les globes. Il ne pourra être établi de globes à moins de 3 m. au-dessus du niveau supé- rieur du trot- toir et la sail- lie ne pourra être supé- rieure à 0 <sup>m</sup> 70.
6	Corniches de vitrines de 0 m. 36 à 0 m. 45 de saillie.	Par m. carré d'occupation et par an.	10 »	
	De 0 m. 46 à 0 m. 50 de saillie.	id.	15 »	
	De 0 m. 51 jusque 0 m. 60 de saillie ma- xima.	id.	20 »	
7	Marquises :			Les zones sont celles définies dans l'article 910 du C. A. M. modifié par l'arrêté 8.811 du 25 janvier 1925.
	Hors zone et première zone.	id.	20 »	
	Deuxième zone.	id.	15 »	
	Troisième zone.	id.	10 »	

Pour l'application des redevances portées au tarif ci-dessus, toute fraction de mètre carré et d'année est comptée pour unité.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Directeur des Travaux municipaux et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 février 1930.

*Le Maire de Lille.*

ROGER SALENGRO.

---

**VOIRIE. — Emprises. Taxe sur les balcons et constructions en saillie.  
Nouveau tarif**

---

. Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 96 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille du 8 décembre 1929, approuvée par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 24 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les balcons, loggias, balcons couverts, vérandas, bow-windows, tourelles et autres constructions fermées en encorbellement pour la partie de ces ouvrages faisant saillie sur la voie publique sont soumis, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930, à la taxe prévue par l'article premier de la loi du 13 août 1926, d'après le tarif ci-après :

DÉSIGNATION	Mode d'application du tarif	TAXES			Observations
		Première zone et hors zone	Deuxième zone	Troisième zone	
Balcons.	Par an et par mètre carré superficiel.	20 fr.	15 fr.	10 fr.	Toute fraction de mètre est comptée pour un mètre si elle est de 0 m. 50 et au-dessus et pour 50 cm. si elle est moindre.
Loggias, balcons couverts et vérandas.	d <sup>e</sup>	25 fr.	20 fr.	15 fr.	
Bow-windows, tourelles et autres constructions fermées en encorbellement.	Par an, par mètre superficiel et par chaque étage de construction.	30 fr.	25 fr.	20 fr.	

ARTICLE 2. — Les taxes ci-dessus mentionnées ne sont pas applicables :

A) Aux ouvrages et objets en saillie qui, bien que faisant partie intégrante des constructions et inhérents au gros œuvre des bâtiments, n'ont qu'un caractère décoratif ou architectural et ne présentent pas un avantage direct pour le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble, tels que socles, soubassements, pilastres, cariatides, chapiteaux, frontons, etc...

B) Aux immeubles de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics et aux immeubles classés comme monuments historiques ainsi qu'à ceux inscrits à l'inventaire prévu par la loi du 31 décembre 1913.

La taxe est due par les propriétaires et usufruitiers des immeubles à raison des ouvrages en saillie existant au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ; elle est établie par les soins de l'Administration municipale et recouvrée par le Receveur municipal comme en matière de contributions directes, mais en une seule fois dans le premier semestre de l'année.

ARTICLE 3. — Sont abrogées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930, les dispositions de la délibération du Conseil municipal du 8 juin 1897 relatives aux droits de voirie actuellement perçus sur les bow-windows ou balcons en saillie sur la voie publique.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Directeur des Travaux municipaux et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**VOIRIE. — Emprises. Taxes sur les balcons, loggias, balcons couverts, bow-windows, vérandas, etc... Fixation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 96 ;

Vu la loi du 13 août 1926 ;

Vu le décret du 11 décembre 1926, article 7 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 1929 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 1930 approuvant la délibération sus-visée et fixant au 1<sup>er</sup> janvier 1930 la mise en recouvrement des taxes sur les balcons et les constructions en saillie ;

Vu notre arrêté N° 1.012 du 11 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les prescriptions de l'article 1.009 du Code des Arrêtés municipaux sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Les balcons, loggias, balcons couverts, vérandas, bow-windows, tourelles et autres constructions fermées en encorbellement, pour la partie de ces ouvrages faisant saillie sur la voie publique, seront soumis, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930, à la taxe prévue par l'article premier de la loi du 13 août 1926, d'après le tarif ci-après :

DÉSIGNATION	Mode d'application du tarif	TAXES			Observations
		Première zone et hors zone	Deuxième zone	Troisième zone	
Balcons.	Par an et par mètre superficiel.	20,00	15,00	10,00	Toute fraction de mètre est comptée pour un mètre si elle est de 0 mc50 et au dessus et pour 0 mc 50 si elle est moindre.  Les zones sont celles reprises dans l'arrêté 8.811 du 23 janvier 1925 réglant la pose et le tarif des enseignes.
Loggias, balcons couverts et vérandas.	d°	25,00	20,00	15,00	
Bow-windows, tourelles et autres constructions fermées en encorbellement.	Par an, par mètre superficiel et par chaque étage de construction.	30,00	25,00	20,00	

ARTICLE 2. — Les taxes ci-dessus mentionnées ne sont pas applicables :

A) Aux ouvrages et objets en saillie qui, bien que faisant partie intégrante des constructions et inhérents au gros œuvre des bâtiments, n'ont qu'un caractère décoratif ou architectural et ne présentant pas un avantage direct pour le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble, tels que socles, soubassements, pilastres, cariatides, chapiteaux, frontons, etc...

B) Aux immeubles de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics et aux immeubles classés comme monuments historiques ainsi qu'à ceux inscrits à l'inventaire prévu par la loi du 31 décembre 1913.

La taxe est due par les propriétaires et usufruitiers des immeubles à raison des ouvrages en saillie existant au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ; elle est établie par les soins de l'Administration municipale et recouvrée par le Receveur municipal comme en matière de contributions directes, mais en une seule fois, le premier semestre de l'année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Directeur des Travaux municipaux et M. le Receveur municipal sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**VOIRIE. — Emprise. Baraquement, rue des Vicaires.  
Autorisation Trédez. Abrogation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le code des arrêtés municipaux ;

Vu notre arrêté N° 736 du 18 novembre 1929 ;

Vu la lettre en date du 14 février 1930, par laquelle M. Trédez nous fait connaître qu'ayant obtenu une prorogation de six mois, il ne se trouve pas actuellement dans l'obligation de quitter le local qu'il occupe actuellement 42, rue des Vicaires, et que, par suite, il n'y a pas nécessité d'édifier le baraquement repris dans l'arrêté sus-visé ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté N° 736 du 18 novembre 1929 est abrogé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commissaire Central et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Emprise. Barricadage boulevard Vauban, retour de la  
rue Auber. Caisse Fraternelle de Capitalisation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la pétition en date du 30 novembre 1929 par laquelle M. le Directeur de la Caisse Fraternelle de Capitalisation, dont le siège

est situé à Lille, rue Léon-Trulin, 6 et 8, sollicite l'autorisation d'installer, rue Auber, un barricadage formant une saillie de 2 m. 60 dont 0 m. 80 sur la chaussée, face à l'immeuble en construction sis boulevard Vauban et retour rue Auber, emprise nécessaire pour permettre les fouilles nécessaires pour l'implantation des fondations dudit immeuble ;

Vu la décision de la Commission de la Voie publique, dans sa séance du 21 janvier 1930 ;

Les droits des tiers étant réservés ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Directeur de la Caisse Fraternelle de Capitalisation, dont le siège est situé à Lille, rue Léon-Trulin, N<sup>os</sup> 6 et 8, est autorisé à installer devant l'immeuble sis à Lille, boulevard Vauban au retour rue Auber, un barricadage avec saillie extra-réglémentaire et dont la largeur aura, au maximum, 2 m. 60 de saillie sur l'alignement de la façade, à charge par lui de se conformer aux prescriptions spéciales suivantes :

- a) Le barricadage sera installé par tronçons de 10 mètres ;
- b) Le barricadage, faisant saillie sur la chaussée, sera éclairé la nuit de chaque côté ;
- c) L'écoulement des eaux dans le fil d'eau ne pourra, en aucune façon, être intercepté ;
- d) Les travaux seront menés de manière à utiliser le barricadage dans le plus court laps de temps possible.

ARTICLE 2. — Toute la surface de cette emprise avec saillie extra-réglémentaire sera soumise à un droit de voirie de 0 fr. 30 (trente centimes) le mètre carré.

ARTICLE 3. — M. le Directeur des Travaux municipaux et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

---

**MUSEES. — Commissions administratives. Nominations**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

La décision de l'Administration municipale en date du 4 novembre 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous notre Présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts, membres des Commissions administratives des Musées :

*Musée de Peinture*

- MM. Albert Baert, architecte, 6, rue de Valmy ;  
François Benoit, professeur à la Faculté des Lettres, 9, rue Auguste-Angellier ;  
Fernand Beaucamp, professeur, 4, rue du Sec-Arembault ;  
Médéric Dufour, professeur, 49, rue Henri-Kolb ;  
Jules Duthil, rédacteur en chef à « La Dépêche », 7, rue Caumartin ;  
Albéric Duyver, artiste peintre, 143, rue du Dépôt, Marquain-Barœul ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1932.

- MM. Emile Gavelle, directeur de l'École des Beaux-Arts, 2, rue Alphonse-Colas ;  
Desiré Ghesquier, architecte, 16, rue Solférino ;  
Paul Lefebvre, artiste peintre, 209, boulevard de la Liberté ;  
Joseph Chauleur, artiste peintre, 181 bis, rue Solférino ;  
Edmond Jamois, artiste peintre, 181 bis, rue Solférino ;  
Gaston Molière, artiste peintre, 1, place Saint-Martin ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1935.

- MM. Eugène Guillaume, directeur du « Réveil du Nord », 186 bis, rue de Paris ;  
Léon Giffard, artiste peintre, 181 bis, rue Solférino ;  
M<sup>me</sup> Jean Delemer-Agache, en remplacement de son mari décédé, 42, rue Voltaire ;  
M. Eugène Semmy, professeur de peinture, en remplacement de M. Colas, décédé, 17, rue Marais ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1938.

(Membre de droit : M. Emile Théodore, Conservateur Général des Musées, Membre de la Société des Sciences, 197, rue Solférino).

*Musées Vicaire et des Dessins*

M. Paul Lefebvre, artiste peintre, Membre de la Société des Sciences, 209, boulevard de la Liberté, dont le pouvoir expirera le 31 décembre 1932.

M. Gaston Molière, artiste peintre, Membre de la Société des Sciences, 1, place Saint-Martin, dont le pouvoir expirera le 31 décembre 1935.

M. Eugène Hémerly, artiste peintre, 2, rue Négrier, dont le pouvoir expirera le 31 décembre 1938.

(Membre de droit : M. Emile Théodore, Conservateur Général des Musées, Membre de la Société des Sciences, 197, rue Solférino).

*Musée de Sculpture*

MM. Aimé Blaise, professeur, 27, rue Claude-Lorrain ;

Charles Gaby, sculpteur, 61, rue du Boulevard ;  
dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1932.

MM. Louis Cordonnier, architecte, 28, rue d'Angleterre ;

François Delemer, architecte, 43, rue Raucher-de-Perthes ;  
dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1935.

MM. Jean Joire, statuaire, 135, boulevard de la Liberté ;

André Favières, adjoint au Maire, 17, rue Gustave-Jonequet ;  
Emile Dubuisson, architecte, en remplacement de M. Dèplechin, décédé, 22, rue Marais ;  
dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1938.

(Membre de droit : M. Emile Théodore, Conservateur Général des Musées, Membre de la Société des Sciences, 197, rue Solférino).

*Musée de Gravure*

M. Félix Dewatines, relieur d'art, 16, rue Halévy, dont le pouvoir expirera le 31 décembre 1932.

M. Gaston Molière, artiste peintre, Membre de la Société des Sciences, 1, place Saint-Martin, dont le pouvoir expirera le 31 décembre 1935.

MM. Paul Lefebvre, artiste peintre, Membre de la Société des Sciences, 209, boulevard de la Liberté ;

Emile Gavelle, directeur de l'École des Beaux-Arts, Membre de la Société des Sciences, 2, rue Alphonse-Colas ;  
dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1938.



(Membre de droit : M. Emile Théodore, Conservateur Général des Musées, Membre de la Société des Sciences, 197, rue Solférino).

*Musée d'Archéologie (Jules de Vico), des Antiques et de Céramique*

MM. Albert Crespel-Gentil, propriétaire, 101, rue de l'Hôpital-Militaire ;

Alexandre de Saint-Léger, professeur à l'Université,

Membre de la Société des Sciences, 60, rue de Paris ;

Léon Grimonprez, donateur, 6, rue Inkermann ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1932.

MM. Paul Houzé de l'Aulnoit, avocat, 53, rue Royale ;

Jules Lefrancq, avocat, 12, boulevard Vauban ;

Raymond Richebé, archiviste paléographe, 124, boulevard Malesherbes, Paris ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1935.

MM. Maurice Shoutleten, collectionneur, 91, avenue Malakoff, Paris ;

Louis Théry, numismate, Membre de la Société des Sciences, 39, rue de Bourgogne ;

Henri Quecq d'Henripref, donateur, 44, rue de la Barre ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1938.

(Membre de droit : M. Emile Théodore, Conservateur Général des Musées, Membre de la Société des Sciences, 197, rue Solférino).

*Musée Lillois*

M. Joseph Dubrulle, agent d'assurances, 89, rue Royale, dont le pouvoir expirera le 31 décembre 1932.

M. Dubuisson, architecte, 22, rue du Marais, dont le pouvoir expirera le 31 décembre 1935.

MM. Léon Grimonprez, donateur, 6, rue Inkermann ;

Paul Duquesnay, collectionneur, 49, boulevard Louis XIV ;  
dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1938.

(Membre de droit : M. Emile Théodore, Conservateur Général des Musées, Membre de la Société des Sciences, 197, rue Solférino).

*Musée d'Histoire Naturelle*

MM. Charles Barrois, Membre de l'Institut, 39, rue Pascal ;

Alfred Deblock, ancien pharmacien, 16, rue Daubresse-Mauvies, Mons-en-Baraül ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1932.

MM. Paul Hallez, professeur honoraire de zoologie, rue Jean-Bart ;

D<sup>r</sup> Henri Fockeu, professeur à la Faculté de Médecine, 34, rue Barthélemy-Delespaul ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1935.

MM. Alphonse Malaquin, professeur à la Faculté des Sciences, 218 ter, rue Solférino ;

Pierre Pruvost, professeur à l'Université, 23, avenue Emile-Zola ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1938.

(Membres de droit : M. le Doyen de la Faculté des Sciences et M. le Président de la Société des Sciences).

*Musée Commercial, Colonial, Industriel et Technologique*

MM. René Paillot, sous-directeur de l'Institut Industriel, 2, rue du Priez ;

Victor Bertrand, ancien directeur de l'Ecole Baggio, 19, avenue Germaine, La Madeleine ;

Jules Cocard, constructeur, 32, rue de Valenciennes ;

Auguste Crépy, négociant, 10, place aux Bleuets ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1932.

MM. François Dauchy, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers, 8, boulevard Louis XIV ;

César Derael, commerçant, 31, rue Véronèse ;

Alfred Descamps, propriétaire, 1, square Rameau ;

Désiré Lecouffe, directeur de l'Ecole Baggio, 9, rue Racine ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1935.

MM. Frédéric Lévy, négociant, 145, rue Solférino ;

Louis Masson, Adjoint au Maire, 12, rue Saint-Firmin ;

Georges Wiart, président de la Fédération des Groupements Commerciaux du Nord, 104, rue Solférino ;

Charles Saint-Venant, Adjoint au Maire, 17, rue des Augustins ;

dont les pouvoirs expireront le 31 décembre 1938.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO,

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.  
Professeur. Démission Thorez**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

La lettre en date du 28 janvier 1930, par laquelle M. Thorez, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, donne sa démission ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de M. Thorez, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine-Labbé.  
Maîtresse de couture. Nomination Claire Lauwerie**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>lle</sup> Claire Lauwerie, maîtresse de couture à l'Ecole Pratique Valentine-Labbé, est titularisée dans son emploi à compter du 1<sup>er</sup> février 1930.

ARTICLE 2. — M<sup>lle</sup> Lauwerie est autorisée à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1<sup>er</sup> février 1929, date de son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Rollin. Cours de dessin.  
Professeur. Nomination Cabre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Philippe Cabre, instituteur adjoint à l'École Rollin, est chargé, à compter du 1<sup>er</sup> février 1930, du cours de dessin de cette école, en remplacement de M. Descamps, décedé.

ARTICLE 2. — M. Cabre recevra une indemnité annuelle de douze cents francs, non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX. — Cours publics et gratuits d'arboriculture  
fruitière**

---

PROGRAMME

Le programme du Cours d'Arboriculture pour l'année 1930 est réglé comme suit :

Le dimanche 2 février. — *Organisation du Jardin fruitier.* — Choix d'un emplacement ; composition du sol ; assainissement ; culture ; distribution du terrain ; confection des treillages d'espaliers.

Le dimanche 9 février. — *Organisation du Jardin fruitier (suite).* — Préparation du sol ; défoncements ; fumures et amendements ; établissement des contre-espaliers ; choix des arbres à planter ; répartition des essences ; plantation.

Le dimanche 16 février. — *Greffage.* — Principes généraux du greffage ; greffes les plus usitées en arboriculture fruitière ; époques auxquelles il convient de les pratiquer ; choix et préparation des greffes ; soins à leur donner.

Le dimanche 23 février. — *Taille.* — Principes généraux de la

taille ; instruments à employer pour la pratiquer : coupe des rameaux et des branches ; formes à donner aux arbres fruitiers soumis à la taille ; longueur à conserver aux rameaux de prolongement.

Ces quatre première leçons seront données au Palais Rameau ; les suivantes au Jardin d'Arboriculture.

Le dimanche 2 mars. — *Culture du Poirier*. — Variétés et sujets à cultiver ; taille de la charpente des formes arrondies : pyramides, fuseaux, vases.

Le dimanche 9 mars. — *Culture du Poirier* (suite). — Taille et établissement des formes étalées ; espaliers et contre-espaliers.

Le dimanche 16 mars. — *Culture du Poirier* (suite). — Classification des différentes productions de l'arbre ; obtention et entretien des rameaux à fruits.

Le dimanche 23 mars. — *Culture du Poirier* (suite). — Restauration.

*Culture du Pommier*. — Variétés et sujets à cultiver ; formation et entretien des cordons horizontaux.

Le dimanche 30 mars. — *Culture du Pêcher*. — Variétés et sujets à cultiver ; taille et formation de la charpente.

Le dimanche 6 avril. — *Culture du Pêcher* (suite). — Examen des différentes productions que présente l'arbre ; taille et entretien des rameaux fruitiers ; restauration.

Le dimanche 13 avril. — *Culture de la Vigne*. — Choix des variétés ; multiplication ; plantation ; formation de la charpente.

Le samedi 19 avril. — *Culture de la Vigne* (suite). — Taille des sarments fructifères ; restauration ; soins à donner à la vigne cultivée sous verre.

#### *Opérations d'été*

Le dimanche 27 avril. — Ebourgeonnement et premier pincement des bourgeons des diverses espèces d'arbres fruitiers.

Le dimanche 4 mai. — Suite du pincement ; taille et cassement en vert ; greffes ; palissage ; effeuillage et éclaircissement des fruits.

Le dimanche 11 mai. — Soins d'entretien du jardin fruitier ; récolte et conservation des fruits.

Le dimanche 18 mai. — Indication des maladies, animaux et insectes dont les arbres fruitiers sont exposés à subir les atteintes ; moyens d'y remédier ou de les en préserver.

Les leçons commenceront à dix heures du matin.

Les auditeurs des Cours et les visiteurs seront admis dans le Jardin, sur le vu d'une carte délivrée par le Directeur.

Proposé par M. A. Bédène, professeur-directeur du Cours d'Arboriculture.

Vu :

Hôtel de Ville, le 5 janvier 1930.

*Le Maire de Lille,*

L. MASSON, Adjoint.

---

**RECETTE MUNICIPALE. — Perception des produits communaux.  
Désignation des agents chargés de la vérification**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 :

Vu la circulaire de M. le Ministre des Finances (Direction de la Comptabilité publique), en date du 2 octobre 1929, N° 2.792, prescrivant un contrôle sur place, par le Receveur Municipal ou par des fonctionnaires représentant ce Chef de service, de la caisse et des tickets détenus par les agents chargés de la perception des produits communaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Stubbe et Menneboo, collecteurs chefs, sont désignés pour procéder sur place à des vérifications — en qualité de représentants du Receveur Municipal — de la caisse et des tickets détenus par les agents chargés de la perception des produits communaux.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal pourra, pour les deux vérifications annuelles auxquelles il est tenu de procéder, se faire suppléer, lorsqu'il le jugera utile, par son fondé de pouvoirs.

Hôtel de Ville, le 8 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**FINANCES. — Recettes. Dommages de guerre.  
Remboursement d'avances**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique, en date du 24 juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance :

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal parmi les Services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes, effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnisés de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux Services budgétaires de l'exercice 1930 (article 21 des Recettes extraordinaires).  
Recette du 17 décembre 1929. Solde du titre quadriennal

N° 085 .....	1.625.000
Recette du 21 janvier 1930. Acompte sur titre quadriennal	
N° 136 .....	187.500
	<hr/>
Total .....	1.812.500

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 février 1930.

*Le Maire de Lille,*  
ROGER SALENGRO.

---

**FINANCES. — Recettes. Dommages de guerre. Remboursement d'avances**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique, en date du 24 juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal parmi les Services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes, effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnisés de dommages de guerres soumises à emploi » seront transportées aux Services budgétaires de l'exercice 1929 (article 8 des Autorisations spéciales).  
Recette du 12 décembre 1929. Avances sur immeubles

communaux .....	598,934.75
-----------------	------------

Recette du 12 décembre 1929, Acompte sur titre de créance N° 1.319.577 .....	308.846,34
Recette du 31 décembre 1929, Acompte sur titre de créance N° 1.700.850 .....	108,000 »
Recette du 31 décembre 1929, Solde du titre de créance N° 1.700,851 .....	45.428,10
	1.061.200,49

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

**RECETTES. — Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 21 juin 1929 relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal parmi les Services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes, effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerres soumises à emploi » seront transportées aux Services budgétaires de l'exercice 1929 (article 8 des Autorisations spéciales de recettes de l'exercice 1929).

Recette du 9 janvier 1930, Réfection du théâtre place Sébastopol, avance .....	27.942 »
Recette du 9 janvier 1930, Réfection des bâtiments communaux et remplacement des matériels .....	514.854,65
Recette du 15 février 1930, Honoraires des architectes Grand Théâtre .....	47.900,48
	590.757,13



ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**RECETTES. — Régisseur de recettes, Ecole Rollin, Rétributions scolaires. Nomination Bassement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 153 ;

Vu l'instruction générale des Finances du 20 juin 1859, articles 923 et 993 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 1919, approuvée le 8 décembre suivant par M. le Préfet du Nord ;

Vu notre arrêté en date du 16 décembre 1919 instituant des régisseurs de recettes pour la perception des rétributions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant les écoles payantes ;

Considérant que M. Descamps, Directeur de l'Ecole Rollin, décédé le 15 janvier 1930, ne sera pas remplacé avant l'année scolaire prochaine ;

D'accord avec M. l'inspecteur primaire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Gaston Bassement, instituteur adjoint à l'Ecole Rollin, rue du Marché, est nommé, à compter du 16 janvier 1930, régisseur de recettes chargé de recevoir les rétributions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant ladite école, en remplacement de M. Descamps, décédé.

ARTICLE 2. — Toutes les dispositions de notre arrêté du 16 décembre 1919 restent applicables.

ARTICLE 3. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

**ECLAIRAGE. — Prix du mètre cube de gaz. Fixation**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 juin 1924 ;

Vu l'avenant du 15 juin 1924, approuvé par M. le Préfet du Nord le 23 août 1924, notamment l'article 32 du chapitre III, l'article 60 du chapitre V, l'article 4 de la police d'abonnement et l'article IV du chapitre VIII, portant modification de l'article 60 de l'avenant du 10 juin 1885 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 mai 1929, prenant pour base :

1° Le prix moyen d'achat du charbon T. V. 20,25 gras (du 1<sup>er</sup> octobre 1928 au 30 septembre 1929), la tonne 110,18 ;

2° Le salaire horaire moyen du chauffeur de four, 4,13 ;

3° L'augmentation des impôts ressortant par mètre cube de gaz à 0,0075 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le prix maxima du mètre cube de gaz est fixé comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930 :

Particuliers	Bâtiments communaux ou assimilés	Voie publique
0.68	0.59	0.33

ARTICLE 2. — Le prix annuel de location des compteurs à gaz est fixé comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930 :

Compteur	3 becs	15,60	60 becs	93,60
	5 »	23,40	80 »	109,20
	10 »	31,20	100 »	140,40
	20 »	46,80	150 »	210,60
	30 »	54,60	200 »	280,80
	50 »	62,40	300 »	374,40

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**POLICE. — Meurs. Maison de tolérance, rue de l'A, B, C, N° 5.  
Autorisation d'exploitation. Bercet**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Le Code des Arrêtés municipaux de la Ville de Lille, articles 289 à 316 ;

Le rapport de M. le Commissaire Central de Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation d'exploiter la maison de tolérance située rue de l'A, B, C, N° 5, est accordée à M<sup>me</sup> Jeanne Bercet, épouse Brunet, née à Paris (16<sup>e</sup>), le 20 juillet 1904, demeurant à Lille, rue de l'A, B, C, N° 5.

ARTICLE 2. — M<sup>me</sup> Jeanne Bercet devra gérer elle-même l'établissement qu'elle est autorisée à exploiter et payer les frais de traitement à l'hôpital de ses pensionnaires. Elle sera tenue de verser, au préalable et en numéraire, à la Caisse des Dépôts et Consignations, à titre de caution des frais de traitement, une somme de 3.600 francs (trois mille six cents francs), sans néanmoins que celle caution, qui lui sera restituée à la cessation de son exploitation, puisse empêcher les paiements auxquels elle sera tenue.

ARTICLE 3. — M<sup>me</sup> Jeanne Bercet est tenue de se conformer strictement aux règlements en vigueur concernant les maisons de tolérance, dont elle déclare avoir pris connaissance, sans préjudice de ceux qui pourraient être pris ultérieurement.

ARTICLE 4. — La présente autorisation est toujours révocable, notamment dans les cas d'inobservation des règlements prévus au Code des Arrêtés municipaux, articles 289 à 316, ainsi qu'aux clauses particulières contenues au présent arrêté, article 2.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 1<sup>er</sup> mars 1930, sera notifié administrativement à M<sup>me</sup> Jeanne Bercet, épouse Brunet, qui en accusera réception sur un des exemplaires, en prenant l'engagement de s'y conformer.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Com-

missaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**POLICE. — Voie publique. Chauffeurs de taxis. Retrait d'autorisation de stationnement. Louis Beirnaert**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

L'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taxis-mètres en date du 22 janvier 1930, ratifié par l'Administration municipale dans sa séance du 3 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les autorisations de stationnement sur le territoire de Lille, avec des taxis de louage, accordées à M. Beirnaert Louis, demeurant à Lille, 16, quai du Wauill, sont rapportées à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930. En conséquence, M. Beirnaert devra rendre ses plaques de contrôle N<sup>os</sup> 9, 10, 11, 12 le 28 février 1930 et retirer les voitures des stationnements prévus le 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Chauffeurs de taxis. Retrait d'autorisation de stationnement. Edmond Casier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

L'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taxi-

mètres en date du 22 janvier 1930, ratifié par l'Administration municipale dans sa séance du 3 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation de stationnement sur le territoire de Lille, avec un taxi de louage, accordée à M. Casier Edmond, demeurant à Lille, 5, rue Racine, est rapportée à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930. En conséquence, ce chauffeur devra rendre sa plaque de contrôle N° 142 le 28 février 1930 et retirer la voiture des stationnements prévus le 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Chauffeurs de taxis. Retrait d'autorisation de stationnement. Raoul Delot**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

L'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taxis-mètres en date du 22 janvier 1930, ratifié par l'Administration municipale dans sa séance du 3 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation de stationner sur le territoire de Lille avec un taxi de louage, accordée à M. Delot Raoul, demeurant à Paris, passage de Flandre, N° 3 (19<sup>e</sup> arr.) est rapportée à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930. En conséquence, ce chauffeur devra rendre sa plaque de contrôle N° 112 le 28 février 1930 et retirer la voiture des stationnements prévus le 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Chauffeurs de taxis. Retrait d'autorisation de stationnement. Charles Denys**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

L'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taxis en date du 22 janvier 1930, ratifié par l'Administration municipale dans sa séance du 3 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation de stationnement sur le territoire de Lille, avec un taxi de louage, accordée à M. Charles Denys, actuellement décédé, est rapportée à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930. En conséquence, M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Denys, demeurant à Flers, 28, rue de Lille, devra rendre la plaque de contrôle N° 5 le 28 février 1930 et retirer la voiture des stationnements prévus.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Chauffeurs de taxis. Retrait d'autorisation de stationnement. Henri Leslienne**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

L'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taxis en date du 22 janvier 1930, ratifié par l'Administration municipale dans sa séance du 3 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation de stationnement sur le territoire de Lille, avec un taxi de louage, accordée à M. Leslienne Henri, demeurant à Lille, 51, rue d'Artois, est rapportée à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930. En conséquence, ce chauffeur devra rendre sa plaque.

de contrôle N° 43 le 28 février 1930 et retirer la voiture des stationnements prévus le 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Chauffeurs de taxis. Retrait d'autorisation de stationnement. Jules Moerman**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Notre arrêté en date du 26 octobre 1925 :

L'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taxis en date du 22 janvier 1930, ratifié par l'Administration municipale dans sa séance du 3 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation de stationnement sur le territoire de Lille, avec un taxi de louage, accordée à M. Moerman Jules, demeurant à Lille, 53, rue Lafontaine, est rapportée à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930. En conséquence, ce chauffeur devra rendre sa plaque de contrôle N° 1 le 28 février 1930 et retirer la voiture des stationnements prévus le 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

---

**POLICE. — Voie publique. Chauffeurs de taxis. Retrait d'autorisation de stationnement. Vannobel Julien**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

L'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taxis en date du 22 janvier 1930, ratifié par l'Administration municipale dans sa séance du 3 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation de stationner sur le territoire de Lille, avec un taxi de louage, accordée à M. Vannobel Julien, demeurant à Lomme, 89, rue de l'Etoile, est rapportée à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930. En conséquence, ce chauffeur devra rendre sa plaque de contrôle N° 141 le 28 février 1930 et retirer la voiture des stationnements prévus le 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Chauffeurs de taxis. Réprimande. Georges Broucke**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

L'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taxis en date du 22 janvier 1930, ratifié par l'Administration municipale dans sa séance du 3 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une réprimande est infligée au chauffeur de taxis Broucke Georges, demeurant à Lille, 11, rue du Molinel.

Ce chauffeur est en outre invité de connaître et d'appliquer, à l'avenir, les règlements en vigueur, faute de quoi des sanctions disciplinaires plus sévères lui seraient appliquées.



ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 février 1930.

*Pour le Maire de Lille.*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Immeuble menaçant ruine,  
2, rue Saint-André, angle rue Ropra. Travaux à exécuter.  
Mise en demeure. Scrive-Corman**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 21 juin 1898, articles 3 à 6 ;

Vu les articles 968 à 975 du Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que l'immeuble sis à Lille, rue Saint-André et retour rue Ropra menace ruine, mais qu'il ne présente pas un danger tel que cet immeuble ne puisse être réparé et qu'il soit nécessaire de maintenir les élargissements interdisant la circulation dans la rue Ropra ;

Considérant que, dans ces conditions, il nous appartient de prescrire les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique, et éviter les accidents et assurer la liberté de la circulation ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Scrive-Corman, demeurant à Lambersart, 43, rue de Lille, est mis en demeure d'avoir, dans un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté, à faire exécuter à l'immeuble sis 2, rue Saint-André et retour rue Ropra, les travaux repris ci-après :

- 1° Réfection de la toiture et des chéneaux ;
- 2° Réfection des charpentes ;
- 3° Réfection des enduits des plafonds en employant de la chaux hydraulique ;
- 4° Liaison avec les immeubles mitoyens ;
- 5° Suppression des élargissements, madriers et battens afin de laisser la circulation s'effectuer librement rue Ropra.

ARTICLE 2. — Dans le cas où M. Scrive-Corman croirait devoir contester le péril, il devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville

de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui sera chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport.

*Cette vérification aura lieu le 25 février 1930, à 10 heures.*

ARTICLE 3. — Si le 20 février 1930, M. Scrive-Corman n'a pas fait cesser le péril et s'il n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts, seront ensuite et conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. Ghesquier, architecte-expert de l'Administration, sera notifié à M. Scrive-Corman suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 7 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Henri SPRIET.*

---

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et de Wattignies.  
Energie électrique. Fixation du prix**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 :

Le traité d'abonnement du 3 octobre 1926, approuvé par M. le Préfet du Nord le 13 mai 1927, pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies :

La circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> février 1930 fixant la valeur de l'index électrique haute tension à 222 pour le deuxième semestre 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le prix de l'énergie électrique fournie aux postes d'Emmerin et de Wattignies est fixé à :

Pour puissance en K. V. A.	Prime fixe par K. V. A.	Prix proportionnel par K. V. A.
201 à 500 K. V. A.	122 fr. 40	0.428

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 février 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ed. DOYENNETTE,*

---

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Nouveau tarif**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 25 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les tarifs de la distribution d'eau sont fixés ainsi qu'il suit, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1930 :

I. — *Abonnements domestiques au compteur.*

Minimum actuel : 50 mètres cubes ; le mètre cube : 1 fr. (minimum : 50 fr.) ; le supplément : 1 fr. le mètre cube.

II. — *Abonnements industriels eau d'Emmerin.*

Applicables à toutes les administrations communales, départementales et de l'Etat, à l'Administration des hospices et aux établissements charitables, reconnus tels par le Conseil municipal, et aux cafetiers, hôteliers, restaurateurs qui en feront la demande.

Minimum annuel : 1.000 m<sup>3</sup> par branchement, le m<sup>3</sup> 1 fr.  
(minimum : 1.000 fr.).

1.001 m<sup>3</sup> jusque 5.000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> 0,90

5.001 m<sup>3</sup> jusque 10.000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> 0,80

Au-dessus de 10.000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> 0,70

III. — *Abonnements au robinet libre applicables également aux fonctionnaires logés dans les bâtiments communaux.*

Minimum applicable pour deux personnes au moins 60 fr.

Supplément : par personne au-dessus de deux ..... 12 fr.

Supplément : pour cour et jardin de 50 à 100 m<sup>2</sup> .... 40 fr.

Taxes spéciales dites communales ou industrielles .. 150 %.

IV. — *Abonnements industriels (eau dite de l'Arbonnoise).*

Minimum annuel : 1.000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> 0 fr. 80 (minimum : 800 fr.).

Consommation de 1.001 m<sup>3</sup> jusque 5.000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> 0,65

— 5.001 m<sup>3</sup> jusque 10.000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> 0,55

— Au-dessus de 10.000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> 0,40

V. — *Branchement pour giffards* (eau dite de l'Arbonnoise).

Le mètre cube : 0 fr. 30.

VI. — *Eau pour les constructions.*

Taxes à appliquer par jour d'ouverture du robinet d'arrêt :

Diamètre des branchements 20 m m .....	3 fr.
— — 30 m m .....	4 fr.
— — 40 m m .....	5 fr.

VII. — *Branchements d'incendie.*

Diamètres des branchements... 40 m m 60 m m 80 m m 100 m m 125 m m.

Redevance annuelle ..... 100 f. 150 f. 200 f. 250 f. 300 f.

Diamètres des branchements... 150 m m 200 m m.

Redevance annuelle ..... 400 f. 500 f.

ARTICLE 2. — Les abonnements au robinet libre seront supprimés pour la fin de l'année 1930, cette mesure s'étendant aux fonctionnaires logés dans les bâtiments communaux et chez lesquels des compteurs seront posés.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Directeur des Travaux municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

### Statistique Sanitaire du Mois de Février 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.921 habitants

#### I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
136	20	307	68	375	10	5	15	331	8	17	4

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE 60 ANS et AU DELÀ	TOTAUX
		de	à	à	à		
		1 AN	19 ANS	39 ANS	59 ANS		
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdom. na.)			1			1
2	Typhus exanthématique						
3	Fièvre et Cachexie paludéennes						
4	Variole						
5	Rougeole	8	10				18
6	Scarlatine						
7	Coqueluche			1			3
8	Diphthérie et Croup	2					3
9	Grippe		1			2	
10	Choléra asiatique						
11	Entérite cholériforme						
12	Autres maladies épidémiques						
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	2	5	19	10	7	43
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	3	4	1			8
15	Autres tuberculoses		1	1	1		3
16	Cancer et autres tumeurs malignes				12	16	28
17	Méningite simple	5	5	1	1		12
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	1		1	5	18	25
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)				6	18	24
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	2				5	7
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)				1	2	3
22	Pneumonie		1		1	3	5
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phisie exceptée)	5	10	4	5	20	44
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)						
25	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans)	6					6
26	Appendicite et Typhlite						
27	Hernie et obstruction intestinale	2					2
28	Cirrhose du foie						
29	Néphrite aiguë ou chronique				7	8	15
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme						
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, érythrite, Phlébite puerpérales)			1			1
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement						
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	14	1				15
34	Senilité					12	12
35	Morts violentes (suicide excepté)		3	1	1	1	6
36	Suicide			1	2		3
37	Autres maladies	9	1	9	15	27	61
38	Maladie inconnue ou mal définie	1	1	4	2	5	13
	TOTAUX	60	44	44	69	144	361

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Concours pour l'emploi de commis  
aux écritures. Jury. Nomination**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88.

Le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de commis aux écritures aura lieu à la Mairie, le dimanche 9 mars 1930, à 8 heures.

ARTICLE 2. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'Adjoint Devernay, membres du jury chargé de juger les épreuves de ce concours :

MM. Planque, secrétaire général.

Martin, secrétaire général adjoint.

Duez, conseiller juridique.

Gilquin, chef de la 3<sup>e</sup> Direction.

M<sup>lle</sup> Garemin, chef du Contentieux }

M. Lallau, commis

Delegués par  
l'Organisation Syndicale

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Services et Directions divers.  
Promotions**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois de février 1930 :

NOMS	GRADES	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>1<sup>re</sup> Direction</b>				
MM. Serrure.	Surveillant.	1 <sup>re</sup>	10.500	1 <sup>er</sup> février 1930
<b>4<sup>me</sup> Direction</b>				
Keerle.	Maître ouvrier à l'École Franklin Gardien Musée.	4 <sup>e</sup>	11.600	1 <sup>er</sup> février 1930
Verdière.		4 <sup>e</sup>	9.640	1 <sup>er</sup> février 1930
<b>Recette Municipale</b>				
Vasseux.	Commis.	2 <sup>e</sup>	10.600	1 <sup>er</sup> février 1930
<b>Ouvriers</b>				
Buisine.	Aide-paveur.	1 <sup>re</sup>	9.700	1 <sup>er</sup> février 1930
Dambrain.	Jardinier.	3 <sup>e</sup>	9.960	1 <sup>er</sup> février 1930
Féron.	Jardinier.	3 <sup>e</sup>	9.960	1 <sup>er</sup> février 1930
Descheemacker.	Jardinier.	3 <sup>e</sup>	9.960	1 <sup>er</sup> février 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

**1<sup>re</sup> DIRECTION. — Mutation Camille Verhaeghe**

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Camille Verhaeghe, garçon de bureau stagiaire au 2<sup>e</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, est détaché provisoirement

au service de l'entretien et du fonctionnement des installations d'épuration à l'Abattoir à compter du 1<sup>er</sup> février 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**2<sup>e</sup> DIRECTION. — Exécution du programme des grands travaux neufs (collecteurs etc...). Maintien Philippeau, Ingénieur des T. P. E.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 :

L'arrêté de M. le Ministre des Travaux publics en date du 3 février 1930, autorisant M. Philippeau, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, détaché au service des Travaux municipaux de la Ville de Lille, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 1930 ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne marche de l'exécution du programme des grands travaux entrepris par l'Administration municipale, de conserver au service de la Ville ce fonctionnaire qui a su, jusqu'à ce jour, par sa compétence, mener à bien les travaux d'assainissement de la cité ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 5 décembre 1929 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Philippeau, ingénieur retraité des T. P. E., est chargé de l'exécution du programme des grands travaux neufs en ce qui concerne les collecteurs, les égouts d'eaux pluviales et le tout-à-l'égout.

ARTICLE 2. — M. Philippeau recevra une indemnité annuelle égale aux appointements d'un ingénieur T. P. E. de première classe détaché à la Mairie de Lille, déduction faite du montant de sa retraite.



ARTICLE 3. — Provisoirement, jusqu'à la liquidation de la pension de retraite, M. Philippeau recevra une indemnité annuelle fixée à 30.000 fr., payable par douzième.

La différence, en plus ou en moins, entre le montant de cette indemnité et le chiffre de la pension qui sera allouée par l'Etat à M. Philippeau, fera l'objet d'un règlement de compte dès que sera connu le chiffre exact de la dite pension.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

---

**POLICE. — Promotions diverses**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Le statut du personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel de la police est fixé comme suit, pour le mois de mars 1930 :

NOMS	GRADES	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
MM.				
Louis Abraham.	Secrétaire	3 <sup>e</sup>	11.400	1 <sup>er</sup> mars 1930
Désiré Renaud.	Gardien de la Paix	2 <sup>e</sup>	10.600	1 <sup>er</sup> mars 1930
Léon Tondeur.	d <sup>o</sup>	2 <sup>e</sup>	10.600	1 <sup>er</sup> mars 1930
Pierre Lebon.	d <sup>o</sup>	3 <sup>e</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> mars 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**POLICE. — Titularisation. Caron, Dumoulin, Dissaux**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Le statut du personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Eugène Caron et Georges Dumoulin, gardiens de la paix stagiaires, sont titularisés dans leur emploi à compter du 1<sup>er</sup> février 1930.

MM. Caron et Dumoulin sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires à compter du 1<sup>er</sup> août 1929, date de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. Charles Dissaux, gardien de la paix stagiaire, est titularisé dans son emploi à compter du 16 février 1930 et est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 16 août 1929, date de son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**POLICE. — Titularisation. Fernand Baert et François Sauter**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Le statut du personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Fernand Baert et François Sauter, gar-

diens de la paix stagiaires au service de la sûreté, sont titularisés dans les fonctions d'agent de sûreté à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

---

### **POLICE. — Stagiaires. Nominations**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Le statut du personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Palmyre Lecrinier et François Savelon, gardiens de la paix stagiaires, sont titularisés dans leur emploi à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 2. — MM. Lecrinier et Savelon sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> juin 1929, date de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

---

### **POLICE. — Titularisation. Marcel Delion**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Le statut du personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Marcel Delion, gardien de la paix stagiaire, est titularisé dans ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 2. — M. Marcel Delion est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à partir du 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**PERSONNEL OUVRIER. — Mutation. Pierre Timmermans**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Pierre Timmermans, manoeuvre au Service des Eaux, est affecté au 3<sup>e</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> Direction à compter du 1<sup>er</sup> février 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

---

**CAISSES DES RETRAITES. — Versements sur avantages en nature.  
Fixation pour divers**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Pour les avantages en nature dont ils bénéficient, les fonctionnaires municipaux ci-après désignés effectueront des versements à la Caisse des Retraites sur la base suivante :

NOMS	GRADES	Montant des avantages en nature	Point de départ des versements
MM. Martin.	Régisseur	1.840 fr.	1 <sup>er</sup> septembre 1927
	Bains Lillois	2.440 fr.	1 <sup>er</sup> janvier 1928
		2.600 fr.	1 <sup>er</sup> mai 1928, Caisse Nat.
Colle.	Concierge	1.800 fr.	1 <sup>er</sup> avril 1929 id.
		1.864 fr.	1 <sup>er</sup> octobre 1929 id.
M <sup>me</sup> Delaval.	Directrice des Crèches Munic.	4.700 fr.	1 <sup>er</sup> juillet 1929, Caisse Municipale

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

**CAISSE DES RETRAITES. — Autorisation de versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse. M<sup>lle</sup> Wahanin, assistante médicale scolaire**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Notre arrêté en date du 16 janvier 1930, nommant M<sup>lle</sup> Wahanin

assistante médicale scolaire affectée à la 2<sup>e</sup> circonscription, à compter du 16 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>lle</sup> Wahanin, assistante médicale scolaire, est autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 16 janvier 1930.

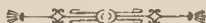
ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 février 1930.

*Le Maire de Lille,*

ROGER SALENGRO.

# BULLETIN ADMINISTRATIF



## SOMMAIRE

	Pages
<b>Conseil Municipal :</b>	
Commissions. — Services concédés. Nomination Brodel.....	127
Commission chargée d'établir un programme en vue de la construction d'un nouveau lycée de garçons.....	128
Commission chargée d'établir un programme en vue de la construction d'un nouveau lycée de jeunes filles....	129
Commission chargée d'établir un programme en vue de la construction d'une nouvelle école pratique de commerce et d'industrie de garçons.....	130
Commission chargée d'établir un projet de construction d'un préventorium avec colonie scolaire.....	131
<b>Fêtes :</b>	
Foires et kermesses. — Droits de place. Nouveau tarif.....	132
Foire Commerciale. — Grand prix de la Foire Commerciale et Internationale de Lille. Interruption de circulation. Mesures d'ordre .....	134
<b>Police administrative :</b>	
Commerce. — Liquidation de marchandises. Autorisation Lhérault .....	134-135
Interdiction aux marchands ambulants de se livrer au commerce des perroquets, perruches et autres psittacidés .....	135

<b>Bâtiments communaux :</b>	<b>Pages</b>
Vidange des fosses d'aisance. — Marché Cantraine.....	123
Nouvel Hôtel de Ville. — Aménagement de trottoirs. Marché Roland Lepez .....	123
Théâtres municipaux. — Entretien des rideaux, tapis, etc... Marché Vicart .....	123
Ecoles Trulin et Albert-Samain. — Installation de clôtures en béton armé. Marché Hayem .....	123
Ecole de plein air. — Chauffage central. Adjudication-Concours. Marché Albert Petit .....	126

**Immeubles :**

Rue de Maubeuge, N° 27. — Résiliation à tous droits d'occupation. Convention Gylles .....	124
---	-----

**Promenades et Jardins :**

Jardin Vauban. — Construction d'une serre. Marchés divers.	124
--	-----

**Voirie :**

Interruption de circulation. — Rues du Croquet et de Poids....	137
Egouts. — Construction d'un égout collecteur aux abords de la porte de Valenciennes. Marché Graticola Frères	125
Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales. Rue de Loos. Mises en demeure à divers.....	137
Pavages. — Fourniture de cassons de porphyre. Marché Danel Frères .....	125
Propreté publique. — Achat d'un cheval. Marché Castelin....	125

**Enseignement secondaire :**

Lycée Fénelon. — Fourniture de denrées et blanchissage du linge. Marchés .....	125
--	-----

**Enseignement primaire :**

Inspection des écoles primaires supérieures. — Indemnité Laforest .....	148
Inspection des écoles primaires élémentaires. — Indemnité Mollard .....	149



<b>Finances :</b>	<b>Pages</b>
Recettes. — Régisseurs. Cautionnement .....	140
Agents chargés de la perception des produits commu- naux. Remboursement de cautionnement .....	141
Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement .....	142
<b>Eclairage :</b>	
Prix de l'énergie électrique. — 2 <sup>e</sup> trimestre 1929.....	143
<b>Police :</b>	
Lieux ouverts au public. — Salle de danse, rue Aristote, 1. Autorisation Joseph Smagaez .....	144
Rue de l'Eglise Saint-Louis, 40. Autorisation Edmond Rocha .....	145
Rue Eugène-Jacquet, 76. Autorisation Cyprien Bocquet	146
Rue du Long-Pot, 201. Autorisation Alphonse Van Borren	147
Rue de Tournai, 108. Autorisation Camille Hermy.....	148
Mœurs. — Dispensaire des filles soumises. Concierge. Traite- ment M <sup>me</sup> Barré .....	148
<b>Distribution d'eau :</b>	
Fourniture de désincrustant. — Marché Casimir Bez et ses fils	126
Forages. — Travaux d'équipement. Adjudication en six lots..	126
Canalisations d'eau d'Emmerin et de l'Arbonnoise. — Entretien. Adjudication pour 1930-1931-1932. Pasquier et Chris- tofle .....	128
Bains municipaux. — Location de serviettes. Tarif.....	149
Boulevard de la Liberté. Entrée des militaires à la pis- cine. Tarif réduit .....	150
<b>Hygiène :</b>	
Désinfection. — Fourniture de formol. Marché Etablissement L. Danjou .....	127
Statistique sanitaire du mois de mars 1930.....	151
<b>Services municipaux :</b>	
<i>Secrétariat Général :</i>	
Promotions :	
M <sup>me</sup> Lefebvre .....	152
M <sup>me</sup> Leblanc .....	152
M <sup>me</sup> Polaert .....	152

	Pages
<i>Deuxième Direction :</i>	
Traitements et indemnités des ingénieurs T. P. E. détachés à la 2 <sup>e</sup> Direction .....	153
Promotions :	
MM. Accout .....	154
Cailliau .....	156
Cochez .....	155
Fauvet .....	156
Moutier .....	156
Trouswaert .....	152
<i>Troisième Direction :</i>	
Cessation de fonctions :	
M. Hoogstoel, Gaston .....	157
<i>Quatrième Direction :</i>	
Promotion :	
M. Lalau .....	159
<i>Cinquième Direction :</i>	
Promotion :	
M. Devernay, Rodolphe .....	152
<b>Police :</b>	
Nominations. — Promotions :	
MM. Birembaut, René .....	157
Dehay, Emile .....	166
Deleccœuillerie, André .....	166
Delporte, Jean .....	166
Lison, François .....	166
Prodhomme, Jean .....	166
Démission :	
M. Renoncourt .....	169
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Promotion :	
M. Flips, Jean-Baptiste .....	169
<b>Personnel ouvrier :</b>	
Promotions :	
MM. Cambier .....	152
Delobel .....	152
Noez, Louis .....	160
Simon .....	152
Vanwynsberghe .....	152
<b>Caisse des Retraites :</b>	
Complément de pension à divers.....	164

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Vidanges des fosses d'aisance.  
Marché Cantraine**

DU 24 MARS 1930

Soumission pour la vidange des fosses d'aisance des bâtiments communaux au profit de M. Marc Cantraine, 22, rue du Faubourg des Postes, à Loos-lez-Lille, moyennant la somme forfaitaire de 30.000 francs.

Enregistré le 29 mars 1930, folio 28, case 329.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Nouvel Hôtel de Ville.  
Aménagement des trottoirs. Soumission Roland Lepez**

DU 22 MARS 1930

Soumission pour l'aménagement des trottoirs du Nouvel Hôtel de Ville, au profit de M. Roland Lepez, 130, rue Meurein, à Lille, moyennant la somme de 150.050 fr. 40.

Enregistré le 2 avril 1930, folio 31, case 358.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Théâtres municipaux.  
Entretien des rideaux, tapis, etc... Marché Vicart**

DU 21 MARS 1930

Soumission pour l'entretien des rideaux, tapis, etc..., des Théâtres municipaux pendant les années 1930-1931-1932, au profit de M. Vicart, tapissier, 141, rue Nationale, à Lille, moyennant la somme de 22.500 francs.

Enregistré le 1<sup>er</sup> avril 1930, folio 30, case 342.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Léon-Trulin et Albert-Samain.  
Installation de clôture en béton armé. Marché Hayem**

DU 22 MARS 1930

Soumission pour l'installation de clôtures en béton armé aux Ecoles Léon-Trulin et Albert-Samain, au profit de M. R. Hayem, 66, rue de Sainte-Hélène, à Saint-André-lez-Lille, moyennant la somme de 18.300 francs.

Enregistré le 2 avril 1930, folio 31, case 357.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole de plein air.**  
**Adjudication des travaux du chauffage central. Marché Albert Petit**

DES 15 FÉVRIER ET 6 JANVIER 1930

Adjudication-concours des travaux d'installation du chauffage central à l'Ecole de Plein-Air, au profit de M. Albert Petit, 217, rue du Faubourg de Roubaix, à Lille, moyennant la somme de 205.450 francs.

Enregistré le 13 mars 1912, folio 12, case 126.

---

**IMMEUBLES. — Rue de Maubeuge, 27.**  
**Résiliation de tous droits d'occupation. Convention Gylles**

DES 20 MARS ET 21 JANVIER 1930

Convention par laquelle M. Arthur Gylles a résilié au profit de la Ville, au 31 mars 1930, tous les droits d'occupation qu'il pouvait faire valoir sur un immeuble sis à Lille, rue de Maubeuge, N° 27, dans lequel il exerçait un commerce d'articles de ménage.

Enregistré le 27 janvier 1930, folio 26, case 308.

---

**PROMENADES ET JARDINS. — Jardin Vauban.**  
**Construction d'une serre. Soumissions diverses**

DU 22 MARS 1930

Soumissions pour construction d'une serre au Jardin Vauban au profit de :

1° Partie métallique. — M. Gustave Hasbroucq, entrepreneur, 1, rue de Seclin, à Lille, moyennant la somme approximative de 23.000 francs ;

2° Peinture et vitrerie. — M. Paul Vandervynck, entrepreneur, 161, rue Nationale, à Lille, moyennant la somme approximative de 16.000 francs ;

3° Installation du chauffage. — La Société A. Béhin et E. Hug, 36, rue Jemmapes, à Lille, moyennant la somme de 19.600 francs.

Enregistré le 8 avril 1930, folio 37, case 435.

---

**VOIRIE. — Egouts. Construction d'un égout collecteur  
aux abords de la Porte de Valenciennes. Marché Graticola frères**

DU 22 MARS 1930

Adjudication des travaux de construction d'un égout collecteur aux abords de la porte de Valenciennes, au profit de MM. Graticola frères, entrepreneurs, rue du Faubourg de Tournai, à Lille, moyennant la somme approximative de 472.185 francs.

Enregistré le 10 avril 1930, folio 40, case 476.

---

**VOIRIE. — Pavage. Fourniture de cassons de porphyre.  
Marché Danel frères**

DU 17 FÉVRIER 1930

Adjudication pour la fourniture de cassons de porphyre, au profit de MM. Danel frères, quai Géry-Legrand, N° 8, à Lille, moyennant la somme approximative de 86.072 francs.

Enregistré le 4 mars 1930, folio 2, case 7.

---

**PROPRETÉ PUBLIQUE. — Achat d'un cheval. Marché Castelin**

DU 20 MARS 1930

Soumission pour achat d'un cheval au Service de la Propreté publique, au profit de M. A. Castelin, 14, place Philippe-de-Girard, à Lille, moyennant la somme de 7.800 francs.

Enregistré le 7 avril 1930, folio 35, case 409.

---

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon.  
Fourniture de denrées et blanchissage du linge. Marchés divers**

DU 24 MARS 1930

Soumission pour fournitures diverses et blanchissage du linge au Lycée Fénelon, au profit de :

1° *Epiceries.* — M. H. Gautier, 115, rue Brûle-Maison, à Lille, moyennant la somme approximative de 18.000 francs ;

2° *Epiceries.* — Les Etablissements Delerue, 13, rue des Bouchers, à Lille, moyennant la somme approximative de 10.000 francs ;

3° *Blanchissage du linge.* — M. G. Desbètes, 180, rue Faidherbe, à Loos, moyennant la somme approximative de 10.000 francs.

Enregistré le 2 avril 1930, folio 31, case 350.

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Fourniture de désincrustant.  
Marché Casimir Bez**

---

DU 21 MARS 1930

Soumission pour fourniture de désincrustant au Service des Eaux, au profit de la Société Casimir Bez et ses fils, 19, avenue Parmentier, à Paris, moyennant la somme approximative de 18.000 fr.

Enregistré le 3 avril 1930, folio 31, case 365.

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Entretien des canalisations d'eau  
d'Emmerin et de l'Arbonnoise. Adjudication Pasquier et Christoffe**

---

DU 1<sup>er</sup> MARS 1930

Adjudication pour l'entretien général de la canalisation pour eaux d'Emmerin et de l'Arbonnoise pendant les années 1930-1931 et 1932, au profit de MM. Pasquier et Christoffe, 40, rue Masséna, à Lille, moyennant la somme approximative de 540.000 francs, rabais de 10 % déduit.

Enregistré le 25 mars 1930, folio 24, case 276.

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Travaux d'équipement des forages.  
Adjudication en 6 lots**

---

DU 15 MARS 1930

Adjudication en six lots des travaux d'équipement de forages, au profit de :

1<sup>er</sup> Lot : *terrassement, maçonnerie.* — MM. Grulois frères, 41, rue Louis-Faure, à Lille, moyennant la somme approximative de 115.063 fr. 45, rabais de 19 % déduit.

2<sup>e</sup> Lot : *cimentage, plâtrerie.* — M. Durieu Emile, entrepreneur à La Chapelle-d'Armentières, moyennant la somme approximative de 22.553 fr. 11, rabais de 14 % déduit.

3<sup>e</sup> Lot : *carrelage.* — M. Josien Ferdinand, 138, Chemin de Bargues, à Lille, moyennant la somme approximative de 60.516 fr. 77, rabais de 25 % déduit.

4° Lot : *menuiserie*. — La Société « L'Entreprise du Sud », 134, Chemin de Bargues, à Lille, moyennant la somme approximative de 18.908 fr. 19, rabais de 28 % déduit.

5° Lot : *zingage et plomberie*. — MM. Lecour et C<sup>ie</sup>, 73, rue des Postes, à Lille, moyennant la somme approximative de 5.554 fr. 17, rabais de 31 % déduit.

6° Lot : *peinture, vitrerie*. — M. Mouquet Georges, 43, rue d'Angleterre, à Lille, moyennant la somme approximative de 5.859 fr. 76, rabais de 31 % déduit.

Enregistré le 15 avril 1930, folio 43, case 515.

---

**HYGIÈNE. — Désinfection. Fourniture de formol.  
Marché Etablissements L. Danjou**

---

DU 24 MARS 1930

Soumission pour la fourniture de formol au Service de la Désinfection, au profit des Etablissements L. Danjou, 28, rue Pierre-Dupont, à Lille, moyennant la somme approximative de 12.000 fr.

Enregistré le 29 mars 1930, folio 28, case 332.

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission des services concédés.  
Nomination Louis Brodel**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Brodel, conseiller municipal, est nommé membre de la Commission des services concédés.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission chargée  
d'établir un programme en vue de la construction  
d'un nouveau lycée de garçons**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les décisions de l'Administration municipale en date des  
5 décembre 1929 et 15 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous notre présidence, et, par  
délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Doyennette, membres  
de la Commission chargée d'arrêter les grandes lignes du pro-  
gramme à établir en vue de la construction d'un nouveau lycée de  
garçons :

MM. Favières, adjoint au Maire.

Châtelet, Recteur d'Académie, à Lille.

Da Costa, Inspecteur d'Académie, Lille.

D<sup>r</sup> Leroy, Président de l'Association des Anciens Elèves du  
Lycée, 25, rue Négrier.

Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

Cochez, Ingénieur T. P. E., Chef de la 2<sup>e</sup> Direction.

Fauvel, Ingénieur T. P. E., Adjoint au Chef de la 2<sup>e</sup> Direction.

Vandenhende, Chef de la 4<sup>e</sup> Direction.

Fauché, Proviseur du Lycée Faidherbe.

Brousse, Econome du Lycée Faidherbe.

Gonthiez, Professeur au Lycée Faidherbe.

Alleman, Architecte.

Bonte, Architecte.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé  
de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission chargée  
d'établir un programme en vue de la construction  
d'un nouveau lycée de jeunes filles**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les décisions de l'Administration municipale en date des  
5 décembre 1929 et 15 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous notre présidence, et, par  
délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Doyennette, membres  
de la Commission chargée d'arrêter les grandes lignes du pro-  
gramme à établir en vue de la construction d'un nouveau lycée de  
jeunes filles :

MM. Favières, Adjoint au Maire.

Châtelet, Recteur d'Académie, à Lille.

Da Costa, Inspecteur d'Académie, à Lille.

M<sup>me</sup> Couvreur, Présidente de l'Association des Anciennes Elèves  
du Lycée, 52, rue Esquermoise, Lille.

MM. Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

Cochez, Ingénieur T. P. E., Chef de la 2<sup>e</sup> Direction.

Fauvet, Ingénieur T. P. E., Adjoint au Chef de la 2<sup>e</sup> Direction.

Vandenhende, Chef de la 4<sup>e</sup> Direction.

M<sup>lle</sup> Wyslawska, Directrice du Lycée Fénélon.

M<sup>lle</sup> Pointier, Professeur au Lycée de jeunes filles.

M<sup>me</sup> Lecrubier, Econome du Lycée de jeunes filles.

M<sup>lle</sup> Caudmont, Agent spécial du Lycée Fénélon (à titre consul-  
tatif).

M. Delannoy, Architecte.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé  
de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission chargée d'établir  
un programme en vue de la construction d'une nouvelle école  
pratique de commerce et d'industrie de garçons**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les décisions de l'Administration municipale en date des  
5 décembre 1929 et 15 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous notre présidence, et, par  
délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Doyennette, membres  
de la Commission chargée d'arrêter les grandes lignes du pro-  
gramme à établir en vue de la construction d'une nouvelle école  
pratique de commerce et d'industrie de garçons :

MM. Favières, Adjoint au Maire.

Masson, Adjoint au Maire.

Roumajon, Inspecteur Général de l'Enseignement technique.

Châtelet, Recteur d'Académie.

Da Costa, Inspecteur d'Académie.

Cocard, Industriel, membre du Conseil de perfectionnement.

Dauchy, Conseiller municipal, membre du Conseil de per-  
fectionnement.

Huvillier, Président de l'Association des Anciens Elèves de  
l'Ecole Baggio.

Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

Cochez, Ingénieur T. P. E., Chef de la 2<sup>e</sup> Direction.

Fauvet, Ingénieur T. P. E., Adjoint au Chef de la 2<sup>e</sup> Direction.

Vandenhende, Chef de la 4<sup>e</sup> Direction.

Lecouffe, Directeur de l'Ecole Pratique Baggio.

Durand, Chef de travaux à l'Ecole Baggio.

Alleman, Architecté.

Chenal, Architecte.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé  
de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission chargée  
d'établir un programme en vue de la construction  
d'un preventorium avec colonie scolaire**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les décisions de l'Administration municipale en date des  
2 juillet 1928, 5 décembre 1929, 13 janvier et 3 mars 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous notre présidence, et, par  
délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Doyennette, membres  
de la Commission chargée d'arrêter les grandes lignes du projet de  
construction d'un préventorium avec colonie scolaire :

MM. Arquembourg, Adjoint au Maire.

Favières, Adjoint au Maire.

Ragheboom, Adjoint au Maire.

Saint-Venant, Adjoint au Maire.

Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

Cochez, Ingénieur T. P. E., Chef de la 2<sup>e</sup> Direction.

Fauvet, Ingénieur T. P. E., Adjoint au Chef de la 2<sup>e</sup> Direction.

Vandenhende, Chef de la 4<sup>e</sup> Direction.

Ducamp, Chef de la 5<sup>e</sup> Direction.

Bardin, Architecte.

Favier, Architecte.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé  
de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FETES. — Foires et Kermesses. — Droits de place.  
Nouveau tarif**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 133 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 mars 1930  
approuvée par M. le Préfet du Nord le 15 mars suivant ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté,  
l'article 999 du Code des Arrêtés municipaux est abrogé et remplacé  
par les dispositions suivantes :

*Kermesses et fêtes de quartiers, foires, droits de place*

ARTICLE 999. — 1° Kermesses et fêtes de quartiers :

Emplacements occupés par les forains en général et pour la  
durée d'une semaine au plus, jusqu'à 5 mètres de profondeur, par  
mètre courant de façade ..... 1 50

De 5 à 10 mètres, par mètre courant de façade..... 2 »

Au delà de 10 mètres, par mètre courant de façade.. 3 »

Pour chaque semaine ou fraction de semaine en plus de la pre-  
mière : demi-place en plus.

2° Grande Foire Annuelle d'août-septembre

Marchands de pâtisseries, pommes de terre frites, bimbeloteries,  
lirs, massacres, jeux d'adresse, tourniquets, marchands de pain  
d'épices, articles de Paris et divers, jusqu'à 5 mètres de profondeur  
d'emplacement occupé, par mètre courant de façade.... 20 »

Au delà de 5 mètres de profondeur, par mètre carré,  
la surface couverte jusque 5 mètres de profondeur étant  
comptée à 4 francs ..... 3 50

Installations marchandes dans les loges construites  
par l'entrepreneur de la Ville, par mètre courant de  
façade ..... 17 »

Fritures-buvettes, par mètre carré..... 10 »

Étalages en plein air, de porcelaine, faïences, verro-  
teries, poteries, émaillés et objets qui seraient autorisés,  
par mètre carré ..... 7 »

Cirques de saltimbanques, en toile, y compris cirques  
de singes, petits chevaux et similaires, jusqu'à 25 mètres  
de diamètre ..... 1.250 »

Cirques de saltimbanques, en toile, y compris cirques de singes, petits chevaux et similaires, au-dessus de 25 mètres jusque 40 mètres de diamètre.....	2.500 »
Manèges jusque 7 mètres de diamètre.....	300 »
Manèges de 7 à 10 mètres de diamètre .....	425 »
Manèges de 10 à 15 mètres de diamètre .....	600 »
Cirques en bois ou de même importance sous bâche jusqu'à 40 mètres de diamètre, Champ de Mars ou Esplanade .....	15.000 »
Manèges à vapeur et électriques, jusque 10 mètres de diamètre .....	650 »
Manèges à vapeur et électriques, au-dessus de 10 mètres jusque 13 mètres de diamètre.....	1.000 »
Manèges à vapeur et électriques, au-dessus de 13 mètres jusque 16 mètres de diamètre.....	1.500 »
Manèges à vapeur et électriques, au-dessus de 16 mètres jusque 20 mètres de diamètre.....	1.900 »
Manèges à vapeur et électriques, au-dessus de 20 m...	2.500 »
Pour chaque semaine de prolongation ou partie de semaine : un quart des tarifs ci-dessus.	

### 3° Foire de Pâques et Foire d'Hiver

Emplacements jusqu'à 5 mètres de profondeur, par mètre courant de façade .....	5 »
Emplacements de 5 à 10 mètres de profondeur, par mètre courant de façade .....	6 »
Emplacements au-dessus de 10 mètres de profondeur, par mètre courant de façade .....	10 »
Manèges au-dessous de 8 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre .....	6 »
Manèges de 8 mètres jusque 13 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre.....	10 »
Manèges au-dessus de 13 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre .....	15 »
Pour chaque semaine de prolongation ou partie de semaine : moitié des tarifs ci-dessus.	

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALÉNGRO.

---

**FETES. — Foire Commerciale.**  
**Grand prix de la Foire commerciale et internationale de Lille.**  
**Interruption de circulation. Mesures d'ordre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;  
Les arrêtés de M. le Préfet du Nord en date du 27 février 1930 ;  
La lettre de M. Edouard Bouchery, Commissaire Général de la Foire Commerciale et Internationale de Lille, en date du 25 février 1930 ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — La circulation des chevaux et véhicules de toute nature, autres que ceux prenant part aux épreuves cyclistes, dites « Critérium cycliste de la Foire Commerciale et Internationale de Lille » et « Grand Prix de la Foire Commerciale et Internationale de Lille », sera interrompue le dimanche 6 avril 1930, entre 7 h. 30 et 11 h. 15, dans les voies ci-après :

Avenues Mathias-Delobel, Cuvier, des Marronniers, allée du Bois-de-la-Deûle derrière le Grand Carré, rue du Bois, avenue Pasteur.

**ARTICLE 2.** — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.**  
**Autorisation Lhérault**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;  
Vu la loi du 30 décembre 1906 ;  
Vu la demande formulée par M. Lhérault, Directeur-Gérant de la Société en commandite « Lhérault et C<sup>ie</sup> » (R. C. Lille N° 31.765) ten-

dant à obtenir l'autorisation de liquider les marchandises qu'il possède en ses magasins de la Grande-Place ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — M. Lhérault, Directeur-Gérant de la Société en commandite « Lhérault et C<sup>ie</sup> », dont le siège est situé à Lille, 3, rue de la Quennette, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises qu'il possède dans ses magasins de la Grande-Place, marchandises reprises au livre d'inventaire annexé à sa demande, en date du 6 mars 1930, en observant les prescriptions de la loi du 30 décembre 1906 (1).

**ARTICLE 2.** — Un délai, qui prendra fin le 31 mars courant, lui est accordé à cet effet.

**ARTICLE 3.** — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.  
Autorisation Lhérault**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 décembre 1906 ;

Vu notre arrêté en date du 17 mars 1930, autorisant M. Lhérault, Directeur-Gérant de la Société en commandite « Lhérault et C<sup>ie</sup> » (R. C. Lille N° 31.765) à procéder, dans un délai expirant le 31 de ce mois, à une liquidation des marchandises qu'il possède dans ses magasins de la Grande-Place ;

Vu la lettre, en date du 26 mars 1930, par laquelle M. Lhérault sollicite la prorogation, jusqu'au 10 avril prochain, du délai qui lui a été assigné par notre arrêté sus-visé pour procéder à cette opération ;

---

(1) Loi du 30 décembre 1906, art. 1<sup>er</sup>, § 4. — Pendant la durée de la liquidation, il sera interdit de recevoir d'autres marchandises que celles figurant à l'inventaire pour lequel l'autorisation aura été donnée.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont abrogées les dispositions de l'article 2 de notre arrêté en date du 17 mars 1930.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 10 avril 1930, est accordé à M. Lhérault, Directeur-Gérant de la Société en commandite « Lhérault et C<sup>ie</sup> », dont le siège est situé à Lille, 3, rue de la Quennelle, pour procéder à la liquidation des marchandises qu'il possède dans ses magasins de la Grande-Place et reprises au livre d'inventaire annexé à sa lettre en date du 6 mars 1930.

ARTICLE 3. — Pendant toute la durée de la liquidation, M. Lhérault se conformera aux dispositions de la loi du 30 décembre 1906 et, notamment, à celles de ses prescriptions reprises sous l'article 1<sup>er</sup>, § 4 (1).

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Interdiction aux marchands ambulants de se livrer au commerce des perroquets, perruches et autres psittacidés**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la circulaire préfectorale du 6 mars 1930 faisant connaître que dans sa séance du 17 février 1930 le Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France s'est préoccupé de la psittacose, maladie transmise par les perroquets et les perruches ;

Attendu que parmi les moyens prophylactiques susceptibles d'empêcher le développement en France de cette grave maladie, cette Assemblée a préconisé la suppression du commerce des perroquets par les marchands ambulants ;

---

(1) Loi du 30 décembre 1906, art. 1<sup>er</sup>, § 4. — Pendant la durée de la liquidation, il sera interdit de recevoir d'autres marchandises que celles figurant à l'inventaire pour lequel l'autorisation aura été donnée.



ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit temporairement aux marchands ambulants de se livrer au commerce des perroquets, perruches ou autres psittacidés.

ARTICLE 2. — MM. le Secrétaire Général de la Mairie, le Directeur du Bureau d'Hygiène et le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application dudit arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille.*

*L'Adjoint délégué à l'Hygiène : ARQUEMBOURG.*

---

**VOIRIE. — Interdiction de circulation. Rues de Poids et du Croquet**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Le Code des Arrêtés municipaux, notamment l'article 945 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite dans les rues de Poids et du Croquet à partir du 13 mars et pendant l'exécution des travaux de pavage à exécuter dans ces rues.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille.*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Egouts. Rue de Loos. Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales. Mise en demeure à divers**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que les propriétaires ci-après désignés ne se sont pas conformés aux avis qui leur ont été adressés, les invitant à conduire à l'égout nouveau de la rue de Loos, les eaux pluviales et ménagères des immeubles riverains.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint aux propriétaires ci-après désignés d'avoir à construire les branchements destinés à conduire dans l'égout communal de la rue de Loos les eaux pluviales et ménagères des immeubles riverains.

Les propriétaires devront exécuter les travaux d'installation des branchements sans délai, et supprimer les gargouilles sur trottoirs sous peine d'y être contraints par toutes les voies que de droit.

Noms et adresses des propriétaires	Lieux où doivent être exécutés les travaux
M <sup>me</sup> Defretin, rue Sadi-Carnot, à Haubourdin.	Rue de Loos, N° 11-13.
M <sup>me</sup> Dewas-Warein, r. Masséna, 22 bis, Lille.	Rue de Loos, N° 55.
M. Lazaire, rue d'Ennequin, 65, à Loos.	Rue de Loos, N° 71.
M. Salembier, rue Gantois, 36, à Lille.	Place Antoine-Tacq, N° 1 (angle rue de Loos).

ARTICLE 2. — Les propriétaires désignés ci-dessus devront se conformer aux prescriptions de la loi du 13 brumaire an VII, à celles contenues dans le Code des Arrêtés municipaux, notamment aux articles 846, 937, 939, 944, 945, 946, ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur des T. P. E., Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.*

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Inspection des écoles primaires supérieures. Indemnité Laforest**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le budget de l'exercice 1930, voté par délibération du Conseil municipal, en date du 8 décembre 1929, allouant à l'inspecteur de l'Enseignement primaire, chargé des écoles primaires supérieures, une indemnité exceptionnelle de 500 fr. par an ;

Vu la décision du Conseil d'administration en date du 4 mars 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une indemnité annuelle de 500 francs, non soumise à retenue, payable trimestriellement, sera servie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, à M. Laforest, nommé Inspecteur des écoles primaires supérieures de notre Ville, en remplacement de M. Larmignat.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Inspection des écoles  
primaires élémentaires. Indemnité Mollard**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le budget de l'exercice 1930 voté par délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 1929, allouant à l'inspecteur de l'enseignement primaire chargé des écoles primaires élémentaires une indemnité exceptionnelle de 1.500 francs par an ;

Vu la décision du Conseil d'administration en date du 4 mars 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une indemnité annuelle de 1.500 francs, non soumise à retenue, payable trimestriellement, sera servie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, à M. Auguste Mollard, nommé inspecteur des écoles primaires élémentaires à Lille, en remplacement de M. Larmignat.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**RECETTES. — Régisseurs. Cautionnement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique au Ministère des Finances, en date du 2 octobre 1929, N° 2792, imposant aux agents municipaux et spéciaux, chargés de faire des perceptions sous le contrôle et la responsabilité du receveur municipal, l'obligation de fournir un cautionnement ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les régisseurs de recettes désignés ci-après sont tenus de fournir un cautionnement de *dix mille francs* :

1. — MM. Stubbe, Alcide, collecteur-chef.
2. — Meneboo, Charles, collecteur-chef.
3. — Jardez, Pierre, collecteur.
4. — Du Bois, Jules, collecteur.
5. — Lemaire, Gaston, collecteur.
6. — Vitse, Léon, collecteur.
7. — Cappe, René, collecteur.
8. — Devernay, Robert, collecteur.
9. — Leblon, Henri, collecteur.
10. — Courtecuisse, Gaston, collecteur.
11. — Martin, Alfred, régisseur des bains.
12. — Moutier, Marcel, régisseur des bains.
13. — Blaise, Prosper, régisseur des bains.
14. — Montagne, François, régisseur des bains.
15. — Lecoche, Maurice, peseur-chef aux Halles.
16. — Faucompré, Arthur, commis (redevances pour l'utilisation des décharges publiques).
17. — Brisys, Jules, sous-chef de bureau (fourneaux économiques).

18. — Dhoosche, Jules, chef de bureau (cantines scolaires).

19. — Delesalle, inspecteur de police (services rétribués).

ARTICLE 2. — Ce cautionnement pourra être constitué, soit en numéraire, soit en effets publics, soit par adhésion à l'Association française de cautionnement mutuel.

ARTICLE 3. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> Mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FINANCES. — RECETTES. — Agents et employés chargés  
de la perception des produits communaux.  
Remboursement de cautionnement**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu notre arrêté en date du 1<sup>er</sup> mars courant, imposant aux agents municipaux et spéciaux chargés de faire des perceptions sous le contrôle et la responsabilité du receveur municipal, l'obligation de fournir un cautionnement de 10.000 francs ;

Vu les certificats délivrés le 17 mars par le président-administrateur délégué de l'Association française de Cautionnement mutuel, 19, avenue de l'Opéra, à Paris, constatant que les intéressés ont donné leur adhésion à cette association qui substitue, par suite, sa garantie aux cautionnements imposés par notre arrêté précité ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les cautionnements déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations par les agents ci-après, qui ont donné leur adhésion à l'Association française de Cautionnement mutuel, faisant double emploi avec la garantie de cette association, seront remboursés à leurs propriétaires :

Du 5 octobre 1912, récépissé N° 23.348, Stubbe, Alcide-Victor 500 fr.  
Du 21 décembre 1923, récépissé N° 25.385, Ménéboo, Charles 500 »  
Du 17 décembre 1923, récépissé N° 25.285, Jardez, Pierre... 1.000 »  
Du 21 décembre 1923, récépissé N° 25.406, Du Bois, Jules... 1.000 »

Du 17 décembre 1923, récépissé N° 25.314, Lemaire, Gaston	1.000	»
Du 28 février 1923, récépissé N° 20.872, Vitse, Léon.....	1.000	»
Du 1 <sup>er</sup> février 1924, récépissé N° 20.525, Cappe, René.....	1.000	»
Du 15 novembre 1924, récépissé N° 25.257, Devernay, Robert	1.000	»
Du 15 novembre 1924, récépissé N° 25.259, Leblon, Henri..	1.000	»
Du 5 janvier 1926, récépissé N° 20.024, Courtecuisse, Gaston	1.000	»
Du 19 mai 1925, récépissé N° 22.318, Martin, Alfred-Jean..	1.000	»
Du 21 décembre 1925, récépissé N° 26.012, Blaise, Prosper	1.000	»
Du 6 mai 1927, récépissé N° 22.871, Montagne, François....	1.000	»

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**RECETTE MUNICIPALE. — Indemnités de dommages de guerre  
soumises à remploi. Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le receveur municipal, parmi les services hors budget, constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante, effectuée au compte « Sommes et Valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi », sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1929 (article 8 des Autorisations Spéciales).

Recette du 18 mars 1929. — Avance sur certificats de créance : 96.262 fr. 37.

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**ECLAIRAGE. — Prix de l'énergie électrique. 2<sup>e</sup> trimestre 1929**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

La concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz (réseau électrique de la région lilloise) du 24 juin 1925, approuvée par décret ministériel du 17 février 1926 ;

La circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> février 1930, fixant, pendant le deuxième semestre 1929, à 345 la valeur de l'index électrique basse tension, à 222 la valeur de l'index électrique haute tension ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit, à partir des consommations résultant des relevés de compteur du mois de février 1930.

*Particuliers*

Eclairage .....	Le kwh. ....	1 64
Force motrice .....	Le kwh. prix maximum	1 42

Susceptible des réductions annuelles suivantes :

Pour puissance jusque 5 kw.....	0.05	pour utilisation de 601 à 1.200 h.
"    "    .....	0.17	"    supérieure à 1.200 h.
"    de 3,1 à 6 kw.....	0.11	"    de 601 à 1.200 h.
"    de 3,1 à 6 kw.....	0.21	"    supérieure à 1.200 h.
"    supér. à 6 kw.....	0.17	"    de 601 à 1.200 h.
"    à 6 kw.....	0.26	"    supérieure à 1.200 h.

*Ville (sauf éclairage des voies publiques) Etat et département*

Eclairage .....	Le kwh. prix maximum	1 44
Force motrice .....	Le kwh.           "    "	1 264

Susceptible des réductions annuelles suivantes :

Pour puissance jusque 3 kw.....	0.04	pour utilisation de 601 à 1.200 h.
"    "    .....	0.136	"    supérieure à 1.200 h.
"    de 3,1 à 6 kw.....	0.088	"    de 601 à 1.200 h.
"    de 3,1 à 6 kw.....	0.168	"    supérieure à 1.200 h.
"    supér. à 6 kw.....	0.136	"    de 601 à 1.200 h.
"    à 6 kw.....	0.208	"    supérieure à 1.200 h.

Eclairage des voies publiques et horloges..... Le kwh. 1 34

ARTICLE 2. — Le prix maximum de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930, pour les particuliers :

Puissance en K. V. A.	Prime fixe par K. V. A.	Prix proportionnel par K. V. A.		
		base	majoration	total
Jusqu'à 10 inclus	220 fr.	0 36	+ 0 220	0 58
De 11 à 25	200 »	0 335	+ 0 220	0 555
De 26 à 50	188 »	0 31	+ 0 220	0 53
De 51 à 100	176 »	0 30	+ 0 220	0 52
De 101 à 200	165 »	0 285	+ 0 220	0 505
De 201 à 500	153 »	0 26	+ 0 220	0 48
Au-dessus de 500	140 »	0 24	+ 0 220	0 46

Pour les fournitures faites en haute tension à la Ville de Lille, sur son territoire, les prix de base sont réduits de 20 %, ce qui donne le tarif suivant :

Puissance en K. V. A.	Prime fixe par K. V. A.	Prix proportionnel par K. V. A.		
		base	majoration	total
Jusqu'à 10 inclus	176 fr.	0 288	+ 0 220	0 508
De 11 à 25	160 »	0 268	+ 0 220	0 488
De 26 à 50	150 40	0 248	+ 0 220	0 468
De 51 à 100	140 80	0 240	+ 0 220	0 46
De 101 à 200	132 »	0 228	+ 0 220	0 448
De 201 à 500	122 40	0 208	+ 0 220	0 428
Au-dessus de 500	112 »	0 192	+ 0 220	0 412

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

**POLICE. — Lieux ouverts au public. Salle de danse, rue Aristote, 1.  
Autorisation Smagaez**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la demande de M. Smagaez Joseph, en date du 9 janvier 1930 ;

Vu le procès-verbal de la Commission de sécurité, en date du 10 février 1930 ;

Vu l'avis de M. le Commissaire Central de police du 31 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Joseph Smagaez, demeurant à Lille, 1, rue Aristote, est autorisé à exploiter comme salle de danse la salle aménagée à cet effet dans son établissement.



ARTICLE 2. — La salle sera pourvue d'un extincteur type 10 litres agréé par la Ville.

ARTICLE 3. — Les portes de la salle donnant sur cour et sur rue seront montées à va-et-vient.

ARTICLE 4. — Le demandeur devra observer strictement la réglementation concernant l'exploitation de ce genre d'établissement.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté devra être apposé, sous cadre vitré, à un endroit très apparent de l'établissement.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**POLICE. — Lieux ouverts au public. Salle de danse  
rue de l'Eglise Saint-Louis. Autorisation Rocha Edmond**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Notre arrêté en date du 8 mars 1929 ;

Vu la demande de M. Rocha Jean, en date du 3 mars 1930, successeur de M. Dubois Edmond ;

Vu le procès-verbal de la Commission de sécurité en date du 19 janvier 1929 ;

Vu l'avis de M. le Commissaire Central de police en date du 12 mars 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Jean Rocha, demeurant à Lille, 40, rue de l'Eglise-Saint-Louis, est autorisé à exploiter comme salle de danse la salle aménagée à cet effet dans son établissement.

ARTICLE 2. — La salle sera pourvue d'un extincteur type 10 litres agréé par la Ville.

ARTICLE 3. — Les portes de la salle donnant sur cour et sur rue seront montées à va-et-vient. La porte du couloir donnant sur la rue

du Commerce sera également montée à va-et-vient et utilisée comme porte de secours. Elle sera indiquée par une pancarte très apparente et tenue libre les jours d'ouverture du bal.

ARTICLE 4. — Le demandeur devra observer strictement la réglementation concernant l'exploitation de ce genre d'établissement.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté devra être apposé, sous cadre vitré, à un endroit très apparent de l'établissement.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**POLICE. — Lieux ouverts au public. Salle de danse  
rue Eugène-Jacquet, 76. Autorisation Bocquet**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la demande de M. Bocquet Cyprien en date du 22 octobre 1929 ;

Vu le procès-verbal de la Commission de sécurité en date du 10 février 1930 ;

Vu l'avis de M. le Commissaire Central de police en date du 26 octobre 1929 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Cyprien Bocquet, demeurant à Lille, 76, rue Eugène-Jacquet, est autorisé à exploiter comme salle de danse, la salle aménagée à cet effet dans son établissement.

ARTICLE 2. — La salle sera pourvue d'un extincteur type 10 litres agréé par la Ville.

ARTICLE 3. — Les portes de la salle donnant sur cour et sur rue seront montées à va-et-vient.

ARTICLE 4. — Le demandeur devra observer strictement la réglementation concernant l'exploitation de ce genre d'établissement.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté devra être apposé, sous cadre vitré, à un endroit très apparent de l'établissement.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**POLICE. — Lieux ouverts au public. Salle de danse  
rue du Long-Pot, 201. Autorisation Van Borren**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Notre arrêté en date du 30 août 1927 ;

La demande de M. Van Borren Alphonse en date du 29 décembre 1929, successeur de M. Craon Gaston ;

L'avis de M. le Commissaire Central de police en date du 31 décembre 1929 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Van Borren Alphonse, demeurant à Lille, 201, rue du Long-Pot, est autorisé à exploiter la salle attenante à son débit de boissons, comme salle de danse, les samedi, dimanche et lundi.

ARTICLE 2. — La salle sera pourvue de deux extincteurs type 10 litres, agréé par la Ville.

ARTICLE 3. — Le demandeur devra observer strictement la réglementation concernant l'exploitation de ce genre d'établissement.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté devra être apposé sous cadre vitré à un endroit très apparent de l'établissement.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commissaire Central, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**POLICE. — Lieux ouverts au public. Salle de danse  
rue de Tournai, 108. Autorisation Hermy**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la demande de M. Hermy Camille en date du 9 octobre 1929 ;

Vu le procès-verbal de la Commission de sécurité en date du 10 février 1930 ;

Vu l'avis de M. le Commissaire Central de police en date du 14 octobre 1929 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Camille Hermy, demeurant à Lille, 108, rue de Tournai, est autorisé à exploiter comme salle de danse la salle aménagée à cet effet dans son établissement.

ARTICLE 2. — La salle sera pourvue d'un extincteur type 10 litres agréé par la Ville.

ARTICLE 3. — Toutes les portes de la salle seront montées à va-et-vient.

ARTICLE 4. — Le demandeur devra observer strictement la réglementation concernant l'exploitation de ce genre d'établissement.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté devra être apposé, sous cadre vitré, à un endroit très apparent de l'établissement.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**POLICE. — Mœurs. Dispensaire des filles soumises.  
Concierge. Traitement**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M<sup>me</sup> Barré, concierge du Dispensaire des Filles Soumises, est porté à 2.400 francs par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Bains municipaux.  
Location de serviettes. Tarif**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 27 mars 1851 ;

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 97 et 133 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 mars 1930, approuvée par M. le Préfet du Nord le 21 mars 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tarif pour la location d'une deuxième serviette à délivrer dans les divers établissements de bains municipaux aux clients qui en feraient la demande, est fixé à 0 fr. 35.

ARTICLE 2. — Cette deuxième serviette sera remise contre ticket. Une marque faite sur le ticket d'entrée avertira l'employé préposé au contrôle que le client est en possession de deux serviettes.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Directeur du Service Municipal d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> avril 1930.

Hôtel de Ville, le 29 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

L'Adjoint délégué : ARQUEMBOURG.

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Bains, boulevard de la Liberté.  
Entrée des militaires à la piscine. Tarif**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 27 mars 1851 ;

La loi du 5 avril 1884, articles 97 et 133 ;

La délibération du Conseil Municipal en date du 10 mars 1930,  
approuvée par M. le Préfet du Nord le 21 mars 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le tarif pour l'entrée des militaires à la piscine de l'établissement de bains municipaux du boulevard de la Liberté sera de 1 fr. 75 au lieu de 2 fr. 25, sauf les samedis et dimanches.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Directeur du Service Municipal d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 1930.

Hôtel de Ville, le 29 mars 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : ARQUEMBOURG.*

---

### Statistique Sanitaire du Mois de Mars 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 188

POPULATION : 201.921 habitants

#### I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACES hors de la commune	PLACES dans la commune	
136	15	323	80	403	13	2	15	388	6	17	4

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non compris) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSE DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE 60 ANS et AU DELÀ	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 59 ANS		
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)						
3	Typhus exanthématique.....						
4	Fièvres et Cachexies paludéennes.....						
5	Variole.....						
6	Rougeole.....	3	40				13
7	Scarlatine.....						
8	Coqueluche.....						
9	Diphtérie et Croup.....	1	5				6
10	Grippe.....					1	1
11	Choléra asiatique.....						
12	Entérite cholériforme.....					2	2
13	Autres maladies épidémiques.....					7	52
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire.....	1	8	22	14		
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central.....	1	3	1	1		6
16	Autres tuberculoses.....	1		3			4
17	Cancer et autres tumeurs malignes.....		1		13	13	26
18	Méningite simple.....	2		2	1		6
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau.....	1			10	10	21
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine).....	1		3	6	16	26
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans).....	3	1	1			5
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus).....			1	2	1	4
23	Pneumonie.....	1	3	1	2	5	12
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée).....	9	14	2	8	11	44
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté).....				1	1	2
26	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans).....	19					19
27	Appendicite et Typhlite.....						
28	Hernie, Obstruction intestinale.....	3				1	4
29	Cirrhose du foie.....					3	3
30	Néphrite aiguë ou chronique.....				4	9	13
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme.....				2		2
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales).....			1			1
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement.....						
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	8					8
35	Sénilité.....					13	13
36	Morts violentes (suicide excepté).....		2	3	4		9
37	Suicide.....			1	1	1	3
38	Autres maladies.....	7	6	14	15	27	66
39	Maladie inconnue ou mal définie.....	1	1	2	12	1	17
	<b>TOTAUX.....</b>	62	54	54	96	122	388

**SÉRVICES MUNICIPAUX. — Toutes directions et services.  
Promotions diverses**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois de mars 1930 :

NOMS	GRADES	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>Secrétariat Général</b>				
M <sup>mes</sup> Lefebvre.	Dame employée.	2 <sup>e</sup>	10.600	16 mars 1930.
Leblanc.	»	2 <sup>e</sup>	10.600	16 mars 1930.
Polaert.	»	2 <sup>e</sup>	10.600	16 mars 1930.
<b>Première Direction</b>				
M. Acout.	Surveill. cimetièrè	3 <sup>e</sup>	9.500	1 <sup>er</sup> mars 1930.
<b>Deuxième Direction</b>				
Trouswaert.	Garç. de bureau.	5 <sup>e</sup>	9.320	1 <sup>er</sup> mars 1930.
<b>Quatrième Direction</b>				
Lalau.	Commis.	2 <sup>e</sup>	10.600	1 <sup>er</sup> mars 1930.
<b>Cinquième Direction</b>				
Rodolphe Devernay.	Commis.	2 <sup>e</sup>	10.600	1 <sup>er</sup> mars 1930.
<b>Ouvriers</b>				
MM. Delobel.	Ouvrier qualifié.	4 <sup>e</sup>	9.640	1 <sup>er</sup> mars 1930.
Cambier.	Jardinier.	5 <sup>e</sup>	9.320	16 mars 1930.
Simon.	Jardinier.	5 <sup>e</sup>	9.320	16 mars 1930.
Vanwynsbergue.	Fossoyeur.	5 <sup>e</sup>	9.320	1 <sup>er</sup> mars 1930.



ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Traitements et indemnités des Ingénieurs T. P. E. détachés aux travaux municipaux**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la loi du 30 juin 1928 et le décret du 30 janvier 1929 modifiant les traitements des Ingénieurs T. P. E. avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 1927 ;

Vu le décret du 5 août 1929 portant modifications des traitements des Ingénieurs T. P. E. avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les traitements et indemnités des Ingénieurs T. P. E. détachés aux travaux municipaux sont fixés comme suit :

A) *Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 1927 et le 31 décembre 1927 :*

GRADES	Traitement du décret du 30 Janvier 1929	Indemnité forfaitaire fixée par nos Arrêtés du 13 Déc. 1928	Total
Ingénieur adj <sup>t</sup> T. P. E.	4 <sup>e</sup> Classe 12.000	13.200	25.200
»	3 <sup>e</sup> Classe 14.000	13.200	27.200
»	2 <sup>e</sup> Classe 16.000	13.600	29.600
»	1 <sup>re</sup> Classe 18.000	14.000	32.000
Ingénieur T. P. E.	4 <sup>e</sup> Classe 20.000	14.400	34.400
»	3 <sup>e</sup> Classe 22.000	14.800	36.800
»	2 <sup>e</sup> Classe 24.000	15.200	39.200
»	1 <sup>re</sup> Classe 26.000	15.600	41.600

B) *Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1928 :*

Ingénieur adj <sup>t</sup> T. P. E.	4 <sup>e</sup> Classe 12.000	15.000	27.000
»	3 <sup>e</sup> Classe 14.000	15.000	29.000
»	2 <sup>e</sup> Classe 16.000	15.500	31.500
»	1 <sup>re</sup> Classe 18.000	16.000	34.000
Ingénieur T. P. E.	4 <sup>e</sup> Classe 20.000	16.500	36.500
»	3 <sup>e</sup> Classe 22.000	17.000	39.000
»	2 <sup>e</sup> Classe 24.000	17.500	41.500
»	1 <sup>re</sup> Classe 26.000	18.000	44.000

Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 1927 et le 31 décembre 1928, les Ingénieurs T. P. E. continueront à toucher le supplément temporaire de traitement alloué aux fonctionnaires municipaux dont le traitement de base est égal ou supérieur à 9.000 fr.

ARTICLE 2. — A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1929, les Ingénieurs des T. P. E. cesseront de percevoir le supplément temporaire de traitement alloué au personnel municipal, et leurs émoluments seront établis en ajoutant aux traitements fixes de l'Etat, tels que ceux-ci sont actuellement fixés, ou tels qu'ils seront ultérieurement fixés, les indemnités forfaitaires mentionnées ci-dessous, soit :

GRADES	Traitement du décret du 5 Août 1929	Indemnité forfaitaire	Total	
Ingénieur adj <sup>t</sup> T. P. E.	4 <sup>e</sup> Classe	13.000	17.000	30.000
»	3 <sup>e</sup> Classe	15.300	17.000	32.300
»	2 <sup>e</sup> Classe	17.600	17.500	35.100
»	1 <sup>re</sup> Classe	20.000	18.000	38.000
Ingénieur T. P. E.	4 <sup>e</sup> Classe	22.000	18.500	40.500
»	3 <sup>e</sup> Classe	24.600	19.000	43.600
»	2 <sup>e</sup> Classe	27.200	19.500	46.700
»	1 <sup>re</sup> Classe	30.000	20.000	50.000

ARTICLE 3. — Les indemnités forfaitaires ci-dessus fixées ne seront sujettes à révision que si les conditions actuelles des traitements alloués aux chefs de bureau faisant partie des cadres municipaux (traitements au 1<sup>er</sup> janvier 1929) venaient à varier d'au moins 20 %, étant entendu que pour calculer cette variation, tous les émoluments versés aux dits chefs de bureau (traitement fixe et supplément temporaire de traitement) entreront en ligne de compte.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction.**  
**Promotion Cailliau, Ingénieur T. P. E.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics en date du 19 février 1929 élevant à la troisième classe de son grade M. Cailliau, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 1927 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1927, M. Cailliau recevra le traitement respectif correspondant à la classe à laquelle il a été promu.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction.**  
**Promotion Cochez, Ingénieur T. P. E.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics en date du 19 février 1929 élevant à la 1<sup>re</sup> classe de son grade M. Cochez, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 1927 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1<sup>er</sup> octobre 1927, M. Cochez recevra le traitement respectif correspondant à la classe à laquelle il a été promu.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction.**  
**Promotion Fauvet, Ingénieur T. P. E.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics en date du 19 février 1929, élevant à la 3<sup>e</sup> classe de son grade M. Fauvet, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 1927 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1927, M. Fauvet recevra le traitement respectif correspondant à la classe à laquelle il a été promu.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction.**  
**Promotion Moutier, Ingénieur T. P. E.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics en date du 13 janvier 1930 élevant à la 4<sup>e</sup> classe des Ingénieurs des T. P. E. M. Moutier, ingénieur adjoint, avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1929, M. Moutier recevra le traitement respectif correspondant à la classe à laquelle il a été promu.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 3<sup>e</sup> Direction.**  
**Cessation de fonctions. Gaston Hoogstoel**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le statut des fonctionnaires municipaux :

La lettre en date du 18 mars 1930, par laquelle M. Hoogstoel, commis au 1<sup>er</sup> Bureau de la 3<sup>e</sup> Direction, actuellement en congé sans solde, fait connaître qu'il ne lui est plus possible, en raison de son état de santé, de reprendre ses fonctions.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Hoogstoel, commis au 1<sup>er</sup> Bureau de la 3<sup>e</sup> Direction, cesse, sur sa demande, de faire partie des cadres du personnel municipal à partir du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Agent stagiaire.**  
**Nomination René Birembaut**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Le statut du personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. René Birembaut, né à Saint-Amand (Nord), le 28 décembre 1899, est nommé gardien de la paix stagiaire, au traitement annuel de 9.000 fr., à partir du 16 mars 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions Lison,  
Dehay et Deleccœuillerie**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;  
Le statut du personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel de la police est fixé comme suit, pour le mois d'avril 1930 :

NOMS	GRADE	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
MM.				
François Lison.	Gardien de la paix	1 <sup>re</sup> Cl. } 1 <sup>er</sup> Ech. }	11.400	1 <sup>er</sup> avril 1930.
Emile Dehay.	»	2 <sup>e</sup> Cl.	10.600	1 <sup>er</sup> avril 1930.
A. Deleccœuillerie	»	3 <sup>e</sup> Cl.	9.800	16 avril 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Titularisation Delporte  
et Prod'homme**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;  
Le statut du personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Jean Delporte et Jean Prod'homme, gardiens de la paix stagiaires, sont titularisés dans leur emploi à compter du 16 mars 1930.

ARTICLE 2. — MM. Delporte et Prodhomme sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 16 septembre 1929, date de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Démission Renoncourt**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 :

Le statut du personnel de la police ;

Le rapport de M. le Commissaire Central de police en date du 28 février 1930, par lequel il fait connaître que le gardien de la paix Renoncourt est démissionnaire à compter du 25 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission du gardien de la paix Renoncourt est acceptée à compter du 25 février 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers.  
Promotion J.-B. Flips**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 :

Le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. J.-B. Flips, sapeur-pompier de 5<sup>e</sup> classe, est promu à la 4<sup>e</sup> classe de son emploi, au traitement annuel de 10.000 fr., à compter du 1<sup>er</sup> mars 1930.

ARTICLE 2. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Flips effectuera, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1930, des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux sur la base de 2.000 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier.**  
**Promotion Louis Noez**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Noez, né à Bersée, le 30 mai 1908, est nommé à titre définitif aide-paveur de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 fr., à partir du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 2. — M. Noez est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à partir du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



**CAISSE DES RETRAITES. — Complément de pension  
à divers retraités**

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 1928, décidant la péréquation des pensions servies aux retraités des services municipaux et l'attribution des majorations en résultant à raison de 70 %, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1928 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mai 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 27 du même mois, portant à 100 % le pourcentage desdites majorations, à compter du 1<sup>er</sup> août 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les compléments de pension ci-après seront servis aux agents retraités des services municipaux repris au tableau ci-dessous, à compter de leur admission à la retraite :

(Séance du Conseil Municipal du 10 mars 1930).

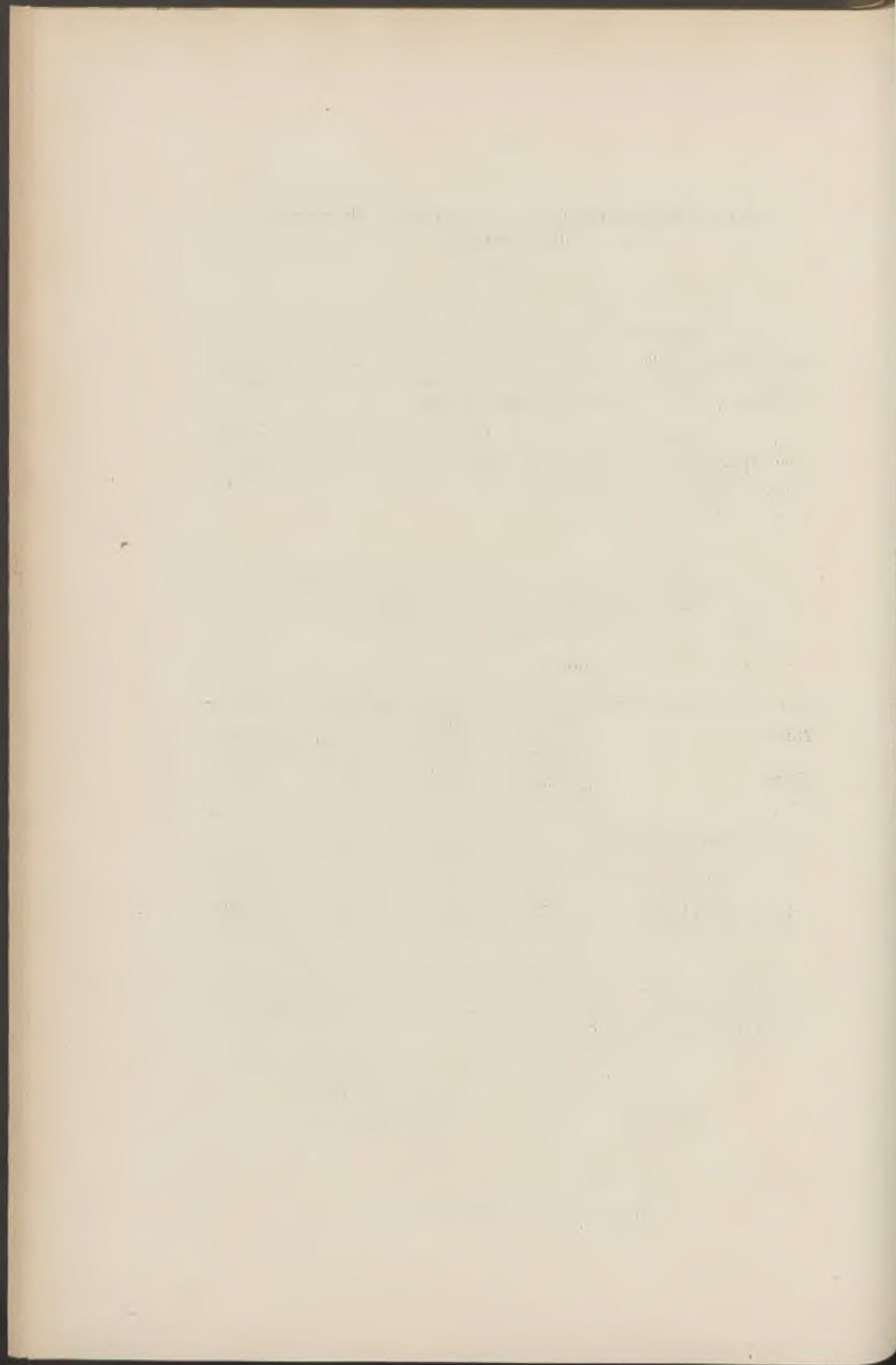
Numéros des pensions	NOMS	Pension totale résultant de la péréquation	Pension servie sur les fonds de la C. des R.	Complément de pension	Jouissance de la pension
787	Veuve Fernand Willay.....	2.811,24	1.942,28	868,96	1/12/29
788	Veuve Augustin Bourdon.....	5.166,10	2.706,64	2.459,46	11/1/30
789	M <sup>me</sup> Six-Cazier.	2.319,08	2.148,08	171,00	16/1/30
790	Léon Bourrez..	8.750,00	8.205,52	544,48	1/5/30

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 mars 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE

<b>Conseil municipal :</b>	<b>Pages</b>
Commission. — Voie publique. Nomination Brodel.....	173
<b>Fêtes :</b>	
Foire de Pâques. — Boulevard des Ecoles. Interdiction de circulation .....	174
Foire Commerciale et Internationale de 1930. — Mesures d'ordre. Réglementation de la circulation et du stationnement aux abords du Champ de Mars.....	174
Service d'autobus. Organisation. Arrêté préfectoral.....	175
Course pedestre. Mesures d'ordre.....	177
Fête du Travail. — 1 <sup>er</sup> Mai 1930. Mesures d'ordre.....	178
Grand Marché aux fleurs de 1930. — Mesures d'ordre.....	178
Braderie de la rue du Long-Pot. — Mesures d'ordre.....	179
<b>Police administrative :</b>	
Liquidation de marchandises. — Autorisation Coustenoble et C <sup>ie</sup> .....	180
Autorisation Veuve Dumont.....	180
Bureau de placement. — Autorisation Bernier-Lecoutre et C <sup>ie</sup> ..	181
Refus d'autorisation. Morelle.....	182
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Nouvel Hôtel de Ville. — Construction d'un garage pour autos. Marché Pichat .....	168

	Pages
Hôtel académique. — Mobilier et lustrerie. Fourniture. Marchés Vicart et Somon.....	168
Eglise Sainte-Catherine. — Réfection de la tour. Marché Diselin.	168
Colonie Henri Ghesquière. — Installation de l'éclairage élec- trique. Marché .....	168

**Promenades et Jardins :**

Avenue de l'Hippodrome. — Autorisation de circulation. Tho- mas Frères .....	182
---	-----

**Voirie :**

Pavages. — Fourniture de sables. Adjudication Danset.....	169
---	-----

**Archives :**

Archiviste. — Nomination Pierre Piétresson de Saint-Aubin....	183
---	-----

**Théâtres municipaux :**

Tenue du catalogue des décors. — Etudes et recherches pour construction de nouveaux décors. Marché Molière...	169
--	-----

**Enseignement des Beaux-Arts :**

50 <sup>e</sup> concours général de composition décorative et industrielle. — Commission de surveillance. Nomination.....	184
Ecole des Beaux-Arts. — Professeur. Nomination Béghin.....	184

**Enseignement technique :**

Cabinet d'orientation professionnelle. — Nominations Laforet et Mollard .....	185
Ecole Baggio. — Fourniture de matériel. Marché Delbecque...	169

<b>Cours municipaux professionnels :</b>	<b>Pages</b>
Fixation des heures des cours.....	186
Professeurs. — Nominations et indemnités.....	186-189-190
Contremaîtres. — Nominations et indemnités.....	187-188

**Alimentation :**

Abattoir. — Locations de locaux.....	170
Halles et Marchés. — Grand Marché aux fleurs pour 1930. Mesures d'ordre .....	178

**Police :**

Voie publique. — Terrain vague. Rue Jean-Jaurès. Clôture. Mise en demeure. Veuve Crépelle.....	190
Commission de discipline des chauffeurs de taxis. Nomination .....	191

**Distribution d'eau :**

Fourniture d'eau potable en cas de disette des sources d'Emmerin. Convention avec la « Société des Eaux du Nord » .....	171
Forages. — Travaux d'équipement. Adjudication-concours. 2 <sup>e</sup> lot : Canalisation d'aménée et de raccordement. Société « Eau et Assainissement ».....	171
3 <sup>e</sup> lot : Canalisation d'aménée et raccordement. Société « Eau et Assainissement ».....	171
4 <sup>e</sup> lot : Installation de pompes et moteurs. « Société Sarroise de Construction de Pompes ».....	172
5 <sup>e</sup> lot : Installations électriques. Aupetit et Paillet.....	172
6 <sup>e</sup> lot : Béton armé. Jean Caroni.....	172

**Hygiène :**

Statistique sanitaire du mois d'avril 1930.....	193
---	-----

**Services municipaux :**

*Secrétariat général :*

Promotion. — M <sup>me</sup> Sergeant.....	194
--	-----

	Pages
<i>1<sup>re</sup> Direction :</i>	
Promotions. — Dransart.....	194
Ryckebusch .....	194
 <i>2<sup>e</sup> Direction :</i>	
Promotions. — Dernoncourt.....	194
Gosterlinck .....	194
Puchaux .....	194
Congé sans solde. — Georges Lunus.....	195
Mesure disciplinaire. — Réprimande avec suppression de congé. Degraeve .....	195
 <i>4<sup>e</sup> Direction :</i>	
Titularisations et promotions :	
Dupare .....	194
Raimbeau .....	194
Schutz, Adolphe .....	196
Vandenneste, Auguste .....	197
 <i>5<sup>e</sup> Direction :</i>	
Promotions. — Claie .....	194
Deleau .....	194
 <b>Police :</b>	
Promotions. — Barras, Charles.....	197
Coudoux, Louis .....	197
Jaspard, Edmond .....	197
Jossard, Raymond .....	197
Lemaire, Alfred .....	198
Lempereur, Ernest .....	197
Simon, Maurice .....	197
Démission. — Verqueren, Georges.....	199

<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	Pages
Promotions. — Barois, Ch.....	199
Blanquart, M.....	199
Dupont, Edmond .....	199

**Personnel ouvrier :**

Promotions. — Buisine, Charles.....	200
Pennelle, Edmond .....	200
Ruffens, Th.....	194

**Adjudications et marchés :**

Effets d'habillement. — Fourniture pour l'année 1930. Marchés Tesse et C <sup>e</sup> et Adrien Mirou.....	173
Fournitures diverses pour appareils Gestetner. — Marché Société Gestetner .....	172

**Caisse des retraites :**

Péréquation de pensions. — Veuve Blaise. Modification,.....	201
---	-----

---

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Nouvel Hôtel de Ville.  
Construction d'un garage pour autos. — Marché Pichat**

DU 5 AVRIL 1930

Soumission pour la construction d'un garage pour autos, au Nouvel Hôtel de Ville, au profit des Etablissements A. Pichat, 15, rue Jacquemars-Giélée, à Lille, moyennant la somme approximative de 12.000 francs.

Enregistré le 12 avril 1930, folio 42, case 504.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel Académique. — Fourniture  
de mobilier et de lustrerie. — Marchés divers**

DU 5 AVRIL 1930

Soumissions pour fourniture de mobilier et de lustrerie à l'Hôtel Académique, au profit de :

*Mobilier* : M. Ernest Vicart, 141, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 30.000 francs ;

*Lustrerie* : M. A. Somon, 213, boulevard de la Liberté à Lille, moyennant la somme de 8.174 fr. 75.

Enregistré le 19 avril 1930, folio 46, cases 555 et 556.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Eglise Sainte-Catherine.  
Réfection de la tour. — Marché Diselin**

DU 12 AVRIL 1930

Soumission pour travaux de réfection de la tour de l'église Sainte-Catherine, au profit de M. Diselin, 28, rue des Meuniers, à Lille, moyennant la somme de 60.000 francs.

Enregistré le 28 avril 1930, folio 52, case 626.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Colonie Henri Ghesquière  
Installation de l'éclairage électrique. — Marché**

DU 5 AVRIL 1930

Soumission pour l'installation de l'éclairage électrique à la Colonie



Henri-Ghesquière, au profit de MM. Bouchez et Daigremart, 152, rue Solférino, à Lille, moyennant la somme de 7.630 francs.

Enregistré le 11 avril 1930, folio 40, case 482.

---

**VOIRIE. — Pavages. — Fourniture de sables. — Adjudication Danset**

DU 28 AVRIL 1930

Adjudication pour la fourniture de 5.700 tonnes de sables au profit des Etablissements Danset, 10, rue Henri-Loyer, à Lille, moyennant la somme de 152.304 francs.

Enregistré le 22 mai 1930, folio 73, case 866.

---

**THEATRES MUNICIPAUX. — Tenue du catalogue des décors et études et recherches pour construction de nouveaux décors. Convention Molière**

DES 10 AVRIL ET 13 MARS 1930

Convention par laquelle M. Molière, artiste peintre, s'est engagé à mettre à jour et à tenir le catalogue des décors servant aux représentations données par les Théâtres municipaux ; à faire toutes études et recherches que nécessiterait la construction de nouveaux décors, ou l'utilisation de parties de décors existantes, moyennant paiement par la Ville d'une redevance de 18.000 francs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1930.

Enregistré le 12 avril 1930, folio 42, case 506.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Baggio. — Fourniture de matériel. — Marché Delbecque**

DU 7 AVRIL 1930

Soumission pour fourniture de matériel à l'Ecole Baggio, au profit de M. A. Delbecque, 171, Grande-Rue, à Roubaix, moyennant la somme de 33.363 francs.

Enregistré le 24 avril 1930, folio 49, case 593.

---

---

**ALIMENTATION. — Abattoirs. — Location de locaux**

---

DU 12 AVRIL 1930

Location au profit de M. Becker, Charles, 78, rue Sainte-Catherine, à Lille, du petit grenier à fourrages n° 55, dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> février 1930 moyennant un loyer annuel de 81 fr. 90.

Enregistré le 14 avril 1930, folio 28, case 7.

---

Location au profit de M. Charles Becker, 78, rue Sainte-Catherine, à Lille, du petit grenier à fourrages n° 54 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du 15 décembre 1929, moyennant un loyer annuel de 81 fr. 90.

Enregistré le 14 avril 1930, folio 28, case 6.

---

Location au profit de M. Léon Boulet, 62, rue de Jemmapes, à Lille, de la grande triperie n° 7, dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, moyennant un loyer annuel de 3.000 francs.

Enregistré le 14 avril 1930, folio 28, case 4.

---

Location au profit de M. Albert Ducrocq, 46, rue Saint-Sébastien, à Lille, de la boyauderie n° 1 bis, dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois, six ou neuf années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, moyennant un loyer annuel de 2.100 francs.

Enregistré le 14 avril 1930, folio 28, case 8.

---

Location au profit de M. Louis Pottée, 46, rue Saint-Sébastien, à Lille, de la case n° 5 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1930, soit 90 jours, moyennant un loyer de 720 francs.

Enregistré le 14 avril 1930, folio 28, case 5.

---

---

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Fourniture d'eau potable en cas de disette des sources d'Emmerin. — Convention Société des Eaux du Nord**

---

DES 2 MAI ET 27 MARS 1930

Convention passée entre la Ville et la Société des Eaux du Nord dont le siège est à Lille, boulevard Papin, n° 6, relativement à la fourniture d'une partie de l'eau potable nécessaire aux besoins des habitants et des Services publics communaux, en cas de disette des sources d'Emmerin, pendant une période d'une année du 1<sup>er</sup> mai 1930. Dépense évaluée à 15.000 francs pour la fourniture d'eau ; 2° à 500 fr. pour l'aménagement des prises d'eau ; 3° à 150 francs pour la location des compteurs.

Enregistré le 12 mai 1930, folio 65, case 785.

---

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Forages. — Travaux d'équipement. Adjudication-concours**

---

DES 5 ET 19 AVRIL 1930

Adjudication-concours des travaux d'équipement de forages 2° lot, canalisations d'amenée et de raccordement, au profit de la Société « Eau et Assainissement », 68, avenue Philippe-Auguste, à Paris, moyennant la somme de 704.224 fr. 45.

Enregistré le 20 mai 1930, folio 72, case 858.

---

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Forages. — Travaux d'équipement. Adjudication-concours**

---

DES 5 ET 19 AVRIL 1930

Adjudication-concours des travaux d'équipement de forages, 3° lot, canalisations d'amenée et de raccordement, au profit de la Société « Eau et Assainissement », 68, avenue Philippe-Auguste, à Paris, moyennant la somme de 1.307.383 fr. 15.

Enregistré le 20 mai 1930, folio 72, case 587.

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Forages. — Travaux d'équipement.  
Adjudication-concours**

---

DES 5 ET 19 AVRIL 1930

Adjudication-concours des travaux d'équipement des forages, 4<sup>e</sup> lot — installation de pompes et moteurs — au profit de la Société Sarroise de Construction de Pompes, 11 bis, rue de Moscou, à Paris, moyennant la somme de 252.360 francs.

Enregistré le 19 mai 1930, folio 70, case 848.

---

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Forages. — Travaux d'équipement.  
Adjudication-concours**

---

DES 5 ET 19 AVRIL 1930

Adjudication-concours des travaux d'équipement des forages — 5<sup>e</sup> lot — Installations électriques — au profit de MM. Aupetit et Paillet, 77, avenue de Dunkerque, à Lille, moyennant la somme de 119.448 francs.

Enregistré le 15 mai 1930, folio 68, case 817.

---

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Forages. — Travaux d'équipement.  
Adjudication-concours**

---

DES 5 ET 19 AVRIL 1930

Adjudication-concours des travaux d'équipement de forages — 6<sup>e</sup> lot — Béton armé — au profit de M. Jean Caroni, 28, rue Léonard-Danel, à Lille, moyennant la somme de 118.200 francs.

Enregistré le 12 mai 1930, folio 65, case 784.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fournitures diverses pour appareils  
Gestetner. — Marché Société Gestetner**

---

DU 5 AVRIL 1930

Soumission pour fournitures diverses pour appareils Gestetner pendant l'année 1930 au profit de la Société Anonyme Gestetner,

114, rue Réaumur, à Paris, moyennant la somme approximative de 13.000 francs.

Enregistré le 15 avril 1930, folio 43, case 517.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture d'effets d'habillement pendant l'année 1930. — Marchés divers**

---

DU 5 AVRIL 1930

Soumissions pour fournitures d'effets d'habillement aux Services municipaux, pendant l'année 1930 au profit de :

1° *Habillement* : MM. C. Tesse et C<sup>o</sup>, 18, rue de Courtrai à Lille, moyennant la somme approximative de 235.000 francs ;

2° *Coiffures* : M. Adrien Mirou, chapelier, 32, Grand'Place à Lille, moyennant la somme approximative de 10.000 francs.

Enregistré le 17 avril 1930, folio 45, case 544.

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission de la voie publique.  
Nomination Brodel**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 8 avril 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Brodel, conseiller municipal, est nommé membre de la Commission de la voie publique.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 avril 1930,

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**FÊTES. — Foire de Pâques. — Interdiction de circulation.  
Boulevard des Ecoles**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules est interdite, à partir du 9 avril 1930 et pendant toute la durée de la Foire de Pâques, sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**FÊTES. — EXPOSITIONS, ETC... — Foire Commerciale et internationale de Lille 1930. — Mesures d'ordre. — Réglementation de la circulation et du stationnement aux abords du Champ de Mars**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Considérant que la Foire Commerciale et Internationale qui se tiendra à Lille du 5 au 21 avril 1930 amènera aux abords du Champ de Mars une affluence de véhicules dont il convient de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, le stationnement des véhicules de toute nature, aux abords de la Foire Commerciale et Internationale de Lille est seulement autorisé aux emplacements des garages publics institués ci-après :

Garage N° 1 : Allée des Tilleuls, derrière le café du Ramponneau, jusqu'à la statue du Général Négrier ;

Garage N° 2 : boulevard Vauban (côté du jardin) et rue Desmazières (côté du jardin).

Les garages 1 et 2 sont réservés aux voitures autres que les taxis et voitures de place.

Garage N° 3 (spécialement réservé aux taxis et voitures de place) : square Daubenton, autour du trottoir formant la bordure du square.

ARTICLE 2. — Le stationnement des véhicules est rigoureusement interdit dans l'allée des Marronniers, l'allée de la Citadelle, l'avenue Cuvier et l'avenue Mathias Delobel.

ARTICLE 3. — Le sens unique de circulation est établi :

1° Avenue Cuvier. — Du pont de la Citadelle vers le Pont du Ramponneau ;

2° Sur le Pont du Ramponneau, de l'avenue Cuvier vers la Façade de l'Esplanade ;

3° Façade de l'Esplanade, du Pont du Ramponneau vers le Pont du Petit-Paradis ;

4° Sur le Pont du Petit-Paradis, de la Façade de l'Esplanade vers l'Allée des Marronniers ;

5° Allée des Marronniers, du Pont du Petit-Paradis vers le Pont du Ramponneau.

ARTICLE 4. — Un service d'ordre sera chargé de diriger les véhicules vers les lieux de stationnement autorisés et un service de gardiennage des voitures fonctionnera à chaque garage, dans les conditions du code des arrêtés municipaux.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté conservera son plein effet jusqu'au 28 avril 1930 inclus.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FÊTES. — Foire Commerciale. — Service d'autobus.**  
**Organisation**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu la pétition en date du 10 avril 1930 par laquelle M. Bouchery,

Commissaire général de la Foire de Lille, déclare son intention d'organiser pendant la durée de la Foire Commerciale de Lille six lignes d'autobus en vue de desservir la Foire ;

Vu le décret du 31 décembre 1922 sur la police de la circulation et du roulage, notamment les articles 34 à 47 ;

Vu notre arrêté en date du 19 octobre 1928 sur la réglementation générale des transports en commun ;

Vu les avis des maires des communes ci-après désignées empruntées par les itinéraires projetés :

Saint-André, Wambrechies, Mons-en-Barœul, Faches-Thumesnil, Wattignies, Loos et Haubourdin ;

Vu l'avis favorable du Maire de Lille sous réserve du paiement par l'Administration de la Foire Commerciale des droits de stationnement qui pourraient être réclamés par la Ville ;

Vu le rapport de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du 14 avril 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est donné acte à M. Bouchery, Commissaire général de la Foire de Lille, de sa déclaration du 10 avril 1930 relative à l'organisation de six lignes d'autobus à l'effet de desservir la Foire Commerciale pendant la durée de celle-ci.

ARTICLE 2. — Les points d'arrêts seront effectués aux endroits indiqués ci-après :

1<sup>re</sup> ligne : Haubourdin, Mairie de Loos, Foire.

2<sup>e</sup> ligne : Mairie d'Hellemmes, Octroi de Fives, Douane, Gare de Lille, Foire.

3<sup>e</sup> ligne : Wattignies, Thumesnil, Barrière d'Arras, Foire.

4<sup>e</sup> ligne : Mons-en-Barœul (Trocadéro), Mairie, Pont du Lion-d'Or, place Blanche, Grand-Place de Lille, Foire.

5<sup>e</sup> ligne : Wambrechies, Saint-André, Foire.

6<sup>e</sup> ligne : Navette de la Gare, la Foire.

ARTICLE 3. — M. Bouchery devra justifier du présent arrêté à toute réquisition des Maires, Ingénieurs des Travaux publics de l'Etat et du Service vicinal, cantonniers, chefs cantonniers, gendarmes, agents de police et garde champêtre.

ARTICLE 4. — M. Bouchery devra se conformer aux instructions particulières qui pourraient lui être données par les agents locaux



du service des Ponts et Chaussées. Il sera responsable des dégradations exceptionnelles des chaussées qui pourraient être causées par ses véhicules en conformité des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5. — Les dispositions du présent arrêté pourront être révisées à tout moment sans indemnité. Elles ne sont valables que sous réserve des droits des tiers et des règlements édictés par les autorités municipales dans les limites de leurs attributions.

ARTICLE 6. — MM. le Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée ainsi qu'à M. le Directeur des Contributions indirectes à Lille, à MM. les Maires des communes ci-dessus visées et empruntées par l'itinéraire et au permissionnaire.

Fait à Lille, le 12 avril 1930

*Le Préfet du Nord,*

Signé : LANGERON.

---

**FETES. — Foire Commerciale et internationale de Lille de 1930.**  
**Course à pied. — Mesures d'ordre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

La demande de M. Bouchery, commissaire général de la Foire Commerciale et Internationale de Lille, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser une course à pied par relais, le dimanche 13 avril 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des chevaux et véhicules de toute nature sera interrompue le dimanche 13 avril 1930, de 9 h. 30 à 11 h. 30 sur les voies ci-après :

Avenue Mathias-Delobel, avenue Cuvier, allée des Marronniers, allée du Bois de la Deûle — avant le Grand Carré, — avenue de Soubise.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FÊTES. — Fête du Travail. — 1<sup>er</sup> Mai 1930. — Mesures d'ordre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le programme de la Fête du Travail, le 1<sup>er</sup> mai 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles, le jeudi 1<sup>er</sup> mai 1930, de 14 h. 30 à 18 h. 30 pendant la durée et l'arrivée des courses cyclistes du III<sup>e</sup> Grand Prix de la Ville de Lille et du Premier Grand Prix Gustave Delory.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FÊTES. — EXPOSITIONS. — Grand Marché aux Fleurs.  
Mesures d'ordre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

La demande de la Société d'Horticulture du Nord de la France, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser le « Grand Marché aux Fleurs » annuel sur la Grand'Place de Lille, pendant la période du mercredi 30 avril au samedi 3 mai inclus ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le Grand Marché aux Fleurs organisé par la Société d'Horticulture du Nord de la France se tiendra sur la Grand'Place de Lille, du 30 avril au 3 mai inclus.

ARTICLE 2. — Pendant cette période et pendant l'après-midi du 23 avril, aucun véhicule autre que ceux des exposants ne pourra stationner sur la Grand'Place. Le stationnement des voitures de louage

aura lieu place du Palais-Rihour ; celui des voitures des marchands de pommes de terre frites aura lieu place du Théâtre.

ARTICLE 3. — La circulation des chevaux et des véhicules aux abords immédiats du marché et sur la Grand'Place sera ramenée à l'allure du pas.

ARTICLE 4. — Pendant toute la durée du marché, il ne sera toléré aucun marchand de fleurs, plantes ou graines, sur la Grand'Place ou à proximité.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FETES. — Braderie de la rue du Long-Pot. — Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête de la Braderie de la rue du Long-Pot et rues adjacentes ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, tramways, bicyclettes et autres véhicules, seront interdits le lundi 21 avril 1930 de 6 heures à 14 heures, dans la rue du Long-Pot, fraction comprise entre la rue Pierre-Legrand et le boulevard de l'Usine.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.  
Autorisation Coustenoble et C<sup>ie</sup>**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 décembre 1906 ;

Vu la demande formée par MM. Coustenoble et C<sup>ie</sup> (R. C. Lille N<sup>o</sup> 3686), tendant à obtenir l'autorisation de liquider les marchandises qu'ils possèdent en leurs magasins de la Grand'Place ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — MM. Coustenoble et C<sup>ie</sup>, marchands d'articles de ménage, 7, Grand'Place, sont autorisés à procéder à la liquidation des marchandises reprises à l'inventaire annexé à leur demande en date du 7 avril 1930, en observant les prescriptions de la loi du 30 décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai qui prendra fin le 31 mai prochain leur est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.  
Autorisation Veuve Dumont**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 décembre 1906 ;

Vu la demande de M<sup>me</sup> Vve Dumont, marchande de confections pour dames et enfants à Lille, 23, rue de la Bourse, inscrite au Registre du Commerce de Lille sous le N<sup>o</sup> 6871 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> Veuve Dumont, marchande de confecti-  
ons pour dames et enfants à Lille, 23, rue de la Bourse, est auto-  
risée à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inven-  
taire joint à sa demande en date du 5 avril 1930 en observant les  
prescriptions de la loi du 30 décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin le 15 mai prochain, lui  
est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Com-  
missaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le con-  
cerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 avril 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Th. DEVERNAY.*

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Bureau de placement.  
Autorisation Bernier, Lecoutre et C<sup>ie</sup>**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 88 du Livre I, Titre IV du Code du Travail ;

Considérant que l'article 98 du Livre I, titre IV du Code du Tra-  
vail signale que les dispositions de la section II du Titre IV et des  
articles 81 et 91 ne sont pas applicables aux agences lyriques, agen-  
ces pour cirques et music-halls ;

Attendu que MM. Bernier, Lecoutre et C<sup>ie</sup> dirigent l' « Agence  
Artistique du Nord », au 21, rue de la Bourse, Lille, pour le place-  
ment des artistes de music-halls ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — MM. Bernier, Lecoutre et C<sup>ie</sup> sont autorisés  
à continuer la gestion du bureau de placement, 21, rue de la Bourse,  
Lille, pour le placement des artistes de music-halls.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Com-

missaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 avril 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Bureau de placement.  
Refus d'autorisation. — Morelle**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 88 du Livre I, Titre IV du Code du Travail ;

Considérant que le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 81 du Livre I, Titre IV du Code du Travail modifié par la loi du 19 juillet 1928 dispose qu'aucun bureau de placement ne sera géré ou exploité par un négociant en denrées alimentaires;

Attendu que M. Morelle exploite une boucherie ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — L'autorisation sollicitée par M. Morelle, boucher, 28, rue de la Clef, à Lille, d'exploiter un bureau de placement pour « gens de maison » est refusée.

**ARTICLE 2.** — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 avril 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

**PROMENADES ET JARDENS. — Avenue de l'Hippodrome.  
Autorisation de circulation. — Thomas Frères**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu la lettre en date du 20 novembre 1929 par laquelle MM. Thomas Frères, entrepreneurs, demeurant 40, avenue de Dunkerque, sollicitent l'autorisation d'emprunter avec leurs camions l'avenue de l'Hippodrome pour le transport des terres destinées à la construction de l'école érigée sur le territoire de la Ville de Lambersart ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'art. 172 du Code des Arrêtés municipaux, MM. Thomas Frères, entrepreneurs, demeurant à Lille, 40, avenue de Dunkerque, sont autorisés à emprunter avec leurs camions l'avenue de l'Hippodrome jusqu'au terrain sur lequel sera érigée la construction précitée.

ARTICLE 2. — Cette autorisation est délivrée à titre tout à fait exceptionnel, il ne pourra être transporté que les matériaux destinés à la construction de l'immeuble sus mentionné.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de MM. Thomas Frères, pétitionnaires, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée à leurs frais.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 avril 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**ARCHIVES. — Archiviste. — Nomination Piétresson de Saint-Aubin**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Pierre Piétresson de Saint-Aubin, archiviste départemental du département du Nord, est nommé concurremment archiviste de la Ville de Lille, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 2. — M. Piétresson de Saint-Aubin recevra une indemnité annuelle de 3.000 francs, non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.  
Professeur. — Nomination Béghin**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Béghin, professeur de statique à l'Ecole des Beaux-Arts, est promu à la 6<sup>e</sup> classe de son emploi à compter du 16 janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. Béghin recevra un traitement annuel de 1.968 fr. 75 pour 3 heures de cours par semaine.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**BEAUX-ARTS. — 40<sup>e</sup> concours général de composition décorative  
et industrielle. — Commission de surveillance**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres de la Commission chargée de surveiller les épreuves du 40<sup>e</sup> concours général de composition décorative et industrielle organisé par la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie :

MM. Coolen, Adjoint au Maire ; Bermyn, Professeur de dessin



au Lycée Faidherbe ; Facq, sculpteur, membre du Conseil de surveillance et d'administration de l'École des Beaux-Arts.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> avril 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : BARDOU.*

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Cabinet d'orientation professionnelle. Nominations. Laforest et Mollard**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 avril 1922 portant règlement du Cabinet d'Orientation professionnelle de la Ville de Lille ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mars 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté en date du 16 janvier 1930 est complété par les dispositions suivantes :

Sont nommés membres de la Commission de surveillance du Cabinet d'Orientation professionnelle de la Ville de Lille :

M. Laforest, Inspecteur primaire, chargé de l'Inspection des Ecoles primaires supérieures.

M. Mollard, Inspecteur primaire, chargé de l'Inspection des écoles primaires élémentaires.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**COURS MUNICIPAUX D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.**  
**Fixation des heures de cours**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date des 10 février et 1<sup>er</sup> mars 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — La durée des cours municipaux d'enseignement technique (Section de la Métallurgie) est fixée comme suit, à compter du 16 octobre 1929 :

I. Tour, 6 heures par semaine.

II. Ajustage, 6 heures par semaine.

III. Forge et chaudronnerie, 4 heures par semaine.

IV. Modelage, 4 heures par semaine.

V. Technologie, 4 heures par semaine.

ARTICLE 2. — Ces cours sont ainsi rétribués :

1<sup>o</sup> Tour, ajustage, forge et chaudronnerie, modelage : 700 francs l'heure-année.

2<sup>o</sup> Technologie : 800 francs l'heure-année.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Professeurs.**  
**Nominations**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date des 10 février et 1<sup>er</sup> mars 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — MM. Charles Méry, Edmond Biloire, François Catel, Louis Pichon, sont nommés, à compter du 15 octobre 1929, professeurs des cours municipaux professionnels préparatoires (6<sup>e</sup> centre : école Dupleix).

ARTICLE 2. — MM. Méry, Biloire, Catel et Pichon recevront une indemnité annuelle de 800 francs pour une heure de cours par semaine.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX. — Cours de coupe. — Contremaître  
Nomination Liévin Leroy**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la délibération de l'Administration municipale en date du 1<sup>er</sup> mars 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Liévin Leroy, né à Lille le 25 mars 1889, est nommé, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1930, contremaître au cours municipal de coupe en remplacement de M. Delbecque, décédé.

ARTICLE 2. — M. Leroy recevra une indemnité annuelle de 5.600 francs pour 8 heures de cours par semaine.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Contremaîtres.  
Indemnités à divers**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant la durée et la rétribution des Cours municipaux d'Enseignement technique, section de la Métallurgie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité à allouer à MM. Blervacque et Dëllis, contremaître de tour ; Pacaux et Goubet, contremaîtres d'ajustage, est portée, à compter du 15 octobre 1929, à 4.200 francs par an pour 6 heures de cours par semaine.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Contremaîtres.  
Indemnité Meurant et Mahieu**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant la durée et la rétribution des Cours municipaux d'Enseignement technique ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité à allouer à MM. Meurant, contremaître de forge et chaudronnerie et Mahieu, contremaître de modelage, est portée à compter du 15 octobre 1929, à 2.800 francs par an pour 4 heures de cours par semaine,

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Professeur.  
Nomination**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date des 10 février et 1<sup>er</sup> mars 1930 ;

**ARRÊTONS**

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Wagon, instituteur, est nommé, à compter du 15 octobre 1929, professeur des Cours municipaux professionnels préparatoires (Ecole de Jussieu).

ARTICLE 2. — M. Wagon recevra une indemnité annuelle de 1.600 francs pour 2 heures de cours par semaine.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Professeur.  
Indemnité Durand**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant la durée et la rétribution des Cours municipaux d'Enseignement technique ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité à allouer à M. Durand, professeur de technologie aux Cours municipaux professionnels, est portée,

à compter du 15 octobre 1929, à 3.200 francs par an pour 4 heures de cours par semaine.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Professeur.  
Indemnité Rousseau**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date des 10 février et 1<sup>er</sup> mars 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La durée du cours municipal professionnel préparatoire, enseigné par M. Rousseau, directeur de l'École de Jus-sieu, est fixée à 4 heures par semaine à compter du 15 octobre 1929.

ARTICLE 2. — L'indemnité à allouer à M. Rousseau est portée à 3.200 francs par an à compter du 15 octobre 1929.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE. — Voie publique. Terrain vague. Clôture. Mise en demeure.  
Rue Jean-Jaurès. Veuve Crépelle**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 91 et 97 et l'article 474 du Code Pénal ;

Vu le rapport par lequel le Service des Travaux municipaux nous fait connaître que M<sup>me</sup> Vve Crépelle, demeurant à Lille, 52, rue de

Valenciennes, possède un terrain vague situé rue Jean-Jaurès, repris au cadastre de la Ville de Lille, sous les N<sup>os</sup> 562-563 de la section J

Considérant qu'il nous appartient dès lors de prescrire les mesures nécessaires pour mettre un terme à cet état de choses et garantir ainsi la sécurité et l'hygiène publique ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — M<sup>me</sup> Vve Crépelle, propriétaire du terrain sus-visé, est mise en demeure d'avoir, dans le délai de quinze jours qui suivra la notification du présent arrêté, à le faire clôturer par une palissade en planches jointives de 3 mètres de hauteur, solidement établie et constamment entretenue en bon état.

**ARTICLE 2.** — Avant de commencer lesdits travaux, le propriétaire devra en faire la déclaration par écrit et sur timbre, au Bureau des pétitions à la Mairie afin qu'un agent de service se rende sur les lieux pour en surveiller l'exécution et donner les indications qui seraient nécessaires.

**ARTICLE 3.** — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 avril 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Commission de discipline  
des chauffeurs de taxis. Nomination**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu notre arrêté N<sup>o</sup> 248 du 13 juillet 1929 nommant les membres de la Commission de discipline des chauffeurs de taxis ;

Vu la lettre en date du 11 mars 1930, par laquelle M. Maurice Ployart, délégué chauffeur, donne sa démission de membre de la susdite Commission, pour raison de santé ;

Vu la lettre en date du 17 mars 1930 par laquelle M. Huyghe, secrétaire du syndicat confédéré des chauffeurs et cochers de place

réunis de la Ville de Lille, désigne le remplaçant éventuel de M. Ployart et demande en outre la nomination d'un délégué suppléant ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté N° 248 en date du 13 juillet 1929 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet, membres de la Commission de discipline des chauffeurs de taxis de la Ville de Lille :

MM. Spriet, adjoint au maire.

Devernay, adjoint au maire.

Girardin, conseiller municipal.

Delfosse, chauffeur, 38, rue du Vieux-Faubourg.

Douchet, chauffeur, 110, rue des Glycines.

Huyghe, chauffeur, 34, rue Henri-Kolb.

Verbèke, chauffeur, 27 bis, rue de l'Alma.

Le Commissaire central de Police ou son délégué.

Dufflot, inspecteur voyer, secrétaire.

Est nommé membre suppléant, M. Théry Léon, groupe Gustave Delory, à Lille.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---



### Statistique Sanitaire du Mois d'Avril 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.921 habitants

#### I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
273	11	320	71	391	19	»	19	319	2	10	»

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉRO D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE	TOTALS
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 59 ANS	60 ANS et AU DELÀ	
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominaux)						
3	Typhus exanthématique						
4	Fièvre et Cachexie paludéennes						
5	Variole						
6	Rougeole	1	3				4
7	Scarlatine			2			2
8	Coqueluche						
9	Diphtérie et Croup						
10	Grippe					3	3
11	Choléra asiatique						
12	Entérite cholériforme						
13	Autres maladies épidémiques						
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire		1	14	18	6	39
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	1	2	2			5
16	Autres tuberculoses		1	1			2
17	Cancer et autres tumeurs malignes		1		12	11	24
18	Méningite simple	2	3		1		6
19	Hémorragie et Ramollissement du cerveau			2	6	20	28
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)			2	7	15	24
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	2			1	1	4
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)			1		3	4
23	Pneumonie	1	1	1	4	5	12
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Pneumonie exceptée)	7	8	1	7	17	40
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)				1		1
26	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans)	13	1				14
27	Appendicite et Typhlite		3				3
28	Hernie. Obstruction intestinale			1	2	1	4
29	Cirrhose du foie				1		1
30	Néphrite aiguë ou chronique				5	7	12
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme						
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)			3			3
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement						
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	6					6
35	Sénilité					14	14
36	Morts violentes (suicide excepté)		1	1	5	2	9
37	Suicide				1		1
38	Autres maladies	5	3	6	15	23	52
	Maladie inconnue ou mal définie				2		2
	<b>TOTAUX</b>	38	30	34	89	128	319

**SERVICES MUNICIPAUX. — Services et directions divers.  
Promotions**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois d'avril 1930 :

NOMS	GRADES	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>Secrétariat général</b>				
Sergeant, M <sup>me</sup>	dame employée	2 <sup>me</sup>	10.600	1 <sup>er</sup> Avril 1930
<b>1<sup>re</sup> Direction</b>				
MM. Ryckebusch Dransart	commis id.	1 <sup>re</sup> 2 <sup>me</sup>	11.400 10.600	1 <sup>er</sup> Avril 1930 id.
<b>2<sup>e</sup> Direction</b>				
MM. Dernoncourt Oosterlinck Puchaux	contrôleur des droits de voirie contrôleur des eaux électricien	2 <sup>me</sup> 4 <sup>me</sup> 3 <sup>me</sup>	10.600 10.600 11.400	1 <sup>er</sup> Avril 1930 id. 16 Avril 1930
<b>4<sup>e</sup> Direction</b>				
MM. Duparc Raimbeau	gardien entretien magasinier Caisse des Ecoles	1 <sup>re</sup> 3 <sup>me</sup>	10.800 9.800	1 <sup>er</sup> Avril 1930 id.
<b>5<sup>e</sup> Direction</b>				
MM. Claie Deleau	Inspecteur d'Hy- giène Commis principal	3 <sup>me</sup> 1 <sup>re</sup>	14.000 15.000	1 <sup>er</sup> Avril 1930 id.
<b>Ouvriers qualifiés</b>				
M. Ruttens Th.	fossoyeur	4 <sup>me</sup>	9.640	1 <sup>er</sup> Avril 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction. — Congé sans solde.  
Georges Lunus**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu la lettre en date du 26 mars 1930, par laquelle M. Georges Lunus, commis affecté au 1<sup>er</sup> Bureau de la 2<sup>e</sup> Direction, sollicite, pour raison de santé, un congé sans solde de six mois à compter du 8 avril 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Un congé de six mois, sans solde, est accordé, à compter du 8 avril 1930, à M. Georges Lunus.

ARTICLE 2. — A l'expiration de ce congé, M. Georges Lunus sera rayé des cadres du personnel, s'il n'a pas repris ses fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction. — Mesure disciplinaire  
Réprimande avec suppression de congé. — Degraeve,  
mécanicien-chauffeur**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux, article 17 ;

Vu les rapports en date des 6 et 8 mars 1930, par lesquels M. le Chef de la 2<sup>e</sup> Direction fait connaître que le chauffeur mécanicien Degraeve se trouvant fréquemment en état d'ivresse, n'accomplit pas son service à la satisfaction de ses chefs ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une réprimande, avec suppression jusqu'à nouvel ordre, de tout congé, est infligée au chauffeur mécanicien Degraeve.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Titularisation.**

**Adolphe Schutz, concierge à l'école Jean Macé**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Adolphe Schutz, concierge stagiaire à l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles Jean-Macé, est titularisé dans son emploi à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 2. — M. Schutz est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Schutz effectuera, à compter de cette même date, des versements sur la base de 1.800 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Titularisation.**  
**Auguste Vandenneste, concierge au Grand Théâtre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Auguste Vandenneste, concierge stagiaire au Grand-Théâtre, est titularisé dans son emploi à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 2. — M. Vandenneste est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930. Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Vandenneste effectuera, à compter de cette même date, des versements sur la base de 1.800 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Promotions**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel de la police est fixé comme suit, pour le mois de mai 1930 :

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>MM.</b>				
Coudoux Louis	secrétaire de police	5 <sup>me</sup>	11.400	1 <sup>er</sup> Mai 1930
Barras Charles	agent de sûreté	1 <sup>re</sup> cl. 1 <sup>er</sup> éche.	11.400	id.
Jaspard Edmond	gardien de la paix	1 <sup>re</sup> cl. 1 <sup>er</sup> éche.	11.400	id.
Simon Maurice	id.	2 <sup>me</sup>	10.600	id.
Jossard Raymond	id.	2 <sup>me</sup>	10.600	id.
Lempereur Ernest	id.	2 <sup>me</sup>	10.600	id.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Titularisation.**

**Alfred Lemaire**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Alfred Lemaire, gardien de la paix stagiaire, est titularisé dans son emploi à partir du 1<sup>er</sup> mai 1930.

ARTICLE 2. — M. Lemaire est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1929, date de son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Démission  
Georges Verqueren**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 :

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu la lettre en date du 1<sup>er</sup> avril 1930 par laquelle M. Georges Verqueren, gardien de la paix, fait connaître qu'il est démissionnaire ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — La démission du gardien de la paix Georges Verqueren est acceptée à compter du 30 avril 1930.

**ARTICLE 2.** — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers.  
Promotions diverses**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 :

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Le tableau d'avancement du Personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit :

NOMS	GRADES	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
<b>MM.</b>					
Blanquart M.	sapeur	4 <sup>me</sup>	10 000	16 avril 1930	2.000
Dupont Edm.	id.	4 <sup>me</sup>	10 000	1 <sup>er</sup> Avril 1930	2.000
Barois Ch.	sergent	1 <sup>re</sup>	13 000	1 <sup>er</sup> Janv. 1930	2.600

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. — Titularisation  
Charles Buisine, paveur**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du Personnel ouvrier ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Charles Buisine, né à Wattignies le 2 avril 1908, est nommé, à titre définitif, aide paveur de 4<sup>e</sup> classe, au traitement de 9.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 2. — M. Buisine est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. — Titularisation.  
Edmond Pennelle**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du Personnel ouvrier ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Edmond Pennelle, né le 25 mars 1908, à



Fretin, est nommé à titre définitif aide paveur de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 2. — M. Pennelle est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**CAISSE DES RETRAITES. — Péréquation des pensions. — Veuve Blaise. — Modification**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Notre arrêté du 26 décembre 1928 fixant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1928, les compléments de pensions à servir aux anciens fonctionnaires de la Ville, à raison de 70 % de la majoration résultant de la péréquation.

Notre arrêté du 26 juillet 1929 portant à 100 % ladite majoration, à la date du 1<sup>er</sup> août 1929.

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le calcul de péréquation de la pension de M<sup>me</sup> veuve Blaise Pierre, née Faucœur Marie.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Nos arrêtés précités des 26 décembre 1928 et 26 juillet 1929 sont modifiés comme suit :

	PENSION		Complément à 70 % du 1 <sup>er</sup> -1-28	Complément à 100 % du 1 <sup>er</sup> -8-29
	Nouvelle	Ancienne		
N <sup>o</sup> 224 Vve Blaise Pierre	1.935,24	920 »	710,64	1.015,24

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 avril 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

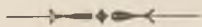
1930

VILLE DE LILLE

N° 5

---

# BULLETIN ADMINISTRATIE



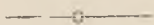
SERVICES MUNICIPAUX



## Etat du Personnel

AU

31 Juillet 1930



---

*Les noms suivis du signe (\*) sont ceux des  
auxiliaires permanents payés au mois ; ils ne  
versent pas à la Caisse des Retraites.*

---

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
------	--------	---------	---	---	--	-------------

### CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Planque	Secrétaire général	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1920	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	60.000
Martin	Secrét. général adjoint	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1911	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	32.000
Légrand (M <sup>me</sup> )	Dame employée	2 <sup>e</sup> cl.	10 septembre 1923	1928	16 septembre 1928	11.000
Quin (M <sup>me</sup> )	Dame employée	2 <sup>e</sup> cl.	12 octobre 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Lefebvre (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	16 mars 1925	1930	16 mars 1930	11.000
Vandaele	Commis	1 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1930	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	9.000
Duez (*)	Conseiller juridique de la Ville	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1923	1 <sup>er</sup> janvier 1923	12.000
Israël (**)	Médecin Inspecteur des Services municipaux	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1929	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.000

### Dactylographie

Casin (M <sup>me</sup> )	Chef de bureau	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1912	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	17.500
Prez (M <sup>lle</sup> )	Dame employée princip.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	13.000
David (M <sup>me</sup> )	Dame employée	1 <sup>re</sup> cl.	3 avril 1917	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	12.000
Flament (M <sup>me</sup> )	id.	1 <sup>re</sup> cl.	18 mai 1915	1928	1 <sup>er</sup> avril 1928	12.000
Dennequin (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1923	1928	1 <sup>er</sup> octobre 1928	11.000
Florent (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	26 décembre 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Delfort (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	12 septembre 1923	1928	16 septembre 1928	11.000
Dubar (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1924	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	11.000
Pierchon (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	17 mars 1924	1929	16 mars 1929	11.000
Delespaul (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Leblanc-Boulet (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	16 mars 1925	1930	16 mars 1930	11.000
Polaert (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	16 mars 1925	1930	16 mars 1930	11.000
Sergeant (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	23 mars 1925	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	11.000
Desmarcets (M <sup>me</sup> )	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1929	1930	1 <sup>er</sup> mai 1930	10.000

### Sténographe du Conseil Municipal

Duhayon	Sténographe	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.000
---------	-------------	---------------------	------------------------------	------	------------------------------	-------

### Economat

Kuyht	Econome	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1917	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	26.500
Garemin	Garçon de bureau	4 <sup>e</sup> cl.	4 février 1916	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	9.800

### PREMIÈRE DIRECTION

Doyennette	Directeur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1898	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	34.500
------------	-----------	---------------------	----------------------------	------	------------------------------	--------

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAIITEMENT
<b>Premier Bureau</b>						
Libert	Chef de bureau	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1910	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	20.000
Lefebvre P.	Sous-Chef de bureau		3 mai 1908	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	16.000
Camu	id.		1 <sup>er</sup> novembre 1912	1923	1 <sup>er</sup> août 1923	16.000
Payement	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1907	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	16.000
Tant	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1929	16 août 1929	11.000
Belecueillerie	id.	2 <sup>e</sup> cl.	23 décembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Ronse (*)	Garçon de bureau	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1900	1923	1 <sup>er</sup> juillet 1923	11.200
Palstermans	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1925	1926	1 <sup>er</sup> janvier 1926	9.400
Vasseur (*)	Concierge	3 <sup>e</sup> cl.	24 avril 1918	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	10.200
Choain	id.	4 <sup>e</sup> cl.	17 janvier 1917	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	9.800
<b>Deuxième Bureau</b>						
Dubayon	Chef de bureau	2 <sup>e</sup> cl.	19 octobre 1897	1929	1 <sup>er</sup> août 1929	22.500
Sergeant Henri	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	2 juillet 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Hégo	id.	2 <sup>e</sup> cl.	28 février 1924	1929	1 <sup>er</sup> mars 1929	11.000
Rault	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1928	1929	1 <sup>er</sup> septembre 1929	10.000
Timmermans	Manœuvre	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1929	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	9.000
Rossé	Coursier		16 novembre 1927		9/4 fr. 50 par sem.	
Harinck	id.		11 mars 1929		9/4 fr. 50 par sem.	
Durut	id.		2 juillet 1930		73 fr. par semaine	
<b>Troisième Bureau</b>						
Garemin (M <sup>lle</sup> )	Chef du Service du Contentieux	4 <sup>e</sup> cl.	23 octobre 1918	1928	1 <sup>er</sup> septembre 1928	17.500
Tiprez	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1923	1928	1 <sup>er</sup> octobre 1928	11.000
Bocquet	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1923	1928	1 <sup>er</sup> octobre 1928	11.000
Salomé	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1924	1929	1 <sup>er</sup> mars 1929	11.000
Serrurier	Commis	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1928	1929	1 <sup>er</sup> février 1929	10.000
Plouy (M <sup>me</sup> )	Dame employée	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1930	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	9.000
<b>Quatrième Bureau</b>						
Soyez	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	16.000
Devernay Rodolp.	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1925	1930	1 <sup>er</sup> mars 1930	11.000
<b>Cinquième Bureau</b>						
Picot	Chef de bureau	3 <sup>e</sup> cl.	15 octobre 1911	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	20.000
Lerouge	Sous-Chef de bureau		1 <sup>er</sup> décembre 1912	1924	1 <sup>er</sup> octobre 1924	16.000
Nys Jules	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1904	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Séna	Commis principal	4 <sup>e</sup> cl.	28 juillet 1915	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	13.000
Bosier Georges	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	17 mars 1924	1929	16 mars 1929	11.000
Sergeant Léon	id.	2 <sup>e</sup> cl.	15 janvier 1925	1930	16 janvier 1930	11.000
Dubar	id.	3 <sup>e</sup> cl.	7 novembre 1925	1926	16 novembre 1926	10.000
Martin Valentin	id.	3 <sup>e</sup> cl.	7 décembre 1928	1929	16 décembre 1929	10.000

### Sixième Bureau

Debrock	Chef de bureau	4 <sup>e</sup> cl.	6 septembre 1901	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	17.500
Becquart	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1904	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	16.000
Deroulez	id.	1 <sup>re</sup> cl.	17 octobre 1904	1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	16.000
Dewattine	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1906	1927	1 <sup>er</sup> avril 1927	16.000
Boucher	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1905	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	16.000
Lecaillet	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1903	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.000
Desplanques	Commis	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	12.000
De Muynck	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	12.000
Dubreucq	id.	2 <sup>e</sup> cl.	18 décembre 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Ryckebusch	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1921	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	12.000
Riquet	id.	2 <sup>e</sup> cl.	25 mars 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Verheylesoone	id.	2 <sup>e</sup> cl.	19 janvier 1925	1930	16 janvier 1930	11.000
Dransart	id.	2 <sup>e</sup> cl.	16 février 1925	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	11.000
Claessens (M <sup>me</sup> )	Dame employée	2 <sup>e</sup> cl.	21 juillet 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Locoche (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	11 octobre 1918	1928	1 <sup>er</sup> décembre 1928	11.000
Coussement (M <sup>lle</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	7 novembre 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Doyennette (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	11 février 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Dupret (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	21 juin 1919	1928	1 <sup>er</sup> octobre 1928	11.000
Museux	Coursier		17 mai 1927		126 fr. par sem.	

## SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA PREMIÈRE DIRECTION

### CIMETIÈRES

#### Cimetière de l'Est

De Caluwe	Directeur	4 <sup>e</sup> cl.	17 juillet 1919	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Carette	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	15 février 1922	1930	1 <sup>er</sup> mai 1930	11.000
Canonne	Surveillant	1 <sup>re</sup> cl.	15 février 1913	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	10.800
Durot	id.	1 <sup>re</sup> cl.	16 février 1913	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	10.800
Delcambre	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1920	1929	1 <sup>er</sup> août 1929	10.800
Serrure	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1921	1930	1 <sup>er</sup> février 1930	10.800
Dobbels	id.	1 <sup>re</sup> cl.	16 septembre 1919	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	10.800

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Cimetière du Sud</b>						
Tisserand	Directeur	1 <sup>re</sup> cl.	10 août 1899	1924	1 <sup>er</sup> octobre 1924	17.000
Mestag	Surveillant	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1913	1927	1 <sup>er</sup> décembre 1927	10.800
Acout	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1929	1930	1 <sup>er</sup> mars 1930	9.600
Kerckhove	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1930	1930	1 <sup>er</sup> juin 1930	9.000
<b>Prison Municipale</b>						
Décoq	Concierge	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	10.200
<b>DEUXIÈME DIRECTION</b>						
<b>Direction</b>						
Cochez (*)	Directeur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1910	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	52.000
	Ingén. Travaux publics				1 <sup>er</sup> juillet 1922	6.000
	Indemnités de fonctions					
Fauvet (*)	Directeur adjoint					
	Ingén. Travaux publics	2 <sup>e</sup> cl.	15 septembre 1919	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	48.750
<b>Premier Bureau</b>						
Magrez	Sous-Chef de bureau		1 <sup>er</sup> juin 1911	1923	1 <sup>er</sup> mai 1923	16.000
Faucompré	Commis principal	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1919	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Lumus	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	26 août 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	17.000
Duribreux	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1930	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	9.600
Sablon (M <sup>lle</sup> )	Dame employée	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1930	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	9.600
Marchand	Garçon de bureau	4 <sup>e</sup> cl.	26 décembre 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	9.800
<b>Deuxième Bureau</b>						
Lepoutre	Directeur 2 <sup>e</sup> catégorie	1 <sup>re</sup> cl.	28 mai 1906	1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	29.500
Joly	Commis	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> avril 1928	12.000
Leducq	id.	2 <sup>e</sup> cl.	15 janvier 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Hof	Mètreur	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1928	1928	1 <sup>er</sup> février 1928	12.000
<b>Troisième Bureau</b>						
Dufflot	Inspecteur	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1920	1929	1 <sup>er</sup> septembre 1929	22.500
Dupied	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	23 janvier 1899	1923	1 <sup>er</sup> janvier 1923	16.000
Rafy	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1909	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Lefebvre, A.	Dessinateur	5 <sup>e</sup> cl.	16 mai 1926	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	12.000
Deletour	Commis	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1926	1927	1 <sup>er</sup> juin 1927	10.000
Ghesnière	Brigadier cont. de voirie	1 <sup>re</sup> cl.	8 octobre 1896	1926	1 <sup>er</sup> juillet 1926	17.000
Parsy	Contr. princip. de voirie	1 <sup>re</sup> cl.	22 juillet 1896	1921	1 <sup>er</sup> juillet 1921	16.000
Loez	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1922	1930	1 <sup>er</sup> juin 1930	14.000
Dernoncourt	Contrôleur de voirie	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1925	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	11.000
Rasseneur (*)	Employé auxiliaire		1 <sup>er</sup> août 1915		223 fr. 50 par sem.	



NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Quatrième Bureau</b>						
Leconte	Chef du Service d'entret. des bâtiments comm.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1907	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	26.500
Duriez	Conducteur de travaux	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1929	1 <sup>er</sup> juin 1929	13.500
Charbonnier	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1926	1929	1 <sup>er</sup> juin 1929	13.500
Poujol	Surveillant	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1912	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	16.000
Dhennin	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 août 1913	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.000
Mercier	id.	5 <sup>e</sup> cl.	19 février 1925	1929	1 <sup>er</sup> juin 1929	11.000
Lrys	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1926	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	11.000
Laquement	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1926	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	11.000
Brunet	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1926	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	11.000
Luyot	Horloger remonteur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1901	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	9.900
Billouez	Horloger réparateur	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1920	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	12.000
Bayen (*)	Employé auxiliaire		11 novembre 1918		218 fr. 10 par sem.	
<b>Cinquième Bureau</b>						
Lecat	Chef du bur. de dessin	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	25.000
Crétal	Dessinateur	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1920	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	15.000
Delebecq	id.	4 <sup>e</sup> cl.	22 mars 1921	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.500
Hautcœur	id.	5 <sup>e</sup> cl.	12 mai 1924	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	12.000
Vermeersch	id.	5 <sup>e</sup> cl.	4 janvier 1926	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	12.000
Delannoy André	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Victoire	Commis calqueur	2 <sup>e</sup> cl.	11 février 1921	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Delecroix	id.	2 <sup>e</sup> cl.	10 février 1921	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Léniaert	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1920	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Hénocq	id.	3 <sup>e</sup> cl.	17 novembre 1925	1926	16 novembre 1926	10.000
Bataille	id.	3 <sup>e</sup> cl.	16 mai 1923	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	10.000
Vanhove	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1924	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	10.000
Delaunoy Noël	Dessinateur	5 <sup>e</sup> cl.	18 février 1924	1929	15 octobre 1929	12.000
Levrague	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Lechvin	Commis calqueur	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1928	10.000
Inghels	id.	3 <sup>e</sup> cl.	18 avril 1928	1929	1 <sup>er</sup> mai 1929	10.000
Sterckmann (*)	Calqueur auxiliaire		20 novembre 1918		208 fr. 50 par sem.	
<b>Sixième Bureau</b>						
Philippeau	Ingén. Travaux publics		1 <sup>er</sup> septembre 1919		Indem. annuelle	31.584
Vandewiele	Inspecteur	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1920	1929	1 <sup>er</sup> juin 1929	20.000
Vansoeterstède	Surveillant auxiliaire		1 <sup>er</sup> juin 1924		Ind. men. 1.136,30	

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Septième Bureau</b>						
Devos	Sous-Chef de bureau		1 <sup>er</sup> janvier 1913	1924	1 <sup>er</sup> juillet 1924	16.000
Demenge	Conducteur des travaux	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1924	1927	1 <sup>er</sup> novembre 1927	12.000
Dubreucq	Chef électricien	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1920	1930	1 <sup>er</sup> mai 1930	13.500
Desrumaux, G.	Téléphoniste	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1907	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	11.200
Lemay	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1911	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	11.200
Desrumaux, A.	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1921	1929	1 <sup>er</sup> novembre 1929	10.700
Lemay, G.	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	9.800
Puchaux	Electricien	3 <sup>e</sup> cl.	7 avril 1919	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	12.000
Chaval, A.	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1923	1928	1 <sup>er</sup> novembre 1928	11.000
Chaval, R.	Aide-électricien	5 <sup>e</sup> cl.	15 novembre 1926	1927	16 novembre 1927	9.400
Valécamps	Electricien auxiliaire		1 <sup>er</sup> juin 1925		174 fr. p. semaine	
Farvaques	id.		1 <sup>er</sup> juillet 1929		68 fr. par semaine	
<b>Huitième Bureau</b>						
Moutier	Ingénieur T. P. E.	4 <sup>e</sup> cl.	16 août 1919	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	42.550
Lefebvre E.	Inspecteur	2 <sup>e</sup> cl.	10 août 1919	1929	1 <sup>er</sup> février 1929	22.500
De Thandt	Commis	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1929	1930	1 <sup>er</sup> juin 1930	10.000
Accou	Surveillant	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1890	1927	1 <sup>er</sup> août 1927	16.000
Parsy fils	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1923	1927	1 <sup>er</sup> novembre 1927	11.000
Jérôme	id.	5 <sup>e</sup> cl.	27 février 1922	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	11.000
Delefosse, F.	Conducteur des travaux	3 <sup>e</sup> cl.	15 juillet 1921	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	15.000
Lefief, L.	Surveillant	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1910	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	13.000
Albert Ludovic	Surveillant auxiliaire		23 mars 1925	1925	ind. men. 1.136,30	
Evrard	Pontier	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1903	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	9.900
Pionnier	id.	1 <sup>re</sup> cl.	18 mars 1896	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	9.900
Coopman	id.	1 <sup>re</sup> cl.	16 juillet 1920	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	9.900
Bailleul	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1920	1923	1 <sup>er</sup> juillet 1923	9.900
Trouwaert	Garçon de bureau	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1929	1930	1 <sup>er</sup> mars 1930	9.400
<b>Neuvième Bureau</b>						
Courthéoux	Ingén. dir. du Service	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1922	1927	1 <sup>er</sup> septembre 1927	31.000
Formesyn	Chef de bureau	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1898	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	25.000
Alvaresse	Commis principal	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1919	1936	1 <sup>er</sup> juin 1930	13.000
Devulder	Commis	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	12.000
Brousmiche	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1920	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	12.000
Carlier	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1923	1928	1 <sup>er</sup> octobre 1928	11.000
Bergue	Chef fontainier	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1898	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.000
Goudin, E.	Fontainier	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1900	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	14.000
Caignart, A.	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1911	1926	1 <sup>er</sup> juillet 1926	14.000
Stichelbout	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1913	1927	1 <sup>er</sup> avril 1927	14.000
Bentein	id.	2 <sup>e</sup> cl.	19 novembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Cramette	Fontainier	2 <sup>e</sup> cl.	17 juin 1920	1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	13.000
Looten	id.	2 <sup>e</sup> cl.	17 juin 1920	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	13.000
Pelletier	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1926	1927	1 <sup>er</sup> novembre 1927	10.000
Azéfard	id.	5 <sup>e</sup> cl.	15 février 1927	1928	16 février 1928	10.000
Vermesse	id.	5 <sup>e</sup> cl.	15 février 1927	1928	16 février 1928	10.000
Bart, H.	Contrôleur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1896	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	14.000
Gilbert	id.	1 <sup>re</sup> cl.	20 avril 1898	1924	1 <sup>er</sup> janvier 1924	14.000
Louviaux	id.	1 <sup>re</sup> cl.	20 juillet 1911	1927	1 <sup>er</sup> janvier 1927	14.000
Delannoy	id.	2 <sup>e</sup> cl.	19 novembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Penin	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1922	1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	13.000
Loosvelt	id.	4 <sup>e</sup> cl.	6 novembre 1914	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Oosterlinck	id.	4 <sup>e</sup> cl.	16 août 1925	1930	16 avril 1930	11.000
Pat	id.	5 <sup>e</sup> cl.	16 mai 1928	1929	16 mai 1929	10.000
Louage	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1929	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	10.000
Bayve	Chef mécanicien	1 <sup>re</sup> cl.	15 février 1919	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	17.000
Gravelin	Chauffeur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1907	1921	1 <sup>er</sup> juillet 1921	13.000
De Graeve	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1909	1924	1 <sup>er</sup> avril 1924	13.000
Martin	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1911	1924	1 <sup>er</sup> avril 1924	12.000
Ruysschaert, F.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	3 septembre 1914	1927	1 <sup>er</sup> août 1927	11.000
Delestrez	id.	2 <sup>e</sup> cl.	19 novembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	12.000
Tréhaut	id.	2 <sup>e</sup> cl.	19 novembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> octobre 1928	12.000
Lenain	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1920	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	12.000
Ruysschaert, J.	id.	4 <sup>e</sup> cl.	15 septembre 1926	1927	16 septembre 1927	10.000
Hubert	Concierge Emmerin	3 <sup>e</sup> cl.	16 août 1919	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	10.200
Fontiny	Chauffeur	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1923	1928	1 <sup>er</sup> septembre 1928	11.000
Schapman	id.	3 <sup>e</sup> cl.	8 février 1924	1929	16 février 1929	11.000
Marchand, M.	id.	4 <sup>e</sup> cl.	16 avril 1927	1928	16 avril 1928	10.000
Blondel	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	10.000
Tirant	Chef mécanicien	3 <sup>e</sup> cl.	15 décembre 1923	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	15.000

**Dixième Bureau**

Cailliau	Ingénieur T. P. E.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1910	1927	1 <sup>er</sup> juillet 1927	35.650
Doutrelong	Dessinateur	1 <sup>re</sup> cl.	20 mai 1907	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	18.000
Alhart	Sous-Chef de bureau		1 <sup>er</sup> novembre 1913	1924	16 décembre 1924	16.000
Gaubert	Dessinateur	5 <sup>e</sup> cl.	4 août 1920	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	12.000

**SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA DEUXIÈME DIRECTION**

**Fromenades et Jardins**

Bédène	Jardinier en chef	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1898	1926	16 mai 1926	29.500
Picard	Surveillant général	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1906	1923	1 <sup>er</sup> janvier 1923	18.000
Luce	Surveill.-Chef de culture	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1899	1921	1 <sup>er</sup> juillet 1921	16.000
Saint-Léger	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 octobre 1912	1921	1 <sup>er</sup> juillet 1921	16.000
Verhaeghe (M <sup>me</sup> )	Gardienné	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1919	1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	5.100

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Propreté publique</b>						
Lobert	Directeur	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1921	1929	1 <sup>er</sup> mars 1929	31.000
Clément (*)	Surveillant	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1919	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	11.200
Wacquiez	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1911	1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	11.200
Blanchard	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	10.700
Boone	Commis	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1929	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	10.000
<b>TROISIÈME DIRECTION</b>						
<b>Direction</b>						
Gilquin	Directeur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1905 avec effet du 1 <sup>er</sup> jan- vier 1897	1924	16 août 1924	34.500
Lemaire (M <sup>me</sup> , Laurent	Dame employée Garçon de bureau	1 <sup>re</sup> cl. 1 <sup>re</sup> cl.	30 mai 1918 1 <sup>er</sup> janvier 1910	1928 1922	1 <sup>er</sup> avril 1928 1 <sup>er</sup> janvier 1922	12.000 11.200
<b>Premier Bureau</b>						
Lucat	Chef de bureau	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1900	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	25.000
Bigot	Sous-Chef de bureau		1 <sup>er</sup> septembre 1912	1924	1 <sup>er</sup> octobre 1924	16.000
Vantorre	Commis principal	4 <sup>e</sup> cl.	15 mai 1915	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	13.000
Gochon	Commis	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	12.000
Duvinage	id.	1 <sup>re</sup> cl.	16 octobre 1919	1928	16 juillet 1928	12.000
De Lange	id.	2 <sup>e</sup> cl.	2 mars 1923	1928	1 <sup>er</sup> mars 1928	11.000
Chambon	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1923	1928	1 <sup>er</sup> mai 1928	11.000
Rousselle	id.	2 <sup>e</sup> cl.	23 janvier 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Collette	id.	2 <sup>e</sup> cl.	14 mai 1925	1930	16 mai 1930	11.000
Villaume	id.	2 <sup>e</sup> cl.	16 octobre 1923	1928	1 <sup>er</sup> novembre 1928	11.000
Mestdagh	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1926	1927	1 <sup>er</sup> mai 1927	10.000
Fontaine	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1930	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	9.000
Bodreau (M <sup>lle</sup> )	Dame employée	1 <sup>re</sup> cl.	16 avril 1916	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	12.000
Degardin (M <sup>lle</sup> )	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1916	1928	1 <sup>er</sup> décembre 1928	12.000
Rasseneur (M <sup>lle</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	13 mai 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
<b>Deuxième Bureau</b>						
Leroy	Chef de bureau	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1895	1921	1 <sup>er</sup> juillet 1921	25.000
Vancoillie	Sous-Chef de bureau		1 <sup>er</sup> décembre 1912	1924	1 <sup>er</sup> octobre 1924	16.000
Vincent	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	11 avril 1910	1924	1 <sup>er</sup> avril 1924	16.000
Lucidarne	id.	4 <sup>e</sup> cl.	18 septembre 1916	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	13.000
Hibon Pierre	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1923	1928	1 <sup>er</sup> octobre 1928	11.000
Lallemant	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1923	1929	1 <sup>er</sup> mai 1929	11.000
Olivier	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1928	1929	1 <sup>er</sup> février 1929	10.000
Denneulin (M <sup>lle</sup> )	Dame employée princip.	4 <sup>e</sup> cl.	13 novembre 1917	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	13.000
Jollain (M <sup>me</sup> )	Dame employée	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Colmant (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	28 mai 1916	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Mercier (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	4 juin 1919	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	11.000
Uraille (M <sup>lle</sup> ) (*)	id.	2 <sup>e</sup> cl.	octobre 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Contrôle et Collecte des Droits de place et de voirie</b>						
Stubbe	Chef collecteur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1905	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	17.000
Meneboo	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1901	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	17.000
Jardez	Collecteur principal	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1920	1927	1 <sup>er</sup> juillet 1927	13.000
Du Bois	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1921	1927	1 <sup>er</sup> décembre 1927	13.000
Lemaire	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1922	1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	13.000
Vitse	Collecteur	1 <sup>re</sup> cl.	16 octobre 1919	1926	1 <sup>er</sup> novembre 1926	12.000
Cappe	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1924	1929	1 <sup>er</sup> février 1929	12.000
Courtecnisse	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1921	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Devernay Robert	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1924	1929	1 <sup>er</sup> novembre 1929	12.000
Leblon	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1924	1929	1 <sup>er</sup> novembre 1929	12.000
<b>SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA TROISIÈME DIRECTION</b>						
<b>Entrepôts — Personnel municipal</b>						
Cousin	Directeur	4 <sup>e</sup> cl.	10 juin 1919	1927	1 <sup>er</sup> décembre 1927	14.000
Impe	Concierge	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1923	1928	1 <sup>er</sup> mai 1928	9.600
Vandenbossche	Magasinier auxiliaire		1 <sup>er</sup> janvier 1929		220 fr. 50 p. sem	
<b>Pesage public</b>						
Lecoche	Chef peseur	2 <sup>e</sup> cl.	10 novembre 1911	1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	13.000
Richard	Peseur	4 <sup>e</sup> cl.	21 juin 1922	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	9.800
Wiel	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1927	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	9.400
Vanwynsberghe, P.	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1929	1930	1 <sup>er</sup> mai 1930	9.400
Delogove (*)	Aide-peseur auxiliaire				87 fr. 50 par sem.	
<b>QUATRIÈME DIRECTION</b>						
<b>Premier Bureau</b>						
Férandelle	Sous-Chef de bureau		22 novembre 1896	1924	1 <sup>er</sup> octobre 1924	16.000
Tallon, P.	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	23 janvier 1914	1925	1 <sup>er</sup> juillet 1925	16.000
Harvin	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1923	1928	1 <sup>er</sup> décembre 1928	11.000
Lallau	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1925	1930	1 <sup>er</sup> mars 1930	11.000
Deflandre	Magasinier	2 <sup>e</sup> cl.	5 mars 1923	1928	16 mars 1928	11.000
<b>Deuxième Bureau</b>						
Dhoosche	Chef de bureau	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1913	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	20.000
Minque	Chef magasinier	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1908	1927	1 <sup>er</sup> janvier 1927	17.000
Plaete (*)	Magasinier	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	12.000
Raimbeau	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1929	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA QUATRIÈME DIRECTION</b>						
<b>Ecole Franklin</b>						
Hubert	Maitre ouvrier	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1912	1927	1 <sup>er</sup> janvier 1927	16.000
Delcroix	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1912	1927	1 <sup>er</sup> janvier 1927	16.000
Prévost	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 avril 1912	1927	16 avril 1927	16.000
Uytrelst	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1921	1927	1 <sup>er</sup> novembre 1927	12.000
Keerle	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1924	1930	1 <sup>er</sup> février 1930	12.000
Choteau	Concierge	3 <sup>e</sup> cl.	8 octobre 1919	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	10.600
Cuvelier	Préparateur chimique	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1924	1924		300
Debrune	Ajusteur	N. C.	1919	1928		2.450
Delestraint	Maitre ouvrier	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1921	1928		2.450
<b>Ecole Jean-Macé</b>						
Walker (M <sup>me</sup> )	Assistante anglaise	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1920	1928	non classée	3.600
Schulz	Concierge	6 <sup>e</sup> cl.	26 septembre 1929	1929	26 septembre 1929	9.000
Delplanche (M <sup>me</sup> )	Dir. des cours du jeudi	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1928	non classée	700
Vérelst (M <sup>me</sup> )	Professeur de Coupe	N. C.	16 juin 1914	1921	id.	600
Lequesne (M <sup>me</sup> )	Professeur de Repassage	N. C.	31 janvier 1925	1925	id.	600
Roger (M <sup>me</sup> )	Professeur de Broderie	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1923	id.	600
Theorès (M <sup>me</sup> )	Professeur de Cuisine	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1925	1925	id.	600
Blareau (M <sup>me</sup> )	Professeur de Chant	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1928	id.	200
Dupuich (M <sup>me</sup> )	Dir. des cours du jeudi	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1929	1929	id.	700
<b>Ecole Rollin</b>						
Cabre (*)	Professeur de Dessin	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1930	1930	non classé	1.200
Campagne (*)	Professeur d'Anglais	N. C.		1928	id.	1.200
Vasseur (*)	Professeur de Chant	N. C.		1928	id.	1.200
Bassement (*)	Professeur d'Allemand	N. C.		1928	id.	1.200
<b>Ecole Montesquieu</b>						
Duquesne (*)	Professeur de Dessin	N. C.		1928	non classé	1.200
Desmarchelier (*)	Professeur d'Anglais	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1929	1929	id.	1.200
Blareau (M <sup>me</sup> )	Professeur de Chant	N. C.		1928	id.	1.200
Druart (M <sup>lle</sup> ) (*)	Professeur d'Allemand	N. C.		1928	id.	1.200
Debrune (*)	Mécanicien	N. C.	16 octobre 1916	1928	id.	2.625
Delestraint (*)	Maitre ouvrier	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1921	1928	id.	2.625
<b>Ecole Victor-Duruy</b>						
Bara (*)	Professeur de Dessin	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1928	1928	non classé	1.200
Demory (*)	Professeur de Chant	N. C.	1 <sup>er</sup> mai 1929	1929	id.	1.200
Leveaux (*)	Professeur d'Anglais	N. C.		1928	id.	1.200
<b>Ecole Descartes</b>						
Blareau (M <sup>me</sup> )	Professeur de Chant	N. C.	1 <sup>er</sup> juin 1922	1928	non classé	1.200
Dupuich (M <sup>me</sup> )	Professeur d'Anglais	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1929	1929	id.	1.200
<b>Groupe scolaire Fénelon</b>						
Cocheteux	Chauffeur concierge	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1923	1928	1 <sup>er</sup> novembre 1928	9.800
<b>Groupe scolaire, rue Alphonse-Leroy</b>						
Colle	Concierge	5 <sup>e</sup> cl.	24 septembre 1928	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	9.400

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Ecole Baggio</b>						
Villette	Contrem. nationalisé	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1899	1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	20.000
Lefebvre	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1899	1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	20.000
Dellis	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1908	1926	1 <sup>er</sup> janvier 1926	20.000
Mahieu	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1920 avec effet du 1 <sup>er</sup> avril 1912	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	20.000
Pacaux	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1921	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.200
Meurant	id.	3 <sup>e</sup> cl.	15 février 1923	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	16.200
Goubet	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1921	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.200
Blervacque	id.	3 <sup>e</sup> cl.	15 février 1924	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	16.200
Moreuw	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1925	1928	16 mars 1928	14.300
Leignel G.	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1921	1927	1 <sup>er</sup> janvier 1927	20.000
Facon	Contremaitre municipal	6 <sup>e</sup> cl.	22 octobre 1928	1928	22 octobre 1928	10.500
Delequeuche	Professeur de Gravure sur pierre	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1929	1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	5.000
Dellis	Instructeur d'électricité	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1919		non classé	600
Deleporte	Concierge	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1904	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	10.200
Daussy (M <sup>me</sup> )	Secrétaire de la Direct.	N. C.	7 mars 1928	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	7.488
Duhamel	Concierge ann. Charles Saint-Venant	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1926	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	9.400
<b>Ecole pratique de Jeunes filles</b>						
Florquin (M <sup>lle</sup> )	Maitresse d'atel. nation.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1921	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.300
Wasse (M <sup>me</sup> )	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1923	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	14.300
Leperle (M <sup>me</sup> )	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1921	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.200
Derache (M <sup>me</sup> ) (*)	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1922	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	14.300
Lauwerie (M <sup>lle</sup> )	Maitresse d'atelier municipale	6 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1929	1929	1 <sup>er</sup> février 1929	10.500
Lampin	Concierge	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1922	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	9.800
Vasseur (M <sup>lle</sup> )	Maitresse du cours de modes	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1925	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	7.200
Dony (M <sup>me</sup> )	Cuisinière	N. C.		1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	5.016
Wallez (M <sup>lle</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> juin 1927	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	6.288
<b>Lycée de Jeunes filles. — Internat municipal</b>						
Wyszlawaska (M <sup>me</sup> )	Directrice	N. C.	16 septembre 1929	1930	non classée	2.500
Caudmont (M <sup>lle</sup> )	Agent spécial	8 <sup>e</sup> cl.	16 janvier 1930	1930	16 janvier 1930.	9.000
Berbeyer (M <sup>lle</sup> )	Surveillante générale	6 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1924	1928	1 <sup>er</sup> novembre 1928	11.000
Cacan (M <sup>me</sup> ) (*)	Doctoresse	N. C.	16 janvier 1928			1.800
Colein	Chauffeur	4 <sup>e</sup> cl.	16 septembre 1927	1928	1 <sup>er</sup> septembre 1928	10.000
<b>Ecole des Beaux-Arts</b>						
Gavelle	Directeur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1905	1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	34.500
Cobonnier	Censeur	7 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1928	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	10.000
Bocquet (M <sup>me</sup> )	Bibliothécaire	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1923	1 <sup>er</sup> janvier 1923	8.200
Mesnard	Surveillant	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1905	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	11.200
Lietard (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	11 décembre 1916	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	11.200
Dumoulin	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	10.700
Nef	Chauffeur	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	10.700
Delannoy	Prof. de Géom. descriptive, constr. et persp.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1912	1927	1 <sup>er</sup> janvier 1927	6.453.15

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Dehaut	Profess. d'Architecture	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1902	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	10.781,25
Degeldér (*)	Profess. de Sculpture	6 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1925	1930	1 <sup>er</sup> juin 1930	7.725
Descarpentries (*)	id.	6 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1925	1930	1 <sup>er</sup> juin 1930	7.725
Desmettre	Professeur de Dessin	1 <sup>re</sup> cl.	11 octobre 1899	1929	16 octobre 1929	16.785,65
Hémery	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1898	1928	1 <sup>er</sup> octobre 1928	11.562,50
Dubuisson	Profess. d'Art décoratif	2 <sup>e</sup> cl.	23 novembre 1904	1929	1 <sup>er</sup> décembre 1929	20.450
Molière	Professeur de Dessin	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1929	1 <sup>er</sup> novembre 1929	8.437,50
Darchez (M <sup>me</sup> ) (*)	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1926	1 <sup>er</sup> janvier 1926	8.000
Hallez	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1901	1926	1 <sup>er</sup> février 1926	10.781,25
Portebois, Ch.	Professeur de Gravure	4 <sup>e</sup> cl.	15 novembre 1910	1925	15 novembre 1925	9.218,75
Benoit (*)	Prof. d'Histoire de l'Art	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1899	1919	non classé	1.500
Candrelier	Professeur de Dessin	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1910	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	11.062,50
Chauléur	Professeur de Peinture	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1918	1928	1 <sup>er</sup> avril 1928	7.593,75
Portebois, C. (*)	Professeur de Dessin	6 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1922	1927	1 <sup>er</sup> avril 1927	7.656,25
Biaise	Profess. de Sculpture	6 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1922	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	20.250
Ségers	Prof. du Cours du Bât.	6 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1922	1927	1 <sup>er</sup> novembre 1927	7.656,25
Béghin (*)	Prof. de Statique graph.	6 <sup>e</sup> cl.	15 janvier 1925	1930	16 janvier 1930	2.296,50
Selmy (*)	Professeur de Peinture	7 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	18.200
Hémery	Professeur de Dessin	N. C.	indemnité	1922	non classé	1.500
Liénard (M <sup>me</sup> ) (*)	Concierge	N. C.	1 <sup>er</sup> novembre 1928	1928	non classé	1.460

### Ecole Régionale d'Architecture

Dehaut (*)	Directeur	N. C.	16 novembre 1909	1919	non classé	6.500
Carbonnier (*)	Secrétaire		1 <sup>er</sup> octobre 1928	1928	id.	1.200
Hallez (*)	Profess. de Dessin d'ornement.	N. C.			id.	1.000
Gavelle (*)	Profess. de Littérature	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1905	1919	id.	800
Delannoy (*)	Professeur de Géométrie et de perspective	N. C.	1 <sup>er</sup> novembre 1912	1919	id.	2.800
Deregnancourt (*)	Profess. de Stéréotomie	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1913	1919	id.	1.000
Paillot (*)	Professeur de Physique et Chimie	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1905	1919	id.	1.500
Dubuisson (*)	Prof. d'Histoire générale et de Composition décorative	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1905	1919	id.	1.500
Dehaut (*)	Profess. d'Architecture	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1905	1919	id.	2.000
Gavelle (*)	Prof. d'Histoire générale	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1905	1919	id.	800
Benoit (*)	Prof. d'Histoire de l'Art	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1905	1919	id.	1.500
Thorez (*)	Prof. de Mathématiques	N. C.	1 <sup>er</sup> novembre 1928	1928	id.	2.000



NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Hémery (*)	Prof. du Cours de figuré	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1925	1925	non classé	1.000
Béghin (*)	Professeur de Statique	N. C.	15 janvier 1925	1925	id.	2.000
Blaise (*)	Professeur de Modelage	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1922	1922	id.	1.000
Dufour (*)	Profess. de Législation	N. C.	1 <sup>er</sup> juin 1923	1923	id.	1.000
Mesnard (*)	Surveillant général	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1919	1928	id.	1.000
Liétard (*)	Surveillant	N. C.	11 décembre 1916	1919	id.	400
Dumoulin (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1919	id.	400
Nef (*)	Chauffeur	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1921	1921	id.	200

### Conservatoire

Ratez	Directeur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1891	1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	34.500
Darcq	Secrétaire	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1913	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	12.000
Rouse, Jules	Concierge	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1926	1927	1 <sup>er</sup> novembre 1927	9.300
Demessmay (M <sup>lle</sup> )	Professeur de Piano	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1902	1930	non classé	4.200
Chatteley (M <sup>lle</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1905	1930	id.	4.200
Maillard (M <sup>lle</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1902	1930	id.	4.200
Martin (M <sup>lle</sup> )	Professeur de Solfège	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1910	1930	id.	4.200
Oudart (M <sup>lle</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1897	1930	id.	4.200
Bouillard	Professeur de Flûte	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1911	1930	id.	2.100
Deswarte	Professeur de Solfège	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1911	1930	id.	4.200
Ratez	Professeur d'Orchestre	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1898	1930	id.	2.800
Bonenfant	Professeur de Violon	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1901	1930	id.	4.200
Carpentier	Profess. de Déclamation	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1898	1930	id.	4.200
Capon	Professeur de Chant	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1891	1930	id.	4.200
Capon	Professeur de Chœurs	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1898	1930	id.	2.800
Surmont	Professeur de Violon	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1930	id.	4.200
Delattre	Prof. de Cornet à piston	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1920	1930	id.	4.200
Deswarte	Professeur de Cor	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1920	1930	id.	2.100
Nagel (M <sup>lle</sup> )	Professeur d'Harmonie	N. C.	20 mars 1920	1930	id.	6.300
Surmont	Professeur de Musique de chambre	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1920	1930	id.	2.800
Hennebelle	Professeur de Trombone	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1920	1930	id.	2.100
Hequet	Professeur de classe su- périeure de Violon	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1920	1930	id.	4.200
Valtier (M <sup>lle</sup> ) (*)	Professeur de Piano	N. C.	15 octobre 1878	1930	id.	4.300
Dupriez (*)	Accompagnateur	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1898	1930	id.	2.500
Dupriez (*)	Professeur de Solfège	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1920	1930	id.	4.200
Couke (*)	Profess. de Contrebasse	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1920	1930	id.	2.100
Darcq	Profess. de Violoncelle	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1920	1930	id.	4.200
Cornil (M <sup>me</sup> )	Professeur de Solfège	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1921	1930	id.	4.200
Capelle	Prof. de Clarinette et Saxophone	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1922	1930	id.	6.300
Vanstaarts	Professeur de Violon	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1924	1930	id.	4.200
Pellemeulle	Professeur de Solfège	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1924	1930	id.	4.200
Van Rechem (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1924	1930	id.	4.200
Frimat (*)	Professeur d'Alto	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1924	1930	id.	2.100

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Duriez-Pagant	Professeur de Piano	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1925	1930	non classé	4.200
Leclercq Charles	Professeur de Solfège	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1925	1930	id.	4.200
Nagel (M <sup>lle</sup> )	Prof. instruct. d'Orgue	N. C.	20 mars 1920	1930	id.	2.100
Vancoppenolle	Professeur du cours de Hautbois	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1924	1930	id.	2.100
Plessier	Professeur de Basson	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1925	1930	id.	2.100
Bouillard	Prof. d'instrum. à vent	N. C.	1 <sup>er</sup> août 1927	1930	id.	2.800
Vanstaurts	Professeur de Violon	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1927	1930	id.	4.200
Tallon	Profess. de Violoncelle	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1927	1930	id.	2.100
Caquant	Professeur de Piano	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1927	1930	id.	2.100
Chapellier (M <sup>me</sup> ) (*)	Professeur de Solfège	N. C.	1 <sup>er</sup> novembre 1927	1930	id.	4.200
Frimat (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1930	id.	4.200
Verdier (M <sup>lle</sup> )	Professeur de Piano	N. C.	1 <sup>er</sup> mars 1929	1930	id.	4.200
<b>Education Physique</b>						
Vandenhende	Directeur	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1923	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	26.500
Deconinck	Professeur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1912	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	11.200
	Indemnités					2.400
Dhérain	Professeur	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1921	1925	1 <sup>er</sup> novembre 1925	9.800
	Indemnités					1.800
Evrard	Professeur	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1925	1927	1 <sup>er</sup> décembre 1927	9.800
	Indemnités					1.200
Desquiens, Aiph.	Professeur	4 <sup>e</sup> cl.	17 novembre 1924	1929	1 <sup>er</sup> décembre 1929	9.800
	Indemnités					1.200
Desquiens, Albert	Professeur	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1925	1926	1 <sup>er</sup> décembre 1926	9.400
	Indemnités					1.200
Du Bois, Raymond	Professeur	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1925	1926	1 <sup>er</sup> décembre 1926	9.400
	Indemnités					1.200
Deleplace	Professeur	5 <sup>e</sup> cl.	16 avril 1926	1927	16 avril 1927	9.400
	Indemnités					1.200
Desbucquoy (*)	Professeur	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1928	non classé	1.200
Ronin (M <sup>me</sup> ) (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1921	1921	id.	600
Boone	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1928	id.	1.200
<b>Enseignement des langues vivantes</b>						
Carème (*)	Professeur d'Anglais	N. C.	1 <sup>er</sup> novembre 1925	1929	non classé	5.328
Waltz	Prof.-Direct. d'Allemand	N. C.	1 <sup>er</sup> mai 1912	1929	id.	6.948
Lengaigne (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> mai 1911	1929	id.	4.212
Danchin (*)	Prof.-Direct. d'Anglais	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1923	1929	id.	6.948
<b>COURS PROFESSIONNELS</b>						
Dupret (*)	Médecin du Serv. munic. de l'orientation prof.	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1929	1930	non classé	3.000
Quembre	Prof. du cours de Chauff.	N. C.	1 <sup>er</sup> juin 1921	1921	id.	2.600
Buyse (*), Arthur	Prof. du cours de Tiss	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1924	1929	id.	3.200
Langlois	Prof. du cours de Filat.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1929	1929	id.	4.800
<b>Ecole pratique d'industrie</b>						
Lecouffe (*)	Directeur des cours	N. C.	25 janvier 1927	1929	non classé	6.400

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Cours de l'Industrie du Livre</b>						
Villette (*)	Professeur de composition typographique	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1921	1929	non classé	5.250
Dumont (*)	Professeur d'impression lithographique	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1921	1929	id.	7.000
Delequeuche (*)	Prof. de lithog. plumiste	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1921	1929	id.	7.000
Martin (*)	Prof. de papeterie-reliure	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1929	id.	7.000
Villette (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1925		id.	500
<b>Cours municipaux d'apprentissage du soir</b>						
Leroy (*)	Professeur	N. C.	15 novembre 1921	1929	non classé	3.600
Durand (*)	id.	N. C.	15 novembre 1921	1929	id.	3.200
Jacquemain (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1924	1929	id.	2.400
Thisse (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1922	1929	id.	2.400
Bellis (*)	Contremaître	N. C.	15 mars 1923	1929	id.	4.200
Pacaux (*)	id.	N. C.	15 mars 1923	1929	id.	4.200
Blervacque (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> décembre 1924	1929	id.	4.200
Goubet (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1927	1929	id.	4.200
Maurette (*)	Professeur	N. C.	15 octobre 1928	1929	id.	3.600
Mahieu (*)	Contremaître	N. C.	15 octobre 1928	1929	id.	2.800
Meurant (*)	id.	N. C.	15 octobre 1928	1929	id.	2.800
Mullier (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> juin 1928	1929	id.	1.400
Saingier (*)	id.	N. C.	13 février 1927	1929	id.	1.400
Pollet Arsène (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1929	1929	id.	5.600
Leroy Liévin (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1930	1930	id.	5.600
<b>Cours municipaux post-scolaires</b>						
Rousseau (*)	Professeur	N. C.	15 avril 1929	1929	non classé	3.200
Blanchart (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Bonnet (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Delaby (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Daubercies (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Parmenier (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Bacroix (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Furotte (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Canonne (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Dubois (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Maurette (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.200
Leroy (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.200
Brassart (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	3.600
Vicel (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1929	1929	id.	1.600
Boens (*)	id.	N. C.	15 avril 1929	1929	id.	1.600
Deltombe (*)	id.	N. C.	15 avril 1929	1929	id.	1.600
Wagon (*)	id.	N. C.	15 octobre 1929	1929	id.	1.600

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAI- TEMENTS
<b>Ecole pratique de jeunes filles</b>						
<b>Cours du soir</b>						
M <sup>lles</sup> Fauché (*)	Directrice des cours	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1921	1929	non classée	6.400
Herreng (*)	Chargée des travaux du Secrétariat de l'école	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1928	1930	id.	9.288
Lacafette (*)	Professeur	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1926	1929	id.	4.800
M <sup>lles</sup> Legros (*)	Professeur	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1924	1929	non classée	6.400
Dhivert (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1924	1929	id.	4.800
Moreau (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1928	1929	id.	2.400
Florquin	Contremaitresse	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1929	id.	4.200
Leperle (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1929	id.	4.200
Derache (*)	id.	N. C.	16 octobre 1922	1929	id.	2.800
Aurengé (*)	Professeur	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1924	1929	id.	2.400
M <sup>me</sup> Becam (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> novembre 1922	1929	id.	2.400
M. Caudrelier (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1921	1929	id.	1.600
M <sup>mes</sup> Wasse (*)	Contremaitresse	N. C.	15 octobre 1923	1929	id.	4.200
Vasseur (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1926	1929	id.	2.100
Olivier (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1928	1929	id.	1.400
<b>Bibliothèque</b>						
Macaigne (*)	Bibliothécaire intérim.	N. C.	1 <sup>er</sup> juin 1926		non classé	3.000
Favières (M <sup>me</sup> )	Sous-Bibliothécaire	4 <sup>e</sup> cl.	3 juin 1927	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	17.500
Lenille	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1906	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.000
Van Bédaf (*)	Garçon de bureau	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1918	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	10.700
Fizaine	Relieur auxiliaire				17 fr. 50 p. sem.	
<b>Archives anciennes</b>						
Pierre Pi-tresson de Saint Anbin (*)	Archiviste	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1930	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	3.000
Lemaire	Directeur de salle	1 <sup>re</sup> cl.	10 février 1902	1923	1 <sup>er</sup> janvier 1923	16.000
<b>Musées. — Palais des Beaux-Arts</b>						
Théodore	Conservateur général	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1907	1926	16 mai 1926	34.500
Rigaux	Secrétaire	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1915	1927	1 <sup>er</sup> janvier 1927	16.000
Lehague	Chef d'équipe	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1913	1926	1 <sup>er</sup> juillet 1926	16.000
Delporte	Gardien d'entretien	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1903	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	11.200
Descarpentries	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1913	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	11.200
Duparc	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1922	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	11.200
Bassecourt	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1924	1929	1 <sup>er</sup> mai 1929	9.800
Lys	id.	4 <sup>e</sup> cl.	15 octobre 1924	1929	16 octobre 1929	9.800
Locheron	id.	4 <sup>e</sup> cl.	15 octobre 1924	1929	16 octobre 1929	9.800
Ribeaucoup	id.	4 <sup>e</sup> cl.	15 octobre 1924	1929	16 octobre 1929	9.800
Verdière	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1925	1930	1 <sup>er</sup> février 1930	9.800
Vendercruyssel	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1926	1927	1 <sup>er</sup> mai 1927	9.400
Dubois	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1926	1927	1 <sup>er</sup> mai 1927	9.400
Bosier, Alfred	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1927	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	9.400
Degelke (*)	Gardien	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1919	1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	7.640
Touzet (*)	id.				196 fr. p. semaine	
Dhoosche (*)	id.				196 fr. par semaine	
Turpain (*)	id.				196 fr. p. semaine	

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation		DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Musée d'Histoire naturelle</b>							
Moitié	Conservateur adjoint	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1908		1923	1 <sup>er</sup> janvier 1923	18.000
Cazé	Garçon de salle	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1910		1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	12.000
Delbecque	Surveillant	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1905		1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	4.900
Cazé (M <sup>me</sup> ) (*)	Gardiennne de vestiaire	N. C.	1 <sup>er</sup> juin 1911		1930	non classé	1.872
Elias	Gardien	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1925		1928	1 <sup>er</sup> septembre 1928	3.920
<b>Musée d'Histoire naturelle et de Zoologie</b>							
Malaquin	Conservateur	N. C.				non classé	1.000
<b>Musée Industriel</b>							
Guenez	Gardien	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1910		1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	11.200
Lefebvre, E.	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1912		1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	11.200
<b>Musée de Géologie</b>							
Debruyne	Surveillant	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1929		1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	3.600
Vandenhende (*)	id.	N. C.	10 avril 1929		1929	10 avril 1929	3.600
<b>Musée Commercial</b>							
Lefebvre, H.	Gardien	1 <sup>re</sup> cl.	15 décembre 1908		1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	11.200
<b>Théâtres</b>							
Vasseur	Chef électricien	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1908		1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	18.000
Chevalier, J.	Electricien	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1925		1926	1 <sup>er</sup> novembre 1926	10.000
Dupuille	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1925		1926	1 <sup>er</sup> novembre 1926	10.000
Vandenneste	Concierge du Grand Théâtre	4 <sup>e</sup> cl.	21 septembre 1929		1929	21 septembre 1929	9.000
Hennache	Concierge du Théâtre Sébastopol	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1911		1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	9.900
Jouvenet, R.	Brigad. chef machiniste au Grand Théâtre	N. C.	1 <sup>er</sup> septembre 1927		1927	non classé	21.600
Cannesson, C.	Brigad. chef machiniste au Théâtre Sébastopol	N. C.	1 <sup>er</sup> septembre 1927		1927	non classé	18.000
<b>Cinquième Direction</b>							
Ducamp	Directeur	N. C.	1 <sup>er</sup> juillet 1908 avec effet du 13 juillet 1893		1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	40.000
<b>Premier Bureau</b>							
Dumont	Chef de bureau	1 <sup>re</sup> cl.	27 février 1895		1923	1 <sup>er</sup> juillet 1925	25.000
Mahieu, G.	Commis principal	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1919		1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	13.000
Fauverghe (*)	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	23 octobre 1917		1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Moreau	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1930		1930	1 <sup>er</sup> juillet 1930	9.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
Cocq (M <sup>lle</sup> )	Dame employée	2 <sup>e</sup> cl.	12 octobre 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Delbar (M <sup>lle</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	12 octobre 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Durot (M <sup>me</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	25 juin 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Thiers	Inspecteur	3 <sup>e</sup> cl.	18 août 1919	1929	16 juillet 1929	16.500
Duriez	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1913	1927	1 <sup>er</sup> septembre 1927	15.000
Loré	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1912	1928	16 novembre 1928	15.000
Perche	id.	5 <sup>e</sup> cl.	16 novembre 1925	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	12.000
Waeytens (*)	Garçon de bureau	2 <sup>e</sup> cl.	8 juin 1897	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	16.700

### Deuxième Bureau

Petit	Chef de bureau	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1906	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	20.000
Cocheteux	Sous-chef de bureau		15 avril 1899	1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	16.000
Desprez	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	15 juin 1898	1924	1 <sup>er</sup> juillet 1924	16.000
Deleau	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1912	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	16.600
Hibon Léon	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	16 mars 1928	1928	16 mars 1928	11.000
Dunnoulin (M <sup>me</sup> )	Dame employée	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1919	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	12.000
Darras (M <sup>me</sup> )	Dame employée	2 <sup>e</sup> cl.	17 novembre 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000

### Troisième Bureau

Delonque	Chef de bureau	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1896	1919	1 <sup>er</sup> janvier 1919	25.000
Brisy	Sous-chef de bureau		19 décembre 1904	1924	1 <sup>er</sup> juillet 1924	16.000
Neyelle Fernand	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1912	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.000
Vanhamme	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	15 juillet 1919	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Clabaux (M <sup>me</sup> )	Dame employée princip.	4 <sup>e</sup> cl.	28 septembre 1917	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	13.000
Labaye (M <sup>me</sup> )	Dame employée	2 <sup>e</sup> cl.	26 octobre 1918	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Labbe	Enquêteur principal	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1912	1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	14.000
Flamencourt	Enquêteur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1921	1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	12.000

## SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA CINQUIÈME DIRECTION

### Laboratoire

Dorchies	Directeur	1 <sup>re</sup> cl.	21 octobre 1907	1929	1 <sup>er</sup> mai 1929	34.500
Duflot	Chimiste	2 <sup>e</sup> cl.	15 avril 1914	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	16.500
Dendievel	id.	5 <sup>e</sup> cl.	16 janvier 1930	1930	16 janvier 1930	12.000
Lener	id.	5 <sup>e</sup> cl.	25 juillet 1930	1930	25 juillet 1930	12.000
Michaux (*)	Ouvrier	2 <sup>e</sup> cl.	15 juillet 1918	1928	16 juillet 1928	12.000

### Bains. — Rue des Sarrazins

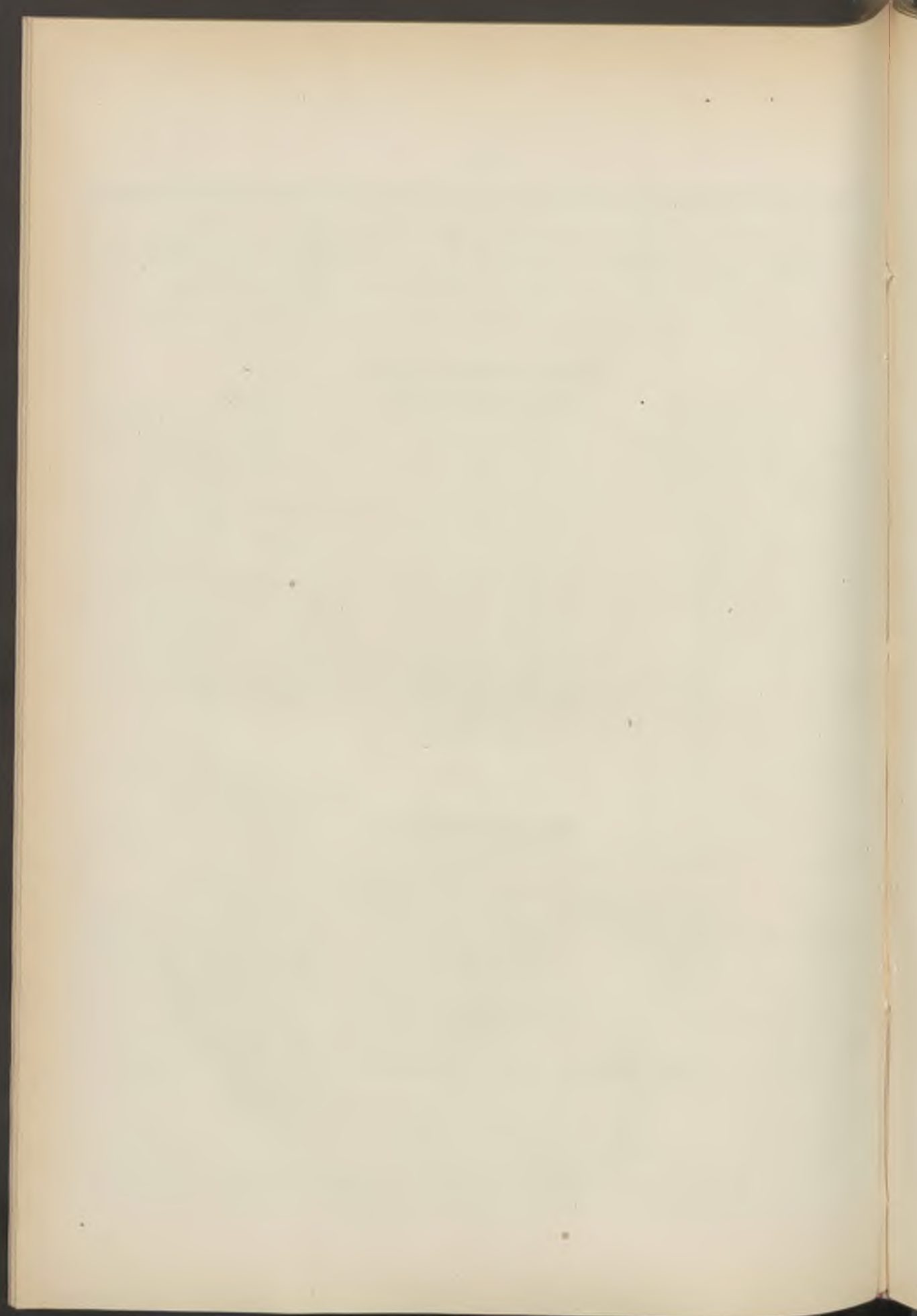
Blaise	Régisseur	1 <sup>re</sup> cl.	13 janvier 1913	1925	16 novembre 1925	12.000
Koch	Chauffeur	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1910	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	12.000
Desmazières	Baigneur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1911	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	9.900
Bernière (M <sup>me</sup> )	Baigneuse	2 <sup>e</sup> cl.	6 décembre 1924	1929	16 décembre 1929	9.600
Vanhagendoren (M <sup>me</sup> )	Baigneuse auxiliaire		15 janvier 1925		106 fr. 50 par sem	

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Bains. — Rue Dupuytren</b>						
Moutier	Régisseur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1913	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	12.000
Bayourte	Chauffeur	2 <sup>e</sup> cl.	28 juillet 1913	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	12.000
Veuve Linoisin	Baigneuse	1 <sup>re</sup> cl.	25 octobre 1919	1925	1 <sup>er</sup> juillet 1925	9.900
Vandamme	Baigneur	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1925	1926	1 <sup>er</sup> décembre 1926	9.300
<b>Bains. — Boulevard de la Liberté</b>						
Martin, Alfred	Régisseur	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1925	1928	1 <sup>er</sup> mai 1928	14.000
Veuve Bergot-Cl.	Caissière lingère	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1925	1930	1 <sup>er</sup> mai 1930	11.000
Léa Flour (M <sup>lle</sup> )	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1925	1930	1 <sup>er</sup> mai 1930	11.000
Hoche pied, Victor	Maitre de nage, cabinier	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1925	1930	1 <sup>er</sup> mai 1930	9.800
Robert	id.	5 <sup>e</sup> cl.	16 septembre 1925	1926	16 septembre 1926	9.400
Clément	id.	5 <sup>e</sup> cl.	28 août 1926	1927	1 <sup>er</sup> septembre 1927	9.400
Delcneillerie	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1927	1928	1 <sup>er</sup> mai 1928	9.400
Beurain, Frédéric	Cabinier	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1925	1930	1 <sup>er</sup> mai 1930	9.600
Gillon-Dumortier (M <sup>me</sup> )	Baigneuse	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1925	1930	1 <sup>er</sup> mai 1930	9.600
Vandenbroeck	Buandier	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1926	1927	1 <sup>er</sup> septembre 1927	9.300
Vandendooren	id.	3 <sup>e</sup> cl.	17 octobre 1925	1926	16 octobre 1926	9.300
Deconynck	Chauffeur	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1922	1926	16 décembre 1927	11.000
Dewandel	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1925	1926	1 <sup>er</sup> septembre 1926	10.000
Maillez	Chauffeur (manœuvre)	3 <sup>e</sup> cl.	16 novembre 1925	1925	16 novembre 1925	9.300
<b>Etablissements des bains Maracci</b>						
Montagne	Régisseur	2 <sup>e</sup> cl.	16 juillet 1923	1928	16 juillet 1928	11.000
Chudde	Baigneur	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1927	1928	1 <sup>er</sup> mai 1928	9.300
Teirlynck (M <sup>me</sup> )	Baigneuse	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1927	1928	1 <sup>er</sup> mai 1928	9.300
Carpentier	Chauffeur (manœuvre)	3 <sup>e</sup> cl.	15 novembre 1926	1927	16 novembre 1927	9.300
<b>Service de désinfections</b>						
Claie	Chef du poste de désinf.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	15.000
Billiaert	Désinfecteur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1911	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	12.000
Olivier	id.	1 <sup>re</sup> cl.	5 octobre 1909	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	12.000
Depoorter	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1913	1921	1 <sup>er</sup> janvier 1921	12.000
Nys	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1915	1920	1 <sup>er</sup> janvier 1920	12.000
Hanot	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1924	1928	1 <sup>er</sup> décembre 1928	11.000
Mazingue (*)	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1918	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	11.000
Cnudde, M.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	20 septembre 1928	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	10.000
Martin, Alphonse	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1928	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	10.000
Verhaeghe Cam.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	16 juillet 1929	1930	1 <sup>er</sup> août 1930	10.000
<b>Halles et Marchés</b>						
Devigne	Directeur	1 <sup>re</sup> cl.	27 juillet 1912	1923	1 <sup>er</sup> janvier 1923	17.000
Meerssemann	Concierge	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1922	1927	1 <sup>er</sup> septembre 1927	9.800
Lefebvre Edg. (*)	Vétérinaire du Marché aux chevaux	N. C.	14 novembre 1896	1922	1 <sup>er</sup> janvier 1922	1.600

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Inspection médicale des Ecoles</b>						
Looten (*)	Médecin	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1923		1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.000
Crépin (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1922		1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.000
Lalisse (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1922		1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.000
Porez (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1928		1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.000
Sonneville (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1922		1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.000
Trampont (*)	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1922		1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.000
Hennebert (M <sup>me</sup> )	Assistante médicate	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1925		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
De Bruyne (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> mars 1926		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
Leclercq (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1926		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
Lesne (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1923		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
Rosar (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1923		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
Béghin (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1923		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
Marie (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1923		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
Debruycker (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1923		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
Deconinck (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1923		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
Fissore (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1924		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
Waterlot (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	1 <sup>er</sup> février 1924		1 <sup>er</sup> janvier 1929	8.400
Wahanin (M <sup>me</sup> )	id.	N. C.	16 janvier 1930		1 <sup>er</sup> janvier 1925	8.400
<b>Abattoir public</b>						
Bossut	Directeur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1913	1926	16 mai 1926	34.500
Delcourt	Commis	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1923	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Blas	Vérificateur chef	4 <sup>e</sup> cl.	15 avril 1921	1930	1 <sup>er</sup> juin 1930	13.000
Fruchart	Vérificateur	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1922	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	12.000
Mallengier	id.	5 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1928	1929	1 <sup>er</sup> mai 1929	10.000
Laporte	Concierge	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1922	1927	1 <sup>er</sup> mars 1927	9.800
<b>Vérification des viandes foraines</b>						
Lefebvre	Vérificateur	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1913	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	14.000
Bocket	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1920	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	12.000
Négler	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1922	1927	1 <sup>er</sup> août 1927	14.000
Fichelle	Vétérinaire Inspecteur	N. C.	1 <sup>er</sup> avril 1901	1925	1 <sup>er</sup> janvier 1925	7.200
<b>Crèches municipales</b>						
Delaval (M <sup>me</sup> )	Directr. des œuvres de prot. de la 1 <sup>re</sup> enfance	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1905	1927	1 <sup>er</sup> janvier 1927	25.000
Descamps (M <sup>me</sup> )	Gardiennne chef	N. C.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1927	non classée	6.600
Dr Gosselin (*)	Médecin de la Crèche	N. C.	1 <sup>er</sup> mars 1922	1930	id.	3.000
Bigotte	Gardiennne	N. C.	26 mars 1923	1927	id.	6.000
De Clerck	id.	N. C.	30 octobre 1921	1927	id.	6.000
Verschoore	id.	N. C.	27 mars 1921	1927	id.	6.000
Le Griel	id.	N. C.	14 septembre 1925	1927	id.	6.000
Vandecasteele (*)	Gardiennne auxiliaire	N. C.	9 décembre 1929		126 fr. par sem.	
Lesquesne (*)	Lessiveuse	N. C.	21 mars 1929		126 fr. par sem.	



NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS
<b>Fourneaux économiques</b>						
<b>Auxiliaires temporaires</b>						
Santré	Contrôleur				263 fr. 10 p. sem.	
Batens	Cuisinière				111 fr. par sem.	
Bourseau	id.				id.	
Duchillier	id.				id.	
Martin	id.				id.	
Van Schoorisse	id.				id.	
Allegaert	Aide				133 fr. 50 p. sem.	
Aubert	id.				id.	
Chartrier	id.				id.	
Courcelles	id.				id.	
Debeire	id.				id.	
Delonnette	id.				id.	
Klewais	id.				id.	
Leterme	id.				id.	
Marez	id.				id.	
Martin	id.				id.	
Massez	id.				id.	
Merlin	id.				id.	
Vandenberghc	id.				id.	
Vlamyck	id.				id.	
Wauquier	id.				id.	
<b>RECETTE MUNICIPALE</b>						
Delporte	Receveur municipal	N. C.	1 <sup>er</sup> janvier 1916 avec effet du 1 <sup>er</sup> janvier 1896	1925	non classé	75.000
Denneulin	Fondé de pouvoirs	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1910	1929	1 <sup>er</sup> avril 1929	29.500
Bomart	Chef de bureau	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1911	1928	1 <sup>er</sup> janvier 1928	20.000
Decottignies	Commis principal	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1923	1 <sup>er</sup> juillet 1923	16.000
Baye	Commis	1 <sup>re</sup> cl.	20 janvier 1929	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	12.000
Villette	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1921	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	12.000
Vasseux, Jean	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1925	1930	1 <sup>er</sup> février 1930	11.000
Duthillœul	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1926	1927	1 <sup>er</sup> mars 1927	10.000
Théodore (M <sup>lle</sup> )	Dame employée princip.	1 <sup>re</sup> cl.	13 novembre 1914	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	16.000
Plancq (M <sup>lle</sup> )	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1917	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	14.000
Rochart (M <sup>lle</sup> )	Dame employée	2 <sup>e</sup> cl.	4 juin 1917	1928	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Coursier	Employé auxiliaire		26 mai 1930		69 fr. par semaine	



# État du Personnel ouvrier

*au 31 Juillet 1930*



NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>Cimetière de l'Est</b>						
Halluin, Fréd. (*)	Ouvrier qualifié	1 <sup>re</sup> cl.	août 1888	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Valembois, Aug. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	novembre 1890	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Decottignies, M.	id.	2 <sup>e</sup> cl.	10 février 1915	1929	16 février 1929	12.000
Tonnel, Julien	id.	3 <sup>e</sup> cl.	20 septembre 1920	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	11.000
Lepius, Auguste	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1929	1 <sup>er</sup> décembre 1929	12.000
Huys, Liévin	id.	3 <sup>e</sup> cl.	15 novembre 1921	1925	16 novembre 1925	11.000
Vangermée, Art.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1921	1926	1 <sup>er</sup> septembre 1926	11.000
Chatelet, Arsène	id.	3 <sup>e</sup> cl.	15 mai 1923	1928	16 mai 1928	11.000
Thévelin, Léon	id.	3 <sup>e</sup> cl.	15 décembre 1923	1928	16 décembre 1928	11.000
Burggraeve, Alf.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1924	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	11.000
Leclercq, Kléber	id.	3 <sup>e</sup> cl.	16 décembre 1923	1929	1 <sup>er</sup> juin 1929	11.000
Vangermée, Paul	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1924	1929	1 <sup>er</sup> décembre 1929	11.000
Lefebvre, Victor	Auxiliaire		octobre 1917		Salaire jour. 36 fr.	
Flament, François	id.		novembre 1918		id.	
<b>Cimetière du Sud</b>						
Loriol, Ulysse (*)	Ouvrier qualifié	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1900	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Duprez, César	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1908	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Doolaege, Franç.	id.	1 <sup>re</sup> cl.	2 novembre 1900	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Collet, Louis (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1901	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Rassel, Henri	id.	1 <sup>re</sup> cl.	mars 1897	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Planque, Jean	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1912	1927	16 septembre 1927	12.000
Blondeau, Jules	id.	3 <sup>e</sup> cl.	20 septembre 1920	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	11.000
Chatelet, Gustave	id.	3 <sup>e</sup> cl.	20 septembre 1920	1922	1 <sup>er</sup> octobre 1925	11.000
Vanderschaeghe, A.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	20 septembre 1920	1926	1 <sup>er</sup> octobre 1926	11.000
Burggraeve, Joseph	id.	3 <sup>e</sup> cl.	25 avril 1921	1925	1 <sup>er</sup> mai 1925	11.000
Turkery, Auguste	id.	3 <sup>e</sup> cl.	2 janvier 1922	1927	1 <sup>er</sup> octobre 1927	11.000
Ruttens, François	id.	3 <sup>e</sup> cl.	15 mars 1923	1928	16 mars 1928	11.000
Ruttens, Théophile	id.	3 <sup>e</sup> cl.	30 mars 1925	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	11.000
Vanwynsbergha, M.	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1929	1930	1 <sup>er</sup> mars 1930	10.000
Spiessens, Const	Auxiliaire		novembre 1927		Salaire jour. 36 fr.	
<b>Promenades et Jardins</b>						
Dujardin, Marcel	Ouvrier qualifié	1 <sup>re</sup> cl.	1899	1925	1 <sup>er</sup> août 1925	13.000
Legrand, Léon	id.	1 <sup>re</sup> cl.	4 mars 1901	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Dutilleul, Jules	id.	2 <sup>e</sup> cl.	16 mai 1911	1929	16 mai 1929	12.000
Verhaeghe, Maur.	id.	2 <sup>e</sup> cl.	8 mai 1911	1929	1 <sup>er</sup> mai 1929	12.000
Wambre, Arsène	id.	1 <sup>re</sup> cl.	23 mars 1908	1926	1 <sup>er</sup> janvier 1926	13.000
Delannoy, Georges	id.	1 <sup>re</sup> cl.	23 novembre 1904	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Lemaire, Henri	Ouvrier qualifié	2 <sup>e</sup> cl.	2 mars 1914	1925	1 <sup>er</sup> avril 1925	12.000
Vambre, Albert	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1914	1928	1 <sup>er</sup> mars 1928	12.000
Verstraete, Jules	id.	3 <sup>e</sup> cl.	18 avril 1922	1927	1 <sup>er</sup> mai 1927	11.000
Descheemacker, H.	id.	2 <sup>e</sup> cl.	31 janvier 1921	1930	1 <sup>er</sup> février 1930	12.000
Sénéchal, Henri	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1923	1928	1 <sup>er</sup> mai 1928	11.000
Viviande, Paul	id.	2 <sup>e</sup> cl.	2 mai 1921	1930	16 mai 1930	12.000
Dhulster, Pierre	id.	3 <sup>e</sup> cl.	11 février 1924	1929	16 février 1929	11.000
Gantois, Henri	id.	3 <sup>e</sup> cl.	10 mars 1924	1929	16 mars 1929	11.000
Dallennes, Pierre	id.	3 <sup>e</sup> cl.	15 septembre 1918	1930	1 <sup>er</sup> juin 1930	11.000
Scrève, Louis	id.	2 <sup>e</sup> cl.	novembre 1915	1927	1 <sup>er</sup> décembre 1927	12.000
Pierre Charles	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1905	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	12.000
Féron, Julien	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1921	1930	1 <sup>er</sup> février 1930	12.000
Poutrain, Marcel	id.	3 <sup>e</sup> cl.	2 mai 1919	1930	1 <sup>er</sup> juin 1930	11.000
Maldelgaire, Fr.	id.	1 <sup>re</sup> cl.	29 novembre 1904	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Briquet, Victor	id.	1 <sup>re</sup> cl.	13 avril 1905	1926	1 <sup>er</sup> janvier 1926	13.000
Leveugle, Henri	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1905	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Sénéchal, Aug.	id.	1 <sup>re</sup> cl.	14 mars 1904	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Verhaeghe, Georg.	id.	1 <sup>re</sup> cl.	13 mars 1899	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Degant, Pierre	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1901	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Lalau, Maurice	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1910	1930	1 <sup>er</sup> mars 1930	13.000
Dupret, Alfred	id.	2 <sup>e</sup> cl.	27 janvier 1902	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	12.000
Duprez Emile	id.	2 <sup>e</sup> cl.	16 mars 1914	1926	1 <sup>er</sup> janvier 1926	12.000
Dambrain Narc.	id.	2 <sup>e</sup> cl.	31 janvier 1921	1930	1 <sup>er</sup> février 1930	12.000
Butin, Oscar	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 mai 1895	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Catel, Henri	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 février 1896	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Loridant, Aug.	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1913	1928	1 <sup>er</sup> février 1928	12.000
Logier, Julien (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	20 février 1902	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Lièvre, Alcide (*)	id.	2 <sup>e</sup> cl.	30 mars 1923	1929	1 <sup>er</sup> janvier 1929	12.000
Delemotte, P. (*)	id.	2 <sup>e</sup> cl.	15 juillet 1915	1929	1 <sup>er</sup> juillet 1929	12.000
Baillieux, H. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	21 mars 1904	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Dhennin, V. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 janvier 1887	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Deleue, Louis (*)	id.	2 <sup>e</sup> cl.	15 mars 1915	1928	16 novembre 1928	12.000
Oguet, Paul (*)	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1915	1928	16 novembre 1928	12.000
Ruhaut, Emile	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> août 1925	1926	1 <sup>er</sup> août 1926	10.000
Desprez, Maurice	id.	4 <sup>e</sup> cl.	16 mars 1928	1929	16 mars 1929	10.000
Simon, Robert	id.	4 <sup>e</sup> cl.	16 mars 1929	1930	15 mars 1930	10.000
Cambier, Alex.	id.	4 <sup>e</sup> cl.	16 mars 1929	1930	16 mars 1930	10.000
Hénoq, Gustave	Auxiliaire		7 juin 1926		Salaire jour. 24 fr.	
Derache Lucien	Auxiliaire		1 <sup>er</sup> juillet 1929		53 fr. par semaine	
<b>Travaux</b>						
Delobel, Jules	Ouvrier qualifié	3 <sup>e</sup> cl.	26 décembre 1921	1930	1 <sup>er</sup> mars 1930	11.000
Delagey, Robert	id.	1 <sup>re</sup> cl.	février 1898	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Callens, Paul (*)	id.	2 <sup>e</sup> cl.	15 mars 1916	1929	16 septembre 1929	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Callens Paul (fils)	Ouvrier qualifié	4 <sup>e</sup> cl.	16 janvier 1928	1929	16 janvier 1929	10.000
Delvallée, Louis	id.	3 <sup>e</sup> cl.	24 janvier 1921	1926	1 <sup>er</sup> août 1926	11.000
Casquin, Robert	id.	4 <sup>e</sup> cl.	7 mai 1927	1928	16 mai 1928	10.000
Hotier, Edouard	id.	1 <sup>re</sup> cl.	février 1907	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Lecuppre, Alph.	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1911	1929	1 <sup>er</sup> mars 1929	12.000
Derain, Jules	id.	1 <sup>re</sup> cl.	5 novembre 1899	1929	1 <sup>er</sup> février 1929	13.000
Lefebvre, Marcel	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1914	1928	1 <sup>er</sup> avril 1928	12.000
Brasdefer, Fern.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	6 mars 1922	1927	16 mars 1927	11.000
Caby, Robert	id.	3 <sup>e</sup> cl.	12 juin 1922	1927	16 septembre 1927	11.000
Caby, Lucien	id.	3 <sup>e</sup> cl.	16 avril 1923	1928	16 avril 1928	11.000
Delzenne, Gabriel	id.	3 <sup>e</sup> cl.	15 novembre 1923	1929	1 <sup>er</sup> juin 1929	11.000
Lefief Gustave	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mars 1920	1928	1 <sup>er</sup> juin 1928	11.000
Maillard, Jules	id.	3 <sup>e</sup> cl.	28 avril 1919	1928	1 <sup>er</sup> mai 1928	11.000
Olivier, Louis	id.	3 <sup>e</sup> cl.	3 mai 1922	1927	16 mai 1927	11.000
Tailliez, Marcel	id.	3 <sup>e</sup> cl.	10 avril 1922	1927	16 avril 1927	11.000
Thieffry, Désiré	id.	3 <sup>e</sup> cl.	23 juillet 1923	1928	1 <sup>er</sup> août 1928	11.000
Thomas, Henri	id.	3 <sup>e</sup> cl.	3 juin 1922	1927	16 juin 1927	11.000
Rogé, Jean	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1922	1927	1 <sup>er</sup> février 1927	11.000
Vasseur, Gaston	id.	3 <sup>e</sup> cl.	3 mai 1922	1927	16 mai 1927	11.000
Blanquart, Octave	id.	3 <sup>e</sup> cl.	2 mai 1924	1929	16 août 1929	11.000
Bocquillon, Aimé	id.	3 <sup>e</sup> cl.	2 mai 1924	1929	16 mai 1929	11.000
Debout, Georges	id.	3 <sup>e</sup> cl.	17 mars 1919	1928	1 <sup>er</sup> novembre 1928	11.000
Bart, Henri	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1924	1929	1 <sup>er</sup> octobre 1929	11.000
Bart, Jules	id.	1 <sup>re</sup> cl.	3 janvier 1890	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Bonvin, Louis	id.	1 <sup>re</sup> cl.	juillet 1893	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Cambron, Victor	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 février 1907	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Cordonnier, Léon	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 février 1907	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Delcambre, Désiré	id.	1 <sup>re</sup> cl.	12 septembre 1893	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Delfosse, Charles	id.	1 <sup>re</sup> cl.	mars 1884	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Delefosse, Louis	id.	1 <sup>re</sup> cl.	octobre 1888	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Desbonnet, Louis	id.	1 <sup>re</sup> cl.	juillet 1888	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Hugeux, Gustave	id.	1 <sup>re</sup> cl.	septembre 1893	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Lecuppre, Charles	id.	1 <sup>re</sup> cl.	8 avril 1894	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Carlier, Alexandre	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1910	1928	1 <sup>er</sup> novembre 1928	12.000
Carlier, Charles	id.	2 <sup>e</sup> cl.	mars 1911	1929	1 <sup>er</sup> mars 1929	12.000
Broulin, Charles	id.	3 <sup>e</sup> cl.	27 février 1922	1927	1 <sup>er</sup> mars 1927	11.000
Cousin, Léon	id.	3 <sup>e</sup> cl.	6 mars 1922	1927	16 mars 1927	11.000
Dancoine, Jules	id.	3 <sup>e</sup> cl.	10 avril 1922	1927	16 avril 1927	11.000
Delecourt, Charles	id.	2 <sup>e</sup> cl.	avril 1917	1929	1 <sup>er</sup> juin 1929	12.000
Dumont, Narcisse	id.	3 <sup>e</sup> cl.	14 août 1922	1927	16 août 1927	11.000
Duthoit, August.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	22 mai 1923	1928	1 <sup>er</sup> juin 1928	11.000
Lecuppre, Théoph.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	15 février 1922	1927	1 <sup>er</sup> février 1927	11.000
Rogé, J.-B. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	mars 1888	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Delporte, J.-B. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 février 1907	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Marez, Alph. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 février 1907	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	13.000
Vandenberghé, L.	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juin 1926	1928	1 <sup>er</sup> novembre 1928	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Nicole G.	Ouvrier qualifié	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1929	1930	1 <sup>er</sup> mai 1930	10.000
Carlier, Désiré (*)	id.	2 <sup>e</sup> cl.	16 mars 1924	1928	1 <sup>er</sup> avril 1928	12.000
Dumont, Charles	id.	1 <sup>re</sup> cl.	mars 1907	1929	1 <sup>er</sup> mars 1929	13.000
Beyaert, Louis	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1926	1927	1 <sup>er</sup> janvier 1927	10.000
Baiteau, Louis	id.	3 <sup>e</sup> cl.	13 novembre 1924	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	11.000
Deroubaix, Elisée	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1926	1927	1 <sup>er</sup> juillet 1927	10.000
Broquart, Jules	id.	3 <sup>e</sup> cl.	10 novembre 1924	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	11.000
Lakière, Alphonse	id.	4 <sup>e</sup> cl.	7 avril 1922	1927	1 <sup>er</sup> août 1927	10.000
Demoncourt, L. (*)	Manœuvre	1 <sup>re</sup> cl.	3 janvier 1901	1919	1 <sup>er</sup> octobre 1919	9.900
Vital, Edmond (*)	id.	2 <sup>e</sup> cl.	juin 1915	1925	1 <sup>er</sup> octobre 1925	9.600
Léchevin, Fr. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	janvier 1898	1919	1 <sup>er</sup> octobre 1925	9.900
Plumecocq, Art. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1901	1919	1 <sup>er</sup> octobre 1925	9.900
Morillon, Alph. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	11 septembre 1914	1925	1 <sup>er</sup> septembre 1925	9.900
Tonnellier, V. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	25 juillet 1915	1923	1 <sup>er</sup> août 1923	9.900
Buisine, Georges	id.	1 <sup>re</sup> cl.	3 février 1926	1930	1 <sup>er</sup> février 1930	9.900
Caron, Désiré	id.	1 <sup>re</sup> cl.	août 1907	1919	1 <sup>er</sup> octobre 1919	9.900
Delannoy, Henri	id.	1 <sup>re</sup> cl.	septembre 1910	1922	1 <sup>er</sup> septembre 1922	9.900
Delefosse, J.-B.	id.	1 <sup>re</sup> cl.	9 mars 1914	1925	1 <sup>er</sup> avril 1925	9.900
Delestrez, Auguste	id.	1 <sup>re</sup> cl.	4 janvier 1914	1925	1 <sup>er</sup> février 1925	9.900
Benneulin, Albert	id.	1 <sup>re</sup> cl.	2 avril 1911	1923	1 <sup>er</sup> avril 1923	9.900
Lemaire, Augustin	id.	1 <sup>re</sup> cl.	3 octobre 1902	1919	1 <sup>er</sup> octobre 1919	9.900
Lépine, Gaston	id.	1 <sup>re</sup> cl.	9 mars 1894	1919	1 <sup>er</sup> octobre 1919	9.900
Trinel, Henri	id.	1 <sup>re</sup> cl.	21 juin 1920	1930	16 juin 1930	9.900
Denys, J.-B. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	10 octobre 1891	1919	1 <sup>er</sup> octobre 1919	9.900
Baillet, Augustin	id.	2 <sup>e</sup> cl.	11 septembre 1922	1928	1 <sup>er</sup> avril 1928	9.600
Gervois, Emile	id.	3 <sup>e</sup> cl.	16 novembre 1925	1926	16 novembre 1926	9.300
Pède, Louis (*)	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1925	1926	1 <sup>er</sup> décembre 1926	9.300
Larock Raymond	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> juillet 1926	1927	1 <sup>er</sup> juillet 1927	9.300
Marchand, J.-B.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	16 mai 1927	1928	16 mai 1928	9.300
Leconte, François	id.	3 <sup>e</sup> cl.	23 mai 1927	1928	1 <sup>er</sup> juin 1928	9.300
Lhoir, Gustave	id.	3 <sup>e</sup> cl.	7 novembre 1927	1928	16 novembre 1928	9.300
Dudermel, Ferdin.	id.	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> mai 1928	1929	1 <sup>er</sup> mai 1929	9.300
Nocz Louis	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1930	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	9.000
Pennelle Edmond	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> avril 1930	1930	1 <sup>er</sup> avril 1930	9.000
Delacherie Louis	id.	1 <sup>er</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1918	1930	16 juillet 1930	9.000

**Abattoir**

Cattiau, Arthur	Manœuvre	1 <sup>re</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1903	1919	1 <sup>er</sup> octobre 1919	9.900
Watteau, Charles	id.	1 <sup>re</sup> cl.	16 août 1906	1919	1 <sup>er</sup> octobre 1919	9.900
Dupriez, Henri	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 mars 1907	1919	1 <sup>er</sup> octobre 1919	9.900
Fernandez, V. (*)	id.	1 <sup>re</sup> cl.	15 mars 1907	1922	1 <sup>er</sup> octobre 1925	9.900
Noé, Alexandre (*)	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1926	1 <sup>er</sup> octobre 1926	9.600
Delannoy, Léopold	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> décembre 1923	1929	1 <sup>er</sup> mars 1929	9.600
Delannoy, Henri	id.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> septembre 1924	1929	1 <sup>er</sup> septembre 1929	9.600
Montegnies Maur.	id.	2 <sup>e</sup> cl.	10 septembre 1922	1927	16 septembre 1927	9.600

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES DE LA DERNIERE AUGMENTATION	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Saint-Venant L.	Manœuvre	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> février 1926	1927	1 <sup>er</sup> février 1927	9.300
Montegnies Pier.	Auxiliaire		16 février 1919		Salaire jour. 46,75	
Copyllie Eugène	Manœuvre	3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> novembre 1926	1927	1 <sup>er</sup> novembre 1927	9.300
Saint-Venant L.-H.	id.	4 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>er</sup> janvier 1930	1930	1 <sup>er</sup> janvier 1930	9.000



**POLICE MUNICIPALE**

---

**État du Personnel**

*au 31 Juillet 1930*

---

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>Commissaires de Police</b>					
Carré	Commissaire central	H. cl. 1 <sup>er</sup> E.	5 mai 1909	1 <sup>er</sup> juillet 1923	40.000
Coissard	Commis. de police, chef de la sûreté	H. cl. 2 <sup>e</sup> E.	31 décembre 1913	14 décembre 1926	36.000
Sales	Com. de police aux d. légat. judiciaire.	id.	21 janvier 1908	9 février 1925	36.000
Mathis	Commissaire de police	H. cl. 3 <sup>e</sup> E.	20 février 1913	10 mai 1924	32.000
Bonguet	id.	id.	27 août 1907	28 juillet 1928	32.000
Piacentini	id.	id.	12 mai 1919	6 février 1926	32.000
Fairise	id.	id.	18 mai 1919	30 septembre 1928	32.000
Derret	id.	id.	10 juin 1912	27 mai 1925	32.000
Baumelou	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1912	26 décembre 1928	32.000
Christol	id.	id.	31 décembre 1912	26 novembre 1928	32.000
Duverneuil	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1920	19 mai 1924	32.000
Battesti	id.	id.	11 mai 1922	1 <sup>er</sup> juillet 1930	32.000
<b>Secrétaires de Police</b>					
Vincent	Chef de bureau	1 <sup>re</sup> classe	12 octobre 1894	1 <sup>er</sup> janvier 1924	25.000
Toussaert	Secrétaire	id.	1 <sup>er</sup> juin 1904	1 <sup>er</sup> janvier 1925	16.000
Delcamp	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1 <sup>er</sup> janvier 1925	16.000
Sion	id.	id.	25 septembre 1904	1 <sup>er</sup> juillet 1927	16.000
Hersin	id.	id.	24 août 1907	1 <sup>er</sup> juillet 1928	16.000
Hochart	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1910	1 <sup>er</sup> janvier 1928	15.000
Lectevre	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1 <sup>er</sup> janvier 1928	15.000
Bouchez	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1911	1 <sup>er</sup> juillet 1928	15.000
Vandrepote	id.	3 <sup>e</sup> classe	16 mars 1914	1 <sup>er</sup> janvier 1928	14.000
Duvilliers	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1930	15.000
Camerlynck	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1916	1 <sup>er</sup> janvier 1930	15.000
Descamps	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1930	15.000
Waghemacker	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1919	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Lasselín	id.	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1 <sup>er</sup> janvier 1930	13.000
Goitte	id.	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1 <sup>er</sup> juin 1928	12.000
Abraham, Gaston	id.	id.	20 novembre 1920	16 décembre 1929	12.000
Abraham, Louis	id.	id.	15 février 1923	1 <sup>er</sup> mars 1930	12.000
Chancioux, Eug.	id.	id.	15 janvier 1920	16 janvier 1929	12.000
Chancioux, V.	id.	id.	15 mars 1920	16 mars 1929	12.000
Coudoux, L.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1921	1 <sup>er</sup> mai 1930	12.000
Durot	id.	6 <sup>e</sup> classe	20 août 1921	1 <sup>er</sup> septembre 1926	11.000
Carton	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1 <sup>er</sup> février 1928	11.000
Delvallée, Z.	id.	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1 <sup>er</sup> octobre 1928	12.000
Duvivier	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1920	1 <sup>er</sup> août 1929	12.000
Menet, Paul	id.	6 <sup>e</sup> classe	15 juin 1922	16 juin 1927	11.000
Denne	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1922	1 <sup>er</sup> juin 1927	11.000
Cadour	id.	id.	16 octobre 1922	16 octobre 1928	11.000
Delreux	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>Service de Sûreté</b>					
Vauban	Inspecteur principal	Cl. unique	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1 <sup>er</sup> décembre 1929	17.000
Werquin	Inspecteur	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1 <sup>er</sup> décembre 1929	16.000
Dehaut	Sous-Inspecteur	id.	1 <sup>er</sup> mai 1905	1 <sup>er</sup> septembre 1928	15.000
Birembaut	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1910	1 <sup>er</sup> décembre 1929	15.000
Desmulliez	Brigadier	id.	8 août 1908	1 <sup>er</sup> décembre 1929	14.000
Thieffry	Brigadier	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1910	1 <sup>er</sup> septembre 1928	14.000
Rémy	Sous-Brigadier	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1911	1 <sup>er</sup> avril 1926	13.000
Bourlet	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1913	1 <sup>er</sup> janvier 1926	13.000
Delebecque	Agent	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1904	1 <sup>er</sup> novembre 1924	13.000
Desprez	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1906	1 <sup>er</sup> octobre 1926	13.000
Legrand, J.-B.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1 <sup>er</sup> janvier 1929	13.000
Lucas	Photographe mesurateur	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1912	1 <sup>er</sup> août 1929	13.000
Dhondt	Agent	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1910	16 juillet 1930	13.000
Lemaire	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1908	1 <sup>er</sup> décembre 1928	13.000
Berthe	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Duez	id.	id.	16 octobre 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Decaussin	Sous-Brigadier	Cl. unique	1 <sup>er</sup> juillet 1913	1 <sup>er</sup> septembre 1928	13.000
Ceugnart	Agent	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1914	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Devrièse	id.	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1906	1 <sup>er</sup> octobre 1926	13.000
Durez	Sous-Brigadier	Cl. unique	1 <sup>er</sup> décembre 1912	1 <sup>er</sup> mai 1929	13.000
Egot	Agent	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1911	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Davoine	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Blauwart	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Duquesne	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1913	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Vanhamme	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Déruelle	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Carlier	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1913	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Carpentier	Sous-brigadier	Cl. unique	16 février 1914	1 <sup>er</sup> décembre 1929	13.000
Hocquet, Léon	Agent	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1922	1 <sup>er</sup> janvier 1925	12.000
Denimal	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1919	1 <sup>er</sup> septembre 1928	12.000
Lasselin	id.	id.	16 septembre 1919	16 septembre 1928	12.000
Duribreux	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1 <sup>er</sup> novembre 1928	12.000
Olivier, H.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1920	1 <sup>er</sup> mars 1929	12.000
Contensaux	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1922	1 <sup>er</sup> novembre 1927	11.000
Walter, Marcel	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1919	1 <sup>er</sup> mars 1928	12.000
Mosin, Achille	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1 <sup>er</sup> décembre 1928	12.000
Delmer, Georges	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1 <sup>er</sup> décembre 1928	12.000
Héron, Gaston	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1 <sup>er</sup> octobre 1928	12.000
Paris, Armandy	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1 <sup>er</sup> octobre 1928	12.000
Belhomme, Raym.	id.	id.	16 septembre 1919	16 septembre 1928	12.000
Joveniaux, Arm.	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1 <sup>er</sup> octobre 1928	12.000
Delamette, Désiré	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 1921	1 <sup>er</sup> février 1930	12.000
Colin	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1921	1 <sup>er</sup> février 1930	12.000
Boury	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1919	1 <sup>er</sup> septembre 1928	12.000
Dessaint	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1923	1 <sup>er</sup> juin 1928	11.000
Voleur	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1924	1 <sup>er</sup> janvier 1929	11.000
Pluchart	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1924	1 <sup>er</sup> août 1929	11.000
Santer	id.	2 <sup>e</sup> classe	15 juin 1920	16 juin 1929	12.000
Barras	id.	id.	20 avril 1921	1 <sup>er</sup> mai 1930	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Lesage	Agent	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1924	1 <sup>er</sup> août 1929	11.000
Honnart	id.	4 <sup>e</sup> classe	16 novembre 1925	16 novembre 1926	10.000
Delamaïde	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1925	1 <sup>er</sup> décembre 1926	10.000
Bouquet	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1926	1 <sup>er</sup> avril 1927	10.000
Béart	id.	id.	16 novembre 1925	16 novembre 1926	10.000
Delemarle	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1926	1 <sup>er</sup> août 1927	10.000

**Gardiens de la Paix**

Delesalle	Inspecteur principal	Cl. unique	1 <sup>er</sup> août 1902	1 <sup>er</sup> janvier 1928	17.000
Delourme	Inspecteur	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1902	1 <sup>er</sup> janvier 1927	16.000
Orbie	Sous-Inspecteur	id.	28 mai 1907	1 <sup>er</sup> janvier 1926	15.000
Faucomprez	id.	id.	8 août 1901	1 <sup>er</sup> février 1926	15.000
Delécluse	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1906	1 <sup>er</sup> août 1926	15.000
Liévain	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1906	1 <sup>er</sup> juin 1928	15.000
Déprez, François	Brigadier	id.	1 <sup>er</sup> mai 1905	8 mars 1924	14.000
Tordoir	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1905	1 <sup>er</sup> juin 1924	14.000
Dervyn	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1 <sup>er</sup> janvier 1925	14.000
Simon	id.	id.	15 mai 1907	1 <sup>er</sup> janvier 1926	14.000
Patrin	id.	id.	10 mai 1909	1 <sup>er</sup> février 1926	14.000
Agneray	id.	id.	16 février 1911	1 <sup>er</sup> août 1926	14.000
Lesaffre, L.	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1910	1 <sup>er</sup> août 1926	14.000
Boivin, Lucien	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1911	1 <sup>er</sup> août 1926	14.000
Lemoine, Ad.	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1911	1 <sup>er</sup> août 1926	14.000
Langrand	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1911	1 <sup>er</sup> janvier 1927	14.000
Corman	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1913	1 <sup>er</sup> juin 1928	14.000
Lefebvre	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1912	15 juillet 1929	14.000
Bonnet, Clément	Sous-Brigadier	id.	1 <sup>er</sup> mars 1909	1 <sup>er</sup> juin 1924	13.000
Delecourt, Louis	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1926	13.000
Gardin	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1926	13.000
Egot, Henri	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1909	1 <sup>er</sup> janvier 1926	13.000
Picques	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1912	1 <sup>er</sup> février 1926	13.000
Dumont Eugène	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1913	1 <sup>er</sup> avril 1926	13.000
Bonnet, François	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1914	1 <sup>er</sup> août 1926	13.000
Tuilliez	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1913	1 <sup>er</sup> août 1926	13.000
Boucherie	id.	id.	12 octobre 1902	1 <sup>er</sup> août 1926	13.000
Mullier	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1909	1 <sup>er</sup> janvier 1927	13.000
Pecqueur	Gardien de la paix	1 <sup>re</sup> classe	23 mars 1900	1 <sup>er</sup> avril 1920	13.000
Dumont (père)	id.	id.	18 juin 1900	1 <sup>er</sup> juillet 1920	13.000
Blas	id.	id.	12 janvier 1901	16 janvier 1921	13.000
Legrand, Fr.	id.	id.	19 janvier 1902	1 <sup>er</sup> février 1922	13.000
Leurs	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1905	1 <sup>er</sup> mai 1925	13.000
Condrieux	id.	id.	25 décembre 1904	1 <sup>er</sup> janvier 1925	13.000
Brasselet	id.	id.	26 décembre 1904	1 <sup>er</sup> janvier 1925	13.000
Capelle	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1905	1 <sup>er</sup> juillet 1925	13.000
Dequand	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1904	1 <sup>er</sup> novembre 1924	13.000
Dancoisne	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1905	1 <sup>er</sup> juillet 1925	13.000
Vanbleus	id.	id.	24 août 1907	1 <sup>er</sup> septembre 1927	13.000
Belhomme, Jules	id.	id.	24 août 1907	1 <sup>er</sup> septembre 1927	13.000
Deledicq	id.	id.	7 mai 1907	16 mai 1927	13.000
Fournier	Sous-Brigadier	Cl. unique	15 juin 1907	1 <sup>er</sup> novembre 1928	13.000
Jonquièrt	Gardien de la paix	1 <sup>re</sup> classe	29 avril 1907	1 <sup>er</sup> mai 1927	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Dumon, Victor	Gardien de la paix	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1907	1 <sup>er</sup> octobre 1927	13.000
Déprez, Louis	Sous-Brigadier	Cl. unique	7 mai 1908	15 juillet 1929	13.000
Wattez	Gardien de la paix	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1 <sup>er</sup> janvier 1929	13.000
Dubois	id.	id.	8 mai 1909	16 mai 1929	13.000
Leprêtre	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1909	1 <sup>er</sup> septembre 1919	12.000
Couteau	id.	1 <sup>re</sup> classe	11 juillet 1910	16 juillet 1930	13.000
De Gents	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1910	1 <sup>er</sup> juillet 1920	12.000
Hourriez	Sous-Brigadier	Cl. unique	1 <sup>er</sup> août 1912	1 <sup>er</sup> août 1928	13.000
Navez	Gardien de la paix	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1912	1 <sup>er</sup> juillet 1922	12.000
Mouray	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1913	1 <sup>er</sup> juillet 1923	12.000
Dubouille	id.	1 <sup>re</sup> classe	11 juillet 1919	16 juillet 1930	13.000
Langlet	id.	2 <sup>e</sup> classe	16 mars 1912	1 <sup>er</sup> juillet 1922	12.000
Gottrand	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1923	12.000
Lemaire, Paul	Sous-Brigadier	Cl. unique	21 avril 1912	16 août 1929	13.000
Lefort	Gardien de la paix	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 1914	1 <sup>er</sup> juillet 1923	12.000
Hidoux	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1914	1 <sup>er</sup> juillet 1923	12.000
Vandenbroucke	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1914	1 <sup>er</sup> juillet 1923	12.000
Menet, Gustave	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1914	1 <sup>er</sup> juillet 1923	12.000
Monin	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1919	1 <sup>er</sup> août 1927	12.000
Diéval	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1919	1 <sup>er</sup> août 1928	12.000
Brocart	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1919	1 <sup>er</sup> août 1928	12.000
Marcoux	id.	id.	16 août 1919	16 août 1928	12.000
Dhennin	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1919	1 <sup>er</sup> septembre 1928	12.000
Decourselle, P.	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1919	1 <sup>er</sup> septembre 1928	12.000
Delzenne	id.	id.	16 septembre 1919	16 septembre 1928	12.000
Dewitte	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1919	16 septembre 1928	12.000
Martinache	id.	id.	16 septembre 1919	16 septembre 1928	12.000
Diverchy	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1915	1 <sup>er</sup> octobre 1928	12.000
Goitte, Alfred	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1 <sup>er</sup> octobre 1928	12.000
Foubert	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1 <sup>er</sup> octobre 1928	12.000
Canonne	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
L'huissiez	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1 <sup>er</sup> novembre 1928	12.000
Decourselle, V.	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1 <sup>er</sup> novembre 1928	12.000
Piévet, J.	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1 <sup>er</sup> novembre 1928	12.000
Rohart	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1 <sup>er</sup> novembre 1928	12.000
Caudoux, H.	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1 <sup>er</sup> novembre 1928	12.000
Dumont, Georges	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1 <sup>er</sup> novembre 1928	12.000
Grière, Clotaire	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1 <sup>er</sup> novembre 1928	12.000
Delvallée, Jules	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1 <sup>er</sup> décembre 1928	12.000
Leclercq, Just.	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1919	1 <sup>er</sup> décembre 1928	12.000
Olivier, L.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1920	1 <sup>er</sup> janvier 1929	12.000
Dron	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1920	1 <sup>er</sup> janvier 1929	12.000
Boivin, Jules	id.	id.	20 janvier 1920	1 <sup>er</sup> février 1929	12.000
Pavot	id.	id.	20 janvier 1920	1 <sup>er</sup> février 1929	12.000
Matézieux	id.	id.	20 janvier 1920	1 <sup>er</sup> février 1929	12.000
Pirez	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1920	1 <sup>er</sup> février 1929	12.000
Gruet	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1920	1 <sup>er</sup> mars 1929	12.000
Gaillard, Ad.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1920	1 <sup>er</sup> mars 1929	12.000
Pley	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1920	1 <sup>er</sup> mars 1929	12.000
Pino	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1920	1 <sup>er</sup> avril 1929	12.000
Lison, G.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1920	1 <sup>er</sup> avril 1929	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Birembaut	Gardien de la paix	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1920	1 <sup>er</sup> avril 1929	12.000
Cardon	id.	id.	5 avril 1920	16 avril 1929	12.000
Lamps	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1920	1 <sup>er</sup> mai 1929	12.000
Mercier, François	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1920	1 <sup>er</sup> mai 1929	12.000
Vico	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1920	1 <sup>er</sup> mai 1929	12.000
Demareq, M.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1920	1 <sup>er</sup> mai 1929	12.000
Jaspard	id.	id.	20 avril 1921	1 <sup>er</sup> mai 1930	12.000
Stiévenard	id.	id.	15 juin 1920	16 juin 1929	12.000
Vilette	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1921	1 <sup>er</sup> juin 1930	12.000
Decottignies	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1920	1 <sup>er</sup> août 1929	12.000
Hubert	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1920	1 <sup>er</sup> août 1929	12.000
Malaquin	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1920	1 <sup>er</sup> août 1929	12.000
Fourmy	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1920	1 <sup>er</sup> août 1929	12.000
Henon	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1920	1 <sup>er</sup> août 1929	12.000
Deklereq	id.	id.	10 août 1920	16 août 1929	12.000
Fiévet, Noël	id.	3 <sup>e</sup> classe	20 août 1921	1 <sup>er</sup> septembre 1926	11.000
Dervaux	id.	id.	20 août 1921	1 <sup>er</sup> septembre 1926	11.000
Roland	id.	2 <sup>e</sup> classe	10 septembre 1920	16 septembre 1929	12.000
Millon	id.	id.	10 septembre 1920	16 septembre 1929	12.000
Lemaire, E.	id.	id.	15 septembre 1920	16 septembre 1929	12.000
Joyeniaux, D.	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1921	1 <sup>er</sup> octobre 1926	11.000
Crombez, E.	id.	2 <sup>e</sup> classe	20 novembre 1920	1 <sup>er</sup> décembre 1929	12.000
Engelaere	id.	id.	20 novembre 1920	1 <sup>er</sup> décembre 1929	12.000
Walterand	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1921	1 <sup>er</sup> février 1930	12.000
Lison, François	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1921	1 <sup>er</sup> avril 1930	12.000
Caudron	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1922	1 <sup>er</sup> avril 1927	11.000
Saillard	id.	id.	15 avril 1922	1 <sup>er</sup> avril 1927	11.000
Descamps, A.	id.	id.	15 avril 1922	1 <sup>er</sup> avril 1927	11.000
Delus	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1922	1 <sup>er</sup> mai 1927	11.000
Oppermann	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1922	1 <sup>er</sup> juin 1927	11.000
Dutrieux, H.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1922	1 <sup>er</sup> août 1927	11.000
Louchart	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1922	1 <sup>er</sup> septembre 1927	11.000
Noutour	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1922	1 <sup>er</sup> octobre 1927	11.000
Caudoux, Paul	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1922	1 <sup>er</sup> novembre 1927	11.000
Doise	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1922	1 <sup>er</sup> novembre 1927	11.000
Mary	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1922	1 <sup>er</sup> novembre 1927	11.000
Comère	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1928	11.000
Bouquin	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1928	11.000
Lecouffe	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1928	11.000
Denis, Gaston	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1928	11.000
Despret, G.	id.	id.	16 février 1923	16 février 1928	11.000
Quiévreux, P.	id.	id.	16 avril 1923	16 avril 1928	11.000
Bliequit	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1923	1 <sup>er</sup> mai 1928	11.000
Holin	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1923	1 <sup>er</sup> juin 1928	11.000
Derombies	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1923	1 <sup>er</sup> juin 1928	11.000
Leblanc	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1923	1 <sup>er</sup> juin 1928	11.000
Tricart	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1923	1 <sup>er</sup> juin 1928	11.000
Monnier, E.	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1923	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Petit	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1923	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Fleury	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1923	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Gabriel	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1923	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Martin	Gardien de la paix	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1923	1 <sup>er</sup> août 1928	11.000
Lecomte, G.	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1923	1 <sup>er</sup> août 1928	11.000
Touzé	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1923	1 <sup>er</sup> août 1928	11.000
Durand	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1923	1 <sup>er</sup> novembre 1928	11.000
Dusséaux	id.	id.	16 novembre 1923	16 novembre 1928	11.000
Dutrieux, R.	id.	id.	16 février 1924	16 février 1929	11.000
Leclercq, P.	id.	id.	16 février 1924	16 février 1929	11.000
Abraham, F.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1924	1 <sup>er</sup> mars 1929	11.000
Fovez	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1924	1 <sup>er</sup> mars 1929	11.000
Gaillard, Alcide	id.	id.	16 mars 1924	16 mars 1929	11.000
Sorriaux, C.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Houvenaghel	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Denis, R.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Pasquier, L.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Laurent, Jules	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Briche	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Mathon	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Laurent, Emile	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Boulet	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Tiédréz	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Delvallée, L.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Lecocq	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Joveniaux, J.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Lanois	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Domer	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Licard	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Thibaut	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Abraham, Edm.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1924	1 <sup>er</sup> mai 1929	11.000
Richter	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1924	1 <sup>er</sup> mai 1929	11.000
Briois	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1924	1 <sup>er</sup> mai 1929	11.000
Dumont (fils)	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1924	1 <sup>er</sup> juin 1929	11.000
Brabant	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1924	1 <sup>er</sup> août 1929	11.000
Prouvier	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1924	1 <sup>er</sup> août 1929	11.000
Quiévreux, G.	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1924	1 <sup>er</sup> août 1929	11.000
Bracq	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1924	1 <sup>er</sup> août 1929	11.000
Caudoux, M.	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1924	1 <sup>er</sup> septembre 1929	11.000
Renaud	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1924	1 <sup>er</sup> mars 1930	11.000
Baillon	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1924	1 <sup>er</sup> octobre 1929	11.000
Lefils	id.	id.	16 octobre 1924	16 octobre 1929	11.000
Delliste	id.	id.	16 novembre 1924	16 novembre 1929	11.000
Carton, J.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1925	1 <sup>er</sup> janvier 1930	11.000
Meuret	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1925	1 <sup>er</sup> février 1930	11.000
Dachet	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1925	1 <sup>er</sup> février 1930	11.000
Depraetère	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1925	1 <sup>er</sup> février 1930	11.000
Tondeur	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1925	1 <sup>er</sup> mars 1930	11.000
Dehay	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1925	1 <sup>er</sup> avril 1930	11.000
Simon, M.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1925	1 <sup>er</sup> mai 1930	11.000
Jossart	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1925	1 <sup>er</sup> mai 1930	11.000
Lempereur	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1925	1 <sup>er</sup> mai 1930	11.000
Lagache	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1925	1 <sup>er</sup> juin 1930	11.000
Muchery	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1925	1 <sup>er</sup> juillet 1930	11.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Merveille	Gardien de la paix	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1925	1 <sup>er</sup> août 1926	10.000
Delcourt, Alb.	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Florin	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Haudiquet	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Honyvault	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Draux	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Servaeten	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Adias	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Cauderlier, N.	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Fermentin	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Bouillon	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Gallois, Paul	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Desramaux	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Verhaeghe	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Prevost	id.	id.	16 août 1925	16 août 1926	10.000
Salperwyck	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1925	1 <sup>er</sup> octobre 1926	10.000
Calant	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1926	1 <sup>er</sup> janvier 1927	10.000
Delwale, N.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1926	1 <sup>er</sup> janvier 1927	10.000
Crombez, P.	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1926	1 <sup>er</sup> février 1927	10.000
Poirette	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1926	1 <sup>er</sup> février 1927	10.000
Décarpenterie	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1926	1 <sup>er</sup> février 1927	10.000
Debarge	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1926	1 <sup>er</sup> février 1927	10.000
Mercier, Adolphe	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1926	1 <sup>er</sup> février 1927	10.000
Gallois, M.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1926	1 <sup>er</sup> avril 1927	10.000
Lebas	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1926	1 <sup>er</sup> avril 1927	10.000
Kerneck	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1926	1 <sup>er</sup> avril 1927	10.000
Santer, François	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1926	1 <sup>er</sup> juillet 1927	10.000
Derechain	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1926	1 <sup>er</sup> août 1927	10.000
Parsy	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1926	1 <sup>er</sup> août 1927	10.000
Hutin	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1926	1 <sup>er</sup> août 1927	10.000
Déja	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1926	1 <sup>er</sup> août 1927	10.000
Ledez	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1926	1 <sup>er</sup> septembre 1927	10.000
Cauderlier, L.	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1926	1 <sup>er</sup> septembre 1927	10.000
Gomez	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1926	1 <sup>er</sup> septembre 1927	10.000
Wagnies	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1926	1 <sup>er</sup> octobre 1927	10.000
Bléhaut	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1926	1 <sup>er</sup> novembre 1927	10.000
Nolf	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1926	1 <sup>er</sup> décembre 1927	10.000
Serrues	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1927	1 <sup>er</sup> janvier 1928	10.000
Renard	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1927	1 <sup>er</sup> janvier 1928	10.000
Dufour, M.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1927	1 <sup>er</sup> janvier 1928	10.000
Faes	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1927	1 <sup>er</sup> janvier 1928	10.000
Lasselín, Ch.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1928	1 <sup>er</sup> mars 1928	10.000
Durot, André	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1927	1 <sup>er</sup> juin 1928	10.000
Edmond	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1927	1 <sup>er</sup> juin 1928	10.000
Soriaux, R.	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1927	1 <sup>er</sup> juin 1928	10.000
Fiévet, Albert	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1927	1 <sup>er</sup> août 1928	10.000
Bassé	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1927	1 <sup>er</sup> août 1928	10.000
Largillière, M.	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Abraham, J.	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Lemaire, A.	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Arbennier	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000



NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Glibert, H.	Gardien de la paix	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Verheyden, M.	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Amgel, J.	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Bauvin	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Vandekerckove	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Heldenberghe	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Farez	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Delmarquette	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Gokelaere	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Destombes	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1929	1 <sup>er</sup> février 1930	10.000
Lebon, P.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1929	1 <sup>er</sup> mars 1930	10.000
Delecauillerie	id.	id.	16 avril 1929	16 avril 1930	10.000
Savelon	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1929	1 <sup>er</sup> juin 1930	10.000
Lecrinier	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1929	1 <sup>er</sup> juin 1930	10.000
Brobet	id.	id.	15 juillet 1929	16 juillet 1930	10.000
Bouquet, Gilbert	id.	id.	15 juillet 1929	16 juillet 1930	10.000
Fache	id.	Stagiaire	16 février 1930	16 février 1930	10.000
Pirembaut, René	id.	id.	16 mars 1930	16 mars 1930	10.000
Canivet	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1930	1 <sup>er</sup> juin 1930	10.000
Dumoulin	id.	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1929	1 <sup>er</sup> août 1929	10.000
Caron	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1929	1 <sup>er</sup> août 1929	10.000
Dissaux	id.	id.	16 août 1929	16 août 1929	10.000
Déliou	id.	id.	16 septembre 1929	16 septembre 1929	10.000
Delporte	id.	id.	16 septembre 1929	16 septembre 1929	10.000
Prodhomme	id.	id.	16 septembre 1929	16 septembre 1929	10.000
Lemaire, Alfred	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1929	1 <sup>er</sup> novembre 1929	10.000
Payen	id.	id.	16 janvier 1930	16 janvier 1930	10.000

**Gardes des Promenades et Jardins**

Descamps	Brigadier	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1910	1 <sup>er</sup> mars 1927	12.000
Crombez	Garde de bois	2 <sup>e</sup> classe	16 mai 1919	1 <sup>er</sup> mai 1928	10.800
Macrez	id.	id.	16 mai 1919	16 mai 1928	10.800
Legrain	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1919	1 <sup>er</sup> août 1928	10.800
Bavve	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	10.800
Touzet	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1919	1 <sup>er</sup> novembre 1928	10.800
Coupé	Garde de jardins	id.	1 <sup>er</sup> juin 1919	1 <sup>er</sup> juin 1928	10.800
Lecomte	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1919	1 <sup>er</sup> juin 1928	10.800
Mahieus	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1912	1 <sup>er</sup> avril 1925	10.800
Edmé	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1919	1 <sup>er</sup> août 1928	10.800
Ruelle	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> octobre 1928	10.200
Waghemaecker	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1924	1 <sup>er</sup> juin 1930	10.200
Potte	Homme de peine	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1915	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Boivin, Arthur	Garde de jardins	id.	1 <sup>er</sup> juin 1923	16 novembre 1929	10.200
Honoré	id.	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1928	1 <sup>er</sup> décembre 1929	9.600
Ceugnart	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1928	1 <sup>er</sup> décembre 1929	9.600



OCTROI DE LILLE

---

# État du Personnel

*au 31 Juillet 1930*

---

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Lecoche	Directeur	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1904	15 août 1924	31.450
Depretter	Contrôleur	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1905	1 <sup>er</sup> juin 1928	20.000
Copin	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1910	1 <sup>er</sup> mai 1929	20.000
Parent	id.	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1911	16 août 1927	17.500
Delmarquette	Chef de brigade	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1903	1 <sup>er</sup> juin 1930	17.000
Duwer	Planton	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1907	1 <sup>er</sup> décembre 1928	14.000
M <sup>lle</sup> Lamare	Dame employée	id.	10 avril 1917	1 <sup>er</sup> juillet 1930	12.000
Denculégglise	Receveur central	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1901	1 <sup>er</sup> septembre 1927	17.500
Giraud	Commis comptable	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1900	1 <sup>er</sup> février 1925	17.000
Verdier	Commis aux écritures	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1901	1 <sup>er</sup> janvier 1925	16.000
Dua	Comptable au Minck	id.	1 <sup>er</sup> mars 1901	1 <sup>er</sup> mars 1925	14.000
Smet	Receveur	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1901	1 <sup>er</sup> janvier 1925	16.000
Martinache	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1911	1 <sup>er</sup> novembre 1925	16.000
Divay	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1907	1 <sup>er</sup> novembre 1925	16.000
Lepers	id.	id.	16 mars 1909	1 <sup>er</sup> mai 1926	16.000
Ochin	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1908	1 <sup>er</sup> août 1926	16.000
Félix	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1905	1 <sup>er</sup> novembre 1926	16.000
Mullier	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1904	1 <sup>er</sup> juin 1928	16.000
Serrure	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1910	1 <sup>er</sup> mars 1929	16.000
Provoost A.	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1905	1 <sup>er</sup> juillet 1929	16.000
Laviéville	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1 <sup>er</sup> octobre 1929	16.000
Bie	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1909	1 <sup>er</sup> mars 1930	16.000
Desmoutiez	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1902	1 <sup>er</sup> mai 1928	15.000
Vandervainc	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1904	1 <sup>er</sup> octobre 1929	15.000
Vasseur	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1913	1 <sup>er</sup> février 1928	14.000
Waroquier	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1908	1 <sup>er</sup> juin 1929	14.000
Spetebroot H.	id.	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1913	1 <sup>er</sup> février 1928	13.000
Dubois	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1913	1 <sup>er</sup> janvier 1929	13.000
Leroux	id.	id.	16 octobre 1919	1 <sup>er</sup> février 1930	13.000
Spetenoot M.	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1920	1 <sup>er</sup> février 1930	13.000
Baillet	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1920	1 <sup>er</sup> mai 1930	13.000
Poureroy	id.	id.	20 janvier 1913	1 <sup>er</sup> juillet 1930	13.000
Honoré	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1920	1 <sup>er</sup> juillet 1930	13.000
François	Vérificateur entrepôts	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1905	1 <sup>er</sup> juin 1930	16.000
Coquelle	Vérificateur	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1901	1 <sup>er</sup> janvier 1922	14.000
Degobert	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1904	1 <sup>er</sup> janvier 1922	14.000
Gunnens	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1907	1 <sup>er</sup> mars 1922	14.000
Mansuet	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1908	1 <sup>er</sup> mars 1922	14.000
Vermeylen	Préposé spécial	id.	1 <sup>er</sup> mai 1902	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Espèce	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1903	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Bressinck	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Guilbert	id.	id.	15 mars 1908	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Provost H.	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1909	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Portot	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1899	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Massot	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1905	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Grave	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1906	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Bleuzé	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1903	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Carlier R.	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1905	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Declercq	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1905	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Duriez	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1905	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Allard	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1907	1 <sup>er</sup> janvier 1929	14.000
Debacker G.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1901	1 <sup>er</sup> juin 1929	14.000
Vangheluwe A.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1919	1 <sup>er</sup> juin 1929	14.000
Havre	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1907	1 <sup>er</sup> décembre 1929	14.000
Demaille	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1910	1 <sup>er</sup> janvier 1930	14.000
Fayen	Préposé	1 <sup>re</sup> cl. 2 <sup>e</sup> éch.	1 <sup>er</sup> août 1901	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Marescaux	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1899	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Heu	Prénosé	1 <sup>re</sup> cl. 2 <sup>e</sup> éch.	1 <sup>er</sup> janvier 1902	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Leboucq	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1904	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Levesque	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1905	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Liets	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1906	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Poutry	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1906	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Gouy	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1906	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Rigaut	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1907	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Legend	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1908	1 <sup>er</sup> janvier 1928	13.000
Broulin	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1908	1 <sup>er</sup> octobre 1928	13.000
Buisset	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1908	1 <sup>er</sup> novembre 1928	13.000
Hayaume	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1 <sup>er</sup> janvier 1929	13.000
Lecante	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1 <sup>er</sup> janvier 1929	13.000
Dhorne	id.	id.	16 mars 1909	1 <sup>er</sup> avril 1929	13.000
Caillon	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1909	1 <sup>er</sup> juillet 1929	13.000
Tiédrez	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1909	1 <sup>er</sup> octobre 1929	13.000
Brasselet	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1909	1 <sup>er</sup> novembre 1929	13.000
Derlyn	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1 <sup>er</sup> janvier 1930	13.000
Briot	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1910	1 <sup>er</sup> avril 1930	13.000
Vanassche	id.	1 <sup>re</sup> cl. 1 <sup>er</sup> éch.	1 <sup>er</sup> septembre 1910	1 <sup>er</sup> janvier 1922	12.000
Stubbe	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1910	1 <sup>er</sup> janvier 1922	12.000
Devallez	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1911	1 <sup>er</sup> janvier 1922	12.000
Maillard	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1912	1 <sup>er</sup> janvier 1922	12.000
Dupont L.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1913	1 <sup>er</sup> mai 1922	12.000
Mormelyn	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1913	1 <sup>er</sup> juin 1922	12.000
Dupont J.	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1913	1 <sup>er</sup> octobre 1922	12.000
Bulart	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1914	1 <sup>er</sup> janvier 1923	12.000
Lamoot	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1914	1 <sup>er</sup> janvier 1923	12.000
Montaigne	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1914	1 <sup>er</sup> avril 1923	12.000
Caron	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1914	1 <sup>er</sup> juin 1923	12.000
Fauve	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1914	1 <sup>er</sup> août 1923	12.000
Jacquemont	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Bosmans	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Puchaux	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Delemarle	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Bailleul M.	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Vangheluwe Y.	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Savels	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Lauridan	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Crépin	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Dezitter	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1920	1 <sup>er</sup> juillet 1929	12.000
Decooppman	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1920	1 <sup>er</sup> juillet 1929	12.000
Bizart	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1920	1 <sup>er</sup> juillet 1929	12.000
Marlier	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1920	1 <sup>er</sup> juillet 1929	12.000
Morant	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1920	1 <sup>er</sup> juillet 1929	12.000
Cluytens	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1920	1 <sup>er</sup> août 1929	12.000
Chavatte	id.	id.	16 août 1920	16 août 1929	12.000
Wanne	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1921	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Boulonnois	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1921	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Pérignon	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1921	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Cousin	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1921	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Delacroix	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1921	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Gullebaert	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1921	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Bailleul A.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1921	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Menet	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1921	1 <sup>er</sup> février 1930	12.000
Bonnet	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1928	11.000
Debaecker H.	id.	id.	8 mars 1923	8 mars 1928	11.000
Verbeet	id.	id.	16 avril 1923	16 avril 1928	11.000
	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1923	1 <sup>er</sup> mai 1928	11.000

NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
				du point de départ de l'ancienneté dans la classe		
Dyseryn	Préposé	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1923	1 <sup>er</sup> juin 1928		11.000
Dunont R.	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1923	1 <sup>er</sup> juillet 1928		11.000
Leignel	id.	id.	16 septembre 1923	16 septembre 1928		11.000
Kokelaere	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1923	1 <sup>er</sup> octobre 1928		11.000
Hernez	id.	id.	16 octobre 1923	16 octobre 1928		11.000
Barré	id.	id.	16 octobre 1923	16 octobre 1928		11.000
Delesalle	id.	id.	16 novembre 1923	16 novembre 1928		11.000
Crespel	id.	id.	16 novembre 1923	16 novembre 1928		11.000
Delaval	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1923	1 <sup>er</sup> décembre 1928		11.000
Dumont H.	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1924	1 <sup>er</sup> février 1929		11.000
Masse	id.	id.	16 février 1924	16 février 1929		11.000
Patteuws	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1924	1 <sup>er</sup> novembre 1929		11.000
Detavernier	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1924	1 <sup>er</sup> décembre 1929		11.000
Malaizé	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1925	1 <sup>er</sup> février 1930		11.000
Soublicas	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1925	1 <sup>er</sup> février 1930		11.000
Vermesse	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1925	1 <sup>er</sup> mars 1930		11.000
Alleweijldt	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1925	1 <sup>er</sup> mai 1930		11.000

BATAILLON DES SAPEURS-POMPIERS

---

# État du Personnel caserné

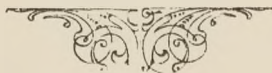
*au 31 Juillet 1930*

---

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			Dates d'Entrée ou de Titularisation	du point de départ de l'ancienneté dans la classe	
Crombez, Albert	Commandant	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1907	1 <sup>er</sup> juillet 1926	34.500
Viseur, Alphonse	Capitaine	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1922	1 <sup>er</sup> janvier 1927	29.500
Leleu, Gustave	Lieutenant	id.	2 mai 1915	1 <sup>er</sup> juillet 1927	25.000
Hohl, Albert	Adjudant	id.	1 <sup>er</sup> mars 1921	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.000
Tréfert, Louis	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1920	1 <sup>er</sup> janvier 1930	16.000
Derycke, Gustave	Sergent-major	id.	1 <sup>er</sup> mars 1913	1 <sup>er</sup> janvier 1925	14.000
Serrure, Victor	Sergent-fourrier	id.	1 <sup>er</sup> juin 1920	1 <sup>er</sup> juillet 1929	14.000
Phellion, Jules	Sergent	id.	1 <sup>er</sup> août 1919	1 <sup>er</sup> juillet 1928	14.000
Chaval, Georges	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1909	1 <sup>er</sup> juillet 1928	14.000
Totelet, Eloi	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1920	1 <sup>er</sup> juillet 1929	14.000
Barois, Charles	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1909	1 <sup>er</sup> janvier 1930	14.000
Folzan, Georges	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1920	1 <sup>er</sup> janvier 1930	14.000
Lesschaeve, Henri	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1922	1 <sup>er</sup> janvier 1930	13.000
Descarpentries, M.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1930	13.000
Blondel, Edmond	Caporal	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1906	1 <sup>er</sup> janvier 1926	13.000
Covin, Emile	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1914	1 <sup>er</sup> janvier 1930	13.000
Baussard, Albert	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1919	1 <sup>er</sup> janvier 1930	13.000
Tiétard, Edmond	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1920	1 <sup>er</sup> janvier 1930	13.000
Chaval, Georges	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1930	13.000
Lemettre, Jean	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1923	1 <sup>er</sup> juillet 1930	13.000
Defay, Alexis	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1923	1 <sup>er</sup> juillet 1930	13.000
Noé, Henri	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Bulleateau, Raym.	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Totelet, Maurice	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1930	12.000
Dhem, Jules	Sapeur	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1914	1 <sup>er</sup> janvier 1929	11.000
Bève, Charles	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1919	1 <sup>er</sup> octobre 1929	11.000
Dubo, Edmond	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1922	1 <sup>er</sup> septembre 1927	11.000
Baussard, Marcel	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1922	1 <sup>er</sup> décembre 1927	11.000
Lermitte, Elysée	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1923	1 <sup>er</sup> janvier 1928	11.000
Derieppe, Alfred	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1922	1 <sup>er</sup> novembre 1927	11.000
Manchin, Louis	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1922	1 <sup>er</sup> décembre 1927	11.000
Lemang, Octave	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1923	1 <sup>er</sup> février 1928	11.000
Rousseau, Lucien	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1923	1 <sup>er</sup> février 1928	11.000
Leclercq, Léopold	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1923	1 <sup>er</sup> février 1928	11.000
Deruez, Alphonse	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1923	1 <sup>er</sup> avril 1928	11.000
Cochez, Edouard	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1923	1 <sup>er</sup> mai 1928	11.000
Chaval, Marcel	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1923	1 <sup>er</sup> juillet 1928	11.000
Hennebelle, Désiré	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1923	1 <sup>er</sup> octobre 1928	11.000
Moreau, Alfred	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1923	1 <sup>er</sup> décembre 1928	11.000
Moreau, Olivier	id.	id.	15 janvier 1924	1 <sup>er</sup> janvier 1929	11.000
Dumortier, Georg.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1924	1 <sup>er</sup> mars 1929	11.000
Vanhulle, Arsène	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Hasselsweiler, Th.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Laloy, Gaston	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Vanhulle, Théoph.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1924	1 <sup>er</sup> avril 1929	11.000
Lepaille, Charles	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1924	1 <sup>er</sup> juin 1929	11.000
Dufour, Charles	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1924	1 <sup>er</sup> juillet 1929	11.000
Pattyn, Charles	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1924	1 <sup>er</sup> juillet 1929	11.000
Biervoeye, Alph.	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1924	1 <sup>er</sup> septembre 1929	11.000
Flips, Jean	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1925	1 <sup>er</sup> mars 1930	11.000
Dupont, Edmond	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1925	1 <sup>er</sup> avril 1930	11.000



NOMS	TITRES	CLASSES	Dates d'Entrée ou de Titularisation	DATES du point de départ de l'ancienneté dans la classe	TRAITEMENTS ACTUELS
Blanguaert, Marc.	Sapeur	3 <sup>e</sup> classe	15 avril 1925	16 avril 1930	11.000
Derlyn, Clovis	id.	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1925	1 <sup>er</sup> août 1926	10.000
Moret, René	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1925	1 <sup>er</sup> août 1926	10.000
Tacquet, Paul	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1925	1 <sup>er</sup> octobre 1926	10.000
Chiroutre, Marcel	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1925	1 <sup>er</sup> octobre 1926	10.000
Lecocq, Louis	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1925	1 <sup>er</sup> octobre 1926	10.000
Masse, Théodore	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1926	1 <sup>er</sup> mars 1927	10.000
Béhaegel, Ernest	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1926	1 <sup>er</sup> avril 1927	10.000
Masse, Désiré	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1926	1 <sup>er</sup> avril 1927	10.000
Franck, André	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1926	1 <sup>er</sup> mai 1927	10.000
Compagnie, Em.	id.	id.	15 mai 1926	15 mai 1927	10.000
Lemaire, Adolphe	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1926	1 <sup>er</sup> mai 1927	10.000
Margueritte, Art.	id.	id.	16 mai 1926	16 mai 1927	10.000
Cappart, Jules	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1926	1 <sup>er</sup> juin 1927	10.000
Carnin, Théophile	id.	id.	16 juin 1926	16 juillet 1927	10.000
Médigue, Alcide	id.	id.	16 avril 1927	16 avril 1928	10.000
Faucompré, André	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1927	1 <sup>er</sup> novembre 1928	10.000
Rémy, Marcel	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1927	1 <sup>er</sup> décembre 1928	10.000
Honoré, Marcel	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1928	1 <sup>er</sup> mai 1929	10.000
Boulinguez, G.	id.	5 <sup>e</sup> classe	16 octobre 1929	16 octobre 1929	9.000
Roesemont, Julien	id.	id.	16 octobre 1929	16 octobre 1929	9.000
Docteur Lancelle	Médecin-major	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1926		1.500



Lille. — Imp. Société d'Édition du Nord 3 .063

# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE

<b>Baux :</b>	<b>Pages</b>
Prise en bail. — Terrain militaire. Esplanade de la Citadelle. Foire 1929 .....	255
<b>Fêtes :</b>	
Foire de 1929. — Terrain militaire. Esplanade de la Citadelle. Prise en bail .....	255
<b>Police administrative :</b>	
Elat civil. — Délégation. Juste-Louis Bour, conseiller municipal.	256
<b>Administrations diverses :</b>	
Affaires étrangères. — Agent consulaire. Angleterre. Nomina tion Charles-Thomas Morrow .....	256
Guerre. — Terrains et bâtiments provenant de l'enceinte déclas- sée de la Ville. Procès-verbal de remise.....	255
Corps de garde B. N. de la Halle aux Sucres. Rétroces- sion amiable par le Service du Génie .....	255
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Travaux de canalisa- tion d'eaux pluviales et ménagères. Marché Grulois Frères .....	255

<b>Immeubles :</b>	<b>Pages</b>
Remise à la Ville des terrains et bâtiments provenant de l'enceinte déclassée. Procès-verbal de remise.....	255
Rétrocession amiable par le Service du Génie du corps de garde B. X. de la Halle aux Sucres .....	255

**Voirie :**

Interruption de circulation. — Rue des Jardins .....	257
Rue Molière .....	257
Emprises. — Baraquement. Rue des Vicaires. Autorisation Trédez .....	258
Aqueducs. — Branchements particuliers. Avenue de l'Hippodrome et Auguste Pouillier. Curage. Mise en demeure Molle-Cordonnier et Veuve Deffrennes .....	259
Propreté publique. — Arrosage et nettoyage des fils d'eau, trottoirs et façades avec l'eau dite d'Emmerin. Interdiction .....	271

**Théâtres municipaux :**

Fournitures électriques. — Marché Vasseur .....	256
---	-----

**Enseignement des Beaux-Arts :**

Conservatoire. — Traitement des professeurs. Fixation .....	259-260
Professeur intérimaire de classe préparatoire de piano. Nomination M <sup>me</sup> Marie Ducamp .....	262

**Cours municipaux :**

Cours municipaux professionnels préparatoires. — Ecole Duplex (6 <sup>e</sup> Centre). Suppression .....	262
Ecole Duplex (6 <sup>e</sup> Centre). Professeurs. Cessation de fonctions .....	263

**Finances :**

Dommages de guerre soumis à emploi. — Virement .....	263-264
--	---------

<b>Alimentation :</b>	<b>Pages</b>
Halles et marchés couverts. — Cautionnements, Admission en recettes .....	265
Halles centrales. — Visite des viandes foraines pendant les fortes chaleurs. Horaire .....	266
Vente des viandes de boucherie. — Droit de crochet ....	267

**Police :**

Voie publique. — Arrosage à la lance. — Interdiction .....	271
Terrain vague. — Rue Delvau. Clôture. Mise en demeure Engelart .....	268
Commission de discipline des chauffeurs de taxis. — Retrait de livret de chauffeur. Georges Broucke. ...	269
Mesure disciplinaire. — Le Gastellois Robert .....	269
Lieux ouverts au public. — Salle de danse. Rue Edouard-Delesalle. Autorisation Alfred Rubrecht .....	270

**Distribution d'eau :**

Arrosage à la lance avec l'eau dite d'Emmerin. Interdiction...	271
--	-----

**Hygiène :**

Statistique sanitaire du mois de mai 1930 .....	272
---	-----

**Services municipaux :**

*Secrétariat général :*

Promotion. — M <sup>me</sup> Desmarets .....	273
--	-----

*Première Direction :*

Nominations et Promotions :

Carette .....	271
---------------	-----

Kerekove, Albert .....	274
------------------------	-----

*Deuxième Direction :*

Promotion. — Dubreucq .....	273
-----------------------------	-----

<i>Troisième Direction :</i>	Pages
Promotion. — Collette .....	273
 <i>Cinquième Direction :</i>	
Abattoirs. — Concours pour l'emploi de vérificateur chef. Programme .....	275
Promotions :	
Beurain .....	273
Bergot (M <sup>me</sup> ) .....	273
Flour (M <sup>lle</sup> ) .....	273
Gillon (M <sup>me</sup> ) .....	273
Hoche pied .....	273
Vanwysberghe .....	273
 <b>Police :</b>	
Nominations. — Promotions :	
Canivet, Robert .....	277
Lagage, Léon .....	276
Lecrinier, Palmyre .....	276
Savelon, François .....	276
Villette, Henri .....	276
Waghemacker, Daniel .....	276
 <b>Octroi :</b>	
Nomination. — Baillet, Alfred, receveur .....	277
Congé sans solde. — Vermesse .....	278
 <b>Personnel ouvrier :</b>	
Promotions :	
Nicolle .....	273
Viviande .....	273

---

---

**BAUX. — Prise en bail. — Terrain militaire. — Foire 1929  
(Esplanade de la Citadelle)**

DES 22 MAI 1930 ET 8 JANVIER 1930

Procès-verbal de Concession au profit de la Ville de la partie de l'Esplanade de la Citadelle de Lille sur laquelle étaient installées, en 1929, les attractions de la Foire de Lille.

Enregistré le 4 juin 1930, folio 31, case 958

---

**BÂTIMENTS COMMUNAUX. — Ecole de plein air Désiré Verhaeghe.  
Travaux de canalisation d'eaux pluviales et ménagères.  
Marché Grulois Frères**

DU 19 MAI 1930

Adjudication des travaux de canalisation d'eaux pluviales et ménagères en tuyaux de ciment à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, au profit de MM. Grulois frères, 41, rue Louis-Faure, à Lille, moyennant la somme approximative de 154.363 francs.

Enregistré le 12 juin 1930, folio 87, case 1017.

---

**IMMEUBLES. — Terrains et bâtiments provenant de l'enceinte  
déclassée de la Ville. — Procès-verbal de remise à la Ville**

DES 9 MAI ET 15 AVRIL 1930

Procès-verbal de remise définitive à la Ville de Lille des terrains et bâtiments provenant de l'enceinte déclassée de la Place de Lille et compris entre la Gare des Voyageurs et le Champ de manœuvres de Ronchin.

Enregistré le 20 mai 1930, folio 71, case 856.

---

**IMMEUBLES. — Rétrocession amiable du corps de garde B. X.  
de la Halle aux Sucres**

DÈS 28 MAI 1930 ET 1<sup>er</sup> JUIN 1928

Procès-verbal de rétrocession amiable par le Service du Génie, à la Ville du Corps de garde B. X., de la Halle aux Sucres.

Enregistré le 4 juin 1930, folio 81, case 957.

---

**THEATRES MUNICIPAUX. — Fournitures électriques.  
Marché Vasseur**

---

DU 5 MAI 1930

Adjudication des fournitures électriques aux Théâtres municipaux, au profit de M. Gaston Vasseur, 20, rue de Courtrai, à Lille, moyennant la somme approximative de 21.250 francs, rabais de 15 % déduit.

Enregistré le 23 juin 1930, folio 96, case 1414.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat civil. — Délégation Juste-Louis Bour, conseiller municipal**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 82 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le mardi 27 mai 1930 ;

ARRÊTONS :

M. Juste-Louis Bour, Conseiller municipal, est délégué aux fonctions d'Officier de l'état civil le mardi 27 mai 1930.

Hôtel de Ville, le 26 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Affaires étrangères. — Agent consulaire. — Angleterre. — Nomination Charles-Thomas Morrow**

---

M. le Consul Britannique à Lille avec l'autorisation du Ministre des Affaires étrangères à Londres, a nommé M. Charles-Thomas Morrow aux fonctions de Chancelier Britannique (« British Pro-Consul ») à Lille, avec pouvoirs de faire prêter serment, de prendre des affidavits ou des affirmations, et d'accomplir tous travaux de notaire sous les pouvoirs conférés aux chanceliers par les Actes 52 Vict, cap. 10 et 54 et 55 Vict., cap. 50.



---

**VOIRIE. — Interruption de circulation rue des Jardins**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de construction de l'égout du boulevard Carnot ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 2 juin 1930 et pendant la durée des travaux rue des Jardins, dans la partie comprise entre la rue Saint-Jacques et le boulevard Carnot.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Henri SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interdiction de circulation rue Molière**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux, notamment l'article 945 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite dans la rue Molière à partir du 16 mai et pendant l'exécution des travaux de relevé à bout du pavage.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Henri SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Emprise. — Baraquement rue des Vicaires.  
Autorisation Trédez**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu la décision de la Commission de la Voie publique du 1<sup>er</sup> octobre 1929 ;

Vu la décision du Conseil d'Administration du 14 octobre 1929 ;

Vu la lettre en date du 12 mai 1930 par laquelle M. Trédez sollicite l'autorisation d'établir un baraquement rue des Vicaires, au droit du Cimetière de l'Est.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Trédez, demeurant actuellement à Lille, rue des Vicaires, N° 45, est autorisé à établir sur le trottoir de la rue des Vicaires, au droit du retour du cimetière, un baraquement démontable de 5 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur, sous les réserves reprises ci-après :

1° L'autorisation est accordée à titre précaire et révocable sans indemnité à la première injonction de l'Administration municipale.

2° le permissionnaire paiera indépendamment des droits afférents à l'étalage et pour l'occupation du domaine public, une redevance de 0 fr. 50 par m<sup>2</sup> et par jour. (Cette redevance pourra être révisée à toute époque par l'Administration municipale).

3° L'autorisation est délivrée sous réserves du droit des tiers.

4° la Ville de Lille ne pourra, en aucun cas, être rendue responsable des accidents qui pourraient survenir tant du fait de l'occupation que de l'exploitation du commerce ou pour toutes autres causes.

ARTICLE 2. — Le baraquement sera exclusivement à usage de commerce de fleurs et ne pourra être utilisé, en aucun cas pour l'habitation, même momentanément.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie, M. le Commissaire central de police et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Henri SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Aqueducs. — Branchements particuliers. — Avenues  
de l'Hippodrome et Auguste Pouillier. — Curage. — Mise  
en demeure Veuve Deffrennes et Brasseries  
Motte-Cordonnier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu notre arrêté N° 2664 du 12 juillet 1926 ;

Considérant que le branchement collectif conduisant à l'égout communal les eaux pluviales et ménagères des immeubles sis avenue Auguste-Pouillier (Villa Rayon Vert) et à l'angle des avenues de l'Hippodrome et Auguste-Pouillier (tabac-buvette) appartenant respectivement à M<sup>me</sup> veuve Deffrennes et à la Société des Brasseries Malteries Motte-Cordonnier, est, par suite de manque d'entretien envasé ;

Considérant que cet état de chose apporte une gêne considérable à la sécurité et à l'hygiène publique ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> veuve Deffrennes demeurant à Lille, 61-63, rue Léonard-Danel et la Société Anonyme des Brasseries Malteries Motte-Cordonnier dont le siège est situé à Lille, 49, boulevard de la Liberté, sont mis en demeure d'avoir à faire curer dans un délai de 8 jours le branchement d'aqueduc collectif placé sous trottoir, avenue Auguste-Pouillier, ainsi que les cuvettes particulières.

ARTICLE 2. — Faute d'avoir satisfait aux prescriptions sus visées dans le délai imparti, les intéressés y seront contraints par toutes les voies que de droit.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 mai 1930

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.*

---

**CONSERVATOIRE. — Traitement des professeurs. — Fixation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la convention du 6 février 1885, concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement des Professeurs du Conservatoire est fixé à 700 francs (sept cents francs) l'heure année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.  
Professeurs. — Traitement. — Fixation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant à 700 francs l'heure-année le traitement des professeurs du Conservatoire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement des professeurs du Conservatoire est fixé comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930 :

---

NOMS	Nombre d'heures	Traitement
<b>Harmonie, Fugue</b>		
Mlle Nagel .....	9	6.300
<b>Orgue</b>		
Mlle Nagel .....	3	2.100
<b>Solfège</b>		
Mme Van Rechem .....	6	4.200
Mme Cornil .....	6	4.200
Mme Chapelier-Lefebvre .....	6	4.200
Mme Martin .....	6	4.200
M. Pellemeule .....	6	4.200
M. Deswarte .....	6	4.200
M. Leclereq .....	6	4.200
M. Frimat .....	6	4.200
M. Dupriez .....	6	4.200

---

NOMS	Nombre d'heures	Traitement
<b>Chant</b>		
Mme Oudart .....	6	4.200
M. Capon .....	6	4.200
<b>Déclamation</b>		
M. Carpentier .....	6	4.200
<b>Piano</b>		
M. Dupriez (accompagnateur) .....	4	2.800
Mme Demesmay .....	6	4.200
Mlle Chattelevn .....	6	4.200
Mlle Valtier .....	6	4.200
Mme Duriez-Pagant .....	6	4.200
Mlle Maillard .....	6	4.200
Mlle Verdier .....	6	4.200
Mme Ducamp .....	6	décédée le 15 avril 1930 4.200
Mlle Ducamp .....	6	Entrée en fonctions le 1 <sup>er</sup> mai 1930 4.200
M. Caquant .....	3	2.100
<b>Instruments à cordes</b>		
MM. Surmont (violon) .....	6	4.200
Hecquet (violon) .....	6	4.200
Bonenfant (violon) .....	6	4.200
Vanstauris (classe sup.) .....	6	4.200
Vanstauris (classe prép.) .....	6	4.200
Frimat (alto) .....	3	2.100
Dareq (violoncelle) .....	3	4.200
Tallon (violoncelle) .....	3	2.100
Coucke (contrebasse) .....	3	2.100
<b>Instruments à vent (bois)</b>		
MM. Bouillard (flûte) .....	3	2.100
Vancoppeulle (hautbois) .....	3	2.100
Capelle (clarinette) .....	6	4.200
Capelle (saxophone) .....	3	2.100
Plessier (basson) .....	3	2.100
<b>Cuivres</b>		
MM. Delattre (cornet et trompette) .....	6	4.200
Deswarte (cor) .....	3	2.100
Heunebelle (trombone) .....	3	2.100
<b>Cours d'ensemble</b>		
MM. Ralez (orchestre) .....	4	2.800
Capon (chœurs) .....	4	2.800
Surmont (musique de chambre, cordes) .....	4	2.800
Bouillard (musique de chambre, vents) .....	4	2.800

ARTICLE 2. — Les indemnités d'ancienneté sont maintenues

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.  
Professeur. — Nomination M<sup>lle</sup> Marie Ducamp**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la convention du 6 février 1885, concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire de Paris ;

Vu l'article 5 du règlement de ladite Ecole ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>lle</sup> Marie Ducamp, née à Lille, le 12 janvier 1899, est nommée professeur intérimaire de la classe préparatoire de piano, vacante par suite du décès du professeur titulaire, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1930, aux appointements de 3.600 francs par an.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Paul BARDOU.*

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Ecole Duplex.  
6<sup>e</sup> Centre. — Suppression**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision du Conseil d'Administration en date du 20 mai 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les Cours municipaux professionnels préparatoires institués à l'Ecole Dupleix (6<sup>e</sup> Centre) sont supprimés à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Ecole Dupleix.  
6<sup>e</sup> Centre. Suppression. Professeurs. Cessation de fonctions**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour supprimant le 6<sup>e</sup> Centre (Ecole Dupleix) des Cours municipaux professionnels préparatoires ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Charles Méry, Edmond Biloué, François Gatel et Louis Pichon, professeurs des Cours municipaux professionnels préparatoires, qui assuraient une heure d'enseignement par semaine, au taux de 800 francs l'heure-année, cesseront leur service à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

**FINANCES. — Dommages de guerre soumis à emploi. — Virement**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 juin 1929, relative aux Dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les dépenses de remploi d'indemnités de dommages de guerre doivent être supportées directement par les ser-

vices budgétaires de la Ville, après prélèvement des sommes correspondantes encaissées aux services hors budget ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante, effectuée au compte : « Sommes à valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi », sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1930 (article 41 des Recettes supplémentaires) :

« Recette du 9 janvier 1930. — Réfection des bâtiments communaux et remplacement des matériels : 35.971 francs ».

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FINANCES. — Dommages de guerre soumis à emploi. — Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 juin 1929, relative aux Dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes ci-après encaissées par le Receveur municipal, parmi les services hors budget, constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes, effectuées au compte hors budget : « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi », seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1930 (article 41 des Recettes supplémentaires) :

Recette du 12 avril 1930. — Immeubles communaux.

Remplacement des cloches d'églises..... 45.434 fr.

Recette du 12 avril 1930. — Immeubles communaux.

Remplacement des tuyaux d'étain des orgues  
de l'église Saint-Maurice-des-Champs..... 4 450 »



Recette du 15 avril 1930. — Cloches de l'église Notre-Dame-de-Consolation .....	8.368 »
Recette du 20 mai 1930. — Semestrialités de titres amortissables en 10 ans.....	86.013 61
TOTAL.....	144.265 61

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**ALIMENTATION. — Halles et marchés. — Cautionnements.**  
**Admission en recette**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 516 du Code des arrêtés municipaux ainsi conçu :  
« Dans les marchés clos, aucun changement ne peut être apporté  
« à l'aménagement des places sans une autorisation spéciale préalable, laquelle entraînera le paiement d'une redevance. En garantie  
« de la remise en état de l'emplacement loué, le locataire versera  
« entre les mains de M. le Receveur municipal un cautionnement  
« fixé comme suit : pour un étal ordinaire : 20 francs ; pour un  
« étal de boucher : 60 francs » ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Les cautionnements versés par les commerçants désignés ci-après, qui ont définitivement quitté leur place aux Halles sans avoir remis leur emplacement dans l'état où il se trouvait lors de la location, seront portés en recette au compte budgétaire de la Ville :

*Halles centrales*

Versements antérieurs à 1909 : Charlet, 10 fr. ; Bellengier, 15 fr. ; Heu, 20 fr. — Versement du 17 juin 1911 : Dumoulin, 10 fr. — Versement du 20 mars 1912 : Becker, 10 fr. — Versement du 28 mars 1923 : Scheers, 20 fr. — Versement du 27 avril 1923 : Dewailly, 20 francs.

*Nouvelle-Aventure*

Versements antérieurs à 1909 : Langlard, 6 fr. ; Calmeyer, 10 fr. ; Debocker, 10 fr. ; Lerts, 10 fr. ; Hannedouche, 6 fr. ; Pille fils, 6 fr. ; Dubar, 6 fr. ; Fremeaux Louis, 10 fr. — Versement du 19 octobre 1909 : Dhaene, 10 fr. ; Versement du 2 mai 1910, Clabaut, 10 fr. — Versement du 4 juin 1910, Prouvost, 10 fr. — Versement du 16 septembre 1910, Dhaene, 10 fr. — Versement du 3 octobre 1910 : Faillie, 10 fr. — Versement du 10 mars 1911, Pille fils, 10 fr. — Versement du 27 février 1912, Bril, 10 fr. — Versement du 22 juillet 1912, Bardet, 10 fr. — Versement du 8 mars 1919, Evrard M., 10 fr. — Versement du 19 mars 1919, Nilschin Martin, 10 fr. — Versement du 25 mars 1919, Roger, 10 fr. — Versement du 26 mars 1919, Derréux Maximilien, 10 fr. — Versement du 10 avril 1919 : Noé, 10 fr. — Versement du 20 juin 1919, Duhem Charles, 10 fr. — Versement du 30 juillet 1919, Suel, 10 fr. — Versement du 4 août 1919, Decan M., 10 fr. — Versement du 8 novembre 1919, Barborin, 10 fr. — Versement du 29 novembre 1919, Degand, 10 fr. — Versement du 17 janvier 1920, Dubus, 10 fr. — Versement du 30 janvier 1920, Renard, 10 fr. — Versement du 5 février 1920, Poirette, 10 fr. — Versement du 27 avril 1920, Fremeaux Louis, 10 fr. — Versement du 1<sup>er</sup> février 1921, Delannoy, 10 fr. — Versement du 25 février 1921, Prévost Yvonne, 10 fr. — Versement du 16 août 1921, Boin (Mme), 10 fr. — Versement du 11 juillet 1922, Potié-Pouillé, 20 fr. — Versement du 13 janvier 1923, Clarisse (Sœurs), 20 fr. — Versement du 13 janvier 1923, Dewas-Pille, 60 fr. — Versement du 17 janvier 1923, Rodrigue Henri, 60 fr. — Versement du 10 octobre 1923, Barbez, 20 fr. — Versement du 5 novembre 1923, Cauderlier Angèle, 20 fr. — Versement du 1<sup>er</sup> février 1924, Dewailly Aug., 20 fr. — Versement du 6 janvier 1926, Caron-Montois, 20 fr. — Versement du 27 juillet 1928, Demeyère, 20 francs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ch. SAINT-VENANT.*

---

**ALIMENTATION. — Halles centrales. — Visite des viandes foraines pendant les grandes chaleurs. — Horaire**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Considérant que pendant la période des chaleurs, il y aurait intérêt à ce que la visite des viandes foraines fut faite une heure plus tôt ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le dernier paragraphe de l'article 1.022 du Code des Arrêtés municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Pendant les fortes chaleurs, c'est-à-dire pendant les mois de mai, juin, juillet et août le déchargement et la visite sanitaire des viandes foraines aux Halles Centrales commenceront exceptionnellement le vendredi de chaque semaine à 5 heures et se termineront à 16 heures avec interruption de 12 à 14 heures.

La vente de ces viandes ne sera autorisée qu'à partir de 6 heures.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en application le 9 mai 1930.

Hôtel de Ville, le 8 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ch. SAINT-VENANT.*

---

**ALIMENTATION. — Halles centrales. — Viandes de boucherie.  
Droit de crochet**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 133 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille en date du 10 mars 1930, approuvée par M. le Préfet du Nord le 26 mars 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1<sup>er</sup> avril 1930, les viandes de boucherie mises en vente aux Halles centrales, qu'elles soient présentées par des commissionnaires ou des facteurs agréés par la ville ne seront plus soumises qu'au droit de crochet suivant tarifs appliqués par nos arrêtés municipaux des 3 juin 1920 et 18 février 1927.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Rece-

veur municipal sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE. — Voie publique. — Terrain vague, rue Delvau. — Clôture.  
Mise en demeure Engelart**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 91 et 97, et l'article 474 du Code pénal ;

Vu le rapport par lequel le Service des Travaux municipaux, nous fait connaître que M. Engelart, demeurant à Lille, rue Adolphe-Casse, n° 6, possède un terrain vague situé rue Delvau (entre le n° 5 et la rue de Lannoy) ;

Considérant qu'il nous appartient dès lors de prescrire les mesures nécessaires pour mettre un terme à cet état de choses et garantir ainsi la sécurité et l'hygiène publiques ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Engelart, propriétaire du terrain sus visé est mis en demeure d'avoir, dans le délai de quinze jours qui suivra la notification du présent arrêté, à le faire clôturer par une palissade en planches jointives de 3 mètres de hauteur, solidement établie et constamment entretenue en bon état ;

ARTICLE 2. — Avant de commencer lesdits travaux, le propriétaire devra en faire la déclaration par écrit et sur timbre, au Bureau des pétitions à la Mairie, afin qu'un agent de service se rende sur les lieux pour en surveiller l'exécution et donner les indications qui seraient nécessaires.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Henri SPIRET.*

---

**POLICE. — Voie publique. — Taxi de louage. — Commission de discipline des chauffeurs de taxi. — Retrait du livret de chauffeur. — Broucke Georges**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

Vu l'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taximètres en date du 17 avril 1930 ;

Considérant que M. Broucke a, à différentes reprises, majoré volontairement le prix des courses malgré l'avertissement à lui infligé lors de sa comparution au Conseil de discipline du 22 janvier 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le retrait du livret de chauffeur, pendant une durée de 15 jours consécutifs, est infligé au chauffeur de taxi Broucke Georges, demeurant à Lille, 11, rue du Molinel. Ce chauffeur est en outre avisé que le livret de chauffeur lui sera retiré définitivement en cas de nouvelle infraction au règlement.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Henri SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. — Commission de discipline des chauffeurs de taxis. — Mesure disciplinaire. — Le Gastellois Robert**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

Vu l'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taximètres en date du 17 avril 1930 ;

Considérant que le chauffeur de taxi Le Gastellois a, le 17 mars 1930, majoré volontairement le prix d'une course ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un avertissement est infligé au chauffeur de taxi Le Gastellois Robert, demeurant à Lille, 57, rue Philippe-de-Comines.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Henri SPRIET.*

---

**POLICE. — Lieux ouverts au public. — Salle de danse rue Edouard-Delesalle, N° 45. — Autorisation Rubrecht**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la demande de M. Rubrecht Alfred, en date du 25 mars 1930 ;

Vu le procès-verbal de la Commission de Sécurité, en date du 4 avril 1930 ;

Vu l'avis de M. le Commissaire central de police, en date du 27 mars 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Alfred Rubrecht, demeurant à Lille, 45, rue Edouard-Delesalle, est autorisé à exploiter comme salle de danse la salle aménagée à cet effet dans son établissement.

ARTICLE 2. — La salle sera pourvue de deux extincteurs type 10 litres agréé par la Ville.

ARTICLE 3. — La double porte-fenêtre donnant sur la façade postérieure de la salle sera constamment ouverte pendant les séances de danse, pour permettre l'accès, en cas d'alerte, d'une petite terrasse se trouvant derrière l'établissement. Le garde-fou balcon existant sera supprimé et remplacé par un garde-fou mobile à charnières permettant de le rabattre sur un lanterneau se trouvant à proximité.

ARTICLE 4. — Le demandeur devra observer strictement la réglementation concernant l'exploitation de ce genre d'établissement.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté devra être apposé sous cadre vitré, à un endroit très apparent de l'établissement.

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ed. DOYENNETTE.*

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Arrosage à la lance. — Interdiction**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 28 du règlement de la distribution d'eau ;

Vu le niveau exceptionnellement bas de la nappe aquifère dans la région des captages d'Emmerin et la diminution du débit des sources qui en est la conséquence ;

Considérant qu'il y a lieu de ménager les ressources en eau potable de la Ville en réduisant la consommation de l'eau dite d'Emmerin :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la promulgation du présent arrêté, l'arrosage à la lance avec l'eau dite d'Emmerin est interdit.

ARTICLE 2. — Sont abrogées, jusqu'à nouvel avis, en tant qu'elles concernent le lavage et le nettoyage à l'eau dite d'Emmerin, les dispositions de l'article 615 du Code des arrêtés municipaux.

En conséquence, l'usage de cette eau pour le lavage, l'arrosage ou le nettoyage des fils d'eau, des trottoirs et des façades est interdit à partir de la promulgation du présent arrêté.

Les trottoirs et fils d'eau devront néanmoins être nettoyés à sec chaque jour avant l'arrivée des véhicules du service de l'enlèvement des immondices.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 mai 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.*

### Statistique Sanitaire du Mois de Mai 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.921 habitants

#### I — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
139	18	314	77	391	15	5	20	329	5	21	

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR ÂGE (Mort-nés non compris) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSE DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 50 ANS	60 ANS et AU DELÀ	
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)						
3	Typhus exanthématique						
4	Fièvres et Cachexies paludéennes						
5	Variole						
6	Rougeole			1			1
7	Scarlatine						
8	Coqueluche						
9	Diphthérie et Croup						
10	Grippe						
11	Choléra asiatique						
12	En érite cholériforme						
13	Autres maladies épidémiques						
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire	1	3	12	14	4	34
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central		2	1			3
16	Autres tuberculoses		2		1		3
17	Cancer et autres tumeurs malignes		1	4	8	10	23
18	Méningite simple	5	2	2			9
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau				5	20	25
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)				9	26	35
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	1	2				3
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)				1		1
23	Pneumonie	2	3			7	12
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	7	11		4	12	34
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)				1	1	2
26	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans)	16					16
27	Appendicite et Typhlite			1			1
28	Hernie, Obstruction intestinale			1			1
29	Cirrhose du foie				2	3	5
30	Néphrite aiguë ou chronique			2	8	12	22
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme						
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)				1		1
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement						
34	Débilite congénitale et Vices de conformation	13	1			10	14
35	Sénilité					2	10
36	Morts violentes (suicide excepté)		1	2	4		9
37	Suicide			1	2		3
38	Autres maladies	9	2	9	14	18	52
	Maladie inconnue ou mal définie			3	6	1	10
	<b>TOTAUX</b>	<b>54</b>	<b>32</b>	<b>38</b>	<b>79</b>	<b>126</b>	<b>329</b>



**SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et directions. — Promotions. — Tableau d'avancement pour le mois de mai 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois de mai 1930 :

NOMS	GRADES	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>Secrétariat général</b>				
Desmarets, Mme	Dame employée	3 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> Mai 1930
<b>2<sup>me</sup> Direction</b>				
Dubreucq A.	Chef électricien	4 <sup>me</sup>	12.800	1 <sup>er</sup> Mai 1930
<b>3<sup>me</sup> Direction</b>				
Collette	Commis	2 <sup>me</sup>	10.600	16 Mai 1930
<b>5<sup>me</sup> Direction</b>				
Flour, Mlle	Caissière Bains	2 <sup>me</sup>	10.600	1 <sup>er</sup> Mai 1930
Gillon, Mme	Lillois Baigneuse	2 <sup>me</sup>	9.400	id.
Hoche pied	Maitre de nage	4 <sup>me</sup>	9.640	id.
Beaurain	Cabinier	2 <sup>me</sup>	9.400	id.
Bergol, Mme	Caissière	2 <sup>me</sup>	10.600	id.
Van Wynsberghe	Peseur	5 <sup>me</sup>	9.320	id.
<b>Ouvriers qualifiés</b>				
Nicole	Menuisier	5 <sup>me</sup>	9.320	1 <sup>er</sup> Mai 1930
Viviande	Jardinier	3 <sup>me</sup>	9.960	16 Mai 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. — Cimetière Est.  
Promotion Carette**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 28 décembre 1928 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Carette, surveillant de cimetière, est nommé commis attaché à la Direction du Cimetière de l'Est, en remplacement de M. Wild, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Carette est classé dans la 2<sup>e</sup> classe de son emploi, au traitement annuel de 10.600 francs, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. — Cimetière Sud.  
Gardien. — Nomination Albert Kerckhove**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Albert Kerckhove, né à Lille le 7 juin 1895, est nommé surveillant de cimetière stagiaire, au traitement annuel de 9.000 francs à partir du 1<sup>er</sup> juin 1930.

ARTICLE 2. — M. Kerckhove est affecté au Cimetière du Sud.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 mai 1930

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Abattoirs. — Concours pour l'emploi  
de vérificateur chef. — Programme**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux, article 8 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de vérificateur chef aux abattoirs aura lieu dans cet établissement le vendredi 23 mai, à 17 heures.

ARTICLE 2. — Ce concours, uniquement réservé aux vérificateurs en fonctions, comportera les épreuves suivantes :

<i>A) Epreuves écrites</i>	Coefficient
a) Composition française .....	1
b) Problèmes d'arithmétique .....	1
c) Rédaction sur les connaissances générales de la Législation Vétérinaire Sanitaire. Lois du 5 avril 1884 (art. 91, 97, 99). Devoirs des Maires au point de vue de la Salubrité des Comestibles. Loi du 21 juin 1898 (Code rural) Loi du 8 janvier 1905, modifiée par la loi du 8 janvier 1921 sur les Abattoirs et les Viandes foraines. Loi du 1 <sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes. Arrêté ministériel du 11 février 1909 fixant les saisies des viandes d'animaux tuberculeux. Principes d'anatomie et de pathologie générales des animaux domestiques. Notions de microbiologie.	3

*B) Epreuves pratiques*

Examen pratique sur les denrées alimentaires propres ou impropres à la consommation. Abatage d'un animal, son inspection sanitaire, sa découpe, son maquillage possible. ....	3
---	---

Signalement des animaux y compris l'âge.

ARTICLE 3. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'Adjoint Devernay, membres du jury chargé de juger les épreuves de ce concours :

MM. Saint-Venant, adjoint au Maire, délégué aux Abattoirs, Halles et Marchés ; Planque, secrétaire général de la Mairie ; Riez,

Directeur départemental des Services vétérinaires, 58, rue Louis-Faure, à Lille ; Bossut, vétérinaire, directeur des Abattoirs ; Fichelle, vétérinaire inspecteur des Halles Centrales ; Fruchart, vérificateur aux Abattoirs, Verheylesonne, commis affecté à la 1<sup>re</sup> Direction, délégués par l'organisation syndicale.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Tableau d'avancement pour le mois de juin 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel de la police est fixé comme suit, pour le mois de juin 1930 :

NOMS	GRADE	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
MM. Henri Villette	Gardien de la paix	1 <sup>re</sup> 1 <sup>er</sup> éch.	11.400	1 <sup>er</sup> Juin 1930
Léon Lagache	id.	2 <sup>me</sup>	10.600	id.
Palmyre Lecrinier	id.	3 <sup>me</sup>	9.800	id.
François Savelon	id.	3 <sup>me</sup>	9.800	id.
Daniel Waghemaeker.	Garde de jardin	2 <sup>me</sup>	10.000	id.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Nomination.  
Robert Canivet**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Robert Canivet, né à Baralle (P.-de-C.), le 29 juin 1899, est nommé gardien de la paix stagiaire au traitement annuel de 9.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. — Receveur.  
Nomination Alfred Baillet**

---

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'état des propositions faites par M. le Maire de la Ville pour la nomination d'un receveur à l'octroi de cette commune ;

Vu le règlement dudit octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes en date du 10 mai 1930 ;

Vu les lois des 28 avril 1816 et 6 décembre 1897 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Baillet Alfred est nommé receveur d'octroi à Lille en remplacement de M. Bourrez Léon.

ARTICLE 2. — Le cautionnement de M. Baillet en sa qualité de receveur sera fixé par M. le Directeur des Contributions Indirectes conformément à l'article 159 de la loi du 28 avril 1816, modifié par la

loi du 6 décembre 1897. Le receveur devra justifier du versement de ce cautionnement au Trésor avant son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera adressée à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 19 mai 1930.

*Le Préfet du Nord,*

LANGERON.

Pour copie conforme,  
*Le Secrétaire général de la Préfecture,*  
L. BOUJARD.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. — Congé sans solde. Vermesse**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du personnel de l'octroi ;

Vu la lettre en date du 21 mai 1930, par laquelle M. Vermesse, préposé d'octroi, sollicite un congé de six mois sans solde, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé de six mois, sans solde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1930, est accordé au préposé d'octroi Vermesse.

ARTICLE 2. — A l'expiration de ce congé, M. Vermesse sera rayé des cadres du personnel s'il n'a pas repris ses fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté

Hôtel de Ville, le 31 mai 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

# BULLETIN ADMINISTRATIF



## SOMMAIRE

<b>Conseil municipal :</b>	<u>Pages</u>
Commission dite du « Tout à l'égout ». — Examen du projet.	
Nomination .....	284
<b>Fêtes et Cérémonies :</b>	
Fête Communale de 1930. — Mesures d'ordre.....	285
Grande Kermesse de 1930. — Mesures d'ordre.....	286
Comité des Fêtes du Vieux-Lille. — Nomination.....	288
Braderie du quartier de Fives. — Mesures d'ordre.....	289
Braderie de la rue de Paris. — Mesures d'ordre.....	289
Epreuve sportive. — VII <sup>e</sup> Critérium cycliste organisé par le « Réveil du Nord ». Mesures d'ordre.....	290
Musique Municipale. — Règlement. Modifications.....	291
<b>Police administrative :</b>	
Travail. — Jours de fête locale. Fixation pour 1930.....	291
Etat civil. — Médecins. Indemnité.....	292
<b>Administrations diverses :</b>	
Justice. — Liste du jury pour 1931. Etablissement. Délégation. Spriel .....	293
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Installations sanitaires. Adjudication-concours. Roger Fils.....	284

	Pages
Eccles Léon Trulin et Albert Samain. — Installations sanitaires	
Adjudication-concours. Lecour Fils et C <sup>ie</sup> .....	284
Installation du chauffage central. — Adjudication-con-	
cours. G. Viste .....	284

#### Promenades et jardins :

Avenues de l'Hippodrome et Gruson. — Autorisation de circula-	
tion. Société Isbled.....	293

#### Voirie :

Examen d'un projet du « Tout à l'égout ». — Nomination d'une	
commission .....	284
Interruption de circulation. — Rue Armand Carrel.....	294
Rue des Jardins .....	294
Égouts. — Cuvette. Déplacement. Rue de l'Arc. Autorisation	
Crespel .....	295
Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales. Rue	
Patou. Mise en demeure à divers.....	298
Conduite à l'égout des eaux pluviales et de lavages. Bou-	
levard de la Moselle. Emprise sous trottoir. « La	
Grande Brasserie ».....	299

#### Enseignement des Beaux-Arts :

Conservatoire. — Jurys d'examens et de concours pour l'année	
scolaire 1929-1930. Nominations.....	301
Ecole des Beaux-Arts. — Professeurs. Echelle de traitement...	303
Professeurs. — Nouveaux traitements.....	304
Nominations Degelder et Descarpentries .....	305

#### Enseignement technique :

Orientation professionnelle. — Médecin. Indemnité D <sup>r</sup> Dupret.	305
Ecole Valentine Labbé. — Traitement M <sup>me</sup> Dony.....	306
Traitement M <sup>lle</sup> Herreng .....	306
M <sup>lle</sup> Wallez .....	307

#### Enseignement primaire :

Inspection médicale scolaire. — Médecins. Indemnités	
annuelles .....	307



<b>Œuvres diverses :</b>	<b>Pages</b>
Legs Boucher de Perthes et primes municipales. — Paiement des primes. Comptable spécial. Brisy.....	308
Crèche municipale. — Médecin. Indemnité D <sup>r</sup> Gosselin .....	308
 <b>Finances :</b>	
Indemnités d'expropriation. — Versement du montant à la Caisse des Dépôts et Consignations. Consorts Faure.	309
 <b>Recettes :</b>	
Régisseurs-comptables. — Ecole de natation. Rue d'Armenières. Santré .....	315
Legs Boucher de Perthes et primes municipales. — Brisy.	308
 <b>Alimentation :</b>	
Halles centrales. — Salaire des forts de la halle. — Nouveaux tarifs .....	310
 <b>Police :</b>	
Voie publique. — Marchands ambulants. Circulation. Réglementation .....	311
Immeuble menaçant ruine. — Rue Saint-André, 126. Remise en état. Misé en demeure. Robilaille.....	313
 <b>Distribution d'eau. — Bains, etc..</b>	
Ecole de natation rues d'Armenières et de Tout. — Personnel. Nomination à titre temporaire.....	314
Régisseur-comptable. Nomination Santré .....	315
 <b>Hygiène :</b>	
Médecins municipaux. — Indemnités. Relèvement.....	316
Service de la prophylaxie antivénérienne. — Médecin. Indemnité D <sup>r</sup> Cornille .....	317

	<u>Pages</u>
Médecin. — Indemnité D <sup>r</sup> Vanacke.....	317
Statistique sanitaire du mois de juin 1930.....	318
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Médecin. — Indemnité D <sup>r</sup> Lancelle.....	319
<b>Services municipaux :</b>	
Médecin inspecteur. — Indemnité D <sup>r</sup> Israël.....	319
<i>Première Direction :</i>	
Affectations :	
Delecueillerie, Léon .....	320
Dumoulin (M <sup>me</sup> ) .....	320
Rousselle, Jules .....	321
Sergeant, Léon .....	321
<i>Deuxième Direction :</i>	
Promotions :	
Alvaresse .....	322
Delannoy, André .....	322
De Thandt .....	322
Loez .....	322
Levrague, Paul .....	322
<i>Troisième Direction :</i>	
Affectations :	
Bosier, Georges .....	323
Hibon, Léon .....	323
<i>Quatrième Direction :</i>	
Promotions :	
Dony (M <sup>me</sup> ) .....	306
Herreng (M <sup>lle</sup> ) .....	306
Wallez (M <sup>lle</sup> ) .....	307

	Pages
<i>Cinquième Direction :</i>	
Promotions. — Mutations :	
Blas, Marcel .....	324
Devernay, Rodolphe .....	325
Luciarme, Jean .....	325
Congé sans solde : Gillon (M <sup>re</sup> ).....	326
 <b>Police :</b>	
Nominations. — Promotions :	
Bouquet, Gilbert .....	326
Brohel, Alphonse .....	326
Couteau, Emile .....	326
Dhondt, Charles .....	326
Dubaille, Louis .....	326
Laurent, Léon .....	327
Muchery, René .....	326
Payen, Léon .....	327
Mesure disciplinaire. — Réprimande. François Bonnet.....	327
 <b>Personnel ouvrier :</b>	
Promotions :	
Dallennes .....	322
Poutrain .....	322
Trinel .....	322
Conseil de discipline : Comparution Georges Debled.....	328
 <b>Caisse des Retraites :</b>	
Pension Frémaux, Victor. — Modification.....	329
Versements sur avantages en nature. — 5 <sup>e</sup> Direction, Clait .....	330

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole de plein air Désiré Verhaeghe.  
Installations sanitaires. — Adjudication-concours. — Roger fils**

DES 18 ET 7 JUIN 1930

Adjudication-Concours des installations sanitaires à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, au profit de M. Roger fils, 55, rue de Gand, à Lille, moyennant la somme de 86.765 francs.

Enregistré le 30 juillet 1930, folio 27, case 294.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Léon Trulin et Albert Samain.  
Installations sanitaires. — Adjudication-concours.  
Lecour Fils et C<sup>ie</sup> ..**

DES 17 ET 8 JUIN 1930

Adjudication-Concours des installations sanitaires aux Ecoles Léon-Trulin et Albert-Samain, au profit de MM. Lecour fils et C<sup>ie</sup>, 73, rue des Postes, à Lille, moyennant la somme de 58.911 francs.

Enregistré le 28 juillet 1930, folio 24, case 273.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Léon Trulin et Albert Samain.  
Installation du chauffage central. — Adjudication-concours.  
Georges Viste**

DES 17 ET 8 JUIN 1930

Adjudication-Concours des travaux d'installation du chauffage central aux Ecoles Léon-Trulin et Albert-Samain, au profit de M. Georges Viste, 19, rue Littré, à Lille, moyennant la somme de 81.750 francs.

Enregistré le 1<sup>er</sup> août 1930, folio 28, case 306.

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission dite « du Tout à l'Égout ».  
Nomination**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 4 novem-

bre 1929, décidant de confier à une Commission l'examen d'un projet du « tout à l'égout » à établir par les Ingénieurs du Service des Travaux municipaux de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Est créée une Commission dite du « Tout à l'égout » de la Ville de Lille.

ARTICLE 2. — Sont nommés sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Lévy, membres de ladite Commission :

M. le Docteur Arquembourg, adjoint au Maire ; le docteur Bardou, adjoint au Maire ; Doyennette, adjoint au Maire ; Lévy, adjoint au Maire ; Willems, adjoint au Maire ; Sentenac, inspecteur général, chef du service technique des eaux et assainissement de la Ville de Paris ; le docteur Imbeaux, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite ; le docteur Cambier, chef du service du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris, Préfecture de la Seine ; Dollé, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences de Lille ; Villié, ingénieur en chef du Service des Voies Navigables du Nord et du Pas-de-Calais ; Marmier, directeur de l'Institut Pasteur de Lille ; Rolants, chef de Laboratoire à l'Institut Pasteur de Lille ; Vandenneusch, de la Fédération des Groupements d'Architectes de la région du Nord de la France ; Delepouille, de la Fédération régionale des Entrepreneurs de bâtiments et travaux publics ; Cochez, chef de la 2<sup>e</sup> Direction ; le docteur Ducamp, chef de la 5<sup>e</sup> Direction ; Gilquin, chef de la 3<sup>e</sup> Direction ; Courthéoux, ingénieur au service des Eaux ; Philippeau, ingénieur chargé du service de l'Assainissement.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FÊTES. — Fêtes communales de 1930. — Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le programme des Fêtes communales 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules, seront interdits :

1° le dimanche 29 juin 1930, à neuf heures, chaussée centrale du boulevard des Ecoles, pendant le rassemblement et la revue des Sociétés de Jeux populaires et à neuf heures trente pendant le défilé dudit cortège qui suivra l'itinéraire ci-après : boulevard Papin, place Simon-Vollant, rue de Paris, place du Théâtre, boulevard Carnot, rue de la Clef, place des Patiniers, rue des Chats-Bossus, places du Lion-d'Or, Saint-Martin, rue de la Monnaie, place du Concert, rue Saint-Pierre

2° le dimanche 29 juin, de 21 heures 30 à 23 heures 30, place Saint-Martin, pendant la fête de gymnastique de nuit.

3° le lundi 30 juin, de 21 heures à 23 heures 30, rue du Pont-Neuf, pendant les travaux d'installation et le tir du feu d'artifice qui aura lieu sur le Pont-Neuf à 22 heures 15.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FETES. — Fête de la Grande Kermesse 1930. — Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le programme de la Grande Kermesse des 7, 8 et 9 juin 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits :

1° le samedi 7 juin, place de la Gare, à partir de 16 heures 30, et sur le parcours du cortège ministériel qui empruntera les rues Faidherbe, des Manneliers, Grand'Place, place Rihour, rue Nationale, boulevard de la Liberté jusque la Préfecture.

2° le samedi 7 juin vers 17 heures 15, sur le parcours du cortège ministériel, de l'Hôtel de la Préfecture à l'Hôtel de la Mutualité, sui-

vant l'itinéraire : boulevard de la Liberté, rue Patou, boulevard Vauban ;

3° le dimanche 8 juin, vers 10 heures 15, sur le parcours du cortège ministériel, de l'Hôtel de la Préfecture au Grand Théâtre, suivant l'itinéraire : boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grand'Place, place du Théâtre ;

4° le dimanche 8 juin, vers 12 heures 15, sur le parcours du cortège ministériel, du Grand Théâtre au Palais Rameau, suivant l'itinéraire : place du Théâtre, Grand'Place, rue Nationale, boulevards de la Liberté, Vauban ;

5° le dimanche 8 juin, vers 15 heures 30, boulevard Vauban, pendant le rassemblement des sociétés mutualistes en vue de la formation du cortège ;

6° le dimanche 8 juin, une demi-heure avant le passage du cortège mutualiste, dans les rues, boulevards et places parcourus par ce cortège sur la partie constituant la chaussée.

Ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du cortège.

7° Le dimanche 8 juin, au soir, pendant le feu d'artifice qui sera tiré place de la République à 22 heures 15.

L'interdiction, place de la République, commencera à 17 heures pour se terminer à l'issue du tir. Durant le tir, les fenêtres et les regards des toitures des habitations environnantes seront fermés, les terrasses des cafés supprimées et les garde-soleil relevés.

8° le lundi 9 juin, une demi-heure avant le passage du cortège organisé à l'occasion du Carnaval d'Été, dans les rues, boulevards et places parcourus par ce cortège, sur la partie constituant la chaussée.

Ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du cortège.

9° le lundi 9 juin, de 21 heures à 23 heures 30, Grand'Place, pendant le bal qui y sera donné.

ARTICLE 2. — Ces interdictions seront également observées, partout où la circulation des véhicules pourrait être une cause de gêne, troubles ou dangers, au cours des festivités.

ARTICLE 3. — Sur le parcours des cortèges, pendant leur passage, les terrasses, plantes, installations quelconques, sur la voie publique seront enlevées, les paravents repliés de façon à ne pas gêner la circulation. Les tentes et garde-soleil seront relevés. Les pots de fleurs et autres installations des fenêtres devront être solidement assujettis, de façon à éviter les accidents.

Le jet de confettis, serpentins et autres objets est formellement interdit.

ARTICLE 4. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

### FÊTES. — Comité des fêtes du Vieux-Lille. — Nomination

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la lettre du Comité des Fêtes du Vieux-Lille, en date du 5 janvier 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'arrêté municipal du 23 février 1926 N° 1668, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés, sous notre présidence, membres du Comité des Fêtes du Vieux-Lille :

#### COMITÉ D'HONNEUR

Vice-présidents : MM. Richard Coolen, adjoint au Maire, délégué aux Fêtes ; Louis Delepouille, président du Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille ». — Membres d'honneur : MM. Jean Lévy, adjoint au Maire ; Marcel Duprez et Louis Peeters, conseillers municipaux. — Président fondateur : M. Aimé Goudaert, 14, place du Lion-d'Or.

#### COMITÉ ACTIF

Président : M. Louis Eycken, 29, rue de la Monnaie. — Vice-Présidents : MM. Jean Dhour, 16, rue de la Clef ; Constant Hennebelle, 66, rue Saint-André ; Julien Lhernould, 4, rue du Mont-de-Piété. — Secrétaire : M. Jules Brisys, 13 bis, place du Lion-d'Or. — Secrétaire adjoint, M. Georges Delboé, 4, place du Château. — Trésorier : M. Léopold Lancelot, 24, place du Lion-d'Or. — Trésorier adjoint : M. Gabriel Crévillier, 38, rue Doudin. — Commissaires : MM. Jacques Debock, 42, rue de la Monnaie ; F. Dreuse, 23, rue Jemmapes, Lecourt, 94, rue Saint-André ; L. Raquet, 3, rue de la Monnaie ; Vanhoete, 106, rue Saint-André.



ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FÊTES. — Braderie du quartier de Fives. — Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête de la Braderie du quartier de Fives ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, tramways, bicyclettes et autres véhicules, seront interdits le lundi 9 juin 1930, de huit heures à midi, dans les rues de Lannoy et Pierre-Légrand, à l'occasion de la fête de la Braderie du quartier de Fives.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FÊTES. — Braderie de la rue de Paris. — Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la Fête de la Braderie annuelle de la rue de Paris ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, bicyclettes et tous autres

véhicules, seront interdits le lundi 30 juin 1930, rue de Paris, de huit heures à midi.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FETES. — Epreuve sportive. — VII<sup>e</sup> Critérium cycliste organisé par le « Réveil du Nord ». — Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la lettre de M. le Commissaire général du VII<sup>e</sup> Critérium cycliste, organisé par le journal « Le Réveil du Nord » le dimanche 29 juin 1930 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux et des véhicules de toute nature seront interdits sur le boulevard Charles-Delesalle, le dimanche 29 juin 1930, de 14 heures 30 à 18 heures.

ARTICLE 2. — Les véhicules venant de la direction de Roubaix emprunteront la rue du Boulevard pour se diriger vers La Madeleine et Lille.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 juin 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**FÊTES. — Musique Municipale. — Règlement. — Modifications**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté municipal du 29 décembre 1923 ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mars 1926 portant modifications au règlement de la Musique Municipale ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le cachet alloué aux Musiciens faisant partie de la Musique Municipale est fixé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930 :

Sous-Officiers .....	10 fr.
Solistes .....	10 fr.
Musiciens .....	8 fr.
Artistes .....	22 fr.
Sergent clairon ou tambour major....	8 fr.
Tambours et clairons .....	7 fr.

*Services aux heures de travail en semaine :*

Sous-chef, musiciens, tambours et clairons. 17 fr.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Jours de fête locale. — Fixation pour 1930**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi municipale du avril 1884, article 94 ;

Vu l'article 44 du Livre II du Code du Travail ainsi conçu :

« Dans tout établissement où s'exerce un commerce de détail et dans lequel le repos hebdomadaire aura lieu le dimanche, ce repos

« pourra être supprimé lorsqu'il coïncidera avec un jour de fête locale  
« ou de quartier désigné par un arrêté municipal. »

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 1907 et les instructions  
y annexées par M. le Préfet du Nord ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. -- Sont déclarés « jours de fête locale » pendant  
l'année 1930, les dimanches désignés ci-après :

31 août : dimanche précédant la Braderie.

23 novembre : dimanche précédant la Sainte-Catherine.

21 décembre : dimanche précédant la Noël.

ARTICLE 2. -- M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de  
l'application du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 juin 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ch. SAINT-VENANT.*

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat civil. — Médecins. — Indemnités**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, relevant le taux des indemnités allouées  
aux médecins chargés de services médicaux municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. -- L'indemnité allouée à MM. les docteurs  
Bataille, Crépin, Mortreux, Leplus, Blond, Savary, Costement, Lan-  
celle, Van Kemmel, Fichelle, Christiaens, Schaepeynck, médecins  
attachés au service de l'Etat Civil, est portée à 3.000 francs à com-  
pter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. -- M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Justice. — Liste du jury pour l'année 1931. — Etablissement. — Délégation Spriet, adjoint**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 21 novembre 1872, article 12 ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 82.

ARRÊTONS :

M. Henri Spriet, adjoint au Maire, est délégué pour dresser la liste des Jurés de l'année 1931.

Hôtel de Ville, le 7 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de l'Hippodrome et avenue Gruson. — Autorisation Société Isbled Frères**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu la lettre en date du 5 juin 1930 par laquelle la Société Isbled Frères dont le siège social est situé à Bois-Grenier, sollicite l'autorisation d'emprunter avec ses camions l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Gruson pour alimenter en matériaux le chantier de construction d'un immeuble situé avenue Gruson N° 2 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 172 du Code des Arrêtés municipaux, la Société Isbled Frères, entrepreneurs, demeurant à Bois-Grenier, est autorisée à emprunter, avec ses camions :

1<sup>o</sup> l'avenue de l'Hippodrome (partie comprise entre la Mairie de Lambersart et l'avenue Gruson ;

2<sup>o</sup> l'avenue Gruson jusqu'au chantier de construction.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que pour les transports sus-indiqués.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art

seront à la charge de la Société Isbled Frères, pétitionnaire, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 juin 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interdiction de circulation. — Rue Armand-Carrel**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux, notamment l'article 945 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des chevaux, bicyclettes et tous véhicules est interdite dans la rue Armand-Carrel à partir du 30 juin jusqu'à l'achèvement des travaux de pose de voies et de pavage.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interdiction de circulation. — Rue des Jardins**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite rue des Jardins (partie comprise entre la place aux Bleuets et le boulevard Carnot, à partir du jeudi 26 juin 1930 et ce, pendant toute la durée des travaux d'aqueducs, de pose de voies exécutés par la Société

électrique Lille-Roubaix-Tourcoing et de pavage du carrefour du boulevard Carnot et de la rue des Jardins.

ARTICLE 2. — Pendant cette interdiction, les véhicules de toute nature emprunteront la rue des Urbanistes et la rue des Canonniers.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 juin 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Egouts. — Cuvette, rue de l'Arc. — Déplacement.  
Autorisation. — Jean Crespel**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la pétition par laquelle Monsieur Jean Crespel, demeurant à Lille, rue de l'Arc, demande de déplacer la cuvette d'égout située rue de l'Arc devant l'entrée charretière de l'immeuble et ce, pour faciliter l'entrée des voitures dans ledit immeuble ;

Attendu que Monsieur Jean Crespel s'engage par ladite pétition à prendre à sa charge les frais de ce déplacement.

Vu le rapport du Directeur des Travaux municipaux ;

Vu la codification des arrêtés municipaux, notamment les articles 1<sup>er</sup>, 936 et 946, ainsi conçus :

ART. 1<sup>er</sup>. — 1<sup>o</sup> Défense est faite de dégrader, briser, déplacer pour quelque cause que ce soit, tant sur le domaine de la voie publique que dans les rues particulières ouvertes à la circulation.....

2<sup>o</sup> Les tampons de regards d'égouts, les plaques et les cuvettes des bouches d'égout.....

ART. 936. — Il est interdit de procéder au démontage des pavés des fils d'eau intéressés par la réparation des trottoirs. Dans le cas où ce travail serait absolument indispensable et après accord préalable avec le Service des Travaux, la remise en état du pavage du fil d'eau sera faite et entretenue par le Service de la Voirie, moyennant le remboursement à la Ville d'une indemnité une fois payée, de trois francs le mètre courant de fil d'eau réfectionné et après remise en place provisoire des pavés et du sable provenant du démontage

ART. 516. — Le repavage ne peut être fait et entretenu que par le Service des Travaux municipaux. Le prix de l'indemnité une fois payée à la Ville, pour repavage et entretien des tranchées ouvertes sur la voie publique est fixé à onze francs le mètre carré de surface de pavage ou d'empierrement à reconstruire

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Monsieur Jean Crespel est autorisé, à titre exceptionnel, à déplacer, par ses propres moyens, à ses frais, risques et périls, et sous la surveillance des agents du service des Travaux municipaux, la cuvette d'égout située devant sa propriété sise rue de l'Arc, à charge par le pétitionnaire de se conformer aux prescriptions générales ou spéciales suivantes :

I. — L'emplacement de la nouvelle cuvette sera désigné par le Service des Travaux municipaux.

II. — La cheminée et le branchement de cuvette à construire seront exécutés en maçonnerie de briques hourdés au mortier hydraulique, enduits au ciment à l'intérieur et auront les mêmes dimensions et pente que celles de l'ouvrage existant. Le débouché du branchement dans l'aqueduc sera parfaitement raccordé avec la maçonnerie dudit aqueduc.

III. — Le sabot de fonte existant sera posé sur cette nouvelle cheminée et le pétitionnaire fera exécuter tous les travaux nécessités sur le trottoir par ce déplacement (pose des grès d'entourage, raccords du trottoir).

IV. — La cheminée de cuvette devenue inutile, ainsi que son branchement seront démolis et le remblai parfaitement pilonné. La maçonnerie de l'aqueduc sera réparée avec son épaisseur normale, de manière à éviter toute solution de continuité et tout affaiblissement de la maçonnerie dudit aqueduc. Aucun déblai ne devra être projeté dans l'aqueduc au cours des travaux.

V. — Le remaniement du pavage de la chaussée et du fil d'eau sera exécuté par le service municipal du pavage moyennant le remboursement par le pétitionnaire des frais ainsi nécessités.

VI. — Prescriptions ordinaires.

N° 1. — La tranchée devra être entourée d'un barricadage solide, éclairé pendant la nuit.

2. — Les grès, le sable ou le gravier de l'empierrement seront déposés avec soin et séparément sur un des côtés de la tranchée, les terres de la fouille seront mises de l'autre côté ; le tout sous peine de dommages à payer à la Ville pour remplacer les matériaux manquants. Les fouilles doivent être parfaitement étayées, pour éviter



tout éboulement ; les terres de la tranchée qui ne doivent pas être utilisées pour le remblai seront enlevées au fur et à mesure afin de ne pas gêner la circulation qui ne pourra être interrompue en aucun cas. L'écoulement des fils d'eau ne peut pas non plus être intercepté.

3. — Lors du comblement de la tranchée, les terres devront être parfaitement et fortement damées, au refus d'un pilon pesant 15 kilogrammes, par couche de 0 m. 15 au plus. La dernière couche doit affleurer le dessous de la forme du pavage à reconstruire. Les pavés seront remis en place provisoirement.

4. — Le repavage sera fait et entretenu par le Service de la Voirie, moyennant le remboursement à la Ville d'une indemnité une fois payée de onze francs par mètre carré de pavage ou d'empierrement à reconstruire.

5. — Le barricadage et les lanternes ne seront enlevés qu'après l'entière exécution du repavage. Le pétitionnaire devra prévenir par écrit, au bureau de la Voirie, un jour avant le comblement de la tranchée afin que ce pavage puisse être exécuté le plus tôt possible. De même il devra avertir quarante-huit heures avant de commencer les travaux pour que le service intéressé puisse en surveiller l'exécution.

ARTICLE 2. — La présente autorisation est accordée sous toutes réserves des droits des tiers et ne peut engager en quoi que ce soit la responsabilité de la Ville. Elle est valable pour un mois et sera périmée de plein droit si le permissionnaire n'en a fait usage dans ce délai.

ARTICLE 3. — Le pétitionnaire devra aviser le service des Travaux municipaux (2<sup>e</sup> Direction, 3<sup>e</sup> Bureau) avant le commencement des travaux ; il devra se conformer à toutes les prescriptions du présent arrêté et à celles écrites ou verbales qui seraient faites par les agents municipaux.

ARTICLE 4. — Le Secrétaire général de la Mairie et le Directeur des Travaux municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 juin 1930.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.

---

**VOIRIE. — Egouts. — Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales. Rue Patou. — Mises en demeure**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

• Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Considérant que les propriétaires ci-après désignés ne se sont pas conformés aux avis qui leur ont été adressés, les invitant à conduire à l'égout de la rue Patou les eaux pluviales et ménagères de leurs immeubles au moyen de branchements de 0 m. 25 de diamètre intérieur au minimum.

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Il est enjoint aux propriétaires ci-après désignés d'avoir à construire les branchements destinés à conduire, dans l'égout communal de la rue Patou les eaux pluviales et ménagères des immeubles riverains.

Les propriétaires devront exécuter les travaux d'installation des branchements sans délai et supprimer les gargouilles sur trottoirs, sous peine d'y être contraints par toutes les voies que de droit.

Noms et adresses des propriétaires	Lieux où doivent être exécutés les travaux
M. Wandeweghe, 722, avenue de Dunkerque, à Lomme .....	3, rue Patou, Lille.
M. Mollet, 5, rue Patou, Lille.....	5, » »
M. J. de Segonzac, 7, rue Patou, Lille.....	7, » »
M. Duquesne, 9, rue Patou, Lille.....	9, » »
Mlle Marguerite Tomassin, 13, rue Patou, Lille .....	13, » »
Mme Veuve Levis, 15, rue Patou, Lille....	15, » »
M. Maury, 19, rue Patou, Lille .....	19, » »

**ARTICLE 2.** — Les propriétaires désignés ci-dessus devront se conformer aux prescriptions de la loi du 13 brumaire an VII, à celles contenues dans le Code des Arrêtés municipaux, notamment aux articles 846, 937, 939, 944, 945, 946, ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

**ARTICLE 3.** — M. l'ingénieur des T.P.E., directeur des travaux

municipaux, et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.*

---

**VOIRIE. — Egouts. — Conduite des eaux pluviales à l'égout.  
Emprise sous trottoir. Boulevard de la Moselle. — Autorisation  
« La Grande Brasserie »**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux notamment l'article 940 lequel stipule que :

« Dans les rues dépourvues d'égouts, les propriétaires de machines à vapeur et tous autres industriels et propriétaires peuvent être autorisés à conduire leurs eaux dans les égouts les plus voisins, à la condition de construire, à leurs frais, sous la voie publique, des aqueducs en maçonnerie ».

Vu la pétition en date du 5 mai 1930 par laquelle « La Grande Brasserie » sollicite l'autorisation d'établir sous le trottoir du boulevard de la Moselle longeant la Grande Brasserie une canalisation en tuyau de ciment de 0 m. 30 de diamètre, destinée à conduire dans l'égout communal de la rue Alfred de Vigny les eaux pluviales et de lavage de « La Grande Brasserie ».

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — M. l'Administrateur délégué de la Société Coopérative « La Grande Brasserie » dont le siège est situé à Lille, 112-114, boulevard Montebello, est autorisé à construire sous trottoir et contre la façade de la Grande Brasserie, boulevard de la Moselle, une canalisation en tuyaux de ciment de 0 m. 30 de largeur destinée à conduire dans l'égout communal de la rue Alfred de Vigny les eaux pluviales et de lavage de « La Grande Brasserie », à charge par lui de se conformer aux prescriptions reprises dans le Code des arrêtés municipaux et aux conditions spéciales suivantes :

a) La canalisation devra se déverser dans l'aqueduc de la rue Alfred de Vigny et non dans la bouche d'égout située dans cette artère ;

b) Les raverdoirs seront établis à l'intérieur de la propriété ;

c) La canalisation sera construite en partant de l'égout et en se dirigeant vers la naissance dudit branchement. Sous la chaussée, le dessus de la canalisation sera situé à au moins un mètre au-dessous du sol. Si la ligne des naissances de l'égout était trop élevée pour réaliser cet enfoncement minimum, le service des Travaux pourrait autoriser la Société pétitionnaire à se raccorder à l'égout au-dessous de la ligne des naissances.

d) La tranchée devra être entourée d'un barricadage solide, éclairé pendant la nuit.

e) Les grès, le sable de la chaussée seront déposés avec soin et séparément sur un des côtés de la tranchée, les terres de la fouille seront mises de l'autre côté ; le tout sous peine de dommages à payer à la Ville pour remplacer les matériaux manquants. Les fouilles doivent être parfaitement étayées, pour éviter tout éboulement ; les terres de la tranchée, qui ne doivent pas être utilisées pour le remblai, seront enlevées au fur et à mesure, afin de ne pas gêner la circulation, qui ne pourra être interrompue en aucun cas. L'écoulement des fils d'eau ne peut pas non plus être intercepté.

f) Lors du comblement de la tranchée, les terres devront être parfaitement et fortement damées, au refus d'un pilon pesant 15 kilogrammes, par couche de 0 m. 15 au plus. La dernière couche doit affleurer le dessous de la forme du pavage à reconstruire.

g) Ce repavage sur chaussée sera fait et entretenu par le service de la voirie, moyennant le remboursement à la Ville d'une indemnité une fois payée, de onze francs par mètre carré de pavage à reconstruire.

h) Le barricadage et les lanternes ne seront enlevés qu'après l'entière exécution du repavage. La Société pétitionnaire devra prévenir par écrit, au bureau de la voirie, un jour avant le comblement de la tranchée, afin que ce pavage puisse être exécuté le plus tôt possible. De même, il devra prévenir 48 heures avant de commencer les travaux, pour que le service intéressé puisse en surveiller l'exécution.

i) Si les tuyaux des services des eaux, du gaz ou les câbles électriques sont mis à découvert par la fouille opérée en vue de l'établissement de la canalisation, ils doivent être soigneusement garantis à l'aide de planches supports ou coffrages, de manière à les préserver de tout choc. La Société pétitionnaire est, en outre, tenue de prévenir de suite les agents de ces services, afin qu'ils puissent surveiller les tuyaux ou câbles, et prendre les mesures de préservation nécessaires. Nonobstant cela, la Société pétitionnaire reste toujours responsable des avaries ou dégâts quelconques occasionnés par ces travaux.

j) Il est formellement interdit d'enfermer les joints des conduites

d'eau et de gaz dans les maçonneries ou à l'intérieur du branchement qui doit être dirigé de manière à éviter leur rencontre.

k) L'angle formé par le branchement avec l'égout, vers l'aval, ne devra pas être inférieur à 90°.

ARTICLE 2. — La présente autorisation est valable pour un an et n'est délivrée que sous la réserve des droits des tiers et à charge de payer les droits de voirie indiqués dans l'article 1007 du Code des arrêtés municipaux.

D'autre part, lors de la construction d'un aqueduc boulevard de la Meselle au droit de l'immeuble occupé par « La Grande Brasserie », celle dernière devra conduire directement les eaux pluviales et les eaux usées à cet égout communal et remettre les lieux en leur état primitif.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 juin 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.*

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. — Jurys d'examens et de concours pour 1929-1930. — Nominations**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la convention du 6 février 1885, concernant l'École de Musique de Lille, succursale du Conservatoire de Paris ;

Vu l'article 11 du Règlement de ladite école ;

Vu la proposition de la Commission de surveillance et de patronage du Conservatoire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés Membres des Jurys d'examens et de concours pour l'année 1929-1930 :

*Solège* : MM. H. Delibes, professeur, 61, rue Sadi-Carnot, Saint-André ; Paul Fanyau, directeur de chorales, 38, rue Basse ; Paul Laigre, professeur à Wattignies ; Ludovic Blarean, professeur, 93, rue Guillaume-Werniers ; Edouard Marichez, directeur de chorale, 6, place Sébastopol.

*Chant* : MM. Bousquet, Directeur du Conservatoire de Roubaix, Graux, 226, rue Ferdinand-Mathias, à Hellemmes ; Maurice Wuillaume, membre de la Commission de surveillance, 98, rue Brûle-Maison ; Paul Fanyau, directeur de chorales, 38, rue Basse ; Médéric Dufour, membre de la Commission de surveillance, 49, rue Henri-Kolb ; Raymond Robillard, directeur de chorale, 5, rue Nationale ; Edouard Marichez, directeur de chorale, 6, place Sébastopol ; Ludovic Blareau, professeur, 93, rue Guillaume-Werniers ; Wibaut, professeur au Conservatoire de Tourcoing.

*Déclamation* : MM. Oscar Doutrelon de Try, membre de la commission de surveillance, 39, rue de Lille, Lambersart ; Médéric Dufour, membre de la Commission de surveillance, 49, rue Henri-Kolb ; Maurice Wuillaume, membre de la Commission de surveillance, 98, rue Brûle-Maison ; Docteur Gabriel Bédart, membre de la Commission de surveillance, 17, rue Masséna ; Pierre Manaut.

*Piano* : MM. Gustave Meyer, professeur, 52, avenue Flachal, Asnières (Seine) ; Becker, chef d'orchestre à l'Opéra, 7 bis, rue Labrouste, Paris ; Docteur Henri Gaudier, membre de la Commission de surveillance, 175, rue Nationale ; Gustave Scrive-Thiriez, artiste musicien, 28, rue de l'Arc ; Jules Mascret, professeur, 61, rue de Béthune.

*Orgue* : MM. Gustave Meyer, professeur, 52, avenue Flachal, Asnières (Seine) ; Nivert, professeur au Conservatoire de Tourcoing ; Docteur Gabriel Bédart, membre de la Commission de surveillance, 17 rue Masséna ; Léon Lecocq, professeur, 177, rue Colbert ; Gallois, Directeur du Conservatoire de Douai.

*Instruments à cordes* : MM. Lecomte, professeur, Conservatoire de Roubaix ; Hugo, juge à la Cour d'appel de Douai ; Georges Desrousseaux, artiste musicien, 278, rue Solférino ; Désiré Monsuez, professeur, 41, boulevard Bigo-Danel ; François Hache, artiste musicien, 13, rue Pascal ; Eugène Callant, professeur, 6, Terrasse Sainte-Catherine ; Courcelles, professeur à l'Ecole de Musique d'Armentières ; Dumoulin, violoncelle solo de l'Opéra, 3, rue Saint-Louis, à Port-Marly (S.-et-O.).

*Instrument à vent (Bois)* : MM. Paul Laigre, professeur à Wattignies ; Fernand Tourmon, chef de musique, Citadelle ; Achille Carpentier, professeur, 7, rue de Tunis, Roubaix ; Jules Mascret, professeur, 61, rue de Béthune ; Rousse, directeur de la Musique Municipale de Quesnoy.

*Instruments à vent (cuivre)* : MM. Arthur Goube, artiste musicien, 99, rue Saint-Sauveur ; François Demessine, artiste musicien, 54, rue

du Ballon ; Auguste Depaepe, professeur, 57, rue de Marquette, La Madeleine ; Paul Laigre, professeur à Wattignies ; Fernand Tournon, chef de musique, Citadelle ; Albert Danette, artiste musicien, 70 bis, rue du Marché ; Defer, directeur de l'Ecole de Musique d'Armentières ; Gigot, professeur au Conservatoire de Douai.

*Harmonie* : MM. Bousquel, Directeur du Conservatoire de Roubaix ; Gallois, Directeur du Conservatoire de Douai ; Nivert, Directeur du Conservatoire de Tourcoing ; Meyer, professeur, 52, avenue Flachat, à Asnières (Seine).

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.  
Traitement des professeurs. — Fixation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les traitements des professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts sont fixés comme suit :

1 <sup>re</sup> classe .....	18.500 fr.
2 <sup>o</sup> classe .....	17.250 »
3 <sup>o</sup> classe .....	16.000 »
4 <sup>o</sup> classe .....	14.750 »
5 <sup>o</sup> classe .....	13.500 »
6 <sup>o</sup> classe .....	12.250 »
7 <sup>o</sup> classe .....	11.000 »

Ces traitements s'entendent pour 16 heures de cours par semaine, les heures supplémentaires étant fixées à 800 fr. l'heure année.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté prendra effet du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.  
Professeurs. — Nouveaux traitements**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant les nouveaux traitements à allouer aux professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts sont classés comme suit, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1930 :

NOMS	Emploi	Classe	Nombre d'heures par semaine	Traitement fixe	Heures supplémentaires	TOTAL.	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>MM.</b>							
Dehaudt	Architecture	2 <sup>me</sup>	10	10.781 25	néant	10.781 25	1-10-1927
Desmettre	Dessin	1 <sup>re</sup>	14 1/2	16.765 65	néant	16.765 65	16-10-1929
Hémery	Dessin	1 <sup>re</sup>	10	11.562 50	néant		1-10-1928
Dubuisson	Architecture et art décoratif	2 <sup>me</sup>	16	17.250 »	4	20.450 »	1-12-1929
Darchez M <sup>me</sup>	Dessin	3 <sup>me</sup>	8	8.000 »	néant	8.000 »	1-1-1926
Hallez	Dessin	2 <sup>me</sup>	10	10.781 25	néant	10.781 25	1-2-1926
Portebois C.	Gravure	4 <sup>me</sup>	10	9.218 75	néant	9.218 75	15-11-1925
Caudrelier	Aquarelle	4 <sup>me</sup>	12	11.062 50	néant	11.062 50	1-10-1925
Degelder	Sculpteur	7 <sup>me</sup>	16	5.500 »	4	7.100 »	1-6-1925
		6 <sup>me</sup>		6.125 »		7.725 »	1-6-1930
Descarpentries	Sculpteur	7 <sup>me</sup>		5.500 »	néant	7.100 »	1-6-1925
		6 <sup>me</sup>		6.125 »		7.725 »	1-6-1930
Molière	Dessin	5 <sup>me</sup>	10	8.437 50	néant	8.437 50	1-11-1929
Portel o s Const.		6 <sup>me</sup>	10	7.656 25	néant	7.656 25	1-4-1927
Chauleur	Peinture	5 <sup>me</sup>	9	7.593 75	néant	7.593 75	1-4-1928
Blaise	Sculpteur	6 <sup>me</sup>	16	12.250 »	10	20.250 »	1-10-1927
Seghers	Apprentissage	6 <sup>me</sup>	10	7.656 25	néant	7.656 25	1-11-1927
Selmy	Peinture	7 <sup>me</sup>	16	11.000 »	9	18.200 »	1-1-1928
Delannoy	Perspective	4 <sup>me</sup>	7	6.453 15	néant	6.453 15	1-1-1927
Béghin	Statique	7 <sup>me</sup>	3	2.062 50	néant	2.062 50	16-1-1925
		6 <sup>me</sup>		2.296 90		2.296 90	16-1-1930

ARTICLE 2. — Le traitement de M. le professeur Benoît est maintenu au chiffre actuel, pour ne pas porter atteinte à sa situation acquise.



ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.  
Professeur. — Promotions Degelder et Descarpentries**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Degelder et Descarpentries, professeurs de sculpture à l'École des Beaux-Arts, sont promus à la 6<sup>e</sup> classe de leur emploi, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1930.

ARTICLE 2. — MM. Degelder et Descarpentries recevront un traitement annuel de 6.650 francs pour 20 heures de cours par semaine.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Orientation professionnelle.  
Médecin. — Indemnité D<sup>r</sup> Dupret**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, relevant le taux des indemnités allouées aux médecins chargés de services médicaux municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle allouée à M. le docteur Dupret, médecin attaché au service de l'Orientation Professionnelle, est portée à 3.000 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930,

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Ecole Valentine Labbé.  
Appointements M<sup>me</sup> Dony**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les appointements de M<sup>me</sup> Dony, employée à l'Ecole pratique Valentine Labbé, sont portés à 400 francs par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Ecole Valentine Labbé.  
Appointements M<sup>lle</sup> Herreng**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement mensuel alloué à M<sup>lle</sup> Herreng, secrétaire de l'Ecole Valentine Labbé, est porté de 650 francs à 750 fr. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — Le traitement de M<sup>lle</sup> Herreng sera désormais imputé sur les dépenses des cours municipaux professionnels.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Ecole Valentine Labbé.  
Appointements M<sup>lle</sup> Wallez**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les appointements de M<sup>lle</sup> Wallez, employée à l'Ecole pratique Valentine Labbé, sont portés à 500 francs par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Inspection médicale scolaire.  
Médecins. — Indemnité**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, relevant le taux des indemnités allouées aux médecins chargés de services médicaux municipaux.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité allouée à MM. les Docteurs Crépin, Lalisse, Looten, Porez, Sonnevillle et Tramont, médecins attachés au service de l'Inspection médicale scolaire, est portée à 3.000 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Fondation Boucher de Perthes et primes municipales. — Paiement des primes. — Comptable spécial. Nomination Brisy**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 53 ;

Vu l'instruction générale des Finances du 20 juin 1889, art. 993 ;

Vu le budget de 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Brisy, sous-chef de bureau, 5<sup>e</sup> Direction, 3<sup>e</sup> Bureau, est nommé, sous la surveillance de M. le Receveur municipal, comptable spécial chargé du paiement des primes municipales et de la Fondation Boucher de Perthes.

Il lui sera alloué, à cet effet, une avance de 20.600 fr. (vingt mille six cents francs).

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie, M. le Receveur municipal et M. le Directeur des Finances et du contrôle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèche municipale. — Indemnité Docteur Gosselin**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, relevant le taux des indemnités allouées aux différents médecins chargés de services médicaux municipaux.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle allouée à M. le Docteur Gosselin, médecin attaché à la Crèche municipale, est portée à 3.000 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FINANCES. — Indemnités d'expropriation. — Versement du montant à la Caisse des Dépôts et Consignations. — Consorts Faure**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 3 mai 1841, article 54 ;

Vu les mandats ci-après, libellés ainsi qu'il suit : M. André-Camille Simonnet ; M<sup>me</sup> Jeanne-Gilberte-Aimée Faure, son épouse, 295, rue Nationale, à Lille, et M<sup>me</sup> Catherine Deyres, veuve de M. Jean-Gilbert Faure, usufruitière, 111, avenue de Dunkerque à Lille ;

1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 4643, du 5 mai 1930, s'élevant à fr. : 184.914,75, pour leur part dans l'indemnité d'expropriation d'un terrain sis à Lille, chemin des Morts ;

2<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 4646, du 5 mai 1930, s'élevant à fr. : 4.863,51, pour leur part dans les intérêts à 5 %, du 25 octobre 1929 au 5 mai 1930, sur le montant de l'indemnité d'expropriation précitée ;

3<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 5321, du 26 mai 1930, s'élevant à fr. : 32.500 pour leur part dans le prix d'acquisition par la Ville d'un terrain sis à Lille, rue Lequeux, 5, et avenue de Dunkerque, 111.

Considérant qu'il résulte des renseignements fournis par M<sup>e</sup> Ibled, Notaire à Lille, dans une lettre adressée à M. le Receveur municipal le 16 mai 1930, que M<sup>me</sup> Simonnet, née Faure, n'est pas encore en mesure de donner son acquit ; que cette circonstance met obstacle au versement des fonds et qu'il y a lieu, en conséquence, d'en ordonner le dépôt à la Caisse des dépôts et consignations.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le montant des mandats indiqués ci-dessus, déduction faite de l'impôt de 16 % sur le revenu des créances, sera versé à la Caisse des dépôts et consignations, entre les mains de

M. le Trésorier-payeur général du Nord, préposé de ladite caisse, pour être tenu à la disposition des ayants droit :

Mandat N° 4643, du 5 mai 1930.....	184.914 75
Mandat N° 4646, du 5 mai 1930.....	4.863 51
Mandat N° 5321, du 26 mai 1930.....	32.500 »
Total.....	<u>222.278 26</u>

A déduire impôt de 16 % sur les intérêts de l'indemnité  
d'expropriation ..... 778 46

Net à payer..... 221.500 10

(deux cent vingt et un mille cinq cents fr. dix centimes).

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**HALLS ET MARCHÉS. — Halles Centrales. Forts des Halles.  
Salaires. Fixation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Considérant que le salaire des forts des Halles Centrales n'est plus en correspondance avec le coût actuel de la vie ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 989, 2<sup>e</sup> partie du Code des arrêtés municipaux fixant les droits dus aux forts des Halles Centrales, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 989. — Volailles, beurre et fromage, par colis : 0 fr. 50.

**Fruits et légumes**

de 1 à 25 kgs.....	0 fr. 25
de 25 à 75 kgs.....	0 fr. 50
de 75 à 150 kgs.....	0 fr. 75
de 150 à 250 kgs.....	1 fr. »

**Viandes**

*Bœuf*

1/4 .....	0 fr. 50
1 pan .....	0 fr. 50
1 cuisse .....	0 fr. 50
1 paleron .....	0 fr. 25
1 aloyau .....	0 fr. 25
1 pis sur longe .....	0 fr. 25
1 col sur longe .....	0 fr. 25
1 tranche .....	0 f. 25
1 haut bout .....	0 fr. 50

*Porc*

1 porc .....	0 fr. 50
1/2 porc ou fraction .....	0 fr. 25

*Veau*

1 veau .....	0 fr. 50
1/2 veau .....	0 fr. 25
1/4 veau .....	0 fr. 25
1 morceau .....	0 fr. 25

*Mouton*

1 mouton .....	0 fr. 25
1/2 mouton .....	0 fr. 25
1 Roastbeef .....	0 fr. 25

Pour les viandes, ces droits des forts seront payés par l'introduit -  
teur et également par l'acheteur.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie de Lille est  
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 juin 1930

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Marchands ambulants.  
Circulation. Réglementation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 :

Considérant que la circulation sur la voie publique devient de  
plus en plus dense, notamment dans le centre de la Ville, et que,  
dans ces conditions, il nous importe de modifier les dispositions

réglementaires antérieures pour les mettre en harmonie avec les nécessités pratiques de l'époque actuelle ;

Vu les articles 471 et suivants du Code pénal.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les marchands ambulants, autorisés à circuler sur la voie publique, devront, à partir de la publication du présent arrêté, satisfaire aux prescriptions suivantes :

a) Les marchands ambulants ne pourront circuler et vendre sur la voie publique au moyen de voitures automobiles, de voitures attelées, de baladeuses ou munis de paniers, éventaires, etc., qu'après avoir obtenu l'autorisation délivrée par le service compétent. Cette autorisation ne pourra être accordée aux pétitionnaires n'ayant pas 18 ans révolus.

b) Ils devront circuler continuellement et passer d'une rue à une autre. Il leur est interdit de stationner sur la voie publique, même pour le débit de leurs marchandises pendant plus de 15 minutes.

Toute allée et venue dans une même rue, à l'effet d'y établir un parcours continu, est considéré comme stationnement illicite.

c) Ils devront suivre les prescriptions reprises au Code de la route, aux règlements municipaux, etc., notamment en ce qui concerne le « Sens Unique » et le « Sens Interdit ».

Pendant le temps autorisé ci-dessus et nécessaire à la vente et à la livraison de leurs marchandises, les marchands ambulants devront se ranger, en bordure des trottoirs, de façon à ne pas gêner la circulation des voitures et celle des piétons.

d) Il est formellement interdit aux marchands ambulants de crier le prix ou la qualité de leur marchandise et de la vendre ou même de l'offrir dans un rayon de 100 m. autour des marchés couverts.

e) Les marchands ambulants ne pourront en aucun cas déposer sur la voie publique et sur tous les terrains du domaine communal des voitures, marchandises, emballages, etc., entravant la circulation.

f) Toute voiture attelée ou non attelée devra porter au côté gauche, sur la partie antérieure, une plaque en métal indiquant d'une manière apparente les nom et domicile de la personne à laquelle elle appartient. A côté de cette plaque d'identité, il sera placé une médaille avec numéro d'inscription délivrée par le Service de la Collecte des droits de place (Recette municipale).

g) Les médailles et les autorisations sont personnelles et non transmissibles par location, vente, donation ou héritage. Elles devront être rendues par les titulaires lorsqu'ils cesseront leur commerce.



b) Les marchands ambulants doivent faire en temps utile leur déclaration de changement d'adresse au Service de la Collecte des Droits de place (Recette municipale).

1) Les droits de place imposés aux marchands ambulants doivent toujours être payés à l'avance et il doit en être justifié par la production de la quittance à chaque réquisition.

j) Tout titulaire en retard de trois mois pour le paiement de sa redevance mensuelle sera révoqué d'office et ne pourra obtenir une nouvelle autorisation qu'après le paiement des mensualités dues antérieurement à sa révocation, à moins qu'il justifie de son impossibilité d'avoir pu se livrer à la vente depuis l'époque où il a cessé de payer la redevance mensuelle. L'Administration appréciera les motifs du non-paiement de la redevance et fixera le nombre des mensualités en retard devant être acquittées préalablement à la délivrance d'une nouvelle autorisation.

k) Les propriétaires de voitures, lesquelles devront être éclairées de la tombée à la levée du jour, demeureront responsables envers les tiers de tous dommages ou accidents qu'ils pourraient causer.

l) Toute infraction aux prescriptions ci-dessus seront poursuivies devant le tribunal de simple police suivant les articles 471 et suivants du Code pénal.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie, M. le Commissaire central et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Pour le Maire de Lille.*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Immeuble menaçant ruine. Rue Saint-André, 126. Remise en état. Mise en demeure Robitaille**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Considérant que le chéneau et la corniche sous chéneau de la propriété sise à Lille, rue Saint-André, n° 126, et appartenant à M. Robitaille, demeurant rue de Beaumont, à Henin-Liétard (Pas-de-Calais), sont en mauvais état ;

Considérant qu'il nous appartient de prescrire les mesures néces-

saires pour garantir la sécurité publique et prévenir ainsi les accidents.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Robitaille, demeurant rue de Beaumont à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), est mis en demeure d'avoir, dans le délai de dix jours qui suivra la notification du présent arrêté, à faire procéder à la réfection du chéneau et de la corniche sous chéneau susvisés, sous peine d'y être contraint par toutes les voies que de droit.

ARTICLE 2. — M. Robitaille devra au préalable et en vertu de la loi du 13 brumaire an VII, déposer au Bureau des pétitions une demande en autorisation établie sur timbre et verser 3 fr. 60 pour le timbre de l'arrêté à intervenir.

ARTICLE 3. — M. l'ingénieur des T.P.E., Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 juin 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : W. SPIRET.*

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Bains. Ecole de natation rues d'Armentières et de Toul. Personnel. Nomination à titre temporaire**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, à titre temporaire, à l'École de Natation de la rue d'Armentières et de la rue de Toul, à partir du 18 juin 1930 :

- 1° MM. Marcel Sézille de Mazancourt, Brigadier maître-nageur ;  
Henri Six, maître-nageur ;  
Joseph Bailleul, maître-nageur ;  
Henri Stien, maître-nageur ;  
Marceau Lernould, maître-nageur ;  
Léon Austracte, maître-nageur ;
- 2° MM. Marceim Krebs, surveillant-contrôleur ;  
Emile Bacquerot, surveillant-contrôleur ;

- 3° M. Choisy Delannoy, Surveillant des appareils de douches ;
- 4° M<sup>lle</sup> Jeanne Santré, laveuse ;
- 5° M<sup>me</sup> Parent, lingère.

ARTICLE 2. — Par semaine, le brigadier maître-nageur recevra une indemnité de 190 francs ;

Les maîtres-nageurs, les contrôleurs-surveillants et le surveillant d'appareils de douches, 180 francs ;

La lingère, 100 fr. et la laveuse 140 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 juin 1936.

*Le Maire de Lille.*

Roger SALENGRO.

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Ecole de natation rue d'Armentières.  
Régisseur comptable. Nomination Santré**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu l'arrêté du 15 février 1899, approuvé par M. le Préfet le 31 mars suivant, concernant la perception par tickets ;

Vu la délibération du 22 mai 1920, approuvée par M. le Préfet le 29 du même mois, fixant les tarifs des perceptions à faire à l'école de natation ;

Considérant que ces perceptions doivent être faites sur place par un régisseur spécial.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. A. Santré est nommé, à titre temporaire, régisseur comptable de l'Ecole de Natation de la rue d'Armentières à compter du 17 juin 1930 et chargé à ce titre de faire la perception par tickets pour le compte et sous la surveillance de M. le Receveur municipal des sommes dues à la Ville.

ARTICLE 2. — M. Santré versera tous les cinq jours, et plus souvent si c'est nécessaire, le montant de ses perceptions à la recette municipale. Il présentera, à chaque versement, les tickets restant en sa possession.

ARTICLE 3. — Les titres de recettes seront établis dans la forme réglementaire.

ARTICLE 4. — Le régisseur est dispensé de fournir un cautionnement.

ARTICLE 5. — M. Santré recevra une indemnité hebdomadaire de deux cent cinq francs (205 francs).

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**HYGIÈNE. — Médecins municipaux. Indemnités. Relèvement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les indemnités allouées aux différents médecins chargés de services médicaux sont relevés comme suit :

a) Médecin Inspecteur des Services municipaux....	3.000 fr.
b) Médecins attachés au service de prophylaxie antivénéérienne .....	6.000 »
et.....	3.600 »
c) Médecins attachés au service de l'Etat Civil.....	3.000 »
d) Médecins du Service de l'Inspection médicale scolaire .....	3.000 »
e) Médecin du Bataillon des Sapeurs-Pompiers.....	1.500 »
f) Médecin de la Crèche municipale.....	3.000 »
g) Médecin attaché au Service de l'Orientation professionnelle .....	3.000 »

ARTICLE 2. — Les indemnités allouées au médecin chargé du service de l'Institut Médico-légal, ainsi qu'au vétérinaire du Marché aux chevaux de la place Philippe-de-Girard restent sans changement.

ARTICLE 3. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 1. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**HYGIENE. — Service de prophylaxie antivenérienne. — Médecin.  
Indemnité. Docteur Cornille**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 :

Vu notre arrêté de ce jour, relevant le taux des indemnités allouées aux médecins chargés de services médicaux municipaux.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle allouée à M. le Docteur Cornille, attaché au Service de prophylaxie antivenérienne, est portée à 3.600 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**HYGIENE. — Service de prophylaxie antivenérienne. — Médecin.  
Indemnité. Docteur Vanacke**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 :

Vu notre arrêté de ce jour, relevant le taux des indemnités allouées aux médecins chargés de services médicaux municipaux.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle allouée à M. le Docteur Vanacke, attaché au service de prophylaxie antivenérienne, est portée à 6.000 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

### Statistique Sanitaire du Mois de Juin 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.921 habitants

#### I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
186	15	286	59	345	15	3	18	272	9	5	1

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉRO D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE 60 ANS et	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 59 ANS	et AU DELÀ	
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominalis)						
3	Typhus exanthématique						
4	Fièvre et Cachexie paludéennes						
5	Variole						
6	Rougeole		1				1
7	Scarlatine						
8	Coqueluche						
9	Diphthérie et Croup						
10	Grippe						
11	Choléra asiatique						
12	Entérite léridiforme						
13	Autres maladies épidémiques			1			1
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire	1	6	18		5	30
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	1		2			3
16	Autres tuberculoses		1				1
17	Cancer et autres tumeurs malignes				8	9	17
18	Méningite simple	2		2			4
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau				7	16	23
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	1		2		17	20
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)				1		1
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)					2	2
23	Pneumonie					2	2
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	11	3	1	1	9	25
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)						
26	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans)	13					13
27	Appendicite et Typhlite			2			2
28	Hernie, Obstruction intestinale	1	1	1			3
29	Cirrhose du foie				1	1	2
30	Néphrite aiguë ou chronique				2	6	8
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme			1	1		2
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)						
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement						
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	13					13
35	Sénilité					15	15
36	Morts violentes (suicide excepté)		1	2	1	1	5
37	Suicide				2		2
38	Autres maladies	3	3	6	13	28	53
	Maladie inconnue ou mal définie		1	2	3	2	8
	<b>TOTAUX</b>	46	19	40	52	115	272

---

**SAPEURS-POMPIERS. — Médecin. Indemnité. Dr Lancelle**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, relevant le taux des indemnités allouées aux médecins chargés de services médicaux municipaux.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle allouée à M. le Docteur Lancelle, médecin du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, est portée à 1.500 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Médecin inspecteur. Indemnité.  
Docteur Israël**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, relevant le taux des indemnités allouées aux médecins chargés de services médicaux municipaux.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle allouée à M. le Docteur Israël, médecin inspecteur des services municipaux, est portée à 3.000 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Mutation  
Léon Delecueillerie**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Léon Delecueillerie, commis au 5<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, est définitivement affecté au 1<sup>er</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction.

Cette mesure prendra effet du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Mutation M<sup>me</sup> Dumoulin**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> Dumoulin, dame employée au 1<sup>er</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, est affectée, en la même qualité, au 2<sup>e</sup> Bureau de la 5<sup>e</sup> Direction.

ARTICLE 2. — Cette mesure prendra effet du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Mutation  
Jules Rousselle**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Jules Rousselle, commis au 5<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, est définitivement affecté, en la même qualité, au 1<sup>er</sup> Bureau de la 3<sup>e</sup> Direction. Cette mesure prendra effet du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Mutation  
Léon Sergeant**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Léon Sergeant, commis au 1<sup>er</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, est définitivement affecté au 5<sup>e</sup> Bureau de la même Direction.

Cette mesure prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction et personnel ouvrier.**  
**Tableau d'avancement pour le mois de juin 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois de juin 1930.

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>2<sup>me</sup> Direction</b>				
MM. Alvaresse	Commis principal	4 <sup>me</sup>	12.200	1 <sup>er</sup> Juin 1930
De Thandt	Commis	3 <sup>me</sup>	9.800	id.
Loez	Contrôleur principal des droits de voirie.	3 <sup>me</sup>	13.000	id.
<b>Ouvriers</b>				
MM. Dallennes	Jardinier	4 <sup>me</sup>	9.640	id.
Poutrain	Jardinier	4 <sup>me</sup>	9.640	id.
Trinel	Aide-paveur	1 <sup>re</sup>	9.700	16 Juin 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 juin 1930.

*Le Maire de Lille.*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction. Promotions Delannoy et Levrague**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu nos arrêtés en date des 17 décembre 1927 et 5 janvier 1928.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. André Delannoy et Paul Levrague, commis calqueurs de 3<sup>e</sup> classe, sont nommés dessinateurs de 5<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 11.600 francs.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 3<sup>e</sup> Direction. Mutation  
Georges Bosier**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Georges Rosier, commis au 1<sup>er</sup> Bureau de la 3<sup>e</sup> Direction, est définitivement affecté en la même qualité, au 5<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction. Cette mesure prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 3<sup>e</sup> Direction. Mutation Léon Hibon**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Léon Hibon, commis au 2<sup>e</sup> Bureau de la 5<sup>e</sup> Direction, est affecté, en la même qualité, au 2<sup>e</sup> Bureau de la 5<sup>e</sup> Direction

Cette mesure prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. Promotion Marcel Blas**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 23 mai 1930 pour l'emploi de vérificateur chef aux Abattoirs.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Marcel Blas, vérificateur aux Abattoirs, est nommé vérificateur chef de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 12.200 francs, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1930.

ARTICLE 2. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Blas effectuera à la Caisse des Retraites des versements sur la base de 2.110 francs à compter du 1<sup>er</sup> juin 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. Mutation  
Rodolphe Devernay**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Rodolphe Devernay, commis au 2<sup>e</sup> Bureau de la 5<sup>e</sup> Direction, est affecté, en la même qualité, au 4<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction.

ARTICLE 2. — Cette mesure prendra effet du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. Mutation  
Lucidarme Jean**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Jean Lucidarme, commis affecté au 2<sup>e</sup> Bureau de la 5<sup>e</sup> Direction, est affecté, en la même qualité, au 1<sup>er</sup> Bureau de la 3<sup>e</sup> Direction.

Cette mesure prendra effet du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**5<sup>e</sup> DIRECTION. — Congé sans solde. M<sup>me</sup> Gillon**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
 Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
 Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;  
 Vu la lettre en date du 31 mai 1930 par laquelle M<sup>me</sup> Gillon, baigneuse aux Bains Lillois, sollicite un congé sans solde de 6 mois, à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé de six mois, sans solde, est accordé, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930, à M<sup>me</sup> Gillon, baigneuse à l'établissement de bains du boulevard de la Liberté.

ARTICLE 2. — A l'expiration de ce congé, M<sup>me</sup> Gillon sera rayée des cadres du personnel, si elle n'a pas repris ses fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Tableau d'avancement pour le mois de juillet 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
 Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;  
 Vu le statut du Personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois de juillet 1930 :

NOMS	GRADE	Classes	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
MM.				
Dhondt Charles	Agent de sûreté	1 <sup>re</sup> cl 2 <sup>e</sup> éch	12.200	16 Juillet 1930
Couteau Emile	Gardien de la paix	id.	12.200	id.
Dubaille Louis	id.	id.	12.200	id.
Muchery René	id.	2 <sup>me</sup>	10.600	1 <sup>er</sup> Juillet 1930
Brohet Alph.	id.	3 <sup>me</sup>	9.800	16 Juillet 1930
Bouquet Gilbert	id.	3 <sup>me</sup>	9.800	id.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Titularisation Léon Laurent  
et Léon Payen**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du Personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Léon Laurent et Léon Payen, gardiens de la paix stagiaires, sont titularisés dans leur emploi à partir du 16 juillet 1930.

ARTICLE 2. — MM. Laurent et Payen sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à partir du 16 juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Mesure disciplinaire.  
François Bonnet**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du Personnel de la Police, article 11 ;

Vu les rapports de M. le Commissaire central de Police, en date des 16 mars et 24 avril 1930, relatant certains faits dont s'est rendu coupable le sous-brigadier de police François Bonnet ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une réprimande est infligée, à titre de dernier avertissement, au sous-brigadier de police Bonnet.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Conseil de discipline. Personnel ouvrier. Comparution Georges Debled**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du Personnel ouvrier, article 10 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930 ;

Considérant qu'il y a lieu de déférer au Conseil de Discipline l'aide paveur Georges Debled qui se rend constamment coupable de manquements graves dans le service ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'aide paveur Georges Debled sera traduit devant le Conseil de Discipline siégeant à l'Hôtel de Ville le 2 juillet 1930, à 17 heures.

ARTICLE 2. — M. Devernay, adjoint au Maire, est désigné pour présider le Conseil, qui sera composé de :

MM. Dauchy et Martin, conseillers municipaux ; Planque, secrétaire général de la Mairie ; Gilquin, chef de la 3<sup>e</sup> Direction ; Louis Saint-Venant père, Maurice Montegnies, Jules Carpentier, Victor Tonnelier, ouvriers délégués par l'Organisation syndicale.

ARTICLE 3. — Un délai de 5 jours à compter de la notification du présent arrêté est imparti à l'aide paveur Debled pour prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat général de la Mairie, et présenter, s'il y a lieu, sa défense écrite.



ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Caisse des Retraites. Pension  
Fremaux Victor. Modification**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1881,

Vu notre arrêté du 26 décembre 1928 fixant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1928, les compléments de pensions à servir aux anciens fonctionnaires de la Ville, à raison de 70 % de la majoration résultant de la péréquation.

Vu notre arrêté du 26 juillet 1929 portant à 100 % ladite majoration, à la date du 1<sup>er</sup> août 1929.

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le calcul de péréquation de la pension de M. Fremaux Victor.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Nos arrêtés précités des 26 décembre 1928 et 26 juillet 1929 sont modifiés comme suit :

---

	PENSION		Complément à 70 % du 1 <sup>er</sup> 1-1928	Complément à 100 % du 1 <sup>er</sup> 8-1929
	Nouvelle	Caisse des Retraites		
N° 365 Fremaux Victor	6.691 32	3.261 60	2.400 81	3.429 72

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Caisse des Retraites. Versement  
sur avantages en nature. Claie**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu notre arrêté du 15 avril 1930, nommant M. Claie, chef de la station de désinfection, à la 3<sup>e</sup> classe de son emploi à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Claie effectuera des versements à la Caisse des Retraites sur la base de 2.800 francs à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

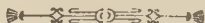
ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 juin 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

# BULLETIN ADMINISTRATIF



## SOMMAIRE

	Pages
<b>Administration municipale :</b>	
Impressions. — 5 <sup>e</sup> lot. Fournitures. Marché Société d'Édition du Nord .....	339
<b>Baux :</b>	
Locations temporaires d'immeubles communaux. — Homologation .....	348
Locations temporaires de terrains communaux. — Homologation .....	350
Boulevard des Ecoles. — Occupation du terre-plein. « Colonies-Exposition » .....	358
<b>Fêtes :</b>	
Fête Nationale de 1930. — Mesures d'ordre .....	351
Grande Kermesse de 1930. — Feu d'artifice. Marché Etablissements Ruggiéri .....	339
Installation décorative lumineuse. Marché A.-C. Dilly..	339
Epreuve nautique dite « Traversée de Lille à la nage ». Mesures d'ordre .....	352
« Colonies-Exposition ». — Occupation d'une partie du terre-plein du boulevard des Ecoles .....	358
<b>Police administrative :</b>	
Organisation du travail. — Jours de fête locale. Désignation. Modification .....	352

<b>Administrations diverses :</b>	<b>Pages</b>
Affaires étrangères. — Agents consulaires. Etats-Unis d'Amérique. Nomination Winthrop-Burr .....	353

<b>Bâtiments communaux :</b>	
Entretien. — Travaux de tapisserie. Année 1930. Marché Vicart .....	339
Tables sur tréteaux. — Fourniture. Marché Léo Wiart .....	340
Nouvel Hôtel de Ville. — Grilles en fer forgé. Fourniture. Marché A. Cotte .....	340
Conservatoire. — Calorifère. Remise en état. Marché Grateau, Billiet et C <sup>ie</sup> .....	340
Lycée Fénelon. — Installation d'une cuisine au gaz. Marché Albert Petit .....	340
Ecoles Trulin et Albert Samain. — Fourniture de tables d'élèves. Marché L. Wiart .....	341
Travaux d'installations électriques. Marché Dehertogh ..	341
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Installations électriques. Marché Guillot et C <sup>ie</sup> .....	341

<b>Immeubles :</b>	
Square Ruault, N° 1. — Résiliation à tous droits d'occupation. Convention Goussey .....	341

<b>Promenades et jardins :</b>	
Avenues de l'Ippodrome et Auguste Pouillier. — Autorisation de circulation. André Muller .....	353
Avenue du Petit Paradis. — Autorisation de circulation. Barbez. ....	354
Squares Lardemer, Henri Ghesquière, de Jussieu, Bois de Boulogne et de la Deûle. — Circulation d'ânes et voitures attelées d'ânes. Convention Alfred Delannoy .....	342
Jardin Vauban. — Circulation avec des ânes et voitures attelées d'ânes. Convention Vve Deschietère-Vandevoorde .....	342

<b>Voirie :</b>	Pages
Interruption de circulation. — Avenue Auguste Pouillier .....	355
Emprises. — Garde-soleil. Rue de Tournai, N° 8. Modification de la saillie. Van Schamelhout .....	356
Garde-soleil. Rue de Tournai, 14. Modification de la saillie. Vandooren .....	356
Rue de Tournai, 18. Modification de la saillie. Société des Bars Chagnot .....	357
Partie du terre-plein du boulevard des Ecoles. Occupation par « Colonies-Exposition ». Redevance.....	358
Pavages. — Fourniture d'arcite. Marché « Association Routière et Chimique » .....	342
Fourniture de goudron. Marché Compagnie Continentale du Gaz .....	343
Propreté publique. — Achat de chevaux. Marchés Fréville et Castelin .....	343

**Bibliothèque :**

Bibliothèque communale. — Fourniture de livres. Marché Tallandier .....	343
---	-----

**Enseignement secondaire :**

Lycée Fénelon. — Internat. Agent spécial. Titularisation M <sup>lle</sup> Caudmont .....	359
--	-----

**Enseignement technique :**

Ecole Baggio. — Secrétaire. Traitement M <sup>me</sup> Daussy .....	416
Ecole Valentine Labbé. — Traitement M <sup>me</sup> Dony .....	416
Traitement M <sup>lle</sup> Héreng .....	417
M <sup>lle</sup> Wallez .....	418

**Enseignement primaire :**

Ecoles municipales. — Distribution de friandises aux élèves. Marché Dubois .....	343
--	-----

<b>Œuvres diverses :</b>	<b>Pages</b>
Hébergement des indigents de passage. — Convention Rohart.	344
Fondation Boucher de Perthes et primes municipales. — Attribution pour 1930 .....	359
<b>Finances :</b>	
Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. — Virement .....	366-367-368
<b>Eclairage :</b>	
Fourniture de candélabres à gaz. — Marché A. Durenne.....	344
<b>Police :</b>	
Hébergement des indigents de passage. — Convention Rohart.	344
Voie publique. — Divagation des chiens. Interdiction .....	369
Immeuble menaçant ruine, 162, rue Léon-Gambetta. Travaux. Crépy-Convain .....	370
Clôture menaçant ruine. Retour rue Marais, 68. Réfection. Société Foncière de Lille et du Nord .....	372
Mœurs. — Interdiction d'affichage et de placardage d'affiches et publications obscènes et contraires aux bonnes mœurs .....	373
Dispensaire des filles soumises. — Concierge. Traitement M <sup>me</sup> Baré .....	374
<b>Alimentation :</b>	
Abattoirs. — Location de locaux .....	344
<b>Distribution d'eau :</b>	
Forages. — Fourniture d'appareils de mesure de débit. Marché Compagnie pour la Fabrication de Compteurs et de Matériel d'Usines à Gaz .....	347
Canalisation souterraine d'eau. — Route Nationale au Territoire de La Madeleine. Redevance aux Domaines .....	347

	Pages
Stations de pompage. — Travaux de ferronnerie. Marchés divers .....	347

**Hygiène :**

Vaccination antidiphthérique. — Honoraire des médecins vacinateurs .....	375
Voiture automobile ambulance. — Achat. Marché Société Anonyme André Citroën .....	348
Statistique sanitaire du mois de juillet 1930 .....	376

**Services municipaux :**

Personnel. — Echelle de traitements .....	377-383
Personnel « Employés ». — Fixation des traitements .....	389-397

**Secrétariat général :**

Traitement du Secrétaire général. — M. Planque. Fixation ....	405
Affectation. — Victor Garemin .....	406
Nomination. — Paul Vandaele .....	407

*Première Direction :*

Nominations. — Promotions. — Mutations :	
M <sup>me</sup> Fernande Plouy .....	410
MM. Raymond Serrurier .....	409
Pierre Timmermans.....	409

*Deuxième Direction :*

Ingénieurs T. P. E. — Traitements et indemnités.....	410
Nominations. — Promotions :	
Delefosse .....	407
Louis Duribreux .....	411
Lefief .....	407
Louise Sablon .....	412
Tirant .....	407

<i>Troisième Direction :</i>	Pages
Nominations. — Promotions :	
M <sup>me</sup> Denneulin .....	407
Joseph Fontaine .....	413
 <i>Quatrième Direction :</i>	
Nominations. — Promotions. — Mutations :	
M <sup>me</sup> Cazé .....	415
Choteau .....	407
M <sup>me</sup> Daussy .....	415
Arthur Degelke .....	416
Dhoossche .....	414
M <sup>me</sup> Dony .....	416
M <sup>lle</sup> Héreng .....	417
Raymond Lallau .....	417
Minque .....	418
Plaete .....	414
Raimbeau .....	414
M <sup>me</sup> Wallez .....	418
 <i>Cinquième Direction :</i>	
Nominations. — Promotions. — Mutations :	
M <sup>me</sup> Bernière .....	419
Wilfrid Dandievel .....	419
Pierre Lener .....	420
Jean Lucidarme .....	407
Georges Mahieu .....	407
Pierre Moreau .....	421
Camille Verhaeghe .....	421
Démission. — Faurès .....	422
 <b>Police :</b>	
Traitement du personnel .....	423-432
Nominations. — Promotions. — Mutations :	
Edmond Adias .....	439
Eugène Audiquet .....	439
Léon Bouillon .....	439
Eugène Caron .....	439
Narcisse Cauderlier .....	439
Albert Delcourt .....	439



	Pages
Edouard Desramaux .....	439
Charles Dissaux .....	439
Spire Draux .....	439
Georges Dumoulin .....	439
Guilbert Fache .....	440
Robert Fermentin .....	439
Albert Florin .....	439
Paul Gallois .....	439
Jules Honvault .....	439
Alfred Merveille .....	439
Emile Prévost .....	439
Firmin Servaeten .....	439
Léon Verhaeghe .....	439
Démission. — Léon Laurent .....	441

**Octroi :**

Personnel. — Fixation des traitements .....	441
Promotions :	
Charles Fourcroy .....	445
Achille Honoré .....	446
M <sup>llo</sup> Lamare .....	407

**Sapeurs-Pompiers :**

Personnel. — Fixation des traitements .....	447-449
Nominations. — Promotions :	
Alexis Defay .....	451
Clovis Derlyn .....	451
Jean Lemettre .....	451
René Moret .....	451
Julien Roesement .....	452

**Personnel ouvrier :**

Personnel. — Fixation des traitements .....	453-458
Promotions. — Nominations :	
Georges Buisine .....	463
Coopman .....	407

	Pages
Louis Delacherie .....	463
Pierre Charles .....	464
Louis Saint-Venant fils .....	465
Démission. — Raymond Vangermée .....	465
Révocation. — Georges Debled .....	466

**Marchés. — Adjudications :**

Imprimés. — Fournitures. 3 <sup>e</sup> lot. Société d'Édition du Nord....	339
--	-----

**Caisse des retraites :**

Complément de retraites à divers .....	467
Caisse des retraites des services municipaux. — Autorisation Henri Hubert .....	468
Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse. — Verse- ments. Autorisation Veuve Debruyne .....	469
Autorisation Georges Kerckove .....	469

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture d'imprimés.  
Société d'Édition du Nord**

---

DU 25 JUILLET 1930

Soumission pour fournitures d'imprimés aux Services municipaux — 3<sup>e</sup> Lot — au profit de la Société d'Édition du Nord, 28, rue Alphonse-Mercier, à Lille, moyennant la somme approximative de 25.000 francs.

Enregistré le 2 août 1930, folio 29, case 318.

---

**FETES. — Grande Kermesse 1930. — Installation décorative  
lumineuse. — Marché A.-C. Dilly**

---

DU 7 JUILLET 1930

Soumission pour l'installation décorative lumineuse à l'occasion de la Grande Kermesse, au profit de M. A. C. Dilly, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris, moyennant la somme de 60.000 francs.

Enregistré le 23 juillet 1930, folio 20, case 221.

---

**FETES. — Grande Kermesse 1930. — Feu d'artifice.  
Marché Etablissements Ruggiéri**

---

DU 7 JUILLET 1930

Soumission pour l'exécution d'un feu d'artifice à l'occasion de la Grande Kermesse, au profit des Etablissements Ruggiéri, rue Ballu, 21, à Paris, moyennant la somme de 20.000 francs.

Enregistré le 23 juillet 1930, folio 20, case 222.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Entretien. — Travaux de tapisserie.  
Année 1930. — Marché Vicart**

---

DU 21 JUILLET 1930

Soumission pour travaux de tapisserie pendant l'année 1930, au profit de M. Vicart, tapissier, 141, rue Nationale, à Lille, moyennant la somme approximative de 37.500 francs.

Enregistré le 2 août 1930, folio 29, case 319.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Fourniture de tables sur tréteaux.  
Marché Léo Wiart**

---

DU 17 JUILLET 1930

Soumission pour la fourniture de tables sur tréteaux au Service des Travaux municipaux au profit de M. Léo Wiart, entrepreneur, 18, rue Nicolas-Leblanc, à Lille, moyennant la somme de 36.250 fr.

Enregistré le 26 juillet 1930, folio 23, case 258.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Nouvel Hôtel de Ville. — Grilles en fer forgé. — Fourniture. — Marché A. Cotte**

---

DU 7 JUILLET 1930

Soumission pour fourniture de grilles en fer forgé, au Nouvel Hôtel de Ville, au profit de M. A. Cotte, 149, rue Nationale, à Lille, moyennant la somme approximative de 14.000 francs.

Enregistré le 26 juillet 1930. Folio 23, case 256.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Conservatoire. — Calorifère. Remise en état. — Marché Grateau-Billiet et C<sup>ie</sup>**

---

DU 7 JUILLET 1930

Soumission pour la remise en état d'un calorifère au Conservatoire de musique, au profit de MM. Grateau-Billiet et C<sup>ie</sup>, 7, rue de Bapaume, à Lille, moyennant la somme de 6.150 francs.

Enregistré le 25 juillet 1930, folio 22, case 251.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Lycée Fénelon. — Installation d'une cuisine au gaz. — Marché Albert Petit**

---

DU 17 JUILLET 1930

Soumission pour l'installation d'une cuisine au gaz au Lycée Fénelon, au profit de M. Albert Petit, 217, rue du Faubourg-de-Roubaix, à Lille, moyennant la somme de 27.050 francs.

Enregistré le 26 juillet 1930, folio 23, case 257.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Léon Trulin et Albert Samain. — Fourniture de tables d'élèves. — Marché L. Wiart**

DU 24 JUILLET 1930

Soumission pour la fourniture de tables d'élèves aux Ecoles Léon Trulin et Albert Samain, au profit de M. L. Wiart, 18, rue Nicolas-Leblanc, à Lille, moyennant la somme de 18.720 francs.

Enregistré le 7 août 1930, folio 33, case 371.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Léon Trulin et Albert Samain. — Travaux d'installations électriques. — Marché Dehertogh**

DES 19 ET 7 JUILLET 1930

Adjudication-concours des travaux d'installations électriques aux Ecoles Léon Trulin et Albert Samain, au profit de M. G. Dehertogh, 35, rue de la Clef, à Lille, moyennant la somme de 26.841 fr. 90.

Enregistré le 9 août 1930, folio 35, case 396.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Installations électriques. — Marché Guillot et C<sup>ie</sup>**

DES 19 ET 7 JUILLET 1930

Adjudication-concours des travaux d'installations électriques à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, au profit de MM. Guillot et C<sup>ie</sup>, 5, rue Ernest-Deconynck, à Lille, moyennant la somme de 57.603 fr.

Enregistré le 19 août 1930, folio 41, case 458.

---

**IMMEUBLES. — Résiliation à tous droits d'occupation. — Square Ruault, N° 1. — Convention Goussey**

DU 11 JUILLET 1930

Convention par laquelle M. Goussey a résilié, au profit de la Ville, à compter du 15 avril 1930, tous les droits d'occupation qu'il pouvait

faire valoir sur un immeuble sis à Lille, square Ruault, N° 1, dans lequel il exerçait un commerce d'épiceries.

Enregistré le 29 juillet 1930, folio 26, case 290.

---

---

**PROMENADES ET JARDINS.** — Autorisation de circuler avec des ânes et des voitures attelées d'ânes, squares Lardemer, Henri Ghesquière, Jussieu, Rpis de Boulogne et Bois de la Deûle pendant l'année 1930. — Convention  
Alfred Delannoy

---

DU 31 JUILLET 1930

Convention par laquelle la Ville accorde à M. Alfred Delannoy, demeurant 20, avenue du Colysée, à Lambersart, le droit de circuler avec des ânes et voiturettes attelées d'ânes pour la promenade des enfants dans les squares Lardemer, Henri Ghesquière, Jussieu, Bois de Boulogne et Bois de la Deûle, pendant l'année 1930, moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire de 550 francs.

Enregistré le 8 août 1930, folio 34, case 380.

---

---

**PROMENADES ET JARDINS.** — Autorisation de circuler avec des ânes et des voitures attelées d'ânes dans le Jardin Vauban pendant l'année 1930. — Convention Veuve Deschitère-Vandevoorde

---

Convention par laquelle la Ville accorde à M<sup>me</sup> veuve Deschitère-Vandevoorde, demeurant 25, boulevard de Lorraine, à Lille, le droit de circuler avec des ânes et voiturettes attelées d'ânes pour la promenade des enfants, dans le Jardin Vauban, pendant l'année 1930, moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire de 400 francs.

Enregistré le 8 août 1930, folio 34, case 381.

---

---

**VOIRIE.** — Pavages. — Fourniture d'arcite. — Marché Association Routière et Chimique

---

DU 25 JUILLET 1930

Soumission pour fourniture d'arcite au Service du pavage, au profit de l'Association routière et chimique, 5, rue Jules-Lefebvre, à Paris, moyennant la somme de 43.750 francs.

Enregistré le 9 août 1930, folio 35, case 394.

---

**VOIRIE. — Pavages. — Fourniture de goudron. — Marché  
Compagnie Continentale du Gaz**

---

DU 9 JUILLET 1930

Soumission pour fourniture de goudron au Service du pavage, au profit de la Compagnie Continentale du Gaz, 65, boulevard Montebello, à Lille, moyennant la somme approximative de 15.600 francs.

Enregistré le 25 juillet 1930, folio 22, case 252.

---

**PROPRETE PUBLIQUE. — Achat de chevaux. — Marchés  
Castein et Fréville**

---

DU 21 JUILLET 1930

Soumission pour achat de chevaux au Service de la Propreté publique au profit de :

1° M. A. Castelin, 14, place Philippe-de-Girard, à Lille, moyennant la somme de 7.600 francs ;

2° M. A. Fréville, hameau de Bargues, à Wattignies, moyennant la somme de 6.500 francs.

Enregistré le 6 août 1930, folio 31, cases 348-349.

---

**BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE. — Fourniture de livres.  
Marché Tallandier**

---

DU 17 JUILLET 1930

Soumission pour fourniture de livres à la Bibliothèque communale, au profit de la Librairie Tallandier, 11, rue Faidherbe, à Lille, moyennant la somme approximative de 10.000 francs.

Enregistré le 26 juillet 1930, folio 23, case 255.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Distribution de friandises  
aux élèves des écoles municipales. — Fourniture.  
Marché Dubois**

---

DU 12 JUILLET 1930

Soumission pour fourniture de friandises aux écoles municipales

au profit de M. G. Dubois, 17 bis, rue d'Amiens, à Lille, moyennant la somme approximative de 8.774 francs.

Enregistré le 23 juillet 1930, folio 20, case 223.

---

**ECLAIRAGE. — Fourniture de candélabres à gaz.  
Marché A. Durenne**

---

DU 7 JUILLET 1930

Soumission pour la fourniture de candélabres à gaz au profit de la Société Anonyme des Etablissements Métallurgiques A Durenne, 26, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris, moyennant la somme de 44.808 francs.

Enregistré le 26 juillet 1930, folio 23, case 259.

---

**POLICE. — Hébergement des indigents de passage.  
Convention Rohart**

---

DU 22 JUILLET 1930

Convention par laquelle M. Georges Rohart, demeurant à Lille, rue Gustave-Delory, N° 45, s'est engagé à assurer dans son établissement, le logement et la nourriture des indigents de passage pendant la période du 1<sup>er</sup> mai 1930 au 30 avril 1931, moyennant paiement d'une redevance de 30.030 francs.

Enregistré le 2 août 1930, folio 29, case 317.

---

**ALIMENTATION. — Abattoirs. — Location de locaux**

---

DU 31 JUILLET 1930

Location au profit de : 1° M. Gaston Spello, chevilleur, demeurant à Lille, rue Princesse, N° 15 ; 2° M. Jules Cousin, chevilleur, demeurant à Lille, rue Négrier, N° 47, de la case n° 1 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

Location au profit de : 1° M. Albert Prin, chevilleur, demeurant à Lille, rue Princesse, n° 65 ; 2° M. Louis Pottière, chevilleur, demeu-



rant à Lille, rue Princesse, n° 38, de la case N° 5, du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

---

Location au profit de : 1° M. Alexandre Demora, chevilleur, demeurant à Lambersart, 37, avenue Becquart ; 2° M. Gustave Hubert, chevilleur, demeurant à Lambersart, 33, avenue Becquart, de la case n° 6 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

---

Location au profit de : M. Jean Caby, chevilleur, demeurant à Lille, 4, rue du Béguinage, de la case N° 7 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

---

Location au profit de : 1° M. Elie Séname, chevilleur, demeurant à Lambersart, 18, avenue Becquart ; 2° M. Henri Charlet, boucher, demeurant à Lille, 22, rue Masséna, de la case N° 8 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

---

Location au profit de : 1° M. Maurice Valle, chevilleur, demeurant à Lambersart, 14, rue de la Pépinière ; 2° M. Augustin Laly, chevilleur, demeurant à Saint-André, rue de la Gare, 69, de la case N° 9 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 fr.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

---

Location au profit de : 1° M. Julien Bernaert, chevilleur, demeurant à Lille, 44, rue Princesse ; 2° M. Jean Delourme, chevilleur, demeurant à Lille, 58, rue Princesse, de la case N° 10 du frigorifique

situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

---

Location au profit de : 1° M. Maurice Bécue, chevilleur, demeurant à Saint-André, 7, rue Lavoisier ; 2° M. Louis Delbecque, chevilleur, demeurant à Wambrechies, 2, rue de Lille, de la case N° 11 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

---

Location au profit de : 1° M. Jules Delemer, chevilleur, demeurant à Lille, 5, place Alexandre-Dumas ; 2° M. Edouard Rosse, chevilleur, demeurant à Lille, 218, rue du Faubourg-de-Roubaix, de la case N° 12 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

---

Location au profit de : 1° M. Alfred Bachelet, chevilleur, demeurant à Lambersart, 6, rue de la Prairie ; 2° M. Alphonse Brunin, chevilleur, demeurant à Lille, 5, rue du Béguinage, de la case N° 13, du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

---

Location au profit de : 1° M. Jean-Baptiste Delescluse, chevilleur, demeurant à Lille, 18, rue de Thionville ; 2° M. Jules Groulez, chevilleur, demeurant à Lille, 17, rue Saint-Sébastien, de la case N° 14, du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 324.

---

---

Location au profit de : 1° M. Louis Delescluse, chevilleur, demeurant à Lille, 46, rue Saint-Sébastien ; 2° M. Baudinet, boucher, demeurant à Lille, 31, rue de Béthune, de la case N° 15 du frigorifique situé aux Abattoirs de Lille, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1930, moyennant une redevance de 2.000 francs.

Enregistré le 4 août 1930, folio 29, case 325.

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Forages. — Fourniture de compteurs-  
Marché Compagnie pour la Fabrication des Compteurs  
et matériel d'Usines à Gaz**

DU 18 JUILLET 1930

Soumission pour la fourniture d'appareils de mesure de débit au profit de la Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, 12, place des Etats-Unis, à Montrouge, moyennant la somme de 24.647 francs.

Enregistré le 5 août 1930, folio 30, case 327.

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Canalisation souterraine d'eau. — Route  
Nationale au territoire de La Madeleine. — Redevance  
aux Domaines**

DU 29 JUILLET 1930

Engagement par la Ville de Lille de payer au Bureau des Domaines à Lille, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, une redevance annuelle de un franc pour l'autorisation de poser une canalisation d'eau de 600 m/m de diamètre sous le sous-sol de la route nationale au territoire de La Madeleine, à la traversée de l'ancienne voie ferrée dite du littoral.

Enregistré le 29 juillet 1930, folio 26, case 289.

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Stations de pompage. — Travaux  
de ferronnerie. — Marchés divers**

DU 24 JUILLET 1930

Soumissions pour travaux de ferronnerie aux stations de pompage au profit de :

1° MM. Duprez et Vandenaebelc, 40, rue de Trévise, à Lille, moyennant la somme de 15.000 francs ;

2° La Société L. Tellier et fils, 175, rue Léon-Gambetta, à Lille, moyennant la somme de 25.040 francs.

Enregistré le 7 août 1930, folio 33, cases 368-369.

---

**HYGIENE. — Achat d'une voiture automobile ambulance.  
Marché Société Citroën**

---

DU 12 JUILLET 1930

Soumission pour la fourniture d'une voiture automobile ambulance, au Service des Transports sanitaires, au profit de la Société anonyme André Citroën, 143, quai de Javel, à Paris, moyennant la somme de 33.500 francs.

Enregistré le 29 juillet 1930, folio 26, case 288.

---

**BAUX. — Locations temporaires d'immeubles communaux.  
Homologation**

---

Des autorisations d'occuper temporairement des immeubles communaux ont été accordées à :

1° M. Louis Chauchard, qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> juin 1930, un appartement de 2 pièces au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis rue des Etaques, 37, moyennant paiement d'une redevance mensuelle de 40 francs, payable d'avance ;

2° M<sup>me</sup> veuve Bobo-Dumont, qui occupe à compter du 15 mai 1930, une pièce au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis rue de la Vignette, 31, moyennant une redevance mensuelle de 20 francs, payable d'avance ;

3° M. Alfred Jot, qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1929, une maison située rue du Curé-Saint-Sauveur, 16, moyennant une redevance trimestrielle de 250 francs, payable d'avance, augmentée des contributions, primes d'assurances, consommation d'eau et vidange de la fosse d'aisances ;

4° M<sup>me</sup> veuve Deltombe, qui occupe à compter du 15 juillet 1929, une maison située rue Saint-Sauveur, 87, moyennant paiement : a) d'une redevance mensuelle de 30 francs pendant la période du 15 juillet 1929 au 1<sup>er</sup> juin 1930 ; b) d'une redevance mensuelle de 60 francs à compter du 1<sup>er</sup> juin 1930. M<sup>me</sup> Deltombe prend, en outre, à sa charge les contributions, primes d'assurances, consommation d'eau et vidange de la fosse d'aisances ;

5° M<sup>me</sup> veuve Desquiens, qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> mai 1930, un appartement de 2 pièces au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé rue de la Vignette, 55, moyennant une redevance mensuelle de 80 francs, payable d'avance ;

6° La Société des Laboratoires d'Enseignement du Nord, repré-

sentée par M G. Prével, demeurant 25, rue Louis-Faure, qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> mai 1930, deux salles au rez-de-chaussée et une salle au 1<sup>er</sup> étage de l'Ecole Annexe du Lycée Fénélon, dite Annexe Sévigné, située à Lille, rue du Marché, 58 bis, moyennant paiement d'une redevance trimestrielle de 150 francs payable d'avance, augmentée du coût de l'abonnement aux eaux, au gaz et à l'électricité ;

7° M<sup>me</sup> veuve Hochedez-Dargon qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930 une maison située rue des Sahuteaux, 4, moyennant une redevance trimestrielle de 500 francs, payable d'avance, augmentée des contributions, primes d'assurances, consommation d'eau, vidange de la fosse d'aisances et ramonage des cheminées ;

8° M<sup>lle</sup> Elisa Verdonckt qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930 une pièce au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis avenue Charles-Saint-Venant, 61, moyennant une redevance mensuelle de 10 francs payable d'avance ;

9° M<sup>me</sup> veuve Delfosse, qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930 une pièce au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis avenue Charles-Saint-Venant, 61, moyennant une redevance mensuelle de 10 francs payable d'avance ;

10° M. Jules Raymackers qui occupe à compter du 15 février 1930, un appartement de 4 pièces au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis rue de Paris, 233, moyennant une redevance mensuelle de 135 francs payable d'avance ;

11° M. Charles Moncheaux qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> mars 1930 deux pièces au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé rue de la Vignette, 33, moyennant paiement d'une redevance mensuelle de 55 fr., augmentée de 4 francs par mois pour la consommation d'eau et d'un franc par mois pour la vidange de la fosse d'aisances ;

12° M. Augustin Aerts, qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> mars 1930 deux pièces au 2<sup>e</sup> étage et un débarrasseur dépendant de l'immeuble sis rue Fombelle, 18, moyennant une redevance mensuelle de 35 fr., payable d'avance, augmentée de 2 francs par mois pour la consommation d'eau ;

13° M. Halluin, qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> mars 1930 deux pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue de Poids, 19, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs, payable d'avance ;

14° M<sup>me</sup> veuve Rémoüe, qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> mars 1930 deux pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble rue du Bois-Saint-Sauveur, 16, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs, payable d'avance ;

15° M. Payelle, demeurant rue Léon-Gambetta, 121, qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> mars 1930 un magasin situé 2, rue de la Renaissance moyennant une redevance mensuelle de 40 francs, payable d'avance ;

16° M. Victor Vanghelder, qui occupe à compter du 1<sup>er</sup> décembre

1929 une maison située cour des Elites, 35, moyennant une redevance mensuelle de 35 francs, payable d'avance.

---

**BAUX. — Locations temporaires de terrains communaux.  
Homologation**

---

Des autorisations d'occuper temporairement et verbalement des terrains communaux ont été accordées à :

1° M. Charles Richard, demeurant rue des Bouchers, 26, occupation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930 d'un terrain situé rue de la Baignerie, moyennant paiement d'une redevance trimestrielle de 25 fr. 50 ;

2° M. Désiré Ledoux, occupation à compter du 1<sup>er</sup> août 1930 d'un terrain situé rue de la Vignette, à l'angle de la rue de Cysoing, moyennant une redevance trimestrielle de 68 francs ;

3° M. Louis Lebas, demeurant 10, rue Caron, à Ronchin, et M<sup>me</sup> veuve Lebas-Delassus, demeurant 72, rue de la Louvière, à Lille, preneurs solidaires, occupation à compter du 16 juin 1930 d'un terrain situé rue des Tanneurs, moyennant une redevance trimestrielle de 125 francs ;

4° M. Pierre Harrer, demeurant rue du Grand-Balcon, impasse Saint-Henri, 5, occupation à compter du 1<sup>er</sup> février 1930 d'un jardin de 157 m<sup>2</sup> situé rue du Grand-Balcon, à l'angle du Chemin des Morts, moyennant une redevance annuelle de 15 fr. 70 ;

5° M. Henri Baudrin, demeurant rue Mattéotti, cité Mallet, 7, occupation à compter du 1<sup>er</sup> février 1930 d'un jardin de 319 m<sup>2</sup> situé rue de Saint-Amand, moyennant une redevance annuelle de 31 fr. 90 ;

6° M. Théodule Canneson, demeurant 58, rue des Postes, occupation à compter du 1<sup>er</sup> février 1930 du jardin N° 81 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

7° M. Louis Cressent, demeurant 51, rue Championnet, occupation à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930 du jardin N° 21 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

8° M. Jacques Dekleermacker, demeurant 7, rue de Wagram, occupation à compter du 1<sup>er</sup> février 1930 du jardin N° 109 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. ;

9° M. Henri Sercy, demeurant 48, rue Casimir-Delavigne, occupation à compter du 1<sup>er</sup> février 1930 du jardin N° 83 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. ;

10° M. Henri Raux, demeurant 34 bis, rue d'Eylau, occupation

à compter du 1<sup>er</sup> février 1930 du jardin N° 114 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

11° M. Georges Capelle, demeurant 187, rue des Stations, occupation à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930 du jardin N° 141 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

12° M. Henri Vandamme, demeurant 38, rue Fabre-d'Eglantine, occupation à compter du 1<sup>er</sup> février 1930 du jardin N° 145 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. ;

13° M. Gaston Legrain, demeurant 2, rue Saint-Sébastien, occupation à compter du 1<sup>er</sup> mars 1930 d'un terrain situé à l'angle des rues Saint-Sébastien et du Guet, moyennant une redevance trimestrielle de 75 francs.

---

**FÊTES. — Fête Nationale 1930. — Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le programme de la Fête Nationale 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules, seront interdits le lundi 14 juillet 1930, à partir de 8 heures 30, boulevard de la Liberté, places Richebé, de Béthune, de la République, rues Gauthier-de-Chatillon, Inkermann, Jacquemars-Giélée, (fraction comprise entre les places de la République et de Strasbourg) pendant la revue et le défilé des troupes de la garnison qui aura lieu place de la République.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**FÊTES. — Epreuve nautique dite de la « Traversée de Lille à la nage ». — Mesures d'ordre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Vu la demande du journal « L'Echo du Nord », en date du 16 juillet 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'Epreuve Nautique dite de la « Traversée de Lille à la Nage », organisée par le journal « L'Echo du Nord », est fixée au dimanche 24 août 1930, de 14 à 18 heures.

ARTICLE 2. — Les services de police chargés des mesures d'ordre pendant la durée de cette épreuve devront, notamment, en dehors des précautions d'usage en semblables circonstances, interdire tout stationnement du public sur les ponts du Bois de la Deûle, de l'Hippodrome et de Canteleu.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Organisation du travail. — Jours de fête locale. — Désignation. — Modification**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi municipale du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu l'article 44 du Livre II du Code du Travail ainsi conçu :

« Dans tout établissement où s'exerce un commerce de détail et dans lequel le repos hebdomadaire aura lieu le dimanche, ce repos pourra être supprimé lorsqu'il coïncidera avec un jour de fête locale ou de quartier désigné par un arrêté municipal »,



Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 1907 et les instructions y annexées par M. le Préfet du Nord ;

Vu notre arrêté n° 1708 en date du 16 juin 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté n° 1708 du 16 juin 1930 est abrogé.

ARTICLE 2. — Sont déclarés « jours de fête locale » pendant l'année 1930, les dimanches désignés ci-après :

7 septembre dimanche précédant la Braderie ;

23 novembre dimanche précédant la Sainte-Catherine ;

21 décembre dimanche précédant la Noël.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

**ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Affaires étrangères. — Agents consulaires. — Etats-Unis d'Amérique. — Winthrop-Burr**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930, la gérance du Consulat des Etats-Unis d'Amérique à Lille durant l'absence du Consul, M. Harold Playter, en congé, a été prise par M. Winthrop Burr, Vice-Consul gérant.

---

**PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de l'Hippodrome et avenue Auguste Pouillier. — Autorisation de circulation. — André Muller**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Vu la lettre par laquelle M. André Muller, entrepreneur à Lambersart, 17, rue de l'Eglise, sollicite l'autorisation d'emprunter avec ses camions l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Auguste-Pouillier pour alimenter en matériaux la construction d'un aqueduc situé dans cette dernière artère ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 172 du Code des Arrêtés municipaux, M. André Muller, entrepreneur à Lambersart, 17, rue de l'Eglise, est autorisé à emprunter avec des camions l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Auguste-Pouillier.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que pour la durée des travaux mentionnés.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. André Muller, pétitionnaire, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit-Paradis**  
**Autorisation de circulation. — Barbez**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Vu la demande du 4 juillet par laquelle M. Barbez, cultivateur, demeurant à Lille, rue Delezenne, 1, sollicite l'autorisation d'emprunter avec son camion l'avenue du Petit-Paradis, pour faucher et transporter l'herbe du terrain du Stand militaire situé près l'Établissement dénommé « A ma Campagne ».

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 172 du Code des Arrêtés municipaux, M. Barbez, demeurant à Lille, rue Delezenne, 1, est autorisé à emprunter avec son camion l'avenue du Petit-Paradis (partie comprise entre le pont du Petit-Paradis et l'établissement « A ma Campagne »).

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait excep-

tionnel est valable pour une durée de 2 mois à partir du jour de la notification du présent arrêté ; elle est exclusivement réservée au transport spécifié à l'article premier.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Barbez, pétitionnaire, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 40 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interdiction de circulation. — Avenue Auguste Pouillier**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Vu la lettre en date du 17 juillet 1930 par laquelle M. le Maire de Lambersart nous informe qu'il va faire construire sous la chaussée de l'avenue Auguste-Pouillier, un aqueduc ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite avenue Pouillier, à partir du jour de la publication dudit arrêté et ce, pendant toute la durée des travaux d'aqueduc et d'empierrement de la chaussée, exécutés par la Ville de Lambersart.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 juillet 1930

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Emprise. — Garde-soleil rue de Tournai, 8.  
Modification de la saillie. — Mise en demeure Van Schamelhout**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que M. Van Schamelhout, demeurant rue de Tournai, 8, ne s'est pas conformé à la lettre du 14 juin 1930, l'invitant à faire modifier la saillie du garde-soleil posé en façade de son immeuble sis rue de Tournai, 8.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Van Schamelhout est mis en demeure d'avoir, dans un délai de 10 jours qui suivra la notification du présent arrêté, à faire modifier l'installation de son garde-soleil et de ramener la saillie de cette emprise à 2 m. 50 et à porter à une hauteur de 2 m. 10 les joues et les garnitures festonnées dudit garde-soleil au-dessus du niveau du trottoir.

ARTICLE 2. — Faute à M. Van Schamelhout de se conformer aux prescriptions du précédent article, il y sera contraint par toutes les voies que de droit.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur des T. P. E., directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

---

**VOIRIE. — Emprise. — Garde-soleil rue de Tournai, 14.  
Modification de la saillie. — Mise en demeure Vandooren**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que M. Vandooren, demeurant rue de Tournai, 14, ne s'est pas conformé à la lettre du 31 mai 1930, l'invitant à faire modifier la saillie du garde-soleil posé en façade de son immeuble sis rue de Tournai, 14,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Vandooren est mis en demeure d'avoir, dans un délai de 10 jours qui suivra la notification du présent arrêté, à faire modifier l'installation de son garde-soleil et de ramener la saillie de cette emprise à 2 m. 50 de largeur et à tenir les joues et les garnitures festonnées dudit garde-soleil à une hauteur minimum de 2 m. 10 au-dessus du niveau du trottoir.

ARTICLE 2. — Faute à M. Vandooren de se conformer aux prescriptions du présent article, il y sera contraint par toutes les voies que de droit.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur des T. P. E., directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Emprise. — Garde-soleil rue de Tournai, 18.  
Modification de la saillie. — Mise en demeure Société des Bars  
Chagnot**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que M. l'Administrateur délégué de la Société des Bars de France (Bars Chagnot), demeurant à Lille, rue de Tournai, 18, ne s'est pas conformé à la lettre du 14 juin 1930, l'invitant à faire modifier la saillie du garde-soleil posé en façade de son établissement sis rue de Tournai, 18.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. l'Administrateur délégué de la Société des Bars de France (Bars Chagnot) est mis en demeure d'avoir, dans un délai de 10 jours qui suivra la notification du présent arrêté, à faire modifier l'installation de son garde-soleil, c'est-à-dire de ramener à 2 m. 50 la saillie de cette emprise et à 2 m. 10 au-dessus du niveau du trottoir les joues et les garnitures festonnées dudit garde-soleil.

ARTICLE 2. — Faute à M. l'Administrateur délégué de la Société des Bars de France (Bars Chagnot) de se conformer aux prescriptions

du précédent article, il y sera contraint par toutes les voies que de droit.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur des T. P. E., directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Emprise. — Occupation d'une partie du boulevard des Ecoles par « Colonies-Exposition ». — Redevance**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Vu la lettre du 3 juillet 1930 par laquelle M. le Directeur de la « Colonies-Exposition » sollicite l'autorisation d'occuper une partie du boulevard des Ecoles, du 10 au 17 juillet 1930 pour y installer une exposition.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le Comité de la « Colonies-Exposition » dont le siège est situé à Neuilly-Paris, 8, rue de l'Ouest, est autorisé à occuper une partie du terre-plein du boulevard des Ecoles, face au boulevard Papin, sous les réserves suivantes :

a) L'occupation aura lieu du 10 au 17 juillet 1930 et sera soumise au paiement d'un droit de voirie de 0 fr. 25 (vingt-cinq centimes) par mètre carré et par jour, soit pour la période sus-visée et pour une occupation de 1.417 m<sup>2</sup>, 2.894 fr. (Deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze francs) payable avant le 10 juillet dans la caisse de M. le Receveur municipal.

b) Le terre-plein du boulevard des Ecoles devra être débarrassé de tous véhicules, hangars, matériaux, clôtures, etc..., pour le 20 juillet 1930 au soir sous peine de payer une redevance de 0 fr. 50 par mètre carré et par jour de retard.

c) La remise en état des lieux du terre-plein devra suivre le démontage des installations. Si après une simple injonction de l'Administration municipale, cette remise en état n'était pas faite, le travail serait exécuté d'office aux frais, risques et périls du Comité sus-visé.

d) La Ville de Lille ne pourra en aucun cas être rendue respon-

sable des accidents quels qu'ils soient qui pourraient survenir tant a l'intérieur qu'aux abords de l'Exposition.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie, M. le Receveur municipal et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. — Agent spécial. — Titularisation Simone Caudmont**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>lle</sup> Simone Caudmont, agent stagiaire spécial du Lycée Fénelon, est titularisée dans son emploi à partir du 16 juillet 1930.

ARTICLE 2. — M<sup>lle</sup> Caudmont est autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à partir du 16 juillet 1930.

Pour les avantages en nature dont elle bénéficie, M<sup>lle</sup> Caudmont effectuera également à ladite Caisse, à partir du 16 juillet, des versements sur la base de 2.600 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Fondation Boucher de Perthes et primes municipales. — Attribution des primes**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le legs fait à la Ville par M. Boucher de Perthes, accepté par

le Conseil municipal, le 23 juillet 1874 et approuvé par décret du 23 février 1876 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 octobre 1891 qui donne au Maire seul le droit d'attribuer les primes de ladite fondation ;

Vu les articles 123 et 124 du Budget des dépenses pour 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les primes de la Fondation Boucher de Perthes et celles ajoutées par le Conseil municipal sont attribuées comme suit ;

#### **Fondation Boucher de Perthes**

##### **CONCOURS DE 1930**

###### *Première prime : 100 francs*

M<sup>lle</sup> Marguerite De Clercq, assistante de MM. les docteurs Ringo et Demais. Cette jeune fille se dévoue d'une façon admirable ; elle fait la joie de sa famille et la consolation de ses vieux parents âgés de 73 et 76 ans qu'elle entoure des soins les plus attentifs et les plus dévoués.

###### *Deuxième prime : 100 francs*

M<sup>lle</sup> Hortense Leva, 37 ans, ouvrière mécanicienne, subvient à l'existence de sa famille. Elle mérite d'être signalée pour les soins incessants dont elle entoure son vieux père impotent et sa mère malade.

###### *Troisième prime : 90 francs*

M<sup>lle</sup> Marie Delbruyère, 28 ans, ouvrière visiteuse chez M. Crépy. Est devenue le soutien de sa mère et de son père impotent.

###### *Quatrième prime : 75 francs*

M<sup>lle</sup> Jeanne Delplanque, 39 ans, femme de ménage. Assure, par son travail, l'existence de sa vieille mère impotente.

###### *Cinquième prime : 75 francs*

M<sup>lle</sup> Maria Marouze, 39 ans, ouvrière chez M. Le Blan. Assure par son travail l'existence de son vieux père malade, incurable.

###### *Sixième prime : 60 francs*

M<sup>lle</sup> Mélanie Vandevelde, 36 ans, ouvrière mécanicienne chez M. Delmotte. Subvient à l'existence de sa mère qu'elle soigne avec le plus grand dévouement.



*Septième prime : 50 francs*

M<sup>lle</sup> Germaine Delesalle, 32 ans, ouvrière varouleuse à la Maison Van de Wèghe. Malgré les faibles ressources dont elle dispose, soigne avec le plus grand dévouement sa mère incurable.

*Huitième prime : 50 francs*

M<sup>lle</sup> Raymonde Messlany, 22 ans, ouvrière continueuse à la Maison Vermesch. Cette jeune fille se dévoue d'une façon admirable et assure la subsistance de sa grand'mère qu'elle entoure des soins les plus attentifs et les plus dévoués.

**Primes municipales**

**LAURÉATES 1930**

*100 francs*

M<sup>me</sup> Fiems, née Barremaecker Germaine ; M<sup>me</sup> Merschaut, née Mary Marie.

*90 francs*

M<sup>me</sup> Boone, née Perot Charlotte.

*85 francs*

M<sup>me</sup> veuve Duquet, née Pronier Fernande ; M<sup>me</sup> Empis, née Platel Lucienne ; M<sup>me</sup> Vermeulen, née Vandevyvere Françoise ; M<sup>me</sup> Walbecq, née Gress Anna.

*80 francs*

M<sup>mes</sup> Delattre, née Fourdraine Rosa ; Dutailly, née Lecocq Alphonse ; Liébart, née Lepage Lucienne ; Lobbstaël, née Vynck Julie.

*70 francs*

M<sup>mes</sup> Augez, née Pope Amélie ; Beeckman, née Nessler Maria ; Defaux, née Coneim Berthe ; Desprez, née De Laere Marie ; Dewasch, née Levoisier Louise ; Dorchie, née Warnier Fernande ; Dupond, née Engloo Marie ; Laloy, née Augez Marie-Louise ; Lefever, née Missienne Angèle ; Martreux, née Jannot Germaine ; Pamart, née Vanbegin Jeanne ; Rogié, née Van Overstvelde Louise ; Sandras, née Liévin Germaine ; Tumelaire, née Sauvage Raymonde ; Tyffers, née Mullier Hortense.

*60 francs*

M<sup>mes</sup> Agostini, née Noé Claire ; veuve Antrope, née Wannyn Julia ; Baele, née Vanhoutteghem Victorine ; Banzet, née Devreese Sidonie ; veuve Blas, née Delerue Rosa ; Caby, née Perrin Emilienne ; Capelle, née Bandraps Agnès ; Chavatte, née Debey Ernestine ; Coton, née Renouard Gisèle ; Damide, née Cuvelier Eugénie ; Dautriche, née Guyot Rose ; De Bleeckère, née Marietta Jeanne ; Decomble, née

Wuillay Catherine ; Dekoninck, née Muller Anna ; Delemotte, née Mérelle Sidonie ; Demannée, née Demeulenaere Marie ; Depriester, née Berton Louise ; Desmet, née D'Hulster Sophie ; Devinck, née Vanbeversuys Eugénie ; Dorchies, née Despoix Jenny ; Dujardin, née Legris Marie-Louise ; Duquène, née Hasselweiler Marguerite ; Duthoit, née De Taeye Fernande ; Dutriez, née Polet Mathilde ; Guévaer, née Gévaer Marthe ; Herbaut, née De Coens Marguerite ; Jourdain, née Bouté Germaine ; Labyt, née Deffontaine Louise ; Laurent, née Laisne Céline ; Lefever, née Ménager Hélène ; Lehoreau Georgette ; Leignel, née Faber Sophie ; Lemaire, née Hageman Blanche ; Lemaire, née Lemoine Alphonsine ; Lepez, née De Smet Lucie ; Lyoen, née Sterman Jeanne ; Métro, née Maréchaux Angèle ; Miclotte, née Backelandt Marie ; Moncheaux, née Demanne Alida ; Moncheaux, née Lallemant Marie ; Planquart, née De Bleecker Aimée ; Renard, née Lefevère Abéline ; Richard, née Desmet Julia ; Roucher, née Sens Fernande ; Samyn, née Dupont Alphonsine ; Schillers, née Van Assche Hélène ; Sinsoulieu, née Hesse Laure ; Smagghue, née Deroubaix Jeanne ; Trouillet, née Lejeune Lucienne ; Vandenabeele, née Mazingue Emilia ; Vandenbruggen, née Bartier Lucie ; Van de Rosière, née Legentil Charline ; Vanhaeren, née Duquesne Clémence ; Vanpraet, née Montay Louise ; Talon, née Allemersch Adrienne.

*50 francs*

M<sup>lle</sup> Allepaerts Elodie ; M<sup>mes</sup> Barré, née Josse Louise ; Bertelet, née Delebar Germaine ; Bonamis, née Badie Marie ; Bonnet, née Gouillart Claire ; veuve Bourgeois, née Havez Marie-Louise ; Breton, née Delodder Rachel ; Breyne, née Cordonnier Maximilienne ; Briche, née Dufflot Rosalie ; Bruyneel, née Rocault Raymonde ; Bulteau, née Dernauidt Blanche ; Buriez, née Bocquet Jeanne ; Cailliaux, née Billiet Clémence ; Cailliez, née Goossens Yvonne ; Cappelle, née Confrère Germaine ; Carette, née Verlaine Alphonsine ; Carlier, née Lefebvre Alice ; Carnin, née Van Hecke Alberta ; Celerse, née Fontenier Berthe ; Cendré, née Pocquet Sidonie ; Coulon, née Lecuru Angèle ; Culot, née Vernez Marie-Louise ; Dartois, née Tabary Zénaïde ; De Bosscher, née Crochez Augustine ; Debruyne, née Langenus Lucienne ; Decubber, née Gruson Madeleine ; Degraeve, née Gaillard Marie ; Delahaye, née Wandels Julie ; Delocluse, née Devos Romaine ; Delettrez, née Masquelier Lucienne ; De Marez, née Mollet Marie ; Denys, née Mas Yvonne ; Depestel, née Joachim Angéline ; Derwel, née Dufflot Stéphanie ; Descamps, née Moncheaux Alice ; Desmet, née Crawat Delphine ; Devrièse, née Bouquet Fernande ; Dhont, née Delannoy Julienne ; Dubois, née Deschepper Rachel ; Ducatel, née Opsomer Marie ; Duquesnoy, née Tripon Adèle ; Duvivier, née

Declercq Philomène ; Engelaere, née Fauquet Maria ; Fatou, née Mongaillard Marie ; Florimond, née Lebiez Lucienne ; Fourmaux, née De Leenheer Valentine ; Gouteau, née Maireaux Louise ; veuve Gras, née Bazélis Blanche ; Hanson, née Mumaert Raymonde ; Hayet, née Douillière Georgette ; Helle, née Marvilde Alphonsine ; Hendryck, née Rompelberg Suzanne ; Hennequart, née Duquennoy Céline ; Herbaut, née Boulonne Marguerite ; Herphelin, née Flouw Stéphanie ; Housseau, née Gross Barbe ; veuve Hurtrez, née Josse Henriette ; Julien, née Lœil Marie ; Juste, née Suisse Olga ; veuve Heldermaans, née Dubart Berthe ; Lamaire, née Favereaux Lucienne ; Lambert, née Hoornaert Léontine ; Leclercq, née Moens Marie-Louise ; Ledru, née Andou Angèle ; Lefebvre, née Lejour Rachel ; Lemaire, née Deroubaix Julie ; Lemort, née Marquet Marie ; Leroux, née Laby Mathilde ; Lespilette, née Bontemps Adèle ; Lievens, née Marchand Eléonore ; veuve Liévequin, née Repillez Victoria ; Mareville, née Catiau Angèle ; Mas, née Grimonprez Marie ; Mayer Catherine ; Méjor, née Vimare Eugénie ; Nimal, née Marquaille Berthe ; O'Neill, née Duvette Georgina ; Pelligrini, née Bedelé Olive ; Peltier, née Vanham Euphrasie ; Pille, née Leroux Victoire ; Pollet, née Brame Alphonsine ; M<sup>lle</sup> Poteau Malvina ; M<sup>mes</sup> Pousse, née Bourdon Marie ; Prez, née Demulder Gabrielle ; Renard, née Givaudan Adrienne ; Rosar, née Chastin Madeleine ; Saelen, née Boucher Valentine ; veuve Sannier, née Mortel Antonia ; Thomas, née Lalau Marthe ; Tiétard, née Gaudfrin Marie ; Tonnel, née Cliplet Irène ; Tranchon, née Berrier Marthe ; Truyen, née Buysse Florence ; Vanbesien, née Velghe Simone ; Van Brussel, née Diéperynck Maria ; M<sup>lle</sup> Van Cauwemberge Emilienne ; M<sup>mes</sup> Vandenhove, née Hellevaut Julienne ; Vanderstraeten, née Béghue Marthe ; Vanderstraeten, née Margotin Léontine ; Vandommèle, née Carette Coralie ; Vanghelder, née De Weirdt Emérance ; Vanhaecke, née Langie Eugénie ; Van Oost, née Montagne Julienne ; Van Sessenbrouck, née De Wasch Eugénie ; Verbiese, née Van Rompaey Cécile ; Vercagne, née Bavard Louise ; Vergruyse, née Cicheteux Fernande ; Verdonck, née Delabassée Germaine ; Verhegge, née Duponchel Pauline ; Verschueren, née Guïlbert Berthe ; Verstraete, née Guillaume Jeanne ; Vilain, née Tytgat Alida ; Votot, née Omlor Louise ; Vubzstêke, née Prévost Madeleine ; Zickheinheiner, née Dubois Adolphine.

35 francs

M<sup>mes</sup> veuve Amiot, née L'Hôte Marie ; Antrope, née Nis Marie ; Aunez, née Vandurme Gabrielle ; Baudoux, née Cypré Marthe ; Béaste, née Villain Rachel ; Becquart, née Wamyn Victorine ; Béghain, née Drouet Adeline ; Béghin, née Dubar Augustine ; Belhomme, née Reumont Jeanne ; Bert, née Saintot Madeleine ;

Billouet, née Mathurin Marie ; veuve Bis, née Deconinck Clémence ; Blicck Madeleine ; Blommaers, née Leprince Marie ; Blyth, née Monteny Sidonie ; Bonnel, née Vandewaele Germaine ; Bonte, née Catel Albertine ; Boucly, née Deschepper Julienne ; M<sup>lle</sup> Bourgeois Jeanne ; M<sup>mes</sup> Boussemart, née Somerlinck Hélène ; veuve Bruyenne, née Dujardin Céline ; Caboche, née Piessens Eugénie ; Cailliez, née Darragus Jeanne ; Callaert, née Moritz Augustine ; Carlier, née Darras Stéphanie ; Carrelle, née Delamaide Emilienne ; Carton, née Schreilaert Charlotte ; Cheval, née Thint Louise ; Clerbout, née Békaert Zénobie ; Coolen, née Verhee Julienne ; Corbe, née Riau Marie ; Cornil, née Lequin Angèle ; Cortequisse, née Devos Mélanie ; Cossart, née Hoorelbecke Georgette ; Crul, née Van Mullen Marie ; Dangremont, née Hochart Adèle ; Debelvalet, née Vancauwenberghe Amonica ; Debrackelaer, née Hendryck Marie ; De Bruyn, née Duhamel Jeanne ; M<sup>lle</sup> Debuissou Armande ; M<sup>mes</sup> Decaillon, née Verecke Julienne ; De Laere, née De Langhe Jeanne ; Delahaye Marie ; Delannoy, née Lenclos Georgette ; Delencre, née Pasini Rose ; Deligne, née Charles Joséphine ; Delille, née Lane Geneviève ; M<sup>lle</sup> Delvael Lucie ; M<sup>mes</sup> Delvoye, née Demey Eugénie ; Deplanque, née Florquin Germaine ; Deporcq, née Roffiaen Lucienne ; veuve Descamps, née Demeulemester Rachel ; veuve Deschamphelaere, née Huymans Marie-Louise ; De Vos, née Van Paemel Pauline ; Dewildeman, née Dewaele Laure ; Dhalluin, née Buysse Hortense ; Dietrich, née Godon Andrée ; veuve Dons, née Berghmans Marie-Louise ; Dubois, née Ducatel Julia ; Dujardin, née Tullifer Lucienne ; Dupré, née Olivier Marie ; Dupuis, née Dubus Jeanne ; Duquesnoy, née Darragus Marguerite ; Edme, née Muller Hélène ; M<sup>lle</sup> Faes Ernestine ; M<sup>mes</sup> Fournier, née Cuvelle Germaine ; Fremaux, née Leclercq Raymonde ; Freville, née Descendres Germaine ; Gabreau, née Vanwassenhoye Alphonsine ; Gammelin, née Marescaux Rachel ; Gausmand, née Bœuf Suzanne ; Geers, née Chevry Marie ; veuve Geré, née Depesenier Fernande ; Gevaert, née Baetens Germaine ; Godderidje, née Gaby Angèle ; veuve Godon, née Gyselinck Elvire ; Gress, née Muller Joséphine ; veuve Gress, née Rousselle Jeanne ; Gusels Victoria ; Haidon, née Bauvin Julienne ; Harle, née Depessemier Pauline ; veuve Harle, née Devos Virginie ; Henocq, née Verhaeghe Julienne ; Hermant, née Vandamme Juliette ; M<sup>lle</sup> Hesse Julia ; M<sup>mes</sup> Hildevert, née Dewame Elise ; veuve Hogeman, née Lematte Marie-Louise ; Hollevoet, née Baas Marie ; Honoré, née Baleuw Jeannette ; Honsia, née Vandestraten Léonie ; Jacquemart, née Leblanc Elise ; Lammens, née Vermeulen Louise ; veuve Landas, née Scribe Alphonsine ; veuve Laurent, née Deconninck Roseline ; Leclercq, née Folle Marguerite ; Leclercq, née O Marcelle ; M<sup>lle</sup> Lecocq Julia ; M<sup>mes</sup> Lecocq, née De

Geetère Thérèse ; Ledoux, née Rousseau Louise ; veuve Lefebvre, née Steivart Marie ; Lefief, née Parmentier Emma ; Leleu, née Lefebvre Edmé ; Lemans, née Laby Alice ; Lemay, née Chaessens Marie ; Lemitre, née Seynaeve Madeleine ; Leroux, née Mansuet Simone ; Leroux, née Tastayre Marie-Louise ; Lesvas, née Ramette Enilia ; Liébaert, née Mahiez Catherine ; Louchart, née Lefebvre Joséphine ; Mahieu, née Maquet Jeanne ; Melsen, née Delhaue Germaine ; Menez, née De Blaere Hélène ; Michez, née Quivront Rachel ; Milot, née Empis Berthe ; Moncheaux, née Leloup Mathilde ; Monte, née Choquet Marie ; Morel, née Laheyne Camille ; Neveux, née Fouvert Céline ; Noffe, née Defretin Germaine ; Noord, née Boutteman Marie ; Noterman, née Dejonghe Elise ; M<sup>lle</sup> Olivier Lucie ; M<sup>mes</sup> veuve Paindavoine, née Seynaeve Marthe ; Parent, née Lezenne Céline ; Pattyn, née Desprez Léa ; M<sup>lle</sup> Penninger Marie-Louise ; M<sup>mes</sup> Péron, née Carlier Germaine ; Pollet, née Dejonghe Suzanne ; Pollet, née Deffe Augustine ; Prensier, née Ackaert Simone ; Quéant, née Sablons Sidonie ; Quehen, née Verheye Suzanne ; Quivront, née Darragus Marthe ; Renard, née Muller Catherine ; Répillez, née Duthoit Victorine ; Reubrecht, née Sengulen Philomène ; Reynaert, née Vanackère Victorine ; Rondelet, née Vanackère Victorine ; veuve Ruet, née Sandron Léona ; Rutteau, née Bergeus Julienne ; veuve Salomez, née Leclercq Augustine ; Sanche, née Delvoye Joséphine ; Cantraine, née Dupont Marie-Louise ; Soumillon, née Devos Mathilde ; Tesse, née Dannels Marie ; Teys, née Dumoulin Adèle ; Théry, née Deroubaix Léontine ; Thesse, née Poupaert Augustine ; Thomas, née Bruyère Louise ; Tiédrez, née Giroud Marie ; Tourbez, née Leclercq Germaine ; Tournemine, née Stricanne Germaine ; Truffin, née Clarisse Léontine ; Truffin, née Delannoy Julienne ; Vanverlaere, née Verhaeghe Mélanie ; Vandaele, née Delruelle Suzanne ; Vandekerckove, née Denis Raymonde ; Vandenberghe, née Carlier Germaine ; Vandenberghe, née Natiez Gabrielle ; Van den Bil, née Dubois Julia ; Vandercruyssens, née Vanquaten Germaine ; Vandewalle, née Giraud Anna ; Van Hecke, née Vanholle Maria ; Vanherpe, née Rousseau Rachel ; Vanquatem, née Legrand Simone ; Vanwanbeke Marie ; Vanwassenhove, née Cool Jeanne ; Van Weydeveldt, née Martin Marie ; Veaux, née Matruye Mathilde ; Verburgh, née Duhem Angèle ; Vereecke, née Bossu Julie ; M<sup>lle</sup> Verheylesonne Rachel ; M<sup>mes</sup> Verloigne, née Fournier Marie ; Vermaul, née Sayoen Stéphanie ; veuve Vervenne, née Van Assche Gabrielle ; Vincent, née Tullie Berthe ; Vindevogel, née Van Mullen Suzanne ; Vindevogel, née De Geitère Léa ; Vlaemynck, née Bajard Berthe ; Vossaert, née Leroy Elvire ; Vynck, née Ballieu Louise.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FINANCES. — Recettes. — Indemnités de dommages de guerre  
soumises à emploi. — Virement**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité Publique en date du 24 juin 1929, relative aux Dommages de Guerre revenant aux Départements, Communes et Etablissements de Bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et Valeurs reçues en paiement d'indemnités de Dommages de Guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1930.

Recette du 19 avril 1930 — Acomptes sur titres de créance :

N° 1.674.627 — 29, rue Wicar, cité Vaniscotte .....	15.778
N° 1.674.629 — 28, 29, rue du Grand-Balcon .....	8.100
N° 1.674.628 — 19, rue de Poids .....	5.690
N° 1.601.553 — Rue Malpart, cour Joyeuse .....	19.467
N° 1.674.630 — Rue Lottin, 11 bis .....	1.660
N° 1.674.631 — Rue Lottin, 8 bis .....	1.380
N° 1.674.632 — Rue Wicar, 26-28 .....	35.117
N° 1.674.633 — Rue du Marché, 60 .....	3.240
N° 1.580.990 — Chalets de nécessité .....	4.640
Total.....	<u>95.072</u>

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FINANCES. — Recettes. — Indemnités de dommages de guerre  
soumises à emploi. — Virement**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité Publique en date du 24 juin 1929 relative aux Dommages de Guerre revenant aux Départements, Communes et Etablissements de Bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante effectuée au compte : « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi » sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1930 (article 22 des Recettes Extraordinaires).

Recette du 17 juin 1930 : Titre amortissable en 10 ans, n° 2.027.041.  
Semestrialité au 16 juin 1930 : 141.393 fr. 63.

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**FINANCES. — Recettes. — Indemnités de dommages de guerre  
soumises à emploi. — Virement**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité Publique en date du 24 juin 1929 relative aux Dommages de Guerre revenant aux Départements, Communes et Etablissements de Bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes effectuées au compte : sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de

guerre soumises à emploi seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1930.

Recette du 24 juin 1930 : Titre de créance N° 1.689.527	
Abattoirs (solde) .....	7.000
Recette du 24 juin 1930 : Titre de créance N° 1.689.303	
Halles Saint-Martin (solde). <sup>7</sup>	38.232
Recette du 24 juin 1930 : Titre de créance N° 1.689.223 :	
Faculté de Droit et Lettres	
(acompte) .....	14.000
Recette du 24 juin 1930 : Titre de créance N° 1.689.224 :	
Faculté des Sciences et de	
Médecine (acompte) .....	31.925
	<hr/>
Total.....	91.157

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FINANCES. — Recettes. — Indemnités de dommages de guerre  
soumises à emploi. — Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité Publique en date du 24 juin 1929 relative aux Dommages de Guerre revenant aux Départements, Communes et Etablissements de Bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La recette suivante effectuée au compte : Sommes et Valeurs reçues en paiement d'indemnités de Dommages de Guerre soumises à emploi sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1930 (Article 21 des Recettes Extraordinaires).

Recette du 19 juillet 1930, acompte sur titre quadriennal n° 136.  
Echéance au 14 juillet 1930 : 487.500 fr.



ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Divagation des chiens.  
Interdiction**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural et le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 1903, interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Vu l'article 41 du Code des Arrêtés municipaux relatif au tarif de la fourrière ;

Considérant qu'il a été signalé qu'un chien enragé a circulé sur le territoire de la commune de Ronchin ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Tous les chiens circulant sur la voie publique devront être muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 2. — Pendant ce délai, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

ARTICLE 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger et de bouvier, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

ARTICLE 4. — Seront immédiatement abattus, les chiens et chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire ou désigné par le propriétaire ou conduits à la fourrière municipale et placés pen-

dant tout le temps reconnu nécessaire, mais en tout cas, pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abatage ou signera leur exeat.

ARTICLE 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs seront également conduits à la fourrière et abattus seulement après un délai de huit jours francs.

ARTICLE 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

ARTICLE 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déferés aux tribunaux compétents.

ARTICLE 8. — M. le Secrétaire général de la Mairie, M. le Commissaire central de police et M. le Directeur de l'Abattoir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : ARQUEMBOURG.*

---

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Immeuble menaçant ruine.  
162, rue Léon-Gambetta. — Exécution de travaux. — Mise en  
demeure Crépy-Convain**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 21 juin 1898, notamment les articles 3 à 6 ;

Vu les articles 968 à 975 du Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que l'immeuble sis à Lille, 162, rue Léon-Gambetta, menace ruine et que M. Crépy-Convain ne paraît nullement prendre

les dispositions nécessaires pour mettre un terme au péril que présente cette construction ;

Considérant que dans ces conditions, il nous appartient de prescrire les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique, et éviter les accidents et assurer la liberté de la circulation ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Crépy-Convain, demeurant à Lille, 22, rue des Postes, est mis en demeure d'avoir, dans le délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté, à faire exécuter les travaux repris ci-après à l'immeuble lui appartenant et situé, 162, rue Léon-Gambetta :

Transformer ou restaurer la façade sur la rue Léon-Gambetta jusques et y compris la corniche en consolidant la toiture et sa charpente par de nouveaux entrails d'écartement assemblés avec la sablière sous nochière de façade vers rue, pour éviter la poussée vers la voie publique.

ARTICLE 2. — Dans le cas où M. Crépy-Convain croirait devoir contester le péril, il devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui sera chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport.

*Cette vérification aura lieu le 31 juillet 1930, à 10 heures.*

ARTICLE 3. — Si le 25 juillet 1930, M. Crépy-Convain n'a pas fait cesser le péril et s'il n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts seront ensuite et conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. Ghesquier, architecte-expert de l'Administration, sera notifié à M. Crépy-Convain suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 11 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Clôture menaçant ruine,  
rue Marais, retour de l'immeuble situé 68, rue Royale.  
Réfection. — Mise en demeure**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 21 juin 1898, articles 3 à 6 ;

Vu les articles 968 à 973 du Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que le mur de clôture sis rue Marais, au retour de l'immeuble situé 68, rue Royale, menace ruine et que la Société Foncière de Lille et du Nord ne paraît nullement prendre les dispositions nécessaires pour mettre un terme au péril grave que présente ce mur ;

Considérant que, dans ces conditions, il nous appartient de prescrire les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — La Société Foncière de Lille et du Nord, représentée à Lille par M. le Chanoine de l'Evêché, 29, rue Négrier, est mise en demeure d'avoir, dans le délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté, à mettre un terme à l'état de chose susvisé et à faire exécuter les travaux repris ci-après :

a) éloigner provisoirement la terre qui pousse, sans arrêt, le mur situé rue Marais, au retour du 68 de la rue Royale ;

b) araser ledit mur jusqu'à hauteur des fondations ;

c) appliquer sur la partie restante et bien nettoyée du salpêtre, une épaisse couche débordante de ciment à prise rapide recouverte de bray sec ;

d) reconstruire le mur en bons matériaux en lui donnant une épaisseur suffisante.

Les terres extraites avant la démolition du mur ne seront rapportées qu'après un certain temps et après avoir cimenté la surface intérieure du mur jusqu'à 0 m. 25 au-dessus du niveau du terrain qui sera adopté.

ARTICLE 2. — Dans le cas où la Société Foncière de Lille et du Nord croirait devoir contester le péril, elle devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de

l'expert qui serait chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport.

*Cette vérification aura lieu le 30 juillet 1930, à 10 heures.*

ARTICLE 3. — Si le 25 juillet 1930, la Société Foncière de Lille et du Nord n'a pas fait cesser le péril, et si elle n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts seront ensuite et conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 1898 transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. Ghesquier, architecte-expert de l'Administration, sera notifié à la Société Foncière de Lille et du Nord suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 11 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**MŒURS. — Interdiction d'affichage et de placardage d'affiches, publications obscènes et contraires aux bonnes mœurs**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu les articles 23 et 28 de la loi du 29 juillet 1881 ;

Vu les lois des 2 août 1882, 16 mars 1898 et 7 avril 1908, réprimant les outrages aux bonnes mœurs ;

Considérant que l'exposition publique, à la vue des enfants et adolescents, d'images, affiches, objets ou publications obscènes ou contraires aux bonnes mœurs, peut porter un grave préjudice à la bonne éducation des enfants et adolescents, et, en général, à la moralité publique ;

Considérant que des protestations nous ont été adressées légitimement contre des expositions publiques de cette nature ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit sur tout le territoire de la Ville de Lille d'exposer publiquement aux fenêtres ou vitrines de kiosques,

magasins, etc., de manière qu'ils puissent être vus de la voie publique, des publications, affiches, objets ou images obscènes ou contraires aux bonnes mœurs.

ARTICLE 2. — Il est interdit également de placarder sur les murs de la Ville ou d'exposer aux yeux du public, des affiches, illustrées ou non, qui, par leur titre, ou les images qui y sont figurées, soient obscènes ou contraires aux bonnes mœurs.

ARTICLE 3. — Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée par la police et signalée immédiatement au Parquet aux fins de poursuites pénales.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE. — Mœurs. — Dispensaire des filles soumises. — Concierge.  
Traitement M<sup>me</sup> Barré**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement annuel de M<sup>me</sup> Barré, concierge du Dispensaire des filles soumises, est porté à 2.544 francs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO

---

---

**HYGIÈNE. — Vaccination antidiphthérique. — Honoraires  
des médecins vaccinateurs. — Fixation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 1930,  
approuvée par M. le Préfet du Nord le 16 juillet suivant :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A dater du 1<sup>er</sup> janvier 1930, les honoraires des  
médecins vaccinateurs dans les écoles, pour la vaccination antidiphthé-  
rique, sont les suivants :

30 francs par séance et 2 francs par piqûre.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie, M. le Receveur  
municipal et M. le Directeur du Bureau d'Hygiène sont chargés, cha-  
cun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 juillet 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : ARQUEMBOURG.*

---

### Statistique Sanitaire du Mois de Juillet 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.921 habitants

#### I — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
205	22	315	64	379	15	2	17	302	12	15	2

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non compris*) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSE DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 59 ANS	60 ANS et AU DELÀ	
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal)						
3	Typhus exanthématique.....						
4	Fièvres et Cachexies paludéennes.....						
5	Variole.....						
6	Rougeole.....	1					1
7	Scarlatine.....						
8	Coqueluche.....	1					1
9	Diphthérie et Croup.....		2				2
10	Grippe.....						
11	Choléra asiatique.....			3	17	12	58
12	Entérite cholériforme.....					6	
13	Autres maladies épidémiques.....						
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire.....						
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central.....	1	3				4
16	Autres tuberculoses.....		1				1
17	Cancer et autres tumeurs malignes.....		1		14	12	27
18	Méningite simple.....	1	1	1			3
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau.....				4	24	29
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine).....	1	1			10	15
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans).....	1					1
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus).....				1		1
23	Pneumonie.....				1	7	8
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée).....	4	7	1	3	12	27
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté).....			2	1		4
26	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans).....	17	1				18
27	Appendicite et Typhlite.....		1	2		1	4
28	Hernie, Obstruction intestinale.....				2	2	4
29	Cirrhose du foie.....				1	2	3
30	Néphrite aiguë ou chronique.....		1		2	7	10
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme.....				1		2
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales).....						
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement.....						
34	Débilité congénitale et Vices de conformation.....	12					12
35	Sénilité.....					12	12
36	Morts violentes (suicide excepté).....		2	6		1	10
37	Suicide.....			3			5
38	Autres maladies.....	6	7	9	8	23	53
	Maladie inconnue ou mal définie.....		1	2		1	7
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>45</b>	<b>32</b>	<b>45</b>	<b>57</b>	<b>123</b>	<b>302</b>



**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel. — Echelle des traitements pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930 ;

Vu notre arrêté en date du 11 décembre 1928 fixant l'échelle des traitements alloués aux Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Les traitements fixés par notre arrêté susvisé sont modifiés comme suit pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1930 et le 1<sup>er</sup> juillet 1930 :

	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
<b>1. — EMPLOYÉS</b>				
<b>Catégories supérieures</b>				
Secrétaire général adjoint et Chef de la 5 <sup>e</sup> Direction....	28.000	32.000	36.000	40.000
Directeurs 1 <sup>re</sup> catégorie Chefs de Direction Ingénieur Service des Eaux Directeur de la Propreté pu- blique (1)				
Conservateur général des musées.....	24.000	27.500	31.000	34.500
Directeur du Conservatoire Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts Directeur des Services de l'Hygiène (1 bis) Directeur du Laboratoire Vétérinaire Directeur de l'Abattoir (1)				

(1) Logé, chauffé, éclairé.

(1 bis) En raison de la situation spéciale dont jouit M. le Docteur Ducamp, directeur des Services de l'Hygiène, ce fonctionnaire est assimilé, au point de vue traitement, au Secrétaire général adjoint de la Mairie et versé dans la 1<sup>re</sup> classe de cet emploi.

	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
Directeur 2 <sup>e</sup> catégorie					
Chef du Service d'entretien des Bâtiments communaux					
Métreur-vérificateur chef du Service de la vérification des travaux		20.500	23.500	26.500	29.500
Directeur des jardins (1)					
Fondé de pouvoir à la Recette municipale					
Directeur de l'Education phy-					
Econome régisseur					
<b>Première catégorie</b>					
Chef de Bureau					
Chef du Service du Contien-					
tioux					
Inspecteurs du Service des Travaux		17.500	20.000	22.500	25.000
Chef de Bureau de la Dacty-					
lographie					
Sous-Bibliothécaire					
<b>Deuxième catégorie</b>					
Conducteurs de Travaux					
Agents techniques					
Mètres					
Dessinateurs					
Chef électricien					
Inspecteurs d'Hygiène					
Surveillant général des Pro-					
menades et Jardins	12.000	13.500	15.000	16.500	18.000
Conservateur du Musée d'His-					
toire naturelle					
Chef mécanicien Service des					
Eaux (1)					
Chimistes					
Chef de Poste Station de					
désinfection (1)					
	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.
	—	—	—	—	—
<b>Troisième catégorie</b>					
Directeurs des Cimetières					
Directeur des Halles et Mar-					
chés			13.500	14.500	15.500
16.500					
Directeur des Entrepôts (1)					
Chef mécanicien Emmerin (1)					
<b>Quatrième catégorie</b>					
Chef collecteur					
Brigad. contrôleur des droits					
de voirie (à supprimer par					
extinction)	12.000	13.000	14.000	15.250	16.500
<b>Cinquième catégorie</b>					
Sous-Chefs de Bureau					
Commis principaux		12.600	13.500	14.500	15.500

(1) Logé, chauffé, éclairé.

	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.		
Dames employées principales								
Chef fontainier (2)								
Commis calqueur principal								
Contrôleur principal des droits de voirie								
Collecteur principal								
Préparateurs Musée Histoire naturelle			12.600	13.500	14.500	15.500		
Secrétaire Palais des Beaux-Arts								
Commis enquêteur principal								
Directeur de salle								
Vérificateur chef des Abattoirs (1)								
Régisseur Etablissement de Bains du boulevard de la Liberté (1)								
<b>Sixième catégorie</b>								
Surveillants de travaux								
Chef de culture								
Chef d'équipe Palais des Beaux-Arts	10.000	11.000	12.000	13.000	14.250	15.500		
Maîtres ouvriers de l'Ecole Franklin								
	8 <sup>e</sup> Cl.	7 <sup>e</sup> Cl.	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
<b>Septième catégorie</b>								
Agent spécial du Lycée Fénelon (1)	9.000	9.900	10.800	11.700	12.600	13.500	14.500	15.500
Surveillante générale du Lycée Fénelon (1)								
<b>Huitième catégorie</b>								
Huissier du Maire (1 et 2)								
Surveillant général Ecole des Beaux-Arts			9.000	9.900	10.800	11.700	12.600	13.500
Préparateurs								
Vérificateurs sanitaires								
Peseur-Chef								
<b>Neuvième catégorie</b>								
Fontainiers			9.000	9.900	10.800	11.700	12.600	
Contrôleurs des Eaux (2 et 3)								
<b>Dixième catégorie</b>								
Commis								
Commis calqueurs			9.000	9.900	10.800	11.700		
Coumés enquêteurs								

(1) Logé, chauffé, éclairé.  
 (2) Habillement, les agents bénéficiaires de l'habillement subissant une retenue annuelle de 400 francs sur leur traitement.  
 (3) Les fontainiers et contrôleurs des eaux admis dans les cadres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1929 restent assimilés aux fonctionnaires de la 8<sup>me</sup> catégorie.

	8 <sup>e</sup> Cl.	7 <sup>e</sup> Cl.	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
Contrôleurs des droits de voirie								
Collecteurs des droits de place								
Dames employées								
Caissière des Etablissements de Bains					9.900	9.000	10.800	11.700
Garçon de salle aide-préparateur								
Secrétaire du Conservatoire								
Désinfecteurs								
Régisseurs de Bains (1)								
Magasinier Bureau des Ecoles								
	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.		
<b>Onzième catégorie</b>								
Garçons de bureau (2)								
Concierges (1 et 2)								
Téléphonistes								
Surveillants de voirie (2)								
Gardiens d'entretien du Palais des Beaux-Arts (2)								
Professeurs d'Education physique	9.000	9.400	9.800	10.200	10.700	11.200		
Peseurs								
Surveillant Ecole des Beaux-Arts								
Maitre de nage cabinier								
<b>Douzième catégorie</b>								
Surveillants de Cimetières (2)			9.000	9.600	10.200	10.800		
<b>Treizième catégorie</b>								
Concierge du Conservatoire (1 et 2)								
Concierges des Théâtres (1 et 2)			9.000	9.300	9.600	9.900		
Concierge Halle aux Sucres (1 et 2)								
Concierge Ecole des Beaux-Arts								
	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.		
<b>II. — OUVRIERS</b>								
<b>Ouvriers qualifiés (4)</b>								
Chauffeurs mécaniciens (4)								
Electriciens (3 et 4)		9.000	9.900	10.800	11.700	12.600		
Menuisier (4)								

(1) Logé, chauffé, éclairé.

(2) Habillement, les agents bénéficiaires de l'habillement subissant une retenue annuelle de 400 francs sur leur traitement.

(3) Les fontainiers et contrôleurs des eaux admis dans les cadres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1929 restent assimilés aux fonctionnaires de la 8<sup>me</sup> catégorie.

(4) Traitement porté à 12.600 francs après 20 ans de services.

	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
Horloger réparateur (4)						
Paveurs (4)						
Bûcherons (4)		9.000	9.900	10.800	11.700	12.600
Fossoyeurs (4)						
Jardiniers (4)						
<b>Ouvriers manœuvres</b>						
Aides électriciens (5)						
Pontiers						
Horloger remonteur						
Aides paveurs						
Cabiniers et buandiers			9.000	9.300	9.600	9.900
Baigneurs et baigneuses						
Chauffeurs						
Magasinier des Entrepôts						
<b>III. — POLICE</b>						
Chefs de bureau .....			17.500	20.000	22.500	25.000
Secrétaires .....	9.900	10.800	11.700	12.600	13.500	14.500
Inspecteur principal (2) .....						16.500
Inspecteurs (2) .....						15.500
Sous-Inspecteurs (2) .....						14.500
	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.	
Brigadiers (2) .....						13.500
Sous-Brigadiers .....						12.600
Agents de Sûreté (4).....	9.000	9.900	10.800	11.700	12.600	12.600
Gardiens de la Paix (2 et 4)	9.000	9.900	10.800	11.700	12.600	12.600
Brigadiers des Gardes de bois et jardins (2).....				11.700	12.600	12.600
Gardes de bois et jardins (2 et 6).....	9.000	9.600	10.200	10.800	11.400	11.400
Photographe mesurateur ..		12.600	13.500	14.500	15.500	15.500
<b>IV. — OCTROI</b>						
Directeur .....		24.000	27.500	31.000	34.500	34.500
Contrôleurs et Receveur cen- tral .....		17.500	20.000	22.500	25.000	25.000
Chef de Brigade et Commis comptable .....		13.500	14.500	15.500	16.500	16.500
Sous-Chef de Brigade, Rece- veurs, Vérificateurs des Entrepôts .....		12.600	13.500	14.500	15.500	15.500
Vérificateurs, Comptables au Minck, Garde-magasin ....		10.800	11.700	12.600	13.500	13.500
Préposé spécial (7) .....				12.600	13.500	13.500
Préposés (4) .....	9.000	9.900	10.800	11.700	12.600	12.600

(2) Habillement, les agents bénéficiaires de l'habillement subissant une retenue annuelle de 400 francs sur leur traitement.

(4) Traitement porté à 12.600 francs après 20 ans de services.

(5) Les aides électriciens admis dans les cadres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1929 restent assimilés aux fonctionnaires de la 11<sup>me</sup> catégorie.

(6) Traitement porté à 11.400 francs après 20 ans de services.

(7) Traitement porté à 13.500 francs après 3 ans de présence dans la 2<sup>me</sup> classe.

	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
<b>V. — SAPEURS-POMPIERS</b>					
Commandant (1) .....		24.000	27.500	31.000	34.500
Capitaine (1).....		20.500	23.500	26.500	29.500
Lieutenant (1) .....		17.500	20.000	22.500	25.000
Sous-Lieutenant (1 et 2).....					16.500
Adjudants (1 et 2).....			13.500	14.500	15.500
Sergents-Majors (1 et 2).....					13.500
Sergents (1 et 2).....			12.000	12.750	13.500
Caporaux (1, 2 et 4).....			10.800	11.700	12.600
Sapeurs (1, 2 et 4).....	9.000	9.900	10.800	11.700	12.600

ARTICLE 2. — Les conditions d'avancement du Personnel municipal restent fixées comme suit :

a) Les débutants sont admis dans les services en qualité de stagiaires ; leur titularisation est prononcée après six ou douze mois de services.

b) Les fonctionnaires admis dans les catégories dont le traitement de base est égal à 9.000 francs sont promus à l'avant-dernière classe de leur emploi après un an de présence dans les services.

c) L'avancement de classe des fonctionnaires admis dans les catégories dont le traitement de base est supérieur à 9.000 francs a lieu tous les trois ans.

d) Pour tous les fonctionnaires, l'avancement peut être retardé de 6 mois ou d'un an si le bénéficiaire n'a pas fait preuve de zèle et d'initiative dans l'accomplissement de ses fonctions.

ARTICLE 3. — Les indemnités en espèces (gratifications d'habillement, pourcentages sur les recettes, primes de rendement) restent supprimées, cette mesure s'appliquant également, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, au personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ainsi qu'aux ouvriers municipaux titulaires.

ARTICLE 4. — Les vêtements dits de travail (blouses, sabots, casquettes, pardessus, etc...) sont à la charge des intéressés.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

(1) Logé, chauffé, éclairé.

(2) Habillement, les agents bénéficiaires de l'habillement subissant une retenue annuelle de 400 francs sur leur traitement.

(4) Traitement porté à 13.000 francs après 20 ans de services.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel. — Echelle des traitements  
à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930 ;

Vu notre arrêté en date de ce jour, fixant les nouveaux traitements à allouer au Personnel municipal, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1930 et le 1<sup>er</sup> juillet 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930, les traitements alloués au Personnel municipal sont arrêtés comme suit :

I — EMPLOYÉS	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
<b>Catégories supérieures</b>	—	—	—	—
Secrétaire général adjoint et Chef de la 5 <sup>e</sup> Direction	28.000	32.000	36.000	40.000
—				
Chef de la 5 <sup>e</sup> Direction....				
Chefs de Direction				
Ingénieur Service des Eaux				
Directeur de la Propreté pu- blique (1)				
Conservateur général des musées				
Directeur du Conservatoire	24.000	27.500	31.000	34.500
Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts				
Directeur des Services de l'Hygiène (1 bis)				
Directeur du Laboratoire Vétérinaire Directeur de l'Abattoir (1)				

(1) Logé, chauffé, éclairé.

(1 bis) En raison de la situation spéciale dont jouit M. le Docteur Ducamp, directeur des Services de l'Hygiène, ce fonctionnaire est assimilé, au point de vue traitement, au Secrétaire général adjoint de la Mairie et versé dans la 1<sup>re</sup> classe de cet emploi.

	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.			
<b>Directeur 2<sup>e</sup> catégorie</b> Chef du Service d'entretien des Bâtiments communaux Mètreur-vérificateur, chef du Service de la vérification des travaux Directeur des jardins (1) Fondé de pouvoir à la Recette municipale Directeur de l'Education phy- Econome régisseur		20.500	23.500	26.500	29.500			
<b>Première catégorie</b>								
Chef de Bureau Chef du Service du Conten- tieux Inspecteurs du Service des Travaux Chef de Bureau de la Dacty- lographie Sous-Bibliothécaire		17.500	20.000	22.500	25.000			
<b>Deuxième catégorie</b>								
Conducteurs de Travaux Agents techniques Mètres Dessinateurs Chef électricien Inspecteurs d'Hygiène Surveillant général des Pro- menades et Jardins Conservateur Musée d'His- toire naturelle Chef mécanicien Service des Eaux (1) Chimistes Chef de Poste Station de désinfection (1)	12.000	13.500	15.000	16.500	18.000			
<b>Troisième catégorie</b>								
Directeurs des Cimetières (1) Directeur des Halles et Mar- chés Directeur des Entrepôts (1) Chef mécanicien Emmerin (1)		14.000	15.000	16.000	17.000			
	8 <sup>e</sup> Cl.	7 <sup>e</sup> Cl.	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
<b>Quatrième catégorie</b>								
Chef collecteur Brigadi. contrôleur des droits de voirie (à supprimer par extinction).		12.500	13.500	14.500	16.000	17.000		
<b>Cinquième catégorie</b>								
Sous-Chefs de Bureau Commis principaux								

(1) Logé, chauffé, éclairé.



	8 <sup>e</sup> Cl.	7 <sup>e</sup> Cl.	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
Dames employées principales								
Chef fontainier (2)								
Commis calqueur principal								
Contrôleur principal des droits de voirie								
Collecteur principal								
Préparateurs Musée Histoire naturelle								
Secrétaire Palais des Beaux-Arts					13.000	14.000	15.000	16.000
Commis enquêteur principal								
Directeur de salle								
Vérificateur chef des Abattoirs (1)								
Régisseur Etablissement de Bains du boulevard de la Liberté (1).....								
<b>Sixième catégorie</b>								
Surveillants de travaux								
Chef de culture								
Chef d'équipe Palais des Beaux-Arts			10.000	11.000	12.000	13.000	14.500	16.000
Maîtres ouvriers de l'Ecole Franklin								
<b>Septième catégorie</b>								
Agent spécial du Lycée Fénelon (1)	9.000	10.000	11.000	12.000	13.000	14.000	15.000	16.000
Surveillante générale du Lycée Fénelon (1)								
<b>Huitième catégorie</b>								
Huissier du Maire (1 et 2)								
Surveillant général Ecole des Beaux-Arts	9.000	10.000	11.000	12.000	13.000	14.000		
Préparateurs								
Vérificateurs sanitaires								
Peseur-Chef								
<b>Neuvième catégorie</b>								
Fontainiers								
Contrôleurs des Eaux (2 et 3)		9.000	10.000	11.000	12.000	13.000		
<b>Dixième catégorie</b>								
Commis								
Commis calqueurs								
Commis enquêteurs								
Contrôleurs des droits de voirie			9.000	10.000	11.000	12.000		
Collecteurs des droits de place								

(1) Logé, chauffé, éclairé.

(2) Habillement, les agents bénéficiaires de l'habillement subissant une retenue annuelle de 400 francs sur leur traitement.

(3) Les électriciens admis dans les cadres avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1929 restent assimilés aux fonctionnaires de la 8<sup>me</sup> catégorie.

	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
Dames employées						
Caissière des Etablissements de Bains						
Garçon de salle aide-préparateur			9.000	10.000	11.000	12.000
Secrétaire du Conservatoire						
Désinfecteurs						
Régisseurs de Bains (1)						
Magasinier Bureau des Ecoles						
<b>Onzième catégorie</b>						
Garçons de bureau (2)						
Concierges (1 et 2)						
Téléphonistes						
Surveillants de voirie (2)						
Gardiens d'entretien du Palais des Beaux-Arts (2)						
Professeurs d'Education physique	9.000	9.400	9.800	10.200	10.700	11.200
Peseurs						
Surveillant Ecole des Beaux-Arts						
Maitre de nage cabinier						
<b>Douzième catégorie</b>						
Surveillants de Cimetières (2)			9.000	9.600	10.200	10.800
<b>Treizième catégorie</b>						
Concierge du Conservatoire (1 et 2)						
Concierges des Théâtres (1 et 2)			9.000	9.300	9.600	9.900
Concierge Halle aux Sucres (1 et 2)						
Concierge Ecole des Beaux-Arts						
<b>II. — OUVRIERS</b>						
<b>Ouvriers qualifiés</b>						
Chauffeurs mécaniciens (4)						
Electriciens (3 et 4)						
Menuisier (4)						
Horloger réparateur (4)						
Paveurs (4)		9.000	10.000	11.000	12.000	13.000
Bûcherons (4)						
Fossoyeurs (4)						
Jardiniers (4)						
<b>Ouvriers manœuvres</b>						
Aides électriciens (5)						
Pontiers			9.000	9.300	9.600	9.900
Horloger remonteur						

(1) Logé, chauffé, éclairé.

(2) Habillement, les agents bénéficiaires de l'habillement subissant une retenue annuelle de 400 francs sur leur traitement.

(4) Traitement porté à 12.600 francs après 20 ans de services.

(5) Les aides électriciens admis dans les cadres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1929 restent assimilés aux fonctionnaires de la 11<sup>me</sup> catégorie.

	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
Aides paveurs						
Cabiniers et buandiers						
Baigneurs et baigneuses			9.000	9.300	9.600	9.900
Chauffeurs						
Magasinier des Entrepôts						

	7 <sup>e</sup> Cl.	6 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------

### III. — POLICE

Chefs de Bureau .....				17.500	20.000	22.500	25.000
Secrétaires .....	10.000	11.000	12.000	13.000	14.000	15.000	16.000
Inspecteur principal (2).....							17.000
Inspecteurs (2) .....							16.000
Sous-Inspecteurs (2) .....							15.000
Brigadiers (2) .....							14.000
Sous-Brigadiers .....							13.000
Agents de Sûreté (4).....			9.000	10.000	11.000	12.000	13.000
Gardiens de la Paix (2 et 4)			9.000	10.000	11.000	12.000	13.000
Brigadiers des gardes de bois et jardins (2).....						12.000	13.000
Gardes de bois et jardins (2 et 6).....			9.000	9.600	10.200	10.800	11.400
Photographe mensurateur ..				13.000	14.000	15.000	16.000

	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>re</sup> Cl.
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------

### IV. — OCTROI

Directeur .....			24.000	27.500	31.000	34.500
Contrôleurs et Receveur central .....			17.500	20.000	22.500	25.000
Chef de Brigade et Commis comptable .....			14.000	15.000	16.000	17.000
Sous-Chef de Brigade, Receveurs, Vérificateurs des Entrepôts .....			13.000	14.000	15.000	16.000
Vérificateurs, Garde-magasin, Comptables au Minck.			11.000	12.000	13.000	14.000
Préposé spécial (7) .....					13.000	14.000
Préposé (4) .....		9.000	10.000	11.000	12.000	13.000

### V. — SAPEURS-POMPIERS

Commandant (1) .....			24.000	27.500	31.000	34.500
Capitaine (1).....			20.500	23.500	26.500	29.500
Lieutenant (1) .....			17.500	20.000	22.500	25.000
Sous-Lieutenant (1 et 2).....						17.000
Adjudants (1 et 2).....				14.000	15.000	16.000
Sergents-Majors (1 et 2).....						14.000
Sergents (1 et 2).....				12.000	13.000	14.000
Caporaux (1, 2 et 4).....				11.000	12.000	13.000
Sapeurs (1, 2 et 4).....		9.000	10.000	11.000	12.000	13.000

(1) Logé, chauffé, éclairé.

(2) Habillement, les agents bénéficiaires de l'habillement subissant une retenue annuelle de 400 francs sur leur traitement.

(4) Traitement porté à 13.000 francs après 20 ans de services.

(6) Traitement porté à 11.400 francs après 20 ans de services.

(7) Traitement porté à 14.000 francs après 3 ans de présence dans la 2<sup>me</sup> classe.

ARTICLE 2. — Les conditions d'avancement du Personnel municipal restent fixées comme suit :

a) Les débutants sont admis dans les services en qualité de stagiaires ; leur titularisation est prononcée après six ou douze mois de services.

b) Les fonctionnaires admis dans les catégories dont le traitement de base est égal à 9.000 francs sont promus à l'avant-dernière classe de leur emploi après un an de présence dans les services.

c) L'avancement de classe des fonctionnaires admis dans les catégories dont le traitement de base est supérieur à 9.000 francs a lieu tous les trois ans.

d) Pour tous les fonctionnaires, l'avancement peut être retardé de 6 mois ou d'un an si le bénéficiaire n'a pas fait preuve de zèle et d'initiative dans l'accomplissement de ses fonctions.

ARTICLE 3. — Les indemnités en espèces (gratifications d'habillement, pourcentages sur les recettes, primes de rendement) restent supprimées, cette mesure s'appliquant également, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, au personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ainsi qu'aux ouvriers municipaux titulaires.

ARTICLE 4. — Les vêtements dits de travail (blouses, sabots, casquettes, pardessus, etc...) sont à la charge des intéressés.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fixation des traitements du personnel**  
**« Employés ». — Période du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu notre arrêté du 3 juillet 1930 fixant la nouvelle échelle des traitements des Fonctionnaires municipaux, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement du Personnel municipal est fixé comme suit, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet 1930 :

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
M. Martin	Secr. gén. adj.	3 <sup>me</sup>	32.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Mmes Legrand	Dame employée	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Quin	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	16 mars 1926	
Lefebvre	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	16 mars 1930	
Casin	Chef du bur. Dastyl.	4 <sup>me</sup>	17.500	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Prez, Mlle	Dame empl. pr.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
David	Dame employée	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Flament	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1928	
Florent	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Dennequin	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Pierchon-	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Dubar	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Delespaul	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Delfort	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	16 septembre 1928	
Polaert	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	16 mars 1926	
		2 <sup>me</sup>	10.800	16 mars 1930	
Leblanc	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	16 mars 1926	
		2 <sup>me</sup>	10.800	16 mars 1930	
Sergeant	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1926	
		2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Desmarets	id.	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> mai 1929	
M.		3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Knight	Econome	2 <sup>me</sup>	26.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928	

**Première Direction**

MM. Doyennette	Directeur	1 <sup>re</sup>	34.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Libert	Chef de bureau	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Lefebvre	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Camu	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> août 1923	
Payement	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Tant	Commis	2 <sup>me</sup>	10.800	16 août 1929	
Delecueillerie	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Choain	Concierge	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	1.960 C. N. R. V.
Ronse	Garçon de bur.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> juillet 1923	
Vasseur	Concierge	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Palstermans	Garçon de bur.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> janvier 1926	
Duhayon	Chef de bureau	2 <sup>me</sup>	22.500	1 <sup>er</sup> août 1929	
Sergeant Henri	Commis	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Hégo	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Rault	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> septembre 1929	
Timmermans	Manœuvre	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Garemin, Mlle	Chef de bureau	4 <sup>me</sup>	17.500	1 <sup>er</sup> septembre 1928	
MM.					
Tiprez	Commis	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Bocquet	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Salomé	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Serrurier	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1929	
Garemin	Garçon de bur.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Lerouge	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> octobre 1924	
Nys	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Séna	id.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Dubar	Commis	3 <sup>me</sup>	9.900	16 novembre 1926	
Picot	Chef de bureau	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Lallau	Commis	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1926	
Bosier	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Sergeant Léon	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	16 janvier 1926	
Martin	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	16 janvier 1930	
Soyez	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	16 décembre 1929	
Bumoulin, Mme	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Debrock	Dame employée	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Deroulez	Chef de bureau	4 <sup>me</sup>	17.500	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Becquart	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1925	
Dewatinne	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Lécaillet	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> avril 1927	
Desplanque	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Demuyneck	Commis	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Dubreucq	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Ryckebusch	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Riquet	id.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1927	
Verheylesonne	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Dransart	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Boucher	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	16 janvier 1926	
Mmes	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	16 janvier 1930	
Claessens	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	16 février 1926	
Locoche	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Dupret	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Consement	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500		
Doyennette	Dame employée	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> décembre 1928	
	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM. Tisserand	Direct. cimét.	1 <sup>re</sup>	16.500	1 <sup>er</sup> octobre 1924	3.300 C. Mle
De Caluwe	id.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1929	2.700 C. Mle
Wilde	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928	Retraité le 1 <sup>er</sup> -5-1930
Meslag	Surveil. cimét.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> décembre 1927	
Leclercq	id.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1922	Retraité le 4-3-1930
Canonne	Surveil. cimét.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1921	
Durot	id.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Belcambre	id.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1929	
Serrure	id.	2 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> février 1927	
	id.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1930	
	id.	2 <sup>me</sup>	10.200	16 décembre 1927	
Carette	Commis	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Dobbels	Surveil. cimét.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Decoq	Conc. P. Mle	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> janvier 1928	2.040 C. Mle
		4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Acout Rémy	Surveil. cimét.	3 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Kerekhove	id.	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> juin 1930	

**Deuxième Direction**

MM. Magrez	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> mai 1923	
Lanus	Commis	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Faucompré	Commis princ.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Marchand	Garçon de bur.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Lepoutre	Métreur vérif. chef	1 <sup>re</sup>	29.500	1 <sup>er</sup> janvier 1925	
Hof	Métreur	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1928	
Joly	Commis	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1928	
Leducq	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Dullot	Inspect. trav.	2 <sup>me</sup>	22.500	1 <sup>er</sup> septembre 1929	
Dupied	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Rafy	id.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Deletour	Commis	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1927	
De Thandt	id.	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> juin 1929	
		3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1930	
Parsy	Contrôl. droits de voirie	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1921	
		4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juin 1922	
Loez	id.	3 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juin 1930	
Ghesquière	Brigad. contr.	1 <sup>re</sup>	16.500	1 <sup>er</sup> juillet 1926	
Dernoncourt	Contrôl. droits de voirie	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1926	
		2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Lecoute	Chef du serv. bâtiments	2 <sup>me</sup>	26.500	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Demenge	Conduct. trav.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927	
Duriez	id.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Delefosse	id.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Mercier	Surveillant	5 <sup>me</sup>	11.000	16 juin 1929	
Dhennin	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Brunet	id.	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Jérôme	id.	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Lecat	Chef de bureau dessin	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Créta.	Dessinateur	3 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Delebecq	id.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Doutrelong	Dessinateur	1 <sup>re</sup>	18.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Lefebvre	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Vermersch	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Gaubert	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Hautcœur	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Delaunoy Noël	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	16 octobre 1929	
Levrague	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delannoy	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Victoire	Commis calq.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
I.éniaert	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Hénoçq	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	16 novembre 1926	
Delecroix	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Vanhove	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Lechvin	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Bataille	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Inghels	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1929	
Vandewièle	Inspecteur	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Devos	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1924	
Desrumaux G.	Téléphoniste	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Desrumaux A.	id.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> novembre 1929	
Lemay G.	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Lemay I.	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Dubreucq	Chef électric.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mai 1927	
Lefebvre	id.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Charbonnier	Inspect. trav.	2 <sup>me</sup>	22.500	1 <sup>er</sup> février 1929	
Lacquement	Conduct. trav.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Accou	Surveillant	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Poujol	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> août 1927	
Lefief	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Parsy fils	id.	4 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Brys	id.	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927	
Trouwaert	id.	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Courthéoux	Garçon de bur.	6 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Formesyn	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Alvaresse	Ingénieur	2 <sup>me</sup>	31.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927	
Devulder	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Brousmiche	Commis	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juin 1927	
Bergue	Commis princ.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juin 1930	
Goudin	Commis	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Caignart A.	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Stickelbout	Chef fontainier	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Bentein	Fontainier	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Cramette	id.	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1926	
Looten	Chef fontainier	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> avril 1927	
Pelletier	Fontainier	2 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juillet 1928	2.700 C. Mle
Azélard	id.	2 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Vermesse	id.	2 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Carlier	id.	5 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> novembre 1927	
Bart	id.	5 <sup>me</sup>	9.900	16 février 1928	
Gilbert	id.	5 <sup>me</sup>	9.900	16 février 1928	
Louvioux	Commis	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Delannoy	Contrôl. eaux	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Pénin	id.	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1924	
	id.	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927	
	id.	2 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
	id.	2 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> avril 1929	



NOMS	GRADES OU EMPLOIS.	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Loosvelt	Contrôl. eaux	4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Oosterlynck	id.	5 <sup>me</sup>	9.900	16 avril 1926	
Louage	id.	4 <sup>me</sup>	10.800	16 avril 1930	
Pat	id.	5 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Bavye	id.	5 <sup>me</sup>	9.900	16 mai 1929	
Tirant	Chef mécanic. Emmerin	1 <sup>re</sup>	16.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.300 C. Mle
Hubert	Chef mécanic. serv. Eaux	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1927	2.700 C. Mle
Albant	Concierge	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> janvier 1928	2.040 C. Mle
Bedène	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	15.500	16 décembre 1924	
Picard	Direct. Jardins	1 <sup>re</sup>	29.500	16 mai 1926	5.900 C. Mle
Luce	Surveil. génér.	1 <sup>re</sup>	18.000	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Saint-Léger	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1921	
Robert	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1921	
Boone	Directeur P. P.	2 <sup>me</sup>	31.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	6.200 C. Mle
Clément	Commis	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Blanchard	Surveill. voirie	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Wacquier	id.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1925	

**Troisième Direction**

MM					
Gilquin	Directeur	1 <sup>re</sup>	34.500	16 août 1924	
Lucat	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Bigot	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> octobre 1924	
Duvinage	Commis	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Gochon	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Lallemant	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1929	
De Lange	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1928	
Collette	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	16 mai 1926	
Chambon	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	16 mai 1930	
Mestdagh	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1928	
Olivier	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1927	
Rousselle	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1929	
	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Mmes					
Bodreau	Dame employée	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Dégardin	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> décembre 1928	
Lemaire	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1928	
MM.					
Leroy	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> juillet 1921	
Vancoillié	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> octobre 1924	
Vantorre	Commis princ.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Villaume	Commis	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1928	
Mmes					
Mercier	Dame employée	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Uraille	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Rasseneur	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
MM.					
Vincent	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> avril 1924	
Hibon Léon	Commis	2 <sup>me</sup>	10.800	16 mars 1928	
Hibon Pierre	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Mmes					
Colmant	Dame employée	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Denneulin	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Jollain	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
M.M.					
Laurent	Garçon de bur.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Stubbe	Chef collecteur	1 <sup>re</sup>	16.500	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Meneboo	id.	1 <sup>re</sup>	16.500	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Devernay	Collecteur	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1929	
Leblond	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1929	
Cappe	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1929	
Courtecuisse	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Jardez	Collect. princ.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Lemaire	id.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Du Bois	id.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> décembre 1927	
Vitse	Collecteur	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1926	
Cousin	Direct. entrep.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> décembre 1927	2.700 C. Mle
Impe	Concierge	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> mai 1928	1.920 C. Nle
Denneulin	Fondé de pouv.	1 <sup>re</sup>	29.500	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Bomart	Chef de bureau	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Decolliguies	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1923	
Bavve	Commis	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Villette	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Vasseux	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1926	
Duthillœul	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1930	
Mlles		3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1927	
Théodore	Dame empl. pr.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Plançq	id.	3 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Rochart	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	

**Quatrième Direction**

M.M.					
Vandenhende	Direct. Ed. Ph	2 <sup>me</sup>	26.500	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Tallon	Commis princ	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1925	
Harvin	Commis	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> décembre 1928	
Deflandre	Magasinier	2 <sup>me</sup>	10.800	16 mars 1928	
Ninque	Chef magasin.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927	
Gavelle	Direct. Ecole Beaux-Arts.	1 <sup>re</sup>	34.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927	
Carbonnier	Surveil. génér.	5 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Mesnard	Surveillant	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Liétar	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Bumoulin	id.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Nef	id.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Férandelle	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> octobre 1924	
Ratez	Dir. Conserv.	1 <sup>re</sup>	34.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927	
Darcq	Secrétaire	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Ronse	Concierge	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> novembre 1927	1.860 C. Mle
Deconinck	Prof. Ed. Ph.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Dhérain	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> novembre 1925	
Evrard	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> décembre 1927	
Besquiens Alph.	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> décembre 1929	
Besquiens A.	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> décembre 1926	
Dubois R.	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> décembre 1926	
Beleplace	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	16 avril 1927	
Favières, Mme	Sous-biblioth.	4 <sup>me</sup>	17.500	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Van Bédaf	Garçon de bur.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Lemille	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Lemaire	Direct. de salle	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Théodore	Conserv. Mus.	1 <sup>re</sup>	34.500	16 mai 1926	
Rigaux	Secrét. Musées	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Lchague	Chef d'équipe	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1926	
Delporte	Gardien d'ent.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Descarpentrics	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Bassecourt	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> mai 1929	
Ribeaucoup	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	16 octobre 1929	
Duparc	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1927	
Locheron	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Lys	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	16 octobre 1929	
Verdière	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> février 1926	
Dubois G.	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> février 1930	
Bosier A.	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> mai 1927	
Vandercruyssen	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Moitié	Conservat. adj.	1 <sup>re</sup>	18.000	1 <sup>er</sup> mai 1927	
Cazé	Garç. de salle	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Guenez	Gardien d'ent.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Lefebvre E.	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Lefebvre H.	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Delcroix	Contrem. Ec. Franklin	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1926	
Hubert	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1924	
Keerle	id.	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> février 1927	
Prévost	id.	4 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1930	
Uytrelst	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	16 avril 1927	
Choteau	id.	4 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927	
Deleporte	Concierge Ec. Franklin	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> juillet 1926	1.960 C. Mle
Duhamel	Concierge Ec. Baggio	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> janvier 1928	2.040 C. Mle
Lampin	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> octobre 1927	1.880 C. Nle
Schultz	Concierge Ec. Pratique	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> octobre 1927	1.960 C. Nle
Vasseur	Concierge Ec. Jean Macé	4 <sup>me</sup>	9.000	26 septembre 1929	1.800 C. Nle
Hennache	Chef électric.	1 <sup>re</sup>	18.000	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Vandenneste	Concierge	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1922	1.980 C. Mle
Cocheteux	id.	4 <sup>me</sup>	9.000	21 septembre 1929	1.800 C. Nle
Six-Cazier, Mme	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> novembre 1928	1.960 C. Nle
Mles	Agent spécial	6 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1928	2.960 C. Mle
Caudmont	id.	8 <sup>me</sup>	9.000	16 janvier 1930	Retraitée le 16-1-1930
Berbeyer	id.	8 <sup>me</sup>	9.000	16 janvier 1930	
M. Colle.	Surveill. lycée	6 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1928	2.960 C. Mle
	Concierge	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> octobre 1929	1.880 C. Nle

**Cinquième Direction**

MM.					
Ducamp	Directeur	H. C.	40.000		
Dumont	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925	
Mahieu	Commis	3 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Fauverghe	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Waeytens	Garçon de bur.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Durot, Mme	Dame employée	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Delbar, Mlle	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Cocq, Mlle	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Claie	Chef de poste	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> avril 1927	2.700 C. Mle
Duriez	Inspecteur H.	3 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	3.000 C. Mle
Tiers	id.	3 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927	
Loré	id.	2 <sup>me</sup>	16.500	16 juillet 1929	
Perche	id.	3 <sup>me</sup>	15.000	16 novembre 1928	
Petit	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Cocheteux	Chef de bureau	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Desprez	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Deleau	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1924	
Lucidarme	id.	2 <sup>me</sup>	14.500	1 <sup>er</sup> avril 1927	
Devernay R.	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Darras, Mme	Commis	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Delonque	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1926	
Brisy	Dame employée	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Nevelle	Chef de bureau	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Vanhamme	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1919	
Flamencourt	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1924	
Labbe	Commis	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Labbaye, Mme	Commis princ.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Clabaux, Mme	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Dorchies	Commis enq.	3 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Duflot	Commis princ.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Faurès	Dame employée	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Dendiével	id.	1 <sup>re</sup>	31.500	1 <sup>er</sup> mai 1929	
Lecoche	Direct. Labor.	2 <sup>me</sup>	16.500	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Richard	Chimiste	2 <sup>me</sup>	16.500	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Wieil	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Van Wynsberghe	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	16 janvier 1930	
Delaval, Mme	Direct. œuvres sociales	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927	5.000 C. Mle
Montagne	Régisseur	2 <sup>me</sup>	10.800	16 juillet 1928	2.160 C. Mle
Blaise	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	16 juillet 1925	2.340 C. Mle
Moutier	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1921	2.340 C. Mle
Martin	Régiss. bains	3 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> mai 1928	2.700 C. Mle
Hoche pied	Maitre de nage	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> mai 1926	
Clément	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Robert	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> septembre 1927	
Delecueillerie	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> septembre 1926	
Bergot, Mme	Caissière	3 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> mai 1928	
Flour, Mlle	id.	2 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1926	
Billiaert	Désinfecteur	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Olivier	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Depoorter	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Nys	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Hanot	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Mazingue	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> décembre 1928	
Cnudde	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Martin Alph.	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
		3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1929	

Démission.  
le 1<sup>er</sup>-7-1930

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM. Devigne	Dir. H. et M.	1 <sup>re</sup>	16.500	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Meerseman	Concierge	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> septembre 1927	1.960 C. Mle
Bossut	Direct. Abatt.	1 <sup>re</sup>	34.500	16 mai 1926	6.900 C. Mle
Delcourt	Commis	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Bouteleux	Vérific. chef	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928	3.100 Retraité le 1 <sup>er</sup> -2-1930
Bias	Vérificateur	3 <sup>me</sup>	11.700	16 octobre 1929	2.340 C. Mle
Fruchart	Vérific. chef	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juin 1930	2.520 C. Mle
Lefebvre	Vérificateur	3 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.340 C. Mle
Bocket	id.	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Négler	id.	3 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Mallengier	id.	4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1927	
Laporte	id.	5 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1929	1.980 C. Mle
	Concierge	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> mars 1927	1.960 C. Mle

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel. — Fixation des traitements  
du personnel « Employés » (au 1<sup>er</sup> juillet 1930)**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu notre arrêté du 3 juillet 1930 fixant la nouvelle échelle des traitements des Fonctionnaires municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement du Personnel municipal est fixé comme suit à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930 :

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
<b>Secrétariat général</b>					
M.					
Martin	Secr. gén. adj.	3 <sup>me</sup>	32.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Mines					
Legrand	Dame employée	2 <sup>me</sup>	11.000	16 septembre 1928	
Quin	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Lefebvre	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1930	
Casin	Chef de bureau	4 <sup>me</sup>	17.500	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Prez, Mlle	Dame empl. pr.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
David	Dame employée	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Flament	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1928	
Florent	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Dennequin	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Pierchon	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Dubar	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Delespaul	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Delfort	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	16 septembre 1928	
Polaert	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1930	
Leblanc	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1930	
Sergeant	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Desmarests	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mai 1930	
M.					
Knight	Econome	2 <sup>me</sup>	26.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
<b>Première Direction</b>					
MM.					
Doyennette	Directeur	1 <sup>re</sup>	34.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Libert	Chef de bureau	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Lefebvre	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Camu	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> août 1923	
Payement	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Tant	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	16 août 1929	
Delecueillerie	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Choain	Concierge	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Ronse	Garçon de bur.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> juillet 1923	
Vasseur	Concierge	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Palstermans	Garçon de bur.	5 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> janvier 1926	
Duhayon	Chef de bureau	2 <sup>me</sup>	22.500	1 <sup>er</sup> août 1929	
Sergeant Henri	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Hégo	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Rault	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> septembre 1929	
Timmermans	Manœuvre	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Garemin, Mlle	Chef de bureau	4 <sup>me</sup>	17.500	1 <sup>er</sup> septembre 1928	
Tiprez	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Bocquet	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Salomé	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Serrurier	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929	
Garemin	Garçon de bur.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Lerouge	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> octobre 1924	
Nys	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Séna	id.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Dubar	Commis	3 <sup>me</sup>	10.000	16 novembre 1926	

1.960  
C. N. R. V.

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Picot	Chef de bureau	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Lallau	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Bosier	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1929	
Sergeant Léon	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	16 janvier 1930	
Martin	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> décembre 1929	
Soyez	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Dumoulin, Mme	Dame employée	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
MM.					
Debrock	Chef de bureau	4 <sup>me</sup>	17.500	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Deroulez	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925	
Becquart	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Dewattine	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> avril 1927	
Lécaillet	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Desplanque	Commis	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Demuynek	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Dubreucq	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Ryckebusch	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Riquet	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Verheylesonne	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	16 janvier 1930	
Dransart	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Boucher	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Mmes					
Claessens	Dame employée	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Locoche	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928	
Dupret	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Coussement	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Doyennette	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
MM.					
Tisserand	Direct. cimet.	1 <sup>re</sup>	17.000	1 <sup>er</sup> octobre 1924	3.400 C. Mle
De Caluwe	id.	4 <sup>me</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	2.800 C. Mle
Carette	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Mestag	Surveil. cimet.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> décembre 1927	
Canonne	id.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Durot	id.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Delcambre	id.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1929	
Serrure	id.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1930	
Dobbels	id.	1 <sup>re</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Decocq	Conc. P. Mle	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> janvier 1928	2.040 C. Mle
Acout Rémy	Surveil. cimet.	3 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Kerckhove	id.	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> juin 1930	

**Deuxième Direction**

MM.					
Magrez	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> mai 1923	
Lunus	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Faucompré	Commis princ.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Marchand	Garçon de bur.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Lepoutre	Métreur vérif.	1 <sup>re</sup>	29.500	1 <sup>er</sup> janvier 1925	
Hof	Métreur	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1928	
Joly	Commis	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1928	
Leducq	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Duflot	Inspect. trav.	2 <sup>me</sup>	22.500	1 <sup>er</sup> septembre 1929	
Dupied	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Rafy	id.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Delétour	Commis	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juin 1927	

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
De Thandt	Commis	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juin 1930	
Parsy	Contr. dr. de voirie	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1921	
Loez	id.	3 <sup>me</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> juin 1930	
Ghesquière	Brigad. contr.	1 <sup>re</sup>	17.000	1 <sup>er</sup> juillet 1926	
Dernoncourt	Contr. dr. de voirie	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Leconte	Chef du serv. bâtiments	2 <sup>me</sup>	26.500	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Demange	Conduct. trav.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927	
Duriez	id.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Delefosse	id.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Mercier	Surveillant	5 <sup>me</sup>	11.000	16 juin 1929	
Dhennin	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Brunet	id.	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Jérôme	id.	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Lecat	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Crétal	Dessinateur	3 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Delebecq	id.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Doutrelong	id.	1 <sup>re</sup>	18.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Lefebvre	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Vermersch	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Gaubert	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Hautcour	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Delannoy Noël	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	16 octobre 1929	
Levrague	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delannoy	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Victoire	Commis calq.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Léniaert	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Hénoq	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	16 novembre 1926	
Delecroix	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Vanhove	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Lechvin	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Bataille	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Inghels	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mai 1929	
Vandewièle	Inspecteur	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Devos	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1924	
Desrumaux G.	Téléphoniste	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Desrumaux A.	id.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> novembre 1929	
Lemay G.	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Lemay J.	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Dubreucq	Chef électric.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Lefebvre	Inspect. trav.	2 <sup>me</sup>	22.500	1 <sup>er</sup> février 1929	
Carbonnier	Conduct. trav.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Lacquement	id.	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Accou	Surveillant	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> août 1927	
Poujol	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Lefief	id.	4 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Parsy fils	id.	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927	
Brys	id.	5 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Trouwaert	Garçon de bur.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Courthéoux	Ingénieur	2 <sup>me</sup>	31.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927	
Formesyn	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Alvarresse	Commis princ.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juin 1920	
Devulder	Commis	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Brousmiche	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Bergue	Chef fontainier	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Goudin	Fontainier	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Caignaut A.	id.	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> juillet 1926	



NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Ayantages en nature
MM.					
Stickelbout	Chef fontainier	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> avril 1927	2.800 C. Mle
Bentein	Fontainier	2 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Cramette	id.	2 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Looten	id.	2 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Pelletier	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927	
Azélard	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	16 février 1928	
Vermesse	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	16 février 1928	
Carlier	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Bart	Contrôl. eaux	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Gilbert	id.	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> juillet 1924	
Louviaux	id.	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927	
Delannoy	id.	2 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Pénin	id.	2 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Loosvelt	id.	4 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Oosterlynck	id.	4 <sup>me</sup>	11.000	16 avril 1930	
Louage	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Pat	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	16 mai 1929	
Pavye	Chef mécanic. Emmerin	1 <sup>re</sup>	17.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.400 C. Mle
Tirant	Chef serv. des Eaux	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1927	2.700 C. Mle
Hubert	Concierge	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> janvier 1928	2.040 C. Mle
Albant	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	16.000	16 décembre 1924	5.900 C. Mle
Bedène	Direct. Jardins	1 <sup>re</sup>	29.500	16 mai 1926	
Picard	Surveil. génér.	1 <sup>re</sup>	18.000	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Luce	Chef de culture	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1921	6.200 C. Mle
Saint-Léger	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1921	
Lobert	Directeur P. P.	2 <sup>me</sup>	31.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Boone	Commis	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Clément	Surveil. voirie	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Blanchard	id.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Wacquier	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1925	

**Troisième Direction**

MM.					
Galquin	Directeur	1 <sup>re</sup>	34.500	16 août 1924	
Lucat	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Bigot	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> octobre 1924	
Duvinage	Commis	1 <sup>re</sup>	12.000	16 juillet 1928	
Gochon	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Lallemant	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1929	
De Lange	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1928	
Collette	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	16 mai 1930	
Chambon	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1928	
Mestdagh	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mai 1927	
Olivier	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929	
Rousselle	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Mlles					
Bodreau	Dame empl.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Dégardin	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928	
Lemaire, Mme	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1928	
MM.					
Leroy	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> juillet 1921	
Vancoillié	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> octobre 1924	
Vantorre	Commis princ.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Villaume	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928	

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
Mmes					
Mercier	Dame employée	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Uraille	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Rasseneur	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
MM.					
Vincent	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> avril 1924	
Hibon Léon	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1928	
Hibon Pierre	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Mmes					
Colmant	Dame employée	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Denneulin	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Jollain	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
MM.					
Laurent	Garçon de bur.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Stubbe	Chef collecteur	1 <sup>re</sup>	17.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Meneboo	id.	1 <sup>re</sup>	17.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Devernay	Collecteur	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1929	
Leblond	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1929	
Cappe	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1929	
Courtecuisse	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Jardez	Collect. princ.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Lemaire	id.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Du Bois	id.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> décembre 1927	
Vitse	Collecteur	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1926	
Cousin	Direct. entrep.	4 <sup>me</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> décembre 1927	2.800 C. Mle
Impe	Concierge	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> mai 1928	1.920 C. Mle
Denneulin	Fondé de pouv.	1 <sup>re</sup>	29.500	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Bomart	Chef de bureau	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Decottignies	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1923	
Bavye	Commis	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Villette	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Vasseux	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> février 1930	
Duthillœul	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mars 1927	
Mlles					
Théodore	Dame empl. pr.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Plancq	id.	3 <sup>me</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Rochart	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	

Quatrième Direction

MM.					
Vandenhende	Direct. Ed. Ph.	2 <sup>me</sup>	26.500	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Tallon	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1925	
Harvin	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928	
Deflandre	Magasinier	2 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1928	
Minque	Chef magasin.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927	
Gavelle	Direct. Ecole Beaux-Arts.	1 <sup>re</sup>	34.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927	
Carbonnier	Surveill. génér.	5 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Mesnard	Surveillant	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Liétar	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Dumoulin	id.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Nef	id.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Férandelle	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> octobre 1924	
Ratez	Dir. Conserv.	1 <sup>re</sup>	34.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927	

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Darcq	Secrétaire	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Ronse	Concierge	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> novembre 1927	1.860 C. Mie
Deconinck	Prof. Ed. Ph	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Dhérain	id.	4 <sup>me</sup>	5.800	1 <sup>er</sup> novembre 1925	
Évrard	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> décembre 1927	
Desquiens Alph.	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> décembre 1929	
Desquiens A.	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> décembre 1926	
Dubois R.	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> décembre 1926	
Deleplace	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	16 avril 1927	
Favières, Mme	Sous-biblioth.	4 <sup>me</sup>	17.500	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
MM.					
Van Bédaf	Garçon de bur.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Femille	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Lemaire	Direct. de salle	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Théodore	Conserv. mus. B.-A.	1 <sup>re</sup>	34.500	16 mai 1926	
Rigaux	Secrét. musées B.-A.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927	
Lehaghe	Chef d'équipe	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1926	
Delporte	Gardienn d'ent.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Descarpentries	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Bassecourt	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> mai 1929	
Ribeaucoup	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	16 octobre 1929	
Duparc	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Locheron	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	16 octobre 1929	
Lys	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	16 octobre 1929	
Verdière	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> février 1930	
Dubois G.	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> mai 1927	
Posier A.	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Vandercruyssen	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> mai 1927	
Moitié	Conservat. adj.	1 <sup>re</sup>	18.000	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Cazé	Garç. de salle	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Guenez	Gardienn d'ent.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Lefebvre E.	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Lefebvre H.	id.	1 <sup>re</sup>	11.200	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Delecroix	Contrem. Ec. Franklin	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1926	
Hubert	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1924	
Keerle	id.	4 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1930	
Prévost	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	16 avril 1927	
Uytrelst	id.	4 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927	
Choteau	Concierge Ec. Franklin	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> juillet 1926	1.960 C. Mie
Deleporte	Concierge Ec. Baggio	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> janvier 1928	2.040 C. Mie
Duhamel	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> octobre 1927	1.880 C. Mie
Lampin	Concierge Ec. Pratique	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> octobre 1927	1.960 C. Mie
Schultz	Concierge Ec. Jean Macé	4 <sup>me</sup>	9.000	26 septembre 1929	1.800 C. Mie
Vasseur	Chef électric.	1 <sup>re</sup>	18.000	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Hennache	Concierge	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1922	1.980 C. Mie
Vandenneste	id.	4 <sup>me</sup>	9.000	21 septembre 1929	1.800 C. Mie
Cocheteux	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> novembre 1928	1.960 C. Mie
Mlles					
Caudmont	Agent spécial Lyc. Fénelon	8 <sup>me</sup>	9.000	16 janvier 1930	
Berbeyer	id.	6 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928	3.000 C. Mie
Colle, M.	Concierge	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> octobre 1929	1.880 C. Mie

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
<b>Cinquième Direction</b>					
MM.					
Ducamp	Directeur	H. C.	40.000		
Dumont	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925	
Mahieu	Commis	3 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Fauverghe	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Wayetens	Garçon de bur.	2 <sup>me</sup>	10.700	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Purot, Mme	Dame-employée	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Delbar, Mlle	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Cocq, Mlle	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
MM.					
Claie	Chef de poste	3 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	3.000 C. Mle
Duriez	Inspecteur H.	3 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927	
Tiers	id.	2 <sup>me</sup>	16.500	16 juillet 1929	
Loré	id.	3 <sup>me</sup>	15.000	16 novembre 1928	
Perche	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925	
Petit	Chef de bureau	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Cocheteux	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Desprez	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1924	
Deleau	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Lucidarme	Commis	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Devernay R.	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Darras, Mme	Dame-employée	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
MM.					
Delonque	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1919	
Brisy	Sous-chef	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1924	
Nevelle	Commis princ.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Vanhamme	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Flamencourt	Commis enqu.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Labbe	Commis princ.	3 <sup>me</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Labaye, Mme	Dame-employée	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Clabaux, Mme	id.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
MM.					
Dorchies	Direct. Labor.	1 <sup>re</sup>	34.500	1 <sup>er</sup> mai 1929	
Duflot	Chimiste	2 <sup>me</sup>	16.500	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Faurès	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Dendiével	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	16 janvier 1930	
Lecoche	Chef peseur	2 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	
Richard	Peseur	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Wieil	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Van Wynsberghe	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Delaval, Mme	Directr. œuvr. sociales	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927	5.000 C. Mle
MM.					
Montagne	Régisseur	2 <sup>me</sup>	11.000	16 juillet 1928	2.200 C. Mle
Blaise	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	16 juillet 1925	2.400 C. Mle
Moutier	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1921	2.400 C. Mle
Martin	Régiss. bains boul. Liberté	3 <sup>me</sup>	14.600	1 <sup>er</sup> mai 1928	2.800 C. Mle
Hochepied	Maîtr. de nage	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Clément	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> septembre 1927	
Robert	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	16 septembre 1926	
Belcuellerie	id.	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> mai 1928	
Bergot, Mme	Caissière	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Flour, Mlle	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1930	

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Billiaert	Désinfecteur	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Olivier	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Depoorter	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Nys	id.	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Hanot	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928	
Mazingue	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Cnudde	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Martin Alph.	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Devigne	Dir. H. et M.	1 <sup>re</sup>	17.000	1 <sup>er</sup> janvier 1923	
Meerseman	Concierge	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> septembre 1927	1.960 C. Mle
Bossut	Direct. Abatt.	1 <sup>re</sup>	34.500	16 mai 1926	6.900 C. Mle
Delcourt	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Blas	Vérific. chef	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juin 1930	2.600 C. Mle
Fruchart	Vérificateur	3 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.400 C. Mle
Lefevre	id.	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Becket	id.	3 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Négler	id.	4 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1927	
Mallengier	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mai 1929	2.000 C. Mle
Laporte	Concierge	4 <sup>me</sup>	9.800	1 <sup>er</sup> mars 1927	1.960 C. Mle

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat général. — Traitement du Secrétaire général. M. Planque. — Fixation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M. Maurice Planque, secrétaire général de la Mairie, est porté à 60.000 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Maurice Planque effectuera des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux sur la base de 12.000 francs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat général. Affectation.**  
**Victor Garemin**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS ;

ARTICLE PREMIER. — M. Victor Garemin, garçon de bureau au 1<sup>er</sup> Bureau de la 3<sup>e</sup> Direction, est définitivement affecté au Service de l'Economat (Secrétariat général).

ARTICLE 2. — La présente mesure prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat général. Nomination  
Paul Vandaele**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux, article 8 ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 9 mars 1930 pour  
l'emploi de commis aux écritures à la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Paul Vandaele, né à Killem (Nord) le 24  
janvier 1901, est nommé commis aux écritures, stagiaire, de 4<sup>e</sup> classe,  
au traitement annuel de 9.000 francs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. Vandaele est affecté au Cabinet du Secrétaire  
général.

ARTICLE 3. — M. Vandaele est autorisé à effectuer des versements  
à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter  
du 1<sup>er</sup> juillet 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à  
l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions pré-  
vues par l'article 9 du Statut du Personnel municipal.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et directions.  
Tableau d'avancement juillet 1930**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois de juillet 1930 :

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
<b>2<sup>me</sup> Direction</b>					
MM. Tirant	Chef service des Eaux Conducteur Surveillant				
Delefosse		3 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> Juillet 1930	3.000 C. Mle
Lefief		3 <sup>me</sup>	15.000	id.	
	3 <sup>me</sup>	12.000	id.		
<b>3<sup>me</sup> Direction</b>					
Mles Denneulin	Dame empl. pr.	4 <sup>me</sup>	13.000	id.	
<b>Octroi</b>					
Lamare	Dame employée	1 <sup>re</sup>	12.000	id.	
<b>4<sup>me</sup> Direction</b>					
MM. Choteau	Concierge	3 <sup>me</sup>	10.200	id.	2.440 C. Mle
<b>5<sup>me</sup> Direction</b>					
Lucidarme	Commis princ. id.	4 <sup>me</sup>	13.000	id.	
Mahieu		4 <sup>me</sup>	13.000	id.	
<b>Ouvriers</b>					
Coopman	Pontier	1 <sup>re</sup>	9.900	id.	

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.



---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Affectation  
Raymond Serrurier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

• Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Raymond Serrurier, commis au 6<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, est définitivement affecté au 3<sup>e</sup> Bureau de la même direction.

ARTICLE 2. — La présente mesure prendra effet du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Titularisation  
Pierre Timmermans**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Pierre Timmermans, manœuvre affecté au 2<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, est titularisé dans son emploi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. Timmermans est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Nomination  
M<sup>me</sup> Fernande Plouy**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux, article 8 ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 9 mars 1930 pour l'emploi de commis aux écritures à la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> Fernande Plouy, née à Lille le 4 mai 1906, est nommée commis aux écritures, stagiaire de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M<sup>me</sup> Plouy est affectée au 3<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction (Service du Contentieux).

ARTICLE 3. — M<sup>me</sup> Plouy est autorisée à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues par l'article 9 du statut du Personnel municipal.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction. Ingénieurs T. P. E.  
Traitements et indemnités en 1930**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté n<sup>o</sup> 1126 bis en date du 10 mars 1930 ;

Vu le décret du 28 mai 1930 modifiant les traitements des Ingénieurs T. P. E. ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les échelles indiquées dans notre arrêté du 10 mars 1930, pour les traitements et indemnités des Ingénieurs T. P. E. détachés aux Travaux municipaux, sont modifiées et remplacées par les échelles suivantes :

GRADES	Classe	Traitements du décret du 28 Mai 1930	Indemnité forfaitaire de notre arrêté du 10 Mars 1930	Total
--------	--------	--	---	-------

A) Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 1929  
et le 30 septembre 1930

Ingénieur adjoint T. P. E.	4 <sup>me</sup>	13.500	17.000	30.500
id.	3 <sup>me</sup>	16.250	17.000	33.250
id.	2 <sup>me</sup>	18.850	17.500	36.350
id.	1 <sup>re</sup>	21.450	18.000	39.450
Ingénieur T. P. E.	4 <sup>me</sup>	24.050	18.500	42.550
id.	3 <sup>me</sup>	26.650	19.000	45.650
id.	2 <sup>me</sup>	29.250	19.500	48.750
id.	1 <sup>re</sup>	32.000	20.000	52.000

B) A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930

Ingénieur adjoint T. P. E.	4 <sup>me</sup>	14.000	17.000	31.000
id.	3 <sup>me</sup>	17.000	17.000	34.000
id.	2 <sup>me</sup>	20.000	17.500	37.500
id.	1 <sup>re</sup>	23.000	18.000	41.000
Ingénieur T. P. E.	4 <sup>me</sup>	26.000	18.500	44.500
id.	3 <sup>me</sup>	29.000	19.000	48.000
id.	2 <sup>me</sup>	32.000	19.500	51.500
id.	1 <sup>re</sup>	35.000	20.000	55.000

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction. Nomination**  
**Louis Duribreux**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux, article 88 ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 9 mars 1930 pour l'emploi de commis aux écritures à la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Duribreux, né à Lille, le 12 mars 1905, est nommé commis aux écritures stagiaire, de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. Duribreux est affecté au 1<sup>er</sup> Bureau de la 2<sup>e</sup> Direction.

ARTICLE 3. — M. Duribreux est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues par l'article 9 du Statut du Personnel municipal.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction. — Nomination  
M<sup>lle</sup> Louise Sablon**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux, article 8 ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 9 mars 1930 pour l'emploi de commis aux écritures à la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>lle</sup> Louise Sablon, née à Faches-Thumesnil, le 17 février 1902, est nommée commis aux écritures, stagiaire, de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M<sup>lle</sup> Sablon est affectée au 1<sup>er</sup> Bureau de la 2<sup>e</sup> Direction.

ARTICLE 3. — M<sup>me</sup> Sablon est autorisée à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues par l'article 9 du Statut du Personnel municipal.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 3<sup>e</sup> Direction. Nomination  
Joseph Fontaine**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu la loi du 30 janvier 1923 sur l'emploi obligatoire des mutilés ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 10 mai 1930, à la Préfecture du Nord, pour le recrutement d'un commis aux écritures à la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Joseph Fontaine, né à Armentières le 3 décembre 1876, est nommé commis aux écritures, stagiaire, de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. Fontaine est affecté au 1<sup>er</sup> Bureau de la 3<sup>e</sup> Direction.

ARTICLE 3. — M. Fontaine est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois, et dans les conditions prévues par l'article 9 du Statut du Personnel municipal.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. Traitements  
Dhoosche, Plaete, Raimbeau**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;  
Vu nos arrêtés N<sup>os</sup> 1790 et 1793 en date du 3 juillet 1930, fixant les nouveaux traitements du Personnel municipal ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les traitements des fonctionnaires ci-après désignés sont fixés comme suit :

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
------	--------	--------	------------	--

A) *Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1930  
et le 1<sup>er</sup> juillet 1930*

MM. Dhoosche Plaete	Chef de bureau	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> Janvier 1928
	Magasin, bureau des écoles	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> Juillet 1928
Raimbeau	Magasinier	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> Avril 1929
		3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> Avril 1930

B) *A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930*

MM. Dhoosche Plaete	Chef de bureau	3 <sup>me</sup>	20.000	1 <sup>er</sup> Janvier 1928
	Magasinier	1 <sup>re</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> Juillet 1928
Raimbeau	id.	3 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> Avril 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. Traitement**  
**M<sup>me</sup> Cazé**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M<sup>me</sup> Cazé, gardienne du vestiaire du Musée d'Histoire Naturelle, est porté à 1.872 francs par an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. Traitement**  
**M<sup>me</sup> Daussy, secrétaire de l'Ecole Baggio**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M<sup>me</sup> Daussy, secrétaire de l'Ecole pratique Baggio, est porté de 7.200 à 7.488 francs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Promotion.  
Arthur Degelke**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Arthur Degelke, gardien des musées du Palais des Beaux-Arts, est promu à la 2<sup>e</sup> classe de son emploi, au traitement annuel de 6.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Ecole pratique  
Valentine Labbé. — Traitement. M<sup>me</sup> Dony**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les appointements de M<sup>me</sup> Dony, employée à l'Ecole Pratique Valentine-Labbé, sont portés à 418 francs par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille.*

Roger SALENGRO.



---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Traitement.**  
**M<sup>lle</sup> Héreng, secrétaire Ecole Valentine Labbé**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement annuel de M<sup>lle</sup> Héreng, secrétaire de l'Ecole Valentine-Labbé, est porté de 9.000 à 9.288 francs a compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Affectation**  
**Raymond Lallau**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Raymon Lallau, commis au 5<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, est définitivement affecté au 1<sup>er</sup> Bureau de la 4<sup>e</sup> Direction.

ARTICLE 2. — La présente mesure prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Traitement Minque.  
Modification**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu nos arrêtés en date du 3 juillet 1930 N<sup>os</sup> 1790 et 1794 fixant les nouveaux traitements du Personnel municipal ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont annulées en ce qui concerne le traitement de M. Minque, chef magasinier à la Caisse des Ecoles, et remplacées par les suivantes :

ARRÊTÉ 1790 :

M. Minque, chef magasinier 1<sup>re</sup> classe, 16.500 francs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1927.

ARRÊTÉ 1794 :

M. Minque, chef magasinier 1<sup>re</sup> classe, 17.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1927.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Ecole Valentine Labbé.  
Appointements M<sup>lle</sup> Wallez**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les appointements de M<sup>lle</sup> Wallez, employée à l'Ecole Pratique Valentine-Labbé, sont portés à 524 francs par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. — Traitement  
M<sup>me</sup> Bernière**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu nos arrêtés en date du 3 juillet 1930, N<sup>os</sup> 1790 et 1793, fixant la nouvelle échelle de traitements des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M<sup>me</sup> Bernière, baigneuse, est porté à 9.600 francs (2<sup>e</sup> classe) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 16 décembre 1929.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. — Titularisation Wilfrid  
Dandiével**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Wilfrid Dandiével, chimiste stagiaire, est titularisé dans son emploi à partir du 16 juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. Wilfrid Dandiével est autorisé à effectuer des

versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 16 janvier 1930, date de son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. — Laboratoire municipal d'analyses. — Nomination Pierre Lener**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Pierre Lener, né à Wignehies (Nord) le 26 août 1907, titulaire du baccalauréat d'enseignement secondaire sciences-langues-philosophie et du certificat de Physique, Chimie, Histoire Naturelle, inscrit au certificat de chimie générale et de chimie biologique, est nommé chimiste stagiaire de 5<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 12.000 francs, à partir du 25 juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. Lener est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à partir du 25 juillet 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois, et dans les conditions prévues à l'article 9 du Statut du Personnel municipal.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. Nomination  
Pierre Moreau**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux, article 8 ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 9 mars 1930 pour l'emploi de commis aux écritures à la Mairie ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Pierre Moreau, né à Marly (Nord) le 11 septembre 1909, est nommé commis aux écritures, stagiaire, de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. Moreau est affecté au 1<sup>er</sup> Bureau de la 5<sup>e</sup> Direction.

ARTICLE 3. — M. Moreau est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues par l'article 9 du statut du Personnel municipal.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. Titularisation  
Camille Verhaeghe**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Camille Verhaeghe, garçon de bureau sta-

giaire, est nommé, à titre définitif, désinfecteur de 3<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 10.000 francs à partir du 1<sup>er</sup> août 1930.

ARTICLE 2. — M. Verhaeghe est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Municipale des Retraites à compter du 16 juillet 1929, date de son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté

Hôtel de Ville, le 22 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. Démission Faurès**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu la lettre en date du 12 juin 1930, par laquelle M. Faurès, chimiste au Laboratoire municipal, donne sa démission.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission du chimiste Faurès est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SÉRVICES MUNICIPAUX. — Police. — Traitement du personnel  
du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu notre arrêté en date du 3 juillet fixant les échelles de traitements allouées au Personnel municipal, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les traitements du Personnel de la Police sont fixés comme suit :

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>Secrétaires</b>				
Vincent	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1924
Toussaert	Secrétaire	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Delcamp	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Sion	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1927
Hersin	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Lecœuvre	id.	2 <sup>me</sup>	14.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Hochart	id.	2 <sup>me</sup>	14.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Bouchez	id.	2 <sup>me</sup>	14.500	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Duvilliers	id.	2 <sup>me</sup>	14.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930
Camerlynck	id.	2 <sup>me</sup>	14.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930
Bescamps	id.	2 <sup>me</sup>	14.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930
Vandrepote	id.	3 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Waghmæcker	id.	3 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Lasselín	id.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930
Goitte	id.	5 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juin 1928
Delvallée	id.	5 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Chancioux, Eug.	id.	5 <sup>me</sup>	11.700	16 janvier 1929
Chancioux, Vinc.	id.	5 <sup>me</sup>	11.700	16 mars 1929
Duvivier	id.	5 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> août 1929
Abraham, Gaston	id.	5 <sup>me</sup>		16 décembre 1929
Abraham, Louis	id.	6 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1927
		5 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mars 1930
		6 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1927
Coudoux, Louis	id.	5 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mai 1930
Durot	id.	6 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> septembre 1926
Menet	id.	6 <sup>me</sup>	10.800	16 juin 1927
Denne	id.	6 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1927
Carton	id.	6 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1928
Cadour	id.	6 <sup>me</sup>	10.800	16 octobre 1928
Delreux	id.	6 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>Service de la Sûreté</b>				
Vauban	Inspecteur princ.		16.500	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Werquin	Inspecteur		15.500	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Dehaut	Sous-inspecteur		14.500	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Birembaut	id.		14.500	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Thieffry	Brigadier		13.500	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Desmulliez	id.		13.500	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Bourlet	Sous-brigadier		12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Rémy	id.		12.600	1 <sup>er</sup> avril 1926
Decaussin	id.		12.600	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Durez	id.		12.600	1 <sup>er</sup> mai 1929
Carpentier	id.		12.600	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Lucas	Photogr. mensur.	4 <sup>me</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> août 1929
Delebecque	Agent de sûreté	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> novembre 1924
Desprez, Jules	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> octobre 1926
Devrière	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> octobre 1926
Lemaire	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Legrand, J.-B.	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Dhondt	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1923
Berthe	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Ceugnart	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Egot, Camille	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Blâuwart	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Duquesne	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Van Hamme	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Deruelle	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Carlier	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Duez	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Davoine	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Hocquet	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Walter	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mars 1928
Denimal	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Boury	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Belhomme, R.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 septembre 1928
Lasselin	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 septembre 1928
Paris	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Joveniaux, A.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Héron	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Duribreux	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Mosin	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Delmer	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Olivier, Henri	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mars 1929
Delamette	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1927
		2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1930
Colin	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1927
		2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1930
Sanfer	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 juin 1929
Barras	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1926
		2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mai 1930
Confensaux	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1927
Dessaint	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928
Voleur	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Pluchart	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1929
Lesage	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1929
Honnart	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 novembre 1926
Delamaide, M.	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> décembre 1926



NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
Bouquet	Agent de sûreté	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1927
Béart	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 novembre 1926
Delemarle	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1927

**Service des Gardiens de la Paix**

Delesalle	Inspecteur princ.		16.500	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Delourme	Inspecteur		15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927
Orbie	Sous-inspecteur		14.500	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Faucomprez	id.		14.500	1 <sup>er</sup> février 1926
Delécluse	id.		14.500	1 <sup>er</sup> août 1926
Liévain	id.		14.500	1 <sup>er</sup> juin 1928
Déprez, François	Brigadier		13.500	8 mars 1924
Tordoir	id.		13.500	1 <sup>er</sup> juin 1924
Dervyn	id.		13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Simon	id.		13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Pattin	id.		13.500	1 <sup>er</sup> février 1926
Agneray	id.		13.500	1 <sup>er</sup> août 1926
Lesaffre	id.		13.500	1 <sup>er</sup> août 1926
Boivin, Lucien	id.		13.500	1 <sup>er</sup> août 1926
Lemoine	id.		13.500	1 <sup>er</sup> août 1926
Legrand	id.		13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927
Corman	id.		13.500	1 <sup>er</sup> juin 1928
Lefebvre	id.		13.500	15 juillet 1929
Bonnet, Clément	Sous-brigadier		12.600	1 <sup>er</sup> juin 1924
Delecourt	id.		12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Gardin	id.		12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Egot, Henri	id.		12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Picques	id.		12.600	1 <sup>er</sup> février 1926
Dumont, Eugène	id.		12.600	1 <sup>er</sup> avril 1926
Bonnet, François	id.		12.600	1 <sup>er</sup> août 1926
Tuilliez	id.		12.600	1 <sup>er</sup> août 1926
Boucherie	id.		12.600	1 <sup>er</sup> août 1926
Mullier	id.		12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1927
Hourriez	id.		12.600	1 <sup>er</sup> août 1928
Fournier	id.		12.600	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Déprez, Louis	id.		12.600	15 juillet 1929
Lemaire, Paul	id.		12.600	16 août 1929
Pecqueur	Gardien de la paix	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> avril 1920
Dumont (père)	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juillet 1920
Blas	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	16 janvier 1921
Legrand, François	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> février 1922
Leurs	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> mai 1925
Condrieux	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Brasselet	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Capelle	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juillet 1925
Dequand	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> novembre 1924
Dancoisne	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juillet 1925
Vanbleus	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Belhomme, Jules	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Deledicq	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	16 mai 1927
Jonquiart	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> mai 1927
Dunon, Victor	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> octobre 1927
Wattez	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Dubois	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	16 mai 1929
Leprêtre	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> septembre 1919
Couteau	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> septembre 1919

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
De Gents	Gardien de la paix	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1920
Navez	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1922
Mouray	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1922
Dubaille	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1922
Langlet	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1922
Goltrand	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1923
Lefort	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1923
Hidoux	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1923
Vandenbroucke	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1923
Menet, Georges	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1923
Vuyksteke	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1925 (retr. 1 <sup>er</sup> mai 1930)
Monin	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> août 1927
Diéval	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> août 1928
Brocart	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> août 1928
Marcoux	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 août 1928
Dhennin	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Decourselle, P.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Delzenne	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 septembre 1928
Dewilte	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Martinache	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 septembre 1928
Diverchy	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Gotte, Alfred	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Foubert	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Canonme	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 octobre 1928
L'Huissiez	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Decourselle, V.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Fiévet, Jules	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Rohart	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Caudoux, Henri	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Dumont, Georges	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Grière, Clotaire	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Delvallée, Jules	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Leclercq, Just	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Olivier, Léon	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Dron	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Boivin, Jules	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1929
Pavot	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1929
Malézieux	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1929
Pirez	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1929
Gruet	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mars 1929
Gaillard, Adolphe	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mars 1929
Pley	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mars 1929
Fino	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1929
Lison, Gustave	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1929
Birembaut, A.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1929
Cardon	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 avril 1929
Lamps	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mai 1929
Mercier, François	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mai 1929
Vico	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mai 1929
Demareq	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mai 1929
Stiévenard	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juin 1929
Decottignies	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> août 1929
Hubert	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> août 1929
Malaquin	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> août 1929
Fourmy	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> août 1929
Hénon	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> août 1929

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
Deklercq	Gardien de la paix	2 <sup>me</sup>	11.700	16 août 1929
Roland	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 septembre 1929
Millon	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 septembre 1929
Lemaire, Louis	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 septembre 1929
Crombez, Ernest	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Engelaere	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Wallerand	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1927
		2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1930
Lison, François	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1927
		2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1930
Jaspars	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1926
		2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mai 1930
Vilette	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1926
		2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juin 1930
Fiévet, Noël	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> septembre 1926
Dervaux	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> septembre 1926
Joveniaux, Désiré	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1926
Caudron	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1927
Descamps	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 avril 1927
Saillard	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 avril 1927
Debus	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1927
Opperman	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1927
Dutrieux, Henri	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1927
Louchart	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Noutour	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1927
Caudoux, Paul	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1927
Doise	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1927
Mary	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1927
Comère	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Boudin	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Lecouffe	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Denis, Gaston	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Despret, Gaston	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 février 1928
Quiévreux, P.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 avril 1928
Blicquit	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1928
Verqueren	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1928
			Démiss.	1 <sup>er</sup> 30 avril 1930
Holin	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928
Derombies	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928
Leblanc	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928
Tricart	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928
Monnier	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Petit	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Fleury	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Gabriel	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Martin	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1928
Lecomte, Gustave	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1928
Touzé, Paul	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1928
Durand	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Dusséaux	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 novembre 1928
Dutrieux, René	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 février 1929
Leclercq, Paul	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 février 1929
Abraham, Fern.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1929
Fovez	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1929
Gaillard, Alcide	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 mars 1929
Sorriaux, Célestin	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Houvenaghel	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
Denis, Robert	Gardien de la paix	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Pasquier	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Laurent, Jules	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Briche	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Mathon	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Laurent, Emile	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Boulet	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Tiédrez	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Delvallée, Louis	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Lecocq	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Joveniaux, Jules	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Lanois	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Domer	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Licard	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Thibaut	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929
Abraham, Edr.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1929
Richter	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1929
Briois	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1929
Dumont (fils)	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1929
Renoncourt	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1929
			Démiss.	le 24 février 1930
Brabant	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1929
Prouvier	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1929
Quiévreux, G.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1929
Braeq	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1929
Caudoux, Marceau	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> septembre 1929
Baillon	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1929
Lefils	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 octobre 1929
Delliste	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 novembre 1929
Carton, Joseph	id.	4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1930
Meuret	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1926
		4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1930
Dachet	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1926
		4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1930
Depraetère	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1926
		4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1930
Renaud	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1926
		4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1930
Tondeur	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1926
		4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1930
Dehay	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1926
		3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1930
Simon, Maurice	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1926
		4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1930
Jossart	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1926
		4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1930
Lempereur	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1926
		4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1930
Lagache	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1926
		4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1930
Muchery	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juillet 1926
Merveille	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1926
Delcourt, Albert	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Florin	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Haudiquet	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Honvault	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Draux	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'anciennete dans la classe
Servacten	Gardien de la paix	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Adias	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Cauderlier, N.	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Fermentin	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Bouillon	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Gallois, Paul	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Desramaux	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Verhaeghe	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Prévost	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1926
Salperwyck	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1926
Calant	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1927
Delwale	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1927
Crombez, Paul	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1927
Poirette	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1927
Décarpenterie	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1927
Debargé	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1927
Mercier, Adolphe	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1927
Gallois, Maurice	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1927
Lebas	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1927
Kerneck	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1927
Santer, François	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juillet 1927
Derechain	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1927
Parsy	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1927
Hulin	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1927
Déjà	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1927
Lédez	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Cauderlier, Léon	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Gomez	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Wargnies	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1927
Bléhaut	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> novembre 1927
Nolf	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> décembre 1927
Serrues	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Renard	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Dufour	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Faes	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Lasselien, Ch.	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1928
Durot André	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1928
Edmond	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1928
Soriaux, Robert	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1928
Fiévet, Albert	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1928
Bassé	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1928
Largillière	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Lemaire, Albert	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Arbonnier	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Glibert	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Verheyden	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Anrgel	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Bauvin	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Vandekerkove	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
Heldenbergbe	Gardien de la paix	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Farez	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Delmarquette	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Destombes	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Abraham, Jules	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Delecœuillerie	id.	5 <sup>me</sup>	»	16 avril 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	16 avril 1930
Lécrinier	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> juin 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1930
Savelon	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> juin 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1930
Gokelaere	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> février 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1930
Lebon	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> mars 1929
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1930
Brohet	id.	5 <sup>me</sup>	»	15 juillet 1929
Bouquet, Gilbert	id.	5 <sup>me</sup>	»	15 juillet 1929
Caron	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> août 1929
Dumoulin	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> août 1929
Dissaux	id.	5 <sup>me</sup>	»	16 août 1929
Delporte	id.	5 <sup>me</sup>	»	16 septembre 1929
Prod'homme	id.	5 <sup>me</sup>	»	16 septembre 1929
Delion	id.	5 <sup>me</sup>	»	16 septembre 1929
Lemaire, Alfred	id.	5 <sup>me</sup>	»	1 <sup>er</sup> novembre 1929
Payen	id.	Stagiaire	»	16 janvier 1930
Birembaut	id.	id.	»	16 mars 1930
Canivet	id.	id.	»	1 <sup>er</sup> juin 1930
Laurent, Léon	id.	id.	»	16 janvier 1930
			Démiss.	le 30 juin 1930
Vandamme	id.	id.	»	16 septembre 1929
Potte	Chargé du service du chauffage et de la propreté de l'Hôtel de Police	3 <sup>me</sup>	Démiss.	le 1 <sup>er</sup> janvier 1930
			9.300	1 <sup>er</sup> janvier 1928

**Gardes des Bois**

Descamps	Brigadier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> mars 1927
Crombez	Garde	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1928
Macrez	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	16 mai 1928
Legrain	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1928
Baye	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	16 octobre 1928
Touzet	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1928

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
------	----------------------	--------	----------------------------	---

**Gardes des jardins**

Coupé	Garde	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928
Lecomte	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928
Edmé	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1928
Mahieus	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1925
Ruelle	id.	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Boivin	id.	3 <sup>me</sup>	10.200	16 novembre 1929
Waghemaecker	id.	4 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> juin 1927
		3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> juin 1930
Ceugnart	id.	5 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Honoré	id.	5 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> décembre 1928

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Personnel. — Traitement.**  
**Fixation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu notre arrêté en date du 3 juillet 1930 fixant les nouvelles échelles de traitement du Personnel municipal ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. -- Les traitements du Personnel de la Police sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930 :

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>Secrétaires</b>				
Vincent	Chef de bureau	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> janvier 1924
Toussaert	Secrétaire	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Delcamp	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Sion	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927
Hersin	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Lecœuvre	id.	2 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Hochart	id.	2 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Bouchez	id.	2 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Duvilliers	id.	2 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930
Camerlynck	id.	2 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930
Descamps	id.	2 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930
Vandrepote	id.	3 <sup>me</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Waghemaecker	id.	3 <sup>me</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Lasselin	id.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930
Goitte	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Delvallée	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Chancioux, Eug.	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	16 janvier 1929
Chancioux, Vinc.	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	16 mars 1929
Duvivier	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Abraham, Gaston	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	16 décembre 1929
Abraham, Louis	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mars 1930
Coudoux, Louis	id.	5 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mai 1930
Durot	id.	6 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> septembre 1926
Menet	id.	6 <sup>me</sup>	11.000	16 juin 1927
Denne	id.	6 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1927
Carton	id.	6 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> février 1928
Cadour	id.	6 <sup>me</sup>	11.000	16 octobre 1928
Delreux	id.	6 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929



NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>Service de la Sûreté</b>				
Vauban	Inspecteur princ.		17.000	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Werquin	Inspecteur		16.000	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Dehaut	Sous-inspecteur		15.000	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Birembaut	id.		15.000	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Thieffry	Brigadier		14.000	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Desmullicz	id.		14.000	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Bourlet	Sous-brigadier		13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Rémy	id.		13.000	1 <sup>er</sup> avril 1926
Decaussin	id.		13.000	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Durez	id.		13.000	1 <sup>er</sup> mai 1929
Carpentier	id.		13.000	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Lucas	Photogr. mensur.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Delebecque	Agent de sûreté	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> novembre 1924
Desprez, Jules	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> octobre 1926
Devrièse	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> octobre 1926
Lemaire	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Legrand, J.-B.	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Dhondt	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1923
Berthe	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	16 juillet 1930
Ceugnard	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Egot, Camille	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Blauwart	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Duquesne	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Van Hamme	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Deruelle	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Carlier	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Duez	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Davoine	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Hocquet	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Walter	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mars 1928
Benimal	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Boury	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Belhomme, R.	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 septembre 1928
Lasselin	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 septembre 1928
Paris	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Joveniaux, A.	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Héron	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Puribreux	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Mosin	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Delmer	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Olivier, Henri	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mars 1929
Delamette	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1930
Colin	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1930
Santer	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 juin 1929
Barras	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mai 1930
Contensaux	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927
Dessaint	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Pluchart	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Voleur	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Lesage	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Honnart	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 novembre 1926
Delamaide, M.	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> décembre 1926
Bouquet	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> avril 1927
Béart	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 novembre 1926
Delemarle	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1927

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>Service des Gardiens de la Paix.</b>				
Delesalle	Inspecteur princ.		17.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Delourme	Inspecteur		16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927
Orbie	Sous-inspecteur		15.000	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Faucomprez	id.		15.000	1 <sup>er</sup> février 1926
Delécluse	id.		15.000	1 <sup>er</sup> août 1926
Liévain	id.		15.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Déprez, François	Brigadier		14.000	8 mars 1924
Tordoir	id.		14.000	1 <sup>er</sup> juin 1924
Dervyn	id.		14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Simon	id.		14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Pattin	id.		14.000	1 <sup>er</sup> février 1926
Agneray	id.		14.000	1 <sup>er</sup> août 1926
Lesaffre	id.		14.000	1 <sup>er</sup> août 1926
Boivin, Lucien	id.		14.000	1 <sup>er</sup> août 1926
Lemoine	id.		14.000	1 <sup>er</sup> août 1926
Lengrand	id.		14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927
Corman	id.		14.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Lefebvre	id.		14.000	15 juillet 1929
Bonnet, Clément	Sous-brigadier		13.000	1 <sup>er</sup> juin 1924
Delecourt	id.		13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Gardin	id.		13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Egot, Henri	id.		13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1926
Picques	id.		13.000	1 <sup>er</sup> février 1926
Dumont, Eugène	id.		13.000	1 <sup>er</sup> avril 1926
Bonnet, François	id.		13.000	1 <sup>er</sup> août 1926
Tuilliez	id.		13.000	1 <sup>er</sup> août 1926
Poucherie	id.		13.000	1 <sup>er</sup> août 1926
Mullier	id.		13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927
Hourriez	id.		13.000	1 <sup>er</sup> août 1928
Fournier	id.		13.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Déprez, Louis	id.		13.000	15 juillet 1929
Lemaire, Paul	id.		13.000	16 août 1929
Pecqueur	Gardien de la paix	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> avril 1920
Dumont (père)	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1920
Blas	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	16 janvier 1921
Lengrand, François	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> février 1922
Leurs	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> mai 1925
Condrieux	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Brasselet	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1925
Capelle	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1925
Dequand	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> novembre 1924
Dancoisne	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1925
Vanbleus	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Belhomme, Jules	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Deledicq	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	16 mai 1927
Jonequiert	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> mai 1927
Dumon, Victor	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927
Wattez	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Dubois	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	16 mai 1929
Couteau	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> septembre 1919
		1 <sup>re</sup>	13.000	16 juillet 1930
Dubaille	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1922
		1 <sup>re</sup>	13.000	16 juillet 1930
Leprêtre	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> septembre 1919

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
De Gents	Gardien de la paix	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1920
Navez	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1922
Mouray	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1922
Langlet	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1922
Gottrand	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1923
Lefort	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1923
Hidoux	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1923
Vandenbroucke	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1923
Menet, Georges	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1923
Monin	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> août 1927
Diéval	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> août 1928
Brocart	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> août 1928
Marcoux	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 août 1928
Dhennin	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Décourselle, P.	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> septembre 1928
Delzenne	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 septembre 1928
Dewitte	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 septembre 1928
Martinache	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 septembre 1928
Diverchy	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Goitte, Alfred	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Foubert	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Canonne	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 octobre 1928
L'Huissiez	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Décourselle, V.	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Piévet, Jules	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Rohart	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Caudoux, Henri	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Dumont, Georges	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Grière, Clotaire	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Delvallée, Jules	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Leclercq, Just	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Olivier, Léon	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Dron	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929
Boivin, Jules	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Pavot	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Malézieux	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Pirez	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Gruet	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mars 1929
Gaillard, Adolphe	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mars 1929
Pley	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mars 1929
Fino	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Lison, Gustave	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Birembaut, A.	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Cardon	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 avril 1929
Lamps	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mai 1929
Mercier, François	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mai 1929
Vico	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mai 1929
Demarcq	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mai 1929
Stiévenard	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 juin 1929
Décottignies	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Hubert	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Malaquin	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Fourmy	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Hénon	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Deklereq	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 août 1929
Roland	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 septembre 1929

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
Millon	Gardien de la paix	2 <sup>me</sup>	12.000	16 septembre 1929
Lemaire, Louis	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 septembre 1929
Crombez, Ernest	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Engelaere	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> décembre 1929
Wallerand	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1930
Lison, François	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1930
Jaspard	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mai 1930
Vilette	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juin 1930
Fiévet, Noël	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> septembre 1926
Dervaux	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> septembre 1926
Joveniaux, Désiré	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1926
Caudron	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1927
Descamps	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1927
Saillard	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1927
Debus	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1927
Opperman	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1927
Dutrieux, Henri	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1927
Louchart	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Noutour	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927
Caudoux, Paul	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927
Doise	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927
Mary	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927
Comère	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Boudin	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Lecouffe	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Denis, Gaston	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Despret, Gaston	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 février 1928
Quiévreux, P.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 avril 1928
Blicquit	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1928
Holin	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Derombies	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Leblanc	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Tricart	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Monnier	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Petit	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Fleury	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Gabriel	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928
Martin	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1928
Lecomte, Gustave	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1928
Touzé	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1928
Durand	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928
Dusséaux	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 novembre 1928
Dutrieux, René	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 février 1929
Leclercq, Paul	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	15 février 1929
Abraham, Fern.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1929
Fovez	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1929
Gaillard, Alcide	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1929
Sorriaux, Célestin	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Houvenaghel	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Denis, Robert	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Pasquier	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Laurent, Jules	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Briche	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Mathon	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Laurent, Emile	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Boulet	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
Tiédrez	Gardien de la paix	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Lecocq	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Joveniaux, Jules	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Lanois	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Domer	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Licard	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Thibaut	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Abraham, Edm.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1929
Richter	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1929
Briois	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1929
Delvallée, Louis	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929
Dumont (fils)	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1929
Brabant	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Prouvier	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Quiévreux, G.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Bracq	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Caudoux, Marceau	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> septembre 1929
Baillon	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929
Lefils	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 octobre 1929
Delliste	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 novembre 1929
Carton, Joseph	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930
Meuret	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> février 1930
Dachet	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> février 1930
Depraetère	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> février 1930
Renaud	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1930
Tondeur	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1930
Dehay	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1930
Simon, Maurice	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1930
Jossart	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1930
Lempereur	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1930
Lagache	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1930
Muchery	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1930
Merveille	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1926
Delcourt	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Florin	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Haudiquet	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Honvault	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Draux	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Servaeten	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Adias	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Cauderlier, N.	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Fermentin	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Bouillon	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Gallois, Paul	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Desramaux	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Verhaeghe	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Prévost	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1926
Salperwyck	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> octobre 1926
Calant	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927
Delwale	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927
Crombez, Paul	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1927
Poirette	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1927
Décarpenterie	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1927
Debarge	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1927
Mercier, Adolphe	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1927
Gallois, Maurice	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> avril 1927

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
Lebas	Gardien de la paix	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> avril 1927
Kerneck	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> avril 1927
Santer, François	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927
Derechain	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1927
Parsy	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1927
Hutin	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1927
Déjà	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1927
Ledez	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Cauderlier, Léon	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Gomez	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927
Wargnies	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927
Bléhaut	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927
Nolf	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> décembre 1927
Serrues	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Renard	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Dufour	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Faes	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928
Lasselin, Ch.	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mars 1928
Durot	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Edmond	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Soriaux, Robert	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juin 1928
Fiévet, Albert	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1928
Bassé	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1928
Largillière	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Lemaire, Albert	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Arbonnier	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Glibert	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Verheyden	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Anrgel	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Bauvin	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Vandekerckove	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Heldenberghe	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Farez	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Delmarquette	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Destombes	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Abraham, Jules	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Delecoeuillerie	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 avril 1929
Lécinier	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juin 1929
Savelon	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juin 1929
Gokelaere	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> février 1929
Lebon	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mars 1929
Brohet	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	15 juillet 1929
		4 <sup>me</sup>	10.000	16 juillet 1929
Bouquet, Gilbert	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	15 juillet 1929
		4 <sup>me</sup>	10.000	16 juillet 1929
Caron	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Dumoulin	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1929
Dissaux	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1929
Delporte	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	16 septembre 1929
Prod'homme	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	16 septembre 1929
Delion	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	16 septembre 1929
Lemaire, Alfred	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> novembre 1929
Fache	id.	Stagiaire	10.000	16 février 1930
Payen	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	16 janvier 1930
Birembaut	id.	Stagiaire	10.000	16 mars 1930
Canivet	id.	id.	10.000	1 <sup>er</sup> juin 1930

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
Potte	Chargé du service du chauffage et de la propreté de l'Hôtel de Police	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> janvier 1928

Gardes des bois

Descamps	Brigadier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> mars 1927
Crombez	Garde	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1928
Macrez	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	16 mai 1928
Legrain	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1928
Bavye	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	16 octobre 1928
Touzet	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1928

Gardes des jardins

Coupé	Garde	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928
Lecomte	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928
Edmé	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1928
Mahieus	id.	2 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1925
Ruelle	id.	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> octobre 1928
Boivin	id.	3 <sup>me</sup>	10.200	16 novembre 1929
Waghemaccker	id.	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> juin 1930
Ceugnart	id.	5 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> décembre 1928
Honoré	id.	5 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> décembre 1928

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Tableau d'avancement  
pour le mois d'août 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois d'août :

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- nouveau ment	Date de départ de l'ancienneté dans la classe
Merveille Alfred	Gardien de la paix	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1930
Delcourt Albert	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 août 1930
Florin Albert	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Haudiquet Eugène	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Honvault Jules	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Draut Spire	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Servaeten Firmin	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Adias Edmond	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Cauderlier Narc.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Fermentin Robert	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Bouillon Léon	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Gallois Paul	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Desramaux Ed.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Verhaeghe Léon	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Prévost Emile	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Caron Eugène	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1930
Dumoulin Georg.	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	id.
Dissaux Charles	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 août 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Titularisation Gilbert Fache**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Gilbert Fache, gardien de la paix stagiaire, est titularisé dans son emploi à partir du 16 août 1930.

ARTICLE 2. — M. Fache est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 16 février 1930, date de son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Démission Léon Laurent**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu la lettre en date du 28 juin 1930, par laquelle M. Laurent, gardien de la paix stagiaire, donne sa démission ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission du gardien de la paix Léon Laurent est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel « Octroi ». — Fixation des traitements : 1<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> janvier 1930 au 1<sup>er</sup> juillet 1930 ; 2<sup>o</sup> à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu nos arrêtés n<sup>os</sup> 1789 et 1793, en date du 3 juillet, fixant les nouvelles échelles de traitements du Personnel municipal ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les traitements du Personnel de l'Octroi sont fixés comme suit :

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1930 au 30 juin 1930		A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1930	
		Classe	Traite- ment	Classe	Traite- ment
MM.					
Lecoche	Directeur	1 <sup>re</sup>	34.500		34.500
Depretter	Contrôleur	3 <sup>me</sup>	20.000		20.000
Copin	id.	3 <sup>me</sup>	20.000		20.000
Parent	id.	4 <sup>me</sup>	17.500		17.500
Delmarquette	Chef brigade	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>re</sup> 1-6-30	17.000
Lumare, Mlle	Dame employée	2 <sup>me</sup>	10.800		12.000
Duwer	Planton	1 <sup>re</sup>	13.500		14.000
Deneuféglise	Receveur central	4 <sup>me</sup>	17.500		17.500
Giraud	Commis compt.	1 <sup>re</sup>	16.500		17.000
Verdier	Commis	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Dua	Compt. Minck	1 <sup>re</sup>	13.500		14.000
Bourrez	Receveur	1 <sup>re</sup>	15.500	Retraité	»
Pringuet	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	Retraité	»
Smet	id.	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Martinache	id.	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Divay	id.	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Lepers	id.	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Oehin	id.	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Félix	id.	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Mullier	id.	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Serrure	id.	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Provoost A.	id.	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Laviéville	id.	1 <sup>re</sup>	15.500		16.000
Bie	id.	1 <sup>re</sup>	14.500	1 <sup>re</sup> 1-3-30	16.000
Desmoutiez	id.	2 <sup>me</sup>	14.500		15.000
Vandervineq	id.	2 <sup>me</sup>	14.500		15.000
Jennes	id.	2 <sup>me</sup>	14.500	Retraité	»
Vasseur	id.	3 <sup>me</sup>	13.500		14.000
Waroquier	id.	3 <sup>me</sup>	13.500		14.000
Spétebroot H.	id.	4 <sup>me</sup>	12.600		13.000
Dubois	id.	4 <sup>me</sup>	12.600		13.000
Leroux	id.	4 <sup>me</sup>	11.700	Receveur 1-2-30	13.000
Spetebroot M.	id.	4 <sup>me</sup>	11.700	Receveur 1-2-30	13.000
Baillet	id.	4 <sup>me</sup>	11.700	Receveur 1-5-30	13.000
François	Vérificat. entrep.	1 <sup>re</sup>	14.500	1 <sup>re</sup> 1-6-30	16.000
Degobert	Vérificateur	1 <sup>re</sup>	13.500		14.000
Coquelle	id.	1 <sup>re</sup>	13.500		14.000
Brennens	id.	1 <sup>re</sup>	13.500		14.000
Mansuet	id.	1 <sup>re</sup>	13.500		14.000
Vermeulen	Préposé spécial		13.500		14.000
Espée	id.		13.500		14.000
Bressinck	id.		13.500		14.000
Guilbert	id.		13.500		14.000
Provoost H.	id.		13.500		14.000
Pornot	id.		13.500		14.000
Grière	id.		13.500	Retraité	»
Massot	id.		13.500		14.000
Grave	id.		13.500		14.000

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1930 au 30 juin 1930		A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1930	
		Classe	Traite- ment	Classe	Traite- ment
Bleuzé	Préposé spécial		13.500		14.000
Carlier R.	id.		13.500		14.000
Declercq	id.		13.500		14.000
Allard	id.		13.500		14.000
Debacker G.	id.		13.500		14.000
Duriez	id.		13.500		14.000
Vangheluwe A.	id.		13.500		14.000
Havret	id.		13.500		14.000
Demaille	id.		13.500		14.000
Fayen	Préposé	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Marescaux	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Heu	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Leboucq	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Levesque	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Liet	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Foutry	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Glouy	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Legrand	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Broutin	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Buisset	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Hayaume	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Rigaut	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Lecomte	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Dhorne	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Catillon	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Tiédréz	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Brasselet	id.	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Derlyn	Préposé spécial	1 <sup>re</sup>	12.600		13.000
Briot	id.	1 <sup>re</sup>	11.700	1 <sup>re</sup>	13.000
Vanassche	Préposé	2 <sup>me</sup>	11.700	1-4-30	12.000
Stubbe	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Maillard	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Foureroy	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Dupont L.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Mormentyn	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Dupont J.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Bulart	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Lamoot	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Montaigne	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Caron	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Fauve	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Jacquemont	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Bosmans	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Puchaux	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Delemarle	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Bailleul M.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Vangheluwe Y.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Savels	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Leuridan	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Crépin	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Dezitter	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Honoré	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Decoopman	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1930 au 30 juin 1930		A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1930	
		Classe	Traite- ment	Classe	Traite- ment
MM.					
Bizart	Préposé	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Marlier	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Morant	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Cluytens	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Chavatte	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Wanne	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Boulonnois	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Pérignon	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Cousin	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Delacroix	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Ghillebaert	id.	2 <sup>me</sup>	11.700		12.000
Bailleul A.	id.		10.800	2 <sup>me</sup>	12.000
Menet	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1-2-30	11.000
Bonnet	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Debaecker	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Verbeet	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Dyseryn	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Dumont R.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Leignel	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Kokelaere	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Hornez	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Barré	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Delesalle	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Crespel	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Delaval	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Dumont H.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Masse	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Detavernier	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Patteuws	id.	3 <sup>me</sup>	10.800		11.000
Malaizé	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	3 <sup>me</sup>	11.000
Soublicas	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1-2-30	11.000
Vermesse	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	3 <sup>me</sup>	11.000
Alleweireldt	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	1-3-30	11.000
				3 <sup>me</sup>	11.000
				1-5-30	

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. — Promotion Charles Fourcroy,  
Receveur**

---

Nous, Préfet du Département du Nord,  
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'état des propositions faites par M. le Maire de la Ville de Lille  
pour la nomination d'un Receveur à l'Octroi de cette commune ;

Vu le règlement dudit Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes en date  
du 28 juin 1930 ;

Vu les lois des 28 avril 1816 et 6 décembre 1897 ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — M. Fourcroy Charles est nommé receveur  
d'octroi à Lille en remplacement de M. Jennes, admis à faire valoir  
ses droits à la retraite.

**ARTICLE 2.** — Le cautionnement de M. Fourcroy en sa qualité de  
receveur, sera fixé par M. le Directeur des Contributions Indirectes  
conformément à l'article 159 de la loi du 28 avril 1816, modifié par  
la loi du 6 décembre 1897. Le receveur devra justifier du versement  
de ce cautionnement au Trésor avant son entrée en fonctions.

**ARTICLE 3.** — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du  
présent arrêté dont une expédition sera adressée à M. le Directeur des  
Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 18 juillet 1930.

*Pour le Préfet du Nord,*

*Le Secrétaire général délégué :*

Louis BOUJARD.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. — Promotion Achille Honoré,  
Receveur**

---

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'état des propositions faites par M. le Maire de la Ville de Lille pour la nomination d'un Receveur à l'Octroi de cette commune ;

Vu le règlement dudit Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes en date du 28 juin 1930 ;

Vu les lois des 28 avril 1816 et 6 décembre 1897 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Honoré Achille est nommé receveur d'octroi à Lille en remplacement de M. Pringuet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — Le cautionnement de M. Honoré en sa qualité de Receveur, sera fixé par M. le Directeur des Contributions Indirectes conformément à l'article 459 de la loi du 28 avril 1816, modifié par la loi du 6 décembre 1897. Le receveur devra justifier du versement de ce cautionnement au Trésor avant son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera adressée à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 18 juillet 1930.

*Pour le Préfet du Nord,*

*Le Secrétaire général délégué :*

Louis BOUJARD.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fixation des traitements du personnel  
« Sapeurs-Pompiers, » du 1<sup>er</sup> janvier 1930 au 1<sup>er</sup> juillet 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Vu notre arrêté en date du 3 juillet 1930 fixant la nouvelle échelle  
des traitements des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Le traitement du personnel du Bataillon des  
Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit, pour la période comprise entre  
le 1<sup>er</sup> janvier 1930 et le 1<sup>er</sup> juillet 1930 :

NOMS	GRADE	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Crombez	Commandant	1 <sup>re</sup>	34.500	1 <sup>er</sup> janvier 1926	6.900
Visieur	Capitaine	1 <sup>re</sup>	29.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927	5.900
Lcleu	Lieutenant	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	5.000
Hohl	Adjudant	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.100
Trefert	id.	1 <sup>re</sup>	15.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.100
Derycke	Sergent-major	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1925	2.700
Serrure	Serg.-fourrier	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.700
Barois	Sergent	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.700
Chaval	id.	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1928	2.700
Descarpentrics	id.	2 <sup>me</sup>	12.750	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.550
Folzan	id.	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.700
Leeschaeve	id.	2 <sup>me</sup>	12.750	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.550
Phellion	id.	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1928	2.700
Totelet	id.	1 <sup>re</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.700
Baussart	Caporal	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juillet 1928	2.520
Blondel	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1926	2.520
Chaval, G.	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.520
Covin	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1929	2.520
Defay	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1927	2.340
Lemette	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1927	2.340
Noé	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.340
Tiétard	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.520
Totelet	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.340
Baussart	Sapeur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> décembre 1927	2.160
Béhaeghel	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1927	1.980
Bève	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1929	2.340
Liervoye	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> septembre 1929	2.160
Blanquart	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 avril 1926	1.980
Blanquart	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 avril 1930	2.160
Bulleteau	Caporal	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.340

NOMS	GRADES	Classe	Traitement nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Cappart	Sapeur	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1927	1.980
Carnin	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 juillet 1927	1.980
Chaval	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1928	2.160
Chiroutre	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1926	1.980
Cochez	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1928	2.160
Compagnie	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1927	1.980
Derieppe	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1927	2.160
Derlyn	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1926	1.980
Déruez	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1928	2.160
Dhem	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1929	2.340
Dufour	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.160
Dubo	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> septembre 1927	2.160
Dumortier	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1929	2.160
Dupont	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1926	1.980
		3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1930	2.160
Flips	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1926	1.980
		3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1930	2.160
Franck	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1927	1.980
Hasselweiler	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929	2.160
Hennebelle	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1928	2.160
Laloy	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929	2.160
Lapaille	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1929	2.160
Leclercq, L.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1928	2.160
Lecocq	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1926	1.980
Legros	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	2.340
					Démissionn. le 1 <sup>er</sup> -2-1930
Lemaire	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1927	1.980
Lemang	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1928	2.160
Manchin	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> décembre 1927	2.160
Margueritte	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 mai 1927	1.980
Lhermitte	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1928	2.160
Masse, D.	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1927	1.980
Masse, Th.	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1927	1.980
Moreau, Alfred	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> décembre 1928	2.160
Moreau, O.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1929	2.160
Moret	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1926	1.980
Pattyn	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.160
Rousseau	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1928	2.160
Tacquet	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1926	1.980
Vanhulle, Th.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929	2.160
Vanhulle, Ars.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1929	2.160
Rémy	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> décembre 1928	1.980
Médigne	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 avril 1928	1.980
Faucompré	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> novembre 1928	1.980
Honoré	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1929	1.980
Ramont	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> septembre 1929	1.980
					Démissionn. le 1 <sup>er</sup> -2-1930
Roesemont	id.	5 <sup>me</sup>	9.000	16 octobre 1929	1.800
Boulinguez	id.	5 <sup>me</sup>	9.000	16 octobre 1929	1.800

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



**SERVICES MUNICIPAUX. — Fixation des traitements du personnel  
« Sapeurs-Pompiers » (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930)**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Vu notre arrêté en date du 3 juillet 1930 fixant la nouvelle échelle des traitements des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER. — Le traitement du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930 :**

NOMS	GRADES	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Crombez	Commandant	1 <sup>re</sup>	34.500	1 <sup>er</sup> janvier 1926	6.900
Viseur	Capitaine	1 <sup>re</sup>	29.500	1 <sup>er</sup> janvier 1927	5.900
Leleu	Lieutenant	1 <sup>re</sup>	25.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	5.000
Hohl	Adjudant	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.200
Trefert	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	3.200
Derycke	Sergent-major	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> juillet 1925	2.800
Serrure	Serg.-fourrier	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.800
Barois	Sergent	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.800
Chaval	id.	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	2.800
Descarpentries	id.	2 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.600
Folzan	id.	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.800
Leeschaeve	id.	2 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.600
Phellion	id.	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	2.800
Totelet	id.	1 <sup>re</sup>	14.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.800
Baussart	Caporal	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	2.600
Blondel	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1926	2.600
Chaval, G.	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.600
Covin	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	2.400
Defay	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	2.400
Lemettre	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	2.400
Noé	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.600
Tiétard	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.400
Totelet	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	2.200
Baussart	Sapeur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> décembre 1927	2.000
Béhaeghel	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> avril 1927	2.400
Bève	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	2.200
Biervoye	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> septembre 1929	2.200
Blanquart	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 avril 1930	2.400
Bulleateau	Caporal	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Cappart	Sapeur	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juin 1927	2.000

NOMS	GRADES	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Carnin	Sapeur	4 <sup>me</sup>	10.000	16 juillet 1927	2.000
Chaval	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	2.200
Chiroutre	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> octobre 1926	2.000
Cochez	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1928	2.200
Compagnie	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mai 1927	2.000
Derieppe	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1927	2.200
Derlyn	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1926	2.000
Déruez	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1928	2.200
Dhem	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	2.600
Dufour	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.200
Dubo	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> septembre 1927	2.200
Dumortier	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	2.200
Dupont	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	2.200
Flips	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1930	2.200
Franck	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mai 1927	2.000
Hasselveiler	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	2.200
Hennebelle	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928	2.200
Laloy	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	2.200
Lapaille	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1929	2.200
Leclercq, L.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> février 1928	2.200
Lecocq	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> octobre 1926	2.000
Lemaire	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mai 1927	2.000
Lemang	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> février 1928	2.200
Manchin	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> décembre 1927	2.200
Margueritte	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 mai 1927	2.000
Hermitte	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	2.200
Masse, D.	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> avril 1927	2.000
Masse, Th.	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mars 1927	2.000
Morveau, Alfred	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928	2.200
Moreau, O.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	2.200
Moret	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1926	2.000
Pattyn	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	2.200
Rousseau	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> février 1928	2.200
Tacquet	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> octobre 1926	2.000
Vanhulle, Th.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	2.200
Vanhulle, Ars.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1929	2.200
Rémy	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> décembre 1928	2.000
Médigue	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 avril 1928	2.000
Faucompré	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928	2.000
Honoré	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mai 1929	2.000
Roesemont	id.	5 <sup>me</sup>	9.000	16 octobre 1929	1.800
Boulinguez	id.	5 <sup>me</sup>	9.000	16 octobre 1929	1.800

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. — Promotions  
Jean Lemettre et Alexis Defay**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit, pour le mois de juillet 1930 :

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM. Jean Lemettre	Caporal	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> juillet 1930	2.600
Alexis Defay	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	id.	2.600

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. — Promotions  
Clovis Derlyn et René Moret**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Clovis Derlyn et René Moret, sapeurs de 4<sup>e</sup> classe, sont promus à la 3<sup>e</sup> classe de leur emploi, au traitement annuel de 11.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> août 1930.

ARTICLE 2. — Pour les avantages en nature dont ils bénéficient, MM. Derlyn et Moret effectueront à la Caisse des Retraites des Fonc-

tionnaires municipaux des versements sur la base de 2.200 francs à partir du 1<sup>er</sup> août 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. — Titularisation  
Julien Roesemont**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Julien Roesemont, sapeur-pompier stagiaire, est titularisé dans son emploi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. Julien Roesemont est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 16 octobre 1929. Pour les avantages en nature dont il bénéficie, il effectuera à ladite Caisse des versements sur la base de 1.800 francs à compter du 16 octobre 1929.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fixation des traitements du personnel  
« Ouvriers », du 1<sup>er</sup> janvier 1930 au 1<sup>er</sup> juillet 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel ouvrier ;

Vu notre arrêté en date du 3 juillet 1930 fixant la nouvelle échelle  
des traitements des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Le traitement du Personnel ouvrier est fixé  
comme suit, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet  
1930 :

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
------	----------------------	--------	----------------------------	---	------------------------

**Ouvriers manœuvres**

MM.					
Baillet	Egouts	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> avril 1923	
Buisine	Aide-paveur	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Caron	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Cattiau	Abattoirs	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Coppyllie	Veill. de nuit	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> novembre 1927	
Debled	Aide-paveur	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> juin 1927	
Delannoy	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> septembre 1922	
Delannoy, H.	Abattoirs	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> septembre 1929	
Delannoy, L.	id.	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Delefosse, J.-B.	Aide-paveur	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1925	
Delestrez, A.	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1925	
Denneulin	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1923	
De Nys	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Bernoncourt	Ouvr. section	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Dudermel	Aide-paveur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> mai 1929	
Dupriez	Abattoirs	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Fernandez	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1925	
Gervois	Chauffeur	3 <sup>me</sup>	9.300	16 novembre 1926	
Larock	Aide-paveur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Léchevin	Ouvr. section	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Lecomte	Aide-paveur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> juin 1928	
Lemaire	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Lépine G.	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Lhoir	id.	3 <sup>me</sup>	9.300	16 novembre 1928	
Maillez	Chauffeur	3 <sup>me</sup>	9.300	16 novembre 1926	
Marchand J.-B.	Aide-paveur	3 <sup>me</sup>	9.300	16 mai 1928	
Montegnies, M.	Abattoirs	2 <sup>me</sup>	9.600	16 septembre 1927	
Morillon	Ouvr. section	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> septembre 1925	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Noé	Abattoirs	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> octobre 1926	
Noez	Aide-paveur	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Pède	Chauffeur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> décembre 1926	
Pennelle	Aide-paveur	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Plumecocq	Ouvr. section	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Saint-Venant L. f.	Abattoirs	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Saint-Venant père	id.	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> février 1927	
Tonnelier	Ouvr. section	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1926	
Trinel	Aide-paveur	2 <sup>me</sup>	9.600	16 juin 1924	
		1 <sup>re</sup>	9.900	16 juin 1930	
Vital	Ouvr. section	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> octobre 1925	
Watteau	Abattoirs	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Guyot	Horloger-rem.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Evrard	Pontier	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Pionnier	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Coopman	id.	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Bailleul	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juillet 1923	
Teflynck, Mme	Baigneuse	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> mai 1928	
MM.					
Desmazières	Baigneur	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Cnudde	id.	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> mai 1928	
Carpentier	Chauffeur	3 <sup>me</sup>	9.300	16 novembre 1927	1.860
Beurain	Cabinier	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> mai 1926	
		2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Vandenbroeck	id.	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> septembre 1927	
Vandendooren	Buandier	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> octobre 1926	
Chaval	Aide-électric.	5 <sup>me</sup>	9.400	16 novembre 1927	
Vandamme	Baigneur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> décembre 1926	
Limoisin, M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup>	Baigneuse	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juillet 1925	
Gillon, Mme	id.	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> mai 1926	
		2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> mai 1930	

**Ouvriers qualifiés**

MM.					
Bayourte	Chauf.-mécan.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1921	
Blondel	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Callens P.	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 janvier 1929	
Colein	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 septembre 1928	
Deconynck	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 décembre 1927	
Degraeve	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delestrez	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Dewandel	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> septembre 1926	
Fonteny	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> septembre 1928	
Gravelin	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Casquin	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 mai 1928	
Koch	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Lenain	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Marchand	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 avril 1928	
Martin	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1924	
Ruysschaert J.	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	16 septembre 1927	
Ruysschaert F.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1927	
Schapman	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 février 1929	
Tréhaut	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Dupuille	Electricien	5 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> novembre 1926	
Chaval Albert	id.	4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1928	
Chevalier	id.	5 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> novembre 1926	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Puchaux	Electricien	4 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1927	
		3 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Billouez	Horloger	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Bailleux	Jardinier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Bart J.	Paveur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Bart H.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Batteau	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Beyaert	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1927	
Beyaert	Abattoirs	4 <sup>me</sup>	9.900	16 août 1929	
Blancquart	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 août 1929	
Blondeau	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1925	
Bocquillon	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 mai 1929	
Bonvin	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Brasdefer	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 mars 1927	
Briquet	Jardinier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Broquart	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Broulin	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1927	
Burggraeve J.	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1925	
Burggraeve A.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Butin	Jardinier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Caby L.	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 avril 1928	
Caby Robert	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 septembre 1927	
Callens	Forgeron	2 <sup>me</sup>	11.700	16 septembre 1929	
		5 <sup>me</sup>	9.000	16 mars 1929	
Cambier	Jardinier	4 <sup>me</sup>	9.900	16 mars 1930	
Cambron	Paveur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Carlier Ch.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Carlier Alex.	Paveur	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1928	
Carlier D.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1928	
Catel	Jardinier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Chatelet A.	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 mai 1928	
Chatelet G.	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1925	
Collet	Bûcheron	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Cordonnier	Paveur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Cousin Léon	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 mars 1927	
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1926	
Dallennes P.	Jardinier	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1930	
		3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1926	
Dambrain	Jardinier	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1930	
Dancoisne	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 avril 1927	
Debout	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> novembre 1928	
Decottignies	Bûcheron	2 <sup>me</sup>	11.700	16 février 1929	
Degant	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delagey	Gazier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delannoy G.	Bûcheron	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delcambre D.	Paveur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delecourt	Pav.-dameur	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Delefosse Ch.	Paveur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delefosse L.	Paveur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delemotte	Jardinier	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Delerue	Jardinier	2 <sup>me</sup>	11.700	16 novembre 1928	
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1926	
Delobel	Peintre	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Delporte J.-B.	Paveur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delvallée	Serv. Eaux	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1926	
Delzenne	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Derain	Paveur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Deroubaix	Paveur	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Desbonnet	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Deschemacker	Jardinier	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1926	
		2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1930	
Desprez M.	Jardinier	4 <sup>me</sup>	9.900	16 mars 1929	
Dhennin	Chauffeur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Dhulster	Bûcheron	3 <sup>me</sup>	10.800	16 février 1929	
Doolaege	Fossoyeur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Dujardin	Jardinier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Dumont Ch.	Pav.-dameur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Dumont N.	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 août 1927	
Dupret	Jardinier	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Duprez	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Duprez César	Fossoyeur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Duthilleul	Jardinier	2 <sup>me</sup>	11.700	16 mai 1929	
Duthoit	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928	
Féron	Jardinier	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1926	
		2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1930	
Gantōis	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 mars 1929	
Halluin	Fossoyeur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Hotier	Paveur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Hugeux	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Huys	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 novembre 1925	
Jax	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	(décédé le 21-3-1930).
Lakière	Mécanicien	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1927	
Lalau	Bûcheron	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> novembre 1926	
		1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Leclercq	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Lecuppre Alph.	Paveur	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Lecuppre Th.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 février 1927	
Lecuppre Ch.	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Lefebvre	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1928	
Lefief	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1928	
Legrand	Jardinier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Lemaire	Bûcheron	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> avril 1925	
Lepus	Fossoyeur	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> décembre 1929	
Leveugle	Jardinier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>re</sup> janvier 1930	
Lièvre	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Logier	Bûcheron	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Loridant	Jardinier	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> février 1928	
Loriol Ulysse	Fossoyeur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Madelgaire	Jardinier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Maillard	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1928	
Marez	Paveur	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Nicolle	Menuisier	5 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> mai 1929	
		4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Oguet	Jardinier	2 <sup>me</sup>	11.700	16 novembre 1928	
Olivier	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 mai 1927	
Pierre	Jardinier	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Planque	Fossoyeur	2 <sup>me</sup>	11.700	16 septembre 1927	
Poutrain	Jardinier	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1926	
		3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> juin 1930	
Rassel	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Rogé J.	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> février 1927	
Rogé J.-B.	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	



NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Ruhant	Jardinier	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1926	
Ruttens F.	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 mars 1928	
Ruttens Th.	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1926	
Scrève	Jardinier	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Sénéchal H.	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> décembre 1927	
Sénéchal A.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1928	
Simon R.	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Taillez	id.	4 <sup>me</sup>	9.000	16 mars 1929	
Thévelin	id.	3 <sup>me</sup>	9.900	16 mars 1930	
Thomas	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 avril 1927	
Thieffry	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 décembre 1928	
Tonnel	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 juin 1927	
Turkery	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> août 1928	
Valembois	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1925	
Vambre A.	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Vandenberghe	Bûcheron	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Vanderschaegh	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mars 1928	
Vangermée A.	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juin 1927	
Vangermée P.	Surveillant	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> octobre 1926	
Vangermée R.	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> septembre 1926	
Vanwynsberghe	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> décembre 1929	
Vasseur	id.	3 <sup>me</sup>	10.800	16 juin 1928	
Verhaeghe M.	id.	5 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Verhaeghe G.	id.	4 <sup>me</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Verstraete	Paveur	3 <sup>me</sup>	10.800	16 mai 1927	
Viviande P.	Jardinier	2 <sup>me</sup>	11.700	1 <sup>er</sup> mai 1929	
Wambre A.	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Michaux	Bûcheron	3 <sup>me</sup>	10.800	1 <sup>er</sup> mai 1927	
	Jardinier	3 <sup>me</sup>	10.800	16 mai 1926	
	id.	2 <sup>me</sup>	11.700	16 mai 1930	
	id.	1 <sup>re</sup>	12.600	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
	Laboratoire	2 <sup>me</sup>	11.700	16 juillet 1928	

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fixation des traitements du personnel  
« Ouvriers », du 1<sup>er</sup> juillet 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel ouvrier ;

Vu notre arrêté en date du 3 juillet 1930, fixant la nouvelle échelle  
des traitements des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le traitement du Personnel ouvrier est fixé  
comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930 :

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
<b>Ouvriers manœuvres</b>					
MM.					
Baillet	Egouts	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> avril 1923	
Buisine	Aide-paveur	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Caron	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Cattiau	Abattoirs	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Copyllie	Veill. de nuit	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> novembre 1927	
Bebled	Aide-paveur	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> juin 1927	
Delannoy H.	Abattoirs	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> septembre 1929	
Delannoy, L.	id.	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Delannoy, L.	Aide-paveur	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> septembre 1922	
Delefosse, J.-B.	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1925	
Delestrez, A.	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> février 1925	
Denneulin	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> avril 1923	
De Nys	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Dernoncourt	Ouvr. section	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Dudermel	Aide-paveur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> mai 1929	
Dupriez	Abattoirs	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Fernandès	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1925	
Gervois	Chauffeur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> novembre 1926	
Larock	Aide-paveur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Léchevin	Ouvr. section	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Lecomte	Aide-paveur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> juin 1928	
Lemaire	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Lépine G.	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Lhoir	id.	3 <sup>me</sup>	9.300	16 novembre 1928	
Maillez	Chauffeur	3 <sup>me</sup>	9.300	16 novembre 1926	
Marchand J.-B.	Aide-paveur	3 <sup>me</sup>	9.300	16 mai 1928	
Montegnies M.	Abattoirs	2 <sup>me</sup>	9.600	16 septembre 1927	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Morillon	Ouvr. section	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> septembre 1925	
Noé	Abattoirs	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> octobre 1926	
Noez	Aide-paveur	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Pède	Chauffeur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> décembre 1926	
Pennelle	Aide-paveur	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Plumecocq	Ouvr. section	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Saint-Venant L. f.	Abattoirs	4 <sup>me</sup>	9.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Saint-Venant père	id.	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> février 1927	
Tonnellier	Ouvr. section	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> août 1926	
Trinel	Aide-paveur	1 <sup>re</sup>	9.900	16 juin 1930	
Vital	Ouvr. section	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> octobre 1925	
Watteau	Abattoirs	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> octobre 1919	
Guyot	Horloger-rem.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Evrard	Pontier	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Pionnier	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1921	
Coopman	id.	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Bailleul	id.	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juillet 1923	
Teirlynck, Mme	Baigneuse	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> mai 1928	
MM.					
Desmazières	Baigneur	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Cnudde	id.	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> mai 1928	
Carpentier	Chauffeur	3 <sup>me</sup>	9.300	16 novembre 1927	1.860
Beaurain	Cabinier	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Vandenbroeck	id.	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> septembre 1927	
Vandendooren	Buandier	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> octobre 1926	
Chaval	Aide-électric.	5 <sup>me</sup>	9.400	16 novembre 1927	
Vandamme	Baigneur	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> décembre 1926	
Limoisin, M <sup>me</sup> V <sup>re</sup>	Baigneuse	1 <sup>re</sup>	9.900	1 <sup>er</sup> juillet 1925	
Gillon, Mme	id.	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> mai 1930	

**Ouvriers qualifiés**

MM.					
Bayourte	Chauf.-mécan.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1921	
Blondel	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Callens P.	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 janvier 1929	
Colein	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 septembre 1928	
Deconynck	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 décembre 1927	
Degraeve	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delestrez	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1928	
Dewandel	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> septembre 1926	
Fonteny	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> septembre 1928	
Gravelin	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Casquin	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 mai 1928	
Koch	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1922	
Lenain	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Marchand	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 avril 1928	
Martin	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1924	
Ruysschaert J.	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 septembre 1927	
Ruysschaert F.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1927	
Schapman	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 février 1922	
Tréhauf	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1928	
Dupuille	Electricien	5 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> novembre 1926	
Chaval Albert	id.	4 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928	
Chevalier	id.	5 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> novembre 1926	
Puchaux	id.	3 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	

NOMS	GRANDES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Billouez	Horlog.-répar.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Bailleux	Jardinier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Bart J.	Paveur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Bart H.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1929	
Batteau	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Beyaert	Abattoirs	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> janvier 1927	
Blancquart	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 août 1929	
Blondeau	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1925	
Bocquillon	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 mai 1929	
Bonvin	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Brasdefer	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1927	
Briquet	Jardinier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Broquart	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Broutin	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1927	
Burggraeve J.	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1925	
Burggraeve A.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Butin	Jardinier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Caby L.	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 avril 1928	
Caby Robert	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 septembre 1927	
Callens	Forgeron	2 <sup>me</sup>	12.000	16 septembre 1929	
Cambier	Jardinier	4 <sup>me</sup>	10.000	16 mars 1930	
Caubron	Paveur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Carlier Ch.	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Carlier Alex.	Paveur	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928	
Carlier D.	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1928	
Catel	Jardinier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Chatelet A.	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 mai 1928	
Chatelet G.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1925	
Collet	Bûcheron	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Cordonnier	Paveur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Cousin Léon	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1927	
Dallennes P.	Jardinier	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1930	
Dambrain	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1930	
Dancoisne	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 avril 1927	
Debout	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1928	
Decottignies	Bûcheron	2 <sup>me</sup>	12.000	16 février 1929	
Degant	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delagey	Gazier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delannoy G.	Bûcheron	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delcambre D.	Paveur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delecourt	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Delefosse Ch.	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delfosse L.	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delemotte	Jardinier	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> juillet 1929	
Delerue	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	16 novembre 1928	
Delobel	Peintre	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Delporte J.-B.	Paveur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Delvallée	Serv. Eaux	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1926	
Delzenne	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Derain	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Deroubaix	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juillet 1927	
Desbonnet	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> février 1926	
Deschemacker	Jardinier	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1930	
Desprez M.	Jardinier	4 <sup>me</sup>	10.000	16 mars 1929	
Dhennin	Chauffeur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Dhulster	Bûcheron	3 <sup>me</sup>	11.000	16 février 1929	
Doolaeghe	Fossoyeur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Dujardin	Jardinier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Dumont Ch.	Paveur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Dumont N.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 août 1927	
Dupret	Jardinier	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Duprez	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1928	
Duprez César	Fossoyeur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Duthilleul	Jardinier	2 <sup>me</sup>	12.000	16 mai 1929	
Duthoit	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1928	
Féron	Jardinier	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1930	
Gantois	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1929	
Halluin	Fossoyeur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Hotier	Paveur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Hugeux	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Huys	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 novembre 1925	
Lakière	Mécanicien	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1927	
Lalau	Bûcheron	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Leclercq	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1929	
Lecuppre Alph.	Paveur	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mars 1929	
Lecuppre Th.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 février 1927	
Lecuppre Ch.	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Lefebvre	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1928	
Lefief	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1928	
Legrand	Jardinier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Lemaire	Bûcheron	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> avril 1925	
Lepus	Fossoyeur	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> décembre 1929	
Leveugle	Jardinier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Lièvre	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> janvier 1929	
Logier	Bûcheron	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Loridant	Jardinier	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> février 1928	
Loriol Ulysse	Fossoyeur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Madelgaire	Jardinier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Maillard	id.	2 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1928	
Marez	Paveur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Nicolle	Menuisier	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mai 1930	
Oguet	Jardinier	2 <sup>me</sup>	12.000	16 novembre 1928	
Olivier	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 mai 1927	
Pierre	Jardinier	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Planque	Fossoyeur	2 <sup>me</sup>	12.000	16 septembre 1927	
Poutrain	Jardinier	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> juin 1930	
Rassel	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Rogé J.	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> février 1927	
Rogé J.-B.	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Ruhant	Jardinier	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> août 1926	
Ruttens F.	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 mars 1928	
Ruttens Th.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> avril 1930	
Scrève	Jardinier	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> décembre 1927	
Sénéchal H.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1928	
Sénéchal A.	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Simon R.	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 mars 1930	
Taillez	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 avril 1927	
Thévelin	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 décembre 1928	
Thomas	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 juin 1927	
Thieffry	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1928	
Tonncl	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1925	

NOMS	GRADES OU EMPLOIS	Classe	Traite- ment nouveau	Date de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
MM.					
Turkery	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1927	
Valembois	Bûcheron	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Vambre A.	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mars 1928	
Vandenberghe	Surveillant	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> juin 1927	
Vanderschaegh	Fossoyeur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1926	
Vangermée A.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> septembre 1926	
Vangermée P.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> décembre 1929	
Vangermée R.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 juin 1928	
Wynwysberghe	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> mars 1930	
Vasseur	Paveur	3 <sup>me</sup>	11.000	16 mai 1927	
Verhaeghe M.	Jardinier	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> mai 1929	
Verhaeghe G.	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Verstraete	Bûcheron	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> mai 1927	
Viviande P.	Jardinier	2 <sup>me</sup>	12.000	16 mai 1930	
Wambre A.	id.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> janvier 1930	
Michaux	Laboratoire	2 <sup>me</sup>	12.000	16 juillet 1928	

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. — Promotion  
Georges Buisine**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel ouvrier ;

Vu notre arrêté en date du 3 juillet, fixant la nouvelle échelle de traitements des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M. Georges Buisine, aide-paveur, est fixé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930 :

2<sup>e</sup> classe : 9.600 fr. Point de départ de l'ancienneté dans la classe : 1<sup>er</sup> février 1926.

1<sup>re</sup> classe : 9.900 fr. Point de départ de l'ancienneté dans la classe : 1<sup>er</sup> février 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. — Nomination  
Louis Delacherie**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel ouvrier ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Delacherie, né à Armentières le 25 juin 1880, est nommé manœuvre stagiaire de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 16 juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. Louis Delacherie est affecté à l'entretien et au fonctionnement des installations d'épuration à l'Abattoir, en remplacement de M. Verhaeghe.

ARTICLE 3. — M. Louis Delacherie est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 16 juillet 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration du stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues par l'article 4 du Statut du Personnel ouvrier.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. — Traitement  
Charles Pierre. — Modification**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel ouvrier ;

Vu nos arrêtés N<sup>os</sup> 1791 et 1795 fixant les nouveaux traitements alloués au personnel ouvrier ;

Considérant qu'une erreur s'est produite dans le classement de M. Charles Pierre, ouvrier jardinier ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Nos arrêtés sus-visés sont modifiés comme suit en ce qui concerne la situation de M. Charles Pierre :

.....  
M. Pierre Charles, jardinier 2<sup>e</sup> : 11.700. 1<sup>er</sup> octobre 1925.  
(arrêté n<sup>o</sup> 1791).

.....  
M. Pierre Charles, jardinier 2<sup>e</sup> : 12.000. 1<sup>er</sup> octobre 1925.  
(arrêté 1795).

.....  
ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. — Titularisation  
Louis Saint-Venant Fils**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel ouvrier ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Saint-Venant fils, manœuvre aux Abattoirs, est titularisé dans son emploi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. Louis Saint-Venant est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, date de son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. — Démission  
Raymond Vangermée**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel ouvrier ;

Vu la lettre en date du 28 juin 1930, par laquelle M. Raymond Vangermée, fossoyeur au Cimetière de l'Est, donne sa démission à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930 :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de M. Raymond Vangermée est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. — Révocation  
Georges Debled**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel ouvrier ;

Vu l'avis du Conseil de Discipline statuant, en date du 2 juillet 1930, sur le cas de l'aide-payeur Debled ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 8 juillet 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Georges Debled, manœuvre, affecté au service du pavage, est révoqué de ses fonctions.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 16 juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Caisse des retraites. — Complément de pensions à divers**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 juillet 1928, décidant la péréquation des pensions servies aux retraités des services municipaux et l'attribution des majorations en résultant à raison de 70 % à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1928 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 mai 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 27 du même mois, portant à 100 % le pourcentage desdites majorations, à compter du 1<sup>er</sup> août 1929.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les compléments de pension ci-après seront servis aux agents retraités des services municipaux, repris au tableau ci-dessous, à compter de leur admission à la retraite :

(Séance du Conseil municipal du 26 juin 1930.)

N <sup>os</sup> des pensions	NOMS	Pension totale résultant de la péréquation	Pension servie sur les fonds de la Caisse des Retraites	Complément de pension	Jouissance de la pension
791	Bouteleux Eloi	5.412,40	4.984,80	427,60	1-2-1930
792	Dupuyds, Vve M.	3.600,02	1.916,68	1.683,34	4-3-1930
793	Duthoit, Vve H.	5.655,96	2.857,72	2.798,24	18-4-1930
794	Vuylsteke Désiré	3.079,60	2.917,52	162,08	1-5-1930
795	Jennes Henri	7.360,72	7.065,12	295,60	1-7-1930
796	Pringuet Charles	9.312,48	8.877,92	434,56	1-7-1930
797	Legrand François	7.176,80	6.890,88	285,88	1-8-1930
798	Smet Charles	9.250,00	8.962,24	287,76	1-9-1930
799	Viucent Louis	15.208,08	14.956,40	251,68	1-9-1930
800	Stubbe Alside	6.494,88	6.290,24	204,64	1-8-1930
801	Stricanne, Vve V.	3.050,00	1.683,32	1.366,68	6-6-1930
802	Navau, V e M.	3.950,70	2.775,72	1.174,98	17-6-1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 juillet 1930.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Caisse des retraites des services municipaux. — Autorisation de versement. Henri Hubert**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Hubert, maître ouvrier à l'École Franklin, est autorisé à effectuer au profit de la caisse des retraites des services municipaux, le versement rétroactif de la retenue de 5 % pour la période du 1<sup>er</sup> mai 1890 au 31 décembre 1911.

Ce versement portera sur le traitement moyen de 14.383 fr. 33 servi à M. Hubert pendant les trois dernières années écoulées, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1927 au 30 juin 1930 et suivant décompte ci-après :

1<sup>o</sup> Du 1<sup>er</sup> mai 1890 au 30 avril 1911 (21 ans) :

$$14.383,33 \times 5 \times 21 =$$

100

15.102 fr. 50

2<sup>o</sup> Du 1<sup>er</sup> mai 1911 au 31 décembre 1911 (8 mois) :

$$14.383,33 \times 5 \times 8 =$$

100 × 12

479 fr. 45

---

15.581 fr. 95

---

Le paiement de la somme de 15.581 fr. 95 sera effectué en un seul versement.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Caisse Nationale des retraites  
pour la vieillesse. — Autorisation de versement Veuve Debruyne**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le statut des Fonctionnaires municipaux,

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> Veuve De Bruyne, assistante médicale scolaire, affectée à la 1<sup>re</sup> circonscription, est autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Caisse des retraites. — Versement  
à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. — Autorisation  
Georges Kerckove**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le statut des Fonctionnaires municipaux,  
Vu notre arrêté en date du 26 mai 1930, nommant M. Albert Kerckove, surveillant stagiaire au cimetière du Sud, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1930,

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Albert Kerckove est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930 ; toutefois, sa titularisation n'intervien-

dra qu'à l'expiration du stage manimum de 6 mois et dans les conditions prévues par l'article 9 du statut du personnel municipal.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 juillet 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE

<b>Baux :</b>	<b>Pages</b>
Location. — Terrain situé rues du Faubourg d'Arras et Bolivar. Œuvre Lilloise des Jardins Ouvriers.....	475
<b>Fêtes :</b>	
Foire annuelle 1930. — Mesures d'ordre.....	476
Concours d'élégance automobile. — Place de la République. Mesures d'ordre.....	477
<b>Police administrative :</b>	
Pompes funèbres. — Tarif. Modification.....	478
Liquidation de marchandises. — Autorisation Victor Forest..	479
<b>Administrations diverses :</b>	
Guerre. — Inscription des classes 1929 <sup>B</sup> et 1930 <sup>A</sup> .....	480
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Chauffage. — Fourniture de coke. Marché André Bos.....	475
Grand Théâtre. — Chaudières. Réparation. Marché Grouvelle et Arquembourg .....	475

<b>Transports en commun :</b>	<b>Pages</b>
Service d'autobus entre Halluin et Lille. — Société « L'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing ».....	480

**Voirie :**

Interruption de circulation. — Boulevard Carnot.....	482
Avenue Charles Saint-Venant.....	483
Rue de Jemmapes .....	483
Quartiers. — Lotissement de terrain. Rue du Faubourg-d'Arras. Ouverture d'enquête .....	484
Egouts. — Construction. Egout collecteur Est. Marché Jean Caroni .....	475
Rue Brûle-Maison. Marché Caroni.....	476
Rue de Tournai. Marché Lecomte Frères.....	476

**Enseignement primaire :**

Ecoles Léon Trulin et Albert Samain. — Fourniture de bibliothèques. Marché Averbèke .....	476
---	-----

**Finances :**

Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. — Virement .....	485
--	-----

**Cimetières :**

Travaux de sépulture et de terrassement. — Nouveau tarif.....	487
---	-----

**Eclairage :**

Prix de l'énergie électrique au 1 <sup>er</sup> avril 1930.....	489
---	-----

**Police :**

Commissaires de police. — Admission à la retraite. Chazeau...	490
Nomination Battesti .....	490



	Pages
Voie publique. — Immeuble menaçant ruine, rue Christophe-Colomb, 11-13-13 bis. Démolition. Mise en demeure. Lefèvre .....	490

**Hygiène :**

Etablissements dangereux, etc. — Installation d'un garage d'automobiles, 27-29, rue de Turenne. Autorisation Deffrennes .....	491
Statistique sanitaire du mois d'août 1930.....	492

**Services municipaux :**

*Première Direction :*

Nominations :	
Mathis, Gabrielle (M <sup>lle</sup> ) .....	493
Péru, Elienne .....	493

*Deuxième Direction :*

Ingénieurs T. P. E. — Traitements nouveaux.....	494
Indemnité annuelle. — Philippeau. Ingénieur T. P. E., retraité .....	495

*Troisième Direction :*

Nomination. — Paquier, Louis.....	496
-----------------------------------	-----

*Quatrième Direction :*

Démission. — Béghin .....	497
---------------------------	-----

**Police :**

Nominations. — Promotions :

Allard, Florimond .....	498
Birembaut, René .....	499
Ceugnart, Jules .....	499
De Gents, François .....	497

	Pages
Delion, Marcel .....	497
Delporle, Jean .....	497
Dervaux, Henri .....	497
Durot, Jean .....	497
Fiévet, Noël .....	497
Foulon, Charles .....	500
Honoré, Roland .....	499
Mahieus, Georges .....	501
Nimal, François .....	500
Prod'homme, Emile .....	497

**Octroi :**

Nomination. — Bosmans, Jean.....	501
Congé sans solde. — Espèce, Henri.....	502

**Personnel ouvrier :**

Promotions :

Delvallée .....	503
Koch .....	503
Ruhant .....	503
Radiation. — Buisine, Charles .....	503
Révocation. — Dubled, Georges. Modification de date.....	504

**Caisse des retraites :**

Versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. — 5 <sup>e</sup> Direction. Autorisation Dandiéval.....	505
--	-----

---

---

**BAUX. — Location terrain rues du Faubourg d'Arras et Bolivar.  
Œuvre Lilloise des Jardins Ouvriers**

---

DU 4 AOUT 1930

Bail au profit de l'Œuvre Lilloise des Jardins Ouvriers, 64, boulevard de la Liberté, à Lille, d'un terrain de 8.595 mètres carrés, situé rues du Faubourg-d'Arras et Bolivar, pour un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1929, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 252 fr. 50, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année.

Enregistré le 5 août 1930, folio 30, case 326.

---

**BÂTIMENTS COMMUNAUX. — Chauffage. — Fourniture de coke.  
Marché André Bos**

---

DU 25 AOUT 1930

Adjudication pour la fourniture de coke nécessaire au chauffage des bâtiments communaux, au profit de M. Bos, 28, rue du Pôle-Nord, à Lille, moyennant la somme totale de 483.750 francs.

Enregistré le 14 novembre 1930, folio 101, case 1.194.

---

**BÂTIMENTS COMMUNAUX. — Théâtre. — Réparations aux chaudières. — Marché Grouvelle et Arquembourg**

---

DU 5 AOUT 1930

Soumission pour réparations aux chaudières du Grand Théâtre, au profit de la Société Grouvelle et Arquembourg, 71, rue du Moulin-Vert, à Paris, moyennant la somme de 13.500 francs.

Enregistré le 20 août 1930, folio 42, case 472.

---

**VOIRIE. — Egoûts. — Construction égout collecteur Est.  
Marché Caroni**

---

DU 23 AOUT 1930

Soumission pour la construction d'un égout collecteur Est.

1<sup>er</sup> lot, au profit de M. Jean Caroni, entrepreneur, 28, rue Léonard-Danel, à Lille, moyennant la somme de 1.227.220 francs.

Enregistré le 21 septembre 1930, folio 65, case 744.

---

**VOIRIE. — Egouts. — Construction rue Brûle-Maison.  
Marché Caroni**

---

DU 8 AOUT 1930

Soumission pour la construction d'un égout, rue Brûle-Maison, au profit de M. Caroni, 28, rue Léonard-Danel, à Lille, moyennant la somme de 16.547 francs.

Enregistré le 22 août 1930, folio 43, case 493.

---

**VOIRIE. — Egouts. — Construction. — Rue de Tournai.  
Marché Lecomte Frères**

---

DU 8 AOUT 1930

Soumission pour la construction d'un égout, rue de Tournai, au profit de MM. Lecomte frères, 16, rue du Plâl, à Lille, moyennant la somme de 20.268 francs.

Enregistré le 21 août 1930, Folio 42, case 483.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles Léon Trulin et Albert  
Samain. — Fourniture de bibliothèques. — Marché Averbèke**

---

DU 8 AOUT 1930

Soumission pour fourniture de bibliothèques aux écoles Léon-Trulin et Albert-Samain, au profit de M. Averbèke, 166 bis, boulevard Victor-Hugo, à Lille, moyennant la somme de 12.480 francs.

Enregistré le 22 août 1930, folio 43, case 492.

---

**FETES. — Foire annuelle 1930. — Mesures d'ordre. — Interdiction  
de circulation : 1° Avenue Cuvier et Allée des Marronniers ;  
2° Façade de l'Esplanade**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles et bicyclettes est interdite à partir du 25 août, et pendant toute la durée de la Foire :

1° Avenue Cuvier et allée des Marronniers ;

2° Façade de l'Esplanade (allée des Cavaliers), entre les ponts de la Barre et du Ramponneau.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FETES. — Concours d'élégance automobile. Place de la République.  
Mesures d'ordre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la demande de M. le Secrétaire général du Club National d'Encouragement aux Sports, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser, le dimanche 21 septembre 1930, de 8 à 18 heures, sur le terre-plein de la place de la République, ainsi que sur la chaussée, côté Palais des Beaux-Arts, un Concours d'élégance automobile ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, le dimanche 21 septembre 1930, de 8 à 18 heures, place de la République, sur la chaussée bordant le Palais des Beaux-Arts, du boulevard de la Liberté à la rue Gauthier-de-Châtillon.

ARTICLE 2. — Pendant la durée de cette interdiction, la circulation sera déviée par la voie centrale de la place de la République.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Pompes funèbres. — Tarif nouveau**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu les lois des 5 avril 1884 et 28 décembre 1904 ;

Vu notre arrêté en date du 10 juillet 1926 fixant le tarif du service extérieur des Pompes funèbres ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 1930, approuvée par M. le Préfet du Nord le 12 juillet 1930, portant modification dudit tarif ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Notre arrêté susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Le tarif du service extérieur des Pompes funèbres est fixé comme suit à dater de ce jour :

- 5<sup>e</sup> classe : 35 francs ;
- 4<sup>e</sup> classe : 85 francs ;
- 3<sup>e</sup> classe : 300 francs ;
- 2<sup>e</sup> classe : 800 francs ;
- 1<sup>re</sup> classe : 1.500 francs.

*Porteurs supplémentaires*

- 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classes : 12 francs par porteur ;
- 3<sup>e</sup> classe : 15 francs par porteur ;
- 2<sup>e</sup> classe : 25 francs par porteur ;
- 1<sup>re</sup> classe : 30 francs par porteur.

*Ordonnateur (Chef de convoi)*

- 3<sup>e</sup> classe : 60 francs ;
- 2<sup>e</sup> classe : 70 francs ;
- 1<sup>re</sup> classe : 80 francs.

*Maître de cérémonie*

- 2<sup>e</sup> classe : 70 francs ;
- 1<sup>re</sup> classe : 80 francs.

Le concessionnaire assurera gratuitement, comme par le passé, le transport des indigents avec le matériel prévu pour la 5<sup>e</sup> classe.

**ARTICLE 2.** — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 août 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.  
Autorisation Victor Forest**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 décembre 1906 ;

Vu la demande formée par M. Victor Forest, marchand de nouveautés à Lille, rue Esquermoise, 112, inscrit au Registre du Commerce de Lille sous le N° 43.756 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Victor Forest, marchand de nouveautés à Lille, rue Esquermoise, 112, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises reprises à l'inventaire joint à sa demande en date du 23 juillet 1930, sous réserve qu'il se conformera aux prescriptions de la loi du 30 décembre 1906.

ARTICLE 2. — Un délai, qui prendra fin au 15 août 1930, lui est accordé à cet effet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> août 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Th. DEVERNAY.*

---

**ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Guerre. — Inscription  
des classes 1929B et 1930A**

ANNEE 1930

CANTONS	CLASSE 1929 B	CLASSE 1930 A
	Jeunes gens nés du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1909	Jeunes gens nés du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai 1910
Ouest	24	30
Sud-Est	28	26
Nord	32	35
Centre	314	216
Sud	134	115
Sud-Ouest	156	130
Est	73	68
Nord-Est	128	83
Indigènes algériens	»	1
Total...	889	Total... 704
Total général.....		1.593

**TRANSPORTS EN COMMUN. — Service d'autobus entre Halluin  
et Lille. — Société « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing »**

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la pétition en date du 19 septembre 1929, par laquelle la « Société des Autobus Linsellois » demande l'autorisation d'exploiter avec un véhicule automobile un service public de transports en commun de voyageurs entre Halluin et Lille ;

Vu la lettre en date du 16 avril 1930, par laquelle la Société « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » nous informe qu'elle a contracté avec la « Société des Autobus Linsellois » un accord aux termes duquel elle reprend l'exploitation de la ligne susvisée ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le décret du 31 décembre 1922 sur la police de la circulation et du roulage ;

Vu notre arrêté en date du 19 octobre 1928 sur la réglementation générale des transports en commun ;



Vu les délibérations des Conseils municipaux d'Halluin et de Bondues ;

Vu les avis des Maires de Roncq, Marcq-en-Barœul, La Madeleine et Lille ;

Vu le rapport de MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées en date des 24 et 26 juillet 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Il est donné acte à la Société « L'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing » de sa déclaration du 15 avril 1930 relative à l'organisation d'un service de transports en commun de voyageurs entre Halluin et Lille.

ARTICLE 2. — L'itinéraire sera le suivant :

Rue de Lille, à Halluin, route nationale N° 17 jusqu'à la porte de Gand à Lille, place de Gand, rue de Courtrai, place aux Bleuets, rue des Jardins, boulevard Carnot, place du Théâtre.

ARTICLE 3. — Les points de stationnement seront les suivants :

- a) Halluin, à l'angle des rues de Lille et de la Gare ;
- b) Lille, place du Théâtre.

ARTICLE 4. — Les arrêts seront effectués aux points suivants :

Roncq : a) Place ; b) Estaminet de la Forge, au Blanc-Four.

Bondues : a) à l'angle de la route nationale N° 17 et du chemin de grande communication N° 9, au lieudit « La Croix-Blanche » ; b) à hauteur du « Café des Sports », en bordure de la route nationale.

Marcq-en-Barœul : a) à hauteur de la Douane de Marcq ; b) au lieudit « Le Lazaro ».

La Madeleine : à hauteur de la Mairie.

ARTICLE 5. — Dans le sens Halluin-Lille, la Société « L'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing » refusera, à partir de la bifurcation de la route nationale N° 17 et de la route départementale N° 22, tout voyageur pour Lille ou pour tout point intermédiaire.

Dans le sens Lille-Halluin, la Société « L'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing » refusera, à partir de Lille, tout voyageur pour la bifurcation de la route nationale N° 17 et de la route départementale N° 22 ou pour tout point intermédiaire.

ARTICLE 6. — La Société « L'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing » sera tenue de produire l'ampliation du présent arrêté à toute réquisition des Maires, Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et du Service Vicinal, chefs cantonniers, gendarmes, agents de police et gardes champêtres,

ARTICLE 7. — La Société « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » devra également se conformer aux instructions particulières qui pourraient lui être données par les agents locaux du Service des Ponts et Chaussées et du Service Vicinal, dans l'intérêt de la conservation des chaussées.

ARTICLE 8. — Les dispositions du présent arrêté pourront être révisées ou révoquées à tout moment sans indemnité. Elles ne seront valables que sous réserve des droits des tiers et des règlements édictés par les autorités municipales dans les limites de leurs attributions.

ARTICLE 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

1° M. l'Ingénieur en chef du Département, chargé d'en assurer l'exécution ;

2° M. l'Ingénieur en chef des Mines, à Douai ;

3° M. le Directeur des Contributions indirectes, à Lille ;

4° MM. les Maires des Communes de : Halluin, Bondues, Roncq, Marcq-en-Barœul, La Madeleine et Lille ;

5° La Société « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » ;

6° La Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue.

Fait à Lille, le 8 août 1930.

*Pour le Préfet du Nord,*

*Le Secrétaire général délégué :*

Louis BOUJARD.

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation. — Boulevard Carnot**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — L'accès du boulevard Carnot est interdit aux véhicules de toute nature venant de la rue des Canonniers, à partir du 4 août 1930, pendant la durée des travaux de pose des voies de tramways.

ARTICLE 2. — Pendant cette interdiction, la circulation des véhicules sera déviée par la rue des Jardins.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 août 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation. — Avenue Charles  
Saint-Venant**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de construction de l'égout de la rue de Tournai ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 25 août 1930 et pendant la durée des travaux, avenue Charles-Saint-Venant.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 août 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation. — Rue de Jemmapes**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de pose de canalisation d'eau potable, rue de Jemmapes ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 16 août et jusqu'à l'achèvement des travaux, rue de Jemmapes, entre la rue Saint-André et la rue Royale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 août 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Quartiers. — Lotissement d'un terrain situé rue du Faubourg d'Arras. — Ouverture d'enquête**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 26 juin 1930 par laquelle le Conseil municipal a donné un avis favorable au projet de lotissement N° 277 d'un terrain situé à Lille, rue du Faubourg-d'Arras (Route nationale N° 25), déposé par les consorts Roussel ;

Vu les plans des lieux ;

Vu le programme et le cahier des charges du projet ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Service municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de notre commune pendant huit jours, du 11 au 18 août 1930 inclus, pour être communiquées à tous les intéressés.

ARTICLE 3. — M. Naïs, ancien géomètre en chef des Hospices de Lille est nommé Commissaire enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 19 août 1930, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête, ou si le Commissaire enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire enquêteur.

Hôtel de Ville, le 2 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**FINANCES. — Dommages de guerre. — Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 juin 1929, relative aux Dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes effectuées au compte : « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1930 (art. 41 des Recettes supplémentaires).

*Recettes du 20 août 1930*

TITRES de créance N <sup>os</sup>	Etablissements	Sommes
1.689.475	Asile de nuit, Faubourg du Sud.....	3.460 fr.
1.689.468	Réservoir de l'Arbrisseau.....	2.852 »
1.689.441	Usine de l'Arbonnoise. — Service des Eaux, rue Saint-Bernard .....	1.429 »
1.689.272	Ecole Cabanis .....	2.621 95
1.689.231	» Duplex .....	3.065 39
1.689.232	» Ruault .....	1.107 51
1.689.229	» Franklin .....	3.561 66
1.689.195	» Watteau .....	3.917 »
	A REPORTER.....	22.014 51

TITRES de créance N <sup>os</sup>	Etablissements	Sommes
	REPORT.....	22.014 51
1.689.532	Ecole Paulin-Parent.....	1.096 »
1.689.517	» M <sup>me</sup> Campan .....	3.333 90
1.689.516	» Camille-Desmoulins .....	4.375 03
1.689.432	Chalet de nécessité, Grand'Place.....	16.368 »
1.689.308	Institut Pasteur .....	12.661 »
1.689.484	Palais Rameau .....	52.912 »
1.689.278	Ecole Mozart .....	3.146 32
1.689.277	» Boufflers .....	5.647 93
1.689.280	» Jean-Macé .....	14.900 02
1.689.284	» maternelle Louis-Blanc .....	1.227 48
1.689.283	» Jacquet .....	3.997 77
1.689.282	» Voltaire .....	5.811 51
1.689.281	» Viala .....	3.288 45
1.689.273	» Philippe-de-Comines .....	1.943 56
1.689.274	» maternelle Daguerre .....	1.244 82
1.689.276	» Lakanal .....	6.096 31
1.689.225	» Arago .....	1.438 21
1.689.226	» Descartes .....	657 24
1.689.227	» Broca .....	2.752 19
1.689.222	» Michelet .....	4.983 68
1.689.221	» Victor-Hugo .....	4.585 14
1.689.271	» M <sup>me</sup> Récamier .....	6.575 17
1.689.269	» Paul-Bert .....	3.768 75
1.689.297	Halle aux sucres.....	91.337 68
1.689.275	Ecole Desrousseaux .....	5.105 03
1.689.514	» Jules-Ferry .....	10.791 23
1.689.450	» Edgar-Quinet .....	9.158 54
1.689.496	» Wicar .....	5.418 10
1.689.502	» M <sup>me</sup> de Staël.....	10.685 77
1.689.464	» Turgot .....	13.272 05
1.689.461	» Renan .....	9.417 96
1.689.506	» Jean-Bart .....	7.562 34
1.689.493	» Montesquieu .....	6.902 91
1.689.508	» Gutenberg .....	12.977 62
	Total .....	367.455 42

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**CIMETIÈRES. — Travaux de sépulture et travaux de terrassement.  
Nouveaux tarifs**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 133 ;

Vu notre arrêté N° 2.535 en date du 15 juin 1926, portant réglementation des cimetières ;

Vu notre arrêté N° 4.217 du 19 mai 1927, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 41, 42 et 43 de l'arrêté du 15 juin 1926 susvisé ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 1930, approuvée par M. le Préfet du Nord le 6 août 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, notre arrêté N° 4.217 en date du 19 mai 1927 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

CHAPITRE III

TARIFS

41. — I) *Travaux de sépulture*

Fosse pour adulte.....	25 fr.
Fosse pour enfant.....	18 »
Supplément pour fosse profonde adulte.....	25 »
Supplément pour fosse profonde enfant.....	18 »
Croix provisoire (concession).....	10 »
Croix provisoire (fosse commune).....	»
Croix provisoire pour terrain d'attente.....	20 »
Exhumation sans réinhumation.....	35 »

42. — II) *Travaux de terrassement*

Jusqu'à 1 m. 50 de profondeur.....	15 »
De 1 m. 50 à 3 m. de profondeur.....	30 »
De 3 mètres à 4 m. 50 de profondeur.....	50 »

Transport de terre à la suite d'une fouille.....	20 »
Inhumation d'un corps dans un caveau avec ou sans exécution de terrassement .....	60 »
Transport d'un corps pour changement de place ou de section, ou hors du cimetière.....	20 »
Taxe d'entrée pour corps venant du dehors : <i>dix pour cent du prix de la concession</i> , suivant tarif en vigueur au jour de l'entrée du corps, <i>avec minimum de 100 francs</i> .	
Taxe de sortie pour corps devant être inhumé dehors (sauf pour les indigents hospitalisés).....	50 »
Mise en case, retrait et transport de corps au caveau d'attente	100 »

*Terrassements pour sarcophages*

Adultes :

Sarcophage simple à 1 m. 60 de profondeur.....	90 »
Sarcophage simple à 2 m. 30 de profondeur.....	150 »
Sarcophage simple à 3 m. de profondeur.....	210 »
Sarcophage double à 2 m. 30 de profondeur.....	170 »
Sarcophage double à 3 m. de profondeur.....	230 »
Sarcophage triple à 3 m. de profondeur.....	250 »

Enfants :

Sarcophage simple à 1 m. 60 de profondeur.....	50 »
Sarcophage simple à 2 m. de profondeur.....	60 »
Sarcophage simple à 2 m. 50 de profondeur.....	90 »

*Taxe supplémentaire pour sarcophage posé dans les concessions de 30 et 100 ans*

Adultes :

Sarcophage simple .....	150 »
Sarcophage double .....	200 »
Sarcophage triple .....	250 »

Enfants ..... 100 »

*Terrassements pour découvrir un sarcophage :*

A 0 m. 80 de profondeur.....	30 »
A 0 m. 90 de profondeur.....	35 »
A 1 m. de profondeur .....	40 »
A 1 m. 20 de profondeur.....	45 »

*Terrassements pour caveaux en maçonnerie*

Prix à établir suivant les dimensions proposées et acceptées par les concessionnaires et calculé d'après les prix de terrassement et transport de terre.

Autorisation d'ouverture de caveau..... 50 »



43. — III) *Caveaux d'attente*

Taxe d'occupation : premier mois.....	150 »
les mois suivants, par jour.....	5 »

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et MM. les Directeurs des Cimetières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 août 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

**ECLAIRAGE. — Prix de l'énergie électrique au 1<sup>er</sup> avril 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique à la Compagnie Continentale du Gaz (Réseau électrique de la région lilloise) du 24 juin 1925, approuvée par décret ministériel du 17 février 1926 (article 2 : Abaissement des tarifs) ;

Vu la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> février 1930, fixant pendant le deuxième semestre 1929 à 345 la valeur de l'index électrique basse tension ;

Vu la lettre du 29 mars 1930 de M. le Directeur du Réseau électrique de la région lilloise, nous informant, en vue de favoriser et d'aider le développement de la petite force motrice, d'une diminution de prix du K. W. H. ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension pour la force motrice est fixé comme suit à partir du 1<sup>er</sup> avril 1930, pour les puissances souscrites jusque 20 K. V. A. :

*Particuliers : le K. W. H. .... 1 24*

*Ville, Etat et Département : le K. W. H. .... 1 054*

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 août 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ed. DOYENNETTE.*

---

---

**POLICE. — Commissaire de police. — Admission à la retraite.  
Chazeau**

---

M. Chazeau, Antoine-Louis, Commissaire de Police du 8<sup>e</sup> arrondissement, a été admis, sur sa demande, par ancienneté de services, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1930.

---

---

**POLICE. — Commissaire de police. — Nomination Battesti**

---

M. Battesti, François, Commissaire de Police hors classe, 3<sup>e</sup> échelon, à la disposition du Ministère de la Guerre, a été nommé à Lille, en remplacement de M. Chazeau, retraité, par décret du 14 mai 1930.

A été installé le 1<sup>er</sup> juillet 1930.

---

---

**POLICE. — Voie publique. — Immeubles menaçant ruine, rue  
Christophe-Colomb, 11, 13, 13 bis. — Démolition. — Mise  
en demeure. Alfred Lefèvre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1898, articles 3 et 6 ;

Vu les articles 968 et 973 du Code des arrêtés municipaux ;

Vu notre arrêté N<sup>o</sup> 948 du 21 janvier 1930 ;

Vu la décision de la Commission du Plan du 24 juillet 1930 ;

Considérant que la façade des immeubles situés à Lille, 11, 13 et 13 bis, rue Christophe-Colomb, menace ruine ;

Considérant que dans ces conditions, il nous appartient de prescrire les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — M. Alfred Lefèvre, demeurant 56, rue Eugène-Jacquet, est mis en demeure d'avoir, dans le délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté, à mettre un terme à cet état de choses, de faire exécuter la démolition des immeubles sis à Lille, 11, 13 et 13 bis, rue Christophe-Colomb, et de faire poser un barricage de toute urgence afin d'éviter les accidents.

ARTICLE 2. — Dans le cas où M. Alfred Lefèvre croirait devoir contester le péril, il devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille, en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui serait chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration, à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport.

*Cette vérification aura lieu le 25 août 1930, à 10 heures.*

ARTICLE 3. — Si le 20 août, M. Alfred Lefèvre n'a pas fait cesser le péril et s'il n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts seront ensuite et conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. Ghesquier, architecte-expert de l'Administration, sera notifié à M. Alfred Lefèvre suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> août 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**HYGIÈNE. — Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes.**  
**Installation d'un garage d'automobiles, 27-29, rue de Turenne.**  
**Autorisation Deffrennes**

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la demande faite par M. Deffrennes, Georges, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer un garage de voitures automobiles à Lille, 27-29, rue de Turenne ;

Vu les avis exprimés par les Commissions compétentes ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation sollicitée par M. Deffrennes lui est accordée sous les conditions habituellement imposées pour des établissements de ce genre et dont il pourra être pris connaissance à la Mairie (5<sup>e</sup> Direction, 2<sup>e</sup> Bureau).

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> août 1930.

*Pour le Préfet du Nord,*

*Le Secrétaire général délégué :*

Louis BOUJARD.

### Statistique Sanitaire du Mois d'Août 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.921 habitants

#### I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
168	15	319	67	386	19	2	21	265	4	5	1

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE 60 ANS	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 59 ANS	et AU DELÀ	
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal).						
2	Typhus exanthématique.....						
3	Fièvre et Cachexie paludéennes.....			1			1
4	Variole.....						
5	Rougeole.....						
6	Scarlatine.....						
7	Coqueluche.....						
8	Diphtérie et Croup.....		2				2
9	Grippe.....						
10	Choléra asiatique.....						
11	Entérite ch lériforme.....						
12	Autres maladies épidémiques.....						
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire..		4	13	12	3	32
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central.....	3	2	1			6
15	Autres tuberculoses.....			2			2
16	Cancer et autres tumeurs malignes.....				7	17	25
17	Méningite simple.....	3				1	4
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau..			1	7	27	35
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine).....			2	5	16	23
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans.....					1	1
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus).					2	4
22	Pneumonie.....					1	1
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phisie exceptée).....	1	3		2	6	12
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté).					1	1
25	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans).	4	1				5
26	Appendicite et Typhlite.....						
27	Hernie, Obstruction intestinale.....	1				2	3
28	Cirrhose du foie.....				2	3	5
29	Néphrite aiguë ou chronique.....			2	6	17	25
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme.....					1	1
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales).....			2			2
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement.....			2			2
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	5					5
34	Sénilité.....					15	15
35	Morts violentes (suicide excepté).....	1	2	1	3	1	8
36	Suicide.....			1		2	3
37	Autres maladies.....	5	1	3	13	16	38
38	Maladie inconnue ou mal définie.....	1		1	2		4
	TOTAUX.....	24	15	33	61	132	265

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. — Nomination.**  
**M<sup>lle</sup> Gabrielle Mathis**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des fonctionnaires municipaux, article 8 ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 9 mars 1930 pour l'emploi de commis aux écritures à la mairie ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M<sup>lle</sup> Gabrielle Mathis, née à Etain (Meuse), le 20 février 1906, est nommée commis aux écritures stagiaire de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1930.

ARTICLE 2. — M<sup>lle</sup> Mathis est affectée au 6<sup>e</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> Direction.

ARTICLE 3. — M<sup>lle</sup> Mathis est autorisée à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues par l'article 9 du statut du personnel municipal.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. — Nomination**  
**Etienne Péru**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le Statut des fonctionnaires municipaux ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 9 mars 1930, pour l'emploi de commis aux écritures ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Etienne Péru, né à Lille le 21 janvier 1906, est nommé commis aux écritures stagiaire de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs à compter du 1<sup>er</sup> août 1930.

ARTICLE 2. — M. Etienne Péru est affecté au 4<sup>e</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> Direction.

ARTICLE 3. — M. Etienne Péru effectuera des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> août 1930, date de son entrée en fonctions ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues à l'article 9 du Statut des fonctionnaires municipaux.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction. — Ingénieurs T. P. E.  
Traitements nouveaux**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu notre arrêté en date du 24 juillet 1930 fixant les nouveaux traitements à allouer aux ingénieurs T. P. E. détachés aux travaux municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Les traitements des ingénieurs T. P. E. détachés aux travaux municipaux sont arrêtés comme suit :

NOMS	Classe	Traitement fixe	Indemnité forfaitaire	Total
------	--------	-----------------	-----------------------	-------

a) Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 1929  
et le 30 septembre 1930

MM.				
Cochez .....	1 <sup>re</sup>	32.000	20.000	52.000
Philippeau (retraité le 1 <sup>er</sup> février 1930).....	1 <sup>re</sup>	32.000	20.000	52.000
Fauvet .....	3 <sup>e</sup>	26.650	19.000	45.650
Cailliau .....	3 <sup>e</sup>	26.650	19.000	45.650
Moutier .....	4 <sup>e</sup>	24.050	18.500	42.550

b) A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930

MM.				
Cochez .....	1 <sup>re</sup>	35.000	20.000	55.000
Fauvet .....	3 <sup>e</sup>	29.000	19.000	48.000
Cailliau .....	3 <sup>e</sup>	29.000	19.000	48.000
Moutier .....	4 <sup>e</sup>	26.000	18.500	44.500

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction. — Indemnité Philippeau.  
Ingénieur T. P. E., retraité**

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu notre arrêté du 20 février 1930 et notamment l'article 3 fixant provisoirement à 30.000 francs l'indemnité annuelle à allouer à M. Philippeau, ingénieur retraité des T. P. E., en attendant de connaître le chiffre exact de sa pension de retraite ;

Vu le décret du 18 juillet 1930 fixant à 20.416 francs la pension de retraite de M. Philippeau ;

Vu notre arrêté en date du 24 juillet 1930 fixant les nouveaux traitements des ingénieurs T. P. E. détachés à la Ville de Lille ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle allouée à M. Philippeau est fixée à 31.584 francs pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 septembre 1930.

ARTICLE 2. — Ladite indemnité sera portée à 34.584 francs par an à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 3<sup>e</sup> Direction. — Nomination  
Louis Paquier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le Statut des fonctionnaires municipaux, art. 8 ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 9 mars 1930 pour l'emploi de commis aux écritures à la mairie.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Louis Paquier, né à Thumesnil le 20 juillet 1905, est nommé commis aux écritures stagiaire de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1930.

ARTICLE 2. — M. Paquier est affecté au 1<sup>er</sup> bureau de la 3<sup>e</sup> Direction.

ARTICLE 3. — M. Paquier est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1930, toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues par l'article 9 du statut du personnel municipal,



ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. — Ecole des Beaux-Arts.  
Démission. Béghin**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu la lettre en date du 28 juillet 1930, par laquelle M. Béghin, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, donne sa démission à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de M. Béghin, professeur de statique à l'Ecole des Beaux-Arts, est acceptée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 août 1930

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Tableau d'avancement  
du mois de septembre 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 103 ;

Vu le statut du personnel de la police.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel de la police est fixé comme suit, pour le mois de septembre 1930 ;

NOM	Grade	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
MM.				
Durot, Jean	Secrétaire	5 <sup>e</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> septembre 1930
De Gents, Franç.	Gard. de la paix	1 <sup>re</sup>	13.000	id.
Piévet, Noël	id.	2 <sup>e</sup>	12.000	id.
Dervaux, Henri	id.	2 <sup>e</sup>	12.000	id.
Dellon, Marcel	id.	4 <sup>e</sup>	10.000	16 septembre 1930
Delporte, Jean	id.	4 <sup>e</sup>	10.000	id.
Frothomme, E.	id.	4 <sup>e</sup>	10.000	id.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Stagiaire. — Nomination.**  
**Florimond Allard**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 103 ;

Vu le statut du Personnel de la police.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Florimond Allard, né à Lille, le 25 septembre 1900, est nommé gardien de la paix stagiaire, de 5<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1930.

ARTICLE 2. — M. Allard est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues au statut du Personnel de la police.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Hôtel de Ville, le 25 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Titularisation Birembaut.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, art. 103 ;  
Vu le Statut du personnel de la police.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. René Birembaut, gardien de la paix stagiaire est titularisé dans son emploi à partir du 16 septembre 1930.

ARTICLE 2. — M. Birembaut est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 16 mars 1930, date de son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Promotions Roland Honoré et Jules Ceugnart**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, art. 103 ;  
Vu le statut du Personnel de la police.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — MM. Roland Honoré et Jules Ceugnart, gardes de bois et jardins de 5<sup>e</sup> classe, sont promus à la 4<sup>e</sup> classe de leur emploi à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1929.

ARTICLE 2. — Leur traitement est fixé comme suit :

- a) du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 1929 : 9.500.
- b) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930 : 9.600.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Stagiaires. — Nominations.  
François Nimal et Charles Foulon**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 103 ;

Vu le Statut du personnel de la police.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. François Nimal, né le 2 janvier 1900 à Inchy (Nord) et Charles Foulon, né le 30 octobre 1897 à Bourlon (Pas-de-Calais), sont nommés gardiens de la paix stagiaires de 5<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1930.

ARTICLE 2. — MM. Nimal et Foulon sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1930 ; toutefois, leur titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues au Statut du personnel de la police.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. — Mutation. Georges Mahieus**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 103 ;

Vu le Statut du personnel de la police ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 24 mai 1930 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire Central de police.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Georges Mahieus, garde de jardin de 2<sup>e</sup> classe, est réintégré gardien de la paix à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1930.

ARTICLE 2. — M. Mahieus est versé dans la 2<sup>e</sup> classe de son emploi, au traitement annuel de 12.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. — Receveur. — Nomination  
Bosmans Jean**

---

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu l'état des propositions faites par M. le Maire de la Ville de Lille, pour la nomination d'un receveur à l'octroi de cette commune ;

Vu le règlement dudit octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions indirectes de Lille en date du 23 août 1930 ;

Vu les lois des 28 avril 1816 et 6 décembre 1897.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Bosmans Jean est nommé receveur d'octroi à Lille, en remplacement de M. Smet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — Le cautionnement de M. Bosmans en sa qualité de receveur sera fixé par M. le Directeur des Contributions Indirectes conformément à l'article 159 de la loi du 28 avril 1816, modifié par la loi du 6 décembre 1897. Le receveur devra justifier du versement de ce cautionnement au Trésor avant son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet du 1<sup>er</sup> septembre 1930 et dont une expédition sera adressée à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 25 août 1930.

*Le Préfet du Nord* : LANGERON.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. — Congé sans solde.**  
**Henri Espèce**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le Statut des fonctionnaires municipaux ;

Vu la lettre en date du 25 août 1930 par laquelle M. Espèce, employé d'octroi, sollicite un congé sans solde de trois mois.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé de trois mois, sans solde, est accordé, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1930, à M. Henri Espèce, préposé d'octroi.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. — Tableau  
d'avancement pour août 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois d'août 1930 :

NOM	Emploi	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
-----	--------	--------	------------	--

**Ouvriers qualifiés**

MM.				
Ruhant	Jardinier	3 <sup>e</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> août 1930
Koch	Chauffeur méc.	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> août 1930
Delvallée	id.	2 <sup>e</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> août 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**PERSONNEL OUVRIER. — Radiation. — Charles Buisine,  
aide-paveur**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le Statut du personnel ouvrier ;

Vu le rapport en date du 26 juillet 1930 par lequel M. le Chef de la 2<sup>e</sup> Direction nous informe que l'aide-paveur Charles Buisine, en état d'ébriété, a quitté le chantier le même jour, faisant connaître qu'il ne travaillerait plus au service de la Ville ;

Considérant qu'à la date du 28 juillet M. Buisine n'avait pas repris ses fonctions ;

Que ces manquements au règlement nuisent à la bonne marche du service et à l'esprit de discipline.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'aide-paveur Charles Buisine est considéré comme démissionnaire à compter du 27 juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. — Révocation  
Georges Debled. — Modification**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Statut du personnel ouvrier ;

Vu notre arrêté en date du 15 juillet 1930, révoquant de ses fonctions l'aide-paveur Georges Debled, avec effet du 16 juillet ;

Considérant que M. Debled n'a cessé son travail que le 18 juillet inclus, date à laquelle l'arrêté de révocation lui a été notifié.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions visées par l'article 2 de notre arrêté du 15 juillet sont modifiées comme suit :

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à partir du 19 juillet 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



---

**CAISSE DES RETRAITES. — Versements à la Caisse Nationale  
des Retraites pour la Vieillesse. — 5<sup>e</sup> Direction. — Autorisation  
Dandiével, chimiste**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le Statut des fonctionnaires municipaux ;

Notre arrêté en date du 18 juillet, nommant à titre définitif M.  
Dandiével, chimiste de 5<sup>e</sup> classe, à compter du 16 juillet 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions insérées dans l'article 2 de  
notre arrêté sus-visé sont annulées.

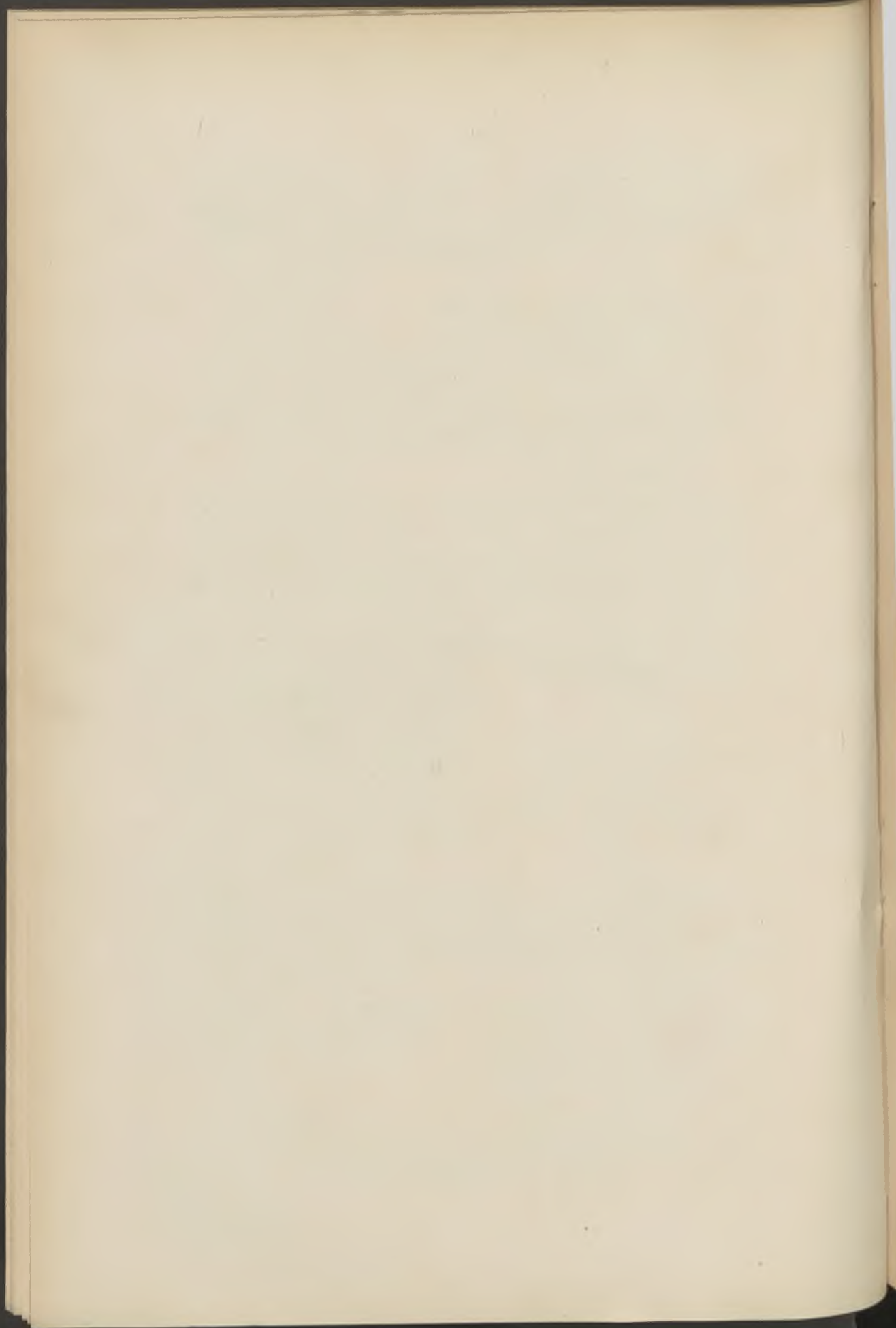
ARTICLE 2. — M. Dandiével est autorisé à effectuer des versements  
à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 16  
juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> août 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE

<b>Baux :</b>	Pages
Location. — Presbytère, Rue Jeanne-d'Arc, n° 15, Pierre Bosc.	512
<b>Fêtes :</b>	
Braderie annuelle. — Mesures d'ordre.....	512
Rallye-Radio, Boulevard des Ecoles. — Mesures d'ordre.....	513
<b>Transports en commun :</b>	
Automobiles. — Délivrance des permis de conduire. Examen médical. Nomination des médecins.....	513
<b>Promenades et Jardins :</b>	
Avenue et Chemin du Bois et Avenue de l'Ippodrome. — Autorisation de circulation. Emile Mainvis.....	515
Grand-Carré. — Règlement de pêche et de police.....	516
<b>Voirie :</b>	
Interruption de circulation. — Rue Sainte-Catherine.....	517
Rue des Urbanistes .....	518
Egouts. — Construction, Boulevard Carnot, 2° lot, Marché Lecomte Frères .....	512
Emprises. — Canalisations souterraines. Diverses artères. Autorisation Administration des P. T. T.....	518

<b>Enseignement des Beaux-Arts :</b>	<b>Pages</b>
Conservatoire. — Rentrée des classes et examens d'admission..	521

**Enseignement technique et professionnel :**

Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie Valentine Labbé. — Réouverture et conditions d'admission. Année 1930- 1934 .....	522
Secrétaire. — Démission M <sup>me</sup> Herreng.....	523-524
Nomination. — M <sup>me</sup> Georgette Schalekens.....	523

**Enseignement primaire :**

Ecoles payantes. — Rétribution scolaire. Fixation.....	524
Ecole Rollin. — Perception des rétributions scolaires. Waxin .....	525
Cours de dessin. Professeur Waxin.....	526
Ecole Victor Duruy. Perception des rétributions scolai- res. Sagary .....	527
Cours de dessin. Professeur. Sagary.....	527
Ecoles Montesquieu et Descartés. — Professeur de chant. M <sup>me</sup> Blareau .....	528

**Cours municipaux et cours professionnels :**

Cours municipaux. — Chauffeurs et conducteurs. Année sco- laire 1930-31. Programme .....	529
Filature et tissage. — Année 1930-31. Programme.....	530
Langues étrangères. — Année 1930-31. Réouverture des cours .....	531
Adultes. — Année 1930-31. Horaire et emplacements....	535
Cours professionnels. — Année 1930-31. Emplacements et horaire .....	532
Cours de perfectionnement professionnel et cours ména- gers pour jeunes filles. — Année 1930-31. Réouver- ture et horaire .....	533

	Pages
<b>Finances :</b>	
Recettes. — Régisseurs. Rétributions scolaires, Sagary et Waxin .....	525-527
<b>Alimentation :</b>	
Halles Centrales. — Maison de lactage. Admission René Hermant .....	538
<b>Police :</b>	
Commissaires de police. — Mise en congé. M. Carré, Commissaire central .....	539
Commissaire central. — Nomination M. Coissard.....	539
<b>Hygiène :</b>	
Statistique sanitaire du mois de septembre 1930.....	540
<b>Services municipaux :</b>	
Personnel. — Echelle de traitements. Modifications.....	541
Personnel auxiliaire permanent et personnel temporaire. Indemnités familiales .....	541
<i>Secrétariat général :</i>	
Promotion. — M <sup>me</sup> David.....	542
<i>Première Direction :</i>	
Nominations. — Promotions. — Mutations :	
Chambon (M <sup>me</sup> ) Marie-Thérèse .....	545
Libert, Fernand .....	542
Mathis (M <sup>me</sup> ) Gabrielle .....	545
Picot, Léon .....	542
Tant, Gustave .....	546
Timmermans, Pierre .....	542

<i>Deuxième Direction :</i>	<i>Pages</i>
Traitement Fauvel, ingénieur T. P. E. — Fixation.....	547
Promotion: — Courthéoux .....	544
 <i>Troisième Direction :</i>	
Nominations. — Promotions :	
Bavye (Recette municipale) .....	542
Gochon .....	542
 <i>Quatrième Direction :</i>	
Nominations. — Promotions. — Mutations :	
Caudrelier .....	547
Férandelle, Clotaire.....	548
Schulz .....	542
Tant, Gustave .....	546
Vandenneste .....	542
 <i>Cinquième Direction :</i>	
Nominations. — Promotions. — Mutations :	
Dumoulin (M <sup>me</sup> ) .....	542
Duriez Georges .....	544
Petit .....	542
Robert .....	544
Démission. — Parent .....	548
 <b>Police :</b>	
Nominations. — Promotions. — Mutations :	
Briois, Hector .....	549
Jouveniaux, Désiré .....	549
Salperwyck, Désiré .....	549
 <b>Octroi :</b>	
Concours pour l'emploi de préposé d'octroi. — Programme....	550

<b>Sapeurs Pompiers :</b>	Pages
Nominations. — Promotions :	
Boulinguez .....	552
Chiroutre, Marcel .....	550
Fauvarque, Jules .....	551
Lecocq, Louis .....	550
Roesemont .....	552
Tacquet, Paul .....	550

**Personnel ouvrier :**

Nominations. — Promotions :	
Dewandel .....	544
Tonnel .....	542
Vandendooren .....	542
Vanderschaegh .....	542
Vangermée, A.....	544

**Caisse des retraites :**

Versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. — Police. Autorisation Birembaut René.....	553
---	-----

---

---

**BAUX. — Locations. Presbytère. Rue Jeanne-d'Arc, N° 15.  
Pierre Bosc**

---

DES 2 SEPTEMBRE ET 1<sup>er</sup> JUILLET 1930

Bail au profit de M. Pierre Bosc, demeurant à Lille, rue Jeanne d'Arc, n° 15, ou à son défaut à l'Association culturelle de l'Eglise réformée de Lille, pour le presbytère situé rue Jeanne d'Arc, 15, pour 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1929, moyennant un loyer annuel de 2.400 francs, augmenté des contributions, assurances, eaux et vidanges.

Enregistré le 17 septembre 1930, folio 60, case 682.

---

**VOIRIE. — Egouts. Construction. Boulevard Carnot. 2<sup>e</sup> Lot.  
Marché Lecomte Frères**

---

DU 20 SEPTEMBRE 1930

Adjudication pour la construction d'égoûts, boulevard Carnot, 2<sup>e</sup> lot, au profit de MM. Lecomte frères, 16, rue du Plat à Lille, moyennant la somme de 109.830 francs.

Enregistré le 14 octobre 1930, folio 78, case 925.

---

**FÊTES. — Braderie annuelle. Mesures d'ordre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête populaire de la Braderie ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits le lundi 8 septembre 1930 jusqu'à treize heures dans les rues de Paris, des Manneliers, Faidherbe, des Chats-Bossus, la place du Théâtre et Grand'Place,



ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Richard COOLEN.*

---

---

**FETES. — Rallye-Radio. Boulevard des Ecoles. Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la demande de M. le Secrétaire Général du Radio-Club de Lille tendant à obtenir l'autorisation d'organiser le dimanche 28 septembre 1930 un Rallye-Radio-Inter-Clubs qui se terminerait par un gymn-kana ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, le dimanche 28 septembre 1930, de seize heures trente à dix-huit heures trente, sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles et la chaussée côté de la gare Saint-Sauveur.

ARTICLE 2. — Pendant la durée de cette interdiction, la circulation sera déviée par la chaussée du boulevard des Ecoles, côté des numéros pairs.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

*Roger SALENGRO.*

---

---

**TRANSPORTS EN COMMUN. — Automobiles. Délivrance des permis de conduire. Examen médical. Nomination des médecins**

Le Préfet du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Vu les décrets des 31 décembre 1922 et 21 août 1928 sur la police de la circulation routière et notamment l'article 29 desdits décrets :

Vu l'arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics du 18 juillet 1926 fixant les conditions dans lesquelles doivent être établis et délivrés les permis de conduire les véhicules automobiles ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics du 1<sup>er</sup> août 1930 prescrivant notamment aux candidats désirant obtenir la faculté de conduire les voitures affectées à des transports en commun de joindre à leur dossier un certificat d'un docteur, désigné par le Préfet, *attestant qu'ils peuvent sans danger pour la sécurité publique, conduire lesdits véhicules* ;

Vu les instructions de M. le Ministre des Travaux Publics en date du 1<sup>er</sup> août 1930 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont désignés pour procéder à l'examen médical des candidats désirant obtenir la faculté de conduire les voitures affectées à des transports en commun, savoir :

M. Triqueneaux, docteur en médecine à Avesnes, 21, rue de France, pour les candidats domiciliés ou en résidence dans l'arrondissement d'Avesnes ;

M. Debu, docteur en médecine à Cambrai, 58, rue des Rôtisseurs, pour les candidats domiciliés ou en résidence dans l'arrondissement de Cambrai ;

M. Baude (père), docteur en médecine à Douai, 41, rue des Ferronniers, pour les candidats domiciliés ou en résidence dans l'arrondissement de Douai ;

M. Ruyssen (père), docteur en médecine à Dunkerque, 1, rue Albert 1<sup>er</sup>, pour les candidats domiciliés ou en résidence dans l'arrondissement de Dunkerque ;

M. Combemale, Doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Lille, docteur en médecine à Lille, 128, boulevard de la Liberté, pour les candidats domiciliés ou en résidence dans l'arrondissement de Lille ;

M. De Lauwereyns de Rosendael, docteur en médecine à Valenciennes, 19, boulevard Froissart, pour les candidats domiciliés ou en résidence dans l'arrondissement de Valenciennes.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise :

1° à M. le Ministre des Travaux publics ;

2° à M. le Directeur de l'Union Nationale des Associations de Tourisme à Paris ;

3° à MM. les Inspecteurs chargés du service des examens pour la délivrance des permis de conduire les véhicules automobiles ;

4° à MM. les Maires et Commissaires centraux et municipaux de police du département.

Lille, le 15 septembre 1930.

*Pour le Préfet du Nord,*

*Le Secrétaire Général délégué,*

Louis BOUJARD.

---

**PROMENADES ET JARDINS. — Autorisation de circulation Chemin du Bois, Avenue de l'Hippodrome, Avenue du Bois, Chemin Haut du Bois. Emile Mainvis**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux ;

Vu la lettre de M. le Major délégué du Conseil d'Administration du 43<sup>e</sup> régiment d'Infanterie par laquelle il sollicite l'autorisation pour M. Mainvis, demeurant à Aire-sur-la-Lys, d'emprunter avec sa camionnette automobile les avenues macadamisées pour le transport du linge des troupes de la Citadelle.

Vu l'avis favorable émis par M. le Commissaire central de police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 172 du Code des arrêtés municipaux, M. Mainvis, blanchisseur, demeurant à Aire-sur-la-Lys, est autorisé à emprunter avec une camionnette automobile destinée au transport du linge des troupes de la Citadelle :

a) Le chemin du bois (chemin vicinal n° 6) de l'avenue de l'Hippodrome à l'avenue du Bois ;

b) L'Avenue du Bois ;

c) Le chemin haut du Bois de l'avenue du Bois au chemin conduisant à la porte de service de la Citadelle.

ARTICLE 2. — Cette autorisation délivrée à titre tout à fait exceptionnel ne sera valable que jusqu'au 31 décembre 1930 et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article premier.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Emile Mainvis, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**PROMENADES. — SQUARES. — JARDINS. Grand-Carré**

---

**RÈGLEMENT DE PÊCHE ET DE POLICE DU GRAND-CARRÉ**

ARTICLE PREMIER. — La pêche est autorisée dans le Grand-Carré à tout pêcheur muni d'un permis qui lui sera délivré par le garde.

En cas d'absence du garde, les pêcheurs et promeneurs seront tenus de se munir, préalablement, d'un permis, aux endroits fixés par le Syndicat des Pêcheurs à la ligne et Riverains du Département du Nord, faute de quoi, ils seront considérés comme ayant enfreint le règlement et poursuivis comme tels.

ARTICLE 2. — Les permis seront délivrés contre le paiement d'une redevance de un franc par personne. Les syndiqués et les militaires ne paieront que 50 centimes, donnant droit de pêcher à une seule ligne. Il pourra être délivré un deuxième permis au prix de 50 centimes, au même pêcheur syndiqué ou non, lui permettant une seconde ligne.

Les promeneurs syndiqués seront admis gratuitement dans l'enceinte du Grand-Carré. Les non syndiqués devront acquitter un droit de vingt-cinq centimes.

ARTICLE 3. — A l'exception de la ligne flottante, tout autre engin de pêche est interdit, même l'épuisette, cette dernière ne devant servir qu'à relirer le poisson préalablement pris à l'hameçon.

ARTICLE 4. — Les permis sont personnels et valables seulement du lever au coucher du soleil pour le jour de leur date.

ARTICLE 5. — Il est défendu d'amorcer avec de la terre, ou d'en mélanger aux amorces quelles qu'elles soient.

ARTICLE 6. — L'amorce vive est autorisée.

ARTICLE 7. — Les pêcheurs devront éviter toutes discussions, les perturbateurs seront évincés par le Garde et perdront leur droit de pêche pour le reste du jour.

ARTICLE 8. — *Le Garde devra refuser des permis à tout pêcheur en état d'ivresse ou à ceux qui seraient reconnus perturbateurs.*

ARTICLE 9. — *Les pêcheurs devront se placer au moins à deux mètres de distance les uns des autres, le dernier arrivant est tenu de se conformer à cette prescription.*

ARTICLE 10. — *Le contrôle pourra être exercé sur le lieu de pêche par tout membre du Comité, de même que par le Garde ; MM. les pêcheurs devront présenter leur permis à toute réquisition.*

ARTICLE 11. — *La circulation est interdite aux vélocipédistes dans l'allée bordant le Grand-Carré.*

ARTICLE 12. — *Il est également interdit de stationner avec des chiens même tenus en laisse, aux abords du Grand-Carré et de les y faire baigner.*

ARTICLE 13. — *Les enfants ne pourront pêcher que s'ils sont accompagnés de personnes pouvant les surveiller et en répondre.*

ARTICLE 14. — *Toute infraction au présent règlement ou ayant pour but de frauder, entraînera des poursuites contre les délinquants.*

ARTICLE 15. — *Les Gardes du Grand-Carré et du Bois de la Deûle sont chargés du maintien du bon ordre.*

*Pour le Syndicat des Pêcheurs à la ligne  
et Riverains du Département du Nord,  
Le Président : C. CHASTELAIN.*

VU ET APPROUVE,  
*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Sainte-Catherine**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884,  
Vu le Code des arrêtés municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — *La circulation de tous véhicules est interdite rue Sainte-Catherine (partie comprise entre la place Jacques Louchart et la rue Léonard Danel) à partir du 18 septembre 1930 et ce pendant la durée des travaux à exécuter à l'église Sainte-Catherine,*

ARTICLE 2. — Pendant cette interdiction les véhicules de toute nature devront emprunter soit : 1<sup>o</sup> la rue Léonard-Danel, la rue Royale et la rue de la Barre, ou 2<sup>o</sup> la rue Léonard-Danel, la rue du Gros-Gérard et la rue de la Barre.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue des Urbanistes**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux, notamment l'article 947 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation est interdite rue des Urbanistes à partir du 29 septembre 1930 et ce pendant l'exécution des travaux de canalisations souterraines exécutés par l'Administration des P.T.T. et de repavage de ladite canalisation.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**VOIRIE. — Emprises. Canalisation souterraine dans diverses artères.  
Autorisation Administration des P. T. T.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'ordonnance royale du 4 août 1731 ;

Vu le décret du 27 décembre 1851 ;

Vu la loi du 28 juillet 1885 ;

Vu les lettres des 12 et 18 août 1930, du Directeur régional des Postes et Télégraphes, faisant connaître que son Administration se propose d'exécuter la pose de câbles souterrains dans les voies publiques indiquées aux plans annexés aux demandes susvisées ;

Considérant que les travaux projetés par l'Administration des Postes et Télégraphes sont d'intérêt général, mais qu'il convient néanmoins de prendre certaines mesures pour réglementer leur exécution.

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — La pose de la canalisation sera faite dans les voies publiques appartenant à la voirie urbaine et reprises aux plans annexés aux lettres des 12 et 18 août 1930.

**ARTICLE 2.** — Les câbles seront placés sous chaussée, à 0 m. 50 des bordures des trottoirs, dans les voies où la largeur des trottoirs sera inférieure à 1 mètre.

Lorsque la largeur des trottoirs sera comprise entre 1 mètre et 2 m. 50 les câbles seront placés vers le milieu des trottoirs.

Dans les parties où les trottoirs auront une largeur supérieure à 2 m. 50, les câbles seront placés à 1 m. 25 de la bordure sauf dans les voies où il y a des plantations où les câbles devront être éloignés des arbres d'au moins 2 m. 50. Les obstacles isolés : pylônes, candélabres, bouches d'égouts, etc., seront contournés.

**ARTICLE 3.** — Les câbles seront posés dans une tranchée de 1 m. 20 de profondeur moyenne dans une conduite en ciment.

Leur distance aux canalisations principales d'eau ou de gaz actuellement existantes ne pourra, en aucun point, être inférieure à 1 m.

L'Administration permissionnaire devra prévenir huit jours à l'avance le service des travaux municipaux et les propriétaires des immeubles en bordure de la canalisation, de son intention de commencer les travaux. Ceux-ci devront être conduits de façon à ne pas interrompre l'accès des maisons, que le moins de temps possible ; cet accès sera assuré par des passerelles.

L'Administration des P.T.T. sera responsable des dégâts qui seraient commis aux canalisations de toutes sortes existant à l'endroit des travaux et causés par l'exécution des travaux faisant l'objet du présent arrêté.

**ARTICLE 4.** — L'Administration des P.T.T. devra déplacer à ses frais les câbles ci-dessus mentionnés lors de la réalisation des nouveaux alignements et avant que la Ville n'exécute les travaux de pavage de ces nouvelles voies.

ARTICLE 5. — Les travaux nécessaires pour remettre en état les trottoirs et les autres ouvrages qui auraient été démolis, ainsi que les travaux d'entretien, pendant un an, des parties rétablies, seront effectués par les soins et aux frais de l'Administration des P.T.T.

Elle se conformera, pour l'exécution, à toutes les règles de l'art et suppléera aux déchets de vieux matériaux par des matériaux neufs et de bonne qualité.

ARTICLE 6. — La remise en état des chaussées pavées sera faite et entretenue par le service du payage de la ville, moyennant le remboursement à la ville de Lille d'une indemnité, une fois payée, de onze francs (11 fr.) le mètre carré réfectionné. La surface réfectionnée comprend la largeur de la tranchée, augmentée de celle qui a été ébranlée par l'exécution des travaux, soit un pavé au moins de chaque côté de la fouille.

Travaux à la charge du permissionnaire :

Lors de l'exécution des tranchées de fondation, sable, cassons, graviers ou scories seront triés et déposés à part des terres de la fouille. Les tranchées seront remblayées jusqu'au niveau de la forme de pavage à reconstruire, par couches de 0 m. 15 au plus, soigneusement damées au refus d'un pilon pesant au moins 20 kgs. Dans le cas où les terres employées au comblement seraient mouillées, le permissionnaire devrait arrêter le remblai à 0 m. 15 au-dessous du fond de la forme de pavage et combler cette épaisseur de 0 m. 15 de scories. La couche de fondation sera ensuite rétablie avec les matériaux qui avaient été triés et les pavés seront remis provisoirement en place, il sera suppléé aux déchets de vieux matériaux par des matériaux neufs, de bonne qualité. Les terres en excès seront mises en tas et enlevées par le permissionnaire dans les 24 heures qui suivront l'achèvement du remblai des tranchées. La chaussée sera nettoyée ensuite.

ARTICLE 7. — Le permissionnaire est responsable de l'exécution stricte de toutes les prescriptions ci-dessus. Cette responsabilité s'étendra en tout temps, aux accidents qui pourraient survenir du fait d'affaissement de la chaussée provenant de la mauvaise exécution des tranchées.

ARTICLE 8. — Les droits des tiers sont et demeurent réservés ; le permissionnaire sera responsable vis-à-vis des tiers des accidents qui résulteraient de la présence de ces conducteurs électriques.

ARTICLE 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° à M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

2° à M. le Directeur Régional des P.T.T. ;



3° à M. l'ingénieur en chef du service du contrôle des distributions d'énergie électrique de Lille ;

4° à M. le Directeur des Travaux municipaux.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Rentrée  
des classes et examens d'admission**

---

La rentrée des classes aura lieu le Lundi 6 octobre 1930.

Les inscriptions se feront au Secrétariat (place du Concert), tous les jours, sauf le dimanche, à partir du Lundi 22 septembre, de dix heures à midi jusqu'au Samedi 4 octobre inclus. Les inscriptions ne se font pas par correspondance.

Les candidats devront fournir un extrait de naissance et un certificat de vaccine.

Ils ne peuvent appartenir à aucune école similaire.

Les examens d'admission auront lieu à 9 heures 1/2 du matin.

Pour le Solfège (examen obligatoire pour toutes les classes, sauf pour la déclamation), le lundi 13 octobre ;

Pour les instruments à vent, le mardi 14 ;

Pour le Chant, le mercredi 15 ;

Pour le Piano, le jeudi 16 ;

Pour la Déclamation, le vendredi 17 ;

Pour les Instruments à cordes, le samedi 18 ;

L'ÂGE MAXIMUM D'ADMISSION EST FIXÉ :

Pour l'Harmonie, Contrepoint et Fugue à 22 ans ; pour l'Orgue à 22 ans ;

Pour le Chant (hommes à 26 ans) ; pour le Chant (femmes), à 23 ans ;

Pour le Piano (classes supérieures), à 18 ans ; (classes préparatoires) à 15 ans ;

Pour le Violon (classes supérieures) à 18 ans ; (classes préparatoires) à 15 ans ;

Pour le Violoncelle (classe supérieure) à 20 ans ; (classe préparatoire), à 17 ans ;

Pour la Contrebasse à 22 ans ;

Pour la Flûte, le Hautbois, la Clarinette, à 20 ans ;

Pour le Basson, le Cor, le Cornet à pistons, la Trompette, le Trombone et le Saxophone, à 23 ans ; pour la Déclamation, à 25 ans.

*Le Directeur,*  
Emile RATEZ.

Hôtel de Ville, le 15 septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : D<sup>r</sup> Paul BARDOU.*

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL. — Ecole  
Pratique de Commerce et d'Industrie pour jeunes filles  
Valentine Labbé**

---

**RENTREE DES CLASSES**

La rentrée des classes aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> octobre, à 8 h. 30 du matin.

Conditions d'admission. — Pour être admises les élèves doivent :

1<sup>o</sup> Etre âgées de 12 ans accomplis si elles sont titulaires du Certificat d'Etudes primaires et de 13 ans si elles ne possèdent pas ce diplôme.

2<sup>o</sup> Produire un certificat de bonne conduite signé de la Directrice du dernier établissement scolaire fréquenté et un certificat de revaccination.

3<sup>o</sup> Subir avec succès l'examen d'admission qui aura lieu le jour de la rentrée.

**But de l'Ecole.** — Il est rappelé aux familles que l'Ecole prépare :

1<sup>o</sup> *Aux Carrières Commerciales* et forme des sténo-dactylographes, secrétaires, employées de banque et d'administration, employées des Postes et Télégraphes, assurances, etc. ;

2<sup>o</sup> *Aux différents métiers féminins* : couturières, brodeuses, lingères, modistes, dessinatrices, etc.

De plus, des Cours d'Enseignement ménager communs aux deux sections permettent aux élèves de se préparer à bien remplir leur futur rôle de maîtresse de maison.

Le placement des élèves, à leur sortie, est assuré par les soins de l'Ecole.

Des bourses d'apprentissage sont accordées aux élèves dont les familles sont dignes d'intérêt.

Les élèves des quartiers éloignés peuvent prendre leur repas de midi à l'Ecole, moyennant une rétribution modique.

**L'ENSEIGNEMENT EST ENTIEREMENT GRATUIT**

Pour tous autres renseignements et pour les inscriptions, s'adresser à l'École 11, rue de Thionville, à partir du 20 septembre, les jours non fériés de 14 à 16 heures.

Hôtel de Ville, le 15 septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille.*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL. — Ecole  
Valentine Labbé. Secrétaire. Nomination M<sup>lle</sup> Schalckens**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M<sup>lle</sup> Georgette Schalckens, née à Lille, le 14 avril 1910, domiciliée avenue Eugène Varlin, groupe Gustave Delory, n° 107, est nommée secrétaire de l'École Valentine Labbé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

M<sup>lle</sup> Schalckens recevra une indemnité annuelle de 9.288 fr., payable mensuellement et non soumise à retenue.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL. — Ecole  
Valentine Labbé. Secrétaire. Démission M<sup>lle</sup> Héreng**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la lettre en date du 30 août 1930, par laquelle M<sup>lle</sup> Héreng, secrétaire de l'École pratique Valentine Labbé, donne sa démission.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de M<sup>lle</sup> Héreng, secrétaire à l'école pratique Valentine Labbé, est acceptée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL. — Ecole  
Valentine Labbé. Secrétaire. Démission M<sup>lle</sup> Héreng**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 12 septembre, acceptant la démission de M<sup>lle</sup> Héreng, en qualité de secrétaire de l'école Valentine Labbé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1930 ;

Considérant que M<sup>lle</sup> Héreng a assuré ses fonctions jusqu'au 15 septembre inclus ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le point de départ de la démission de M<sup>lle</sup> Héreng est fixé au 15 septembre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles payantes. Rétribution  
scolaire. Fixation**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 153 ;

Vu l'instruction générale de finances du 20 juin 1859, articles 923 et 993 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 novembre 1919, approuvée le 8 décembre suivant par M. le Préfet du Nord ;

Vu notre arrêté du 16 décembre 1919, instituant des régisseurs de recettes ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 juillet 1928, approuvée le 29 septembre suivant par M. le Préfet du Nord ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La rétribution scolaire mensuelle à exiger des parents ayant plusieurs enfants dans nos écoles payantes (écoles Rollin, Montesquieu, Victor Duruy, Descartes et Louis Blanc) est fixée comme suit :

	Ecoles primaires élémentaires	Ecole Louis-Blanc
1 <sup>er</sup> enfant .....	20 fr.	16 fr.
2 <sup>e</sup> enfant .....	15 fr.	7 fr. 50
3 <sup>e</sup> enfant et suivants .....	10 fr.	5 fr.

ARTICLE 2. — Toutes les dispositions de notre arrêté du 16 décembre 1919 restent applicables.

ARTICLE 3. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Rollin. Perception des rétributions scolaires. Régisseur. Nomination. M. Waxin**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 153 ;

Vu l'instruction générale des Finances du 20 juin 1859, articles 923 et 993 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 novembre 1919, approuvée le 8 décembre suivant par M. le Préfet du Nord ;

Vu notre arrêté en date du 16 décembre 1919, instituant des régisseurs de recettes pour la perception des rétributions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant les écoles payantes ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Waxin nommé à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1930, Directeur de l'école Rollin, rue du Marché, sera chargé, à partir de cette même date, de la perception des rétributions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant ladite école.

ARTICLE 2. — Toutes les dispositions de notre arrêté du 16 décembre 1919 restent applicables.

ARTICLE 3. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Rollin. Cours de dessin.  
Professeur. Nomination M. Waxin**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Waxin, Directeur de l'école Rollin, est chargé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, du cours de dessin de cette école, en remplacement de M. Cabre.

ARTICLE 2. — M. Waxin recevra une indemnité annuelle de douze cents francs, non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Victor-Duruy. Perception des rétributions scolaires. Régisseur. Nomination M. Sagary**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 153 ;

Vu l'instruction générale des Finances du 20 juin 1859, articles 923 et 993 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 novembre 1919, approuvée par M. le Préfet du Nord le 8 décembre suivant ;

Vu notre arrêté en date du 16 décembre 1919 instituant des régisseurs de recettes pour la perception des rétributions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant les écoles payantes ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Sagary, nommé à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1930, Directeur de l'école Victor Duruy, rue Dupetit Thouars, sera chargé, à partir de cette même date, de la perception des rétributions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant ladite école.

ARTICLE 2. — Toutes les dispositions de notre arrêté du 16 décembre 1919 restent applicables.

ARTICLE 3. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRÓ.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Victor-Duruy. Cours de dessin. Professeur. Nomination Sagary**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire .

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Sagary, Directeur de l'Ecole Victor Duruy, est chargé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, du cours de dessin de cette

école, en remplacement de M. Bara, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Sagary recevra une indemnité annuelle de douze cents francs, non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles Montesquieu et Descartes.  
Professeur de chant. Traitement. M<sup>me</sup> Blareau**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 12 juin 1930 ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1930, approuvant la création d'une 7<sup>e</sup> classe à l'école Montesquieu ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930, les indemnités annuelles servies à M<sup>me</sup> Blareau, professeur de chant des écoles Montesquieu et Descartes, seront les suivantes :

2.800 francs pour les cours de l'école Montesquieu ;

1.600 francs pour les cours de l'école Descartes.

ARTICLE 2. — M<sup>me</sup> Blareau devra, par semaine :

7 heures de cours à l'école Montesquieu ;

4 heures de cours à l'école Descartes.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



---

**COURS MUNICIPAUX. — Cours de chauffeurs-conducteurs  
de machines à vapeur et autres moteurs thermiques**

---

Ce cours aura lieu tous les Jeudis à partir du 16 octobre 1930, dans l'Amphithéâtre de Physique de l'Institut Industriel, entrée par la rue Jeanne-d'Arc, à 19 heures.

Professeur : M. Quembre, Ingénieur des T.P.E. (Mines).

Les inscriptions seront reçues à l'Institut par le Professeur, les Jeudis à 19 heures.

**PROGRAMME POUR L'ANNÉE 1930-1931**

**I. — Préliminaires**

Etat des corps. Pression atmosphérique. Loi de Mariotte et Principe de Pascal. Chaleur. Dilatation des corps. Thermomètre. Conductibilité. Rayonnement.

Chaleur spécifique. Chaleur latente. Vapeur d'eau. Combustible. Combustion. Production de la chaleur (Chauffage). Production de la vapeur. Historique de la vapeur.

**II. — Générateurs de vapeur**

Foyers et grilles. Carneaux. Cheminées. Tirage. Surface de chauffe. Différents types de générateurs : 1°) Chaudières fixes. Chaudières cylindriques à foyer extérieur avec ou sans bouilleurs. Chaudières à foyer intérieur.

Chaudières semi-tubulaires. Chaudières à tubes d'eau. Réchauffeurs. Surchauffeurs. Récipient de vapeur.

2°) Chaudières semi-fixes ; 3°) Chaudières locomobiles ; 4°) Chaudières locomotives. Construction des générateurs.

Appareils accessoires de générateurs. Timbres. Soupapes de sûreté. Manomètres. Niveau de l'eau. Indicateurs de niveau d'eau

Alimentation des générateurs. Ballon d'alimentation. Pompes. Injecteurs. Clapets de retenue. Incrustations. Désincrustants.

Visite et nettoyage.

Avaries. Coups de feu. Explosions. Conduite et entretien des générateurs.

Législation concernant les appareils à vapeur.

**III. — Machines à vapeur**

Historique et description générale des machines à vapeur. Appareils de distribution. Divers types de détente.

Condenseurs. Régulateurs. Volants. Machines à balancier, Machines verticales, Machines horizontales. Turbines,

Machines locomobiles. Machines locomotives.  
Conduite et entretien des machines.

IV. — *Moteurs à combustion interne*

Historique et description générale. Combustibles utilisés. Gazo-  
gènes. Air carburé des différents cycles.

Puissance et rendement des moteurs.

Constitution des moteurs. Allumage et régulation.

Réfrigération et graissage. Entretien.

Monographie des principaux moteurs industriels.

Indépendamment des leçons indiquées ci-dessus, il sera fait le  
dimanche, sous la direction du Professeur, des visites dans les usines,  
pour étudier en détail, les divers systèmes de générateurs et de  
machines.

Des certificats de capacité et des Diplômes, seront décernés aux  
élèves qui auront subi les examens avec succès, devant le Jury  
spécial.

La Société des Sciences distribuera, dans sa séance solennelle  
aux élèves les plus méritants, des médailles en argent et en bronze  
accompagnées de primes, le cas échéant.

Hôtel de Ville, le 20 septembre 1930.

*Pour le Maire de Ville,*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

**COURS MUNICIPAUX. — Filature et tissage. Année 1930-31**

---

Les cours Municipaux de Filature et de Tissage ont lieu à l'Ecole  
Baggio, rue Racine, et à l'Institut Industriel du Nord, rue Jeanne-  
d'Arc, les jours et aux heures indiqués ci-dessous.

**TECHNOLOGIE**

*Filature :*

(Coton). — Généralités. Opérations précédant le filage. Filage. Opé-  
rations annexes. Généralités sur les installations.

Samedi de 2 à 4 heures : Ecole Baggio.

Dimanche de 9 à 10 heures : Institut Industriel.

(Lin). — Peignage, étalage, étirage, banes à broches, Métiers à  
filé. Opérations accessoires. Filature des étoupes.

Samedi de 4 à 6 heures : Ecole Baggio.

Dimanche de 10 à 11 heures : Institut Industriel.

*Tissage :*

Première année...	a) Préparations. Théorie des armures simples .....	} Samedi, de 2 à 4 h. Ecole Baggio
	b) Etude des fibres. Titrage et conditionnement ....	
Deuxième année..	a) Préparations. Théorie des armures complexes. Etude des prix de revient .....	} Samedi, de 4 à 6 h. Ecole Baggio
	b) Décomposition et analyse d'échantillons .....	

TRAVAUX PRATIQUES

Fonctionnement des métiers. Divers types. Montage, démontage, réglage.

*Filature.* — Dimanche de 9 à 11 heures, à l'Institut industriel.

*Tissage.* — Samedi de 3 à 5 heures, à l'Ecole Baggio.

Au cours de l'année scolaire, il sera fait en outre un certain nombre de visites d'usines.

Les Cours municipaux de Filature et de Tissage sont gratuits. Ils donnent lieu, après examen ou fin d'apprentissage, à l'attribution d'un Diplôme délivré par la Ville de Lille. Rentrée des Cours le *Samedi 18 octobre.*

Les inscriptions sont reçues par les professeurs aux heures des cours à l'Ecole Baggio, et à l'Institut Industriel.

Hôtel de Ville le 20 septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

**COURS MUNICIPAUX. — Langues étrangères. Réouverture.**  
1930-1931

---

Ces cours sont mixtes. Ils s'ouvriront le lundi 6 octobre 1930.

*Pour l'Anglais :* Square Dutilleul, 4, à l'Ecole de Garçons.

*Pour l'Allemand :* à l'Ecole de Filles, 97, boulevard de la Liberté.

COURS D'ANGLAIS

1° — Cours préparatoire et élémentaire	} Mardi et Samedi de 19 heures à 21 heures
Professeur : M. CAREME	
2° — Cours moyen et supérieur	}
Professeur : M. DANCHIN	

COURS D'ALLEMAND

- |   |   |
|---|---|
| 1° — Cours préparatoire et élémentaire<br>Professeur : M. LENGAIGNE | } Lundi et Vendredi<br>de 19 heures à 21 heures |
| 2° — Cours moyen et supérieur<br>Professeur : M. WALTZ              |   |

Pour les inscriptions, s'adresser à l'Ecole de Garçons, square Dutilleul, 4, et à l'Ecole de Filles, boulevard de la Liberté, 97, aux jours et heures des Cours.

Lille, le 20 septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : A. FAVIERES.*

---

COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS

SECTIONS PREPARATOIRES (Année 1930-1931)

Les Cours d'Adultes, orientés vers la profession, constituent la section préparatoire des Cours Municipaux professionnels.

Centres. — Ils ont lieu dans les écoles ci-après :

Ecole Jussieu, square Dutilleul ; Ecole Michelet, rue Fabricy ; Ecole Buffon, rue Fénelon ; Ecole Lakanal, Mont-de-Terre ; Ecole Turgot, rue de l'Arbrisseau.

Organisation. — Dans chaque centre, deux degrés d'enseignement :

1<sup>er</sup> Degré (illettrés) Cours comprenant :

Lecture, orthographe : 1 heure par semaine. — Ecriture, calcul : 1 heure par semaine.

2<sup>e</sup> Degré. Cours comprenant :

Orthographe, rédaction (Applications professionnelles) : 1 heure par semaine. — Ecriture, calcul (Applications professionnelles) : 1 heure par semaine. — Tracé géométrique et croquis : 1 heure 1/2 par semaine.

HORAIRE. — Les classes de français, d'écriture, de calcul ont lieu de 6 h. 30 à 7 h. 30 ; celles de dessin de 6 h. 30 à 8 heures. Les jours sont indiqués dans le tableau ci-après ;

CENTRES	1 <sup>er</sup> Degré		2 <sup>e</sup> Degré		
	Lecture Orthogr.	Ecriture Calcul	Orthogr. Rédact.	Lecture Calcul	Dessin
Ecole Jussieu ....	Mardi	Vendredi	Mardi	Vendredi	Mercredi
» Michelet ...	»	»	»	Mercredi	Vendredi
» Buffon .....	»	»	»	Vendredi	Lundi
» Lakanal ...	»	»	Mercredi	»	Mardi
» Turgot .....	»	»	Mardi	»	Mercredi

OBLIGATION. — La fréquentation de ces cours est obligatoire (Loi du 25 juillet 1919) pour les jeunes ouvriers ou apprentis non pourvus du Certificat d'Etudes Primaires, et trop faibles pour suivre avec profit les Cours Professionnels.

Rentrée des Cours Préparatoires le Lundi 13 Octobre. Les inscriptions seront reçues dans les divers centres, à partir de cette date, aux heures et jours indiqués à l'horaire, sur présentation du Livret de famille et d'un Certificat de l'employeur.

Hôtel de Ville, le 20 septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille :*

*L'Adjoint délégué à l'Instruction Publique :*

A. FAVIERES.

*L'Adjoint délégué à l'Enseignement Technique :*

Louis MASSON,

*Conseiller Général du Nord.*

**COURS PROFESSIONNELS. — Cours de perfectionnement professionnel et cours ménagers pour jeunes filles. Réouverture.**

**Programme et horaire. Année scolaire 1930-1931**

Réouverture des cours professionnels destinés à compléter les connaissances techniques des apprenties, ouvrières et employées de commerce et de l'industrie et des cours ménagers dont le but est de donner à toutes les jeunes filles, les notions d'hygiène et d'éducation ménagère qui leur sont indispensables pour bien remplir leur futur rôle d'épouses et de mères de famille.

Les cours sont gratuits. Ils s'adressent à toutes les jeunes filles. Les cours professionnels sont obligatoires pour les apprenties, ouvrières et employées de moins de 18 ans ne possédant pas de diplômes techniques,

Ils ont lieu le soir dans les locaux et aux jours suivants :

**1° — 11, Rue de Thionville**

De 19 heures à 20 heures 1/2

ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

Lundi. — Sténo-dactylographie : de 18 h. 30 à 19 h. 30, 1<sup>re</sup> année.  
De 19 h. 30 à 20 h. 30, 2<sup>e</sup> année.

Mardi. — Français et correspondance commerciale, 1<sup>re</sup> année.  
Sténotypie, 1<sup>re</sup> année.

Mercredi. — Sténo-dactylographie : de 18 h. 30 à 19 h. 30, 1<sup>re</sup> année.  
De 19 h. 30 à 20 h. 30, 2<sup>e</sup> année.

Judi. — Anglais, 1<sup>re</sup> année. — Sténotypie, 2<sup>e</sup> année.

Vendredi. — Français et correspondance commerciale, 2<sup>e</sup> année.

Samedi. — Anglais, 2<sup>e</sup> année.

Samedi après-midi.

Dimanche matin. — Comptabilité, de 9 heures à 12 heures.

De 18 heures 1/2 à 20 heures 1/2

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL

Coupe et couture du costume féminin, 1<sup>re</sup> année.

Enseignement ménager : lingerie, cuisine, raccommodage, repassage, économie domestique.

Coupe et couture du costume féminin, 2<sup>e</sup> année. Professionnelles.

Dessin appliqué aux industries féminines.

Enseignement ménager : lingerie, cuisine, repassage, raccommodage.

Broderie blanche et d'ameublement.

Modes : de 14 h. 1/2 à 17 heures et de 18 à 20 heures.

**2° — Rue de la Vignette, de 18 heures 1/2 à 20 heures 1/2**

Mardi. — Broderie blanche et de couleur.

Mercredi. — Cuisine, enseignement ménager, économie domestique.

Judi. — Repassage.

Vendredi. — Coupe et couture du costume féminin.

Samedi. — Lingerie.

**3° — Ecole de filles Paulin-Parent, rue de Rivoli, à Fives**

De 18 heures 1/2 à 20 heures 1/2

Mardi. — Coupe et couture du costume féminin.

Mercredi. — Lingerie.

Jeudi. — Cuisine, enseignement ménager, économie domestique.

Vendredi. — Repassage.

L'ouverture de ces différents cours est fixée au **vendredi 17 octobre 1930**. Pour les inscriptions, s'adresser aux différents groupes, aux jours et heures des cours à partir du **lundi 13 octobre**.

*Pour le Maire de Lille,*  
L'Adjoint délégué ; Louis MASSON.

**COURS PROFESSIONNELS.** — Obligatoires pour tous les apprentis et ouvriers âgés de moins de 18 ans (Loi du 25 juillet 1919)

**Emplacement et horaire**

ANNEE SCOLAIRE 1930-1931

**1<sup>er</sup> Degré (Illettrés)** (Anciens Cours d'Adultes)

Destinés aux jeunes gens non pourvus du Certificat d'Etudes primaires

**ECOLES**

**1<sup>er</sup> Degré (Illettrés)**  
Lecture et orthographe, de  
6 h. 30 à 7 h. 30.  
Ecriture, calcul, de 6 h. 30  
à 7 h. 30.

**2<sup>me</sup> Degré**

Orthographe, rédaction, de  
6 h. 30 à 7 h. 30.  
Ecriture, calcul, de 6 h. 30  
à 7 h. 30.  
Dessin géométrique (tracé), de  
6 h. 30 à 8 heures.

	Jussieu	Michelet	Buffon	Lakanal	Turgot
	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi
	Mardi	Mardi	Mardi	Mercredi	Mardi
	Vendredi	Mercredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi
	Mercredi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi

**2° — COURS PROFESSIONNELS**

Ouverts aux jeunes gens qui sont pourvus du Certificat d'Etudes primaires  
ou qui ont suivi un an ou deux les cours préparatoires

**A. — CONSTRUCTIONS MECANIQUE ET METALLIQUE**

**Ajusteurs, Traceurs, Tourneurs, Fraiseurs, Raboteurs, Forgerons**

Dessin industriel	{ Cours élémentaire ..... Mardi, Jeudi	} 6 h. 30 à 8 heures	} ECOLE BAGGIO
	{ » moyen ..... Mercredi		
	{ » supérieur ..... Samedi		
Technologie .....	{ Cours élémentaire ..... Mercr., Vendr.	} 6 à 7 heures 7 à 8 heures 7 à 8 heures	} ECOLE BAGGIO
	{ » moyen ..... Vendredi		
	{ » supérieur ..... Mercredi		
Travaux pratiques	{ Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi .....	} 6 h. à 8 heures	}

**Modeleurs, Noyauteurs, Mouleurs**

Dessin industriel. — (Voir ci-dessus).			
Technologie .....	{ Lundi et Samedi .....	} 6 à 8 heures	} ECOLE BAGGIO
Travaux pratiques	{ Lundi et Samedi .....		

**Chaudronniers, Charpentiers, Traceurs**

Dessin, technologie .....	{ Cours élémentaire ..... Lundi	} 6 h. 30 à 8 heures	} ECOLE BAGGIO
	{ Cours supérieur ..... Lundi		
Travaux pratiques	{ Mardi et Samedi .....	} 6 à 8 heures	}

**B. — BATIMENT ET AMEUBLEMENT**

**Serruriers-Tôliers, Plombiers-Zingueurs**

Dessin, technologie .....	{ Cours élémentaire ..... Lundi	} 6 h. 30 à 8 heures	} ECOLE BAGGIO
	{ » supérieur ..... Lundi		
Dessin d'ornement	{ Dimanche .....	} 8 h. 30 à 10 h.	} ECOLE BAGGIO
Travaux pratiques	{ Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi .....		

**Menuisiers, Ebénistes, Sculpteurs, Tapissiers**

Dessin, technologie .....	{ Cours élémentaire ..... Lundi	} 6 h. 30 à 8 heures	} ECOLE BAGGIO
	{ » supérieur ..... Samedi		
Dessin d'ornement (étude des styles)	{ Dimanche .....	} 10 à 11 h 30	} ECOLE BAGGIO
Travaux pratiques	{ Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi .....		



C. — IMPRIMERIE

**Compositeurs-typos, Dessinateurs, Graveurs sur pierre**

Orthographe, grammaire.....	{ Cours élémentaire .....	Mardi	{ 7 à 7 h. 30	} ECOLE BAGGIO
	{ » supérieur .....	Samedi		
Dessin d'ornement (étude des styles)	{ Cours élémentaire .....	Vendredi	{ 6 h. 30 à 7 h. 30	
	{ » supérieur .....	Mardi		
Technologie .....	{ Samedi		{ 6 h. 30 à 7 h.	
Travaux pratiques	{ Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi		{ 5 h. 30 à 7 h. 30	

**Imprimeurs-typos, Imprimeurs-lithos, Papetiers, Relieurs**

Dessin d'ornement	{ Cours élémentaire .....	Vendredi	{ 6 h. 30 à 7 h. 30	} ECOLE BAGGIO
	{ Cours supérieur .....	Mardi		
Technologie .....	{ Vendredi .....		{ 7 à 7 h. 30	
Travaux pratiques	{ Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi		{ 5 h. 30 à 7 h. 30	

D) — FILATURE, TISSAGE

Technologie .....	{ Filature de coton.....	{ Samedi	{ 2 à 4 heures	} ECOLE
		{ Dimanche	{ 9 à 10 heures	
Technologie .....	{ Filature de lin.....	{ Samedi	{ 4 à 6 heures	} BAGGIO
		{ Dimanche	{ 10 à 11 heures	
Travaux pratiques	{ Filature .....	{ Samedi	{ 2 à 4 heures	} Inst. Indust. du Nord.
		{ Tissage .....	{ Samedi	
Travaux pratiques	{ Filature .....	{ Dimanche	{ 9 à 11 heures	} Inst. Indust. du Nord.
		{ Tissage .....	{ Samedi	

N. B. — Au cours de l'année scolaire, il sera fait un certain nombre de visites d'usines

E) — COUPE EN CONFECTION

Technologie, des- sin, calcul, tra- vaux pratiques.	{ Cours élémentaire..	Jedi	{ 6 à 8 heures	} Place Philippe de Girard
	{ » moyen .....	Mardi et Mercredi	{ 6 à 8 heures	
	{ » supérieur ..	Mercredi et Vendredi	{ 6 à 8 heures	

F) — CONDUITE DES GÉNÉRATEURS ET MACHINES A VAPEUR

Enseignement théorique et pratique .....	{ Jeudi .....		{ A 7 heures	} Inst. Indust. du Nord

N. B. — Au cours de l'année scolaire, il sera fait, le dimanche, un certain nombre de visites d'usines, pour l'étude détaillée des divers systèmes de générateurs et de machines

Les cours municipaux sont gratuits. Ils donnent lieu après examen à l'attribution du certificat d'aptitude professionnelle (diplôme élémentaire), et du brevet professionnel (diplôme supérieur), délivrés par M. le Préfet du Nord, ou de diplômes spéciaux (filature, tissage, conduite des machines à vapeur), délivrés par la ville de Lille.

La rentrée est fixée au lundi 13 octobre. Les inscriptions seront

reçues dans les divers centres, aux jours et heures des cours, à partir de cette date. Pièces à produire : livret de famille, certificat de l'employeur, et, pour les nouveaux seulement, le certificat d'études primaires.

Une carte sera délivrée aux inscrits. Cette carte, indiquant l'horaire, sera exigée pour l'admission aux cours.

Hôtel de Ville, le 20 septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué ; Louis MASSON.*

---

**ALIMENTATION. — Halles Centrales. Facteur. Admission. René Hermant**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des arrêtés municipaux, articles 489 et 490 ;

Vu la lettre du 27 mars 1930 par laquelle M. Chanfrau, facteur aux Halles centrales, fait connaître qu'il abandonne l'emplacement qui lui avait été attribué dans les halles ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 12 ~~juil-~~<sup>juin</sup> 1930 ;

Attendu que M. René Hermant s'est fait régulièrement inscrire au greffe du Tribunal de Commerce de Lille comme facteur aux Halles, et qu'il a prêté serment en cette qualité devant ledit Tribunal le 18 juillet 1930.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. René Hermant, domicilié à Lille, 37, boulevard Victor-Hugo, est admis à exercer les fonctions de facteur à l'intérieur des Halles centrales, pour occuper l'emplacement laissé vacant par M. Chanfrau.

ARTICLE 2. — M. René Hermant est assujéti au versement d'un cautionnement de 5.000 francs qu'il est autorisé à réaliser en numéraire, en valeurs du Trésor, bons de la Défense Nationale, rentes sur l'Etat, en obligations des départements, des villes, du Crédit Foncier, de France, du Crédit National, des Compagnies de Chemins de fer ayant la garantie de l'Etat, ainsi qu'en toute autre valeur acceptée en garantie d'avances par la Banque de France.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> septembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : SAINT-VENANT.*

---

---

**POLICE. — Commissaires de police. Mise en congé. M. Carré.**  
**Commissaire central**

---

M. Carré, Sully-Marcel, Commissaire central à Lille, a été, sur sa demande, mis en congé pour raison de santé à compter du 25 septembre 1930.

---

---

**POLICE. — Commissaire central de police. Nomination M. Coissard**

---

M. Coissard, Maurice-Louis, Commissaire de police, Chef de la Sûreté à Lille, a été nommé Commissaire central hors classe, premier échelon, en remplacement de M. Carré, par décret du 22 septembre 1930 avec effet à partir du 25 même mois.

M. Coissard a été installé le 25 septembre 1930.

---

---

### Statistique Sanitaire du Mois de Septembre 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201,921 habitants

#### I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
193	19	286	73	359	16	3	19	246	1	22	

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE 60 ANS et AU DELÀ	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 59 ANS		
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal).						
3	Typhus exanthématique						
4	Fièvre et Cachexie paludéennes						
5	Variole						
6	Rougeole						
7	Scarlatine						
8	Coqueluche						
9	Diphthérie et Croup		1				1
10	Grippe						
11	Choléra asiatique						
12	Entérite ch. léridorme						
13	Autres maladies épidémiques		3	18	10	1	32
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire						
15	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	2					2
16	Autres tuberculoses			2		1	3
17	Cancer et autres tumeurs malignes			3	6	22	31
18	Méningite simple			2		1	3
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau				5	18	23
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)				4	13	17
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)						
22	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)			1		1	2
23	Pneumonie					1	1
24	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phisie exceptée)	1	3	3	1	7	15
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté)				1		1
26	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans)	10					10
27	Appendicite et Typhlite		1	1		1	3
28	Hernie, Obstruction intestinale					1	1
29	Cirrhose du foie				3	1	4
30	Néphrite aiguë ou chronique		1		4	3	8
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme						
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)						
33	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement						
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	12					12
35	Sénilité					13	13
36	Morts violentes (suicide excepté)		1	1	1	3	6
37	Suicide			1			1
38	Autres maladies		4	5	14	14	41
39	Maladie inconnue ou mal définie	4	1	5	4	5	15
	<b>TOTAUX</b>	29	15	42	54	106	246

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel. Echelle de traitement.  
Modifications**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux ;

Vu la décision de la Commission du personnel en date du 17 juillet 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de notre arrêté en date du 3 juillet 1930, fixant l'échelle des traitements du Personnel municipal, sont modifiées comme suit :

7<sup>e</sup> Catégorie :

Agent spécial du Lycée Fénelon.	}	9.000 - 10.000 - 11.000 - 12.000 13.000 - 14.000 - 15.000 - 16.000
Surveillante générale du Lycée Fénelon.		
Surveillant général Ecole des Beaux-Arts.		
Secrétaire Palais des Beaux-Arts.		
Secrétaire de la Direction du Conservatoire de Musique.		

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel auxiliaire permanent  
et personnel auxiliaire temporaire. Indemnités familiales**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 21 juin 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930, il sera alloué au personnel auxiliaire permanent (employés de bureau, aides électriciens, aides paveurs, etc...), ainsi qu'au personnel auxiliaire temporaire (terrassiers, ouvriers dits chômeurs, veilleurs de nuit, etc...), des indemnités familiales calculées comme suit :

- 30 fr. par mois pour le premier enfant ;
- 30 fr. par mois pour le deuxième enfant ;
- 45 fr. par mois pour le troisième enfant ;
- 45 fr. par mois pour le quatrième enfant ;
- 45 fr. par mois pour le cinquième enfant ;
- 60 fr. par mois pour le sixième et pour chacun des autres enfants en sus du sixième.

ARTICLE 2. — Ces indemnités seront attribuées suivant les modalités d'application ci-après :

- a) l'allocation sera accordée pour les enfants de moins de treize ans ne rapportant aucun salaire au foyer ;
- b) elle sera versée à dater du jour de la naissance ;
- c) elle sera payée mensuellement entre les mains du mari ou de la femme ;
- d) elle sera due à tous les employés et ouvriers auxiliaires après trois mois de services continus dans les services municipaux ;
- e) elle ne sera pas due quand l'employé ou l'ouvrier n'aura pas droit au salaire — pour absence irrégulière — et pour toute la période de cette absence ;
- f) elle sera réduite de moitié : 1° quand l'employé ou l'ouvrier, accidenté du travail, recevra un demi-salaire ; 2° cessera d'être payée quand ce demi-salaire ne sera pas versé à l'intéressé.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENÛRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Directions et services divers.**  
**Promotions**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois d'octobre 1930 :

NOMS	EMPLOI	Classe	Trailement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe	Montant des avantages en nature
------	--------	--------	------------	--	---------------------------------

**Secrétariat Général**

David, Mme	Dame empl. pr.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930	
------------	----------------	-----------------	--------	------------------------------	--

**1<sup>re</sup> Direction**

MM.					
Libert	Chef de bureau	2 <sup>me</sup>	22.500	1 <sup>er</sup> octobre 1930	
Picot	id.	2 <sup>me</sup>	22.500	1 <sup>er</sup> octobre 1930	
Timmermans	Manœuvre	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> octobre 1930	

**3<sup>me</sup> Direction**

Gochon	Commis princip.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930	
--------	-----------------	-----------------	--------	------------------------------	--

**4<sup>me</sup> Direction**

Schutz	Concierge	5 <sup>me</sup>	9.400	1 <sup>er</sup> octobre 1930	1.880 C. N.
Vandenneste	id.	3 <sup>me</sup>	9.300	1 <sup>er</sup> octobre 1930	1.860 C. N.

**5<sup>me</sup> Direction**

Petit	Chef de bureau	2 <sup>me</sup>	22.500	1 <sup>er</sup> octobre 1930	
Dumoulin, Mme	Dame empl. pr.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930	

**Recette Municipale**

Bayve	Commis princip.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930	
-------	-----------------	-----------------	--------	------------------------------	--

**Ouvriers qualifiés**

Tonnel	Fossoyeur	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930	
Vanderschaegh	id.	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930	

**Manœuvres**

Vandendooren	Buandier	2 <sup>me</sup>	9.600	16 octobre 1930	
--------------	----------	-----------------	-------	-----------------	--

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Directions et services divers.  
Promotions**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois de septembre 1930 :

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
------	--------	--------	------------	--

**2<sup>me</sup> Direction**

MM. Courthéoux	Ingénieur	1 <sup>re</sup>	34.500	1 <sup>er</sup> septembre 1930
-------------------	-----------	-----------------	--------	--------------------------------

**5<sup>me</sup> Direction**

Duriez Georges	Inspecteur	2 <sup>me</sup>	16.500	1 <sup>er</sup> septembre 1930
Robert	Maître de nage	4 <sup>me</sup>	9.800	16 septembre 1930

**Ouvriers qualifiés**

Dewandel	Chauffeur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> septembre 1930
Vangermée A.	Fossoyeur	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> septembre 1926

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Nomination**  
**M<sup>me</sup> Chambon, Marie-Thérèse**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux, article 8 ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 9 mars 1930 pour l'emploi de commis aux écritures à la mairie.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Chambon, née Devourdy, née à Lille le 26 août 1901, est nommée commis aux écritures, stagiaire, de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 2. — M<sup>me</sup> Chambon est affectée au 6<sup>e</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> Direction.

ARTICLE 3. — M<sup>me</sup> Chambon est autorisée à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration du stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues par l'article 9 du statut du personnel municipal.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Mutation.**  
**M<sup>lle</sup> Gabrielle Matin**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>lle</sup> Gabrielle Mathis, commis stagiaire au 6<sup>e</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, est affectée, en la même qualité, au 1<sup>er</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Mutation  
Gustave Tant**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Gustave Tant, commis au 1<sup>er</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, est affecté, en la même qualité, au 1<sup>er</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930, en remplacement de M. Férandelle, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 2<sup>e</sup> Direction. Traitement. Fauvet  
Ingénieur T. P. E.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics en date du 22 août 1930 (J. O. du 27 août 1930) élevant à la 2<sup>e</sup> classe de son grade M. Fauvet, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930, M. Fauvet recevra le traitement respectif correspondant à la classe à laquelle il a été promu.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. Promotion Caudrelier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Caudrelier, professeur d'aquarelle à l'Ecole des Beaux-Arts, est promu à la 3<sup>e</sup> classe de son emploi à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 2. — Le traitement de M. Caudrelier est fixé à 42.000 fr. par an pour 12 heures de cours par semaine.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. Mutation.  
Clotaire Férandelle**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de la Commission du personnel en date du 19 septembre 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Clotaire Férandelle, sous-chef affecté au 1<sup>er</sup> bureau de la 4<sup>e</sup> direction, est nommé, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930, secrétaire du Conservatoire National de musique, en remplacement de M. Dareq, décédé.

ARTICLE 2 — M. Férandelle ne pourra cumuler ses fonctions avec celles de professeur de musique, ni se livrer au commerce d'instruments de musique.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. Démission.  
M. et M<sup>me</sup> Parent**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la lettre par laquelle M. et M<sup>me</sup> Parent, concierges à l'école de natation, donnent leur démission à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — La démission de M. Parent, concierge à l'école de natation, et de M<sup>me</sup> Parent, lingère audit établissement, est acceptée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1930,

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Titularisation Hector Briois**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du Personnel de la police.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Hector Briois, agent de sûreté stagiaire, est titularisé dans son emploi à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du personnel de la Police.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel de la police est fixé comme suit, pour le mois d'octobre 1930.

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
MM.				
Joveniaux Désiré	Gardien de la paix	2 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930
Salperwyck D.	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**OCTROI. — Concours pour l'emploi de préposé d'octroi.  
Programme**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du personnel de l'Octroi ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de préposé d'Octroi aura lieu à la Mairie le 16 novembre 1930.

ARTICLE 2. — Les épreuves du concours comprendront :

Une dictée ..... coefficient 3

Une rédaction sur un sujet d'ordre général.. coefficient 3,5

Deux problèmes d'arithmétique ..... coefficient 4

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Promotions**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel du

Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit, pour le mois d'octobre 1930 :

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe	Versement sur avantages en nature
MM.					
Chiroutre Marcel	Sapeur	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930	2.200
Lecocq Louis	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930	2.200
Tacquet Paul	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> octobre 1930	2.200

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Nomination  
Jules Fauvarque**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Jules Fauvarque, né à Lille le 18 octobre 1908, est nommé sapeur-pompier de 3<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 fr., à partir du 16 septembre 1930.

ARTICLE 2. — M. Fauvarque est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à partir du 16 septembre 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration du stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues au règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 3. — En raison de la pénurie actuelle des locaux, M. Fauvarque bénéficiera d'un des logements spécialement affectés aux sapeurs célibataires, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité au cas où, pour quelle que raison que ce soit, son logement actuel ne lui suffirait plus.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. — Promotions  
Roesemont et Boulinguez**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-pompiers ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Roesemont et Boulinguez, sapeurs-pompiers de 5<sup>e</sup> classe, sont promus à la 4<sup>e</sup> classe de leur emploi, au traitement annuel de 10.000 francs à partir du 16 octobre 1930.

ARTICLE 2. — Pour les avantages en nature dont ils bénéficient, MM. Roesemont et Boulinguez effectueront des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux sur la base de 2.000 francs à partir du 16 octobre 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---



---

**CAISSE DES RETRAITES. — Police. — Versements à la Caisse  
Nationale des Retraites pour la Vieillesse,  
Autorisation René Birembaut**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du personnel de la Police ;

Vu notre arrêté en date du 21 août 1930, titularisant M. René Birembaut dans son emploi de gardien de la paix ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions visées par l'article 2 de notre arrêté sus-visé sont modifiées comme suit :

.....

ARTICLE 2. — M. Birembaut est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

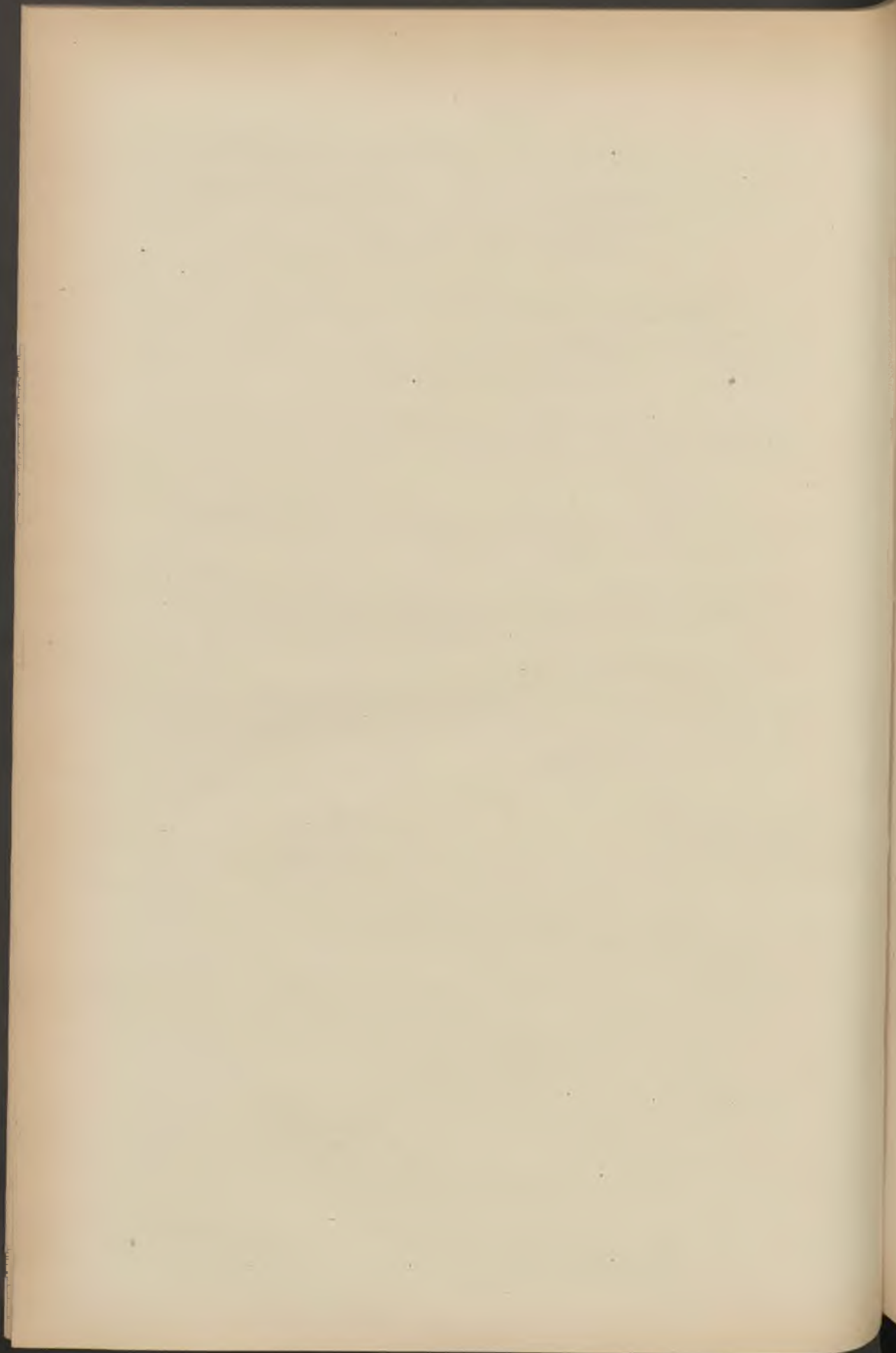
.....

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 septembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.



# BULLETIN ADMINISTRATIF



## SOMMAIRE

<b>Conseil municipal :</b>	<u>Pages</u>
Commission du Personnel. — Nomination Ceugnart .....	564
Nomination Vangheluwe .....	564
 <b>Baux :</b>	
Occupations temporaires d'immeubles communaux .....	565
 <b>Fêtes. — Cérémonies, etc. :</b>	
Foire annuelle d'août. — Illuminations électriques. Marché Dilly .....	560
Fêtes de la Toussaint. — Manifestation du Souvenir. Cortège. Cimelières. Mesures d'ordre .....	571
Anniversaire de la Délivrance de Lille. — Cérémonies officielles. Mesures d'ordre .....	567
Concours départemental d'étalons. — Mesures d'ordre .....	570
Musique municipale. — Règlement. Modifications .....	572
 <b>Police administrative :</b>	
Bureau de placement. — Rue de la Clef, 28. Autorisation Morelle .....	573
 <b>Bâtiments communaux :</b>	
Palais des Beaux-Arts. — Conduite du chauffage. Marché Société Grouvelle et Arquembourg .....	560

	<u>Pages</u>
Grand Théâtre. — Conduite et entretien du chauffage. Marché Grouvelle et Arquembourg .....	560
Ecoles communales. — Entretien des becs d'éclairage au gaz. Marché Société Française d'Incandescence par le gaz.	560
Ecoles Léon Trulin et Albert Samain. — Mise en état des cours. Marché Veuve Louis Collin .....	561
Installation de cases-vestiaires. Marché Duprez et C <sup>ie</sup> ...	561
Installation d'une cuisine au gaz. Marché Compagnie Continendale du Gaz .....	561
Marchés couverts. — Travaux d'électrification. Adjudication- concours. Marché Dehertogh .....	562
Salle du Souvenir. — Travaux d'aménagement. Marchés divers.	562

#### Promenades, Jardins et Squares :

Bois de la Deûle. — Grand Carré. Règlement de pêche et de police .....	574
---	-----

#### Voirie :

Interruption de circulation. — Rue des Canonniers .....	575
Rue de Canteleu .....	576
Rue des Jardins .....	576
Rue particulière dénommée rue du Bois d'Annappes. — Mise en état de salubrité. Constitution d'un syndicat de propriétaires .....	577
Emprises. — Voie ferrée. Boulevard de l'Usine, rue du Long Pot et rue Belle-Vue. Raccordement à la voie du chemin de fer. Autorisation Compagnie de Fives- Lille .....	578
Canalisation souterraine. Autorisation Société d'Elec- tricité de Lille et sa Banlieue .....	581
Autorisation Administration des P. T. T. ....	586
Egouts. — Construction. Place de la Nouvelle Aventure. Adju- dication Billaut .....	562
Abords de la porte de Douai. 1 <sup>er</sup> lot. Adjudication Caroni.	562

	<u>Pages</u>
Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales. Rue de Loos, 39. Mise en demeure. Debray .....	588
Propriété publique. — Ferrure des chevaux. Marché Descarpentris .....	563

**Bibliothèques :**

Bibliothèques de prêts. — Secteur de Wazemmes-Moulins. Gérant Démoustier .....	589
Démission Waxin .....	590

**Théâtres :**

Saison 1930-1931. — Commission des débuts. Nomination ....	590
Service médical. Nomination des médecins .....	591
Sébastopol. — Aide-électricien. Nomination Fournier .....	592
Aide-électricien. Traitement Fournier .....	592

**Enseignement des Beaux-Arts :**

Conservatoire. — Nomination de professeurs .....	593
--	-----

**Enseignement secondaire :**

Lycée Fénelon. — Internat. Indemnité de direction. M <sup>me</sup> Wyszlawaska .....	594
--	-----

**Enseignement primaire :**

Ecole Franklin. — Cours du jeudi. Surveillance. Nomination Turotte .....	594
--	-----

**Cours municipaux :**

Cours municipaux professionnels préparatoires, etc. — Professeurs. Nomination .....	595-596
---	---------

<b>Œuvres diverses :</b>	<b>Pages</b>
Crèches municipales. — Fourniture de literie et de lingerie. Marché Louis Charles .....	563
Fourniture de lits en fer. Marché Huyghe dit Ponthieu..	563
Fourneaux économiques. — Tarif des portions .....	596
Œuvre des Invalides du travail. — Nomination Marcel Decroix.	597
Legs Violette. — Attribution de la prime en 1930. Versement des revenus à la Société des Sciences .....	597

**Finances :**

Recettes. — Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement .....	598-600
Régisseur. — Bibliothèque de prêts. Nomination Démous- tier .....	602
Dépenses. — Régisseur. Ecole Valentine Labbé. Achat au comptant et menues dépenses. M <sup>lle</sup> Fauché .....	603

**Alimentation .**

Prisée de la Saint-Rémy. — Prix moyen de l'hectolitre de blé..	604
Halles et marchés et abattoirs. — Prix de vente en cheville des viandes (du 19 septembre au 24 octobre 1930) .....	605

**Cimetières :**

Toussaint 1930. — Mesures d'ordre .....	607
---	-----

**Police :**

Service de la Sûreté. — Indemnité de fonctions. Augmentation.	615
Voie publique. — Stationnement de nuit des véhicules à proxi- mité des salles de spectacles. Réglementation .....	608
Chauffeurs de taxis. — Retrait de livret. Georges Broucke ....	609
Peine disciplinaire. Gaston Mauniez .....	610

**Hygiène :**

Productions de fumées, suies, poussières. — Interdiction ....	610
Statistique sanitaire du mois d'octobre 1930 .....	612

<b>Services municipaux :</b>		Pages
<i>Secrétariat général :</i>		
Sténographe du Conseil municipal. — Indemnité Duhayon ....		613
Congé sans solde. — M <sup>me</sup> Florent .....		613
<i>Quatrième Direction :</i>		
Nominations. — Promotions. — Mutations :		
Ducamp, Marie (M <sup>lle</sup> ) .....		593
Goval, Lucien .....		614
Graux, Eugène .....		593
Pringuez (M <sup>me</sup> ) .....		615
Tallon, Adrien .....		593
<b>Police :</b>		
Service de la Sûreté. — Indemnité de fonction. Augmentation..		615
Nominations. — Promotions. — Mutations :		
Béart, Fernand .....		616
Delamaide, Marcel .....		616
Durand, Georges .....		617
Honnart, Charles .....		616
Lemaire, Alfred .....		616
Toussaert .....		617
<b>Octroi :</b>		
Traitement du préposé en chef. Lecoche .....		618
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>		
Nominations. — Promotions. — Mutations :		
Hohl, Jules .....		619
<b>Personnel ouvrier :</b>		
Nominations. — Promotions. — Mutations :		
Blondeau .....		620
Chatelet .....		620
<b>Caisse des Retraites :</b>		
Majorations de pensions à divers .....		621
Autorisation de versement. — Octroi. Chéri Lecoche .....		624
Admission. — Conservatoire. Capon, professeur .....		625

---

**FÊTES. — Foire d'août 1930. Illuminations électriques.  
Marché Dilly**

---

DU 30 OCTOBRE 1930

Soumission pour illuminations électriques de la foire d'août-septembre, au profit de M. A. C. Dilly, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris, moyennant la somme de 25.000 francs.

Enregistré le 18 novembre 1930, folio 3, case 29.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Palais des Beaux-Arts. Conduite  
du chauffage. Marché Société Anonyme Grouvelle-Arquembourg**

---

DU 30 OCTOBRE 1930

Soumission pour la conduite du chauffage du Palais des Beaux-Arts au profit de la Société Anonyme Grouvelle-Arquembourg, 71, rue du Moulin-Vert, à Paris, moyennant la somme de 39.500 francs.

Enregistré le 18 novembre 1930, folio 3, case 23.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Grand Théâtre. Conduite et entretien  
du chauffage. Marché Société Anonyme Grouvelle-Arquembourg**

---

DU 30 OCTOBRE 1930

Soumission pour la conduite et l'entretien du chauffage du Grand-Théâtre au profit de la Société Anonyme Grouvelle-Arquembourg, 71, rue du Moulin-Vert, à Paris, moyennant la somme de 16.500 fr.

Enregistré le 18 novembre 1930, folio 3, case 22.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles communales. Entretien des  
becs d'éclairage au gaz. Marché Société Française  
d'incandescence par le gaz**

---

DU 31 OCTOBRE 1930

Soumission pour l'entretien des becs d'éclairage au gaz dans les Ecoles communales au profit de la Société d'incandescence par le gaz,



38, rue Nationale, à Lille, moyennant la somme approximative de 23.000 francs.

Enregistré le 18 novembre 1930, folio 3, case 26.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Léon Trulin et Albert Samain.  
Installation de cases-vestiaires**

---

DU 30 OCTOBRE 1930

Soumission pour l'installation de cases-vestiaires aux Ecoles Léon Trulin et A. Samain, au profit de MM. Duprez et C<sup>ie</sup>, 49 bis, rue Saint-Gabriel, à Lille, moyennant la somme approximative de 17.600 francs.

Enregistré le 15 novembre 1930, folio 102, case 1203.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Léon Trulin et Albert Samain.  
Mise en état des cours. Marché Veuve L. Collin.**

---

DU 30 OCTOBRE 1930

Soumission pour mise en état des cours des Ecoles Léon Trulin et Albert Samain au profit de M<sup>me</sup> veuve L. Collin, 84, rue de Condé, à Lille, moyennant la somme approximative de 11.000 francs.

Enregistré le 15 novembre 1930, folio 102, case 1200.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Léon Trulin et Albert Samain.  
Installation d'une cuisine au gaz. Marché Compagnie Continentale  
du Gaz**

---

DU 30 OCTOBRE 1930

Soumission pour l'installation d'une cuisine au gaz aux écoles Léon Trulin et Albert Samain, au profit de la Compagnie Continentale du Gaz, 65, boulevard Montebello, à Lille, moyennant la somme de 26.240 francs.

Enregistré le 18 novembre 1930, folio 3, case 24.

---

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Marchés couverts. Travaux d'électrification. Adjudication-concours. Dehertogh**

---

DES 22 SEPTEMBRE 1930 ET 11 OCTOBRE 1930

Adjudication-concours des travaux d'électrification des Marchés couverts au profit de M. Georges Dehertogh, 35, rue de la Clef, à Lille, moyennant la somme de 27.000 francs.

Enregistré le 11 octobre 1930, folio 92, case 1091.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Salle du Souvenir. Travaux d'aménagement. Marchés divers**

---

DU 30 OCTOBRE 1930

Soumissions pour travaux d'aménagement de la salle du Souvenir au profit de :

1° Marbrerie. — M. Charles Verhelst, marbrier, 61, rue Léonard-Danel, à Lille, moyennant la somme de 44.775 francs.

2° Revêtements. — M. J. Barthels, entrepreneur, 14, rue de Fleurus, à Lille, moyennant la somme de 19.500 francs.

Enregistré le 17 novembre 1930, folio 2, cases 7-8.

---

**VOIRIE. — Egouts, construction place de la Nouvelle-Aventure. Adjudication Billaut**

---

DU 25 OCTOBRE 1930

Adjudication pour la construction d'un égout, place de la Nouvelle-Aventure sous la chaussée Ouest, au profit de M. Billaut, entrepreneur à Wavrin, moyennant la somme de 66.260 francs.

Enregistré le 19 novembre 1930, folio 5, case 51.

---

**VOIRIE. — Egouts, construction aux abords de la porte de Douai. Adjudication 1<sup>er</sup> lot. Caroni**

---

DU 25 OCTOBRE 1930

Adjudication pour la construction d'égouts aux abords de la porte

de Douai. 1<sup>er</sup> lot. Au profit de M. Caroni, entrepreneur, 28, rue Léonard-Danel, à Lille, moyennant la somme de 223.440 francs.

Enregistré le 22 novembre 1930, folio 9, case 93.

---

**PROPRETÉ PUBLIQUE. — Ferrure des chevaux.  
Marché Descarpentris**

---

DU 31 OCTOBRE 1930

Soumission pour la ferrure des chevaux de la Propreté publique au profit de M. Descarpentris, vétérinaire, 34, façade de l'Esplanade, à Lille, moyennant la somme approximative de 20.000 francs.

Enregistré le 18 novembre 1930, folio 3, case 27.

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèches municipales. Fourniture de lits  
en fer. Marché Huyghe dit Ponthieu**

---

DU 30 OCTOBRE 1930

Soumission pour fourniture de lits en fer aux Crèches municipales au profit de M<sup>me</sup> veuve Huyghe dit Ponthieu, 11 bis, rue de la Bourse, à Lille, moyennant la somme de 9.963 francs.

Enregistré le 15 novembre 1930, folio 102, case 1201.

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèches municipales. Fourniture de literie  
et de lingerie. Marché Louis Charles**

---

DU 30 OCTOBRE 1930

Soumission pour la fourniture de literie et de lingerie aux Crèches municipales au profit de M. Louis Charles, 6 bis, rue à Fiens, à Lille, moyennant la somme approximative de 25.000 francs.

Enregistré le 18 novembre 1930, folio 3, case 28.

---

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission du Personnel.  
Nomination Ceugnart**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 29 septembre 1930 ;

Vu le Statut du Personnel de la police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Ceugnart, secrétaire du Syndicat du Personnel de la Police de Sûreté de Lille, est nommé membre de la Commission du Personnel.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission du Personnel.  
Nomination Vangheluwe**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux, article 33 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Vangheluwe, secrétaire de la Section Syndicale du Personnel de la Propreté publique, est nommé membre de la Commission du personnel, en remplacement de M. Cousin.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**BAUX. — Occupations temporaires d'immeubles communaux**

---

Concessions de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : a) de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; b) de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aurait la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1° *M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Duc*, qui occupe, à compter du 15 juin 1930, une pièce au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé rue de la Vignette, 31, moyennant paiement d'une redevance mensuelle de 35 francs, augmentée d'une redevance de 4 francs par mois pour la consommation d'eau et de 2 francs par mois pour la vidange de la fosse d'aisances ;

2° *M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Smaghe*, qui occupe, à compter du 15 mai 1930, deux pièces au 2<sup>e</sup> étage et deux pièces au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis avenue Charles-Saint-Venant, 96, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs ;

3° *M. Duriez*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> août 1930, une maison située rue de Valenciennes, cité Saint-Clément, n° 7, moyennant une redevance mensuelle de 35 francs ;

4° *M. Louis Moncheaux*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> août 1930, deux pièces au rez-de-chaussée de la maison située rue Malpart, 31, moyennant paiement d'une redevance mensuelle de 50 francs ;

5° *M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Depoortère*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> août 1930, deux pièces au 1<sup>er</sup> étage de la maison sise rue Malpart, 31, moyennant une redevance mensuelle de 13 fr. 50.

6° *M. Jean Keppeler*, qui occupe, à compter du 15 juillet 1930, deux pièces au rez-de-chaussée de la maison située avenue Charles-Saint-Venant, 61, moyennant une redevance mensuelle de 60 francs ;

7° *M<sup>me</sup> Berthe Routier*, qui occupe, à compter du 15 août 1930, deux pièces au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis avenue Charles-Saint-Venant, 61, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs ;

8° *M. Maurice Dehaudt*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1930, une maison située rue Bernard-Palissy, 29, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs ;

9° *M. Liebart et M<sup>lle</sup> Dumont*, qui occupent, à compter du 1<sup>er</sup> sep-

tembre 1930, un magasin situé rue Bernard-Palissy, 23, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs ;

10° *M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Bauduin*, qui occupe, à compter du 15 juillet 1930, le rez-de-chaussée et le 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis avenue Charles-Saint-Venant, 90, moyennant une redevance mensuelle de 72 francs ;

11° *M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Théliet*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1930, deux pièces au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé avenue Charles-Saint-Venant, 94, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs ;

12° *M<sup>lle</sup> Clémence Fillieu*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930, deux pièces au 2<sup>e</sup> étage de la maison située rue Saint-Sauveur, 89, moyennant une redevance mensuelle de 14 francs ;

13° *M. F. Brunin*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> août 1930, deux pièces au rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage de la maison située rue Saint-Sauveur, 89, moyennant une redevance mensuelle de 40 francs ;

14° *M. Dubuquoi*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, deux pièces au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis avenue Charles-Saint-Venant, 90, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs ;

15° *M. Eugène Breton*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, deux pièces au 2<sup>e</sup> étage (bâtiment sur rue) et une pièce du bâtiment du fond de l'immeuble sis rue du Curé-Saint-Sauveur, 7, moyennant une redevance mensuelle de 45 francs ;

16° *M. André Vertriest*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, deux pièces au 3<sup>e</sup> étage de la maison située rue du Curé-Saint-Sauveur, 7, moyennant une redevance mensuelle de 37 francs ;

17° *M. Théodule Lelièvre*, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, une pièce au rez-de-chaussée de la maison située rue Gustave-Delory, 163, cour Malines n° 5, moyennant une redevance mensuelle de 37 fr. 50 ;

18° *M. Henri Foulon*, qui occupera, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1930, deux pièces au rez-de-chaussée de la maison sise rue de la Vignette, 59-61, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs ;

19° *M. Marceau Moncheaux*, qui occupera, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1930, deux pièces au rez-de-chaussée de la maison sise rue de la Vignette, 59-61, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs ;

20° *M<sup>me</sup> Vandewalle*, qui occupera, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1930, deux pièces au 2<sup>e</sup> étage et deux pièces au 3<sup>e</sup> étage de la maison située rue de la Vignette, 59-61, moyennant une redevance mensuelle de 60 francs.

---

---

FÊTES. — Anniversaire de la Délivrance (18 octobre 1930)

Cérémonies officielles

---

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Maire de Lille et le Conseil municipal déposeront des fleurs, ce matin, à onze heures, aux Monuments des Dix-huit Ponts, des Fusillés, à la statue du Maire André, à la Colonne Obsidionale, au Monument aux Morts.

On se rappelle d'autre part que, ce soir, à vingt heures, une Soirée Officielle se déroulera, Foyer du Grand-Théâtre, où se feront entendre l'Orchestre du Grand-Théâtre et le Cercle Choral les XXX.

Par décision du Maire de Lille, les édifices communaux seront enfin pavoisés tandis que les drapeaux de Lille et de la Nation flottent au faite de l'Hôtel de Ville.

LE CORTEGE DU SOUVENIR

Le cortège du Souvenir s'assemblera, dès quatorze heures 30, dans l'ordre ci-contre, boulevard de la Liberté, de la rue Denis-Godefroy à la rue Watteau.

*Premier tronçon*

N<sup>os</sup> 153, 155, 157, 159 : 1<sup>o</sup> Musique Municipale ; 2<sup>o</sup> Drapeau de la Ville ; 3<sup>o</sup> Conseil municipal ; 4<sup>o</sup> Bataillon des Sapeurs-Pompiers ; 5<sup>o</sup> Autorités : élus du suffrage universel, Administrations charitables, Commissions extra-municipales, Délégués cantonaux, etc...

*Second tronçon*

N<sup>os</sup> 161, 163, 165 : 1<sup>o</sup> Fanfare les Amis Réunis de Wazemmes ; 2<sup>o</sup> Fédération Régionale des Combattants Belges ; 3<sup>o</sup> Union des Mutués, Réformés, Veuves et Orphelins de la Guerre ; 4<sup>o</sup> Association des Otages de Représailles ; Amicale des Otages Lillois ; Souvenir Français ; 5<sup>o</sup> Sociétés d'Anciens Combattants et d'Anciens Militaires ; Evadés de Guerre ; Union Nationale des Combattants ; Anciens Gradés ; Anciens Sous-Officiers ; Anciens d'Orient ; Anciens Chasseurs à pied ; Anciens Coloniaux ; Anciens du 43<sup>e</sup> R.I. ; Anciens du 33<sup>e</sup> R.I. ; 233<sup>e</sup> R.I. ; 5<sup>o</sup> Territorial ; Union des Auxiliaires de l'Etat Victimes de guerre.

*Troisième tronçon*

N<sup>os</sup> 167, 169, 171, 173 : 1<sup>o</sup> Musique du Centre ; 2<sup>o</sup> Fanions des Ecoles ; 3<sup>o</sup> Sections d'éducation physique des Bois-Blancs, du Centre, de Fives Saint-Maurice, du Vieux-Lille, de Wazemmes-Esquermes-Vauban, l'Universitaire ; 4<sup>o</sup> Les Persévérants de l'Ecole laïque ; 5<sup>o</sup> Amicales laïques Lakanal, Lavoisier, Paul Bert, du Vieux-Lille.

*Quatrième tronçon*

N<sup>os</sup> 175, 177, 179 : 1<sup>o</sup> Fanfare du Sud ; 2<sup>o</sup> Union Lilloise des Sociétés de gymnastique : La Française, la Lilloise, Les Volontaires de Fives, Union Sportive Fivoise ; 3<sup>o</sup> Sociétés Sportives : Association Aéronautique ; Colombe Fidèle ; Cynophilie Ouvrière ; Paume Lilloise ; Sporting Club Fivois.

*Cinquième tronçon*

Angle de la rue de Valmy : 1<sup>o</sup> Fanfare le Club Amical de Wazemmes ; 2<sup>o</sup> Amis de Lille, Comité du Commerce et des Fêtes de Fives ; Groupement des Commerçants du Grand-Balcon ; Groupement des Commerçants des rues du Long-Pot et adjacentes ; Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice ; Comité des Fêtes du Vieux-Lille ; Union des Commerçants de la rue de la Justice ; Union des Commerçants des rues Vantroyen et adjacentes ; 3<sup>o</sup> Sociétés artistiques, chorales et musicales : Les Rosati ; les Tournaisiens sont là ; Chorale Patoisante les Vacletteux ; Club Orphéonique Fivois ; Emulation Chorale ; Lyrique de Fives-Saint-Maurice ; Orphéon de Moulins-Lille ; Union Chorale des Orphéonistes Lillois ; Fanfare de Gambinus ; Grande Fanfare de Fives ; Symphonie Baggio ; Trompettes les P'tits Quinquins.

*Sixième tronçon*

N<sup>os</sup> 189, 191, 193 : 1<sup>o</sup> Fanfare le Réveil Musical du Vieux-Lille ; 2<sup>o</sup> Sociétés de Secours Mutuels ; Association des Retraités ; Flamands Français ; Octroi ; Saint-Joseph ; Saint-Roch ; Sauveteurs ; Voyageurs et Employés.

*Septième tronçon*

N<sup>os</sup> 195, 197 : 1<sup>o</sup> Fanfare l'Avenir ; La Jeunesse Ouvrière ; les Enfants du Peuple ; 3<sup>o</sup> Sociétés diverses.

Les Sociétés qui n'avaient pas fait connaître hier soir l'annonce de leur participation, sont instamment priées de se ranger aux côtés des sociétés sœurs et groupements similaires.

*Indispensables précisions*

Les Sociétés prenant part au cortège sont instamment priées de noter : 1<sup>o</sup> qu'elles ont à s'assembler sur le côté droit de la chaussée ; 2<sup>o</sup> qu'à quatorze heures cinquante-cinq, une bombe, suivie de la sonnerie « Garde à vous », marquera l'ordre de se déployer et, s'il y a lieu, de serrer sur la tête ; 3<sup>o</sup> qu'à quinze heures, deux autres bombes, suivies de pas redoublés exécutés sur place, annonceront la mise en marche.

Les sociétés voudront bien d'autre part noter : 1<sup>o</sup> que, dès que la



tête du cortège sera en vue du Monument aux Morts, la Musique Municipale fera entendre une marche funèbre ; 2° qu'aussitôt les Sociétés prendront le pas de circonstance et observeront l'attitude qui s'impose ; 3° que l'ensemble du cortège défilera devant le Monument aux Morts ; 4° que la dislocation ne s'opérera dans toutes les directions qu'à l'extrémité de la rue du Palais-Rihour.

*La Mairie fermera cet après-midi.*

Afin de permettre au Personnel municipal de se rendre au Cortège du Souvenir, les services de l'Hôtel de Ville chômeront cet après-midi.

#### *Interruption de circulation*

Vu le programme des cérémonies organisées à l'occasion de l'Anniversaire de la Délivrance, la circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits : 1° de quatorze heures trente à quinze heures, dans la fraction du boulevard de la Liberté comprise entre la rue Denis-Godefroy et la rue Watteau ; 2° à partir de quinze heures, boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grand'Place, place Rihour, rue du Palais-Rihour, rue de l'Hôpital-Militaire.

#### LA COMMÉMORATION DE L'ANNIVERSAIRE DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE

Les élèves de deux classes des écoles Michelet et Sophie Germain porteront dans le Cortège du Souvenir les fanions des écoles de la Ville de Lille.

Nous sommes d'autre part en mesure de faire connaître que, par décision de M. l'Inspecteur d'Académie, afin d'associer les enfants des écoles de la Ville à la pensée qui guide le Maire de Lille et le Conseil municipal, dans le même temps où le Cortège se déroulera du boulevard de la Liberté à la Grand'Place et au Monument aux Morts, les enfants se recueilleront et entendront un bref récit des événements que la Manifestation d'aujourd'hui doit commémorer.

#### THÉÂTRE SÉBASTOPOL. SOIRÉE GRATUITE

Le Maire de Lille rappelle que, ce soir, à vingt heures trente, Théâtre Sébastopol, la Ville offre une Soirée Gratuite où la Musique Municipale et l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois, successivement, puis simultanément, exécuteront les plus brillants morceaux de leur répertoire.

Il confirme : 1° que l'entrée sera libre et gratuite ; 2° que les portes s'ouvriront à vingt heures.

Il insiste près des amateurs de musique pour qu'ils se rendent en nombre au Théâtre Sébastopol et demande au public d'observer durant l'exécution des morceaux le plus profond silence.

L'ANNIVERSAIRE DE LA DÉLIVRANCE

Le Maire de Lille demande aux Sociétés Lilloises de se rendre au Cortège du Souvenir qui, à l'occasion de l'Anniversaire de la Délivrance, se déroulera cet après-midi dans les rues du Centre.

Il a la certitude que les Lillois que rend libres la semaine anglaise se feront un devoir de défilér devant le Cortège ou de se presser sur le parcours.

Le Maire de Lille rappelle enfin la Soirée Gratuite que la Ville offre, Théâtre Sébastopol, à vingt heures, où se feront entendre la Musique Municipale et l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois.

Il demande aux amateurs d'art de vouloir bien s'y rendre en nombre.

---

**FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Anniversaire de la Délivrance de Lille  
(18 octobre 1930). Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des cérémonies organisées à l'occasion de l'Anniversaire de la Délivrance de Lille ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits le samedi 18 octobre 1930 ;

1° de 14 heures 30 à 15 heures, dans la fraction du boulevard de la Liberté comprise entre la rue Denis-Godefroy et le boulevard des Ecoles, pendant la formation du Cortège de la Délivrance et du Souvenir ;

2° à partir de 15 heures, sur le parcours dudit cortège dont l'itinéraire est fixé comme suit : boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grand'Place, place Rihour, rue du Palais-Rihour et, pour assurer les dégagements, rue de l'Hôpital-Militaire.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**FETES. — Toussaint. Manifestation du Souvenir (1<sup>er</sup> Novembre 1930)**  
**Ordre du cortège**

---

Les Sociétés lilloises sont invitées, par le présent avis, à assister aux manifestations du 1<sup>er</sup> Novembre 1930.

Les Sociétés, accompagnées de leurs drapeaux cravatés de deuil, sont donc priées de vouloir bien se former en cortège, à dix heures vingt précises, place de la République, pour se rendre, précédées des autorités civiles et militaires, aux cimetières de l'Est et du Sud.

Le rassemblement des Sociétés se fera dans l'ordre suivant :

I. — Les Sociétés, ayant leurs sièges dans les cantons Nord, Centre, Est, Nord-Est se réuniront, à dix heures 15, terre-plein de la place de la République, côté Préfecture.

Précédées de la Musique du 43<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, elles suivront, au signal de départ, l'itinéraire ci-contre jusqu'au cimetière de l'Est : places Richebé, de Béthune, rues de Béthune, du Sec-Arembault, parvis Saint-Maurice, rue du Priez, place des Reigneaux, rue du Vieux-Faubourg, rue Saint-Hubert, porte de Roubaix, rue du Faubourg-de-Roubaix, avenue de Muy.

II. — Les Sociétés, ayant leurs sièges dans les cantons Sud, Sud-Ouest, Sud-Est, Ouest, se réuniront, à la même heure, terre-plein de la place de la République, côté du Palais des Beaux-Arts. Précédées de la Musique Municipale, elles suivront l'itinéraire ci-contre jusqu'au cimetière du Sud : rue Inkermann, place Sébastopol, rue des Postes, porte des Postes, Faubourg-des-Postes.

III. — Les autorités civiles et militaires sont invitées à se réunir à dix heures quinze, place Richebé, face à la statue de Faidherbe pour se placer respectivement en tête de chaque cortège. Les huissiers de l'Administration municipale porteront les couronnes de la Ville. Le départ des cortèges aura lieu à dix heures trente et sera annoncé par le tir de trois bombes.

A l'arrivée au cimetière, les musiques se placeront à droite de la porte, extérieurement, sans entrer. Les musiques joueront pendant le défilé du cortège.

Un discours sera prononcé par le représentant de la Ville.

---

---

**FETES. — Concours départemental d'étalons (29 octobre 1930).  
Boulevard des Ecoles. Mesures d'ordre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la lettre de M. le Vétérinaire départemental, Commissaire général des concours départementaux d'étalons, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des chevaux et des véhicules de toute nature, sera interdite sur l'emplacement du « Concours départemental d'étalons » qui aura lieu à Lille, le mercredi 29 octobre 1930, sur le boulevard des Ecoles, à partir de 9 heures jusqu'à la fin des opérations.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**FETES. — Musique Municipale. Règlement. Modification**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique municipale en date du 29 décembre 1923, modifié par nos arrêtés en date des 22 mars 1926 et 15 février 1930 ;

Vu la décision de la Commission du Personnel en date du 19 septembre 1930, ratifiée par l'Administration municipale le 29 du même mois ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article 23 du règlement de la Musique Municipale est modifié comme suit :

.....

Secrétaire (sergent-major) .....	1.125 fr.
Bibliothécaire-archiviste (sergent) .....	490 »
Trésorier (sergent) .....	375 »

.....

ARTICLE 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Bureau de placement rue de la Clef,  
N° 28. Autorisation Morelle**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 88 du Livre I, Titre IV du Code du Travail ;

Considérant que le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 81 du Livre I, Titre IV du Code du Travail, modifié par la loi du 19 juillet 1928 dispose qu'aucun bureau de placement ne sera géré ou exploité par un négociant en denrées alimentaires ;

Attendu que l'enquête faite le 31 juillet 1930 par un enquêteur de la 5<sup>e</sup> Direction signale que M. Morelle a cessé l'exploitation de sa boucherie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Morelle, 28, rue de la Clef, à Lille, est, sur sa demande, autorisé à exploiter, même adresse, un bureau de placement pour « gens de maison ».

ARTICLE 2. — Notre arrêté du 23 avril 1930 refusant cette autorisation est rapporté.

ARTICLE 3. — MM. le Secrétaire général de la Mairie, le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ch. SAINT-VENANT.*

---

**PROMENADES. — JARDINS. — SQUARES. — Bois de la Deûle.  
Grand Carré. Règlement de pêche et de police**

---

ARTICLE PREMIER. — La pêche est autorisée dans le Grand-Carré à tout pêcheur muni d'un permis qui lui sera délivré par le garde.

En cas d'absence du garde, les pêcheurs et promeneurs seront tenus de se munir, préalablement, d'un permis, aux endroits fixés par le Syndicat des Pêcheurs à la ligne et Riverains du département du Nord, faute de quoi, ils seront considérés comme ayant enfreint le règlement et poursuivis comme tels.

ARTICLE 2. — Les permis seront délivrés contre le paiement d'une redevance de un franc par personne. Les syndiqués et les militaires ne paieront que 50 centimes, donnant droit de pêcher à une seule ligne. Il pourra être délivré un deuxième permis au prix de 50 centimes, au même pêcheur syndiqué ou non, lui permettant une seconde ligne.

Les promeneurs syndiqués seront admis gratuitement dans l'enceinte du Grand-Carré. Les non syndiqués devront acquitter un droit de vingt-cinq centimes.

ARTICLE 3. — A l'exception de la ligne flottante, tout autre engin de pêche est interdit, même l'épuisette, cette dernière ne devant servir qu'à retirer le poisson préalablement pris à l'hameçon.

ARTICLE 4. — Les permis sont personnels et valables seulement, du lever au coucher du soleil pour le jour de leur date.

ARTICLE 5. — *Il est défendu d'amorcer avec de la terre, ou d'en mélanger aux amorces quelles qu'elles soient.*

ARTICLE 6. — L'amorce vive est autorisée.

ARTICLE 7. — Les pêcheurs devront éviter toutes discussions, les perturbateurs seront évincés par le garde et perdront leur droit de pêche pour le reste du jour.

ARTICLE 8. — Le garde devra refuser des permis à tout pêcheur en état d'ivresse ou à ceux qui seraient reconnus perturbateurs.

ARTICLE 9. — Les pêcheurs devront se placer au moins à deux mètres de distance les uns des autres, le dernier arrivant est tenu de se conformer à cette prescription.

ARTICLE 10. — Le contrôle pourra être exercé sur le lieu de pêche par tout membre du Comité, de même que par le garde ; MM. les pêcheurs devront présenter leur permis à toute réquisition.

ARTICLE 11. — *La circulation est interdite aux vélocipédistes, dans l'allée bordant le Grand-Carré.*

ARTICLE 12. — *Il est également interdit de stationner avec des chiens, même tenus en laisse, aux abords du Grand-Carré, et de les y faire baigner.*

ARTICLE 13. — Les enfants ne pourront pêcher que s'ils sont accompagnés de personnes pouvant les surveiller et en répondre.

ARTICLE 14. — Toute infraction au présent règlement ou ayant pour but de frauder, entraînera des poursuites contre les délinquants.

ARTICLE 15. — Les gardes du Grand-Carré et du Bois de la Deûle sont chargés du maintien du bon ordre.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

*Pour le Syndicat des Pêcheurs à la ligne  
et Riverains du Département du Nord,  
Le Président : C. CHASTELAIN.*

---

#### VOIRIE. — Interruption de circulation rue des Canonniers

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de construction de l'égout du boulevard Carnot ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 27 octobre et pendant la durée des travaux : rue des Canonniers entre la rue de Roubaix et le boulevard Carnot.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation rue de Cantelcu**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux, notamment l'article 945 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite dans la rue de Cantelcu, entre la rue de La Bassée et la rue d'Alembert, à partir du 20 octobre 1930, et pendant l'exécution des travaux d'élargissement de la chaussée.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation rue des Jardins**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de pose de canalisation rue des Jardins ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules autres que les tramways sera interdite à partir du 21 octobre et jusqu'à l'achève-



ment des travaux rue des Jardins entre le boulevard Carnot et la rue Saint-Jacques.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Rue particulière dénommée rue du Bois d'Annappes.  
Mise en état de salubrité. Constitution d'un syndicat  
de propriétaires**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 15 février 1902 (article 1<sup>er</sup>) sur la protection de la santé publique ;

Vu la loi du 22 juillet 1912, relative à l'assainissement des voies privées ;

Vu l'article 72 du Règlement Sanitaire municipal du 31 mars 1926, prescrivant les conditions de salubrité des voies privées ;

Vu les décisions de la Commission Sanitaire de la 1<sup>re</sup> Circonscription de l'arrondissement de Lille du 26 septembre 1930 approuvant nos propositions concernant la mise en état de salubrité de la voie privée dénommée rue du Bois-d'Annappes.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint aux propriétaires des immeubles et terrains riverains de la rue du Bois-d'Annappes dont les noms suivent, de se constituer en Syndicat et de désigner un Syndic chargé d'assurer l'exécution des travaux et de pourvoir à l'entretien de ladite rue :

MM. Roger Herman, rue Jacquart, 44 bis, Hellemmes ; De Baurepaire, rue du Bois-d'Annappes, 3, Lille ; M<sup>me</sup> veuve Delcroix, rue de Lannoy, 20, Lille ; MM. Raymond Duforest, rue du Bois-d'Annappes, 25, Lille ; Emile Duforest, rue du Bois-d'Annappes, 27, Lille ; Kruyntjens, rue du Bois-d'Annappes, 29, Lille ; Okerman, rue du Bois-d'Annappes, 29 bis, Lille ; Minne, rue du Bois-d'Annappes, 33, Lille ; Cocu-Blanquart, rue du Bois-d'Annappes, 35, Lille ; Delille, rue du Bois-d'Annappes, 37, Lille ; Facon, rue du Bois-d'Annappes,

39, Lille ; Bertrand, rue du Bois-d'Annappes, 41, Lille ; Braillon, rue Pierre-Legrand, 20, Lille ; Poinssot, rue du Bois-d'Annappes, 45, Lille ; Richebé, Leman et Wallaert, rue Pierre-Legrand, 56, Lille ; Dubus et Catry, à Annappes ; Absalon, rue Barthélemy-Delespaul, 30, Lille ; Monneret Frères, rue de Madagascar, 89, Lille ; Debacq Gentil, à Socx (Nord) ; Pierre Gentil, rue des Réservoirs, 12, Versailles<sup>e</sup> ; Raymond Bomart, rue Alfred de Vigny, 6, Paris (8<sup>e</sup>) ; Devimeu, boulevard des Invalides, 40, Paris ; Demanget Gentil, château de Marbache ; M<sup>lle</sup> Lanneau, place Alexandre-Dumas, 3, Lille ; MM. le Président du Foyer Lillois, rue Raspail, 93, Lille ; Cordonnier, rue Raspail, 103, Lille ; Gilormini, rue Raspail, 101, Lille.

ARTICLE 2. — Un délai de 15 jours est accordé aux propriétaires désignés, d'autre part, pour constituer le Syndicat prévu par l'article 2 de la loi du 22 juillet 1912.

ARTICLE 3. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : D<sup>r</sup> ARQUEMBOURG.*

---

**VOIRIE. — Emprise. Voie ferrée. Raccordement à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord. Autorisation Compagnie de Fives-Lille**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la pétition en date du 14 juillet 1930 par laquelle la Compagnie de Fives-Lille, dont le siège social est situé à Lille, boulevard de l'Usine, sollicite l'autorisation de modifier la voie de raccordement reliant ses ateliers aux voies de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, en portant à 120 m. le rayon de la courbe située au droit du carrefour du boulevard de l'Usine (voie privée) de la rue du Long-Pot (chemin vicinal ordinaire n° 1) et la rue Bellevue (voie urbaine) afin de permettre de sortir des ateliers de la Compagnie de Fives-Lille les locomotives à grand empâtement ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le rapport de M. le Directeur des Travaux municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La Compagnie de Fives-Lille dont le siège social est situé à Lille, boulevard de l'Usine, se conformera aux prescriptions reprises ci-après :

a) L'écoulement des eaux dans la traversée de la voie ferrée sera assuré au moyen de bouches d'égout qui seront établies à une distance suffisante de la voie pour que la dénivellation de la chaussée pavée dans les fils d'eau ne soit pas appréciable.

Ces bouches d'égout seront placées sur des cheminées en maçonnerie ou en béton de 0 m. 50 × 0 m. 50 de section intérieure et du type en usage dans la Ville de Lille. Elles seront raccordées directement à l'égout au moyen de tuyaux en grés vernissé ou en ciment de 0 m. 50 de diamètre intérieur ;

b) Les ouvrages à établir par la Compagnie de Fives-Lille pour assurer l'écoulement des eaux seront nettoyés en temps utile par elle, à ses frais toutes les fois qu'elle en sera requise par les Agents de l'Administration ;

c) Un refuge pour piétons sera construit par la Compagnie de Fives-Lille et à ses frais, à l'angle des rues Belle-Vue et du Long-Pot suivant un projet joint à la demande ;

d) La Société permissionnaire entretiendra la chaussée, les accotements ou trottoirs dans l'intervalle compris entre les rails ; elle entretiendra en outre une zone supplémentaire de 1 m. de largeur en dehors de chaque rail. Faute par elle d'exécuter les réparations qui lui seront prescrites par le Service des Travaux municipaux, les travaux seront exécutés d'office à ses frais, après un simple avertissement écrit de l'Inspecteur du Service du pavage ;

e) La voie de la sortie de la Gare de Fives jusqu'après la traversée de la rue du Long-Pot sera du type Broca ;

f) Les dimensions et la qualité des matériaux par elle employés satisferont à toutes les conditions imposées par le Service des Travaux municipaux ;

g) La traction aura lieu au moyen de locomotives. Les trains ne pourront traverser le passage à niveau à une vitesse supérieure à 4 km. à l'heure.

Tout arrêt de train ou de wagon isolé dans l'étendue de la traversée de la voie empruntée sera poursuivi comme encombrement de la voie publique. La circulation des trains pendant la nuit est formellement interdite.

Le nombre maximum de wagons composant une rame ne pourra pas excéder six ;

h) La nouvelle clôture du chemin de fer dans la rue Belle-Vue laissera, dans la partie la plus saillante, un trottoir de largeur au moins égale à celle du trottoir existant au droit de l'entrée actuelle dans la gare de Fives ;

i) Le déplacement des candélabres de l'éclairage public, s'il y a lieu, sera exécuté aux frais de la Compagnie de Fives-Lille, après entente avec le service de l'éclairage.

ARTICLE 2. — La Compagnie permissionnaire sera responsable de tous les accidents ou dommages susceptibles de résulter de l'usage de la présente autorisation ou de l'inobservation des précautions nécessaires pour assurer la liberté de la circulation sur le boulevard.

ARTICLE 3. — L'autorisation accordée est personnelle. Elle n'est accordée qu'à titre précaire et révocable, sans indemnité, en cas de suppression et sous toutes réserves des droits des tiers ainsi que des règlements faits par l'Autorité municipale dans la limite de ses attributions et des servitudes existantes ou à venir.

Elle pourra en outre être modifiée ou rapportée, notamment lors de l'exécution de la voirie prévue par le plan d'aménagement, en tout ou partie, sur simple injonction de la Ville si les circonstances l'exigent, sans possibilité de recours et sans que cette mesure puisse donner aux permissionnaires le droit de prétendre à aucune indemnité.

L'autorisation est donnée pour une période de cinq années à compter de la date du présent arrêté.

A l'expiration de cette période, une autorisation ne pourra être accordée à nouveau qu'après l'accomplissement des formalités remplies avant l'obtention de la présente autorisation.

ARTICLE 4. — A la fin de la concession, comme en cas de retrait de l'autorisation, la Compagnie permissionnaire devra remettre le boulevard et ses dépendances en état de viabilité ; elle restera chargée de l'entretien des parties reconstituées jusqu'à leur parfait rétablissement.

ARTICLE 5. — La Compagnie pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur municipal une redevance annuelle qui sera reprise au tarif général à fixer par le Conseil municipal. Cette redevance pourra être révisée à toute époque par l'Administration municipale.

ARTICLE 6. — Cette redevance pourra être révisée tous les cinq ans.

ARTICLE 7. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 octobre 1930

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE,*

**VOIRIE. — Emprises. Canalisation souterraine. Autorisation Société d'Electricité de Lille et sa banlieue**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux ;

Vu la loi du 20 août 1881 relative au code rural (chemins ruraux) ;

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

Vu les lois du 15 juin 1906 et du 27 février 1925 sur les distributions d'énergie ;

Vu le décret du 17 octobre 1907 sur l'organisation du contrôle des distributions d'énergie électrique, modifié par décrets des 29 décembre 1911, 6 septembre 1912, 28 février 1920 et 28 octobre 1927 ;

Vu le décret du 17 octobre 1907 portant fixation des redevances dues pour l'occupation du domaine public, modifié par décrets des 7 septembre 1912, 17 mai 1921 et 12 juin 1927 ;

Vu le décret du 3 avril 1908 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906, modifié par décret du 29 juillet 1927 ;

Vu le décret du 27 septembre 1926 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 27 février 1925 ;

Vu l'arrêté du Ministre des Travaux publics, en date du 30 avril 1927, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie ;

Vu le règlement général sur les chemins vicinaux en date du 21 décembre 1891 ;

Vu le règlement général sur les chemins ruraux en date du 16 mars 1872 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 janvier 1910 sur les permissions de voirie ;

Vu la demande en date du 11 septembre 1930 présentée par la Société d'Electricité de Lille et de sa banlieue à l'effet d'être autorisée à établir une canalisation électrique souterraine haute tension destinée à alimenter en énergie électrique l'Usine élévatoire des eaux pour le canal de Roubaix.

Vu l'avant-projet joint à la demande ;

Vu le rapport de l'Ingénieur en chef du Contrôle des distributions d'énergie électrique ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La Société d'Electricité de Lille et de sa banlieue est autorisée à titre provisoire, à établir, dans la commune de

Lille, une canalisation souterraine d'énergie électrique à haute tension sous le sol des rues de Jemmapes, du Metz, Saint-Sébastien, quai de la Basse-Deûle et rue Ampère, en vue de fournir l'énergie électrique pour tous usages, autres que l'éclairage et ce dans les termes de l'article V de la loi du 15 juin 1906 et aux risques et périls du permissionnaire et à procéder aux travaux nécessités par l'entretien de cette canalisation, à charge par elle de se conformer aux conditions de la présente permission aux règlements de voirie et aux règlements ou arrêtés édictés en exécution de la loi du 15 juin 1906, notamment aux deux décrets relatifs au paiement des frais de contrôle et des redevances pour occupation du domaine public.

ARTICLE 2. — Il est interdit de céder à des tiers à titre gratuit ou onéreux, la moindre partie de l'énergie sauf convention contraire.

ARTICLE 3. — Chaque fois que l'exécution des travaux prévus au chapitre X du décret du 29 juillet 1927 entraînera la modification ou le déplacement de la ligne, qui fait l'objet du présent arrêté, le permissionnaire sera tenu à la modifier ou de la déplacer à ses frais à la première réquisition de l'administration et conformément aux indications de l'Ingénieur en Chef du Contrôle des distributions d'énergie électrique.

ARTICLE 4. — Toute extension ou modification de la ligne ou de son branchement devra faire l'objet d'une autorisation nouvelle.

La ligne faisant l'objet de la présente demande ne pourra être mise en service qu'après que M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle des distributions d'énergie électrique aura délivré l'autorisation de circulation de courant.

ARTICLE 5. — L'énergie électrique sera distribuée sous forme de courant alternatif triphasé à la tension de 10.000 volts environ par un câble à 3 conducteurs de 25 m/m<sup>2</sup> de section.

Le câble sera posé sous trottoir et vers le milieu et à une profondeur de 0 m. 90. Aux traverses de chaussée, la profondeur sera de 1 m. 20 ; ils seront placés dans un lit de sable puis recouverts de briques posées à plat ; leur distance aux canalisations principales ou de gaz actuellement existantes ne pourra en aucun point être inférieure à 1 mètre.

Le permissionnaire devra prévenir huit jours à l'avance, le service des travaux municipaux et les propriétaires des immeubles en bordure de la canalisation de son intention de commencer les travaux. Ceux-ci devront être conduits de façon à n'interrompre l'accès des maisons que le moins de temps possible ; cet accès sera assuré par des passerelles.

Le permissionnaire sera responsable des dégâts qui seraient com-

mis aux canalisations de toutes sortes existantes à l'endroit des travaux et causés par l'exécution des travaux faisant l'objet de la présente permission.

ARTICLE 6. — Les travaux nécessaires pour remettre en état les trottoirs ou les autres ouvrages qui auraient été démolis ainsi que les travaux d'entretien pendant un an des parties rétablies seront effectués par les soins et aux frais du permissionnaire.

Il se conformera, pour l'exécution, à toutes les règles de l'art et suppléera aux déchets de vieux matériaux par des matériaux neufs de bonne qualité.

Toute négligence apportée à la réfection des tranchées, des trottoirs et à l'entretien des ouvrages qui font l'objet de la présente autorisation pourra donner lieu à un procès-verbal qui sera déféré au Conseil de Préfecture (article 24 de la loi du 15 juin 1906).

S'il y a urgence, il sera procédé d'office aux frais et risques du permissionnaire, après mise en demeure, à l'exécution des travaux propres à faire cesser le dommage.

Les frais de recouvrement qui sont fixés à 3 pour 100 des dépenses à titre de remise au comptable chargé de la perception, plus une somme de 0,05 pour frais d'avertissement seront ajoutés à chaque article et seront à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 7. — La remise en état des chaussées pavées ou empierrées, ainsi que des terre-pleins ou places empierrées, sera faite et entretenue par le Service de la Voirie, moyennant le remboursement à la Ville d'une indemnité une fois payée de onze francs le mètre carré réfectionné. La surface réfectionnée comprend la largeur de la tranchée augmentée de celle qui a été ébranlée par l'exécution des travaux, soit un pavé au moins de chaque côté de la fouille ou une largeur correspondante s'il s'agit d'empierrements.

*Travaux à la charge du permissionnaire.* — Lors de l'exécution des tranchées, les matériaux de fondation : sable, cassons, graviers ou scories seront triés et déposés à part des terres de la fouille. Les tranchées seront remblayées jusqu'au niveau de la forme de pavage ou de l'empierrement à reconstruire, par couches de 0 m. 15 au plus soigneusement damées au refus d'un pilon pesant au moins 20 kilos. Dans le cas où les terres employées au comblement seraient mouillées, le permissionnaire devrait arrêter le remblai à 0 m. 15 au-dessous du fond de la forme de pavage ou de l'empierrement et combler cette épaisseur de 0 m. 15 en scories. La couche de fondation sera ensuite rétablie avec les matériaux qui avaient été triés et damés, et les pavés, sable ou matériaux d'empierrement seront remis provisoirement en place ; il sera suppléé aux déchets de vieux matériaux

par des matériaux neufs de bonne qualité. Les terres en excès seront mises en tas et enlevées par le permissionnaire dans les 24 heures qui suivront l'achèvement du remblai des tranchées et la chaussée sera nettoyée, faute de quoi il lui sera dressé procès-verbal par les agents du service des travaux ou par la police municipale pour dépôts sur la voie publique.

*Réception des travaux.* — Le permissionnaire est responsable de l'exécution stricte de toutes les prescriptions ci-dessus. Cette responsabilité cessera à la remise des travaux exécutés au service de la voirie. Cette réception sera constatée, sur la demande du permissionnaire, par un procès-verbal dressé par le service des pavages, faisant connaître que les travaux ont été convenablement exécutés ou indiquant les malfaçons et les indemnités dues à la Ville pour travaux à reprendre à sa charge et matériaux à remplacer. Dans ce cas et si le permissionnaire ne se conforme pas aux prescriptions du procès-verbal de réception, il en sera déféré au Conseil de Préfecture. En cas d'urgence, il sera procédé d'office aux frais et risques du permissionnaire à l'exécution des travaux suivant les prescriptions de l'article 6 ci-dessus.

ARTICLE 8. — La présente autorisation est accordée à titre provisoire et sera révoquée purement et simplement le jour où l'Administration supérieure ayant statué sur la demande de concession des distributions d'énergie électrique présentée à la Ville par le permissionnaire, ladite concession sera ou refusée, auquel cas la présente autorisation sera annulée sans que le permissionnaire puisse réclamer, de ce fait, des dommages et intérêts, quels qu'ils soient ; ou accordée, auquel cas cette autorisation n'aura plus sa raison d'être les lignes à établir étant soumises, ipso facto, au nouveau régime de la concession.

ARTICLE 9. — Les redevances dues par le permissionnaire pour l'occupation du domaine public communal sont fixées à deux pour cent (2 %) de la recette brute totale, comme il est prévu à l'article 27 :

1° du cahier des charges de la concession accordée au Réseau électrique de la région lilloise et approuvée par décret ministériel le 17 février 1926 ;

2° du cahier des charges déposé par le permissionnaire pour l'obtention d'une concession d'une distribution publique d'énergie électrique.

Ledit permissionnaire ne pourra, en aucun moment, se prévaloir des dispositions de l'article 18 de la loi du 15 juin 1906 et des articles 1, 2 et 3 du décret du 17 octobre 1907, pour réclamer à la Ville le remboursement des sommes qu'il croirait avoir ainsi versées indûment à la Caisse municipale.



ARTICLE 10. — La présente autorisation est accordée pour une période de 30 années, elle est révocable à la première réquisition de l'Administration dans les conditions prévues par l'article 11 du décret du 29 juillet 1927.

Elle sera considérée comme périmée s'il n'en a pas été fait usage dans le délai d'un an à dater de la délivrance.

ARTICLE 11. — A l'expiration de la présente permission, en cas de révocation, de non renouvellement de l'exploitation ou de cessation, le permissionnaire sera tenu d'enlever à ses frais et sans indemnité toutes celles des installations qui se trouvent sous la voie publique et de rétablir les lieux dans leur état primitif sauf le cas où l'Etat ou la Commune déclarerait vouloir reprendre à dire d'experts, tout ou partie des canalisations, ouvrages et installations. Toutefois, le permissionnaire pourra abandonner sans indemnités les canalisations souterraines, à condition qu'elles n'apportent aucune gêne aux services publics.

Faute par le permissionnaire de satisfaire aux obligations du présent article, il sera procédé d'office à ses frais à l'enlèvement des installations dans les conditions prévues par l'article 6 ci-dessus.

ARTICLE 12. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés, le permissionnaire sera responsable vis-à-vis des tiers des accidents qui résulteraient de la présence de ses conducteurs électriques.

ARTICLE 13. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° à M. l'Ingénieur en chef du Service du Contrôle des distributions d'énergie électrique à Lille ;

2° à M. l'Ingénieur directeur des Travaux municipaux ;

3° à M. le Directeur des Services Financiers, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution, ainsi qu'au permissionnaire qui devra, au préalable, avoir accepté sans réserves les clauses et conditions de la présente autorisation.

Hôtel de Ville, le 2 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : A. RAGHEBOOM.*

Lu et approuvé,

*Le permissionnaire :*

*Société d'Electricité de Lille et de sa Banlieue.*

30 septembre 1930. Réseau, 4, rue Auber, Lille.

*Le Directeur : (Illisible).*

---

**VOIRIE. — Emprises. Canalisations souterraines dans diverses artères. Autorisation Administration des P. T. T**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'ordonnance royale du 4 août 1731 ;

Vu le décret du 27 décembre 1851 ;

Vu la loi du 28 juillet 1885 ;

Vu la lettre du 30 septembre 1930 du Directeur régional des Postes et Télégraphes, faisant connaître que son Administration se propose d'exécuter la pose de câbles souterrains dans les voies publiques indiquées aux plans annexés aux demandes sus visées ;

Considérant que les travaux projetés par l'Administration des Postes et Télégraphes sont d'intérêt général, mais qu'il convient néanmoins de prendre certaines mesures pour régler leur exécution ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — La pose de la canalisation sera faite dans les voies publiques appartenant à la voirie urbaine et reprises au plan annexé à la demande du 30 septembre 1930.

**ARTICLE 2.** — Les câbles seront placés *boulevard Carnot*, à 3 m. 90 des façades du nouvel alignement.

Dans les autres voies, ils seront placés dans les conditions envisagées dans la demande du 30 septembre 1930.

**ARTICLE 3.** — Les câbles seront posés dans une tranchée de 1 m. 20 de profondeur moyenne dans une conduite en ciment.

Leur distance aux canalisations principales d'eau ou de gaz actuellement existantes ne pourra, en aucun point, être inférieure à 1 mètre.

L'Administration permissionnaire devra prévenir huit jours à l'avance le service des travaux municipaux et les propriétaires des immeubles en bordure de la canalisation de son intention de commencer les travaux. Ceux-ci devront être conduits de façon à ne pas interrompre l'accès des maisons, que le moins de temps possible ; cet accès sera assuré par des passerelles.

L'Administration des P. T. T. sera responsable des dégâts qui seraient commis aux canalisations de toutes sortes existant à l'endroit des travaux et causés par l'exécution des travaux faisant l'objet du présent arrêté.

ARTICLE 4. — L'Administration des P. T. T. devra déplacer à ses frais les câbles ci-dessus mentionnés lors de la réalisation des nouveaux alignements et avant que la Ville n'exécute les travaux de pavage de ces nouvelles voies.

ARTICLE 5. — Les travaux nécessaires pour remettre en état les trottoirs et les autres ouvrages qui auraient été démolis, ainsi que les travaux d'entretien, pendant un an, des parties rétablies, seront effectués par les soins et aux frais de l'Administration des P. T. T.

Elle se conformera, pour l'exécution, à toutes les règles de l'art et suppléera aux déchets de vieux matériaux par des matériaux neufs et de bonne qualité.

ARTICLE 6. — La remise en état des chaussées pavées sera faite et entretenue par le service du Pavage de la Ville, moyennant le remboursement à la Ville de Lille d'une indemnité, une fois payée, de onze francs (11 fr.) le mètre carré réfectionné. La surface réfectionnée comprend la largeur de la tranchée, augmentée de celle qui a été ébranlée par l'exécution des travaux, soit un pavé au moins de chaque côté de la fouille.

*Travaux à la charge du permissionnaire.* — Lors de l'exécution des tranchées de fondation, sable, cassons, graviers ou scories seront triés et déposés à part des terres de la fouille. Les tranchées seront remblayées jusqu'au niveau de la forme de pavage à reconstruire, par couches de 0 m. 15 au plus, soigneusement damées au refus d'un pilon pesant au moins 20 kilos. Dans le cas où les terres employées au comblement seraient mouillées, le permissionnaire devrait arrêter le remblai à 0 m. 15 au-dessous du fond de la forme de pavage et combler cette épaisseur de 0 m. 15 de scories. La couche de fondation sera ensuite rétablie avec les matériaux qui avaient été triés et les pavés seront remis provisoirement en place ; il sera suppléé aux déchets de vieux matériaux par des matériaux neufs, de bonne qualité. Les terres en excès seront mises en tas et enlevées par le permissionnaire dans les 24 heures qui suivront l'achèvement du remblai des tranchées. La chaussée sera nettoyée ensuite.

ARTICLE 7. — Le permissionnaire est responsable de l'exécution stricte de toutes les prescriptions ci-dessus. Cette responsabilité s'étendra en tout temps, aux accidents qui pourraient survenir du

fait d'affaissement de la chaussée provenant de la mauvaise exécution des tranchées.

ARTICLE 8. — Les droits des tiers sont et demeurent réservés ; le permissionnaire sera responsable vis-à-vis des tiers des accidents qui résulteraient de la présence de ces conducteurs électriques.

ARTICLE 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° à M. le Secrétaire général de la Mairie ;

2° à M. le Directeur Régional des P. T. T. ;

3° à M. l'Ingénieur en chef du service du Contrôle des distributions d'énergie électrique de Lille ;

4° à M. le Directeur des Travaux municipaux.

Hôtel de Ville, le 24 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Egouts. Conduite à l'égout des eaux pluviales et ménagères rue de Loos, 39. Mise en demeure. Debray**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que M<sup>me</sup> Debray, demeurant à Lille, rue Caumartin, n° 37, ne s'est pas encore conformée à l'avis qui lui a été adressé, l'invitant à conduire à l'égout nouveau de la rue de Loos, à Lille, et au moyen d'un branchement de 0 m. 25 de diamètre intérieur, les eaux pluviales et ménagères de l'immeuble lui appartenant situé rue de Loos, n° 39 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint à M<sup>me</sup> Debray, demeurant à Lille rue Caumartin, n° 37, d'avoir à construire le branchement destiné à conduire dans l'égout communal de la rue de Loos, à Lille, les eaux pluviales et ménagères de sa propriété sise rue de Loos, n° 39.

La propriétaire sus visée devra faire exécuter les travaux d'installation du branchement *sans délai*, et supprimer la gargouille sur trottoir, sous peine d'y être contrainte par toutes les voies que de droit.

ARTICLE 2. — La propriétaire désignée ci-dessus devra se conformer aux prescriptions de la loi du 13 Brumaire an VII, à celles

contenues dans le Code des Arrêtés municipaux, notamment aux articles 846, 937, 939, 944, 945, 946, ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur des T. P. E., Directeur des Travaux municipaux et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : RAGHEBOOM.*

---

**BIBLIOTHÈQUES. — Bibliothèque de prêts. Secteur Wazemmes-Moulins. Gérant. Nomination Démoustier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté, en date du 28 octobre 1925, portant réorganisation des bibliothèques de prêt ;

Vu la lettre en date du 19 septembre écoulé, par laquelle M. Waxin, Directeur de l'Ecole Voltaire, nous fait connaître que, nommé à la Direction de l'Ecole Rollin, il ne pourra plus, à partir du 1<sup>er</sup> octobre courant, assurer le service de la bibliothèque de prêt du secteur de Wazemmes-Moulins ;

Vu notre arrêté de ce jour acceptant à partir du 1<sup>er</sup> octobre courant la démission de M. Waxin ;

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 10 juillet 1930, aux termes duquel M. Démoustier est chargé, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930, des fonctions de Directeur de l'Ecole Voltaire ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Auguste Démoustier, Directeur de l'Ecole Voltaire, est chargé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, du fonctionnement de la bibliothèque de prêt du Secteur de Wazemmes-Moulins-Lille en remplacement de M. Waxin, appelé à un autre poste.

ARTICLE 2. — Pour le service de bibliothèque dont il se voit chargé, M. Auguste Démoustier recevra une indemnité annuelle, non soumise à retenue, de deux mille quatre cents francs, qui lui sera payée mensuellement.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Th. DEVERNAY.*

---

**BIBLIOTHÈQUES. — Bibliothèque de prêts du secteur de Wazemmes-Moulins. Gérant. Démission Waxin**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 28 octobre 1925 portant réorganisation des bibliothèques de prêt ;

Vu la lettre en date du 19 septembre écoulé, par laquelle M. Emile Waxin, Directeur de l'Ecole Voltaire, nous fait connaître que, nommé à la Direction de l'Ecole Rollin, il ne pourra plus, à partir du 1<sup>er</sup> octobre courant, assurer le service de la bibliothèque de prêt du Secteur de Wazemmes-Moulins ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de M. Emile Waxin, gérant de la bibliothèque de prêt du Secteur de Wazemmes-Moulins, est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Th. DEVERNAY.*

---

**THÉÂTRES MUNICIPAUX. — Saison 1930-1931. Commission des débuts. Nomination**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 56 du cahier des charges de l'exploitation des Théâtres municipaux ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 6 octobre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Bardou, membres de la Commission des débuts des Théâtres municipaux pour la saison 1930-1931 :

MM. Bardou, adjoint au Maire, Président, avec voix prépondérante ou son délégué ; Favières, adjoint au Maire ; Coolen, adjoint au Maire ; Vanstaurts, Professeur au Conservatoire ; le docteur David, délégué des abonnés ; L. Delepouille, délégué des abonnés ; Houseaux, délégué de la Presse.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**THEATRES MUNICIPAUX. — Saison théâtrale 1930-1931. Service médical. Nomination des médecins**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le cahier des charges de l'exploitation des Théâtres municipaux pour la saison 1930-1931 et notamment son article 23 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 6 octobre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés médecins des Théâtres municipaux pour la saison théâtrale 1930-1931 :

MM. les Docteurs Blond, Christiaens, Cleuet, Cordonnier, Crépin, Danhiez, Fichelle, Israël, Valentin, Verhaeghe.

ARTICLE 2. — M. le Docteur Valentin est désigné pour représenter les médecins auprès de l'Administration municipale et de la Direction des Théâtres.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**THEATRES. — Sébastopol. Aide-électricien. Nomination  
Henri Fournier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Fournier est chargé des fonctions d'aide électricien au Théâtre Sébastopol à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930 jusqu'au 31 mars 1931.

ARTICLE 2. — Il recevra à cet effet une indemnité mensuelle de neuf cents francs non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — Les dispositions des Statuts des Fonctionnaires municipaux ne seront pas applicables à M. Fournier.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**THEATRES MUNICIPAUX. — Sébastopol. Aide-électricien.  
Traitement Henri Fournier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

Vu notre arrêté du 14 octobre courant chargeant M. Henri Fournier des fonctions d'aide-électricien au théâtre Sébastopol, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 1930 et le 31 mars 1931 ;

Vu la décision de l'Administration municipale, en date du 29 septembre 1930, relative à la prise en charge, par la Ville, des cotisations du petit personnel des théâtres assujettis à la loi sur les Assurances sociales ;



ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de l'article 2 de notre arrêté sus visé sont abrogées et remplacées comme suit :

« M. Henri Fournier recevra, en cette qualité, une indemnité mensuelle de neuf cent quarante francs ».

ARTICLE 2. — Le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALÉNGRO.

---

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Nomination de professeurs**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Musique de Paris ;

Vu l'article 5 du règlement de ladite Ecole ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 9 octobre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, professeurs intérimaires à la succursale de Lille du Conservatoire National de Musique :

1° Pour la classe supérieure de violoncelle, aux appointements annuels de quatre mille deux cents francs pour six heures de cours par semaine, M. Adrien Tallon, né à Lille le 6 décembre 1892, actuellement chargé de la classe préparatoire de violoncelle dont il continuera, jusqu'à nouvel ordre, à assumer la direction ;

2° Pour la classe préparatoire de piano (garçons) aux appointements annuels de deux mille cent francs pour trois heures de cours par semaine, M<sup>lle</sup> Marie Ducamp, née à Lille le 12 janvier 1899 ;

3° Pour la classe de chant, aux appointements annuels de quatre mille deux cents francs pour six heures de cours par semaine, M. Eugène Graux, né à Hellemmes le 27 janvier 1895,

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. Internat.  
Indemnité de direction. Augmentation M<sup>lle</sup> Wyszlawka**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

Vu la délibération municipale du 28 Juillet 1930 adoptant le budget supplémentaire de l'internat annexé au Lycée Fénelon de l'exercice 1930; délibération approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 septembre suivant ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité de direction de l'internat accordée à M<sup>lle</sup> Wyszlawka, Directrice du Lycée de jeunes filles, est fixée à 2.500 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Franklin. Cours du jeudi.  
Surveillance. Nomination Turotte**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Émile Turotte, instituteur adjoint à l'école Michelet, est nommé, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930, surveillant des

cours de travaux manuels du jeudi à l'école Franklin, en remplacement de M. Delattre, démissionnaire.

ARTICLE 2. — M. Turotte recevra une indemnité annuelle de 600 francs non soumise à retenue.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Cours pour militaires.  
Nomination Lucien Bonnet**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

Considérant la mise à la retraite de M. Rousseau, précédemment directeur de l'école de Jussieu, et la nomination de M. Lucien Bonnet, à ce poste ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Lucien Bonnet, directeur de l'école de Jussieu, est chargé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, du cours municipal professionnel préparatoire et du cours pour militaires qui ont lieu à ladite école, en remplacement de M. Rousseau, admis à la retraite.

ARTICLE 2. — Ces cours comprennent 4 heures d'enseignement par semaine au taux de 800 francs l'heure-année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS PREPARATOIRES. —**  
**Professeur René Leroy**

---

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 30 avril 1929 ;

Vu le départ à Calais de M. Jean Dubois et la lettre de M. René Leroy en date du 8 octobre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. René-Charles Leroy, instituteur à Lille, école Turgot, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, professeur des cours municipaux professionnels préparatoires, en remplacement de M. Jean Dubois, parti à Calais.

ARTICLE 2. — Le service de M. Leroy comprendra deux heures d'enseignement par semaine au taux de 800 francs l'heure-année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux économiques. Tarif des portions**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tarif des portions délivrées pour les Fourneaux Economiques est fixé comme suit, à compter de la date d'ouverture de ces établissements.

*Repas complet : 1 fr. 75*

Viande (la ration de 100 grammes) 1 fr. ; Bouillon (1/2 litre) 0 25 ;  
Légumes (le litre) 0 fr. 50,

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ch. SAINT-VENANT.*

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Œuvre des Invalides du Travail.  
Administrateur. Nomination Marcel Decroix**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le titre VI, article 13, des Statuts de l'Œuvre des Invalides du Travail, approuvés par décret du 2 février 1881 ;

Vu l'avis de la Commission administrative de cette Œuvre ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Marcel Decroix, membre de la Commission Administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail de la Ville de Lille, est maintenu dans cette fonction pour une période de neuf années à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

ARTICLE 2. — M. le Vice-Président de la Commission Administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Legs Violette. Attribution de la prime  
en 1930. Versement des revenus à la Société des Sciences**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu le testament de M. Henri Violette léguant à la Ville de Lille cinq actions de la Compagnie Immobilière pour le revenu en être attribué, chaque année, par les soins de la Société des Sciences, au locataire d'une maison de ladite Compagnie désigné par le Conseil d'Administration de celle-ci comme étant le plus méritant ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 1880 acceptant cette libéralité ;

Considérant que la Compagnie Immobilière a fait connaître qu'elle ne pouvait désigner le nom du lauréat à qui elle voudrait voir attribuer le prix pour 1930 ;

Qu'il importe pour la Société des Sciences de distribuer ce prix en vue d'exécuter le testament de M. Violette ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les revenus provenant des 5 actions de la Compagnie Immobilière léguées à la Ville par M. Violette, actuellement transformés en rentes sur l'Etat 3 %, pendant l'année 1930 seront immédiatement versés à la Société des Sciences de Lille, pour être attribués selon la volonté du testateur.

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**FINANCES. — Recettes. Indemnités de dommages de guerre  
soumises à emploi. Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 juin 1929 relative aux Dommages de Guerre revenant aux Départements, Communes et Etablissements de Bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes effectuées au compte : Sommes et Valeurs reçues en paiement d'indemnités de Dommages de Guerre soumises à emploi — seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1930 (Art. 41 des Recettes supplémentaires).

*Recettes du 11 octobre 1930*

1.580.991	Urinoirs .....	5.050 »
1.686.154	Kiosque à musique, Place du Concert .....	1.131 »
1.686.174	Kiosque à musique, Esplanade .....	858 »
1.686.155	Kiosque à musique, Jardin Vauban .....	2.792 »

1.686.142	Poste d'Octroi, Porte d'Arras.....	2.320	»
1.686.128	Crèche municipale, Place Déliot .....	17.580	»
1.686.150	Morgue .....	2.080	»
1.686.131	Poste de Pompiers, rue Princesse .....	25	»
1.686.132	Poste de Pompiers, rue de Flandre .....	925	»
1.686.145	Poste de Pompiers, rue de Fontenoy .....	6.338	»
1.686.134	Poste de Police, rue Ovigneur .....	6.188	»
1.686.133	Poste de Police, rue de Fontenoy .....	5.070	»
1.686.146	Poste de Pompiers, Caserne du Sud .....	1.007	»
1.686.147	Poste d'Octroi, Bureau Central .....	317	»
1.686.169	Poste d'Octroi, Pont de Cantéleu .....	1.211	»
1.686.161	Poste d'Octroi, Porte de Béthune .....	6.437	»
1.686.144	Poste de Pompiers, rue de Bavai .....	1.908	»
1.686.129	Poste de Police, rue de Bavai .....	85	»
1.686.130	Poste de Police, rue Bernos .....	6.853	»
1.686.152	Magasin Brûlé. Service de la Désinfection..	6.198	»
1.686.167	Poste d'Octroi, Porte de Douai .....	1.544	»
1.686.168	Poste d'Octroi, rue Pierre-Légrand .....	790	»
1.686.158	Poste d'Octroi, Porte de Gand .....	265	»
1.689.470	Dispensaire du Faubourg du Sud .....	547	»
1.689.294	Voirie. Trottoirs. Regards d'égouts .....	9.128	»
1.689.488	Poste de Police, rue de Fives .....	573	48
1.689.433	Kiosque à musique, Square Lardemer .....	4.970	»
1.689.305	Guérites de gardiens du Bois de la Deûle et du Jardin Vauban. Clôtures et bancs ....	6.400	80
1.686.143	Poste de Police, Place Saint-Martin .....	832	»
1.686.166	Poste d'Octroi, Porte des Postes .....	3.660	»
1.689.311	Cuisines populaires du Béguinage et la Bai- gnerie .....	470	»
1.689.434	Eglise Notre-Dame de Consolation .....	1.211	»
1.689.483	Ecole des Beaux-Arts .....	1.092	»
1.689.482	Conservatoire de musique .....	3.426	»
1.689.465	Patronage rue de la Vignette .....	8.962	»
1.689.489	Poste de Pompiers, Caserne Malus .....	6.049	»
1.689.310	Bornes postales .....	6.000	»
1.689.519	Magasin rue du Béguinage .....	1.723	89
1.689.466	Bascule publique, Boulevard des Ecoles ....	2.635	»
1.689.472	Poste des fontainiers, rue du Fresnes .....	65	»
1.689.439	Temple protestant .....	4.000	»
1.689.438	Eglise anglicane .....	5.000	»
1.689.244	Eglise Saint-Vincent-de-Paul, 3 cloches ....	8.241	»
1.689.214	Temple protestant, réparation de l'orgue ....	2.800	»
1.689.306	Squares Jussieu et Dutilleul. Mur de clôture et grille .....	690	»

1.689.476	Dispensaire des filles soumises, Boulevard du Maréchal Vaillant .....	9.412 »
1.689.293	Egouts et aqueducs .....	12.860 »
1.689.304	Chalet des chèvres, Jardin Vauban .....	3.690 »
	Total.....	<u>181.606 17</u>

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

**RECETTES. — Indemnités de dommages de guerre soumises  
à emploi. Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 juin 1929 relative aux Dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1930 (article 41 des Recettes supplémentaires).

*Recettes du 13 septembre 1930*

1.686.156	Marché aux chevaux, Place Philippe-de- Girard .....	2.984 »
1.686.175	Kiosque à musique, place Catinat .....	4.607 »
1.686.165	Poste d'octroi, Avenue de l'Hippodrome ....	821 »
1.686.162	Poste d'octroi, Pont du Lion-d'Or .....	832 »
1.689.334	Presbytère, Parvis Saint-Maurice .....	2.444 »
1.689.536	Habitation du Pasteur du Temple protestant.	5.283 »
1.689.447	Eglise du Sacré-Cœur .....	5.930 »
1.689.467	Ancien patronage, rue de Rivoli, 28 .....	5.000 »
1.689.477	Plaques indicatrices des rues .....	14.496 »



1.689.211	Eglise Saint-André. Cloches .....	54.055	»
1.689.247	Eglise Saint-Michel. Cloches .....	34.762	»
1.689.511	Ecole Jenner, matériel scolaire .....	400	»
1.689.505	Ecole Lamartine, matériel scolaire .....	2.000	»
1.689.458	Ecole Maintenon, matériel scolaire .....	2.000	»
1.689.504	Ecole Pascal, matériel scolaire .....	2.000	»
1.689.503	Ecole Lavoisier, matériel scolaire .....	1.000	»
1.689.452	Ecole Gounod, matériel scolaire .....	400	»
1.686.176	Annexe Sévigné, matériel scolaire .....	2.000	»
1.689.457	Ecole Racine, matériel scolaire .....	2.000	»
1.689.451	Ecole Pape Carpentier, matériel scolaire ....	6.500	»
1.689.531	Ecole Legouvé, matériel scolaire .....	9.500	»
1.689.501	Ecole Bichat, matériel scolaire .....	1.400	»
1.689.510	Ecole Condorcet, matériel scolaire .....	500	»
1.689.235	Ecole Ampère, matériel scolaire .....	1.500	»
1.689.236	Cantines écoles Turgot et Renan, mat. scol...	2.943	»
1.689.509	Ecoles Jussieu, matériel scolaire .....	2.000	»
1.689.512	Ecole André, matériel scolaire .....	8.000	»
1.689.219	Ecole La Fontaine, matériel scolaire .....	500	»
1.689.220	Ecole Jules-Simon, matériel scolaire .....	1.500	»
1.689.494	Ecole George-Sand, matériel scolaire .....	2.000	»
1.689.498	Ecole Jules-Verne, matériel scolaire .....	400	»
1.689.499	Ecole Aug. Comte, matériel scolaire .....	7.000	»
1.689.453	Ecole Rollin, matériel scolaire .....	6.500	»
1.689.228	Ecole Berthelot, matériel scolaire .....	200	»
1.689.234	Ecole Colbert, matériel scolaire .....	1.500	»
1.689.279	Ecole M <sup>me</sup> Roland, matériel scolaire .....	500	»
1.689.460	Ecole Vauban, matériel scolaire .....	500	»
1.689.515	Ecole Pasteur, matériel scolaire .....	6.000	»
1.689.463	Ecole Chateaubriand, matériel scolaire .....	4.154	21
1.689.462	Ecole Littré, matériel scolaire .....	5.317	67
1.689.456	Ecole A. de Musset matériel scolaire .....	2.630	36
1.689.454	Ecole J.-J.-Rousseau, matériel scolaire .....	4.749	61
1.689.455	Ecole Desbordés, matériel scolaire .....	3.778	35
1.689.513	Ecole Antoine-Brasseur, matériel scolaire ...	5.223	44
1.689.507	Ecole Diderot, matériel scolaire .....	957	22
1.689.459	Ecole Baggio, matériel scolaire .....	4.063	48
	Total.....	229.801	34

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**RECETTES. — Régisseur. Bibliothèque de prêts. Perception  
des cartes de lecteur. Nomination Démoustier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 et 155 ;

Vu l'instruction générale des finances du 20 juin 1859, art. 923 et 993 ;

Vu l'arrêté du 15 février 1899, approuvé par M. le Préfet du Nord le 31 mars suivant concernant la perception des produits communaux par tickets ;

Vu la délibération du 21 octobre 1925, approuvée par M. le Préfet le 29 octobre 1925, par laquelle le Conseil municipal a décidé que le prêt des livres dans les bibliothèques de prêts donnerait lieu à la perception, au profit de la Ville, par an et par lecteur, d'une rétribution de cinq francs pour le prêt de deux volumes, au maximum, par semaine ;

Vu notre arrêté de ce jour aux termes duquel M. Auguste Démoustier, directeur de l'école Voltaire, est chargé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, du fonctionnement de la bibliothèque de prêt du secteur de Wazemmes, Moulins-Lille, en remplacement de M. Waxin, appelé à un autre poste ;

Considérant que, lorsque les nécessités du service l'exigent, il peut être adjoint au receveur municipal des régisseurs de recettes, agissant sous la direction et la surveillance de ce chef de service, pour le recouvrement, en régie, de certaines taxes ou de certains produits ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Auguste Démoustier, directeur de l'école Voltaire, est nommé régisseur de recettes chargé de percevoir, pour le compte et sous la surveillance de M. le receveur municipal, la redevance annuelle de cinq francs fixée par la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 1925.

ARTICLE 2. — M. Démoustier délivrera, en échange de la somme de cinq francs qui lui sera versée au profit de la Ville, une carte de lecteur prise en charge par la recette municipale.

ARTICLE 3. — M. Démoustier versera au collecteur-chef (bureau annexe de la recette municipale), le montant de ses perceptions le 15 et le dernier jour du mois. Le versement aura lieu la veille si le 15 ou le dernier jour du mois tombe un dimanche ou un jour de fête.

ARTICLE 4. — Chaque versement devra être accompagné d'un bordereau détaillé et certifié. Les cartes en la possession de M. Démoustier seront représentées à chaque versement.

ARTICLE 5. — Les titres de recettes seront établis tous les mois dans la forme réglementaire et parviendront à la recette municipale par la voie de la Trésorerie générale.

ARTICLE 6. — En raison du peu d'importance des opérations résultant de la présente charge, M. Démoustier est dispensé de fournir un cautionnement.

ARTICLE 7. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Th. DEVERNAY.*

---

**DÉPENSES. — Régisseur. Ecole Valentine Labbé. Achats  
au comptant et menues dépenses. M<sup>lle</sup> Fauché**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 153 ;

Vu l'instruction générale des finances du 20 juin 1859, art. 993 ;

Vu notre arrêté n° 820 en date du 13 décembre 1929, portant nomination de régisseurs de dépenses pour l'année 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de notre arrêté susvisé est modifié comme suit, en ce qui concerne M<sup>lle</sup> Fauché, directrice de l'Ecole Pratique de jeunes filles.

.....  
M<sup>lle</sup> Fauché, directrice de l'Ecole Pratique de jeunes filles pour le paiement des achats au comptant et des menues dépenses de l'école ; une somme de 500 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M<sup>lle</sup> Fauché sera remplacée par M<sup>ve</sup> Schalckens, secrétaire de l'école.

.....

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**ALIMENTATION. — Prisée de la Saint-Rémy. Prix moyen de l'hectolitre de blé. Fixation pour l'année 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Considérant qu'il est d'usage, chaque année, pour le règlement des fermages en nature, d'établir une prisée d'après les cours des grains déterminés par les mercuriales des trois marchés les plus voisins du 1<sup>er</sup> octobre, jour de la Saint-Rémy ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le prix moyen du blé est fixé pour 1930 à :

1 <sup>re</sup> qualité 74 kgs	{ le quintal .....	156 »
	{ l'hectolitre .....	115 44
2 <sup>e</sup> qualité 72 kgs	{ le quintal .....	151 33
	{ l'hectolitre .....	108 96
3 <sup>e</sup> qualité 70 kgs	{ le quintal .....	147 33
	{ l'hectolitre .....	103 13

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**ALIMENTATION. — Abattoirs et Halles et Marchés. Prix de vente en cheville des viandes énoncées ci-dessous**

---

*Semaine du 19 au 26 septembre 1930*

**HALLES ET MARCHÉS**

Prix de vente en cheville des viandes énoncées ci-dessous (déduction faite du cinquième quartier) :

Bœuf : le kilo, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualités : 13,50, 12,50, 10.  
Vache : 13,50, 12,50, 9,85.  
Taureau : 10,80, 9,60, 9.  
Veau : 16,50, 13, 10,35.  
Mouton : 16,75, 13, 10,85.  
Porc : 13,25, 12, 10.

**ABATTOIRS**

Bœuf : le kilo, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualités : 12,75, 11,50, 10,25  
Vache : 12,75, 11,25, 9,50.  
Taureau : 10,50, 9,50, 8,75.  
Veau : 17,50, 15, 13.  
Mouton : 16,50, 14,50, 12.  
Porc : 12,50, 11, 10.  
0,22 d'octroi en sus.

*Semaine du 27 septembre au 3 octobre 1930*

**HALLES ET MARCHÉS**

Bœuf : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 13 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10.  
Vache : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 13 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9.  
Taureau : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 10,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 9,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9 francs.  
Veau : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 16,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 13 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10.  
Mouton : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 16,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 13 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10,50.  
Porc : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 13 ; 2<sup>e</sup> qualité, 12 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10.

**ABATTOIRS**

Bœuf : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 12,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10,50.  
Vache : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 12,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,25 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10.  
Taureau : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 10,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9.  
Veau : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 17 ; 2<sup>e</sup> qualité, 15 ; 3<sup>e</sup> qualité, 14.  
Mouton : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 16,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 14,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 12 fr.

Porc : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 12,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10.  
0,22 d'octroi en sus.

*Semaine du 4 au 10 octobre 1930*

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : le kilo, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualités : 12,75, 11,70, 9,50.  
Vache : 12,75, 11,50, 9.  
Taureau : 10,25, 9,50, 9.  
Veau : 16,50, 13, 10.  
Mouton : 16, 12,50, 10.  
Porc : 13, 12, 10.  
(Octroi compris).

ABATTOIRS

Bœuf : le kilo, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualités : 12,50, 11,40, 10,50.  
Vache : 12,50, 11,10, 10.  
Taureau : 10,50, 10, 9.  
Veau : 16,50, 14,50, 14.  
Mouton : 16,50, 14,50, 12.  
Porc : 11,40, 10, 9.  
0,22 d'octroi en sus.

*Semaine du 11 au 17 octobre 1930*

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 12,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,70 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9,50.  
Vache : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 12,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9.  
Taureau : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 10,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 9,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9.  
Veau : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 16,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 13 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10.  
Mouton : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 16 ; 2<sup>e</sup> qualité, 12,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10.  
Porc : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 13 ; 2<sup>e</sup> qualité, 12 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9,50.

ABATTOIRS

Bœuf : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 12,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,40 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10,50.  
Vache : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 12,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,10 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10.  
Taureau : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 10,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9.  
Veau : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 16,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 14,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 14.  
Mouton : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 16 ; 2<sup>e</sup> qualité, 14,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 12.  
Porc : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 11,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9.  
0,22 d'octroi en sus.

*Semaine du 18 au 24 octobre 1930*

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : le kilo, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualités : 12,75, 11,70, 9,50.  
Vache : 12,75, 11,50, 9.

Taureau : 10,50, 9,50, 9.

Veau : 16,50, 13, 10.

Mouton : 15,50, 12, 10.

Porc : 12,50, 11,75, 9,50.

#### ABATTOIRS

Bœuf : le kilo, 1<sup>re</sup> qualité, 12,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,40 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10,20.

Vache : 12,25, 11, 10.

Taureau : 10,50, 10, 9.

Veau : 16, 14,50, 13.

Mouton : 15,50, 14, 12.

Porc : 11,25, 10, 9.

0,22 d'octroi en sus.

---

#### CIMETIÈRES. — Fête de la Toussaint 1930. Mesures d'ordre

Le Maire de Lille informe ses concitoyens que le Vendredi 1<sup>er</sup> Novembre 1930, il sera établi un service d'entrée et de sortie à toutes les portes des Cimetières.

La Fermeture aura lieu à 16 heures 30.

Elle sera annoncée par deux sonneries de cloche, à un quart d'heure d'intervalle. A la première sonnerie, l'entrée sera interdite et les personnes se trouvant dans l'intérieur du Cimetière devront se diriger vers les portes de sortie, lesquelles seront fermées sitôt la seconde sonnerie.

Hôtel de Ville, le 15 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

#### CIMETIÈRES. — Toussaint 1930. Mesures d'ordre

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens que les Cimetières seront ouverts, sans interruption, du Lundi 20 au Mardi 28 Octobre, date où tous les travaux de peinture, jardinage ou autres devront être terminés.

Qu'à partir du Mercredi 29 Octobre jusqu'au Lundi 3 Novembre inclus, l'entrée en sera interdite à toute personne porteur d'un outil ou d'un ustensile quelconque.

Qu'il ne sera toléré aux entrées que les plantes ou couronnes pour l'ornementation des tombes.

*La fermeture aura lieu à 16 heures 30.*

Hôtel de Ville, le 15 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Louis MASSON.*

---

**POLICE. — Voie publique. Stationnement de nuit des véhicules à proximité des salles de spectacles. Réglementation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Vu le Code de la route ;

Considérant que dans un intérêt de circulation et de sécurité publique il est nécessaire de prendre toutes mesures pour réglementer le stationnement de nuit des véhicules à proximité des salles de spectacles ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Tout stationnement est interdit de 20 heures à 24 heures dans la rue de Béthune ; le simple arrêt pour motif légitime étant seulement autorisé dans les conditions de notre arrêté N° 882 du 31 décembre 1929.

ARTICLE 2. — Les véhicules automobiles ou autres devront être garés :

- a) place de Rihour,
- b) rue des Fossés, sur une seule rangée (côté numéros pairs, jours pairs ; côtés numéros impairs, jours impairs),
- c) square Morisson,
- d) rue Pierre-Dupont,
- e) rue d'Amiens (entre les rues du Court-Debout et du Molinel) sur une seule rangée (côté numéros pairs, jours pairs, côté des numéros impairs, jours impairs),
- f) rue du Vieux-Marché-aux-Chevaux,
- g) place Richebé (derrière le square Faidherbe).



ARTICLE 3. — En plus de la rue de Béthune tout stationnement est rigoureusement interdit :

- a) rue des Molfonds,
- b) rue du Court-Debout,
- c) rue d'Amiens (partie comprise entre les rues de Béthune et du Court-Debout).

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Chauffeurs de taxis. Retrait de livret.**  
**Broucke Georges**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

Vu l'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taxis en date du 1<sup>er</sup> octobre 1930 ;

Considérant que M. Broucke a, à différentes reprises, majoré volontairement le prix des courses malgré l'avertissement à lui infligé lors de sa comparution aux Conseils de discipline des 22 janvier 1930 et 17 avril 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le livret de chauffeur est retiré définitivement au chauffeur de taxis Broucke Georges, demeurant à Lille, 11, rue du Molinel.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET,*

---

---

**POLICE. — Voie publique. Chauffeurs de taxis. Peine disciplinaire.**  
**Gaston Manniez**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu notre arrêté en date du 26 octobre 1925 ;

Vu l'avis de la Commission de discipline des chauffeurs de taximètres en date du 1<sup>er</sup> octobre 1930, ratifié par l'Administration municipale dans sa séance du 17 octobre 1930 ;

Considérant que M. Manniez a majoré volontairement le prix des courses faites par lui.

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Un avertissement est infligé au chauffeur de taxis, Manniez Gaston, demeurant à Lille, 119 bis, rue des Postes.

Ce chauffeur est en outre invité de connaître et d'appliquer, à l'avenir, les règlements en vigueur, faute de quoi, des sanctions disciplinaires plus sévères lui seraient appliquées.

**ARTICLE 2.** — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

---

**HYGIÈNE. — Etablissements industriels, commerciaux et administratifs. Production de fumées, suies, poussières. Interdiction**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94 et 97 ;

Vu les articles 471 parag. 15 et 474 du Code pénal ;

Vu le rapport du 20 août 1924 du Conseil départemental d'hygiène ;

Considérant que le nombre des foyers brûlant de grandes quantités de combustibles minéraux s'est sensiblement accru depuis quelques années ;

Que beaucoup de ces foyers donnent lieu à la production soit de fumées, soit de suies ou poussières, soit de gaz toxiques qui polluent l'atmosphère, pénètrent dans les habitations et noircissent les façades des maisons et des monuments publics ;

Considérant qu'il résulte des études faites par des organismes compétents, qu'il existe des moyens pratiques d'éviter ou tout au moins d'atténuer dans une large mesure ces divers inconvénients qui compromettent gravement l'hygiène et la santé publiques ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit de produire dans les établissements industriels, commerciaux ou administratifs de la ville de Lille, soit des fumées, soit des suies ou des poussières, soit des gaz toxiques ou corrosifs susceptibles par des émissions répétées ou prolongées de polluer l'atmosphère et de nuire à l'hygiène ou à la santé publiques.

ARTICLE 2. — Cette interdiction est étendue aux immeubles pourvus du chauffage central.

ARTICLE 3. — Notre arrêté du 19 septembre 1925 est rapporté.

ARTICLE 4. — MM. le Directeur du Bureau d'hygiène, le Directeur du Service des Travaux municipaux, les Inspecteurs placés sous leurs ordres et le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 octobre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : D<sup>r</sup> ARQUEMBOURG*

---

### Statistique Sanitaire du Mois d'Octobre 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.921 habitants

#### I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
152	24	339	63	402	12	4	16	302	5	19	2

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 59 ANS	60 ANS et AU DELÀ	
1	Fièvre typhoïde						
2	ou paratyphoïde (Typhus abdominal).						
3	Typhus exanthématique.....						
4	Fièvre et Cachexie paludéennes.....						
5	Variole.....						
6	Rougeole.....	2					2
7	Scarlatine.....		1				1
8	Coqueluche.....		1				1
9	Diphthérie et Croup.....						
10	Grippe.....						
11	Choléra asiatique.....						
12	Entérite ch léiforme.....						
13	Autres maladies épidémiques.....					1	1
14	Tuberculose de l'appareil respiratoire..		6	10	11	5	32
15	Tuberculose des méninges ou du sys- tème nerveux central.....		1				1
16	Autres tuberculoses.....				1		1
17	Cancer et autres tumeurs malignes.....			1	11	16	28
18	Méningite simple.....	3	2				5
19	Hémorragie et ramollissement du cerveau..	1			5	21	27
20	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine).....			1	12	17	50
21	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans.....						
22	Bronchite chronique (y compris les bron- chites sans épithète de 5 ans et plus).					1	1
23	Pneumonie.....			1		2	3
24	Autres affections de l'appareil respira- toire (Phtisie exceptée).....	5	4	1	4	12	26
25	Affections de l'estomac (Cancer excepté).	1		2	1		4
26	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans).	8	2				10
27	Appendicite et Typhlite.....		1				3
28	Hernie, Obstruction intestinale.....			2		2	4
29	Cirrhose du foie.....				1	1	2
30	Néphrite aiguë ou chronique.....	1		3	5	10	19
31	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme.....				1		1
32	Septicémie puerpérale (Fièvre, Périto- nite, Phlébite puerpérales).....			2			2
33	Autres accidents puerpéraux de la gros- sesse et de l'accouchement.....			1			1
34	Débilité congénitale et Vices de conformation	4					4
35	Sénilité.....					13	13
36	Morts violentes (suicide excepté).....			4	4	2	10
37	Suicide.....			3	1		4
38	Autres maladies.....	4	4	6	20	21	55
	Maladie inconnue ou mal définie.....		1	4	4	2	11
	TOTAUX.....	29	23	42	81	127	302

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat général. Sténographe  
du Conseil municipal. Indemnité Duhayon**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel en date du 19 septembre 1930 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 29 septembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle, soumise à retenue, allouée à M. Duhayon, sténographe du Conseil municipal, est portée à 2.000 francs.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat général. Congé sans solde.  
M<sup>me</sup> Florent**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu la lettre en date du 1<sup>er</sup> octobre 1930, par laquelle M<sup>me</sup> Florent, dame employée affectée au Secrétariat général, service de la dactylographie, sollicite un congé d'un an sans solde, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé d'un an, sans solde, est accordé à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1930, à M<sup>me</sup> Florent, dame employée affectée au service de la dactylographie,

ARTICLE 2. — A l'expiration de ce congé, M<sup>me</sup> Florent sera rayée des cadres du Personnel municipal si elle n'a pas repris ses fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. Groupe scolaire du Faubourg de Béthune. Concierge. Nomination Lucien Goval**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Lucien Goval, né à Lille le 8 juin 1895, est nommé concierge stagiaire du groupe scolaire du Faubourg de Béthune, de 6<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. Goval est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930 ; pour les avantages en nature dont il bénéficie, il effectuera également des versements à ladite caisse sur la base de 1.800 francs à compter du 1<sup>er</sup> octobre ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues à l'article 9 du statut du Personnel municipal.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. Maison des Amicales.  
Conciergerie. Indemnité M<sup>me</sup> Pringuez**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 29 septembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité allouée à M<sup>me</sup> Pringuez, concierge de la Maison des Amicales, place Sébastopol, à Lille, est portée à 2.000 francs par an.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Service de la Sûreté.  
Indemnité de fonctions. Augmentation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 29 septembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité dite « de fonctions » allouée au Personnel de la Police de Sûreté de Lille est portée à la somme de 1.080 francs par an.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions diverses**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois de novembre 1930 :

NOMS	GRADE	Classes	Traitement •	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
MM.				
Honnart Charles	Agent de Sûreté	3 <sup>me</sup>	11.000	16 novembre 1930
Béart Fernand	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	16 novembre 1930
Lemaire Alfred	Gardien de la paix	4 <sup>me</sup>	10.000	1 <sup>er</sup> novembre 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion Marcel Delamaide**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 3 octobre 1930, pour l'emploi de secrétaire de police ;



**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Marcel Delamaide, agent de sûreté de 4<sup>e</sup> classe, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, secrétaire de police de 7<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 10.000 francs, le point de départ de son ancienneté dans la classe étant fixé au 1<sup>er</sup> décembre 1926.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion Georges Durand**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 3 octobre 1930 pour l'emploi de secrétaire de police ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Georges Durand, gardien de la paix de 3<sup>e</sup> classe, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, secrétaire de police de 6<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 11.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, le point de départ de son ancienneté dans la classe étant fixé au 1<sup>er</sup> novembre 1928.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Chef de bureau. Nomination Henri Toussaert**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 3 octobre 1930 pour l'emploi de chef de bureau au Commissariat Central de Police ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Toussaert, secrétaire de police de 1<sup>re</sup> classe, est nommé chef de bureau de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 17.000 francs, en remplacement de M. Vincent, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Traitement du préposé en chef**

Nous, Préfet du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la délibération en date du 23 octobre 1930 par laquelle le Conseil municipal de Lille a décidé de porter de 31.450 francs à 34.500 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, le traitement de M. Lecoche, préposé en chef de l'octroi de Lille ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions indirectes à Lille en date du 29 octobre 1930 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 15 avril 1890 ;

Vu la loi du 29 décembre 1897 ;

Considérant que l'augmentation proposée est justifiée ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M. Lecoche, préposé en chef de l'octroi de Lille est porté de 31.450 francs à 34.500 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille et M. le Directeur des Contri-

butions Indirectes à Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont il leur sera adressé ampliation.

• Fait à Lille, le 31 octobre 1930.

*Pour le Préfet,*  
*Le Secrétaire général délégué :*  
Louis BOUJARD.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Nomination  
Jules Hohl**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Jules Hohl, né à Lambersart, le 1<sup>er</sup> décembre 1908, est nommé sapeur stagiaire de 5<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 16 octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. Hohl est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 16 octobre 1930 ; toutefois sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration du stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues au règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 3. — En raison de la pénurie actuelle des locaux, M. Hohl bénéficiera d'un des logements spécialement affectés aux sapeurs célibataires, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité au cas où, pour quelle que raison que ce soit, son logement actuel ne lui suffirait plus.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Promotion Blondeau**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le Statut du Personnel Ouvrier ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Jules Blondeau, fossoyeur de 3<sup>e</sup> classe, est promu à la 2<sup>e</sup> classe de son emploi, au traitement annuel de 12.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Promotion Chatelet**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le Statut du Personnel Ouvrier ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Gustave Chatelet, fossoyeur de 3<sup>e</sup> classe, est promu à la 2<sup>e</sup> classe de son emploi, au traitement annuel de 12.000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Caisse des Retraites. Complément  
de pensions à divers**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 juillet 1928, décidant la péréquation des pensions servies aux retraités des Services municipaux et l'attribution des majorations en résultant à raison de 70 % à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1928 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 mai 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 27 du même mois, portant à 100 % le pourcentage desdites majorations, à compter du 1<sup>er</sup> août 1929

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les compléments de pension ci-après seront servis aux agents retraités des services municipaux, repris au tableau ci-dessous, à compter de leur admission à la retraite :

(Séance du Conseil municipal du 23 octobre 1930).

Numéros des pensions	NOMS	Pension totale résultant de la péréquation	Pension servie sur les fonds de la C. des R.	Complément de pension	Jouissance de la pension
803	Deldal, G., Vve	1.729 72	918 52	811 20	11-1-1930
804	Bouteleux E., Vve	2.708 76	2.494 96	213 80	30-8-1930
805	Leprêtre, Rémi	3.854 08	3.728 00	126 08	1-8-1930
807	Darcq, M., Vve	4.809 92	4.688 68	121 24	14-8-1930
808	Berques, E., Vve	3.886 92	3.769 76	117 16	28-8-1930
809	Fray, F., Vve	2.073 08	1.098 16	974 92	12-9-1930
810	Degobert, V.	7.119 52	7.020 56	98 96	1-11-1930
811	Pornot, J.	8.052 08	7.947 92	104 16	1-11-1930
814	Miquel, J., Vve	2.247 88	1.763 72	484 16	20-9-1930
815	Pecqueur, J.	7.504 00	7.445 12	58 88	1-12-1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — Caisse des retraites. Majoration  
de pensions à divers**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 1930 allouant aux Retraités des Services municipaux, titulaires de pensions d'ancienneté, une majoration de leur pension en considération du nombre des enfants élevés par eux jusque l'âge de 16 ans et sur les bases suivantes :

10 % de la pension pour les trois premiers enfants élevés jusqu'à l'âge de 16 ans ;

5 % de la pension, ajoutés à cette première majoration pour chaque enfant au delà du troisième ;

Aux veuves desdits retraités, 50 % du montant des majorations telles qu'elles sont ci-dessus indiquées.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930, il est alloué aux fonctionnaires retraités repris ci-après une majoration de leur pension s'élevant :

N <sup>os</sup>	NOMS	Montant de la pension du fonctionnaire	Taux de la majoration	Montant de la majoration (1)	Observation
28	Colette, H., Vve	7.047 60	3 enfants : 10 %	352 36	
45	Fontaine, A.	7.015 00	4 " 15 %	1.052 24	
72	Dosière, M.	6.132 92	5 " 20 %	1.226 56	
89	Pennel, C.	6.481 20	3 " 10 %	648 08	
97	Hérens, H., Vve	6.703 04	7 " 30 %	1.005 44	
101	Lemaire, J., Vve	6.506 30	7 " 30 %	975 92	
118	Avez, A., Vve	6.825 00	7 " 30 %	1.023 76	
126	Bouchez, L.	6.216 00	4 " 15 %	932 40	
137	Brienne, L. Vve	6.404 96	5 " 20 %	640 48	
140	Moreaux, A.	6.118 56	3 " 10 %	611 84	
156	Mouy, C.	8.225 96	5 " 20 %	1.645 20	
167	Strub, X., Vve	6.913 44	4 " 15 %	418 52	
181	Mansuet, J.	8.666 68	3 " 10 %	866 64	
232	Naessens, A.	14.219 16	3 " 10 %	1.421 92	
247	Toucry, T., Vve	6.134 64	4 " 15 %	460 08	
260	Hazebroucq, J.-B. Vve.	7.303 84	4 " 15 %	547 80	
277	Carlier, D.	7.523 36	3 " 10 %	752 32	
280	Prouvost, L.	7.463 24	4 " 15 %	1.119 52	
282	Lemay, A.	6.862 52	3 " 10 %	686 24	
287	Lallau, C., Vve	7.625 04	3 " 10 %	381 24	
294	Moronval, J., V <sup>ve</sup>	7.049 36	3 " 10 %	352 48	
308	Mareels I.	8.316 40	3 " 10 %	831 60	
312	Villaume Nicolas	7.040 44	4 " 15 %	1.056 08	
314	Cocheteux L.	7.224 08	9 " 40 %	2.889 60	
315	Derwel, J.	7.533 68	10 " 45 %	3.390 16	
322	Creteux, M., Vve	6.913 28	5 " 20 %	691 32	
338	Denglos, L., Vve	6.256 80	3 " 10 %	312 84	
370	Ruelle A.	5.500 00	5 " 20 %	1.100 00	
387	Leprêtre, D.	7.292 04	6 " 25 %	1.823 04	
389	Lamérand, H.	10.666 64	6 " 25 %	2.666 64	
396	Delcambre, L.	8.781 24	6 " 25 %	2.195 28	

(1) Ramené à 50 % pour les veuves.

N <sup>os</sup>	NOMS	Montant de la pension du fonctionnaire	Taux de la majoration	Montant de la majoration	Observation
407	Pruvost, A.	6.430 40	4 enfants : 15 %	964 56	
409	Letellier, I.	8.843 72	4 » 15 %	1.326 56	
421	Leruste, E., Vve	6.251 70	6 » 25 %	781 44	
423	Detée, J.	7.497 88	3 » 10 %	749 76	
424	Descarpenteries, R.	8.464 52	3 » 10 %	846 48	
425	Lefils, P.	7.237 56	5 » 20 %	1.447 52	
426	Lamerand A., V <sup>ve</sup>	7.362 96	5 » 20 %	736 28	
431	Laine, E., Vve	15.666 64	3 » 10 %	783 32	
433	Marlin, C., Vve	8.311 92	4 » 15 %	623 40	
436	Desrumaux, H.	6.527 08	6 » 25 %	1.631 76	
458	Mazy, A.	6.370 84	3 » 10 %	637 04	
460	Vanhuffel, J., V <sup>ve</sup>	6.727 44	3 » 10 %	336 36	
477	Mullier, A.	6.100 00	4 » 15 %	914 96	
478	Brabant, J.	6.913 36	4 » 15 %	1.037 04	
485	Noeufglise, V.	7.975 12	3 » 10 %	797 52	
488	Brohet, L., Vve	7.347 92	4 » 15 %	551 08	
524	Parent, C.	7.497 91	3 » 10 %	749 76	
526	Buzin, P.	8.668 32	3 » 10 %	866 80	
545	Boucherie, A.	8.206 64	4 » 15 %	1.230 96	
552	Wyon, A., Vve	7.317 04	4 » 15 %	548 76	
562	Isenbrandt, Vve	8.128 80	3 » 10 %	406 40	
574	Paris, A.	7.816 72	4 » 15 %	1.172 48	
588	Oppermann, E.	6.862 52	4 » 15 %	1.029 36	
600	Brunelle, H.	8.604 24	4 » 15 %	1.290 64	
602	Declercq, D.	9.851 64	3 » 10 %	985 12	
610	Doutrelong, E.	9.816 64	4 » 15 %	1.472 48	
613	Moison, C., Vve	6.840 00	15 » 70 %	2.394 00	
		6.840 00	16 » 75 %	2.565 00	Du 1 <sup>er</sup> janv. au 7 octobre 1930 A partir du 8 oct. 1930
619	Hugot, G.	7.058 32	3 » 10 %	705 84	
634	Tonneau, D.	7.706 44	4 » 15 %	1.155 92	
636	Dilly, G.	12.800 00	3 » 10 %	1.280 00	
646	Warembourg, J.	6.735 48	4 » 15 %	1.010 32	
662	Jombart, P., Vve	8.193 50	3 » 10 %	409 68	
670	Chevalier, J.	6.125 00	3 » 10 %	612 48	
673	Mestdagh, J.	6.500 00	4 » 15 %	974 36	
674	Lalanne, J.	8 535 32	3 » 10 %	853 52	
676	Walter, E.	7.177 56	3 » 10 %	717 76	
681	Poix, H., Vve	8.133 28	4 » 15 %	610 00	
697	Liénart, D.	7.200 00	4 » 15 %	1.080 00	
710	Carette, T.	6.489 86	4 » 15 %	973 44	
715	Savels, E.	6.100 00	7 » 30 %	1.830 00	
718	Bouche J.-B., V <sup>ve</sup>	7.389 44	4 » 15 %	554 20	
731	Trécat, A., Vve	7.269 12	3 » 10 %	363 44	
734	Largillière, F.	6.277 84	3 » 10 %	627 76	
		6.277 84	4 » 15 %	941 60	Du 1 <sup>er</sup> janv. au 1 <sup>er</sup> mars 1930 A partir du 2 mars 1930
735	Noterman, R.	6.763 64	5 » 20 %	1.352 72	
755	Didclot, V.	9.031 24	5 » 20 %	1.806 24	
777	Vermesse, F.	8.312 48	3 » 10 %	831 20	
790	Bourrez, L.	8.782 40	3 » 10 %	878 24	

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Caisse des Retraites. Autorisation de versement. Octroi. Chéri Lecoche**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 29 septembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Chéri Lecoche, préposé en chef de l'octroi est autorisé à effectuer au profit de la Caisse des Retraites des Services municipaux, le versement rétroactif de la retenue de 5 % pour la période du 21 septembre au 31 décembre 1930.

Le calcul de ladite retenue sera effectué sur le traitement de base que perçoit actuellement un commis de Mairie soit 9.000 francs.

Les intérêts seront arrêtés au 20 octobre 1930 et M. Lecoche devra se libérer en un seul versement.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---



---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Caisse des Retraites. Admission Capon,  
Professeur au Conservatoire**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Conservatoire National de Musique ;

Vu la lettre en date du 15 septembre 1930 par laquelle M. Ratez, Directeur du Conservatoire National de Musique, fait connaître que l'état de santé de M. Capon, professeur au dit Conservatoire, ne lui permet plus d'assurer ses fonctions, et qu'il y aura lieu de pourvoir à son remplacement ;

ARRÊTONS :

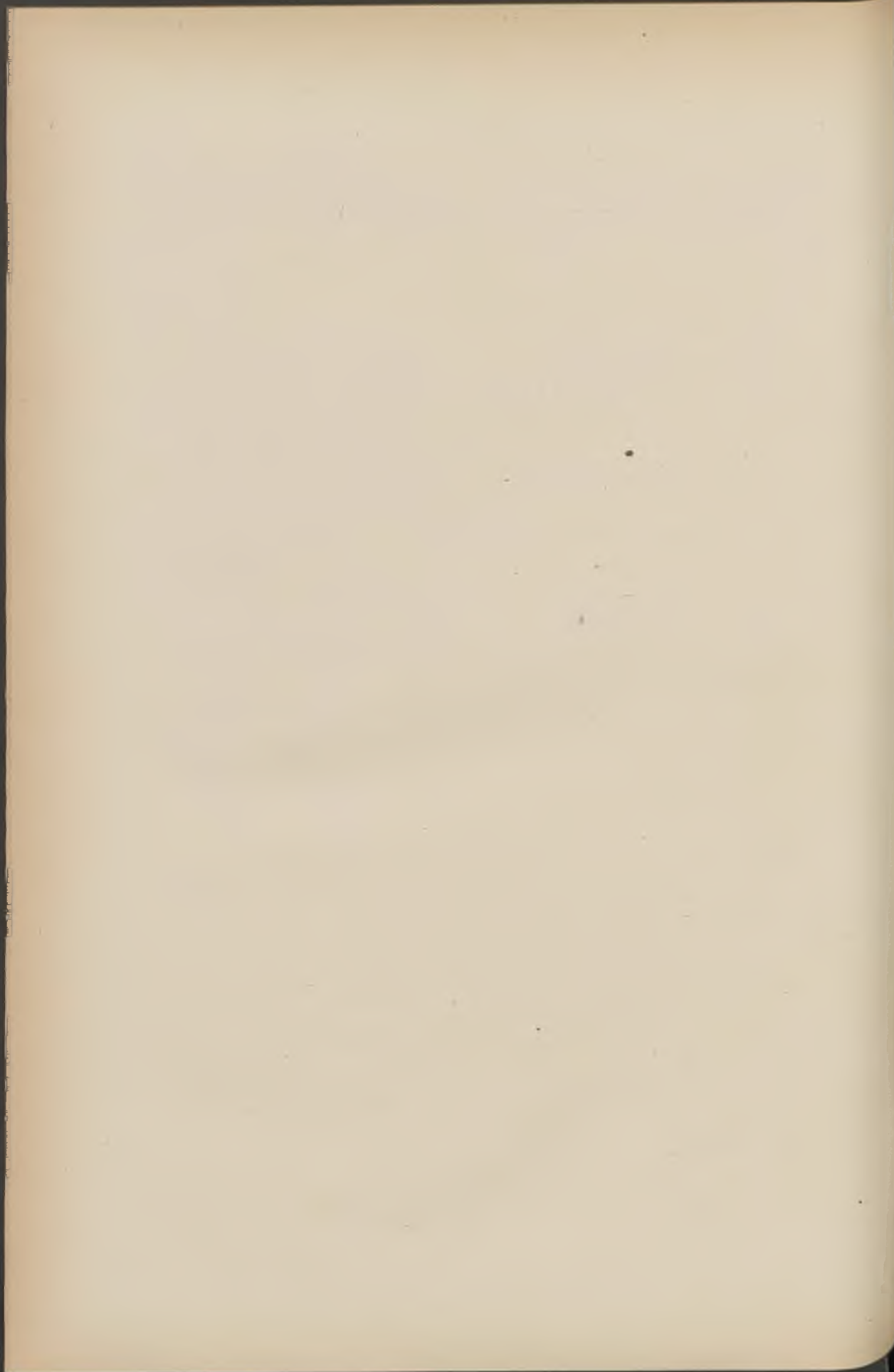
ARTICLE PREMIER. — M. Capon, professeur au Conservatoire (chœurs et chant) est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 octobre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.



# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE

<b>Conseil Municipal :</b>	<b>Pages</b>
Commission d'esthétique de la Ville. — Nomination Léon Debatte .....	635
<b>Fêtes :</b>	
Foire 1930. — Installation de water-closets démontables au champ de foire. Marché Averbèke .....	632
Musique Municipale. — Chef de musique. Traitement Laigre..	636
<b>Police administrative :</b>	
Elections. — Tribunal de Commerce. Renouvellement partiel de 1930 .....	636
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Chauffage. — Fourniture de coke. Marché Compagnie Continen- tale du Gaz .....	632
Hôtel de Ville. — Chauffage. Conduite et entretien. Marché Société Anonyme Sulzer .....	632
<b>Promenades et Jardins :</b>	
Avenues de Soubise et Mathias Delobel. — Autorisation de cir- culation. Pietersoone .....	638

<b>Voirie :</b>	<b>Pages</b>
Interruption de circulation. — Rue de La Madeleine .....	639
Rues particulières. — Rue Coustou. Constitution d'une Association syndicale. Enquête de commodo et incommodo. ....	640
Rue Rubens. Constitution d'une Association syndicale. Enquête de commodo et incommodo .....	641
Emprises. — Poteaux réclames. Autorisation Dupleix .....	642
Canalisations souterraines dans certaines artères. Autorisation Administration des P. T. T. ....	644
Egouts. — Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales. Rue de Loos, 39. Mise en demeure. Indivision David Cornette .....	646

**Théâtres :**

Sébastopol. — Chef machiniste. Traitement Casimir Canesson..	648
--	-----

**Enseignement des Beaux-Arts :**

Ecole des Beaux-Arts. — Professeur de gravure. Charles Portebois .....	648
Conservatoire. — Classe élémentaire de piano. Suppression....	649
Professeur de piano. Nomination François Caquant .....	650

**Enseignement technique :**

Ecole Baggio. — Matériel d'imprimerie. Fourniture. Marché de Véricourt .....	632
Ecole Valentine Labbé. — Maîtresse modiste. Indemnité Madeleine Vasseur .....	650

**Cours municipaux :**

Cours pour militaires. — Professeurs. Nomination Paul Provins.	651
Cours municipaux professionnels. — Modèlerie. Démission Mahieu .....	652
Concours pour l'emploi de contremaître de modèlerie. Programme .....	652
Jury d'examen .....	653
Cours de coupe et de couture. Dédoublement .....	654
Maîtresse. Nomination Veuve André Dufour .....	655

<b>Œuvres diverses :</b>	<b>Pages</b>
Fourneaux économiques. — Denrées. Fournitures. Marchés divers .....	633
Office municipal d'habitations à bon marché de Lille (Faubourg d'Arras). Projet de construction de 404 logements. Approbation préfectorale .....	656

**Finances :**

Indemnités de dommages de guerre soumises à emploi. — Virement .....	657-658
--	---------

**Alimentation :**

Abattoirs et Halles et Marchés. — Prix de vente à la cheville (du 25 octobre au 21 novembre 1930).....	659
Abattoirs. — Locations de locaux .....	633

**Eclairage :**

Eclairage électrique. — Matériel. Fournitures. Marchés divers..	633
---	-----

**Police :**

Voie publique. — Divagation des chiens. Interdiction .....	661
Taximètres de louage. Dispositions spéciales. Nouvelle réglementation .....	663
Commission d'examens des chauffeurs de taxis. Nomination .....	667
Immeuble menaçant ruine. Rue Saint-Pierre, 11-13. Restauration. Mise en demeure .....	668
Rue Wicar, 30. Restauration. Mise en demeure ...	669
Lieux ouverts au public. — Salle de danse. Rue de Flers, 48. Autorisation François Baur .....	671

**Distribution d'eau :**

Usines d'Emmerin et de Wattignies. — Prix de l'énergie électrique .....	671
---	-----

<b>Hygiène :</b>	Pages
Etablissements dangereux, insalubres et incommodes. — Dépôt d'essence. Quai Géry Legrand. Autorisation Danel Frères .....	672
Statistique sanitaire du mois de novembre 1930 .....	673

**Services municipaux :**

*Première Direction :*

Promotions. — Dubar .....	674
Kerekove .....	675
Palstermans .....	675
Mutation. — Colette .....	676

*Deuxième Direction :*

Promotions. — Demenge .....	674
Hénoecq .....	674
Parsy, fils .....	674

*Troisième Direction :*

Nomination. — Pierre Delerue .....	676
Mutation. — Adelson Colette .....	676
(Recette municipale). — Promotion Vitse .....	674

*Quatrième Direction :*

Nomination. — Henri Lahaye .....	678
Promotion. — Dherain .....	674
Uytrelst .....	674
Mutation. — Henri Duparc .....	677

*Cinquième Direction :*

Concours pour l'emploi de vérificateur sanitaire du service de l'alimentation. — Programme .....	678
---	-----

**Police :**

Nominations. — Promotions :	
Emile Dehay .....	680
Marcel Delamaide .....	679
Auguste Meuret .....	680
Léon Olivier .....	680

<b>Octroi :</b>	Pages
Concours pour l'emploi de préposé d'octroi. — Jury d'examen..	681
Mutation. — Philémon Morant .....	681

**Personnel ouvrier :**

Nominations. — Promotions :

Chevalier .....	674
Dupuille .....	674
Gervois .....	674
Havel, Arthur .....	682
Huys .....	674
Maillez .....	683
Meschart, Adolphe .....	683
Mesure disciplinaire. — Bocquillon .....	684

**Adjudications. — Marchés :**

Fournitures diverses pour 1931. — Marchés divers.....	634
Fourniture de cuirs et d'articles de bourrellerie. Marché Druelle-Dervaux .....	634
Fourniture de fourrages. — Marché Boutin-Maillet .....	635

**Caisse des Retraites :**

Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. — Versements sur avantages en nature. Henri Lahaye.....	684
Allocations annuelles aux fonctionnaires non tributaires de la Caisse des Retraites .....	685

---

**FÊTES. — Foire 1930. Installation de water-closets démontables au champ de foire. Marché Averbèke**

DU 22 NOVEMBRE 1930

Soumission pour l'installation de water-closets démontables au champ de foire, au profit de M. D. Averbèke, 166 bis, boulevard Victor-Hugo, à Lille, moyennant la somme de 13.900 francs.

Enregistré le 5 décembre 1930, folio 17, case 189.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Chauffage. Fourniture de coke. Marché « Compagnie Continentale du Gaz »**

DU 3 NOVEMBRE 1930

Soumission pour fourniture de coke aux bâtiments communaux, au profit de la « Compagnie Continentale du Gaz », 65, boulevard Montebello, à Lille, moyennant la somme de 53.331 fr. 30.

Enregistré le 18 novembre 1930, folio 3, case 25.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Chauffage. Conduite et entretien. Marché Société Anonyme Sulzer**

DU 15 NOVEMBRE 1930

Soumission pour la conduite et l'entretien du chauffage de l'Hôtel de Ville au profit de la Société Anonyme de Chauffage central « Sulzer », 7, avenue de la Grande-Armée, à Paris, moyennant la somme de 43.000 francs.

Enregistré le 2 décembre 1930, folio 14, case 155.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Baggio. Matériel d'imprimerie. Fourniture. Marché de Véricourt**

DU 5 NOVEMBRE 1930

Soumission pour fourniture de matériel d'imprimerie à l'Ecole Baggio, au profit de M. de Véricourt, 41, rue du Metz, à Lille, moyennant la somme forfaitaire de 40.000 francs.

Enregistré le 13 novembre 1930, folio 100, case 1.186.



---

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux économiques. Fourniture de denrées. Marchés divers**

---

DU 19 NOVEMBRE 1930

Soumissions pour fournitures diverses aux Fourneaux économiques au profit de :

1° Légumes frais : M. Pierre Boubay, 26, rue Balzac, à Lille, moyennant la somme approximative de 35.000 francs.

Enregistré le 6 décembre 1930, folio 18, case 204.

2° Légumes secs : MM. Vandervliet Frères, 51, rue de Puébla, à Lille, moyennant la somme approximative de 30.000 francs.

Enregistré le 6 décembre 1930, folio 18, case 204.

---

---

**ALIMENTATION. — Abattoir. Location de locaux**

---

DU 15 NOVEMBRE 1930

Location au profit de M. Antoine Weiller, demeurant à Lille, 24, rue Saint-Sébastien, du petit grenier à fourrages N° 56, dépendant des Abattoirs de Lille, pour six années entières et consécutives, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, moyennant un loyer annuel de 81 fr. 90.

Enregistré le 17 novembre 1930, folio 2, case 9.

---

---

Location au profit de M. Christian Becker, boyaudier, demeurant à Lambersart, 2, avenue du Bois de la Deûle, d'un magasin à usage de dépôt de tonneaux, situé dans la cour des Abattoirs, contigu à la boyauderie N° 1, pour trois années entières et consécutives, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, moyennant un loyer annuel de 600 francs.

Enregistré le 17 novembre 1930, folio 2, case 10.

---

---

**ECLAIRAGE. — Eclairage électrique. Matériel. Fournitures. Marché Société des Etablissements Durenne et Société Anonyme Française « Holophane »**

---

DU 5 NOVEMBRE 1930

Soumissions pour fourniture de matériel nécessaire à l'amélioration de l'éclairage électrique, au profit de :

1° Fourniture de réflecteurs : la Société Anonyme des Etablisse-

ments A. Durenne, 26, rue du Faubourg Poissonnière, à Paris, moyennant la somme de 20.680 francs.

Enregistré le 19 novembre 1930, folio 5, case 50.

2° Fourniture de réfracteurs : la Société Anonyme Française « Holophane », 156, boulevard Haussmann, à Paris, moyennant la somme de 33.018 francs.

Enregistré le 19 novembre 1930, folio 5, case 49.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fournitures diverses pour l'année 1931.  
Marchés divers**

**DU 17 NOVEMBRE 1930**

Soumissions pour fournitures diverses aux services municipaux, pendant l'année 1931, au profit de :

1° Wassingues : Les Etablissements A. Parent et Fils, à Lannoy, moyennant la somme approximative de 8.000 francs.

Enregistré le 26 novembre 1930, folio 11, case 122.

2° Produits chimiques : M. L. Collas, 11, rue Gay-Lussac, à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 10.000 francs.

Enregistré le 26 novembre 1930, folio 11, case 120.

3° Savon mou : La Société Anonyme des Anciens Etablissements Gadenne, Cornaille et Delrue, à Gondecourt, moyennant la somme approximative de 18.000 francs.

Enregistré le 26 novembre 1930, folio 11, case 121.

4° Bois aux écoles : MM. Bauduin et Fils, 246 bis, rue de Paris, à Lille, moyennant la somme approximative de 30.000 francs.

Enregistré le 26 novembre 1930, folio 11, case 123.

5° Fournitures pour appareils Gestetner : La Société Anonyme G. Gestetner, 114, rue Réaumur, à Paris, moyennant la somme approximative de 15.000 francs.

Enregistré le 26 novembre 1930, folio 11, case 119.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fournitures de cuir et d'articles  
de bourrellerie. Marché Druelle-Dervaux**

**DU 4 NOVEMBRE 1930**

Soumission pour fourniture de cuirs et d'articles de bourrellerie aux services municipaux, au profit de M. Druelle-Dervaux, 133, rue

Faidherbe, à Wattignies, moyennant la somme approximative de 7.800 francs.

Enregistré le 13 novembre 1930, folio 101, case 1.187.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fourrages. Fourniture.  
Marché Boutin-Maillet**

---

DU 10 NOVEMBRE 1930

Soumission pour fourniture de fourrages aux services municipaux pendant le 2<sup>e</sup> semestre 1930, au profit de M. Boutin-Maillet, 2 bis, rue de La Madeleine, à Lille, moyennant la somme approximative de 110.000 francs.

Enregistré le 20 novembre 1930, folio 7, case 71.

---

**CONSEIL MUNICIPAL. — Commission d'esthétique de la Ville.  
Nomination Léon Debatte**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Léon Debatte, président du Syndicat professionnel des Architectes de la Région du Nord de la France, domicilié 30, rue de La Bassée, à Lille, est nommé membre de la Commission d'esthétique de la Ville de Lille, en remplacement de M. Maurice Batteur.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO:

---

---

**FÊTES. — Musique municipale. Chef de musique. Traitement Laigre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique municipale, article 23 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 17 novembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M. Laigre, chef de la Musique municipale, est porté à 9.300 francs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Tribunal de Commerce. Renouvellement partiel de 1930**

---

Le Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les lois des 8 décembre 1883 et 23 janvier 1898 relatives à l'élection des membres des Tribunaux de Commerce ;

Vu l'article 623 du Code de Commerce, modifié par la loi du 17 juillet 1908 ;

Vu les délibérations du Conseil général du Nord en date des 7 octobre 1908, 27 septembre 1911, 16 avril 1912, 27 mai 1924 et 7 mai 1930, relatives à l'établissement de bureaux de vote pour l'élection des membres du Tribunal de Commerce de Lille ;

Vu l'arrêté du 4 août 1930 ayant pour objet la revision des listes d'électeurs, et l'arrêté du 15 octobre 1930 relatif à la publication des listes ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — L'assemblée des électeurs au Tribunal de Commerce de Lille est convoquée au dimanche 7 décembre 1930, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres dudit tribunal, savoir :

Indication des fonctions	Nombre de membres à élire	Noms des membres sortants
<b>SERIE SORTANT D'EXERCICE EN 1930</b>		
		MM.
Juges titulaires . . .	4	{ Isaïe BEYAERT . . . rééligible { Liévin DANEL. . . . . » { Paul DUFOUR. . . . . » { Albert VANPETEGHEM . . . »
Juges suppléants. . .	2	{ Jean-Baptiste MASSON . . . » { Pierre NUYTEN. . . . . »
<b>SERIE SORTANT D'EXERCICE EN 1931</b>		
Juge titulaire . . .	1	{ Constant CRAPEZ, démissionnaire

**ARTICLE 2.** — Le vote aura lieu par canton à la Mairie du chef-lieu de canton. Les électeurs de La Madeleine se réuniront à la Mairie de cette commune. Un bureau de vote sera établi à la Mairie de Comines pour les électeurs de Comines et de Wervicq-Sud. Les électeurs des autres communes du canton de Quesnoy-sur-Deûle se réuniront à la Mairie de Quesnoy-sur-Deûle.

Dans le canton de Seclin, un bureau de vote sera établi à la Mairie d'Annœullin pour les électeurs d'Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin, Camphin-en-Carembault, Herrin et Provin ; les électeurs des autres communes du canton se réuniront à la Mairie de Seclin.

**ARTICLE 3.** — Chaque assemblée électorale sera présidée par le Maire ou son délégué, assisté de quatre assesseurs qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents. Le bureau ainsi composé nommera un secrétaire pris dans l'assemblée. Il statuera sur toutes les questions qui pourront s'élever dans le cours de l'élection.

**ARTICLE 4.** — Des scrutins distincts seront ouverts pour l'élection : 1° de quatre Juges titulaires et de deux Juges suppléants pour deux ans ; 2° pour un Juge titulaire pour un an ; les uns et les autres étant nommés au scrutin de liste, mais par des bulletins distincts déposés dans des boîtes séparées pour les Juges titulaires et les Juges suppléants.

Ces élections auront lieu simultanément.

ARTICLE 5. — La durée de chaque scrutin sera de 6 heures ; il s'ouvrira à dix heures et sera fermé à seize heures.

ARTICLE 6. — Sont éligibles aux fonctions de Juge titulaire et de Juge suppléant, tous les électeurs inscrits sur la liste électorale, âgés de 30 ans, et les anciens commerçants-français ayant exercé leur profession pendant cinq ans au moins, dans l'arrondissement, et y résidant. Nul ne peut être nommé Juge titulaire s'il n'a été Juge suppléant pendant un an.

ARTICLE 7. — Aucune élection n'est valable au premier tour de scrutin, si les candidats n'ont pas obtenu la majorité des suffrages exprimés, et si cette majorité n'est pas égale au quart des électeurs inscrits.

Si la nomination n'est pas obtenue au premier tour, un scrutin de ballottage aura lieu quinze jours après, c'est-à-dire le dimanche 21 décembre 1930, également de dix heures à seize heures. L'élection aura lieu alors à la majorité relative, quel que soit le nombre de suffrages.

ARTICLE 8. — Le présent arrêté sera affiché à la porte de chacune des Mairies des communes du ressort du Tribunal de Commerce, à la diligence de MM. les Maires, qui sont chargés d'en assurer l'exécution, chacun en ce qui le concerne.

Lille, le 15 novembre 1930.

*Le Préfet du Nord :*

LANGERON.

---

**PROMENADES ET JARDINS. — Avenues de Soubise et Mathias Delobel. Autorisation de circulation. Pietersoone**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Vu la demande présentée le 16 septembre 1930, par laquelle M. Pietersoone demande à être autorisé à emprunter, avec son auto-camionnette, les avenues de Soubise et Mathias-Delobel pour le transport des fleurs ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 172 du Code des Arrêtés municipaux, M. Pietersoone, horticulteur, demeurant rue Bernard, 131, à Lambersart, est autorisé à emprunter les avenues de Soubise et Mathias-Delobel, avec son auto-camionnette, pour le transport de fleurs ou de plantes en pots.

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 décembre 1930 et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article premier.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Pietersoone, pétitionnaire, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de la Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue de La Madeleine**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de pose de canalisation rue de La Madeleine ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 17 novembre 1930 et jusqu'à l'achèvement des travaux, rue de La Madeleine, entre la rue des Vicaires et le territoire de la ville de La Madeleine.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**VOIRIE. — Rue particulière dénommée rue Coustou. Aménagement.  
Constitution d'une association syndicale. Enquête de commodo  
et incommodo**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 23 octobre 1930, par laquelle le Conseil municipal a donné avis favorable au projet de constitution d'une Association syndicale en vue de l'aménagement du lotissement défectueux dénommé « Rue Coustou », projet présenté par les propriétaires des immeubles situés en bordure de ladite rue ;

Vu les plans des lieux ;

Vu le programme et le cahier des charges du projet ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Service municipal d'hygiène ;

Vu le dossier ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de notre commune pendant huit jours du 20 au 27 novembre 1930 inclus pour être communiquées à tous les intéressés.

ARTICLE 3. — M. Leleu, receveur honoraire des hospices, demeurant 35, rue d'Antin, à Lille, est nommé commissaire enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie le 28 novembre 1930, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête, ou si le Commissaire enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.



ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire enquêteur.

Hôtel de Ville, le 14 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**VOIRIE. — Rue particulière dénommée rue Rubens. Aménagement.  
Constitution d'une association syndicale. Enquête de commodo  
et incommodo**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 23 octobre 1930 par laquelle le Conseil municipal a donné un avis favorable au projet présenté par les propriétaires de la rue Rubens, à l'appui d'une demande de subvention formée au titre de la loi du 15 mars 1928 sur les travaux d'aménagement des lotissements défectueux ;

Vu les plans des lieux ;

Vu le programme et le cahier des charges du projet ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau municipal d'hygiène ;

Vu le dossier ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de notre commune pendant huit jours du 20 au 27 novembre 1930 inclus, pour être communiquées à tous les intéressés.

ARTICLE 3. — M. Lucien Leclercq, demeurant à Lille, 68, rue Matéotti, est nommé commissaire enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 28 novembre, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête, ou si le Commissaire enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire enquêteur.

Hôtel de Ville, le 14 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**VOIRIE. — Emprises. Poteaux réclames. Autorisation Dupleix**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu les lettres par lesquelles M. L. Dupleix, demeurant à Paris, 7, avenue Duquesne, offre de fournir gratuitement à la Ville de Lille, des poteaux en tôle émaillée surmontés de disques en verre auto-lumineux, comportant au verso un panneau de publicité ;

Vu la décision du Conseil d'administration en date du 17 novembre 1930, par laquelle il a été décidé de placer aux abords des Ecoles publiques et des Ecoles libres des appareils auto-lumineux de signalisation indiquant : « Attention Ecole » ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. L. Dupleix demeurant à Paris, 7, avenue Duquesne, est autorisé à poser gratuitement aux endroits qui seront indiqués par l'Administration municipale des poteaux en tôle émaillée (teinte argentée) surmontés de disques auto-lumineux, en tous points semblables à l'appareil placé à titre d'essai rue des Postes à Lille et mentionnant au recto « Attention Ecole ».

Ces appareils indiqueront au recto « Attention Ecole » et porteront au verso une plaque de publicité. Les panneaux réclames ne pourront être placés qu'après autorisation spéciale de l'Administration municipale.

M. Dupleix est tenu en outre de réserver la priorité de la réclame aux commerçants dont la firme est située au droit des poteaux sus-visés. Cette priorité ne s'entend qu'aux conditions qu'imposera M. L. Dupleix à ses clients et sans que la Ville puisse être appelée à intervenir en cas de différend.

ARTICLE 2. — En cas de décès de M. Dupleix et au cas où M. Dupleix désirerait céder son exploitation, le bénéfice de la pré-

sente autorisation ne pourra être maintenu au profit d'un successeur que si celui-ci est agréé par l'Administration municipale.

ARTICLE 3. — M. Dupleix ne sera soumis à aucune redevance en ce qui concerne l'occupation du domaine public, mais il sera tenu de faire pour les panneaux de publicité toutes les déclarations utiles aux services du Timbre et de l'Enregistrement dont les bureaux sont situés actuellement 16, rue Gauthier-de-Châtillon.

ARTICLE 4. — La présente autorisation est accordée pour une période de 10 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

ARTICLE 5. — L'Administration municipale pourra retirer la présente autorisation à toute époque et sans aucune indemnité, 15 jours après une simple mise en demeure restée infructueuse, dans le cas où M. Dupleix n'exécuterait pas les charges auxquelles la présente autorisation est subordonnée.

En cas de retrait de cette permission par la Ville, de même à l'expiration de la présente autorisation, le poteau ainsi que la partie réservée à la signalisation resteront la propriété exclusive de la Ville de Lille, mais les panneaux-réclame devront être enlevés.

ARTICLE 6. — Les appareils ainsi que leurs accessoires devront toujours être soigneusement entretenus par M. Dupleix et celui-ci devra se conformer à ce sujet à tous les règlements en vigueur et à toutes les injonctions qui lui seront faites par l'Administration municipale.

ARTICLE 7. — L'Administration municipale entend, par la présente autorisation, ne constituer aucun privilège ni monopole en faveur de M. Dupleix ; elle conserve donc la liberté absolue d'autoriser toutes installations similaires ou autres en n'importe quel point de la Ville.

ARTICLE 8. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**VOIRIE. — Emprises. Canalisation souterraine dans certaines artères**  
**Autorisation Administration des P. T. T.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'ordonnance royale du 4 août 1731 ;

Vu le décret du 27 décembre 1851 ;

Vu la loi du 28 juillet 1885 ;

Vu la lettre du Directeur régional des Postes et Télégraphes, faisant connaître que son Administration se propose d'exécuter la pose de câbles souterrains dans les voies publiques indiquées au plan annexé à sa demande susvisée, lettre en date du 30 octobre 1930 ;

Considérant que les travaux projetés par l'Administration des Postes et Télégraphes sont d'intérêt général, mais qu'il convient néanmoins de prendre certaines mesures pour réglementer leur exécution ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — La pose de la canalisation sera faite dans les voies publiques appartenant à la voirie urbaine et reprises au plan annexé à la lettre du 30 octobre 1930.

**ARTICLE 2.** — Les câbles seront placés sous chaussée, à 0 m. 50 des bordures des trottoirs, dans les voies où la largeur des trottoirs sera inférieure à 1 mètre.

Lorsque la largeur des trottoirs sera comprise entre 1 mètre et 2 m. 50, les câbles seront placés vers le milieu des trottoirs.

Dans les parties où les trottoirs auront une largeur supérieure à 2 m. 50, les câbles seront placés à 1 m. 25 de la bordure sauf dans les voies où il y a des plantations où les câbles devront être éloignés des arbres d'au moins 2 m. 50. Les obstacles isolés : pylônes, candélabres, bouches d'égouts, etc..., seront contournés.

**ARTICLE 3.** — Les câbles seront posés dans une tranchée de 1 m. 20 de profondeur moyenne dans une conduite en ciment

Leur distance aux canalisations principales d'eau ou de gaz actuellement existantes ne pourra, en aucun point, être inférieure à 1 m.

L'Administration permissionnaire devra prévenir huit jours à l'avance le service des Travaux municipaux et les propriétaires des immeubles en bordure de la canalisation, de son intention de commencer les travaux. Ceux-ci devront être conduits de façon à ne pas

interrompre l'accès des maisons, que le moins de temps possible ; cet accès sera assuré par des passerelles.

L'Administration des P. T. T. sera responsable des dégâts qui seraient commis aux canalisations de toutes sortes existant à l'endroit des travaux et causés par l'exécution des travaux faisant l'objet du présent arrêté.

ARTICLE 4. — L'Administration des P. T. T. devra déplacer à ses frais les câbles ci-dessus mentionnés lors de la réalisation des nouveaux alignements et avant que la Ville n'exécute les travaux de pavage de ces nouvelles voies.

ARTICLE 5. -- Les travaux nécessaires pour remettre en état les trottoirs et les autres ouvrages qui auraient été démolis, ainsi que les travaux d'entretien, pendant un an, des parties rétablies, seront effectués par les soins et aux frais de l'Administration des P. T. T.

Elle se conformera, pour l'exécution, à toutes les règles de l'art et suppléera aux déchets de vieux matériaux par des matériaux neufs et de bonne qualité.

ARTICLE 6. — La remise en état des chaussées pavées sera faite et entretenue par le service du Pavage de la Ville, moyennant le remboursement à la Ville de Lille d'une indemnité, une fois payée, de onze francs (11 fr.) le mètre carré réfectionné. La surface réfectionnée comprend la largeur de la tranchée, augmentée de celle qui a été ébranlée par l'exécution des travaux, soit un pavé au moins de chaque côté de la fouille.

*Travaux à la charge du permissionnaire.* — Lors de l'exécution des tranchées de fondation, sable, cassons, graviers ou scories seront triés et déposés à part des terres de la fouille. Les tranchées seront remblayées jusqu'au niveau de la forme de pavage à reconstruire, par couches de 0 m. 15 au plus, soigneusement damées au refus d'un pilon pesant au moins 20 kilos. Dans le cas où les terres employées au comblement seraient mouillées, le permissionnaire devrait arrêter le remblai à 0 m. 15 au-dessous du fond de la forme de pavage et combler cette épaisseur de 0 m. 15 de scories. La couche de fondation sera ensuite rétablie avec les matériaux qui avaient été triés et les pavés seront remis provisoirement en place, il sera suppléé aux déchets de vieux matériaux par des matériaux neufs, de bonne qualité. Les terres en excès seront mises en tas et enlevées par le permissionnaire dans les 24 heures qui suivront l'achèvement du remblai des tranchées. La chaussée sera nettoyée ensuite.

ARTICLE 7. — Le permissionnaire est responsable de l'exécution stricte de toutes les prescriptions ci-dessus. Cette responsabilité

s'étendra en tout temps, aux accidents qui pourraient survenir du fait d'affaissement de la chaussée provenant de la mauvaise exécution des tranchées.

ARTICLE 8. — Les droits des tiers sont et demeurent réservés : le permissionnaire sera responsable vis-à-vis des tiers des accidents qui résulteraient de la présence de ces conducteurs électriques.

ARTICLE 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- 1° à M. le Secrétaire général de la Mairie ;
- 2° à M. le Directeur régional des P. T. T. ;
- 3° à M. l'Ingénieur en chef de service du Contrôle des distributions d'énergie électrique de Lille ;
- 4° à M. le Directeur des Travaux municipaux.

Hôtel de Ville, le 25 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Jean LÉVY.*

---

**VOIRIE. — Egouts. Conduite à l'égout des eaux ménagères et pluviales, rue de Loos, N° 39. Mise en demeure**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux notamment l'article 937 ;

Considérant que pour la Sécurité et l'Hygiène publique, il y a lieu de conduire à l'égout collecteur les eaux pluviales et ménagères des immeubles riverains ;

Considérant que les eaux usées de l'immeuble sis 39, rue de Loos, s'écoulent encore dans le fil d'eau ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint à l'indivision David-Cornette, reprise ci-après, propriétaire de l'immeuble sis 39, rue de Loos, d'avoir à construire un branchement de 0 m. 25 de diamètre intérieur destiné à conduire dans l'égout communal les eaux pluviales et ménagères de la propriété reprise ci-dessus.

L'indivision susvisée devra faire exécuter les travaux d'installation du branchement *sans délai*, et supprimer la gargouille sur trottoir, sous peine d'y être contrainte par toutes les voies que de droit.

ARTICLE 2. — L'indivision désignée ci-dessus devra se conformer aux prescriptions de la loi du 13 Brumaire an VII, à celles contenues dans le Code des Arrêtés municipaux, notamment aux articles 846, 937, 939, 944, 945, 946, ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur des T. P. E., Directeur des Travaux municipaux et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, dans la forme réglementaire à chacun des membres de l'indivision, à savoir .

1° M<sup>me</sup> veuve Emile Step, née David Clémence, demeurant 318, boulevard Beauvillers à Amiens ;

2° M<sup>me</sup> veuve François Regotte, née Sidonie David, demeurant 15, rue Newton, à Lille ;

3° M<sup>me</sup> veuve Paul Titren, née Marcelle David, demeurant, 50, rue d'Arcole, à Lille ;

4° M<sup>me</sup> René Delecaux, née Yvonne David, demeurant 6, rue Boissy-d'Anglas, à Lille ;

5° M<sup>me</sup> veuve Gustave Poulet, née Julienne Cornette, demeurant 3, Pavé d'Emmerin, à Loos ;

6° M. Gustave Cornette-Foulon, receveur des Postes en retraite à Saint-Sauveur-lez-Arras ;

7° M. Eugène Cornette, demeurant 10, rue de la Distillerie, à Wambrechies ;

8° M<sup>me</sup> Georges-Jean-Louis Crespel, née Jeanne Cornette, demeurant 57, rue Eugène-Jacquet, à Lille ;

9° M<sup>me</sup> René Dhondt, née Marguerite Cornette, demeurant 1, rue Kléber, à Lille ;

10° M<sup>lle</sup> Angèle Cornette, demeurant 37, rue de Loos, à Lille ;

11° M. Rupert Cornette, demeurant à Nouméa ;

12° M. Léon David, boucher à Amiens.

Hôtel de Ville, le 15 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET*

---

---

**THEATRES. — Théâtre Sébastopol. Chef machiniste. Traitement  
Casimir Cannesson**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 29 septembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Casimir Cannesson, brigadier chef machiniste au Théâtre Sébastopol, touchera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930 une indemnité mensuelle de 1.800 francs, non soumise à retenue.

ARTICLE 2. — Cette indemnité sera prélevée pour les mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars et avril sur le crédit « Théâtres » (art. 186) ; pour les mois de mai, juin, juillet et août, sur le crédit « Décors et accessoires » (art. 187).

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts.  
Professeur de gravure. Nomination Charles Portebois**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Charles Portebois, professeur de gravure à l'Ecole des Beaux-Arts, est promu à la 3<sup>e</sup> classe de son emploi à partir du 16 novembre 1930.

ARTICLE 2. — Le traitement de M. Portebois est fixé à 10.000 francs par an pour 10 heures de cours par semaine.



ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Classe  
élémentaire de piano. Suppression**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la convention du 6 février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Musique de Paris ;

Vu l'article 7 du règlement de ladite Ecole ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 3 novembre 1930 ;

Considérant que les effectifs des classes élémentaires du piano sont actuellement, de beaucoup inférieurs à ceux qu'elles peuvent recevoir aux termes du règlement ;

Qu'il est possible, dans ces conditions, de répartir dans les autres classes du même ordre les élèves de la classe élémentaire du piano (garçons).

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La classe élémentaire de piano (garçons) de la succursale de Lille du Conservatoire National de Musique est supprimée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1930.

ARTICLE 2. — Les élèves constituant l'effectif actuel de cette classe seront, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1930, répartis dans les autres classes du même ordre.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Professeur  
de piano. Nomination François Caquant**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1384, article 88 ;

Vu l'article 6 de la convention du 6 février 1885, concernant l'Ecole  
de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

Vu l'article 5 du règlement de ladite Ecole ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 25 octobre 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. François Caquant, demeurant à Lille,  
9, rue Grande-Chaussée, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930,  
professeur de la classe élémentaire de piano (femmes) en rempla-  
cement de M<sup>me</sup> Ducamp, décédée.

ARTICLE 2. — M. Caquant recevra un traitement annuel de 4.200  
francs pour six heures de cours par semaine.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé.  
Maitresse modiste. Indemnité M<sup>lle</sup> Vasseur**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1934, article 88 ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 5 novembre 1930  
ratifié par l'Administration municipale le 17 novembre 1930 ;

Considérant que M<sup>lle</sup> Vasseur assure un demi-service à l'Ecole  
Valentine Labbé ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle attribuée à M<sup>lle</sup> Vasseur, maîtresse modiste à l'École Valentine Labbé, sera portée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931, de 7.200 fr. à 9.080 francs.

ARTICLE 2. — L'indemnité annuelle allouée à M<sup>lle</sup> Vasseur sera calculée dorénavant sur la base des 22/44 des émoluments (indemnité de résidence comprise) qu'elle recevrait si elle effectuait à l'École un service complet de maîtresse modiste de 3<sup>e</sup> classe

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX. — Cours pour militaires. Nomination  
Paul Provins**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la lettre de démission de M. Boens en date du 31 octobre 1930 ;

Vu la candidature de M. Provins par lettre du 2 novembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Paul Provins, instituteur à l'école de Jus-sieu, square Dutilleul, est chargé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1930, du cours pour militaire qui a lieu à ladite école, en remplacement de M. Boens, démissionnaire.

ARTICLE 2. — Le service de M. Provins comportera deux heures d'enseignement par semaine, au taux de 800 francs l'heure année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Cours de modèlerie.  
Professeur. Démission Mahieu**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la lettre de démission de M. Mahieu en date du 6 octobre 1930 ;

Vu l'avis de la Commission locale professionnelle dans sa réunion du 7 novembre 1930 demandé conformément à l'article 42 de la loi du 25 juillet 1919 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de M. Mahieu, contremaître de cours de modèlerie des Cours municipaux professionnels, est acceptée.

ARTICLE 2. — Cette démission aura effet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Concours pour  
l'emploi de contremaître de modèlerie. Programme**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'avis de la Commission locale professionnelle de Lille consultée conformément à l'article 42 de la loi du 25 juillet 1919 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de contremaître de modèlerie aux cours municipaux professionnels aura lieu à l'École Baggio, les vendredi 21 et samedi 22 novembre 1930.

ARTICLE 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

1° <i>Epreuves écrites</i>	Coefficient
Dessin..... durée 1 heure 1/2.....	1
Technologie.... durée 1 heure .....	1

Ces épreuves auront lieu à l'École Baggio, le vendredi soir 21 novembre de 18 heures à 19 heures 30 pour le dessin, de 19 heures 30 à 20 heures 30 pour la technologie.

2° <i>Epreuves pratiques</i>	Coefficient
Atelier..... durée 4 heures .....	3

Cette épreuve aura lieu à l'École Baggio le samedi 22 novembre de 14 heures à 18 heures.

ARTICLE 3. — Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu les 2/3 du maximum des points pour l'ensemble des épreuves.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Concours pour  
l'emploi de contremaître de modèlerie. Jury d'examen**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'avis de la Commission locale professionnelle de Lille consultée conformément à l'article 42 de la loi du 25 juillet 1919 ;

Vu notre arrêté n° 2345 en date de ce jour ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'Adjoint Masson, délégué à l'Enseignement technique, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu à l'École Baggio les 21 et 22 novembre 1930, pour l'emploi de contremaître de modèlerie aux cours municipaux professionnels :

MM. Devernay, Adjoint au Maire de Lille ; Gadenne, Inspecteur départemental de l'Enseignement technique ; Lecouffe, Directeur de

l'Ecole Baggio ; Cocard, industriel, membre de la Commission des cours de la métallurgie ; Peeters, modeleur, conseiller municipal, membre de la Commission des cours de la métallurgie ; Durand, chef des travaux ; Brassart, chef d'atelier ; Mahieu, contremaitre de l'Ecole.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Cours de coupe  
et de couture. Dédoublément**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 10 février 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le cours de coupe et de couture des cours municipaux professionnels féminins sera dédoublé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

ARTICLE 2. — La maîtresse de coupe qui sera chargée de ce cours assurera un enseignement de deux heures par semaine, le lundi soir, de 18 h. 30 à 20 h. 30, au taux de 700 francs l'heure-année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Maîtresse de coupe  
et de couture. Nomination Veuve André Dufour**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale du 10 février 1930 ;

Vu l'avis de la Commission locale professionnelle de Lille du 16 mai 1930 consultée conformément à l'article 42 de la loi du 25 juillet 1919 ;

Vu les résultats de l'examen subi par l'impétrante le 17 octobre 1930 ;

Vu la décision de l'Administration municipale du 17 novembre 1930 ;

Vu notre arrêté de ce jour N° 2377 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> veuve André Dufour, maîtresse de coupe et de couture, est chargée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1931 du deuxième cours de coupe et de couture des cours municipaux professionnels.

ARTICLE 2. — Son service comportera deux heures d'enseignement par semaine, le lundi soir, de 18 heures 30 à 20 heures 30, au taux de 700 francs l'heure-année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Office municipal d'habitations à bon marché de Lille (Faubourg d'Arras). Projet de construction de 404 logements. Approbation préfectorale**

---

Le Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la délibération en date du 22 septembre 1930 par laquelle le Conseil d'Administration de l'Office public municipal d'habitations à bon marché de Lille adopte le projet de travaux à effectuer pour la construction, à Lille, faubourg d'Arras, de 404 logements en vertu de la loi du 5 décembre 1922 sur les habitations à bon marché ;

Vu les plans, devis et cahier des charges dressés en vue de l'exécution des travaux ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil municipal de Lille en date du 23 octobre 1930 ;

Vu l'avis du Comité de patronage des habitations à bon marché en date du 11 octobre 1930 ;

Vu le budget de l'Office ;

Vu la loi du 5 décembre 1922, notamment les articles 12 et 13 ;

Attendu que le projet paraît bien conçu dans son ensemble et que l'équilibre financier en est assuré ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé le projet adopté par le Conseil d'Administration de l'Office public municipal d'habitations à bon marché de Lille pour la construction, à Lille, faubourg d'Arras, d'un groupe de 404 logements ouvriers.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté sera adressé à M. le Maire de Lille et à M. le Président de l'Office public municipal d'habitations à bon marché de Lille.

Lille, le 17 novembre 1930.

*Pour le Préfet du Nord,*

*Le Secrétaire général délégué :*

Louis BOUJARD.



---

**FINANCES. — Indemnités de dommages de guerre soumis à remploi.  
Virement**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 juin 1929 relative aux Dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les Recettes suivantes effectuées au compte : Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi — seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1930 (Art. 22 des Recettes extraordinaires).

*Recette du 17 novembre 1930*

Titre amortissable en 10 ans N° 2.017.039. Echéance du  
15 novembre 1930 ..... 45.909 87

*Recette du 18 novembre 1930*

Titre amortissable en 10 ans N° 2.017.040. Echéance du  
18 novembre 1930 ..... 42.646 58

Total..... 88.556 45

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**FINANCES. — Indemnités de dommages de guerre soumises  
à remploi. Virement**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 juin 1929 relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes effectuées au compte : Sommes et Valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi — seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1930. (Art. 41 des Recettes supplémentaires).

*Recette du 21 novembre 1930*

TITRES de créance N <sup>os</sup>		Sommes
1.686.137	Poste de police, rue de Cassel .....	700 »
1.686.142	Poste d'octroi, porte d'Arras .....	46 »
1.686.163	Poste d'octroi, porte de Dunkerque .....	1.939 »
1.686.176	Annexe Sévigné, rue du Marché .....	152 »
1.689.295	Usine d'Emmerin .....	12.055 »
1.689.535	Presbytère, rue Saint-Gabriel .....	2.900 »
1.689.241	Institut de Chimie .....	19.737 »
1.689.219	Ecole La Fontaine. Bâtiment .....	138 72
1.689.220	Ecole Jules Simon .....	489 02
1.689.228	Ecole Berthelot .....	105 33
1.689.234	Ecole Colbert .....	236 »
1.689.235	Ecole Ampère .....	518 88
1.689.279	Ecole M <sup>me</sup> Roland .....	402 02
1.689.451	Ecole Pape-Carpentier .....	380 42
1.689.452	Ecole Gounod .....	128 43
1.689.453	Ecole Rollin .....	515 53
1.689.457	Ecole Racine .....	352 36
1.689.458	Ecole Maintenon .....	225 »
1.689.460	Ecole Vauban .....	415 17
1.689.494	Ecole George Sand .....	405 93
	A REPORTER .....	41.841 81

TITRES de créance N <sup>os</sup>		Sommes
	REPORT .....	41.841 81
1.689.499	Ecole Auguste Comte .....	239 65
1.689.503	Ecole Lavoisier .....	276 57
1.689.501	Ecole Bichat .....	180 »
1.689.437	Eglise Saint-Martin d'Esquermes .....	21.452 »
1.689.504	Ecole Pascal. Bâtiment .....	444 69
1.689.505	Ecole Lamartine. Bâtiment .....	290 72
1.689.509	Ecole Jussieu. Bâtiment .....	188 59
1.689.510	Ecole Condorcet. Bâtiment .....	274 »
1.689.511	Ecole Jenner. Bâtiment .....	142 58
1.689.512	Ecole Saint-André. Bâtiment .....	240 38
1.689.515	Ecole Pasteur. Bâtiment .....	552 15
1.689.531	Ecole Legouvé. Bâtiment .....	561 »
1.689.288	Monument du 48 <sup>e</sup> Mobiles .....	51.775 »
1.689.290	Monument de Testelin .....	7.520 »
1.689.298	Etablissement de bains rue Dupuytren .....	6.636 »
1.689.497	Ecole Lydéric. Bâtiment .....	12.072 39
1.689.230	Ecole Bara. Bâtiment .....	1.690 17
1.689.270	Ecole Carnot. Bâtiment .....	13.435 22
	<u>Total.....</u>	<u>159.812 92</u>

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

**ALIMENTATION. — Halles et Marchés. Abattoirs. Prix de vente à la cheville du 25 octobre 1930 au 21 novembre 1930**

PRIX DE VENTE EN CHEVILLE des viandes énoncées ci-dessous  
(déduction faite du cinquième quartier)

ABATTOIRS

*Semaine du 25 au 31 octobre 1930*

Bœuf : 1<sup>re</sup> qualité, 12 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,25 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10,25 le kilo.  
 Vache : 1<sup>re</sup> qualité, 12 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 10 fr. le kilo.  
 Taureau : 1<sup>re</sup> qualité, 10,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 10 fr. ; 3<sup>e</sup> qual., 9 fr. le kilo.  
 Veau : 1<sup>re</sup> qualité, 16 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité, 14,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 13 fr. le kilo.

Mouton : 1<sup>re</sup> qualité, 15,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 14 fr. ; 3<sup>e</sup> qual., 12 fr. le kilo.  
Porc : 1<sup>re</sup> qualité, 11,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 9 fr. le kilo.  
0,22 d'octroi en sus.

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : 1<sup>re</sup> qualité, 12,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,20 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9 fr. le kilo.  
Vache : 1<sup>re</sup> qualité, 12,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,25 ; 3<sup>e</sup> qualité, 8,75 le kilo.  
Taureau : 1<sup>re</sup> qualité, 10,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,20 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,75 le kilo.  
Veau : 1<sup>re</sup> qualité, 16 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité, 12,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9,50 le kilo.  
Mouton : 1<sup>re</sup> qualité, 15,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,50 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,50 le kilo.  
Porc : 1<sup>re</sup> qualité, 12 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité, 10,25 ; 3<sup>e</sup> qualité, 9 fr. le kilo.

*Semaine du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 1930*

ABATTOIRS

Bœuf : 1<sup>re</sup> qualité, 11,90 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11,10 ; 3<sup>e</sup> qualité, 10,25 le kilo.  
Vache : 1<sup>re</sup> qualité, 11,90 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 9,80 le kilo.  
Taureau : 1<sup>re</sup> qualité, 10,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 10 fr. ; 3<sup>e</sup> qual., 9 fr. le kilo.  
Veau : 1<sup>re</sup> qualité, 16 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité, 14,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 13,50 le kilo.  
Mouton : 1<sup>re</sup> qualité, 15,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 14 fr. ; 3<sup>e</sup> qual., 12 fr. le kilo.  
Porc : 1<sup>re</sup> qualité, 11,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 9 fr. le kilo.  
0,22 d'octroi en sus.

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : 1<sup>re</sup> qualité, 11,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 9 fr. le kilo.  
Vache : 1<sup>re</sup> qualité, 11 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité, 9,75 ; 3<sup>e</sup> qualité, 8,75 le kilo.  
Taureau : 1<sup>re</sup> qualité, 10 fr. ; 2<sup>e</sup> qual., 9 fr. ; 3<sup>e</sup> qual., 8,50 le kilo.  
Veau : 1<sup>re</sup> qualité, 14,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 12 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 9,50 le kilo.  
Mouton : 1<sup>re</sup> qualité, 14,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 9,50 le kilo.  
Porc : 1<sup>re</sup> qualité, 11,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 9 fr. le kilo.

*Semaine du 8 au 14 novembre 1930*

ABATTOIRS

Bœuf : 1<sup>re</sup> qualité, 11,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 10,25 le kilo.  
Vache : 1<sup>re</sup> qualité, 11,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 9,80 le kilo.  
Taureau : 1<sup>re</sup> qualité, 10,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 10 fr. ; 3<sup>e</sup> qual., 9 fr. le kilo.  
Veau : 1<sup>re</sup> qualité, 16,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 14,90 ; 3<sup>e</sup> qualité, 13,50 le kilo.  
Mouton : 1<sup>re</sup> qualité, 16 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité, 14 fr. ; 3<sup>e</sup> qual., 12 fr. le kilo.  
0,22 d'octroi en sus.

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : 1<sup>re</sup> qualité, 11 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité, 10 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 9 fr. le kilo.  
Vache : 1<sup>re</sup> qualité, 10,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 9,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 8,75 le kilo.  
Taureau : 1<sup>re</sup> qualité, 10 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité, 9 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 8,75 le kilo.

Veau : 1<sup>re</sup> qualité, 14 fr.; 2<sup>e</sup> qualité, 12 fr.; 3<sup>e</sup> qualité, 9,50 le kilo.  
Mouton : 1<sup>re</sup> qualité, 14,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 fr. 3<sup>e</sup> qualité, 9,50 le kilo.  
Porc : 1<sup>re</sup> qualité, 11 fr.; 2<sup>e</sup> qualité, 10 fr.; 3<sup>e</sup> qualité, 9 fr. le kilo.

*Semaine du 15 au 21 novembre 1930*

ABATTOIRS

Bœuf : 1<sup>re</sup> qualité, 11,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 fr.; 3<sup>e</sup> qualité, 10 fr. le kilo.  
Vache : 1<sup>re</sup> qualité, 11,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 11 fr.; 3<sup>e</sup> qualité, 9,80 le kilo.  
Taureau : 1<sup>re</sup> qualité, 10,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10 fr.; 3<sup>e</sup> qual., 9 fr. le kilo.  
Veau : 1<sup>re</sup> qualité, 16,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 14 fr.; 3<sup>e</sup> qualité, 13 fr. le kilo.  
Mouton : 1<sup>re</sup> qualité, 16 fr.; 2<sup>e</sup> qualité, 14 fr.; 3<sup>e</sup> qual., 12 fr. le kilo.  
Porc : 1<sup>re</sup> qualité, 11,25 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10 fr.; 3<sup>e</sup> qualité, 9 fr. le kilo.

0,22 d'octroi en sus.

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : 1<sup>re</sup> qualité, 10,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 9,75 ; 3<sup>e</sup> qualité, 8,75 le kilo.  
Vache : 1<sup>re</sup> qualité, 10,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 9,50 ; 3<sup>e</sup> qualité, 8,75 le kilo.  
Taureau : 1<sup>re</sup> qualité, 10 fr.; 2<sup>e</sup> qualité, 9 fr.; 3<sup>e</sup> qualité, 8,50 le kilo.  
Veau : 1<sup>re</sup> qualité, 13,75 ; 2<sup>e</sup> qualité, 12 fr.; 3<sup>e</sup> qualité, 9,50 le kilo.  
Mouton : 1<sup>re</sup> qualité, 13,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10,75 ; 3<sup>e</sup> qual., 9 fr. le kilo.  
Porc : 1<sup>re</sup> qualité, 11 fr.; 2<sup>e</sup> qualité, 10 fr.; 3<sup>e</sup> qualité, 9 fr. le kilo.

---

**POLICE. — Voie publique. Divagation des chiens. Interdiction**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural et le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 1903, interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Vu l'article 41 du Code des Arrêtés municipaux relatif au tarif de la fourrière ;

Considérant qu'il a été signalé qu'un chien enragé a circulé sur le territoire de notre commune ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Tous les chiens circulant sur la voie publique devront être muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 2. — Pendant ce délai, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la mairie.

ARTICLE 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger et de bouvier, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

ARTICLE 4. — Seront immédiatement abattus, les chiens et chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire ou désigné par le propriétaire ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais en tout cas, pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire-inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abatage ou signera leur exeat.

ARTICLE 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs seront également conduits à la fourrière et abattus seulement après un délai de huit jours francs.

ARTICLE 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

ARTICLE 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 8. — M. le Secrétaire général de la Mairie, M. le Commissaire central de police et M. le Directeur de l'Abattoir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : L. ARQUEMBOURG.*

---

**POLICE. — Voie publique. Taximètres de louage. Dispositions spéciales. Nouvelle réglementation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu notre arrêté N° 1.031 du 26 octobre 1925 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 22 septembre 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931, les dispositions du chapitre III, Section II « Dispositions spéciales aux taxis » de notre arrêté N° 1.031 du 26 octobre 1925, sont abrogées et remplacées par les suivantes :

**II. — Dispositions spéciales aux taxis**

34. — Tout taximètre automobile de louage autorisé à stationner sur le territoire de la Ville de Lille devra être muni d'une plaque de contrôle délivrée par l'Administration municipale portant, sur fond blanc, un numéro d'ordre de couleur rouge avec estampille du service de police.

La plaque de contrôle sera apposée sur le bas volet droit de la voiture, à proximité de la portière donnant accès au siège du chauffeur.

Les plaques de contrôle seront délivrées aux propriétaires de taximètres automobiles de louage, après dépôt de garantie à la recette municipale d'une somme de dix francs (10 francs) par plaque.

Lorsqu'un véhicule sera retiré de la circulation par suite de départ, vente, décès du titulaire, retrait d'autorisation ou pour tout autre cause, la plaque de contrôle devra être remise à la recette municipale et il sera fait remboursement de la somme versée en dépôt, après retenue, s'il y a lieu de la valeur de la plaque qui serait détériorée, soit cinq francs (5 francs).

Les emplacements fixés pour le stationnement des taxis-automobiles, sont répartis comme suit :

1) *Stationnement de la Gare* : 8 voitures sur une ligne, face aux immeubles de la rue de Tournai, en bordure du terre-plein central de la place de la Gare ; le supplément en file, dans l'axe de la rue du Molinel, partie comprise entre la rue de Tournai et la rue Saint-Genois, le moteur tourné vers la Gare. *Total* : 30 voitures.

Toutefois, une station d'attente comprenant 3 voitures en file rue Sainte-Anne, côté N<sup>os</sup> impairs à l'angle de la rue du Molinel et 9 voitures parvis Saint-Maurice, derrière l'église, sera tolérée lorsque les 30 emplacements réservés à la station de la gare seront occupés.

2) *Place du Théâtre* : 7 voitures en file dans l'axe de la chaussée, en face de la Nouvelle Bourse ; 3 voitures rue Léon-Trulin, le long de la marquise du « Mongy » ; le reste, boulevard Carnot, le long du Théâtre, depuis la place du Théâtre jusqu'à la rue des Bons-Enfants. *Total* : 30 voitures.

3) *Place Richebé*, côté droit de la statue Faidherbe : 9 voitures.

4) *Place de Strasbourg*, entre les rues Masséna et Jacquemars-Giélée : 11 voitures.

5) *Place Philippe-le-Bon*, côté du débit de tabacs : 3 voitures.

6) *Place Jeanne-d'Arc*, côté du débit de tabacs : 3 voitures.

7) *Place des Quatre-Chemins*, côté de l'urinoir : 3 voitures.

8) *Place Cormontaigne*, entre les rues de Turenne et d'Isly : 3 voitures.

9) *Place du Concert*, en face de la statue du Maire André : 3 voitures.

10) *Place Sébastopol*, en bordure du terre-plein, côté numéros pairs : 3 voitures.

11) *Boulevard des Ecoles*, allée centrale, moteur dans la direction du boulevard de la Liberté : 5 voitures.

12) *Boulevard Victor-Hugo*, de la rue du Tiers-Etat au carrefour des rues Solférino, de Douai et d'Arras : 3 voitures.

13) *Place Rihour*, face au Commissariat central : 17 voitures.

14) *Jardin Vauban* : 5 voitures.

15) *Place Vanhœnacker* : 3 voitures.

16) *Place Saint-Martin*, près de la rue de la Monnaie : 3 voitures.

17) *Place Ratisbonne* : 3 voitures.

18) *Place de l'Arsenal* : 2 voitures.

19) *Place Philippe-de-Girard* : 5 voitures.

20) *Place Barthélemy-Dorez* : 5 voitures.

21) *Place Fernig* : 5 voitures.

22) *Place Antoine-Tacq* : 5 voitures.

23) *Place Catinat* : 5 voitures.

24) *Place Casquette* : 5 voitures.

25) *Rue Pierre-Légrand*, face aux N<sup>os</sup> 135-137 : 2 voitures.



26) *Rue Eugène-Jacquet*, au carrefour de la rue Saint-Gabriel :  
2 voitures.

35. — Les cochers actuellement en service, qui exerçaient leur métier avant l'arrêté du 23 juin 1923, et qui désireraient transformer leur matériel hippomobile en matériel automobile pourront, à la condition d'avoir satisfait à l'examen prévu par l'article 21, être autorisés à opérer cette transformation et à stationner aux endroits indiqués au N° 34.

36. — Les voitures autorisées à stationner doivent toujours être placées de manière à ne point intercepter le passage sur les trottoirs. Elles ne peuvent dépasser les limites fixées par l'Administration municipale.

Elles prennent rang aux stations déterminées par l'article 34, suivant leur tour d'arrivée.

L'emploi d'une gaine de toile noire recouvrant le compteur pour indiquer que le conducteur ne prend pas de voyageurs est toléré en station pendant le temps où les conducteurs prendront leur repas. En ce cas, la voiture devra être placée en queue de station sur un emplacement où il y a au moins 3 voitures prêtes à marcher. Toutefois, il est interdit de faire usage de la gaine entre 8 heures et 12 heures, 14 et 18 heures, 20 heures et 8 heures.

37. — Le tarif de location des taximètres automobiles de louage est fixé comme suit :

A. — Prise en charge, sans parcoure .....	2 »
Parcoure, par 125 mètres ou fraction en sus .....	0 25
Soit par kilomètre .....	2 »
Pendant l'attente ou la marche lente le prix progresse par fraction de 0 fr. 25 équivalente à 1 minute 1/2, soit à l'heure .....	10 »

B) *Suppléments* :

1° Indemnité de retour pour voiture laissée sur le territoire d'une commune limitrophe :

a) Lorsque le client y a été conduit directement : le prix indiqué au compteur diminué de la prise en charge ;

b) Lorsque des pauses ont été effectuées en cours de route ou lorsque des courses ont été faites préalablement, soit en ville, soit dans d'autres communes : 2 francs par kilomètre retour.

Toutefois, un tableau sera affiché à l'intérieur donnant les moyennes kilométriques de la place de Lille à celles de chacune des communes limitrophes.

2° Par personne au delà de quatre (suppl. de prise en charge) : 1 franc.

3° Transport des bagages : 1 colis, 1 franc ; 2 colis, 2 francs ; 3 colis, 3 francs.

Les bagages peu volumineux susceptibles d'être portés sur les genoux et pesant au maximum 10 kg, ne donneront pas lieu à la perception de ce supplément.

C) *Service de nuit* :

Le tarif parcours est doublé mais les suppléments ainsi que la prise en charge ne le sont pas. 

}	En été, du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre, de 22 h. 30 à 6 heures du matin.
	En hiver, du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars, de 22 h. 30 à 7 heures du matin.

En cas de panne, le ou les voyageurs peuvent quitter la voiture en payant la somme enregistrée au compteur jusqu'au moment de la panne, ou la garder. Dans ce dernier cas, ils doivent exiger que le conducteur fasse apparaître le mot « Panne » dans le voyant « Tarif » ce qui arrête le taximètre pendant la durée de la réparation.

38. — Le tarif repris au § précédent implique l'emploi obligatoire du compteur taximètre horokilométrique.

Les compteurs seront d'un modèle agréé par la Ville de Lille.

Ils devront indiquer d'une manière claire et exacte le prix dû d'après la distance parcourue et le temps écoulé, conformément au tarif ci-dessus indiqué.

Les compteurs devront toujours être fixés suffisamment haut de manière que de tout temps les voyageurs puissent, de leur place, à l'intérieur de la voiture, lire facilement les indications données par les appareils enregistreurs. Ils devront être également suffisamment visibles de l'extérieur pour les besoins du service du contrôle.

Aucun trou, si petit soit-il, ne pourra exister sur les parois latérales du compteur.

Aucune gaine renfermant le câble adhérent au compteur ne pourra être dessoudée.

En cas de bris de la glace du compteur, le chauffeur devra avant de se rendre à son lieu de stationnement, faire procéder au remplacement de ladite glace.

Le compteur sera plombé par les soins du service de la police en deux endroits différents ; l'un de ces plombs sera posé sur la tige du drapeau servant de levier de commande des appareils enregistreurs du compteur.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931, les compteurs taximètres horokilo-

métriques ne pourront en aucun cas, comporter des tarifs supérieurs à celui fixé au § 37.

39. — Les chauffeurs sont dans l'obligation :

1° De fixer à demeure et d'une manière très apparente, à l'intérieur de la voiture, le tarif en vigueur. Ce tarif sera imprimé sur une plaque en émail ou sur toute autre matière lavable, rigide et durable.

2° De remettre à chaque voyageur, sur sa demande, une fiche indiquant le numéro de la voiture et le prix payé.

40. — Les distances kilométriques à appliquer sont celles indiquées par l'annuaire statistique du Département du Nord.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Commission d'examen des chauffeurs de taxis. Nomination**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu notre arrêté N° 249 du 13 juillet 1929;

Vu la lettre en date du 30 octobre 1930 par laquelle M. Huyghe, Secrétaire du Syndicat confédéré des Chauffeurs et Cochers de place réunis de la Ville de Lille, signale que par suite du décès de M. Henri Philippo père, l'assemblée générale du syndicat précité a désigné M. Henri Philippo fils pour siéger dorénavant à la Commission d'examen des chauffeurs de taxis ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté N° 249 du 13 juillet 1929 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet, membres de la Commission d'examen des candidats chauffeurs de taxis de la Ville de Lille :

MM. Spriet, Adjoint au Maire ;

Girardin, Conseiller municipal ;

Gromilliers, chauffeur, 20, rue de la Clef ;  
Henri Philippo fils, chauffeur, 82, rue d'Iéna ;  
le docteur Duprel, Médecin de l'orientation professionnelle ;  
le Commissaire central de police ou son délégué ;  
Dullol, Inspecteur-voyer, secrétaire.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE. — Voie publique. Immeuble menaçant ruine, rue Saint-Pierre, 11-13. Restauration. Mise en demeure. Lefebvre**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1898, articles 3 et 6 ;

Vu les articles 968 à 973 du Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que l'immeuble situé à Lille, 11, 13, rue Saint-Pierre, menace ruine et que M. Lefebvre ne paraît nullement prendre les dispositions nécessaires pour mettre un terme au péril grave que présente cet immeuble ;

Considérant que dans ces conditions, il nous appartient de prescrire les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Lefebvre, demeurant à Roubaix, 24, rue Fosse-aux-Chênes, est mis en demeure d'avoir, dans le délai de quinze jours à dater de la notification du présent arrêté, à mettre un terme à cet état de choses, de faire exécuter les travaux ci-après à l'immeuble sis à Lille, 11, 13, rue Saint-Pierre :

1° Restaurer et réfectionner la lézarde par coulis au ciment à prise rapide et au mortier bâtard pour consolidation ;

2° Maintenir la chute possible des moulures de corniches par un plancher composé de battens et madriers reposant sur montants de sapin, pour manipulation et remise en place desdites moulures ;

3° Réformer l'arcadé et chambranles de la baie de fenêtre du 1<sup>er</sup> étage ainsi que l'appui du balcon ;

4° Garantir le public et les ouvriers par un garde-corps et des toiles pendant la durée des travaux ;

5° Faire entourer l'échafaudage par un barricadage.

ARTICLE 2. — Dans le cas où M. Lefebvre croirait devoir contester le péril, il devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui serait chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport.

*Cette vérification aura lieu le 29 novembre 1930, à 10 heures.*

ARTICLE 3. — Si le 24 novembre 1930, M. Lefebvre n'a pas fait cesser le péril et s'il n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts seront ensuite et conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. D. Ghesquier, architecte expert de l'Administration, sera notifié à M. Lefebvre, suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 10 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Immeuble menaçant ruine, rue Wicar, 30.  
Restauration. Mise en demeure**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1928, articles 3 et 6 ;

Vu les articles 968 et 973 du Code des arrêtés municipaux ;

Considérant que l'immeuble situé à Lille, rue Wicar, N° 30, menace ruine et que MM. Bocquillon dit « Patrice » et Leclercq ne paraissent nullement prendre les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Bocquillon dit « Patrice » et Leclercq, demeurant à La Madeleine, 68, rue de Turenne, sont mis en demeure d'avoir dans un délai de quinze jours à dater de la notification du présent arrêté, à démolir l'immeuble sis à Lille, rue Wicar, N° 30, et de prendre les mesures reprises ci-après pour assurer la sécurité du passage :

1° Empêcher le public de passer en établissant un barricadage en planches retenant ainsi les débris qui menacent de s'éparpiller ;

2° Appuyer des poussards en madriers et battens, de huit à neuf mètres de longueur et reliés par des croisillons résistant aux chocs violents ;

3° Arc-bouter appuis et chambranles de fenêtres crevassés et menaçant de se rompre ;

4° Veiller aux murs extérieurs en plaçant des bracons en suffisance.

ARTICLE 2. — Dans le cas où MM. Bocquillon et Leclercq croiraient devoir contester le péril, ils devraient le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui serait chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport.

*Cette vérification aura lieu le 20 décembre 1930, à 10 heures.*

ARTICLE 3. — Si le 15 décembre 1930, MM. Bocquillon et Leclercq n'ont pas fait cesser le péril et s'ils n'ont pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts seront ensuite et conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. D. Ghesquier, architecte expert de l'Administration, sera notifié à MM. Bocquillon et Leclercq suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 29 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Lieux ouverts au public. Salle de danse rue de Flers, 48.  
Autorisation François Baur**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu notre arrêté en date du 2 octobre 1929 ;

Vu la demande de M. François Baur, en date du 1<sup>er</sup> août 1930, successeur de M. Pavlensko ;

Vu le procès-verbal de la Commission de sécurité en date du 30 août 1930 ;

Vu l'avis de M. le Commissaire central de police en date du 14 août 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. François Baur, demeurant à Lille, 48, rue de Flers, est autorisé à exploiter comme salle de danse la salle aménagée à cet effet dans son établissement.

ARTICLE 2. — La présente autorisation est délivrée à titre précaire et sera retirée en cas de mauvaise tenue de l'établissement.

ARTICLE 3. — La salle sera pourvue d'un extincteur type 10 litres agréé par la Ville.

ARTICLE 4. — Les portes de la salle donnant sur cour et sur rue seront montées à va-et-vient.

ARTICLE 5. — Le demandeur devra observer strictement la réglementation concernant l'exploitation de ce genre d'établissement.

ARTICLE 6. — Le présent arrêté devra être apposé sous cadre vitré à un endroit très apparent de l'établissement.

ARTICLE 7. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et de Wattignies.  
Prix de l'énergie électrique**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le traité d'abonnement du 20 janvier 1930 approuvé par M. le Préfet du Nord le 31 janvier 1930, pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 septembre 1930, fixant la valeur de l'index électrique haute tension à 222 pour le premier semestre 1930.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le prix de l'énergie électrique fournie aux postes d'Emmerin et de Wattignies est fixé à :

Puissance en K. V. A.	Prime fixe par K. V. A.	Prix proportionnel par K. V. A.
201 à 500 K. V. A.	122 fr. 40	0.428

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 novembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**HYGIÈNE. — Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes.  
Dépôt d'essence, quai Géry Legrand. Autorisation Danel frères**

---

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu la demande faite par MM. Danel Frères à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir à Lille, quai Géry Legrand, un dépôt d'essence d'une capacité de 16.000 litres répartis dans deux réservoirs souterrains ;

Vu les avis exprimés par les Commissions compétentes ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'autorisation sollicitée par MM. Danel Frères leur est accordée sous les conditions habituellement imposées pour des dépôts de ce genre et dont il pourra être pris connaissance à la Mairie (5<sup>e</sup> Direction, 2<sup>e</sup> Bureau).

Fait à Lille, le 14 novembre 1930.

*Pour le Préfet du Nord,*

*Le Secrétaire général délégué :*

Louis BOUJARD.



### Statistique Sanitaire du Mois de Novembre 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.921 habitants

#### I — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACES hors de la commune	PLACES dans la commune	
199	20	315	55	370	12	2	14	290	10	12	1

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non compris*) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSE DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE 60 ANS	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 59 ANS	et AU DELÀ	
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)						
2	Typhus exanthématique.....						
3	Fièvres et Cachexies paludéennes.....						
4	Variole.....						
5	Rougeole.....	1	3				4
6	Scarlatine.....						
7	Coqueluche.....	1					1
8	Diphtérie et Croup.....		3	1			4
9	Grippe.....						
10	Choléra asiatique.....						
11	En érite cholériforme.....						
12	Autres maladies épidémiques.....						
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire.....		2	10	6	3	21
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central.....	2	2		1		5
15	Autres tuberculoses.....			2		3	5
16	Cancer et autres tumeurs malignes.....			1	2	18	21
17	Méningite simple.....	1	3	1			5
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau.....			1	3	19	23
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine).....			1	5	13	19
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans).....				1		1
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus).....				2	7	9
22	Pneumonie.....	1	3		1	3	8
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée).....	4	3	5	6	15	33
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté).....				1		1
25	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans).....	5					5
26	Appendicite et Typhlite.....		2				2
27	Hernie, Obstruction intestinale.....				1	1	2
28	Cirrhose du foie.....					2	2
29	Néphrite aiguë ou chronique.....		1	1	2	10	14
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme.....					1	1
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales).....						
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement.....						
33	Débilité congénitale et Vices de conformation.....	10					10
34	Sénilité.....		2	2		17	17
35	Morts violentes (suicide excepté).....			1	1	1	6
36	Suicide.....			1	1		2
37	Autres maladies.....	8	3	5	16	25	57
38	Maladie inconnue ou mal définie.....	1	2	1	8		12
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>34</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>57</b>	<b>13</b>	<b>290</b>

**SERVICES MUNICIPAUX. — Toutes directions et services. Personnel. Tableau d'avancement pour le mois de novembre 1930**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du Personnel municipal est fixé comme suit pour le mois de novembre 1930 :

NOMS	EMPLOIS	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
<b>1<sup>re</sup> Direction</b>				
MM. Dubar	Commis	2 <sup>me</sup>	11.000	16 novembre 1930
<b>2<sup>me</sup> Direction</b>				
Demenge	Conducteur de travaux.	4 <sup>me</sup>	13.500	1 <sup>er</sup> novembre 1930
Hénoq	Commis calqueur	2 <sup>me</sup>	11.000	16 novembre 1930
Parsy fils	Surveillant	4 <sup>me</sup>	12.000	1 <sup>er</sup> novembre 1930
<b>4<sup>me</sup> Direction</b>				
Dhérain	Professeur gym-nastique.	3 <sup>me</sup>	10.200	1 <sup>er</sup> novembre 1930
Uytrelst	Contremaitre	3 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> novembre 1930
<b>Recette Municipale</b>				
Vitse	Collecteur princ.	4 <sup>me</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> novembre 1930
<b>Ouvriers qualifiés</b>				
Dupuille	Electricien	4 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1930
Chevalier fils	Electricien	4 <sup>me</sup>	11.000	1 <sup>er</sup> novembre 1930
Huys	Fossoyeur	2 <sup>me</sup>	12.000	16 novembre 1930
<b>Ouvriers manœuvres</b>				
Gervois	Chauffeur	2 <sup>me</sup>	9.600	1 <sup>er</sup> novembre 1930

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Promotion Albert Kerckove, surveillant au cimetière du Sud**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Albert Kerckove, surveillant stagiaire au cimetière du Sud, est titularisé dans son emploi à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 1<sup>re</sup> Direction. Promotion Albert Palstermans, garçon de bureau**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Albert Palstermans, garçon de bureau de 5<sup>e</sup> classe, est promu à la 4<sup>e</sup> classe de son emploi, au traitement annuel de 9.800 francs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 3<sup>e</sup> Direction. Nomination Pierre Delerue**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 9 mars 1930 pour l'emploi de commis aux écritures ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Pierre Delerue, né le 21 avril 1904 à Lille, est nommé commis aux écritures, stagiaire de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 16 novembre 1930.

ARTICLE 2. — M. Delerue est affecté au 1<sup>er</sup> Bureau de la 3<sup>e</sup> Direction.

ARTICLE 3. — M. Delerue est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 16 novembre 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois, et dans les conditions prévues par l'article 9 du statut du Personnel municipal.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 3<sup>e</sup> Direction. Mutation Adelson Colette**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Adelson Colette, commis au 1<sup>er</sup> Bureau de la 3<sup>e</sup> Direction, est affecté, en la même qualité, au 6<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Direction, en remplacement de M. Lécaillet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 16 novembre 1930.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 novembre 1930.

*Le Maire de Lille .*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. Mutation Henri Duparc**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Duparc, ex-préposé d'octroi, actuellement gardien d'entretien des musées du Palais des Beaux-Arts, est reversé, sur sa demande, dans les cadres du personnel de l'octroi.

ARTICLE 2. — M. Duparc est versé dans la 3<sup>e</sup> classe de son emploi, soit au traitement annuel de 11.000 francs, le point de départ de son ancienneté dans la classe étant fixé au 1<sup>er</sup> avril 1927.

ARTICLE 3. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1930.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. Concierge stagiaire  
de l'École de plein air Désiré Verhaeghe. Nomination  
Henri Lahaye**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Henri Lahaye, né le 28 décembre 1897 à Lille, est nommé, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1930, concierge stagiaire de l'école de plein air Désiré Verhaeghe, de 6<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs.

ARTICLE 2. — M. Henri Lahaye est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois, et dans les conditions prévues par le statut des Fonctionnaires municipaux.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. Concours pour l'emploi  
de vérificateur sanitaire du Service de l'Alimentation. Programme**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de vérificateur sanitaire du Service de l'Alimentation (Abattoirs) aura lieu à la Mairie de Lille le dimanche 14 décembre 1930.

ARTICLE 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

1° <i>Epreuves écrites</i>	Coefficient
a) Composition française .....	1
b) Problèmes d'arithmétique .....	1
c) Rédaction sur les connaissances générales de la législation vétérinaire sanitaire. Loi du 21 juin 1898. Maladies des animaux contagieuses à l'homme. Motifs principaux de saisie des viandes et produits alimentaires. Notion sommaire de microbiologie .....	3

2° *Epreuves pratiques*

Examen pratique sur des denrées alimentaires propres ou impropres à la consommation. Conduite à tenir (viandes, poissons, crustacés, mollusques, conserves, fruits, légumes). Signalement des animaux.

ARTICLE 3. — Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu les deux tiers du maximum des points pour l'ensemble des épreuves.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion Marcel Delamaide**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du Personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Marcel Delamaide, secrétaire de police de 7<sup>e</sup> classe, est promu à la 6<sup>e</sup> classe de son emploi, au traitement annuel de 11.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Agent stagiaire. Nomination  
Auguste Meuret**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 7 octobre 1929, pour l'emploi d'agent de la Sûreté ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Auguste Meuret, gardien de la paix de 2<sup>e</sup> classe, est nommé agent stagiaire au service de la Sûreté, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions Léon Olivier  
et Emile Dehay**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du Personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. Léon Olivier et Emile Dehay, agents de Sûreté stagiaires, sont titularisés dans leur emploi à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1930.



ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Concours pour l'emploi de préposé d'octroi. Jury d'examen**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du Personnel de l'Octroi, article 3 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'Adjoint Devernay, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu à la Mairie, le 16 novembre 1930, pour l'emploi de préposé d'Octroi :

MM. Planque, Secrétaire général de la Mairie ; Lecoche, Préposé en chef de l'Octroi ; Jules Lepers, Receveur, et Paul Verbeet, Préposé, délégués par l'organisation syndicale ;

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Mutation Philémon Morant**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Philémon Morant, préposé d'Octroi de 2<sup>e</sup> classe, est nommé gardien d'entretien des musées du Palais des

Beaux-Arts, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1930, en remplacement de M. Duparc.

ARTICLE 2. — M. Morant est versé dans la 1<sup>re</sup> classe de son emploi, soit au traitement annuel de 11.200 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Nomination  
Arthur Havet, aide-paveur stagiaire**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du Personnel ouvrier ;

ARTICLE PREMIER. — M. Arthur Havet, né à Fretin le 21 novembre 1908, est nommé aide-paveur stagiaire de 1<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs, à compter du 27 octobre 1930.

ARTICLE 2. — M. Havet est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 27 octobre 1930 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois et dans les conditions prévues par le statut du Personnel ouvrier.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Promotion  
Maillez, chauffeur**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du Personnel ouvrier ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Maillez, chauffeur à l'Etablissement de Bains municipaux du boulevard de la Liberté, est promu à la 2<sup>e</sup> classe de son emploi, au traitement annuel de 9.600 francs, à partir du 16 novembre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Nomination  
Adolphe Meschart**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu l'avis de M. le Président de la Caisse des Ecoles ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Adolphe Meschart, né à Lille le 25 mai 1904, est nommé, à compter du 27 octobre 1930, manœuvre stagiaire de 4<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 9.000 francs.

ARTICLE 2. — M. Meschart est affecté au service de la Caisse des Ecoles, où il sera chargé de la conduite de l'automobile des cantines scolaires.

ARTICLE 3. — M. Meschart est autorisé à effectuer des versements

à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires municipaux à compter du 27 octobre, date de son entrée en fonctions ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois, et dans les conditions prévues au statut des Fonctionnaires municipaux.

ARTICLE 1. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Mesure disciplinaire  
Bocquillon, paveur**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du Personnel ouvrier, article 7 ;

Vu le rapport en date du 28 août 1930, par lequel M. le Chef de la 2<sup>e</sup> Direction fait connaître que le paveur Bocquillon s'est absenté de son service, sans autorisation, les 25 et 26 août ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une réprimande, à titre de dernier avertissement, est infligée au paveur Bocquillon.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**CAISSE DES RETRAITES. — Versements à la Caisse Nationale  
des Retraites pour la Vieillesse sur avantages en nature.  
Henri Lahayé**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 15 novembre 1930, nommant M. Henri Lahaye concierge stagiaire à l'école de plein air Désiré-Verhaeghe ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Henri Lahaye, concierge stagiaire à l'école de plein air Désiré-Verhaeghe, effectuera des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse sur la base de 1.800 francs, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

---

**GRATIFICATIONS. — SECOURS. — INDEMNITES. — Allocations  
annuelles aux fonctionnaires non tributaires de la Caisse  
des Retraites. Revision**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 octobre 1930, approuvée par M. le Préfet du Nord le 5 novembre suivant, accordant aux fonctionnaires de la Ville non tributaires de la Caisse municipale de Retraites, des allocations annuelles renouvelables calculées sur la base de 100 francs par année de service, avec maximum de 3.000 francs par an, et décidant la revision, à la date du 1<sup>er</sup> décembre 1930, des allocations de cette nature, précédemment concédées ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les pensions servies aux anciens employés et ouvriers de la Ville, sur les crédits budgétaires, seront fixées comme suit à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1930 :

NOMS	Délibérations ayant accordé les pensions	SERVICES	Taux annuel de l'allocation		Observations
			jusqu'au 30-11-1930	à partir du 1 <sup>er</sup> -12-1930	
Jullien	17-8-1917	35 ans	1.500 »	3.000 »	maximum
Moreau, Mlle	21-7-1919	35 ans	1.500 »	3.000 »	»
Beck	30-12-1919	22 ans	1.320 »	2.200 »	»
Verdonck	3-12-1920	24 ans	1.440 »	2.400 »	»
Deléarde, Mme	12-5-1921	20 ans 6 mois	1.260 »	2.050 »	»
Jean	12-2-1923	26 ans 8 mois	1.500 »	2.666 64	»
Dubus, Maurice	18-6-1923	31 ans	1.500 »	3.000 »	»
Dennin	3-2-1925	29 ans	1.500 »	2.900 »	»
Dubus, Victor	24-3-1925	24 ans 4 mois	1.460 »	2.433 32	»
Florquin	21-10-1925	34 ans 7 mois	1.500 »	3.000 »	»
Roge	21-10-1925	37 ans 9 mois	1.500 »	3.000 »	»
Delebecque	24-2-1928	35 ans	1.500 »	3.000 »	»
Béague	24-2-1928	11 ans 2 mois et 15 jours	560 »	1.120 80	»
Lenesle	12-7-1929	28 ans 9 mois	1.500 »	2.875 »	»
Duforez	28-9-1929	38 ans 8 mois	1.500 »	3.000 »	»
Delemotte	10-3-1930	10 ans 4 mois	516 60	1.033 32	»
Leclercq	26-6-1930	31 ans 9 mois	1.500 »	3.000 »	»
Wilde	26-6-1930	24 ans 6 mois	1.470 »	2.450 »	»
Bernard	23-10-1930	11 ans 7 mois	579 16	1.158 32	»
Fouan	23-10-1930	13 ans 7 mois	679 16	1.358 32	»
Plaete	23-10-1930	10 ans 11 mois	545 84	1.091 62	»

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 novembre 1930.

*Le Maire de Lille :*

Roger SALENGRO.

# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE

	Pages
<b>Administration municipale :</b>	
Impressions. — Fourniture d'imprimés hors série, budgets et comptes, etc... Marché Imprimerie Ouvrière.....	693
<b>Baux :</b>	
Prise en bail. — Terrain militaire. Esplanade de la Citadelle. Foire 1930 .....	693
<b>Fêtes :</b>	
Foire annuelle 1930. — Emplacement. Esplanade de la Citadelle. Prise en bail.....	693
Foire d'hiver. — Réglementation. Emplacement.....	699
<b>Police administrative :</b>	
Commerce. — Liquidation de marchandises. Autorisation Achille Flavigny .....	702
Autorisation Georges Housieaux.....	702
Autorisation Louis Hovart .....	703
Travail. — Placement des ouvriers et employés de l'alimentation. Commission administrative paritaire du Bureau municipal. Nomination .....	704
Etat civil. — Médecins pour 1931. Nomination.....	705
<b>Administrations diverses :</b>	
Guerre. — Recrutement. Inscription de la classe 1930 B et 1931 A.....	706

<b>Bâtiments communaux :</b>	Pages
Travaux d'entretien. — Années 1931 à 1934. Adjudication en 24 lots .....	693
Chauffage. — Camionnage et encavement des charbons. Adjudication. Veuve Gyselinck et Fils.....	696

**Immeubles :**

Cession gratuite de terrain. — Avenue Julien Destrée. Office public municipal d'Habitations à bon Marché.....	696
---	-----

**Voies ferrées :**

Tramways électriques de Lille et sa banlieue. — Redevance annuelle. Répartition entre diverses communes....	708
---	-----

**Promenades et Jardins :**

Avenue du Petit Paradis. — Autorisation de circulation. Emile Cuingnet .....	709
--	-----

**Voirie :**

Quartiers. — Lotissement. Terrain sis rue des Bois-Blancs. Ouverture d'enquête .....	710
Interruption de circulation. — Rue du Faubourg-de-Douai ....	711
Rue des Vicaires .....	712
Emprises. — Marquises. Construction. Réglementation.....	712
Pavages. — Fourniture de sables. Adjudication. J. Danset....	696

**Enseignement des Beaux-Arts :**

Conservatoire. — Concours pour la nomination d'un professeur de chant .....	714
Ecole Régionale d'Architecture. — Personnel et professeurs. Traitements nouveaux .....	714
Professeur du cours de mathématiques. Nomination Gustave Lemoine .....	716
Professeur du cours de statique graphique. Nomination Robert Mazet.....	716



<b>Enseignement secondaire :</b>	Pages
Lycée Fénelon. — Médecin pour 1931. Doctoresse Cacan.....	717
Internat. Fourniture de denrées. Année scolaire 1930-31. Marchés.....	696

**Enseignement technique :**

Orientation professionnelle. — Médecin pour 1931. Nomination Docteur Dupret .....	717
Ecole Baggio. — Secrétaire. Indemnité. Fixation. M <sup>me</sup> Daussy..	718

**Enseignement primaire :**

Inspection médicale scolaire. — Médecins pour 1931. Nominations .....	718
---	-----

**Cours municipaux professionnels :**

Contremaître de modèlerie. — Nomination Jean Alberty.....	719
---	-----

**Hospices :**

Administrateur. — Nomination. Docteur Combemale.....	720
Fourniture de cercueils. — Adjudication. Vandembeusch.....	697

**Bureau de Bienfaisance :**

Administrateur. — Nomination. Gustave Delplanque.....	720
---	-----

**Œuvres diverses :**

Fourneaux économiques. — Fourniture de viande. Marché Liébart .....	697
Office public municipal d'Habitations à bon Marché. — Cession gratuite de terrain.....	696
Emprunt de 5.855.600 francs. Autorisation.....	721
Crèche municipale. — Médecin pour 1931. Docteur Gosselin...	722
Maison des Amicales. — Place Sébastopol. Indemnité à la concierge. Fixation .....	722

<b>Finances :</b>	Pages
Indemnités de dommages de guerre soumis à emploi. — Virement .....	723
 <b>Dépenses :</b>	
Régisseurs de dépenses pour 1931. — Nominations.....	723
 <b>Alimentation :</b>	
Abattoirs et Halles et Marchés. — Prix de vente à la cheville..	727
Marchés couverts. — Location des emplacements. Tarif.....	728
Halles Centrales. — Marché de gros et de demi-gros. Rétablis- sement du marché du lundi.....	729
 <b>Distribution d'eau :</b>	
Arrosage à la lance. — Lavage et nettoyage des trottoirs, fils d'eau, à l'eau d'Emmerin. Abrogation de l'arrêté d'interdiction .....	730
 <b>Hygiène :</b>	
Médecins municipaux. — Indemnités, Fixation.....	731
Service de la prophylaxie anti-vénérienne. — Médecins pour 1931. Nominations .....	732
Assistantes médicales. Nominations.....	732
Statistique sanitaire du mois de décembre 1930.....	733
 <b>Eclairage :</b>	
Energie électrique. — Fixation du prix.....	734
 <b>Police :</b>	
Commissaire de police. — Installation de M. Sabaterie, Chef de la Sûreté.....	736
Garde particulier. — Propriétés de la Compagnie de Fives-Lille. Nomination Despréaux .....	736

	Pages
Immeubles menaçant ruines. — Rue du Château, 51. Travaux.	
M <sup>me</sup> Petit .....	738
Rue Charles-Quint, 34, 36, 38. Démolition. Petit.....	737
Morgue. — Médecins pour 1931. Nominations.....	739

**Services municipaux :**

Médecin inspecteur pour 1931. Nomination. Docteur Israël,...	740
--	-----

*Troisième Direction :*

Promotion Cousin .....	740
------------------------	-----

*Quatrième Direction :*

Nominations. — Promotions :

Albert Capelier .....	741
Albert Desquiens .....	740
Raymond Dubois .....	740
Gustave Lemoine .....	716
Robert Mazet .....	716

*Cinquième Direction :*

Concours pour l'emploi de vérificateur sanitaire aux Halles Centrales. Jury .....	742
--	-----

**Police :**

Nominations. — Promotions :

Marcel Calant .....	743
Robert Canivel .....	743
Marcel Delwale .....	743
Maurice Hochart .....	743
Gustave Lecœuvre .....	743
Léon Payen .....	743
Roger Vandrepote .....	743
Congé sans solde. — Elie Leblanc.....	744
Démission. — Lucien Prouvier.....	745

<b>Octroi :</b>	Pages
Receveur. — Nomination Marcel Leuridan.....	745
Conseil de discipline. — Comparution Bunnens.....	746

**Personnel ouvrier :**

Nominations. — Promotions :	
Alexandre Carlier .....	740
Pède .....	740
Vandame .....	740

**Adjudications et Marchés :**

Fournitures diverses pour l'année 1931. — Marchés divers....	698
Fourniture d'imprimés hors série. — Année 1931. Marché Impri- merie Ouvrière .....	693
Cartonnages et travaux de reliure. — Marchés Cordonnier et Verroust .....	699
Effets d'habillement. — Fourniture. Marchés divers.....	699

**Caisse des Retraites :**

Majoration de pension. --- Jules Pornot.....	747
--	-----

---

---

**ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Impressions. Imprimés hors série. Budgets et comptes, etc. Année 1931.**  
**Marché Imprimerie Ouvrière**

---

DU 18 DECEMBRE 1930

Soumission pour fourniture d'imprimés hors série, budgets et comptes, etc., en 1931, au profit de l'« Imprimerie Ouvrière », 147, rue d'Arras, à Lille, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 3 janvier 1931, folio 41, case 466.

---

**BAUX. — Prise en bail. Terrain militaire. Esplanade de la Citadelle.**  
**Foire annuelle 1930**

---

DES 9 DECEMBRE ET 14 AOUT 1930

Concession de jouissance précaire et révocable par l'Administration du Génie, d'une partie de l'Esplanade de la Citadelle sur laquelle s'est installée la Foire d'attractions pendant la période du 15 août au 30 septembre 1930, moyennant une redevance de 40.000 francs.

Enregistré le 15 décembre 1930, folio 26, case 309.

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Travaux d'entretien. Années 1931 à 1934. Adjudication en 24 lots**

---

DU 29 DECEMBRE 1930

Adjudication en 24 lots des travaux d'entretien des bâtiments communaux au cours des années 1931 à 1934, au profit de :

*1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lots. — Terrassement, maçonnerie, etc...*

*1<sup>er</sup> lot.* — M. Moguel, entrepreneur, 92, rue d'Artois, à Lille, moyennant la somme approximative de 198.400 francs, rabais de 38 % déduit.

*2<sup>e</sup> lot.* — M. Duprez, entrepreneur, 5 bis, rue Eugène-Jacquet, à Lille, moyennant la somme approximative de 192.000 francs, rabais de 40 % déduit.

*3<sup>e</sup> lot.* — M. Henri Chantry-Camus, 92, rue d'Artois, à Lille,

moyennant la somme approximative de 201.600 francs, rabais de 37 % déduit.

4<sup>e</sup> lot. — *Carrelage* : M. Fernand Josien, 138, chemin de Bargues, à Lille, moyennant la somme approximative de 81.600 francs, rabais de 32 % déduit.

5<sup>e</sup> lot. — *Asphaltage* : La Société « L'Asphalte », 64, rue Abélard, à Lille, moyennant la somme approximative de 47.520 francs, rabais de 1 % déduit.

6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> lots. — *Charpente et menuiserie, etc...*

6<sup>e</sup> lot. — M. Désiré Averbèke, 166 bis, boulevard Victor-Hugo, à Lille, moyennant la somme approximative de 194.400 francs, rabais de 19 % déduit.

7<sup>e</sup> lot. — M. Léo Wiart, 18, rue Nicolas-Leblanc, à Lille, moyennant la somme approximative de 196.800 francs, rabais de 18 % déduit.

8<sup>e</sup> lot. — M. Gustave Sadoine, entrepreneur, 229, rue Pierre-Légrand, à Lille, moyennant la somme approximative de 192.000 fr., rabais de 20 % déduit.

9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> lots. — *Couvertures en ardoises, etc...*

9<sup>e</sup> lot. — M. Edouard Dartois, entrepreneur, 30, rue des Tours, à Lille, moyennant la somme approximative de 158.000 francs, rabais de 21 % déduit.

10<sup>e</sup> lot. — M. Paul Vansteenberghé, entrepreneur, 32, rue du Faubourg-d'Arras, à Lille, moyennant la somme de 148.000 francs, rabais de 26 % déduit.

11<sup>e</sup> lot. — M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Hennebelle, 23, rue du Long-Pot, à Lille, moyennant la somme de 158.000 francs, rabais de 21 % déduit.

12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> lots. — *Zingage*

12<sup>e</sup> lot. — MM. Lecour et C<sup>ie</sup>, 73, rue des Postes, à Lille, moyennant la somme approximative de 177.600 francs, rabais de 26 % déduit.

13<sup>e</sup> lot. — M. Georges Ghesquière, entrepreneur, 53, rue du Four-à-Chaux, à Lille, moyennant la somme approximative de 177.600 fr., rabais de 26 % déduit.

14<sup>e</sup> lot. — MM. Démaretz et C<sup>ie</sup>, 28, rue du Long-Pot, à Lille, moyennant la somme de 187.200 francs, rabais de 22 % déduit.

15<sup>e</sup> lot. — *Plafonds et enduits* : M. Victor Duprez, entrepreneur, 5 bis, rue Eugène-Jacquet, à Lille, moyennant la somme approximative de 256.000 francs, rabais de 20 % déduit.

16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> lots. — *Ferronnerie et serrurerie*

16<sup>e</sup> lot. — MM. Montaigne et fils, 43, rue de la Digue, à Lille, moyennant la somme approximative de 160.000 francs, rabais de 20 % déduit.

17<sup>e</sup> lot. — M. Gustave Hasbroucq, entrepreneur, 1, rue de Seclin, à Lille, moyennant la somme approximative de 156.000 francs, rabais de 22 % déduit.

18<sup>e</sup> lot. — M. Florentin Defenin, entrepreneur, 12, rue Brasseur, à Lille, moyennant la somme approximative de 148.000 francs, rabais de 26 % déduit.

19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> lots. — *Tuyauterie en plomb et fer*

19<sup>e</sup> lot. — MM. Lecour et C<sup>ie</sup>, 73, rue des Postes, à Lille, moyennant la somme approximative de 105.120 francs, rabais de 27 % déduit.

20<sup>e</sup> lot. — M. Paul Vansteenberghé, entrepreneur, 32, rue du Faubourg-d'Arras, à Lille, moyennant la somme approximative de 105.120 francs, rabais de 27 % déduit.

21<sup>e</sup> lot. — MM. Desmaretz et C<sup>ie</sup>, 28, rue du Long-Pot, à Lille, moyennant la somme approximative de 112.320 francs, rabais de 22 % déduit.

22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> lots. — *Peinture et vitrerie*

22<sup>e</sup> lot. — M. Georges Mouquet, entrepreneur, 43, rue d'Angleterre, à Lille, moyennant la somme approximative de 290.000 francs, rabais de 26 % déduit.

23<sup>e</sup> lot. — La Société « Le Travail », 89, rue Gantois, à Lille, moyennant la somme approximative de 292.000 francs, rabais de 27 % déduit.

24<sup>e</sup> lot. — M. Henri Demanne, 77, rue Jacquemars-Giélée, à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs, rabais de 25 % déduit.

Enregistré le 6 mars 1931, folio 92, case 1.032.

---

---

**BATIMENTS COMMUNAUX. — Chauffage. Camionnage et encave-  
ment des charbons. Marché Veuve Omer Gyselinck**

---

DU 8 DECEMBRE 1930

Adjudication des travaux de camionnage et encavement des charbons pendant l'année 1931, au profit de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Gyselynck et fils, 61, rue Fémy, à Lille, moyennant la somme approximative de 60.000 francs.

Enregistré le 30 décembre 1930, folio 38, case 437.

---

**IMMEUBLES. — Cession gratuite de terrain. Avenue Julien Destrée.  
Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de Lille**

---

DU 3 DECEMBRE 1930

Cession gratuite au profit de l'Office public municipal d'Habitations à bon marché de Lille, d'un terrain de 3.933 mètres carrés 87 décimètres carrés, sis à Lille, à proximité de l'avenue Julien-Destrée, repris au cadastre Section B, N° 2.801 p.

Enregistré le 8 décembre 1930, folio 19, case 216.

---

**VOIRIE. — Pavage. Fourniture de sable. Marché J. Danset**

---

DU 29 DECEMBRE 1930

Adjudication pour la fourniture de 5.700 tonnes de sable, au profit des Etablissements J. Danset et C<sup>ie</sup>, 40, rue Henri-Loyer, à Lille, moyennant la somme approximative de 155.439 francs.

Enregistré le 21 janvier 1931, folio 56, case 635.

---

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. Fourniture  
de denrées. Année scolaire 1930-1931. Marchés divers**

---

DU 3 DECEMBRE 1930

Soumissions pour la fourniture des denrées nécessaires au Lycée Fénelon pendant l'année scolaire 1930-1931, au profit de :

1° *Viande*. — M. A. Pille, 2, rue du Pôle-Nord, à Lille, moyennant la somme approximative de 40.000 francs.



2° *Bière et vin.* — La Société « La Grande Brasserie », 112, boulevard Montebello, à Lille, moyennant la somme approximative de 10.000 francs.

3° *Beurre et œufs.* — M<sup>lle</sup> C. Geloën, 65, rue Colbert, à Lille, moyennant la somme approximative de 22.000 francs.

4° *Epiceries.* — M. H. Gauthier, 115, rue Brûle-Maison, à Lille, moyennant la somme approximative de 25.000 francs.

5° *Epiceries.* — Les Etablissements Delerue, 13, rue des Bouchers, à Lille, moyennant la somme approximative de 15.000 francs.

6° *Charcuterie.* — M. Gruwez, 14, rue Léon-Gambetta, à Lille, moyennant la somme approximative de 15.000 francs.

7° *Pain.* — La Société « L'Indépendante », 112, boulevard Montebello, à Lille, moyennant la somme approximative de 15.000 francs.

8° *Blanchissage.* — M. G. Desbêtes, 180, rue Faidherbe, à Loos, moyennant la somme approximative de 15.000 francs.

Enregistré le 19 décembre 1930, folio 29, case 344.

9° *Enlèvement des eaux grasses.* — M. G. Arbon, route de Lannoy, à Lannoy, moyennant la redevance approximative de 800 francs.

Enregistré le 19 décembre 1930, folio 29, case 346.

---

---

**HOSPICES. — Fourniture de cercueils. Marché Vandenbeusch**

DU 6 DECEMBRE 1930

Adjudication pour la fourniture de cercueils nécessaires à l'Administration des Hospices pendant l'année 1931, au profit de M. Vandenbeusch, 64, rue Saint-Etienne, à Lille, moyennant la somme approximative de 40.193 fr. 75.

Enregistré le 27 décembre 1930, folio 35, case 408.

---

---

**CEUVRES DIVERSES. — Fourneaux économiques. Fourniture de viande. Marché Paul Liébart**

DU 18 DECEMBRE 1930

Soumission pour fourniture de viande aux Fourneaux économiques, pendant les mois de novembre et décembre 1930, au profit

de M. Paul Liébart, 5, avenue du Bois-de-la-Deûle, à Lambersart, moyennant la somme approximative de 40.000 francs.

Enregistré le 29 décembre 1930, folio 36, case 422.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fournitures diverses pour l'année 1931.**  
**Marchés divers**

---

DU 22 DÉCEMBRE 1930

Adjudication en 10 lots des fournitures diverses nécessaires aux services municipaux pendant l'année 1931 :

1<sup>er</sup> lot. — *Fournitures de bureau* : MM. Gachie, Aula et C<sup>ie</sup>, 12, place du Lion-d'Or, à Lille, moyennant la somme approximative de 44.640 francs, rabais de 7 % déduit.

2<sup>e</sup> lot. — *Cordes et ficelles* : M. J. Dhour, 16, rue de la Clef, à Lille, moyennant la somme approximative de 14.850 francs, rabais de 1 % déduit.

3<sup>e</sup> lot. — *Couleurs, droguerie* : MM. Prouvosl-Dalle et C<sup>ie</sup>, 21, rue du Faubourg-d'Arras, à Lille, moyennant la somme approximative de 23.000 francs, rabais de 8 % déduit.

4<sup>e</sup> lot. — *Quincaillerie* : MM. Trénois et Décamps, 40, rue des Arts, à Lille, moyennant la somme approximative de 14.400 francs, rabais de 6 % déduit.

5<sup>e</sup> lot. — *Aciers, tôles* : (Pas de soumissionnaires).

6<sup>e</sup> lot. — *Limes et retailages* : MM. Tesmoingt et fils, 29, rue Pascal, à Lille, moyennant la somme approximative de 6.280 francs, rabais de 12 et 8 % déduit.

7<sup>e</sup> lot. — *Brosserie* : M. Z. Billaut, 265, rue des Postes, à Lille, moyennant la somme approximative de 17.460 francs, rabais de 3 % déduit.

8<sup>e</sup> lot. — *Déchets et chiffons* : (Pas de soumissionnaires).

9<sup>e</sup> lot. — *Huiles et graisses* : M. A. François, 48, rue du Bas-Liévin, à Lille, moyennant la somme approximative de 25.000 francs (pas de rabais).

10<sup>e</sup> lot. — *Essences et pétroles* : M. A. Desmettre, 83, rue Abélard, à Lille, moyennant la somme approximative de 84.150 francs, rabais de 1 % déduit.

Enregistré le 3 février 1931, folio 67, case 752.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture d'effets d'habillement.  
Marchés divers**

---

DU 22 DECEMBRE 1930

Adjudication-concours en trois lots, de la fourniture d'effets d'habillement aux services municipaux, au profit de :

1<sup>er</sup> lot. — *Services généraux* : MM. C. Tesse et C<sup>ie</sup>, 18, rue de Courtrai, à Lille, moyennant la somme approximative de 44.000 fr.

2<sup>e</sup> lot. — *Police municipale* : MM. C. Tesse et C<sup>ie</sup>, 18, rue de Courtrai, à Lille, moyennant la somme approximative de 150.000 francs.

3<sup>e</sup> lot. — *Coiffures* : pas de soumissionnaires.

Enregistré le 13 février 1931, folio 76, case 860.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture de cartonnages et travaux de reliure, Marchés Cardoumier et Verroust**

---

DU 15 DECEMBRE 1930

Adjudication en deux lots des fournitures de cartonnages et travaux de reliure pendant l'année 1931, au profit de :

1<sup>er</sup> lot. — *Reiure de luxe* : M. Cordonnier, relieur, 29, rue Alphonse-Mercier, à Lille, moyennant la somme approximative de 13.402 francs, rabais de 10,65 % déduit.

2<sup>e</sup> lot. — *Cartonnage* : M. Verroust, 1, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, à Lille, moyennant la somme approximative de 8.760 francs, rabais de 27 % déduit.

Enregistré le 5 janvier 1931, folio 41, case 469.

---

**FÊTES. — Foire d'hiver. Réglementation et emplacement**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 28 octobre 1927, relative à la création d'une Foire d'Hiver ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 10 mars 1930, relative à l'emplacement de ladite foire ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à l'effet de préciser la tenue de cette foire, ainsi que les conditions de son installation ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'installation de la Foire d'Hiver aura lieu suivant les prescriptions prévues par le règlement d'organisation détaillé aux articles ci-après :

RÈGLEMENT D'ORGANISATION

Article premier. — La durée de la Foire d'Hiver est fixée à quinze jours ; elle s'ouvre le 24 décembre, veille de la Noël, et finit le 7 janvier inclus. Elle peut, éventuellement, être prolongée de huit jours.

Article 2. — La foire est établie sur les deux terre-pleins de la place de la République, les chaussées de ladite place restant complètement libres.

Article 3. — Les étalages de faïences, porcelaines et fers émaillés sont interdits. Les loteries de confiserie, biscuits et vaisselles sont seules tolérées.

Article 4. — Il est interdit, pendant la durée de la foire, de gêner en quoi que ce soit, la circulation des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sur les chaussées de la place de la République. Les matériaux sont déposés sur les emplacements où les loges et baraques doivent être construites ; il est défendu de les placer et de les appuyer, même momentanément, contre les édifices, candélabres, pylônes ; il est également défendu d'entraver, à n'importe quel moment, l'accès des portes cochères des immeubles et des maisons de commerce environnant la place de la République.

Article 5. — Il est toujours ménagé un espace libre de 25 centimètres entre les baraques. Il est interdit de faire des trous dans les terre-pleins, sur les trottoirs asphaltés, pour l'installation des baraques, de creuser des rigoles pour l'écoulement des eaux. Les auvents doivent être maintenus à deux mètres au moins, au-dessus du sol.

Article 6. — Les forains doivent s'établir sur les emplacements qui leur sont désignés. L'Administration municipale peut les déplacer lorsqu'elle le juge utile et se réserve le droit de disposer des emplacements qui ne seraient pas occupés trois jours avant l'ouverture de la foire sans que cette mesure puisse donner droit à aucune indemnité. Les forains sont également tenus, sous peine de sanction, d'occuper pendant toute la durée de la foire l'emplacement qui leur a été concédé et d'y exploiter personnellement le métier pour lequel la demande a

été adressée. De même, les établissements doivent être ouverts et éclairés pendant toute la durée de la foire.

Article 7. — Défense est faite aux forains d'habiter sur le champ de foire, d'y laisser stationner aucune voiture, d'y allumer des poêles, réchauds et de se servir de tous autres systèmes de chauffage. Des emplacements spéciaux seront assignés pour le dépôt des voitures de transport de matériel, fourgons, roulottes habitées par les forains et, dans ce cas, les déjections seront reçues dans des tinettes que les intéressés font enlever chaque jour.

Article 8. — Toutes les mesures que l'hygiène exige doivent être prises par les forains ; en conséquence, ils doivent nettoyer journellement leurs boutiques et établissements, balayer le devant de l'emplacement occupé et apporter le produit du nettoyage, avant huit heures, sur le passage de la ronde d'enlèvement la plus voisine pour être repris par les voitures du service de la voirie. Les directeurs de ménageries doivent avoir terminé les soins particuliers de propreté qu'exige cette catégorie d'établissements également avant huit heures ; un second nettoyage devra être fait avant le soir ; pendant le temps que ce travail exige, l'établissement est fermé aux visiteurs. Le produit des nettoyages est déposé dans un coffre luté, fermé hermétiquement, et il est transporté aussitôt aux dépôts de fumiers de la Ville.

Article 9. — L'Administration municipale se réserve de prendre toutes les mesures que pourrait réclamer l'hygiène publique en raison de l'état sanitaire, notamment en cas d'épidémie dans la Ville, ou les pays d'alentour, de faire évacuer les ménageries et autres établissements ou exhibitions malsaines, et s'il y a lieu, tout le champ de foire.

Article 10. — Tous les appareils d'éclairage et les moyens de les faire fonctionner, doivent faire l'objet, de la part des forains, d'entretien constant, de surveillance continue. Les marchands de gaufres, de pâtisserie, peuvent être exceptionnellement autorisés à se servir, dans leurs baraques, des appareils nécessaires à la cuisson des objets de consommation qu'ils débitent, à la condition de prendre toutes les précautions nécessaires contre les dangers d'incendie.

Article 11. — Toutes les baraques ou boutiques du champ de foire ainsi que les manèges, doivent être démontés et complètement enlevés huit jours au plus tard après la clôture.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 décembre 1930

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.  
Autorisation Achille Flavigny**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 décembre 1906 ;

Vu la demande formée par M. Achille Flavigny, marchand de chaussures à Lille, 300, rue Pierre-Légrand, inscrit au Registre du Commerce, Lille, sous le N° 1037 ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — M. Achille Flavigny, marchand de chaussures à Lille, rue Pierre-Légrand, N° 300, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande du 27 novembre dernier, en observant les prescriptions de la loi du 30 décembre 1906.

**ARTICLE 2.** — Un délai, qui prendra fin le 28 février 1931, lui est accordé à cet effet.

**ARTICLE 3.** — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Hôtel de Ville, le 10 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Th. DEVERNAY.*

---

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.  
Autorisation Georges Housieaux**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la demande formée par M. Georges Housieaux, marchand linge, 129, rue de Paris, à Lille, inscrit au Registre du Commerce, Lille, N° 22.354 ;

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — M. Georges Housieaux, marchand linge à Lille, 129, rue de Paris, est autorisé à procéder à la liquidation des

marchandises reprises à l'inventaire joint à sa demande en date du 9 de ce mois, sous réserve qu'il se conformera aux prescriptions de la loi du 30 décembre 1906.

**ARTICLE 2.** — Un délai, qui prendra fin le 31 décembre 1930, lui est accordé à cet effet.

**ARTICLE 3.** — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Th. DEVERNAY.*

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises**  
**Autorisation Louis Hovart**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la demande formée par M. Louis Hovart, horloger-bijoutier à Lille, 34, rue de Gand, inscrit au Registre du Commerce de Lille, sous le N°

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — M. Louis Hovart, horloger-bijoutier à Lille, rue de Gand, N° 33, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises reprises à l'inventaire joint à sa demande en date du 18 novembre 1930, sous réserve qu'il se conformera aux prescriptions de la loi du 30 décembre 1906.

**ARTICLE 2.** — Un délai, qui prendra fin le 31 décembre 1930, lui est accordé à cet effet.

**ARTICLE 3.** — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le, 10 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Placement des ouvriers et employés  
de l'alimentation. Commission administrative paritaire  
du Bureau municipal. Nomination**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu les articles 83, 84, 85 à 85° du livre 1<sup>er</sup> du Code du Travail ;

Vu le décret du 9 mars 1926 concernant les bureaux publics de placement ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 octobre 1930 et le règlement général du Bureau municipal paritaire de placement des ouvriers et employés de l'alimentation annexé à ladite délibération ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres de la Commission administrative paritaire du Bureau municipal de placement des ouvriers et employés de l'Alimentation :

MM. Masson, Adjoint au Maire, président ; Clarey, hôtelier-restaurateur, membre patron ; Cornillot, confiseur, membre patron ; Cous-tenable, boulanger, membre patron ; Goudaert, pâtissier, membre patron ; Delerue, épicier, membre patron ; Savaete, boucher-charcutier, membre patron ; Watel, brasseur, membre patron.

Duflo, restaurateur, membre ouvrier ; Mullier, confiseur, membre ouvrier ; Cousin, boulanger, membre ouvrier ; Pionnier, pâtissier, membre ouvrier ; Chotteau, épicier, membre ouvrier ; Titren, boucher, membre ouvrier ; Bressing, brasseur, membre ouvrier ; Lévê-que, directeur de l'Office départemental de Placement et Directeur de l'Office régional de la Main-d'Œuvre du Nord de la France ; Ducamp, directeur de la 5<sup>e</sup> Direction.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : L. MASSON.*

---



---

**POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat civil. Médecins pour 1931.  
Nomination**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté municipal du 27 décembre 1906 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 8 décembre 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés pour l'année 1931 médecins du service municipal de l'état civil :

MM. Bataille, 4, rue Danjou, pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Circonscriptions ; Leleu, 1, parvis Saint-Maurice, pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Circonscriptions ; Moretreux, 30, rue d'Isly, pour les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Circonscriptions ; Leplus, 97, rue Colbert, pour la 8<sup>e</sup> Circonscription ; Blond, 22, rue Fontenoy, pour les 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Circonscriptions ; Savary, 266, rue Solférino, pour les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Circonscriptions ; Costemend, 24, rue d'Anvers, pour la 12<sup>e</sup> Circonscription ; Lancelle, 44, rue Colbert, pour la 13<sup>e</sup> Circonscription ; Van Kemmel, 83, rue de la Louvière, pour la 14<sup>e</sup> Circonscription ; Fichelle, 29, rue de l'Hôpital-Militaire, pour la 15<sup>e</sup> Circonscription ; Christiaens, 4, rue de la Louvière, pour les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Circonscriptions ; Schaepe-lynck, 76, rue Mattéotti, pour la 18<sup>e</sup> Circonscription.

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions de notre arrêté de ce jour, MM. les médecins sus désignés : a) recevront une indemnité annuelle de 3.600 francs ; b) seront tenus de participer au service de garde institué les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Guerre. Recrutement.**  
**Inscription de la classe 1930 B et 1931 A**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 10 août 1927 sur la nationalité ;

Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Sont invités à se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, afin de donner toutes les indications nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement, les jeunes gens dont les père, mère ou tuteur ont leur domicile à Lille qui sont :

1° Nés en France, en 1910 du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 1911, de parents français, de parents inconnus, de parents étrangers nés en France, de parents dont la nationalité est inconnue ;

2° Nés à l'étranger, en 1910 du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 1911, de parents français ;

3° Nés en France, en 1910 du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 1911, de parents étrangers ou de parents étrangers nés en Belgique, devenus définitivement français suivant déclaration souscrite pendant leur minorité devant le Juge de Paix conformément au Code civil. Une déclaration d'intention souscrite devant nous conformément à l'article 12, paragraphes 2 et 3 de la loi du 31 mars 1928 permet d'inscrire, sans l'accomplissement de cette formalité, les jeunes gens nés en 1910, 1909, 1908 ;

4° Nés en France, en 1909, de parents étrangers nés à l'étranger, sauf en Belgique ;

5° Nés à l'étranger, en 1909, de parents étrangers naturalisés français ;

6° Nés en 1908, soit en Belgique, d'un père français, soit d'un Français, naturalisé belge, pendant leur minorité, soit en France d'un père étranger né en Belgique ;

7° Les étrangers naturalisés depuis le 1<sup>er</sup> février 1930 n'ayant pas encore atteint l'âge de 48 ans ;

Les jeunes gens sont invités à se munir du livret de famille de leurs parents. A défaut de cette pièce ou de toute autre preuve, il ne pourra être mentionné sur les tableaux de recensement, les renseignements ci-après qui, aux termes du décret du 12 janvier 1923, assurent un rang de priorité dans le classement sur la liste de répartition du contingent, savoir :

Nombre de frères et sœurs vivants — père réformé avec 50 % au moins d'invalidité — père ou frère mort pour la France — marié (ou veuf) avec un ou plusieurs enfants.

Les jeunes gens qui ne sont pas nés à Lille doivent présenter leur acte de naissance avec lieu et date de naissance des parents ou livret de famille :

ARTICLE 2. — Les jeunes gens seront inscrits par ordre alphabétique aux jours et heures indiqués ci-après :

<b>Vendredi 5 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 heures, les noms de A à Be.	
		de 14 à 16 " " Bi à Bo.	
<b>Samedi 6 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 " " Br à Ca.	
		de 14 à 16 " " Ce à Ci.	
<b>Lundi 8 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 " " Da à Dek.	
		de 14 à 16 " " Del à Dem.	
<b>Mardi 9 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 " " Den à Dez.	
		de 14 à 16 " " Dh à Dug.	
<b>Mercredi 10 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 " " Duh à E.	
		de 14 à 16 " " F.	
<b>Jedi 11 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 heures, les noms de G.	
		de 14 à 16 " " H à K.	
<b>Vendredi 12 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 " " La à Lel.	
		de 14 à 16 " " Lem à Map.	
<b>Samedi 13 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 " " Maq à Mo.	
		de 14 à 16 " " Mu à Pi.	
<b>Lundi 15 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 " " Po à Re.	
		de 14 à 16 " " Ri à S.	
<b>Mardi 16 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 " " T à Vam.	
		de 14 à 16 " " Van.	
<b>Mercredi 17 Décembre</b> . . . . .	}	de 10 à 12 " " Ve.	
		de 14 à 16 " " Vi à Z.	

ARTICLE 3. — Les père, mère ou tuteur, devront suppléer les jeunes gens (engagés ou ayant devancé l'appel, inscrits maritimes, disparus, détenus, internés, idiots, etc...), qui, pour quelque motif que ce soit, ne pourraient se présenter eux-mêmes.

ARTICLE 4. — Les jeunes gens qui résident à Lille sans y avoir leur domicile, devront justifier de leur inscription au tableau de recensement de la commune de leur domicile, à défaut de quoi ils seront inscrits, s'il y a lieu, au tableau de recensement de cette ville.

ARTICLE 5. — Tout contrevenant au présent arrêté sera puni des peines édictées par la loi sur le recrutement, conformément à l'article 86 de ladite loi ainsi conçu : *Toutes fraudes ou manœuvres par*

*suite desquelles un jeune homme aurait été omis sur les tableaux de recensement, sont déférées aux tribunaux ordinaires et punies d'un emprisonnement d'un mois à un an.*

ARTICLE 6. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**VOIES FERRÉES. — Tramways électriques de Lille et de sa banlieue. Redevance annuelle. Répartition entre diverses communes**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 4 de la convention du 20 août 1926 passée avec la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue et approuvée par décret du 10 septembre 1926, stipulant que la redevance annuelle de 150.000 francs à verser par ladite Compagnie pour jouissance du matériel fixe, doit être répartie entre toutes les communes traversées par les lignes de la présente concession et proportionnellement à la population de ces communes, à l'exclusion des villes de Roubaix et Tourcoing.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la répartition de la somme perçue pour l'année 1930, la part de la Ville de Lille étant fixée à :

$$\frac{150.000 \times 201.921}{395.673} = 76.548,44$$

Considérant qu'un crédit de 73.452 francs en vue d'effectuer ladite répartition a été inscrit au budget de l'exercice 1930.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Des mandats de paiement seront établis au profit des communes conformément au tableau de répartition ci-après :

DESIGNATION DES COMMUNES	Nombre d'habitants	Sommes à répartir
La Madeleine .....	20.428	7.744,27
Croix .....	19.278	7.308,31
Hellemmes .....	15.925	6.037,18
Marcq-en-Barœul .....	16.145	6.120,59
Loos .....	13.865	5.256,23
Lomme .....	18.288	6.933,00
Lambersart .....	11.927	4.521,54
Haubourdin .....	10.784	4.088,22
Mouvaux .....	8.639	3.275,05
Wasquehal .....	8.507	3.225,01
Mons-en-Barœul .....	7.227	2.739,76
Ronchin .....	6.746	2.557,42
Faches .....	6.266	2.375,45
Saint-André .....	5.686	2.155,57
Marquette .....	6.006	2.276,88
Flers .....	5.696	2.159,36
Wambrechies .....	4.423	1.676,76
Quesnoy-sur-Deûle .....	3.400	1.288,91
Wattignies .....	3.344	1.267,71
Verlinghem .....	1.172	444,31
	193.752	73.451,56

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit Paradis.  
Autorisation de circulation Emile Cuingnet**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Vu la demande présentée le 26 décembre 1930, par laquelle M. Emile Cuingnet demande à être autorisé à emprunter avec ses véhicules l'avenue du Petit-Paradis pour le transport des fourrages destinés au service de l'armée ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 172 du Code des Arrêtés municipaux, M. Emile Cuingnet, à Saint-André, rue de la Gare, 29, est autorisé à emprunter l'avenue du Petit-Paradis, jusqu'au

parc à fourrages, avec ses camions, *pour le transport des fourrages destinés au service de l'armée.*

ARTICLE 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 décembre 1931 et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article 1<sup>er</sup>.

ARTICLE 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Emile Cuingnel, pétitionnaire, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

---

**VOIRIE. — Lotissement d'un terrain situé rue des Bois-Blancs**  
**Ouverture d'enquête**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 23 octobre 1930, par laquelle le Conseil municipal a donné un avis défavorable au projet de lotissement d'un terrain situé à Lille, rue des Bois-Blancs, déposé par MM. Sander et Mamet ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de la Commission du Plan en date du 17 mai 1930 ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau municipal d'hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, du 20 août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de notre commune pendant huit jours, du 11 au 18 décembre 1930 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

ARTICLE 3. — M. Dorlez, Chef de bureau honoraire de la Préfecture, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité, à la mairie, le 19 décembre 1930, aux heures sus-indiquées les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

ARTICLE 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête, ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville, le 4 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation rue du Faubourg de Douai**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de construction de l'égout de la rue du Faubourg-de-Douai ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite, à partir du 29 décembre 1930 et pendant la durée des travaux, rue du Faubourg-de-Douai, entre la place de Fernig et le chemin Lévêque.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

L'Adjoint délégué : H. SPRIET.

---

---

**VOIRIE. — Interruption de circulation rue des Vicaires**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de pose de canalisation rue des Vicaires ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des véhicules sera interdite, à partir du 18 décembre et jusqu'à l'achèvement des travaux, rue des Vicaires, entre la rue de La Madeleine et la rue de La Louvière.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

---

**VOIRIE. — Emprises. Marquises. Construction. Réglementation**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux, notamment l'article 913 ;

Vu la décision de l'Administration municipale prise au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de l'article 913 du Code des Arrêtés municipaux sont abrogées et remplacées par les prescriptions suivantes :

« Les propriétaires pourront exceptionnellement obtenir l'autorisation d'établir des marquises contre les façades de leurs maisons pour remplacer les bannes mobiles.

» Ces constructions, dont les dimensions seront réglées pour chaque cas, ne pourront avoir une largeur supérieure à 2 m. 40,



toutes saillies comprises, et aucune partie des supports ne sera à moins de 3 mètres au-dessus des trottoirs.

» Les marquises devront être recouvertes de verres armés ou de verres cathédrales ou verres doubles, mais dans ces deux derniers cas, un treillis sera placé sous le vitrage afin de préserver les passants de la chute des verres cassés.

» Lorsque ces marquises seront destinées à être placées en façade d'établissements exposant en étalage des produits alimentaires susceptibles d'être détériorés par l'action de la chaleur solaire, il pourra être toléré qu'une partie de la toiture desdites marquises soit construite en matériaux non translucides. Cette partie pleine et opaque ne pourra avoir une saillie supérieure à :

» 0 m. 45 dans les rues de largeur comprise entre 8 m. et 12 m. ;

» 0 m. 55 dans les rues de 12 m. à 15 m. ;

» 0 m. 65 dans les rues de 15 m. à 20 m. ;

» 0 m. 80 dans les rues, places et boulevards de 20 m. et au-dessus.

» Cette tolérance sera essentiellement précaire et valable seulement pour la durée du genre de commerce sus indiqué ;

» En outre, les marquises devront toujours être en retrait de 0 m. 80 au moins de la bordure du trottoir quand le dessous de ces emprises sera placé à moins de 6 mètres au-dessus du niveau supérieur du trottoir.

» L'autorisation pourra être délivrée sous réserve du droit des tiers et sous l'obligation, pour le bénéficiaire, de payer la redevance annuelle qui est fixée par le Conseil municipal.

» Indépendamment de cette redevance annuelle, la Ville continuera à percevoir toutes les taxes fixées à raison de l'occupation du trottoir soit par des dépôts de marchandises, soit par des terrasses de cafés, etc... »

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : J. LEVY.*

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Concours pour la nomination d'un professeur de chant**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Conservatoire, article 5 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours sur titres est ouvert au Conservatoire pour la nomination d'un professeur de la classe de chant (hommes) aux appointements de 4.200 francs par an pour six heures de cours par semaine.

ARTICLE 2. — Les postulants adresseront leur candidature à M. le Maire de Lille pour le 1<sup>er</sup> janvier 1931, dernier délai. Ils y joindront leurs titres et références, un extrait de leur acte de naissance et une pièce établissant leur nationalité française.

ARTICLE 3. — Dans le cas où, par la suite, un concours d'exécution et de pédagogie serait ordonné, les candidats seraient informés de la date et des conditions de ce concours.

Le professeur nommé devra habiter le territoire de Lille.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : D<sup>r</sup> BARDOU.*

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole Régionale d'Architecture. Personnel et professeurs. Traitements nouveaux**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires municipaux ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 5 décembre 1930 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Les traitements du personnel enseignant de l'Ecole Régionale d'Architecture seront désormais calculés sur la base de 100 francs par leçon donnée.

ARTICLE 2. — En conséquence, les traitements sont fixés comme suit :

NOMS	QUALITÉS	Nombre de leçons	Traitement
MM.			
Dehaudt	Architecture	40	4.000
Dubuisson	id.	45	4.500
Deregnaucourt	Stéréotomie	30	3.000
Beghin	Statique	35	3.500
Delannoy	Perspective	10	
	Descriptive	25	
	Construction	25	6.000
Gavelle	Littérature	25	2.500
Dufour	Législation	25	2.500
Paillot	Physique, Chimie.		2.500
	Histoire Naturelle	25	2.500
Benoît	Architecture	25	1.500
Hémery	Indemnité pour cours de dessin et correction		
Allez			
Blaise			1.500

ARTICLE 3. — Les indemnités allouées au personnel administratif de ladite Ecole sont fixées comme suit :

MM.			
Dehaudt	Directeur, chef d'atelier.		10.000
Carbonnier	Secrétaire		2.000
Ménard	Surveillant génér.	Sans changement	1.000
Dumoulin	Surveillant		500
Liétar	id.		500
Nef	Chauffeur		250
Liétar, Mme	Concierge		250

ARTICLE 4. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 1930.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole Régionale d'Architecture. Professeur du cours de mathématiques. Nomination  
Gustave Lemoine**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Gustave Lemoine, né le 3 septembre 1899 à Dinan (Côtes-du-Nord), agrégé de l'Université et professeur au Lycée Faidherbe, est nommé, à titre provisoire, professeur du cours de mathématiques à l'Ecole Régionale d'Architecture, en remplacement de M. Thorez, démissionnaire.

ARTICLE 2. — M. Lemoine recevra, à ce titre, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1930, un traitement annuel de deux mille cinq cents francs pour vingt-cinq leçons par an.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole Régionale d'Architecture. Professeur du cours de statique graphique.  
Nomination Robert Mazet**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Robert Mazet, né le 7 février 1903 à Paris, agrégé des Sciences mathématiques et professeur à la Faculté des Sciences, est nommé, à titre provisoire, professeur du cours de Statique-Graphique et Résistance des matériaux à l'Ecole Régionale d'Architecture en remplacement de M. Béghin démissionnaire.

ARTICLE 2. — M. Mazet recevra à ce titre, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1930, un traitement annuel de trois mille cinq cents francs pour trente-cinq leçons par an.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. Médecin  
pour 1931. Maintien Doctoresse Cacan**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> la Doctoresse Cacan est maintenue, pour l'année 1931, médecin du Lycée Fénelon, aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Orientation professionnelle.  
Médecin pour 1931. Nomination Docteur Dupret**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le docteur Dupret est maintenu, pour l'année 1931, médecin du Service municipal de l'Orientation Professionnelle.

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions de notre arrêté de ce jour, M. le docteur Dupret : a) recevra une indemnité annuelle de 3.600 francs ; b) sera tenu de participer au service de garde institué les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Baggio. Secrétaire.  
Indemnité. M<sup>me</sup> Daussy. Fixation**

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 8 décembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle allouée à M<sup>me</sup> Daussy-Leignel, secrétaire de l'Ecole Baggio, est portée à 9.288 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Inspection médicale scolaire.  
Médecins pour 1931. Nomination**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, pour l'année 1931, médecins chargés de l'inspection médicale scolaire :

MM. les Docteurs Loolen, 1<sup>re</sup> Circonscription ; Crépin, 2<sup>e</sup> Circonscription ; Lalisse, 3<sup>e</sup> Circonscription ; Porez, 4<sup>e</sup> Circonscription ; Sonneville, 5<sup>e</sup> Circonscription ; Trampont, 6<sup>e</sup> Circonscription.

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions de notre arrêté de

ce jour. MM. les médecins sus-désignés : a) recevront une indemnité annuelle de 3.600 francs ; b) seront tenus de participer au service médical de garde institué les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Contremaître  
de modèlerie. Nomination Jean Alberty**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'avis de la Commission locale professionnelle de Lille consultée, conformément à l'article 42 de la loi du 25 juillet 1919 ;

Vu le procès-verbal des opérations du concours des 21 et 22 novembre 1930 et les résultats du classement par ordre de mérite ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 26 novembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Jean Alberty, né à Marle (Aisne), le 1<sup>er</sup> octobre 1904, domicilié à Lille, 41, boulevard de Metz, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1930, contremaître de modèlerie aux Cours municipaux professionnels.

ARTICLE 2. — Son service comportera 4 heures de cours par semaine, rétribuées au taux de 700 francs l'heure année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

---

**HOSPICES. — Nomination d'un administrateur. D<sup>r</sup> Combemale**

---

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les articles 1<sup>er</sup> et 4 de la loi du 4 août 1879 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Combemale, membre sortant de la Commission administrative de l'Hospice de Lille, est maintenu en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Docteur Combemale sortira d'exercice le 31 décembre 1934.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> décembre 1930.

*Le Préfet du Nord,*

LANGERON.

---

**BUREAU DE BIENFAISANCE. — Nomination d'un administrateur.  
M. Delplanque Gustave**

---

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les articles 1<sup>er</sup> et 4 de la loi du 5 août 1879 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Delplanque Gustave, membre sortant de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Lille, est maintenu en fonctions.

ARTICLE 2. — M. Delplanque Gustave sortira d'exercice le 31 décembre 1934.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> décembre 1930.

*Le Préfet du Nord,*

LANGERON.



---

**ŒUVRES DIVERSES. — Office public municipal d'Habitations  
à Bon Marché. Emprunt. Autorisation**

---

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

Vu la demande formée par le Conseil d'administration de l'Office public d'Habitations à bon marché de Lille ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille en date du 26 juin 1930 ;

Vu l'avis du Préfet et les autres pièces de l'affaire ;

Vu l'avis du Ministre de la Santé publique, en date du 11 novembre 1930 ;

Vu les lois du 5 avril 1884, 7 avril 1902, 15 novembre et 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 ;

Vu le décret du 5 novembre 1926 ;

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'Office public d'Habitations à bon marché de Lille est autorisé à contracter, au taux de 2 %, un emprunt de 5.855.600 francs, remboursable en 40 ans à partir de 1934, et destiné à la construction de 146 maisons individuelles et de 6 maisons collectives.

ARTICLE 2. — Est approuvée la délibération susvisée du Conseil municipal de Lille en date du 26 juin 1930, en tant qu'elle a pour objet l'engagement pris par cette commune de garantir, pour la totalité de sa durée, l'intérêt et l'amortissement dudit emprunt.

ARTICLE 3. — La somme nécessaire pour assurer éventuellement l'exécution de cet engagement sera prélevée sur le produit d'une imposition extraordinaire de centimes additionnels dont la perception est autorisée en tant que de besoin pendant toute la durée de l'emprunt.

Cette imposition ne sera mise en recouvrement qu'au cas d'insuffisance des ressources générales de la commune et dans la mesure de cette insuffisance.

La quotité en sera fixée, le cas échéant, par le Préfet.

ARTICLE 4. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 7 décembre 1930.

*Le Président de la République,*  
Gaston DOUMERGUE.

Par le Président de la République,  
*Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,*  
André TARDIEU.

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Crèche municipale. Médecin pour 1931.  
Docteur Gosselin**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Gosselin est maintenu, pour l'année 1931, médecin de la Crèche municipale.

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions de notre arrêté de ce jour, M. le Docteur Gosselin recevra une indemnité annuelle de 3.600 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**ŒUVRES DIVERSES. — Maison des Amicales. Place Sébastopol.  
Indemnité à la concierge M<sup>me</sup> Pringuez**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu la décision de l'Administration municipale en date du 8 décembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle allouée à M<sup>me</sup> Pringuez,

concierge de la Maison des Amicales, place Sébastopol, à Lille, est portée à 2.200 francs.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**FINANCES. — Recettes. Indemnité de dommages de guerre soumis à emploi. Virement**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 juin 1929 relative aux Dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal parmi les services hors budget constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les recettes suivantes effectuées au compte : « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1930 (article 22 des recettes extraordinaires).

Recette du 16 décembre 1930 : Titre amortissable en 10 ans N° 2.017.041. Semestrialité au 16 décembre 1930 : 445.573 fr. 68.

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**DÉPENSES. — Régisseurs de dépenses pour 1931. Nomination**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 153 ;

Vu l'Instruction générale des finances du 20 juin 1859, article 993 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés régisseurs de dépenses pour l'année 1931 :

M. Bomart, chef de bureau à la Recette municipale, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses du service ; une somme de 300 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Bomart sera remplacé par M. Villette, commis à la Recette municipale

M. Cocheteux, sous-chef de bureau de la 5<sup>e</sup> Direction, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses du service municipal de salubrité ; une somme de 500 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Cocheteux sera remplacé par M. Mahieu, commis à la même direction.

M. Dehaut, directeur de l'École Régionale d'Architecture, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses de l'école ; une somme de 500 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Dehaut sera remplacé par M. Carbonnier, secrétaire de l'école.

M. Ryckebusch, commis à la 1<sup>re</sup> Direction, pour le paiement au comptant des dépenses occasionnées par les fêtes organisées soit par la Municipalité soit par les comités subventionnés par la Ville ; une somme égale au montant approximatif des dépenses sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Ryckebusch sera remplacé par M. Vandaele, commis à la même Direction.

M<sup>lle</sup> Fauché, directrice de l'école pratique de jeunes filles, pour le paiement des achats au comptant et des menues dépenses de l'école ; une somme de 500 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M<sup>lle</sup> Fauché sera remplacée par M<sup>lle</sup> Schalekens, secrétaire de l'école.

M. Gavelle, directeur de l'école des Beaux-Arts, pour le paiement des salaires des modèles vivants et de la femme de service, ainsi que des menues dépenses de l'école ; une somme de 1.500 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Gavelle sera remplacé par M. Carbonnier, censeur de l'école.

M. Faucompré, commis principal à la 2<sup>e</sup> Direction, pour le paiement des salaires des ouvriers du service des travaux, une somme égale au montant des rôles de journées sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Faucompré sera remplacé par M. Duribreux, commis à la même Direction,

M. Lallemand, commis à la 3<sup>e</sup> Direction, pour le paiement des salaires des ouvriers de la propreté publique ; une somme égale au montant des rôles des journées sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Lallemand sera remplacé par M. Delange, commis à la même Direction.

M. Dhoosche, chef de bureau à la Caisse des Ecoles, pour le paiement des salaires des femmes de service et des employés auxiliaires des cantines scolaires, ainsi que pour le paiement au comptant des dépenses occasionnées par les fêtes organisées ou les voyages faits par le Comité de la Caisse des Ecoles ; une somme égale au montant approximatif des dépenses sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Dhoosche sera remplacé par M. Tant, commis à la 4<sup>e</sup> Direction.

M. Bigot, sous-chef de bureau à la 3<sup>e</sup> Direction, pour l'affranchissement de la correspondance, le paiement des menus frais, le règlement des salaires journaliers des employés temporaires, les dépenses destinées à faciliter le mariage des indigents, les frais de transport et frais divers, etc. ; une somme de 12.000 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Bigot sera remplacé par M. Gochon, commis principal à la même Direction.

M<sup>lle</sup> Garemin, chef du Bureau du Contentieux, pour le paiement des menues dépenses occasionnées journellement pour les besoins de son service ; une somme de 300 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M<sup>lle</sup> Garemin sera remplacée par M. Tiprez, commis à la 1<sup>re</sup> Direction.

M<sup>lle</sup> Caudmont, agent spécial du Lycée Fénelon, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses de l'internat municipal ; une somme de 1.000 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M<sup>lle</sup> Caudmont sera remplacée par M<sup>lle</sup> Berbeyser, surveillante générale de l'internat.

M. Tallon, commis principal à la 4<sup>e</sup> Direction, pour le paiement des salaires des femmes de service des écoles ; une somme égale au montant des rôles des journées sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Tallon sera remplacé par M. Harvin, commis à la même Direction.

M. Théodore, conservateur des Musées, pour le paiement des menues dépenses ; une somme de 200 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Théodore sera remplacé par M. Rigaux, secrétaire des Musées.

ARTICLE 2. — Les régisseurs sont placés sous la direction et la surveillance de M. le Receveur municipal.

ARTICLE 3. — MM. Dhoosche, Faucompré, Tallon et Lallemant sont tenus de régulariser leur avance à la Recette municipale dans les 5 jours qui suivent le paiement des salaires. Les fonds nécessaires à ces paiements leur seront remis la veille ou le jour de l'échéance.

M. Bigot déposera ses justifications de dépenses dans le délai maximum de quinze jours et M. Ryckebusch dans le délai maximum d'un mois.

M<sup>lles</sup> Fauché, Garemin et Caudmont, MM. Bomart, Cocheteux, Dehaut, Gavelle et Théodore rendront compte de l'emploi de leurs avances à la fin de chaque mois.

ARTICLE 4. — Les régisseurs tiendront un livre de caisse sur lesquels ils feront figurer :

En recettes : les avances qui leur ont été consenties.

En dépenses : tous les paiements effectués, par ordre de date.

Ce livre, ainsi que le numéraire en caisse et les justifications de dépenses à remettre à la Caisse municipale, devront être présentés à M. le Receveur municipal et à M. le Chef de la 3<sup>e</sup> Direction, à toute réquisition.

ARTICLE 5. — Les régisseurs chargés de régler des salaires se conformeront en tous points aux instructions ministérielles concernant les assurances sociales.

ARTICLE 6. — M<sup>lre</sup> Caudmont a réalisé un cautionnement de 10.000 francs en qualité d'agent spécial chargé de faire les encaissements pour le compte de M. le Receveur municipal. Les autres régisseurs sont dispensés de fournir un cautionnement.

ARTICLE 7. — M. le Secrétaire général de la Mairie, M. le Receveur municipal, M. le Chef de la 3<sup>e</sup> Direction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**ALIMENTATION. — Abattoirs et Halles et Marchés. Prix de vente à la cheville**

Prix de vente en cheville des viandes énoncées ci-dessous :

*Semaine du 29 novembre au 5 décembre 1930*

ABATTOIRS

Bœuf : le kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 11,75 ; 2<sup>e</sup> qual., 11,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 10,00.  
Vache : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 11,75 ; 2<sup>e</sup> qual., 10,50 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,80.  
Taureau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,75 ; 2<sup>e</sup> qual., 10,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,50.  
Veau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 16,00 ; 2<sup>e</sup> qual., 14,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 12,50.  
Mouton : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 15,75 ; 2<sup>e</sup> qual., 13,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 12,00.  
Porc : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,00 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,50.  
0,22 d'octroi en sus.

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,65 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,70 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,75.  
Vache : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,45 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,45 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,75.  
Taureau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,45 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,50.  
Veau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 13,60 ; 2<sup>e</sup> qual., 11,85 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,25.  
Mouton : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 14,00 ; 2<sup>e</sup> qual., 12,10 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,00.  
Porc : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,65 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,85 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,00.

*Semaine du 6 au 12 décembre 1930*

ABATTOIRS

Bœuf : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 12,00 ; 2<sup>e</sup> qual., 11,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 10,00.  
Vache : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 12,00 ; 2<sup>e</sup> qual., 10,50 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,80.  
Taureau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,75 ; 2<sup>e</sup> qual., 10,25 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,50.  
Veau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 16,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 14,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 13,00.  
Mouton : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 16,00 ; 2<sup>e</sup> qual., 13,75 ; 3<sup>e</sup> qual., 12,50.  
Porc : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,50.  
0,22 d'octroi en sus.

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,55 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,70 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,75.  
Vache : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,40 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,40 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,70.  
Taureau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,10 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,45.  
Veau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 13,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 11,75 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,10.  
Mouton : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 13,80 ; 2<sup>e</sup> qual., 10,05 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,00.  
Porc : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,45 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,80 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,00.

*Semaine du 13 au 19 décembre 1930*

ABATTOIRS

Bœuf : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 12,25 ; 2<sup>e</sup> qual., 11,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 10,00.  
Vache : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 12,25 ; 2<sup>e</sup> qual., 10,50 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,50.  
Taureau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,75 ; 2<sup>e</sup> qual., 10,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,50.  
Veau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 16,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 13,75 ; 3<sup>e</sup> qual., 12,50.  
Mouton : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 16,00 ; 2<sup>e</sup> qual., 13,75 ; 3<sup>e</sup> qual., 12,50.  
Porc : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,50.  
0,22 d'octroi en sus.

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,60 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,80 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,75 ;  
Vache : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,60 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,45 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,75.  
Taureau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,45 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,45.  
Veau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 13,80 ; 2<sup>e</sup> qual., 11,75 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,10.  
Mouton : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 13,80 ; 2<sup>e</sup> qual., 10,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,00.  
Porc : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,35 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,80 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,00.

*Semaine du 27 décembre 1930 au 2 janvier 1931*

ABATTOIRS

Bœuf : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 12,40 ; 2<sup>e</sup> qual., 11,15 ; 3<sup>e</sup> qual., 10,00.  
Vache : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 12,40 ; 2<sup>e</sup> qual., 10,40 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,25.  
Taureau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,80 ; 2<sup>e</sup> qual., 10,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,10.  
Veau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 17,25 ; 2<sup>e</sup> qual., 14,80 ; 3<sup>e</sup> qual., 13,50.  
Mouton : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 16,00 ; 2<sup>e</sup> qual., 14,00.  
Porc : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,25.  
0,22 d'octroi en sus.

HALLES ET MARCHÉS

Bœuf : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,55 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,80 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,75.  
Vache : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,55 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,60 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,80.  
Taureau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,35 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,15 ; 3<sup>e</sup> qual., 8,40.  
Veau : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 14,00 ; 2<sup>e</sup> qual., 11,50 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,10.  
Mouton : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 14,00 ; 2<sup>e</sup> qual., 12,00 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,00.  
Porc : le kilo : 1<sup>re</sup> qual., 10,25 ; 2<sup>e</sup> qual., 9,80 ; 3<sup>e</sup> qual., 9,00.

---

**ALIMENTATION. — Marchés couverts. Location des emplacements.**

**Tarif**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 133 ;



Vu l'article 991 du Code des Arrêtés municipaux portant fixation du tarif des emplacements dans les marchés couverts ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 octobre 1930, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 du même mois ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931, les dispositions de l'article 991 du Code des Arrêtés municipaux relatives aux prix de location des emplacements dans les marchés couverts sont modifiées comme suit :

NATURE DES ÉTAUX	LOYER ANNUEL		
	Marché St-Nicolas	Halles Centrales	Nouvelle-Aventure
Boucher .....	1.575 »	1.350 »	1.125 »
Charcutier .....	1.462 50	1.260 »	1.057 50
Tripier .....	1.125 »	1.125 »	967 50
Poissonnier .....	765 »	765 »	562 50
Divers .....	675 »	562 50	517 50
Marché St-Nicolas (boutique au rez-de-chaussée du Bureau de la Place) .....	1.800 »		

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ch. SAINT-VENANT.*

**ALIMENTATION. — Halles Centrales. Marché de gros et de demi-gros. Rétablissement du marché du lundi**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 68, paragraphe 13 ;

Vu l'article 1019 du Code des Arrêtés municipaux qui, par notre arrêté du 6 octobre 1921, spécifie que : « le marché de gros et de demi-gros aux Halles centrales est supprimé le lundi, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril » ;

Attendu que si, pendant cette période de l'année, les transactions de cette nature sont supprimées le lundi sur le carreau des Halles

centrales et dans l'intérieur de celles-ci, elles se pratiquent dans les établissements de gros et de demi-gros avoisinants, et que par suite de ces conditions, les facteurs des Halles centrales et les approvisionneurs fréquentant notre marché du carreau sont défavorisés.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le marché de gros et de demi-gros aux Halles centrales est rétabli le lundi pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

ARTICLE 2. — Notre arrêté du 6 octobre 1921 est rapporté.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : Ch. SAINT-VENANT.*

---

**DISTRIBUTION D'EAU. — Arrosage à la lance, lavage et nettoyage des trottoirs, fils d'eau avec l'eau d'Emmerin. Abrogation de l'arrêté d'interdiction**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 28 du règlement de la distribution d'eau ;

Considérant que le relèvement du niveau de la nappe aquifère a augmenté le débit des sources qui alimentent la Ville en eau potable et que le libre usage de l'eau dite d'Emmerin peut être rétabli ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont abrogées à partir de la publication du présent arrêté, les dispositions de notre arrêté N° 4511 en date du 7 mai 1930, interdisant l'arrosage à la lance avec l'eau dite d'Emmerin et l'usage de cette eau pour le lavage ou le nettoyage des fils d'eau, trottoirs et façades.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Com-

missaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : J. LÉVY.*

---

**HYGIÈNE. — Médecins municipaux. Indemnités. Fixation**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 8 décembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les indemnités allouées aux différents médecins chargés de services médicaux municipaux sont relevées comme suit :

- |  |                  |
|--|------------------|
| a) Médecin inspecteur des services municipaux.....                   | 3.600 fr.        |
| b) Médecins attachés au service de prophylaxie antivenérienne .....  | 9.600 et 4.500 » |
| c) Médecins attachés au service de l'Etat civil.....                 | 3.600 »          |
| d) Médecins du service de l'Inspection médicale scolaire             | 3.600 »          |
| e) Médecin de la Crèche municipale.....                              | 3.600 »          |
| f) Médecin attaché au service de l'Orientation professionnelle ..... | 3.600 »          |

ARTICLE 2. — MM. les médecins chargés d'une fonction municipale seront tenus de participer au service de garde institué les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 3. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**HYGIENE. — Service de la prophylaxie antivénérienne. Médecins pour 1931. Docteurs Vanhacque et Cornille**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — MM. les docteurs Vanhacque et Cornille sont maintenus dans leurs fonctions de médecins chargés du service de prophylaxie antivénérienne pour une nouvelle période d'une année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions de notre arrêté de ce jour, l'indemnité allouée à MM. Vanhacque et Cornille est portée respectivement à 9.600 francs et 4.500 francs par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**HYGIENE. — Service de la prophylaxie antivénérienne. Assistantes médicales. M<sup>mes</sup> Vandorme et Bécourt-Baert**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M<sup>mes</sup> Vandorme et Bécourt-Baert sont maintenues, pour l'année 1931, dans les fonctions d'assistantes médicales du service de prophylaxie antivénérienne, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

### Statistique Sanitaire du Mois de Décembre 1930

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 Novembre 1858

POPULATION : 201.921 habitants

#### I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
193	18	330	53	383	14	7	21	345	5	9	1

#### II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR ÂGE (Mort-nés non compris) (Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSE DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS	DE 1	DE 20	DE 40	DE	TOTAUX
		de 1 AN	à 19 ANS	à 39 ANS	à 59 ANS	60 ANS et AU DELÀ	
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)						
2	Typhus exanthématique						
3	Fièvres et Cachexies paludéennes						
4	Variole						
5	Rougeole						
6	Scarlatine						
7	Coqueluche						
8	Diptérie et Croup		2				2
9	Grippe					1	1
10	Choléra asiatique						
11	En érite cholériforme						
12	Autres maladies épidémiques						
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire		2	23	14	5	44
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	1	1	1			3
15	Autres tuberculoses						
16	Cancer et autres tumeurs malignes			1	12	20	33
17	Méningite simple	3	2	2			7
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	1		1	8	31	41
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)			2	8	17	27
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	2			2		4
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)						
22	Pneumonie		2	2	1	2	7
23	Autres affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	6	5	2	9	20	42
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)					1	1
25	Diarrhée et Entérite (au-dessous de 2 ans)	6					6
26	Appendicite et Typhlite						
27	Hernie, Obstruction intestinale		1				
28	Cirrhose du foie			1	4		5
29	Néphrite aiguë ou chronique			2	3	13	18
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme						
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)						
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement			1			1
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	8					8
34	Sénilité					17	17
35	Morts violentes (suicide excepté)			3	4	2	9
36	Suicide			1	2	1	4
37	Autres maladies	6		11	11	12	40
38	Maladie inconnue ou mal définie	1	2	2	6	3	14
	<b>TOTAUX</b>	34	17	55	87	152	345

**ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz (réseau électrique de la région lilloise) du 24 juin 1925, approuvée par décret ministériel du 17 février 1926 ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 septembre 1930 fixant pendant le premier semestre 1930, à 345 la valeur de l'index électrique basse tension, à 222 la valeur de l'index électrique haute tension ;

Vu la lettre du 29 mars 1930 de M. le Directeur du Réseau électrique de la région lilloise, nous informant, en vue de favoriser et d'aider le développement de la petite force motrice, d'une diminution de prix du K.W.H.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit, à partir des consommations résultant des relevés de compteur du mois d'octobre 1930.

**PARTICULIERS**

Eclairage, le K.W.H.....	1,64
Force motrice pour puissance souscrite jusque 20 K.V.A., le K.W.H. ....	1,21
Force motrice pour puissance supérieure à 20 K. V. A., le K.W.H. ....	1,42

susceptible des réductions annuelles suivantes :

Pour puissance jusque 5 K.W., 0,05 pour utilisation de 601 à 1.200 h. 0,17 pour utilisation supérieure à 1.200 h.	
Pour puissance de 3,1 à 6 K.W., 0,11 pour utilisation de 601 à 1.200 h.	
Pour puissance de 3,1 à 6 K.W., 0,21 pour utilisation supér. à 1.200 h.	
Pour puissance supér. à 6 K.W., 0,17 pour utilisation de 601 à 1.200 h.	
Pour puissance supér. à 6 K.W., 0,26 pour utilisation supér. à 1.200 h.	

VILLE (sauf éclairage des voies publiques). Etat et département :

Eclairage, le K.W.H., prix maximum.....	1,44
Force motrice pour puissance souscrite jusque 20 K. V. A., le K.W.H., prix maximum.....	1,054

Force motrice pour puissance supérieure à 20 K. V. A.,  
le K.W.H. .... 1,264

susceptible des réductions annuelles suivantes :

Pour puissance jusque 3 K. W., 0,04 pour utilisation de 601 à 1.200 h.  
 Pour puissance jusque 3 K. W., 0,136 pour utilisation supér. à 1.200 h.  
 Pour puissance de 3,1 à 6 K. W., 0,088 pour utilisation de 601 à 1.200 h.  
 Pour puissance de 3,1 à 6 K. W., 0,168 pour utilisation supér. à 1.200 h.  
 Pour puissance sup. à 6 K. W., 0,136 pour utilisation de 601 à 1.200 h.  
 Pour puissance sup. à 6 K. W., 0,208 pour utilisation sup. à 1.200 h.  
 Eclairage des voies publiques et horloges, le K.W.H. .... 1,34

ARTICLE 2. — Le prix maximum de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930 pour les particuliers :

Puissance en K. V. A.	Prime fixe par K. V. A.	Prix proportionnel par K. V. A.		
		base	majoration	total
Jusqu'à 10 inclus	220 fr.	0,36	+ 0,220	= 0,58
de 11 à 25	200 fr.	0,335	+ 0,220	= 0,555
de 26 à 50	188 fr.	0,31	+ 0,220	= 0,53
de 51 à 100	176 fr.	0,30	+ 0,220	= 0,52
de 101 à 200	165 fr.	0,285	+ 0,220	= 0,505
de 201 à 500	153 fr.	0,26	+ 0,220	= 0,48
au-dessus de 500	140 fr.	0,24	+ 0,220	= 0,46

Pour les fournitures faites en haute tension à la Ville de Lille sur son territoire, les prix de base sont réduits de 20 %, ce qui donne le tarif suivant :

Puissance en K. V. A.	Prime fixe par K. V. A.	Prix proportionnel par K. V. A.		
		base	majoration	total
Jusqu'à 10 inclus	176 fr.	0,288	+ 0,220	= 0,508
de 11 à 25	160 fr.	0,268	+ 0,220	= 0,488
de 26 à 50	150 40	0,248	+ 0,220	= 0,468
de 51 à 100	140 80	0,240	+ 0,220	= 0,46
de 101 à 200	132 fr.	0,228	+ 0,220	= 0,448
de 201 à 500	122 40	0,208	+ 0,220	= 0,428
au-dessus de 500	112 fr.	0,192	+ 0,220	= 0,412

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**POLICE. — Commissaire de police. Installation de M. Sabaterie Marcel, Chef de la Sûreté, à Lille**

---

M. Sabaterie, Marcel-César, commissaire de police hors classe 3<sup>e</sup> échelon à Tourcoing (Nord), a, par décret du 19 novembre 1930, été nommé commissaire de police hors classe 2<sup>e</sup> échelon, chef de la Sûreté, en remplacement de M. Coissard, nommé commissaire central à Lille.

A été installé le 1<sup>er</sup> décembre 1930.

---

**POLICE. — Garde particulier des propriétés de la Compagnie de Fives-Lille. Nomination. Paul Despréaux**

---

Le Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la demande par laquelle M. Garnier, Directeur des Usines du Nord de la Compagnie de Fives-Lille, présente le sieur Despréaux, Paul-André, âgé de 55 ans, domicilié à Lille, 1, rue des Ateliers, comme garde particulier des propriétés de la Compagnie sises notamment sur le territoire des communes de Lille, Hellemmes, Flers et Annappes ;

Ladite demande enregistrée à Lille le 21 novembre 1930, N<sup>o</sup> 23, au droit fixe de 22 fr. 50 pour décimes ;

Vu l'acte de naissance du sieur Despréaux et le certificat délivré par M. le Maire de Lille à la date du 3 novembre 1930 constatant que le dénommé est de bonnes vie et mœurs ;

Vu l'extrait de son casier judiciaire ;

Vu l'article 40 de la loi du 3 brumaire an IV ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — Le sieur Despréaux est agréé en qualité de garde particulier des propriétés de la Compagnie de Fives-Lille qui sont désignées ci-dessus.

**ARTICLE 2.** — Avant d'entrer en fonctions, le sieur Despréaux sera tenu de prêter le serment prescrit par la loi.



ARTICLE 3. — Le présent arrêté sera remis au titulaire pour lui tenir lieu de commission.

Fait à Lille, le 5 décembre 1930.

*Le Préfet du Nord,*

LANGERON.

---

**POLICE. — Voie publique. Immeubles menaçant ruine rue Charles-Quint, 34, 36, 38. Démolition. Mise en demeure Petit**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1898, articles 3 et 6 ;

Vu le Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que les immeubles situés à Lille, 34, 36 et 38, rue Charles-Quint menacent ruine et que M. Petit, propriétaire desdits immeubles, ne paraît nullement prendre les dispositions nécessaires pour mettre un terme au péril grave que présentent ces immeubles ;

Considérant que dans ces conditions, il nous appartient de prescrire les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M. Petit, demeurant rue Colbert, 39, est mis en demeure d'avoir, dans le délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté, à mettre un terme à cet état de choses, de faire exécuter la démolition des immeubles sis à Lille, rue Charles-Quint, 34, 36 et 38, et de faire poser un barricadage de toute urgence afin d'éviter les accidents.

ARTICLE 2. — Dans le cas où M. Petit croirait devoir contester le péril, il devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui serait chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport.

*Cette vérification aura lieu le 30 décembre 1930, à 10 heures.*

ARTICLE 3. — Si, pour le 26 décembre 1930, M. Petit n'a pas fait cesser le péril et s'il n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts seront ensuite et conformé-

ment à l'article 4 de la loi du 21 juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. Ghesquier, architecte-expert de l'Administration, sera notifié à M. Petit suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 9 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : H. SPRIET.*

---

**POLICE. — Voie publique. Immeuble menaçant ruine, rue du Château, 51. Travaux. Mise en demeure. M<sup>me</sup> Veuve Petit**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1898, articles 3 et 6 ;

Vu les articles 968 à 973 du Code des Arrêtés municipaux ;

Considérant que l'immeuble situé à Lille, 51, rue du Château, menace ruine et que M<sup>me</sup> Veuve Petit ne paraît nullement prendre les dispositions nécessaires pour mettre un terme au péril grave que présente cet immeuble ;

Considérant que dans ces conditions, il nous appartient de prescrire les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et éviter les accidents ;

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — M<sup>me</sup> Veuve Petit, demeurant à Lille, 87, rue des Postes, est mise en demeure d'avoir, dans le délai de quinze jours à dater de la notification du présent arrêté, à mettre un terme à cet état de choses, de faire exécuter les travaux ci-après à l'immeuble sis à Lille, 51, rue du Château :

1° Etançonner convenablement les quatre coins de l'immeuble au moyen de poussards en madriers de 11/23 doublés, posant sur semelles en 11/23 et sceller au plâtre les poussards et les semelles posés au cabestan et serrés doucement sans secousses ;

2° Faire un contre-mur (pignon droit vers jardin) en bois de charpente bien étré sillonné, puis démolir le mur existant par parties. Les briques crues seront remplacées par des briques bien cuites, posées sur une semelle en béton au mortier de ciment liéré. Monter ce mur par parties d'un mètre environ en laissant durcir le mortier

avant la reprise. Avoir soin d'y replacer les cheminées et les tuyaux de fumées, lesquels seront enduits intérieurement ;

3° Prendre ensuite la façade postérieure, côté jardin, en procédant de la même manière que ci-dessus ;

4° Procéder de même pour le mur mitoyen, en s'inspirant des nécessités particulières ;

5° Remplacer la toiture ;

6° Renforcer les voûtes des caves par des coulis de ciment à prise rapide ;

7° Restaurer le trottoir pour empêcher les infiltrations des eaux pluviales.

ARTICLE 2. — Dans le cas où M<sup>me</sup> Veuve Petit croirait devoir contester le péril, elle devrait le faire savoir à M. le Maire de la Ville de Lille en lui donnant le nom et l'adresse de l'expert qui serait chargé de procéder contradictoirement avec celui de l'Administration, à une vérification de l'état du bâtiment et de dresser rapport.

*Cette vérification aura lieu le 20 janvier 1931, à 10 heures.*

ARTICLE 3. — Si le 15 janvier 1931, M<sup>me</sup> Veuve Petit n'a pas fait cesser le péril et si elle n'a pas cru devoir désigner un expert, il sera passé outre à la visite par l'expert nommé par l'Administration.

L'arrêté, le ou les rapports d'experts seront ensuite et conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 1898, transmis au Conseil de Préfecture.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté, dont ampliation sera envoyée à M. D. Ghesquier, Architecte-expert de l'Administration, sera notifié à M<sup>me</sup> Veuve Petit suivant la forme réglementaire.

Hôtel de Ville, le 31 décembre 1930.

*Pour le Maire de Lille,*

*L'Adjoint délégué : E. DOYENNETTE.*

---

**POLICE. — Morgue. Médecins pour 1931. Docteurs Leclercq et Cordonnier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — MM. les Docteurs Leclercq et Cordonnier sont maintenus, pour l'année 1931, dans leurs fonctions de médecins

dé la Morgue, et ce, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Médecin inspecteur pour 1931.  
Docteur Israël**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Israël est maintenu, pour l'année 1931, médecin inspecteur des services municipaux.

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions de notre arrêté de ce jour, M. le Docteur Israël recevra une indemnité annuelle de 3.600 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Divers services et directions.  
Promotions pour le mois de décembre 1930**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel municipal est fixé comme suit pour le mois de décembre 1930 :

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe	Avantages en nature
<b>3<sup>me</sup> Direction</b>					
MM. Cousin	Direct. entrepôts	3 <sup>me</sup>	15.000	1 <sup>er</sup> -12-1930	3.000
<b>4<sup>me</sup> Direction</b>					
Desquiens Albert	Profess. gymnast.	4 <sup>me</sup>	9.800	id.	
Dubois Raymond	id.	4 <sup>me</sup>	9.800	id.	
<b>Ouvriers manœuvres</b>					
Vandame	Baigneur	2 <sup>me</sup>	9.600	id.	
Pede	Chauffeur	2 <sup>me</sup>	9.600	id.	
<b>Ouvriers qualifiés</b>					
Carlier Alex.	Paveur	1 <sup>re</sup>	13.000	1 <sup>er</sup> -11-1930	

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

**SERVICES MUNICIPAUX. — 4<sup>e</sup> Direction. Musée d'Histoire Naturelle. Aide préparateur. Nomination Albert Capelier**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 5 décembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Albert Capelier, né à Lille, le 27 novembre 1904, domicilié 60, rue de l'Est, est nommé aide-préparateur stagiaire au Musée d'Histoire naturelle, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

ARTICLE 2. — M. Albert Capelier est assimilé, au point de vue traitement, à un fonctionnaire de la dixième catégorie (traitement d'un commis). Il sera nommé ultérieurement préparateur si, à la suite

d'un examen probatoire dont les conditions seront arrêtées par l'Administration municipale, il est reconnu qu'il possède toutes les aptitudes requises pour tenir cet emploi.

ARTICLE 3. — M. Albert Capelier est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des retraites des fonctionnaires municipaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de 6 mois, et dans les conditions prévues par l'article 9 du statut du personnel municipal.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — 5<sup>e</sup> Direction. Concours pour l'emploi de vérificateur sanitaire aux Halles et Marchés. Jury. Nomination**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux, article 8 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi de vérificateur sanitaire aux Halles et Marchés aura lieu le dimanche 14 décembre 1930, à 8 heures, aux Abattoirs, rue Saint-Sébastien, 39.

ARTICLE 2. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'Adjoint Devernay, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours :

MM. Saint-Venant, Adjoint au Maire ;

Riez, Vétérinaire départemental ;

Planque, Secrétaire général de la Mairie ;

Bossut, Directeur des Abattoirs ;

Inghels, Commis calqueur

Blas Marcel, Chef vérificateur sanitaire

} Délégués  
par l'Organisation  
syndicale.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions pour le mois de janvier 1931**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau d'avancement du personnel de la Police est fixé comme suit pour le mois de janvier 1931 :

NOMS	GRADES	Classe	Traitement	Point de départ de l'ancienneté dans la classe
MM.				
Lecœuvre Gust.	Secrétaire	1 <sup>re</sup>	16.000	1 <sup>er</sup> janvier 1931.
Hochart Maurice	id.	1 <sup>re</sup>	16.000	id.
Vandrepote R.	id.	2 <sup>me</sup>	15.000	id.
Calant Marcel	Gardien de la paix	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Delwale Marcel	id.	3 <sup>me</sup>	11.000	id.
Payen Léon	id.	4 <sup>me</sup>	10.000	16 janvier 1931.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*  
Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Titularisation Robert Canivet**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du personnel de la Police ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Robert Canivet, gardien de la paix de 5<sup>e</sup> classe, est titularisé dans son emploi à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Congé sans solde. Elie Leblanc**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du personnel de la Police ;

Vu la lettre en date du 26 novembre 1930, par laquelle M. Elie Leblanc, gardien de la paix, sollicite un congé d'un an sans solde ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 8 décembre 1930 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un congé sans solde d'un an est accordé, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1930, à M. Elie Leblanc, gardien de la paix.

ARTICLE 2. — A l'expiration de ce congé, M. Leblanc sera rayé des cadres du personnel de la Police s'il n'a pas repris ses fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---



---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Démission Lucien Prouvier**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du personnel de la Police ;

Vu la lettre en date du 3 décembre 1930, par laquelle M. Lucien Prouvier, gardien de la paix, fait connaître qu'il est démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> courant ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La démission de M. Lucien Prouvier est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1930.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Receveur. Nomination  
Leuridan Marcel**

---

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'état des propositions faites par M. le Maire de la Ville de Lille pour la nomination d'un Receveur à l'Octroi de cette commune ;

Vu le règlement dudit Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions indirectes en date du 6 décembre 1930 ;

Vu les lois des 28 avril 1816 et 6 décembre 1897 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Leuridan Marcel est nommé Receveur d'Octroi à Lille, en remplacement de M. Waroquier, décédé.

ARTICLE 2. — Le cautionnement de M. Leuridan en sa qualité de Receveur sera fixé par M. le Directeur des Contributions indirectes, conformément à l'article 159 de la loi du 28 avril 1816, modifié par la loi du 6 décembre 1897. Le Receveur devra justifier du versement de ce cautionnement au Trésor avant son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera adressée à M. le Directeur des Contributions indirectes du département.

Fait à Lille, le 12 décembre 1930.

*Le Préfet du Nord,*

LANGERON.

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Conseil de discipline.  
Comparution Bunnens**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du personnel de l'Octroi ;

Vu le rapport en date du 21 août 1930, par lequel M. le Préposé en chef de l'Octroi signale que le vérificateur d'Octroi Bunnens, malgré les nombreux rappels à l'ordre qui lui ont été adressés, persévère dans ses habitudes d'intempérance ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 17 novembre, déférant le vérificateur Bunnens au Conseil de discipline, aux fins de rétrogradation ;

Vu la loi du 12 mars 1930 et le décret du 23 juillet 1930, relatifs au fonctionnement des Conseils de discipline ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le vérificateur d'Octroi Bunnens, domicilié à Lille, 11, rue Dubrunfaut, est déféré au Conseil de discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 juillet 1930.

ARTICLE 2. — Un délai de dix jours, à compter de la notification du présent arrêté, est accordé au vérificateur Bunnens pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier, déposé au Secrétariat

général de la Mairie, et présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le, 10 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

---

**CAISSE DES RETRAITES. — Majoration de pension. Jules Pornot**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 1930, allouant aux retraités des services municipaux, titulaires de pensions d'ancienneté, une majoration de leur pension en considération du nombre des enfants élevés par eux jusque l'âge de 16 ans et sur les bases suivantes :

10 % de la pension pour les trois premiers enfants élevés jusqu'à l'âge de 16 ans ;

5 % de la pension, ajoutés à cette première majoration, pour chaque enfant au delà du troisième ;

Aux veuves desdits retraités, 50 % *du montant des majorations* telles qu'elles sont ci-dessus indiquées ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est alloué à M. Jules Pornot, retraité de la Ville, une majoration de sa pension s'élevant à 805 fr. 20, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1930, date de sa mise à la retraite.

	Montant de la pension	Taux de la majoration	Montant de la majoration	Jouissance de la pension
N° 811, Jules Pornot...	8.052,08	3 enfants 10 %	805,20	1 <sup>er</sup> -11-30

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 décembre 1930.

*Le Maire de Lille,*

Roger SALENGRO.

# BULLETIN ADMINISTRATIF

DE LA VILLE DE LILLE



ANNÉE 1930



## TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES



- A. — Administration municipale. — Affaires générales. — Administrations diverses.
- B. — Bâtiments. — Immeubles. — Tramways. — Travaux. — Voirie.
- C. — Beaux-Arts. — Collections.
- D. — Enseignement.
- E. — Etablissements d'intérêt public. — Collectivités. — Personnes morales.
- F. — Finances.
- G. — Alimentation. — Salubrité et Sécurité.
- H. — Services municipaux.



STUDY IN ADMINISTRATION

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1925

BY

LESLIE K. BROWN

1925

1925

**A****ADMINISTRATION MUNICIPALE. — AFFAIRES GÉNÉRALES  
ADMINISTRATIONS DIVERSES**

<b>Conseil Municipal :</b>	<b>Pages</b>
Commissions diverses. — Voie publique. Nomination Louis Brodel .....	173
« Tout à l'Egout ». Examen du projet du « Tout à l'Egout ». Nomination .....	284
Esthétique de la Ville. Nomination Léon Debatte .....	635
Personnel. Nominations .....	18-564
Jardins Ouvriers. Nomination .....	18
Services concédés. Nomination Louis Brodel .....	127
Commission chargée d'établir un programme en vue de la construction d'un nouveau lycée de garçons....	128
Commission chargée d'établir un programme en vue de la construction d'un nouveau lycée de jeunes filles.	129
Commission chargée d'établir un programme en vue de la construction d'une nouvelle Ecole pratique de commerce et d'industrie de garçons .....	130
Commission chargée d'établir un projet de construction d'un préventorium avec colonie scolaire .....	131

**Administration Municipale :**

Impressions. — Fourniture d'imprimés. Adjudication en 5 lots. (3 <sup>e</sup> lot non adjugé). Marché Société d'Édition du Nord	8
3 <sup>e</sup> lot. Fourniture. Marché Société d'Édition du Nord.	339
Imprimés hors série. Budgets et comptes, etc..., 1931. Marché Imprimerie Ouvrière .....	693

**Baux :**

Locations diverses. — Locations temporaires d'immeubles communaux par divers. Homologation .....	348-565
Locations temporaires de terrains communaux. Homologation .....	350
Terre-plein du Boulevard des Ecoles. « Colonies-Exposition » .....	358
Presbytère, rue Jeanne d'Arc, 15. Pierre Bosc .....	512

	Pages
Prises en bail. — Terrain militaire. Esplanade de la Citadelle.	
Foire 1929 .....	255
Esplanade de la Citadelle. Foire annuelle 1930 .....	693
Terrain situé rue du Faubourg d'Arras et rue Bolivar.	
Œuvre Lilloise des Jardins ouvriers .....	475
<b>Fêtes et Cérémonies :</b>	
Généralités. — Grande Kermesse 1930. Mesures d'ordre .....	286
Installation décorative lumineuse. Marché A.C. Dilly .....	339
Feu d'artifice. Marché Etablissement Ruggieri ....	339
Fête du Travail. 1 <sup>er</sup> mai 1930. Mesures d'ordres .....	178
Anniversaire de la Délivrance de Lille. Mesures d'ordre.	570
Cérémonies officielles .....	567
Foire et kermesses. Droits de place. Nouveau tarif ....	132
Fête Communale de 1930. — Mesures d'ordre .....	285
Fête Nationale de 1930 (14 juillet). — Mesures d'ordre .....	351
Foires de 1929 et 1930. — Prise en bail du Terrain militaire.	
Esplanade de la Citadelle .....	255-693
Foire annuelle 1930. — Mesures d'ordre .....	476
Illuminations électriques. Marché Dilly .....	560
Installation de water-closets démontables au champ de	
foire. Marché Averbèke .....	632
Braderie annuelle 1930. — Mesures d'ordre .....	512
Foire d'hiver. — Réglementation. Emplacement .....	559-699
Foire de Pâques. — Boulevard des Ecoles. Interdiction de cir-	
culation .....	174
Fête de la Toussaint. — Cimetières. Mesures d'ordre .....	607
Manifestation du Souvenir. Ordre du cortège .....	571
Foire Commerciale et Internationale de Lille 1930. — Mesures	
d'ordre. Réglementation de la circulation et du sta-	
tionnement aux abords du Champ de mars .....	174
Service d'autobus. Organisation. Arrêté préfectoral ....	475
Manifestations sportives. Course à pied. Mesures d'ordre	477
Grand Prix de la Foire Commerciale et Internatio-	
nale de Lille. Interruption de circulation. Mesu-	
res d'ordre .....	134
Grand Marché aux Fleurs 1930. — Mesures d'ordre .....	478
Concours Départemental d'étalons. — Boulevard des Ecoles.	
Mesures d'ordre .....	572
Concours d'élégance automobile. — Place de la République.	
Mesures d'ordre .....	477
Occupation d'une partie du Terre-plein du boulevard des Ecoles	
par Comité « Colonie-Exposition » .....	358



	Pages
VII <sup>e</sup> Critérium cycliste organisé par le « Réveil du Nord ».	
Mesures d'ordre .....	290
Rallye-Radio. — Boulevard des Ecoles. Mesures d'ordre.....	513
« Traversée de Lille à la nage », organisée par l'« Echo du Nord ». — Mesures d'ordre .....	352
Musique Municipale. — Règlement. Modification .....	57-291-572
Traitement du Chef .....	58-636
Comité des Fêtes du Vieux-Lille. — Nomination .....	288
Kermesse. — Faubourg de Béthune. Fixation de date .....	59
Braderie de la rue de Paris. — Mesures d'ordre .....	289
Braderie du Quartier de Fives. — Mesures d'ordre .....	289
Braderie de la rue du Long-Pol. — Mesures d'ordre .....	179
Inauguration des Maisons des Etudiants et Etudiantes. — Visite des Ministres de l'Hygiène et de l'Instruction Publi- que. — Mesures d'ordre .....	60

#### Police administrative :

Divers. — Commerce. Interdiction aux marchands ambulants de se livrer au commerce des perroquets, perruches et autres psittacidés .....	136
Liquidations de marchandises. — Autorisations. Coustenoble et Cie .....	180
Dumont (Veuve) .....	180
Flavigny Achille .....	702
Forest Victor .....	479
Housieaux Georges .....	702
Hovart Louis .....	703
Lagoutte (M <sup>me</sup> ) .....	60
Lhérault .....	134-135
Podolsky .....	199
Organisation du travail. — Jours de fête locale. Fixation pour 1930 .....	291
Désignation. Modification .....	352
Placement des ouvriers et employés de l'alimentation. — Commission administrative paritaire du Bureau Municipal. Nomination .....	704
Bureaux de placement. — 21, rue de la Bourse. Autori- sation Bernier-Lecoutre et Cie .....	181
14, Place Saint-Martin. Autorisation Isabelle Ver- meulen .....	61
28, Rue de la Clef. Refus et autorisation Morelle.	182-573

	Pages
Elections. — Tribunal de Commerce. Renouvellement partiel de 1930 .....	636
Etat-Civil. — Délégation. Bour. Conseiller municipal .....	256
Médecins. Indemnités .....	292
Nominations pour 1931 .....	705
Van Kimmel .....	20
Démission. D <sup>r</sup> Renier .....	20
Pompes funèbres. — Tarif nouveau .....	478
<b>Administrations diverses :</b>	
Affaires Etrangères. — Agents consulaires. Angleterre. Nomination Charles Thomas Morrow .....	256
Etats-Unis d'Amérique. Nomination Winthrop-Burr .....	353
Guerre. — Rétrocession amiable du Corps de garde B X de la Halle aux Sucres par le Génie .....	255
Terrains et bâtiments provenant de l'enceinte déclassée de la Ville. Procès-verbal de remise .....	255
Inscription des classes 1929 B et 1930 A .....	480
1930 B et 1931 A .....	706
Justice. — Liste du Jury pour 1931. Etablissement. Délégation Spriet, Adjoint .....	293

## B

### BATIMENTS. — IMMEUBLES. — TRAVAUX. — VOIRIE

#### Bâtiments communaux

Entretien. — Travaux. Années 1931 à 1934. Adjudication en 24 lots .....	693
Tapisseries. — Travaux. Année 1930. Marché Vicart .....	339
Chauffage. — Fourniture de bois d'allumage. Marché Deprez et Verschoore .....	8
Fourniture de coke. Marché André Bos .....	475
Marché Compagnie Continentale du Gaz .....	632
Camionnage et encavement des charbons pendant l'année 1930. Adjudication Omer Gyselinck .....	8
Adjudication Marché Vve Gyselinck et Fils .....	696
Fourniture de tables sur tréteaux. — Marché Léon Wiart ....	340
Vidange des fosses d'aisance. — Marché Cantraine .....	123

	Pages
Nouvel Hôtel de Ville. — Conduite du chauffage. Marché Société Anonyme du Chauffage Central Sulzer .....	9
Chauffage. Conduite et entretien. Marché Société Anonyme Sulzer .....	632
Fourniture de mobilier. Marché A. Deloffre .....	9
Grilles en fer forgé. Fourniture. Marché A. Colte .....	340
Aménagement des trottoirs. Adjudication en 2 lots :	
1 <sup>er</sup> lot : Roland Lepez .....	9
2 <sup>e</sup> lot : non adjugé .....	9
Soumission Roland Lepez .....	123
Construction d'un garage pour autos. Marché Pichat...	168
Conservatoire. — Calorifère. Remise en état. Marché Grateau-Billiet et Cie .....	340
Palais des Beaux-Arts. — Conduite du chauffage. Marché Société Anonyme Grouvelle et Arquembourg .....	560
Théâtres Municipaux. — Entretien des rideaux, lapis, etc...	
Marché Vicart .....	123
Grand-Théâtre. — Conduite et entretien du chauffage.	
Marché Grouvelle et Arquembourg .....	560
Réparations aux chaudières. Marché Grouvelle et Arquembourg .....	475
Hôtel académique. — Travaux de transformation et d'aménagement. Marchés divers .....	10
Fourniture de mobilier et de lustrerie. Marchés E. Vicart et A. Soimon .....	168
Lycée Fénelon. — Installation d'une cuisine au gaz. Marché Albert Petit .....	340
Ecoles communales. — Entretien des becs d'éclairage au gaz.	
Marché Société Française d'Incandescence par le gaz .....	560
Ecoles Anatole France et Marcel Sembat. — Fourniture de tables d'élèves. Adjudication-concours. Marché Léo Wiart .....	10
Groupe scolaire du Faubourg de Béthune. — Fourniture et pose d'appareils d'aération. Marché Cambours .....	10
Ecoles Léon Trulin et Albert Samain. — Installation de casestestiaires. Marché Duprez et Cie .....	561
Installation du chauffage central. Adjudication-concours Georges Viste .....	284
Installation de clôtures en béton armé. Marché Hayem.	123
Installation d'une cuisine au gaz. Marché Compagnie Continentale du Gaz .....	561
Travaux d'installations électriques. Marché Dehertogh.	341

	Pages
Installations sanitaires. Adjudication-concours Lecour Fils et Cie .....	284
Fourniture de tables d'élèves. Marché L. Wiart .....	341
Mise en état des cours. Marché Vve L. Collin .....	561
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Travaux de canalisations d'eaux pluviales et ménagères. Marché Grulois Frères .....	255
Chauffage central. Adjudication-concours. Marché Albert Petit .....	124
Installations électriques. Marché Guillot et Cie .....	341
Installations sanitaires. Adjudication-concours Roger fils	284
Eglise Sainte-Catherine. — Réfection de la tour. Marché Disellin	168
Marchés couverts. — Travaux d'électrification. Adjudication- concours. Marché Deherlogh .....	562
Colonie Henri Ghesouière. — Installation de l'éclairage électri- que. Marché Bouchez et Daigremart .....	168
Conclave. — Salle du Souvenir. Travaux d'aménagement. Mar- chés divers : 1°) Marbrerie : Ch. Verhelst ; 2°) Revê- tements : J. Barthels .....	562

#### Immeubles :

Généralités. — Construction d'une maison d'habitation. Rue Bouguereau. Société Anonyme « L'Entreprise du Sud ».	11
Terrains et bâtiments provenant de l'enceinte déclassée de la Ville. Procès-verbal de remise .....	255
Rétrocession amiable du Corps de garde B X de la Halle aux Sucres par le Service du Génie .....	255
Cession gratuite de terrain. — Avenue Julien Destrée. Office Public Municipal d'Habitations à bon marché de Lille	696
Expropriation. — Terrain Delecroix à Fives. Jugement .....	62
Résiliations de tous droits d'occupation. — 27, rue de Mau- beuge. Convention Gylles .....	124
Square Ruault, 1, Convention Goussev .....	341
Eviction de locataire. — 55, Square Ruault. Convention. Indem- nité Dumont .....	11

#### Voies ferrées. — Tramways. — Transports en commun :

Tramways. — Compagnie des Tramways de Lille et de sa ban- lieu. Redevance annuelle. Répartition entre diverses communes .....	21-708
---	--------

	Pages
Ligne I. — Aménagements à apporter. Projet approuvé par la Préfecture .....	22
Transports en commun. — Service d'autobus entre Halluin et Lille. Société « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » .....	480
Automobiles. Délivrance des permis de conduire. Examen médical. Nominations des médecins .....	513

**Promenades. — Jardins. — Squares :**

Jardin Vauban. — Construction d'une serre. Soumissions diverses .....	124
Bois de la Deûle. — Grand Carré. Règlement de pêche et de police .....	516-574
Circulation avec ânes et voitures attelées d'ânes. — Squares Lardemer, Henri Ghesquière, Jussieu, Bois de Boulogne et Bois de la Deûle. Année 1930. Convention Alfred Delannoy .....	342
Jardin Vauban. — Convention Vve Deschietère-Vandevoorde .....	342
Autorisations de circulation. — Chemin du Bois. Deleval.....	26
Chemin du Bois. Emile Mainvis .....	515
Avenue du Bois. Deleval .....	26
Emile Mainvis .....	515
Avenue Gruson. Isbled Frères .....	293
Chemin Haut du Bois. Emile Mainvis .....	515
Avenue de l'Hippodrome. Isbled Frères .....	293
Emile Mainvis .....	515
André Muller .....	353
Thomas Frères .....	182
Vansante .....	25
Allée des Marronniers. Lefebvre .....	23
Avenue des Marronniers. Deleval .....	26
Avenue Mathias Delobel. Pietersoone .....	638
Avenue Pasteur. Vansante .....	25
Avenue du Petit Paradis. Barbez .....	354
Guingnet Emile .....	24-709
Lefebvre .....	23
Avenue Auguste Pouillier. — Muller André .....	353
Vansante .....	25
Avenue Soubise. Pietersoone .....	638

<b>Voirie :</b>	<b>Pages</b>
Généralités. — Examen d'un projet du « Tout à l'Egoût ». Nomination d'une commission .....	284
Droits de voirie. Nouveau tarif et modifications .....	67-73
Interruption de circulation. — Rue Armand Carrel .....	294
Avenue Auguste Pouillier .....	355
Rue des Canonniers .....	65-575
Rue de Canteleu .....	576
Boulevard Carnot .....	482
Avenue Charles Saint-Venant .....	483
Rue du Croquet .....	137
Rue du Curé Saint-Sauveur .....	65
Rue du Faubourg de Douai .....	711
Rue des Jardins .....	257-294-576
Rue de Jemmapes .....	483
Rue de La Madeleine .....	639
Rue Molière .....	257
Rue du Molinel .....	66
Rue de Poids .....	137
Rue Ropra .....	27
Rue Sainte-Catherine .....	517
Rue Saint-Martin .....	66
Rue des Urbanistes .....	518
Rue des Vicaires .....	712
Quartiers. — Lotissement d'un terrain situé rue des Bois-Blancs. Ouverture d'enquête .....	710
Lotissement de terrain rue du Faubourg d'Arras. Ouverture d'enquête .....	484
Rues particulières. — Rue du Bois d'Annappes. — Mise en état de salubrité. Constitution d'un syndicat de propriétaires .....	577
Rue Coustou. Aménagement. Constitution d'une Association syndicale. Enquête de commodo et incommodo .....	640
Rue Rubens. Aménagement. Constitution d'une Association syndicale. Enquête de commodo et incommodo .....	341
Emprises. — Généralités : taxes sur les balcons, loggias, balcons couverts, bow-windows, védandas, etc.	
Fixation .....	81-83

	Pages
Sous le sol. — Canalisations souterraines dans certaines artères. Autorisation Administration des P.T.T.	518-586-644
Canalisation souterraine. Autorisation Société d'Electricité de Lille et sa Banlieue .....	581
Poteaux réclames. — Autorisation Duplex .....	642
Voies ferrées. — Boulevard de l'Usine, rue du Long-Pot, rue Belle-Vue. Raccordement à la voie du chemin de fer. Autorisation Compagnie de Fives-Lille .....	578
Baraquement. — Rue des Vicaires, 42. Autorisation Trédez. Abrogation .....	85
Rue des Vicaires, au droit du retour du Cimetière de l'Est. Autorisation Trédez .....	258
Barricadage. — Boulevard Vauban, retour de la rue Colbert. Caisse Fraternelle de Capitalisation .....	85
Garde-soleil. — Rue de Tournai, 8. Modification de saillie. Mise en demeure Van Schamelhout .....	356
Rue de Tournai, 14. Modification de la saillie. Mise en demeure Vandooren .....	356
Rue de Tournai, 18. Modification de la saillie. Mise en demeure Société des Bars Chagnot .....	357
Marquises. — Construction. Réglementation .....	712
Occupation d'une partie du boulevard des Ecoles par « Colonies Exposition ». Redevance .....	358
Canaux, Egoûts, Aqueducs :	
Egoûts. — Constructions. Egoût collecteur Est. Marché Jean Caroni .....	475
Abords de la Porte de Béthune. Adjudication Jean Caroni .....	41
Abords de la Porte de Douai. Adjudication 1 <sup>er</sup> lot. Caroni .....	562
Egoût collecteur aux abords de la Porte de Valenciennes. Marché Graticola Frères .....	425
Rue Brûle-Maison. Marché Jean Caroni .....	476
Boulevard Carnot. Adjudication Rillaut .....	41
Boulevard Carnot. 2 <sup>e</sup> lot. Marché Lecomte Frères...	512
Place de la Nouvelle-Aventure. Adjudication Billaut.	562
Rue de Tournai. Marché Lecomte Frères .....	476
Conduite à l'égoût des eaux ménagères et pluviales. — Rue Desmazières. Mise en demeure. Santorius et Castiaux .....	31
Rue de Loos. Mise en demeure à divers .....	30-137
Rue de Loos, 19. Mise en demeure. Hudelest .....	28

	Pages
Rue de Loos, 39. Mise en demeure. Debray .....	588
Mise en demeure Indivision David-Cornette ...	616
Rue de Loos, 60. Mise en demeure Delva .....	29
Boulevard de la Moselle. Emprise sous trottoir. Auto- risation « La Grande Brasserie ».....	299
Rue Palou. Mise en demeure à divers .....	298
Cuvelle. — Déplacement. Rue de l'Arc. Autorisation Jean Crespel .....	295
Aqueduc. — Branchements particuliers. Avenue de l'Hip- podrome et Avenue Auguste Pouillier. Curage. Mise en demeure Veuve Deffrennes, et Brasseries Motte- Cordonnier .....	259
Pavages. — Fourniture l'arcite. Marché Association Roulière et chimique .....	342
Fourniture de cassons de porphyre. Marché Danel Frères	125
Fourniture de goudron. Marché Compagnie Continentale du Gaz .....	343
Fourniture de sable. Adjudication Danset .....	169
Adjudication. Marché J. Danset .....	696
Propreté publique. — Arrosage et nettoyage des fils d'eau, trot- toirs et façades avec de l'eau d'Éhimerin. Interdiction	271
Achats de chevaux. Marchés divers .....	125-343
Ferrure des chevaux. Marché Descarpentries .....	563
Enlèvement des fumiers. Marché Jules Degraeve .....	12

## C

### BEAUX-ARTS. — COLLECTIONS

#### Archives. — Bibliothèques :

Archives. — Archiviste. Nomination Pierre Piétrisson de Saint- Aubin .....	183
Bibliothèque communale. — Fourniture de livres. Marché Tallandier .....	343
Bibliothèque de Prêts. — Secteur de Wazemmes-Moulins-Lille. Gérant Auguste Démoustier .....	589
Gérant. Démission Waxin .....	590

#### Musées :

Commissions administratives. — Nomination .....	37
---	----



<b>Théâtres :</b>	<b>Pages</b>
Théâtres Municipaux. — Saison 1930-1931. Commission des débuts. Nomination .....	590
Service médical. Nomination des médecins .....	591
Réfection des décors. Marché Molière .....	12
Tenue du catalogue des décors et études et recherches pour construction de nouveaux décors. Marché Molière .....	169
Fournitures électriques. Marché Vasseur .....	256
Théâtre Sébastopol. — Chef machiniste. Traitement Casimir Canesson .....	648
Aide-électricien. Nomination Henri Fournier .....	592
Traitement Henri Fournier .....	592

## D

### ENSEIGNEMENT

#### Enseignement des Beaux-Arts :

40 <sup>e</sup> Concours général de composition décorative et industrielle. — Commission de surveillance. Nomination .....	184
Ecole des Beaux-Arts. — Echelle de traitement des professeurs .....	303
Professeurs. Nouveaux traitements .....	304
Nomination Béghin .....	184
Charles Portebois .....	348
Promotions Degelder, Descarpentries .....	305
Dubuisson .....	32
Démission Thorez .....	91
Ecole Régionale d'architecture. — Personnel et professeurs. Traitements nouveaux .....	714
Cours de mathématiques. Professeur. Nomination Lemoine Gustave .....	716
Cours de statique graphique. Professeur. Nomination Mazet Robert .....	716
Conservatoire. — Jurys d'examens et de concours pour 1929-1930. Nominations .....	301
Professeurs. Traitement, Fixation .....	259-260
Concours pour la nomination d'un professeur de chant .....	714
Nominations .....	262-593-650
Rentrée des classes et examens d'admission .....	521
Classe élémentaire de piano. Suppression .....	649

<b>Enseignement secondaire :</b>	<b>Pages</b>
Lycée Fénelon. — Internat. — Fourniture de denrées et enlèvement des eaux grasses. Marchés divers .....	12
Fourniture de denrées et blanchissage du linge. Marchés divers .....	125-696
Médecin pour 1930 et 1931. Doctoresse Cacan .....	33-717
Direction. Indemnité. Wyszlawaska (Mlle) .....	594
Agent spécial. Nomination Caudmont Simone (Mlle).	33-359
<b>Enseignement technique :</b>	
Cabinet d'orientation professionnelle. — Nomination .....	35
Nominations. Laforest, Mollard .....	185
Médecin. Docteur Dupret. Nomination, maintien et indemnité .....	37-717-305
Ecoles pratiques d'industrie. — Ecoles Baggio et Valentine Labbé. Professeurs. Traitement .....	34
Ecole Baggio. — Secrétaire. Traitement M <sup>me</sup> Daussy .....	415
Indemnité. Fixation. M <sup>me</sup> Daussy .....	718
Professeur. Traitement Facon .....	35
Fourniture de matériel. Marché Delbecque .....	169
Fourniture de matériel d'imprimerie. Marché de Véricourt .....	632
Ecole Valentine Labbé. — Ecole pratique de commerce et d'industrie pour jeunes filles. Réouverture et conditions d'admission. Année 1930-1931 .....	522
Secrétaire. Nomination Schalekens Georgette (Mlle) ....	523
Traitement. Héreng (M <sup>lle</sup> ) .....	417
Démission. Héreng (M <sup>lle</sup> ) .....	523-524
Professeurs. — Maîtresse de couture. Nomination Claire Lauwerie .....	91
Maîtresse modiste, Indemnité Vasseur (Mlle) .....	650
Appointements. Dony (M <sup>me</sup> ) .....	306-416
Héreng (Mlle) .....	306
Lauwerie (Mlle) .....	35
Wallez (Mlle) .....	307-418
Fourniture de denrées. Marchés divers .....	13

<b>Enseignement primaire :</b>	<b>Pages</b>
Assistantes médicales scolaires. — Maintien pour 1930-1931 ..	37
Nomination Wahanin Marie (Mlle) .....	38
Inspection médicale scolaire. — Médecins pour 1930. Nomina- tion .....	38
Médecins. Indemnités .....	307
Médecins pour 1931 .....	718
Inspection des Ecoles primaires supérieures. — Indemnité Laforest .....	138
Inspection des Ecoles primaires élémentaires. — Indemnité Mollard .....	139
Fourniture de livres de prix, livres classiques et de bibliothè- que. Marchés divers .....	13
Ecoles Léon Trulin et Albert Samain. — Fourniture de biblio- thèques. Marché Averbèke .....	476
Ecoles Municipales. — Distribution de friandises aux élèves des Ecoles municipales. Fourniture Marché G. Dubois.	343
Ecoles payantes. — Rétribution scolaire. Fixation .....	524
Ecole Victor Duruy. Perception des rétributions sco- laires. Régisseur Sagary .....	527
Cours de dessin. Professeur. Nomination Sagary...	527
Ecole Rollin. Perception des rétributions scolaires. Régisseur Waxin .....	525
Cours de dessin. Professeur. Nomination Cabre...	92
Nomination Waxin .....	526
Ecoles Montesquieu et Descartes. — Professeur de chant M <sup>me</sup> Blareau .....	528
Ecole Primaire Supérieure de garçons Franklin. — Cours du jeudi. Surveillance. Nomination Turotte .....	594
<b>Cours municipaux :</b>	
Arboriculture fruitière. — Programme .....	92
Chauffeurs-conducteurs. — Année 1930-1931. Programme.....	529
Filature et tissage. — Année 1930-1931. Programme .....	530
Langues étrangères. — Réouverture des cours. Année 1930-1931	531
Cours professionnels préparatoires. — Professeur. Nomination Leroy René .....	596
Ecole Dupleix (6 <sup>e</sup> Centre). Suppression .....	262
Professeurs. Cessation de fonctions .....	263
Cours municipaux professionnels. — Emplacements et horaire. Année 1930-1931 .....	532

	Pages
Adultes. Année 1930-1931. Horaire et emplacements....	535
Professeurs. Nominations et indemnités .....	186-189-190
Contremaitres. Nominations et indemnités .....	187-188
Cours de coupe et de couture. Dédoublément .....	654
Mailresse de coupe et de couture. Nomination Dufour André (Veuve) .....	655
Cours pour militaires. Professeur. Nomination. Bonnet Lucien .....	595
Provins Paul .....	651
Cours de modèlerie. Professeur. Démission Mahieu ....	652
Concours pour l'emploi de contremaitre de modèlerie Programme .....	652
Jury d'examen .....	653
Contremaitre. Nomination. Alberty Jean .....	719
Cours de perfectionnement professionnel et cours ména- gers pour jeunes filles. Réouverture. Programme et horaire. Année scolaire 1930-1931 .....	533
Enseignement technique. — Fixation des heures de cours	186

## E

### ASSISTANCE. — ETABLISSEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC. COLLECTIVITÉS. — PERSONNES MORALES

#### Bureau de Bienfaisance :

Administrateur. — Nomination. Delplanque Gustave .....	720
--	-----

#### Hospices :

Administrateur. — Nomination Docteur Combemale .....	720
Fourniture de cercueils. — Adjudication. Marché A. Vanden- beusch .....	14-697

#### Œuvres diverses :

Hébergement des indigents de passage. — Convention Rohart	344
Fourneaux économiques. — Tarif des portions .....	596
Denrées. Fournitures. Marchés divers.....	633
Fourniture de viande. Marché Paul Liébart.....	697

	Pages
Fondation Boucher de Perthes et primes municipales. — Paiement des primes. Comptable spécial. Nomination Brisy .....	308
Attribution des primes pour 1930 .....	359
Legs Violette. — Attribution de la prime en 1930. Versement des revenus à la Société des Sciences .....	597
Crèche municipale. — Médecins. Maintien Docteur Gosselin..	39
Année 1931. Docteur Gosselin .....	722
Indemnité. Docteur Gosselin .....	308
Fourniture de lits en fer. Marché Huyghe dit Ponthieu.	563
Fourniture de literie et de lingerie. Marché Louis-Charles	563
Maison des Amicales. Place Sébastopol. — Indemnité à la concierge. Fixation. M <sup>me</sup> Pringuez .....	722
Œuvre des Invalides du Travail. — Nomination Marcel Decroix	597
Office Municipal d'Habitations à Bon Marché de Lille (Fau- bourg d'Arras. — Projet de construction de 404 loge- ments. Approbation préfectorale .....	653
Cession gratuite de terrain. Avenue Julien Destrée.....	696
Emprunt de 5.855.600 francs. Autorisation .....	721

## F

### FINANCES

#### Recettes :

Taxes, tarifs et droits divers. — Emprises. Taxes sur les bal- cons, loggias, balcons couverts, bow-windows, vérandas. Fixation .....	81-83
Droits de voirie. Nouveau tarif .....	67-73.
Distribution d'eau. Nouveau tarif .....	107
Perception des produits communaux. — Désignation des agents chargés de la vérification .....	94
Domages de guerre. — Remboursement d'avances .....	94
Indemnités de dommages de guerre soumis à remploi. Virements.. 95-96-142-263-264-366-367-368-485-598-600-657- 658-723	658-723
Indemnités d'expropriation. — Versement du montant à la Caisse des Dépôts et Consignations. Consorts Faure.	309
Régisseurs. — Cautionnement .....	140
Régisseur-comptable. Ecole de natation, rue d'Armen- tières. Nomination Santré .....	315

	Pages
Régisseur de recettes. Ecole Rollin. Rétributions scolaires. Nomination Gaston Bassement .....	97
Perception des rétributions scolaires. Sagary, Waxin	525-527
Bibliothèque de prêts. Perception des cartes de lecteurs. Nomination Démoustier Auguste .....	602
Agents et employés chargés de la perception des produits communaux. Remboursement de cautionnement..	141
Halles et Marchés. Cautionnements. Admission en recette	265
<b>Dépenses :</b>	
Régisseurs. — Dépenses pour 1931. Nominations .....	723
Comptable spécial. Primes Municipales et Fondation Boucher de Perthes. Nomination Brisv .....	308
Ecole Valentine Labbé. Achats au comptant et menues dépenses. M <sup>lle</sup> Fauché .....	603

## G

### ALIMENTATION. — SALUBRITÉ. — SÉCURITÉ

#### Alimentation :

Prisée de la Saint-Rémy. — Prix moyen de l'hectolitre de blé..	604
Halles et Marchés et Abattoirs. — Prix de vente en cheville des viandes .....	605-659-727
Halles et Marchés. — Cautionnements. Admission en recette..	265
Halles Centrales. Visite des viandes foraines pendant les fortes chaleurs. Horaire .....	266
Marché de gros et de demi-gros. Rétablissement du marché du lundi .....	729
Vente des viandes de boucherie. Droits de crochet..	267
Salaire des forts de la Halle. Tarifs .....	310
Maison de factage. Admission René Hermant .....	538
Grand Marché aux Fleurs 1930. — Mesures d'ordre .....	178
Marchés couverts. — Location des emplacements. Tarif .....	728
Abattoirs. — Locations de locaux .....	14-170-344-633

	Pages
<b>Distribution d'eau. — Bains :</b>	
Nouveau tarif .....	107
Forages. — Travaux d'équipement des forages. Adjudication en 6 lots .....	126
Travaux d'équipement. Adjudication-concours 2° lot. Canalisation d'aménée et de raccordement. Société « Eau et Assainissement » .....	171
Adjudication-concours 3° lot. Canalisation d'aménée et de raccordement. Société « Eau et Assainissement » .....	171
Adjudication-concours 4° lot. Installation de pompes et moteurs. Société Sarroise de Construction de Pompes .....	172
Adjudication-concours 5° lot. Installations électriques. Aupetit et Paillet .....	172
Adjudication-concours 6° lot. Béton armé. Jean Caroni .....	172
Fourniture d'appareils de mesure de débit. Marché Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et de Matériel d'Usine à Gaz .....	347
Fourniture de désincrustant. — Marché Casimir Bez et ses Fils.	126
Fourniture d'eau potable en cas de disette des sources d'Emmerin. — Convention avec la Société des Eaux du Nord .....	171
Canalisation souterraine d'eau. — Route Nationale au territoire de La Madeleine. Redevance aux domaines .....	347
Entretien des canalisations d'eau d'Emmerin et de l'Arbonnoise. — Années 1930, 1931, 1932. Adjudication Pasquier et Christoffe .....	126
Arrosage à la lance. — Lavage et nettoyage des trottoirs, fils d'eau à l'eau d'Emmerin. Interdiction .....	271
Abrogation de l'arrêté d'interdiction .....	730
Stations de pompage. — Travaux de ferronnerie. Marchés : 1° Duprez et Vandenaabeele ; 2° Société L. Tellier et Fils .....	347
Usines de Wattignies et d'Emmerin. — Fourniture d'énergie électrique. Traité Compagnie Continentale du Gaz. (Réseau électrique de la région lilloise) .....	15
Energie électrique. Fixation du prix .....	106-671
Usines d'Emmerin et de l'Arbonnoise. — Fourniture de charbon. Marché Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing .....	57

	Pages
Bains municipaux. — Location de serviettes. Tarif .....	149
Bains du boulevard de la Liberté. Entrée des militaires à la piscine. Tarif réduit .....	150
Ecole de natation de la rue d'Armentières. Régisseur comptable. Nomination Santré .....	315
Personnel. Nomination à titre temporaire .....	314
<b>Hygiène :</b>	
Etablissements industriels, commerciaux et administratifs. — Production de fumées, suies, poussières. Interdiction	610
Vaccination antidiphthérique. — Honoraires des médecins vaccinateurs. Fixation .....	375
Médecins municipaux. — Indemnités. Relèvement .....	316
Indemnités. Fixation .....	731
Achat d'une voiture automobile d'ambulance. — Marché Société Anonyme André Citroën .....	348
Désinfection. — Fourniture de formol. — Marché Etablis- sements L. Danjou .....	127
Etablissements dangereux, insalubres et incommodes. — Dépôt d'essence. Quai Géry-Legrand. Autorisation Danel Frères .....	672
Installation d'un garage d'automobiles, rue de Turenne, 27-29. Autorisation Deffrennes .....	491
Service de la prophylaxie antivénérienne. — Médecins. Années 1930 et 1931. Nominations Docteurs Vanacke et Cornille .....	43-732
Indemnité. Docteurs Vanacke et Cornille .....	317
Assistantes médicales. Nomination M <sup>mes</sup> Vandorme et Becourt-Baert .....	732
Statistiques sanitaires 42-109-151-193-272-318-376-492-540-612-673-733	
<b>Cimetières :</b>	
Travaux de sépulture et travaux de terrassements. — Nouveaux tarifs .....	487
Cimetière de l'Est. — Clôture. Construction. Marché R. Hayem.	15
Fêtes de la Toussaint. — Mesures d'ordre .....	607



<b>Eclairage :</b>	<b>Pages</b>
Gaz. — Prix du mètre cube. Fixation .....	98
Fourniture de candélabres à gaz. Marché A. Durenne..	344
Energie électrique. — Distribution d'énergie électrique. Frais de contrôle. Fixation .....	39
Prix à partir du 1 <sup>er</sup> avril 1930 .....	489
Prix. 2 <sup>e</sup> trimestre 1929 .....	143
Fixation du prix .....	734
Eclairage électrique. — Matériel. Fournitures. Marchés divers. Société des Etablissements Durenne, Société Anonyme Française « Holophane » .....	633
 <b>Police :</b>	
Hébergement des indigents de passage. — Convention Rohart.	344
Commissaires de police. — Nomination Battesti .....	496
Admission à la retraite. Chazeau .....	496
Commissaire central. Mise en congé. Carré .....	539
Nomination. Coissard .....	539
Service de la sûreté. — Indemnité de fonctions. Augmentation.	615
Commissaire de police. Chef de la sûreté. Installation de M. Sabaterie Marcel .....	736
Garde particulier des Propriétés de la Compagnie de Fives-Lille. — Nomination Paul Despreaux .....	736
Lieux ouverts au public. — Salles de danse, 1, rue Aristote.	
Autorisation Joseph Smagaez .....	144
Rue Edouard Delesalle, 45. Autorisation Alfred Rubrecht	270
Rue de l'Eglise St-Louis, 40. Autorisation Rocha Edmond	145
Rue Eugène Jacquet, 76. Autorisation Cyprien Bocquet	146
Rue de Flers, 48. Autorisation François Baur .....	671
Rue du Long-Pot, 201. Autorisation Alphonse Van Borren	147
Rue de Tournai, 108. Autorisation Camille Hermy .....	148
Mœurs. — Interdiction d'affichage et de placardage d'affiches, publications obscènes et contraires aux bonnes mœurs .....	373
Maison de tolérance rue de l'A.B.C., 5. Autorisation d'exploitation Bercet .....	99
Dispensaire des filles soumises. Concierge. Traitement M <sup>me</sup> Barré .....	148-374
Voie publique. — Divagation des chiens. Interdiction ....	369-661
Stationnement de nuit des véhicules à proximité des salles de spectacles. Réglementation .....	608

	Pages
Garage public. Square Jussieu. Travaux de signalisation.	
Marché Maugé .....	15
Chauffeurs de taxis. Commission d'examen. Nomination.	667
Commission de discipline. Nomination .....	191
Mesures disciplinaires. Broucke Georges	104-269 609
Le Gastellois Robert .....	269
<b>Manniez Gaston</b> .....	610
Retrait d'autorisation de stationnement. Beirnaert	
Louis .....	100
Casier Edmond .....	100
Delot Raoul .....	101
Denys Charles .....	102
Lestienne Henri .....	102
Moerman Jules .....	103
Vannobel Julien .....	104
Taximètres de louage. Dispositions spéciales. Nouvelle réglementation .....	663
Arrosage à la lance. Interdiction et retrait d'interdiction .....	271-730
Terrains vagues. Rue Delvau. Clôture. Mise en demeure	
Engelart .....	268
Rue Jean Jaurès. Clôture. Mise en demeure Veuve Crépelle .....	190
Immeubles menaçant ruine. 51, rue du Château. Travaux. Mise en demeure M <sup>me</sup> Petit .....	738
Rue Charles Quint, 34-36-38. Démolition. Mise en demeure Petit .....	737
Rue Christophe Colomb, 11-13 et 13 bis. Démolition. Mise en demeure Veuve Berche .....	40
Lefèvre .....	490
Rue Léon Gambetta, 162. Exécution de travaux. Mise en demeure. Crépy-Convain .....	370
Rue Saint-André, n° 2, angle rue Ropra. Travaux à exécuter. Mise en demeure Scrive-Corman .....	105
Rue Saint-André, n° 126. Remise en état. Mise en demeure Robitaille .....	313
Rue St-Pierre, 11-13. Restauration. Mise en demeure Lefebvre .....	668
Rue Wicar, 30. Restauration. Mise en demeure Bocquillon et Leclérecq .....	669
Clôture menaçant ruine. Rue Marais retour rue Marais	

	Pages
n° 68. Réfection. Mise en demeure Société Foncière de Lille et du Nord.....	372
Marchands ambulants. Circulation. Réglementation....	311
Morgue. — Médecins. Nominations Docteurs Leclercq, Cordonnier .....	41-739
Fourniture de cercueils. Adjudications. Marché A. Vandenbeusch .....	14

#### Sapeurs-Pompiers :

Fourniture d'effets d'habillement. — Marchés divers .....	15
Médecin. — Indemnité Docteur Lancelle .....	319

## II

### SERVICES MUNICIPAUX

#### Services municipaux :

Etat du personnel. — Fascicule n° 5 .....	203 à 250
Commission du personnel. — Nomination Viviande .....	18
Personnel. — Echelle de traitements. Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 1 <sup>er</sup> juillet 1930 .....	377
A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1930 .....	383
Modifications .....	541
Personnel « Employés ». — Echelle des traitements. Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 1 <sup>er</sup> juillet 1930 .....	389
A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1930 .....	397
Médecins-Inspecteurs. — Docteur Israël. Nomination .....	43-740
Indemnité. Docteur Israël .....	319
Concours pour l'emploi de commis aux écritures. — Jury. Nomination .....	119
Personnel auxiliaire permanent et personnel auxiliaire temporaire. — Indemnités familiales .....	541

#### Secrétariat général :

Traitement du Secrétaire Général. — M. Planque. Fixation ..	405
Sténographie du Conseil Municipal. — Indemnité Duhayon....	613
Promotions. — Nominations :	
David (M <sup>me</sup> ) .....	542
Desmarets (M <sup>me</sup> ) .....	273

	Pages
Leblanc (M <sup>me</sup> ) .....	152
Lefebvre (M <sup>me</sup> ) .....	152
Polaert (M <sup>me</sup> ) .....	152
Sergeant (M <sup>me</sup> ) .....	194
Vandaele Paul .....	407
Garemin Victor .....	406
Congé sans solde. — Florent (M <sup>me</sup> ) .....	613

*Première Direction :*

Nominations. — Titularisation. — Promotions. — Mutations :

Accout .....	152
Carette .....	274
Chambon Marie-Thérèse (M <sup>me</sup> ) .....	545
Colette Adelson .....	676
Delecueillerie Léon .....	320
Drausart .....	194
Dubar .....	674
Dumoulin (M <sup>me</sup> ) .....	320
Kerckove Albert .....	274-675
Lecaillet .....	44
Libert .....	542
Mathis Gabrielle (M <sup>me</sup> ) .....	493-545
Nys .....	44
Palstermans Albert .....	675
Péru Etienne .....	493
Picot .....	542
Plouy Fernande (M <sup>me</sup> ) .....	410
Rousselle Jules .....	321
Ryckebusch .....	194
Sergeant Léon .....	44-321
Serrure .....	110
Serrurier Raymond .....	409
Tant Gustave .....	546
Timmermans Pierre .....	409-542
Verhaeghe Camille .....	111
Verheylesonne Henri .....	44
Radiation: — Dal Henri .....	45

*Deuxième Direction :*

Exécution du programme des grands travaux neufs (collec- teurs, etc.). — Maintien Philippeau, Ingénieur T.P.E.	112
---	-----

	Pages
Ingénieurs des T.P.E. — Indemnité annuelle. Philippeau, Ingénieur T.P.E. retraité .....	495
Traitement Fauvet, Ingénieur T.P.E. Fixation .....	547
Traitements et indemnités .....	410
Traitements nouveaux .....	494
Traitements et indemnités des Ingénieurs T.P.E. détachés aux Travaux Municipaux .....	153
Nominations. — Promotions. — Mutations :	
Alvaresse .....	322
Bavye .....	44
Bergue .....	44
Boone .....	44
Cailliau, Ingénieur T.P.E. ....	155
Cochez, Ingénieur T.P.E. ....	155
Courthéoux .....	544
Delannoy André .....	322
Delefosse .....	407
Demenge .....	674
Dernoncourt .....	194
De Thandt .....	322
Dhennin .....	44
Dubreucq A. ....	273
Duribreux Louis .....	411
Fauvet, Ingénieur T.P.E. ....	156
Henocq .....	674
Lefief .....	407
Levrague Paul .....	322
Loez .....	322
Louage .....	44
Moutier, Ingénieur T.P.E. ....	156
Oosterlinck .....	194
Parsy fils .....	674
Puchaux .....	194
Sablon Louise (M <sup>lle</sup> ) .....	412
Timmermans Pierre .....	116
Tirant .....	407
Trouswaert .....	152
Congé sans solde. — Lunus Georges .....	195
Mesure disciplinaire. — Réprimande avec suppression de congé. Degraeve, mécanicien-chauffeur .....	195

<i>Troisième Direction (et Recette Municipale) :</i>	<u>Pages</u>
Nominations. — Promotions. — Mutations :	
Bavye .....	542
Bosier Georges .....	323
Colette Adelson .....	676
Collette .....	273
Courtecuisse .....	44
Cousin .....	740
Delerue Pierre .....	676
Denneulin (M <sup>lle</sup> ) .....	407
Devernay (Receveur des droits de place) .....	45
Fontaine Joseph .....	413
Gochon .....	542
Hibon Léon .....	323
Leblon .....	45
Paquier Louis .....	496
Plancq (M <sup>lle</sup> ) .....	44
Vantorre .....	44
Vasseux .....	110
Vitse .....	674
Cessation de fonctions. — Hoogstoel Gaston .....	157
 <i>Quatrième Direction :</i> 	
Maison des Amicales Laïques. — Concierge Pringuez (M <sup>me</sup> ). Indemnité .....	615
Nominations. — Titularisations. — Promotions. — Mutations :	
Capelier Albert .....	741
Caudrelier .....	547
Cazé (M <sup>me</sup> ) .....	415
Choteau .....	407
Daussy (M <sup>me</sup> ) .....	415
Degelke Arthur .....	416
Desquiens Albert .....	740
Dherain .....	674
Dhoossche .....	414
Dony (M <sup>me</sup> ) .....	306-416
Dubois Raymond .....	740
Dubuisson .....	32
Ducamp Marie (M <sup>lle</sup> ) .....	593
Duparc Henri .....	194-677
Facon .....	35

	Pages
Férandelle Clotaire .....	548
Goval Lucien .....	614
Graux Eugène .....	593
Ilerreng (M <sup>lle</sup> ) .....	306-417
Keerle .....	110
Lahaye Henri .....	678
Lalau .....	152
Lallau Raymond .....	417
Lauwerie (M <sup>lle</sup> ) .....	35
Lemille .....	44
Lemoine Gustave .....	716
Mazet Robert .....	716
Minque .....	418
Plaete .....	414
Raimbeau .....	194-414
Schutz Adolphe .....	196-542
Tallon Adrien .....	593
Tant Gustave .....	546
Uytrelst .....	674
Van Bedaf .....	44
Vandenneste Auguste .....	197-542
Verdière .....	110
Wallez (M <sup>lle</sup> ) .....	307-418
Démission. — Béghin .....	497

*Cinquième Direction :*

Abattoirs. — Concours pour l'emploi de vérificateur-chef. Programme .....	275
Concours pour l'emploi de vérificateur sanitaire du ser- vice de l'alimentation. Programme .....	678
Concours pour l'emploi de vérificateur sanitaire aux Hal- les Centrales. Jury. Nomination .....	742
Traitement. — M <sup>me</sup> Bernière .....	419
Nominations. — Titularisations. — Promotions :	
Beurain .....	273
Bergot (M <sup>me</sup> ) .....	273
Blas Marcel .....	324
Clabeaux (M <sup>me</sup> ) .....	44

	Pages
Claie .....	194
Dandiével Wilfrid .....	46-419
Deleau .....	194
Devernay Rodolphe .....	152-325
Dumoulin (M <sup>me</sup> ) .....	542
Duriez Georges .....	544
Flour (M <sup>lle</sup> ) .....	273
Gillon (M <sup>me</sup> ) .....	273
Hoche pied .....	273
Lener Pierre .....	420
Lucidarme .....	325-407
Mahieu .....	407
Moreau Pierre .....	421
Nevelle .....	44
Petit .....	542
Robert .....	544
Van Wynsberghe .....	273
Verhaeghe Camille .....	421
Congé sans solde. — Gillon (M <sup>me</sup> ) .....	326
Démission. — Faurès .....	422
Parent .....	548

**Police :**

Traitement du personnel au 1 <sup>er</sup> janvier 1930 .....	423
Fixation à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 1930 .....	432
Service de la Sûreté. — Indemnité de fonctions. Augmentation	615
Nominations. — Titularisations. — Promotions. — Mutations :	
Abraham Jules .....	48
Abraham Louis .....	113
Adias Edmond .....	439
Allard Florimond .....	498
Anrgel Jules .....	48
Arbonnier Alfred .....	48
Baert Fernand .....	114



	Pages
Barras Charles .....	197
Bauvin Clément .....	48
Béart Fernand .....	616
Birembaut .....	157-499
Bouillon Léon .....	439
Bouquet Gilbert .....	49-326
Briois Hector .....	549
Brohet Alphonse .....	49-326
Calant Marcel .....	743
Canivet Robert .....	277-743
Caron Eugène .....	114-439
Cauderlier Narcisse .....	439
Ceugnart Jules .....	499
Collin Gustave .....	48
Coudoux Louis .....	197
Couteau Emile .....	326
Dachel Emile .....	48
De Gents François .....	497
Dehay Emile .....	158-680
Delamaide Marcel .....	616-679
Delamette Désiré .....	48
Deicourt Albert .....	439
Delecœuillerie André .....	158
Delion Marcel .....	115-497
Delmarquette Jean-Baptiste .....	48
Delporte Jean .....	158-497
Delwale Marcel .....	743
Depraetère Léon .....	48
Dervaux Henri .....	497
Desramaux Edouard .....	439
Destombes Georges .....	48
Dhondt Charles .....	326
Dissaux Charles .....	114-439
Draux Spire .....	439
Dubaille Louis .....	326
Dumoulin Georges .....	114-439

	Pages
Durand Georges .....	617
Durot Jean .....	497
Fache Guibert .....	47-440
Farez Henri .....	48
Fermentin Robert .....	439
Fiévet Noël .....	497
Florin Albert .....	439
Foulon Charles .....	500
Gallois Paul .....	439
Glibert Henri .....	48
Gokelaere Marcel .....	48
Haudiquet Eugène .....	139
Heldenberghe Jules .....	48
Hochart Maurice .....	743
Honnart Charles .....	616
Honoré Roland .....	499
Honvault Jules .....	439
Jaspard Edmond .....	197
Jossard Raymond .....	197
Joveniaux Désiré .....	549
Lagache Léon .....	276
Largillière Maurice .....	48
Laurent Léon-Albert .....	47-327
Lebon Pierre .....	113
Lecœuvre Gustave .....	743
Lecrinier Palmyre .....	115-276
Lemaire Albert .....	48
Lemaire Alfred .....	198-616
Lempereur Ernest .....	197
Lison François .....	158
Mahieus Georges .....	501
Merveille Alfred .....	439
Meuret Auguste .....	48-680
Muchery René .....	326
Nimal François .....	500
Olivier Léon .....	680

	Pages
	—
Payen Léon .....	47-327-743
Prévost Emile .....	439
Prod'homme Emile .....	497
Prodhomme Jean .....	158
Renaud Désiré .....	113
Salperwyck Désiré .....	549
Santer François .....	114
Savelon François .....	115-276
Servæten Firmin .....	439
Simon Maurice .....	197
Tondeur Léon .....	113
Toussaert .....	617
Vandekerckove Albert .....	48
Vandrepote Roger .....	743
Verhaeghe Léon .....	439
Verheyden Maurice .....	48
Villette Henri .....	276
Wagemacker Daniel .....	276
Wallerand Victor .....	48
Congé sans solde. — Leblanc Elie .....	744
Mesure disciplinaire. — Réprimande. Bonnet François .....	327
Démissions. — Laurent Léon .....	441
Prouvier Lucien .....	745
Renoncourt .....	159
Van Damme Charles .....	49
Verqueren Georges .....	199
<b>Octroi :</b>	
Concours pour l'emploi de préposé d'octroi. — Programme..	550
Jury d'examen .....	681
Personnel. — Fixation des traitements au 1 <sup>er</sup> juillet 1930 .....	441
Traitement du préposé en chef Lecoche .....	618
Nominations. — Promotions. — Mutations :	
Baillet Alfred, receveur .....	277
Bosmans Jean, receveur .....	501

	Pages
Fourcroy Charles .....	445
Honoré Achille .....	446
Lamare (M <sup>lre</sup> ) .....	407
Leuridan Marcel, receveur .....	745
Morant Philémon .....	681
Congé sans solde. — Espèce Henri .....	502
Vermesse .....	278
Conseil de discipline. — Comparution Bunnens .....	746
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Personnel. — Fixation des traitements au 1 <sup>er</sup> janvier 1930 ....	447
Fixation des traitements au 1 <sup>er</sup> juillet 1930 .....	449
Nominations. — Titularisations. — Promotions :	
Barois Ch. ....	199
Blanquart M. ....	199
Boulinguez .....	552
Bulleteau .....	50
Chiroutre Marcel .....	550
Defay Alexis .....	451
Descarpentries .....	50
Derlyn Clovis .....	451
Dupont Edm. ....	199
Fauvarque Jules .....	551
Flips Jean-Baptiste .....	159
Folzan .....	50
Hohl, adjudant .....	50
Hohl Jules .....	619
Lecocq Louis .....	550
Lemettre Jean .....	451
Lesschaeve .....	50
Moret René .....	451
Noé .....	50
Roesemont Julien .....	452
Roesemont .....	552

	Pages
Tacquet Paul .....	550
Totelet .....	50
Tréfert .....	50
Démissions. — Leclercq .....	51
Legros .....	51
Ramont .....	51
<b>Personnel ouvrier :</b>	
Fixation des traitements. — Au 1 <sup>er</sup> janvier 1930 .....	453
— Au 1 <sup>er</sup> juillet 1930 .....	458
Nominations. — Titularisations. — Promotions. — Mutations :	
Balleau .....	51
Blondeau Jules .....	620
Broquart .....	51
Buisine, aide-paveur .....	110
Buisine Charles, paveur .....	200
Buisine Georges .....	463
Cambier .....	152
Catlier Alexandre .....	740
Charles Pierre .....	464
Chatelét .....	620
Chevalier .....	674
Coopman .....	407
Dallennes .....	322
Dambrain .....	110
Delacherie Louis .....	463
Delobel .....	152
Delvallée .....	503
Deschemacker .....	110
Dewandel .....	544
Dupuille .....	674
Féron .....	110
Gervois .....	674
Havet Arthur, aide-paveur stagiaire .....	682
Huys .....	674

	Pages
Koch .....	503
Maillez, chauffeur .....	683
Meschart Adolphe .....	683
Nicole .....	273
Noez Louis .....	160
Pede .....	740
Pennelle Edmond .....	200
Poutrain .....	322
Ruhant .....	503
Ruttens Th. ....	194
Saint-Venant Louis fils .....	465
Simon .....	152
Timmermans Pierre .....	116
Tonnel .....	542
Trinel .....	322
Vandame .....	740
Vandendooren .....	542
Vanderschaegh .....	542
Vangermée A. ....	544
Vanwysberghe .....	152
Verhaeghe Camille .....	111
Viviande .....	273
Démission. — Vangermée Raymond .....	465
Radiation. — Buisine Charles .....	503
Conseil de discipline — Comparution Debled Georges .....	328
Mesure disciplinaire. — Bocquillon, paveur .....	684
Révocation. — Debled Georges .....	466-504

#### Adjudications. — Marchés :

Fournitures diverses. — Année 1930. Marchés divers .....	16
Année 1931. Marchés divers .....	634-698
Appareils Gestetner. — Fournitures diverses pour appareils Gestetner. Marché Société Gestetner .....	172
Fournitures de cartonnages et travaux de reliure. — Adjudi- cation. Marchés Legrand Frères, Cordonnier .....	17

	Pages
Marchés Cordonnier, Verroust .....	699
Fourniture de cuirs et articles de bourrellerie. — Marché Druelle-Dervaux .....	17-634
Fourniture d'effets d'habillement pendant l'année 1930. — Habillement : Marché C. Tesse et Cie. — Coiffures : Marché A. Mirou .....	173
Marchés divers .....	699
Fourniture de fourrages. — Marché Duquesnoy .....	17
Marché Boutin-Maillet .....	635
Fourniture d'impressions hors-série. — Budgets et comptes, etc... Année 1931. Marché Imprimerie Ouvrière....	693
3 <sup>e</sup> lot. Marché Société d'Édition du Nord .....	339
<b>Caisse des Retraites :</b>	
Admission. — Capon. Professeur au Conservatoire .....	625
Péréquation des pensions. — Vve Blaise. Modification .....	201.
Complément de pension à divers retraités .....	161-467-621
Allocations annuelles aux fonctionnaires non tributaires de la Caisse des Retraites .....	685
Pensions :	
Fremaux Victor. Modification .....	329
Pornot Jules. Majoration .....	747
Autorisations de versements :	
Hubert Henri .....	468
Lecoche Chéri (Octroi) .....	624
Versements sur avantages en nature :	
5 <sup>e</sup> Direction. Claie .....	330
Lahaye Henri (Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse) .....	684
Fixation pour divers :	
Martin, régisseur des Bains Lillois .....	117
Colle, concierge .....	117
Delaval (M <sup>me</sup> ), Directrice des Crèches municipales .	117

	Pages
Autorisations de versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. — Birembaut René .....	553
Dandiével (5 <sup>e</sup> Direction) .....	505
Debruyne (Veuve) .....	469
Kerckove Georges .....	469
Wahanin (M <sup>lle</sup> ), assistante médicale scolaire .....	117



# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

---

- A**battoirs. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G** Alimentation).  
Abreuvoir. — (Voir **G** Distribution d'eau).  
Acquisition d'immeubles. — (Voir **B** Immeubles).  
Adjudications. — (Voir à l'objet de l'adjudication, et **H** Adjudications et marchés).  
Administrations diverses. — (Voir **A**).  
Administration municipale. — (Voir **A**).  
Adresses. — (Voir **A** Conseil municipal).  
Affichage. — (Voir **A** Police administrative).  
Alignements, percements. — (Voir **B** Voirie).  
Alimentation. — (Voir **G**).  
Aqueducs. — (Voir **B** Voirie).  
Arbre de Noël. — (Voir **E** Sociétés).  
Architectes. — (Voir **B** Bâtiments communaux).  
Archives. — (Voir **C**).  
Arrosage. — (Voir **B** Voirie).  
Asile de nuit. — (Voir **E** OEuvres diverses).  
Assistance publique. — (Voir **E**).  
Associations. — (Voir **E** OEuvres diverses).  
Assurances. — (Voir **B** Bâtiments).  
Automobiles. — (Voir **G** Police).  
Autorisation d'ester. — (Voir **A** Contentieux).
- B**ains. — (Voir **B** et **G**).  
Baladeurs. — (Voir **G** Police).  
Bâtiments communaux (Voir **B**).  
Bascules. — (Voir **G** Alimentation).  
Baux. — (Voir **A**).  
Bibliothèque. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **C**).  
Boîtes aux lettres. — (Voir **A** Administrations diverses).  
Bornes-Fontaines. — (Voir **G** Distribution d'eau).  
Bornes postales. — (Voir **A** Administrations diverses).  
Bourse du Travail. — (Voir **E** OEuvres diverses).  
Bow-windows. — (Voir **B** Voirie et **F** Recettes).

- Budgets. — (Voir **F**).
- Bureaux. — (Voir **H** Services municipaux).
- Bureau de Bienfaisance. — (Voir **E**).
- Bureau de postes. — (Voir **A** Administrations diverses).
- C**aisse de chômage. — (Voir **A** Police administrative et **E** OEuvres diverses).
- Caisse de Crédit municipal. — (Voir **E**).
- Caisse des Ecoles. — (Voir **D** Enseignement primaire).
- Caisse des Retraites. — (Voir **H**).
- Canalisation d'eaux. — (Voir **G** distribution d'eau).
- Canaux. — (Voir **B** Voirie).
- Candélabres. — (Voir **G** Eclairage).
- Canonnières. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Cantines scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).
- Cérémonies. — (Voir **A** Fêtes).
- Charbons. — (Voir **B** Bâtiments communaux, Chauffage).
- Chauffage. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G** Alimentation).
- Chauffoirs publics. — (Voir **E** OEuvres diverses).
- Chaussées. — (Voir **B** Pavages).
- Chemins vicinaux. — (Voir **B** Voirie).
- Chemins de fer. — (Voir **B**).
- Cimetières. — (Voir **G**).
- Collections. — (Voir **C**).
- Collège. — (Voir **D** Enseignement secondaire).
- Colonies scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).
- Commerce. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Commissaires. — (Voir **G** Police et **H** Services municipaux).
- Commissaires répartiteurs. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Commissions permanentes ou spéciales. — (Voir **A** Conseil municipal).
- Commissions scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).
- Communautés. — (Voir **E** OEuvres diverses).
- Compagnies immobilières. — (Voir **E** OEuvres diverses).
- Compagnie des Tramways. — (Voir **B** Voies ferrées).
- Comptes. — (Voir **F**).
- Concerts. — (Voir **A** Fêtes).
- Concessions. — (Voir **G** Cimetières).
- Conseil des Prud'hommes. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Conseil municipal. — (Voir **A**).

Conservatoire. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **C** Enseignement des Beaux-Arts).

Contentieux. — (Voir **A**).

Contributions directes. — (Voir **A** Administrations diverses).

Contributions indirectes. — (Voir **A** Administrations diverses).

Cotes irrécouvrables. — (Voir **F** Recettes).

Coupons périmés. — (Voir **F** Emprunts).

Cours municipaux. — (Voir **D**).

Cours normaux. — (Voir **C** Enseignement des Beaux-Arts).

Cours publics. — (Voir **D**).

Courses. — Société des Courses. — (Voir **A** Fêtes).

Crèches. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Crédits supplémentaires. — (Voir **F** Dépenses).

Cultes. — (Voir **E**).

**D**alles. — (Voir **B** Emprises).

Délégations. — (Voir **A** Conseil municipal).

Démantèlement. — (Voir **A** Administrations diverses).

Denier des Ecoles. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Dépenses. — (Voir **F**).

Dépotoirs. — (Voir **F** Octroi, **B** Bâtiments communaux).

Désinfections. — (Voir **G** Hygiène).

Dispense de purge. — (Voir **A** Contentieux).

Distribution d'eau. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G**).

Docks. — (Voir **F**).

Donation et Legs. — (Voir **A C D G**).

Droits de place. — (Voir **F** Recettes).

**É**changes. — (Voir **B** Immeubles).

Echopes ambulantes. — (Voir **G** Police, **F** Recettes).

Eclairage. — (Voir **G**).

Ecole de natation. — (Voir **G**).

Ecoles. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **D**).

Ecole des Beaux-Arts. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **E** Enseignement des Beaux-Arts).

Ecoles de l'Etat. — (Voir **D**).

Eglises. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **E** Cultes).

Egouts. — (Voir **B** Voirie).

Elections. — (Voir **A** Conseil municipal).

Emprises. — (Voir **B** Voirie).

- Emprunts. — (Voir **F**).
- Enregistrement. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Enseignement. — (Voir **C** et **D**).
- Enseignement technique. — (Voir **D**).
- Enseignes. — (Voir **B** Emprises).
- Entrepôts. — (Voir **G**).
- Epidémies. — (Voir **G** Hygiène).
- Etablissement de bains. — (Voir **G** Distribution d'eau).
- Etablissement dangereux. — (Voir **A** Police administrative).
- Etat Civil. — (Voir **A** Police administrative).
- Expositions. — (Voir **A** Fêtes).
- Expropriations. — (Voir **B** Voirie).
- F**acultés. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **D** Enseignement supérieur).
- Fagots. — (Voir **B** Bâtiments communaux, Chauffage).
- Fêtes. — (Voir **A**).
- Filles soumises. — (Voir **G** Hygiène, Police).
- Finances. — (Voir **A** Administrations diverses et **F**).
- Foire. — (Voir **A** Fêtes).
- Fondations Boucher de Perthes. — (Voir **E** OEuvres diverses).
- Fondation Masurel. — (Voir **E** OEuvres diverses).
- Fondation Violette. — (Voir **E** OEuvres diverses).
- Fortifications. — (Voir **A** Administrations diverses, Guerre).
- Fourneaux économiques. — (Voir **E** OEuvres diverses).
- Fournitures scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).
- Funérailles. — (Voir **A** Cérémonies).
- G**ares. — (Voir **B** Chemins de fer).
- Gratifications. — (Voir **H**).
- Grèves. — (Voir **A** Conseil municipal).
- Guerre. — (Voir **A** Administrations diverses).
- H**abillement. — (Voir **H** Personnel).
- Habitations à bon marché. — (Voir **E** OEuvres diverses).
- Halles et Marchés. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **G** Alimentation).
- Horloges. — (Voir **B** Bâtiments communaux).
- Hospices. — (Voir **E**).

Hôtel des Syndicats. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Hôtel de Ville. — Voir **B** Bâtiments communaux).

Hygiène. — (Voir **G**).

Hypothèques. — (Voir **A** Contentieux).

**I**ndemnités. — (Voir **H**).

Indigents. — (Voir **G** Police).

Inhumations. — (Voir **G** Cimetières).

Immeubles. — (Voir **B**).

Insignes. — (Voir **A** Conseil municipal).

Instituteurs. — (Voir **D** Enseignement primaire).

Institut Industriel. — (Voir **D** Enseignement).

Institut Pasteur. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **G** Hygiène, Services médicaux).

Insuffisances de crédits. — (Voir **F** Dépenses).

Invalides du Travail. — (Voir **E** Œuvres diverses).

**J**ardins. — (Voir **B** Promenades.)

Jury. Délégations. — (Voir **A** Conseil municipal).

Justice. — (Voir **A** Administrations diverses).

Justice de Paix. — (Voir **A** Administrations diverses).

Justifications. — (Voir **F** Dépenses).

**K**iosques. — (Voir **B** Voirie).

**L**aboratoire. — (Voir **G** Alimentation).

Legs. — (Voir **A**, **C**, **E**, **G**).

Listes électorales. — (Voir **A** Conseil municipal).

Locations. — (Voir **A** Baux).

Logements insalubres. — (Voir **G** Hygiène).

Lycées. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **D** Enseignement secondaire).

**M**andats spéciaux. — (Voir **A** Administration municipale).

Manège. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Marchés. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G** Alimentation).

Marché de gré à gré. — (Voir à l'objet du marché et **H** Adjudications et marchés).

Marquises. — (Voir **B** Emprises).

- Militaires. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Mobilier. — (Voir **B** Bâtiments communaux).
- Mont-de-Piété. — (Voir **E** Caisse de Crédit municipal et Fondation Masurel).
- Monuments. — (Voir **A** Conseil municipal et **B**).
- Musées. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **C**).
- Musiques. — (Voir **A** Fêtes).
- O**bsèques. — (Voir **A** Conseil municipal).
- Octroi. — (Voir **F**, **H**).
- Office Sanitaire. — (Voir **G** Hygiène).
- Orientation professionnelle. — (Voir **D** Enseignement technique).
- Orphelins pauvres. — (Voir **E**).
- P**alais des Beaux-Arts. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **C** Musées).
- Palais Rameau. — (Voir **B** Bâtiments communaux).
- Personnes morales. — (Voir **E** OEuvres diverses).
- Personnel. — (Voir **H**).
- Plan de la Ville. — (Voir **B** Voirie).
- Police. — (Voir **G**, **H**).
- Police administrative. — (Voir **A**).
- Pompes. — (Voir **G** Distribution d'eau).
- Pompes funèbres. — (Voir **G** Cimetières).
- Pompes mesureuses d'essence. — (Voir **B** Voirie. Emprises).
- Ponts. — (Voir **B**).
- Population. — (Voir **A** Police administrative).
- Postes. — (Voir **A** Administrations diverses).
- Prises en bail. — (Voir **A** Baux).
- Processions. — (Voir **G** Police).
- Procès-verbaux. — (Voir **A** Conseil municipal).
- Promenades. — (Voir **B**).
- Prophylaxie antivénérienne. — (Voir **G** Hygiène).
- Propreté. — (Voir **B** Voirie, **G** Hygiène).
- R**avitaillement civil. — (Voir **G** Alimentation).
- Réception de travaux. — (Voir à l'objet des travaux).
- Recettes. — (Voir **F**).
- Règlement sanitaire. — (Voir **G** Hygiène).

Répartiteurs. — (Voir **A** Administrations diverses).

Réservistes. — (Voir **A** Administrations diverses).

Rues, places, avenues. — (Voir **B** Voirie).

**S**aillies. — (Voir **B** Voirie).

Salubrité. — (Voir **G** Hygiène).

Sanatoria. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Sapeurs-Pompiers. — (Voir **G, H**).

Secours. — (Voir **A** Conseil municipal et **H**).

Sénat. Délégations. — (Voir **A** Conseil municipal).

Service militaire. — (Voir **A** Administrations diverses).

Services municipaux. — (Voir **H**).

Situation financière. — (Voir **F** Affaires générales).

Sociétés. — (Voir **E**).

Société de Charité Maternelle. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Société des Sciences. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Sociétés de musique. — (Voir **A** Fêtes).

Sociétés de Secours Mutuels. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Solidarité sociale. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Sou des Ecoles. — (Voir **E**-Œuvres diverses).

Sources. — (Voir **G** Distributions d'eau).

Souscriptions. — (Voir **A**).

Sous-locations. — (Voir **A** Baux).

Soutiens de familles. — (Voir **A** Administrations diverses).

Squares. — (Voir **B** Jardins).

Subsides. — (Voir **A, C, D**).

Subventions. — (Voir **A** Conseil municipal et **F** Recettes).

Syndicats ouvriers. — (Voir **E** Œuvres diverses).

**T**abacs. Manufacture. — (Voir **A** Administrations diverses).

Taxes. — (Voir **F** Recettes, **G** Alimentation).

Taxe militaire. — (Voir **A** Administrations diverses).

Télégraphes. — (Voir **A** Administrations diverses).

Téléphone. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Tramways. — (Voir **B**).

Transactions. — (Voir **A** Contentieux).

Travaux. — (Voir **B**).

Travaux confortatifs. — (Voir **B** Emprises).

Tribunal de Commerce. — (Voir **A** Conseil municipal).

Trottoirs. — (Voir **B** Voirie).

- U**nion des Étudiants de l'Etat. — (Voir **E** OEuvres diverses).  
**U**nion Française de la Jeunesse. — (Voir **E** OEuvres diverses).  
**U**rinoirs. — (Voir **B** Voirie).
- V**accinations. — (Voir **G** Hygiène).  
**V**annes. — (Voir **B** Canaux).  
**V**entes d'immeubles. — (Voir **B**).  
**V**érification des denrées. — (Voir **G** Alimentation).  
**V**idanges. — (Voir **B** Bâtimens communaux, **G** Hygiène et Police).  
**V**oirie. — (Voir **B**).  
**V**oiture cellulaire. — (Voir **G** Police).
- W**icar (OEuvre Pie). — (Voir **C** Enseignement des Beaux-Arts).
- Z**ones militaires. — (Voir **A** Administrations diverses).



